

La génération humaine / par G.-J. Witkowski.

Contributors

Witkowski, G.-J. 1844-1923.
Bristol Medico-Chirurgical Society. Library
University of Bristol. Library

Publication/Creation

1888

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ptzesxy7>

Provider

Special Collections of the University of Bristol Library

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by University of Bristol Library. The original may be consulted at University of Bristol Library. where the originals may be consulted.
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



AA 3 + 19

The Library of the
Bristol Medico-Chirurgical Society.

November 23rd 1897.

store 569593

SHELF

D.A.

Medical Library
University of Bristol

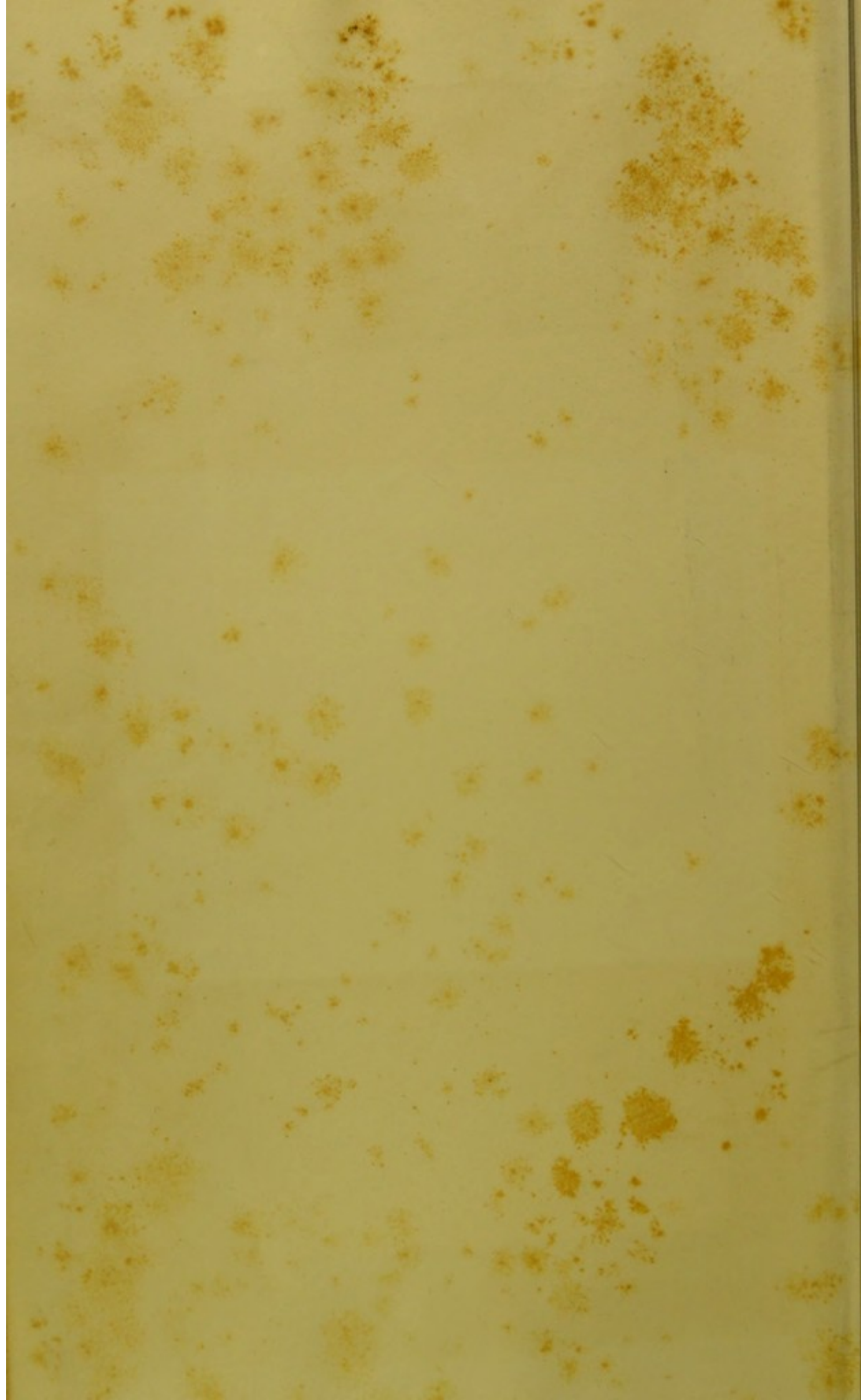
THIS BOOK/JOURNAL MUST BE RETURNED
TO THE LIBRARY BY THE LAST DATE
STAMPED BELOW.



~~13. DEC 1973~~ STACK

~~16 MAR 1976~~

~~17 MAY 1976~~



LA

GÉNÉRATION HUMAINE

HAVRE. — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 3, RUE DE LA BOURSE

LA
GÉNÉRATION HUMAINE

PAR

G.-J. WITKOWSKI

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,
OFFICIER D'ACADÉMIE, ETC.

OUVRAGE CONTENANT 260 GRAVURES SUR BOIS
ET 3 PLANCHES EN CHROMOLITHOGRAPHIE DÉCOUPÉES ET SUPERPOSÉES

SEPTIÈME ÉDITION

Revue et augmentée



PARIS
GEORGES STEINHEIL, ÉDITEUR
SUCCESSEUR DE H. LAUWEREYNS
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2



AVANT-PROPOS

Dans une précédente publication (1), favorablement accueillie du public, nous avons décrit en détail les fonctions de relations (innervation, ouïe, odorat, vue, toucher) et les fonctions de nutrition (digestion, circulation, respiration et urination), qui président à la conservation de l'individu.

Ce second ouvrage est consacré à l'étude des fonctions de reproduction, qui concourent à la conservation de l'espèce : il est ainsi la suite naturelle du premier.

La division de notre travail en deux volumes était exigée par les matières exposées dans chacun d'eux et par la différence des lecteurs auxquels ils s'adressent : l'un répond au programme des sciences naturelles enseignées dans les lycées et peut être mis entre toutes les mains ; l'autre, consacré à des questions plus délicates, est destiné à un public spécial.

Ce livre est un livre de science et par conséquent un livre honnête. Qu'on n'y cherche pas des détails plus ou moins scandaleux ; il pourrait porter comme épigraphe le distique du poète :

Nuda recede Venus, non est tuus iste libellus ;
Disce verecundo sanctius ore loqui.

Mais qu'on ne s'effarouche pas non plus, par une pudeur

(1) *Le Corps humain*, à l'usage des gens du monde, des élèves des Beaux-Arts et des Lycées. Ouvrage illustré de 445 gravures sur bois et accompagné d'un Atlas composé de planches découpées, coloriées et superposées.

excessive, de la description d'organes qui jouent un rôle si important dans la vie et que la science doit étudier comme l'ouïe ou la vue. « Qu'a faict, dit Montaigne, l'action génitale aux hommes, si naturelle, si nécessaire et si juste pour n'en oser parler sans vergougne, et pour l'exclure des propos sérieux et reglez? »

A qui trouvera dans notre ouvrage autre chose que ce que nous y avons mis, nous pourrons dire avec saint Augustin : « Si ce que j'ai écrit scandalise quelque personne impudique, qu'elle accuse plutôt sa turpitude que les paroles dont j'ai été obligé de me servir pour exprimer ma pensée sur la génération des hommes. » Nous répéterons aussi ces mots de saint Clément : « Je ne rougirai pas de parler, pour l'utilité des lecteurs, des organes qui donnent naissance à l'homme puisque Dieu n'a pas rougi de les créer ».

Nous nous sommes attaché à rendre la lecture de ce livre aussi intéressante qu'instructive. Comme dans notre premier volume, nous avons indiqué les applications pratiques et hygiéniques qui conviennent aux organes de la génération ; nous avons signalé les troubles morbides qui se produisent tantôt dans l'évolution, tantôt dans le fonctionnement de ces organes.

Ici encore nous avons cherché à tempérer par des anecdotes l'aridité des descriptions scientifiques.

Enfin, nous avons intercalé, dans le texte de notre livre, un grand nombre de figures qui en facilitent l'intelligence, et nous y avons joint, comme dans notre précédent ouvrage, un atlas composé de planches superposées, dont les différentes pièces, se soulevant comme les feuillets d'un livre, permettent d'étudier l'appareil générateur de l'homme et celui de la femme dans son ensemble, à l'état normal et dans la grossesse : le crayon de M. Léveillé, qui a bien voulu nous prêter son concours pour cette nouvelle publication, garantit l'exactitude et la précision du dessin.

INTRODUCTION

La génération est, sans contredit, la plus importante des fonctions de l'économie. C'est elle qui, d'après Platon, « concourt à rendre les hommes immortels en laissant des enfants de leurs enfants après eux ». Elle semble rapprocher l'homme de la Divinité, car elle lui donne le pouvoir de procréer des êtres semblables à lui. De là l'espèce de vénération que les anciens avaient pour les organes de la reproduction ; ils les désignaient sous le nom de *parties nobles* ou *sacrées* et leur rendaient les mêmes hommages qu'aux dieux. Le culte du phallus (1) fut longtemps en honneur chez les peuples de l'antiquité, comme de nos jours celui du clés et du lingam chez certaines populations de l'Orient.

L'appareil de la génération exerce aussi une influence considérable sur tout l'organisme ; quelques anatomistes lui subordonnent même toutes les autres fonctions. Ainsi Van Helmont a dit : « *Propter solum uterum, mulier est id quod est* » (c'est par la matrice seule que la femme est ce qu'elle est), et Fernel a posé cet autre axiôme non moins absolu : « *Totus homo semen est* » (l'homme est tout entier dans sa semence).

(1) « ... Pendant les fêtes de Bacchus, ce membre indécemment placé avec grande cérémonie sur de petits chariots, et promené d'abord à la campagne, et finalement dans la ville. A Lavinium, on consacrait au seul Bacchus un mois tout entier, pendant lequel tous employaient à l'envi les expressions les plus obscènes, jusqu'à ce que ce membre eût été promené sur la place publique et fût tranquillement remis à sa place, et il fallait que la mère de famille la plus respectable déposât publiquement une couronne sur cette image impure » (August., *De civit. Dei*, XII, 21).

Au point de vue social, la fonction génératrice n'a pas moins d'importance que dans l'ordre physiologique. « Cet accouplement, écrit Montaigne, est un centre où toutes choses regardent. » Enlevez l'ambition, a dit aussi le professeur Pajot, que reste-t-il? Quel est le plus souvent le mobile de nos actes? La reproduction de l'espèce. On commence toujours par Platon pour finir par Baudelocque (1).

Bien que la génération joue un rôle prépondérant dans la vie de l'homme, l'exercice de cette fonction n'est cependant pas une condition nécessaire de l'existence. Ainsi elle peut être suspendue et même supprimée, comme aux âges extrêmes et dans certains états morbides, sans qu'il en résulte aucun inconvénient sérieux pour la santé. Il en est tout autrement des fonctions de nutrition : le moindre trouble qu'elles subissent atteint aussitôt l'économie tout entière.

Les connaissances erronées des anciens sur l'anatomie et la physiologie des organes générateurs ont produit un grand nombre de théories originales pour rendre compte des phénomènes de reproduction. De toutes leurs hypothèses, il en est deux qui se sont partagé les suffrages des philosophes et des médecins. La première, due à Hippocrate, explique la génération par l'action combinée des liqueurs séminales du mâle et de la femelle : c'est l'hypothèse des *deux semences*; l'autre, imaginée par Bonnet, admet la préexistence du nouvel être à l'état de germe depuis l'apparition du premier individu de son espèce : c'est l'hypothèse de *l'emboîtement des germes*.

Aujourd'hui ces théories ont fait leur temps ; la science, grâce aux éminents travaux de de Graaf, Baër, Godard, Coste, Pouchet, Balbiani, etc., a pu pénétrer le mystère qui entourait les lois de la reproduction et a trouvé la solution définitive de cet important problème.

Les recherches expérimentales de ces physiologistes ont

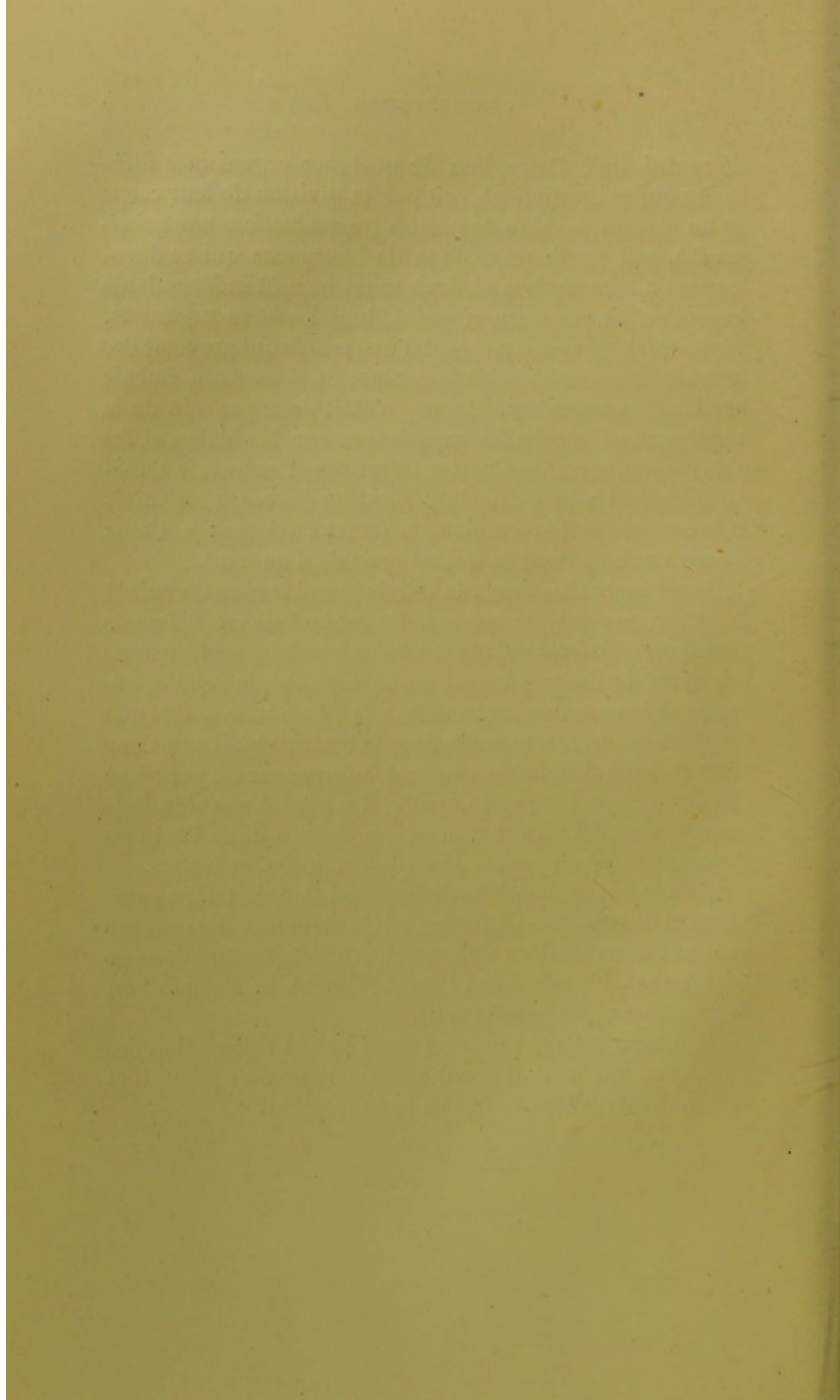
(1) Célèbre accoucheur du commencement de ce siècle.

démonstré, qu'à l'exception de quelques organismes inférieurs qui se multiplient, soit par la division de leur corps en un certain nombre de parties (*reproduction par scissiparité*), soit par la production de bourgeons qui se développent à leur surface et deviennent bientôt indépendants (*reproduction par gemmiparité*), tous les êtres organisés, végétaux et animaux, naissent d'une *cellule* qui provient des organes femelles et subit le contact de la *semence* fournie par les organes mâles. Harvey n'était donc pas loin de la vérité, quand ses belles expériences sur les biches et les chèvres des parcs de Charles I^{er} lui firent entrevoir l'uniformité de la nature dans la génération des corps organisés et le conduisirent à formuler son fameux axiome : « *Omne vivum ex ovo* » (tout ce qui vit procède d'un œuf).

Pour l'espèce humaine, la cellule prend le nom d'*ovule* et la semence celui de *sperme*. Le contact de ces éléments prolifiques s'effectue dans les voies génitales de la femme à la suite de l'*accouplement* ou *copulation* (de *copula*, attache) et leur rencontre constitue la *fécondation*. Dès que l'œuf est fécondé, il se greffe dans la matrice où il subit une série de métamorphoses pendant la *grossesse* ou *gestation* (de *gestare*, porter) ; enfin, quand il a atteint son développement complet, il est expulsé au dehors dans l'acte de l'*accouchement* ou *parturition* (de *parturire*, enfanter).

L'étude des phénomènes de la génération doit donc comprendre deux parties distinctes : 1° la structure des organes génitaux dans les deux sexes ; 2° les différentes fonctions de ces organes, c'est-à-dire : l'accouplement, la fécondation, la grossesse et l'accouchement.

Nous compléterons notre exposé par la description des *mamelles*, qui sont des annexes de l'appareil génital et servent à allaiter le produit de la conception.



LA GÉNÉRATION HUMAINE

LIVRE I^{ER}

Structure des organes génitaux

CHAPITRE PREMIER

ORGANES GÉNITAUX DE L'HOMME

L'appareil génital de l'homme (fig. 1) comprend : 1° les *testicules* (*f*), qui élaborent le sperme ; 2° les conduits destinés à porter ce fluide à l'extérieur et qui sont constitués par les *épididymes* (*g, h*), les *canaux déférents* (*k*), les *conduits éjaculateurs* (*m*), le *canal de l'urètre* (*b, c, d*) ; 3° les *vésicules séminales* (*l*), qui servent de réservoir au liquide spermatique ; 4° la *verge* (*o, p, r, s*), appareil érectile, qui devient rigide au moment de l'accouplement et sert de tuteur au canal de l'urètre pour le diriger dans les voies génitales de la femme.

Nous décrirons d'abord ces différents organes, puis nous dirons quelques mots de la région qu'ils occupent et à laquelle on donne le nom de *périnée* (de *περι* et *νάος*, temple).

ARTICLE PREMIER

ORGANES SÉCRÉTEURS DU SPERME

Les organes qui élaborent le sperme sont les *glandes séminales*. On leur a donné aussi le nom de *testicules* (de *testes*, témoins), parce qu'ils

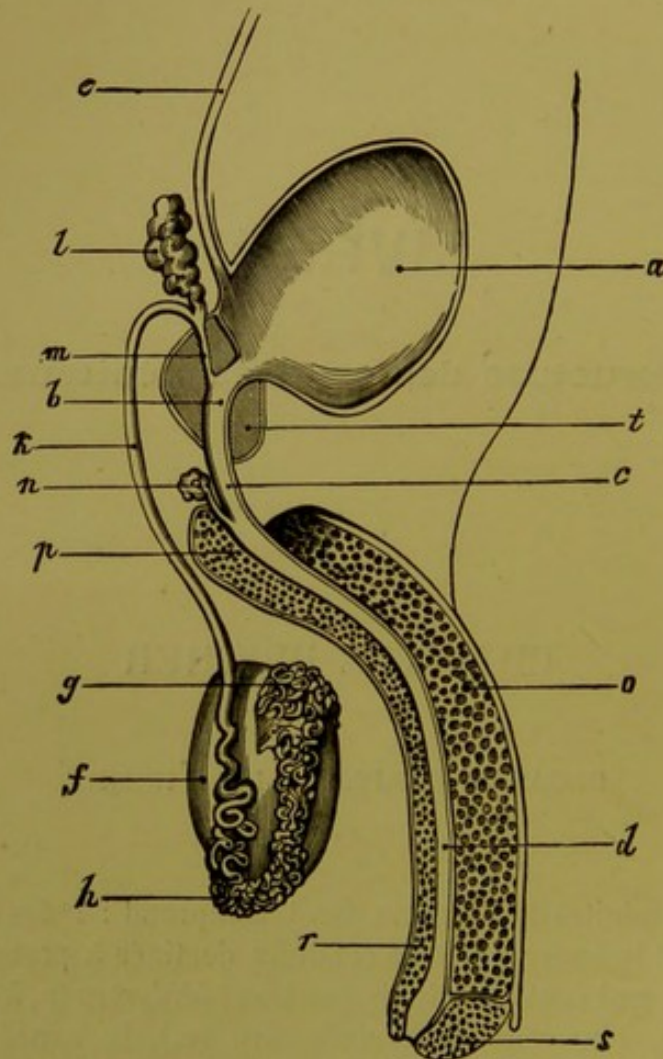


FIG. 1. — Appareil génital de l'homme.

a. Vessie. — *b.* Portion prostatique de l'urètre. — *c.* Portion membraneuse. — *d.* Portion spongieuse. — *e.* Uretère. — *f.* Testicule. — *g.* Tête de l'épididyme. — *h.* Queue de l'épididyme. — *k.* Canal déférent. — *l.* Vésicule séminale. — *m.* Canal éjaculateur. — *n.* Glandes de Méry ou de Cooper. — *o.* Corps caverneux. — *p.* Bulbe. — *r.* Paroi spongieuse de l'urètre. — *s.* Gland et fosse naviculaire. (Figure tirée de l'*Anatomie* de M. Fort.)

témoignent de la virilité. Ils sont suspendus à un faisceau membra-

neux, appelé *cordon spermatique*, et sont contenus dans une poche à double compartiment dont la forme extérieure rappelle celle d'une figue à grosse extrémité inférieure. Cette poche est composée de plusieurs *enveloppes* (fig. 3) qui s'emboîtent et que l'on nomme communément « bourses ». On les a encore comparées à des cloches dont les testicules représenteraient les battants. « Monseigneur, écrit Balzac, si vous y êtes, comme je pense, donnez s'il vous plaist, un peu plus de volée à vos cloches. »

I. Enveloppes des testicules. — Les cavités que circonscrivent les bourses sont indépendantes entre elles. De la sorte elles isolent les testicules et s'opposent à la propagation des affections de l'une de ces glandes à l'autre.

Chaque cavité communique vers sa partie supérieure avec l'abdomen par un conduit particulier, le *canal inguinal* (fig. 2), qui livre

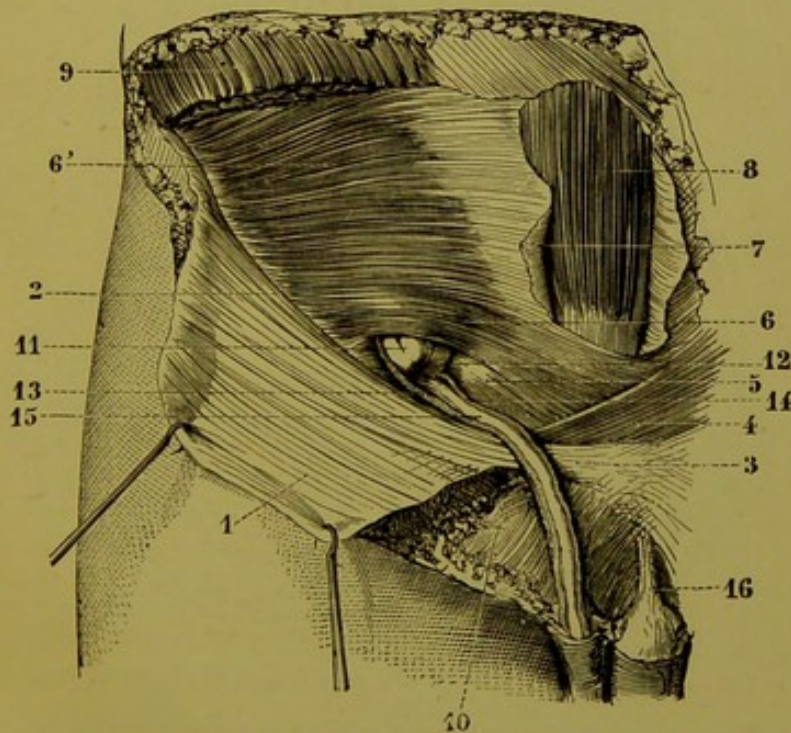


FIG. 2. — Trajet du cordon spermatique dans le canal inguinal (RICHET).

- 1, 2, 3. Aponévrose des muscles grand et petit oblique, formant la paroi antérieure du canal inguinal. — 4, 5. Pilier postérieur et *Fascia transversalis* formant la paroi profonde du canal inguinal. — 6, 7, 8, 9. Muscles de l'abdomen. — 10. Cuisse droite. — 11. Anse d'intestin grêle engagée dans l'orifice profond du canal inguinal. — 12. Artère épigastrique. — 13. Artère spermatique. — 14. Artère déférentielle. — 15. Cordon spermatique. — 16. Ligament suspenseur de la verge.

passage au cordon spermatique. C'est par ce trajet que s'engage accidentellement l'intestin dans les *hernies dites inguinales* (11).

Les parois des bourses sont formées de plusieurs tuniques superposées (fig. 3) qui sont, de dehors en dedans : 1° le *scrotum* (6, 7) ou peau des bourses ; 2° la *tunique celluleuse* (4, 9) ; 3° la *tunique fibreuse* (2, 11), qui est commune au testicule et au cordon spermatique ; 4° la *tunique vaginale* (17), qui est propre à la glande séminale.

1° *Scrotum*. — Le nom de *scrotum* ou sac a été donné à la peau

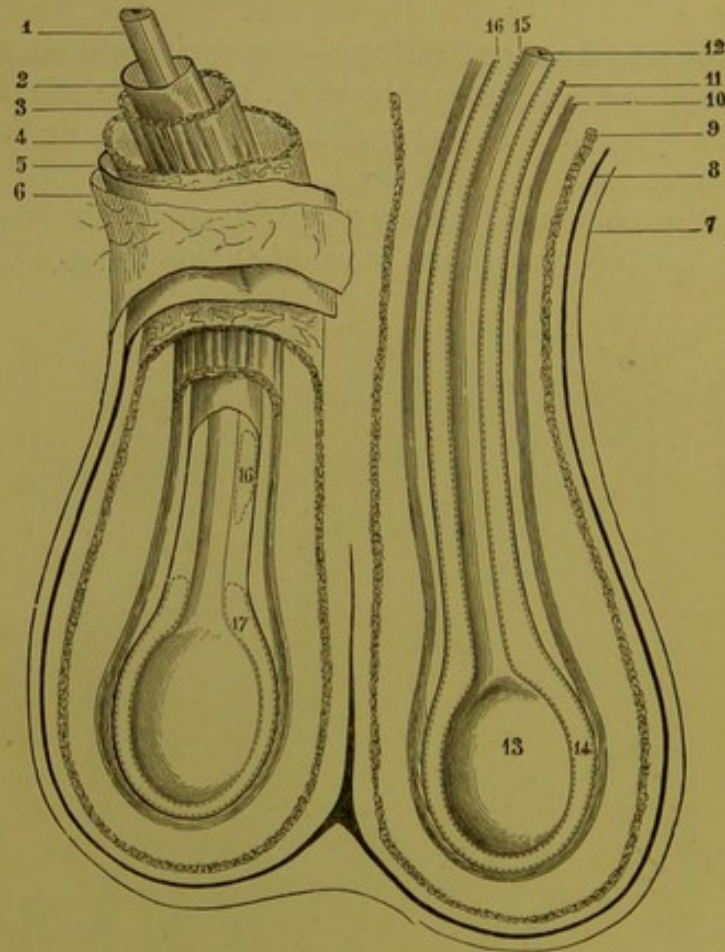


FIG. 3. — Enveloppes des bourses. (Figure schématique d'après M. Fort.)

1, 12. Canaux déferents. — 2, 11. Couche fibreuse. — 3, 10. — Couche musculieuse. — 4, 6. Couche celluleuse. — 5, 8. Dartos. — 6, 7. Peau du scrotum. — 13. Testicule recouvert du feuillet pariétal de la tunique vaginale. — 14. Cavité de la tunique vaginale communiquant encore avec le péritoine et formant avec ce dernier le canal vagino-péritonéal qui s'oblitére à la naissance. — 15. Péritoine recouvrant le cordon spermatique. — 16. Péritoine doublant la couche fibreuse chez le nouveau-né. Le même chiffre à gauche représente une portion du conduit vagino-péritonéal non oblitéré ; c'est là une des origines des kystes du cordon. — 17. Cavité de la tunique vaginale séparée du péritoine.

des bourses, en raison de sa conformation et de ses usages. La peau de cette région se distingue de celle des autres parties du corps, par

sa coloration foncée, son excessive ténuité et sa grande extensibilité. Cette dernière propriété permet au scrotum, dans certains cas de hernies, d'hydrocèles ou d'éléphantiasis (fig. 4), d'acquérir un déve-

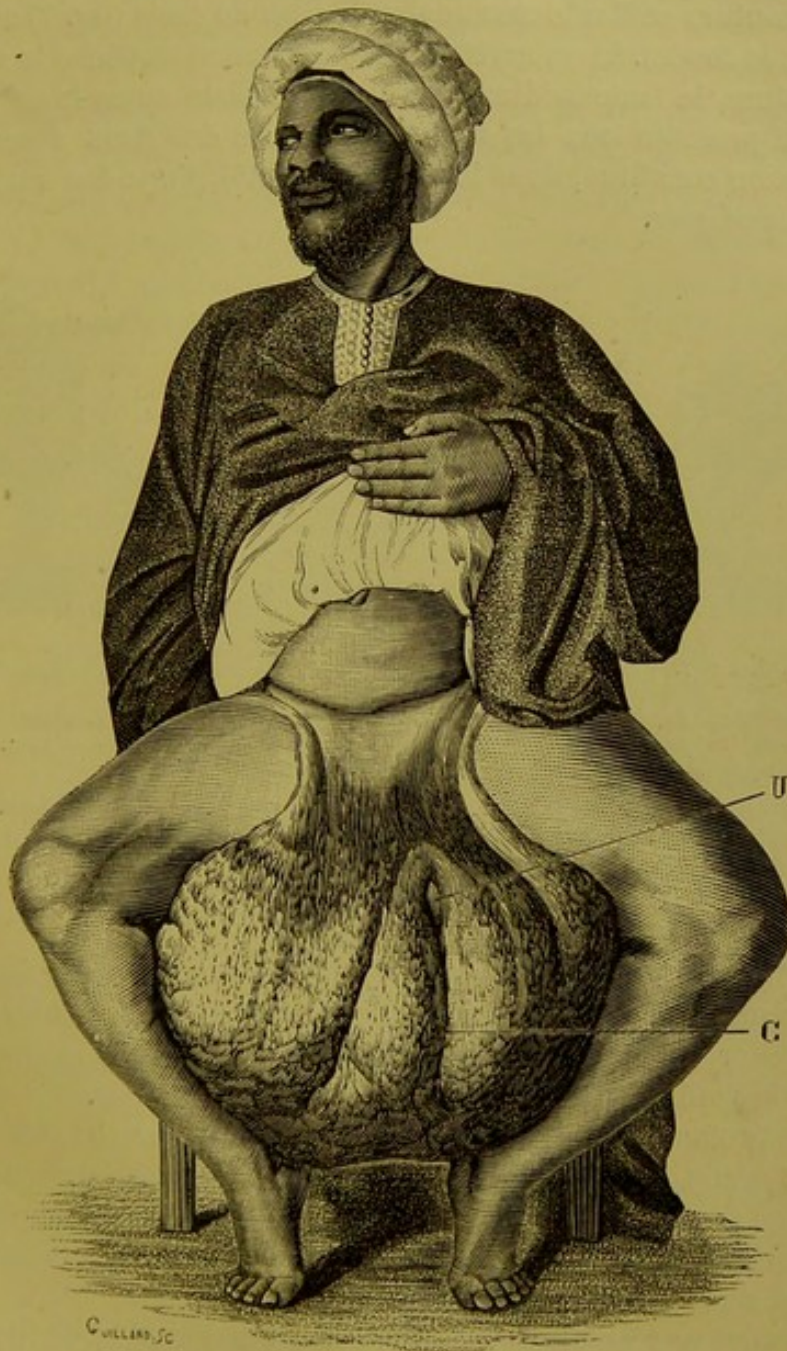


FIG. 4. — Eléphantiasis des bourses. (D'après Godard, *Egypte et Palestine.*)

loppement considérable et quelquefois même de descendre jusqu'aux genoux.

A l'origine, le scrotum est divisé en deux moitiés latérales, qui lui donnent l'apparence d'une vulve (fig. 5). Aussi est-il difficile, au début de la vie intra-utérine, de reconnaître le sexe de l'embryon. Vers la fin du troisième mois, ces deux parties se réunissent pour former une sorte de couture saillante connue sous le nom de crête (fig. 7) ou *raphé* (de *ράπτω*, je couds). Si un arrêt de développement empêche la soudure de s'effectuer, la fente médiane primitive persiste après la naissance, et l'enfant présente tous les signes extérieurs des deux sexes. Cette conformation constitue, nous le verrons bientôt, l'une des variétés de l'*hermaphrodisme*.

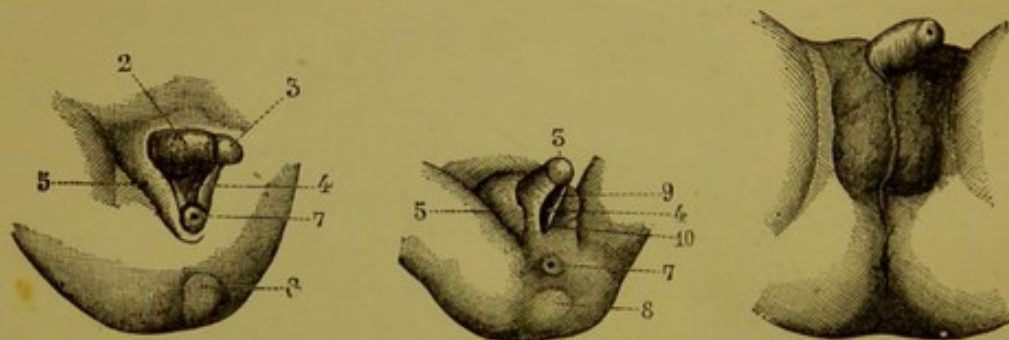


FIG. 5, 6 et 7. — Développement des organes génitaux externes. (D'après Ecker.)

FIG. 5. — Embryon de 0^m.27. Etat indifférent. — 2. Tubercule génital. — 3. Gland. — 4. Sillon génital. — 5. Plis génitaux externes (grandes lèvres ou plis scrotaux). — 7. — Anus. — 8. Tubercule coccygien.

FIG. 6. — Embryon de 0^m.031. Type féminin. — 3. Gland du clitoris. — 4. Sillon génital. — 5. Plis génitaux externes (grandes lèvres). — 7. Anus. — 8. Tubercule coccygien. — 9. Petites lèvres. — 10. Sinus uro-génital.

FIG. 7. — Embryon de la fin du quatrième mois. Type masculin.

La surface du scrotum est couverte de nombreuses rides qui, selon les cas se multiplient ou tendent à disparaître : le froid, la frayeur, le spasme vénérien, ratatinent et rétractent les bourses ; la chaleur, la maladie, la vieillesse, les rendent flasques et pendantes.

La face profonde du scrotum est tapissée d'une couche peu épaisse de fibres musculaires lisses, que plusieurs anatomistes décrivent comme une enveloppe distincte sous le nom de *dartos* (de *δερτώ* j'écorche). Ces faisceaux musculaires donnent lieu, en se rétractant, aux plicatures scrotales que nous venons de signaler.

Le scrotum ne reçoit qu'un nombre peu considérable de filets nerveux et de vaisseaux sanguins, ce qui explique la faiblesse de sa sensibilité et de sa vitalité.

Les vaisseaux lymphatiques de la peau des bourses viennent se jeter dans les ganglions de l'aîne et ceux des testicules aboutissent

aux ganglions placés dans la région lombaire de chaque côté de la colonne vertébrale. Voilà pourquoi les affections du testicule sont accompagnées de « douleurs de reins » plus ou moins intenses, tandis que les maladies du scrotum, comme les chancres syphilitiques, déterminent des engorgements de l'aîne (fig. 8).

2° *Tunique celluleuse*. — Le scrotum est séparé des autres enveloppes testiculaires par une lame de tissu cellulaire qui constitue, pour plusieurs auteurs, la *tunique celluleuse*. Ce sont les mailles de ce tissu qui s'infiltrent de sang dans les contusions, de sérosité dans les hydropisies et d'air dans l'emphysème. Certains conscrits profitent de la perméabilité de ce tissu pour tenter de se faire réformer : imitant le

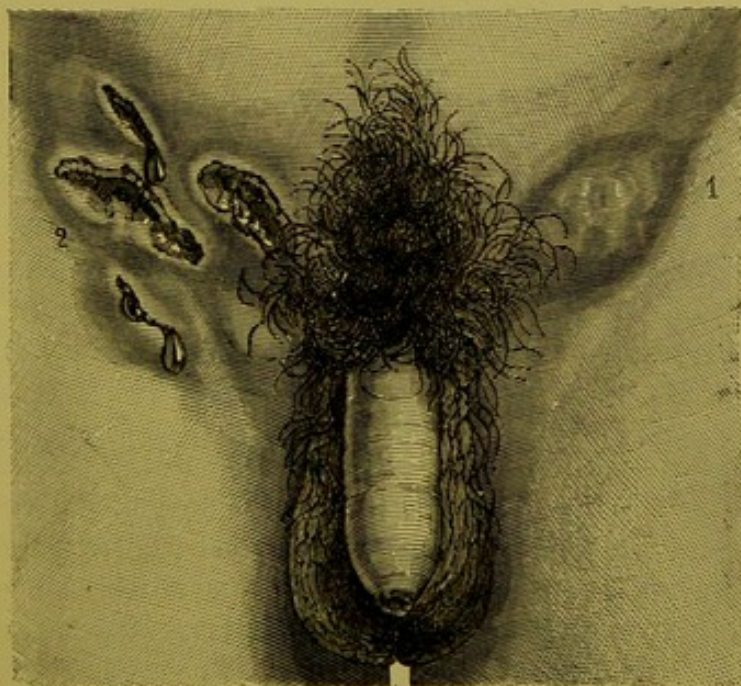


FIG. 8. — Engorgement des ganglions de l'aîne consécutif à un chancre mou des bourses.

1. Adénite ou bubon suppuré, prêt à s'ouvrir. — 2. Bubons suppurés et ulcérés. (Figure tirée de la *Pathologie externe* de M. Fort.)

procédé des bateleurs qui produisent des hydrocéphales artificiels en introduisant de l'air sous le cuir chevelu d'un enfant, ils s'insufflent le tissu cellulaire des bourses ; celles-ci augmentent alors de volume et simulent une tumeur qui donnerait le change au conseil de révision, s'il n'était prévenu de ces sortes de supercheries.

3° *Tunique fibreuse commune.* — Cette tunique sert de gaine aux éléments du cordon spermatique et au testicule recouvert de sa tunique vaginale. Sa face extérieure donne insertion à de nombreuses fibres musculaires qui, au niveau du cordon, prennent le nom de *crémaster* (de κρεμάω, je suspends) et, au niveau du testicule, de *tunique érythroïde* (de ἐρυθρός, rouge, et εἶδος, aspect).

Ces fibres musculaires ont pour usage de rétracter le testicule vers l'abdomen par un mouvement d'ascension brusque et saccadé, bien différent des contractions lentes et vermiculaires du scrotum. Toutes les causes qui font contracter les muscles abdominaux, telles que la toux, l'effort, le coït, etc., agissent aussi sur les crémasters. Les contractions de ces derniers peuvent encore être provoquées sous des influences purement psychiques : Arnaud cite l'exemple d'un conseiller au Parlement, dont les glandes séminales remontaient dans le canal inguinal, chaque fois qu'il était en présence d'une dame.

4° *Tunique vaginale.* — La *tunique vaginale* (de *vagina*, gaine) est la plus profonde des enveloppes du testicule ; elle a pour fonction de faciliter les mouvements de cet organe. Comme toutes les membranes séreuses de l'économie, la tunique vaginale représente un sac sans ouverture, formé de deux feuillets qui adhèrent l'un au testicule et l'autre à la tunique fibreuse commune.

Ces deux feuillets limitent une cavité virtuelle (17, fig. 3), à l'intérieur de laquelle peut s'accumuler du sang ou de la sérosité, comme on l'observe dans l'*hématocèle* (de αἷμα, sang, et κίλη, tumeur) et l'*hydrocèle* (de ὕδωρ, eau).

II. Testicules. Anorchidie. — « Les testicules, dit Galien, sont plus précieux que le cœur lui-même : le cœur n'est utile que pour vivre, tandis que les testicules le sont pour bien vivre ». Ces organes sont au nombre de deux : de là le nom de *didymes* (de δίδυμος, double) qui leur a encore été donné. Le testicule gauche descend un peu plus bas que le droit, ce qui évite leur froissement dans le rapprochement des cuisses.

Les glandes séminales peuvent faire défaut et cette anomalie constitue l'*anorchidie* (de ἀ-, privatif et ὄρχις, testicule). Leur absence n'est le plus souvent qu'apparente ; lorsqu'elle est réelle, elle entraîne non seulement la stérilité, mais encore l'impuissance. Cependant on a pendu pour viol un soldat que Gruber, lors de l'autopsie, a reconnu anorchide.

Quant aux sujets qui subissent la *castration* (de *castratus*, châtré)

après la puberté et deviennent accidentellement anorchides, ils perdent aussi l'aptitude à la fécondation (1), mais ils peuvent encore accomplir le simulacre de l'acte vénérien. Cette particularité était autrefois appréciée des dames romaines *ad securas libidinationes*. Le passage suivant de Juvénal en fait foi : « Il en est qui se délectent dans les molles caresses des eunuques ; point de barbe à redouter, nul besoin de drogues abortives. L'ingénieuse recherche de la volupté ne livre l'adolescent au médecin qu'alors que son membre mûri s'est ombragé d'un poil noir. Jusque-là, on attend, on laisse croître les testicules, et lorsqu'ils commencent à peser deux livres, Héliodore les ampute ; le barbier seul y perd. »

De la castration. Eunuques. — La castration a été pratiquée de tout temps et pour des causes différentes. Ainsi, Sémiramis faisait châtrer les enfants contrefaits, afin de les rendre incapables de perpétuer leur race. C'est dans le même but que quelques médecins contemporains ont proposé de faire subir aux crétins cette cruelle mutilation. Le fanatisme religieux joue aussi un grand rôle dans l'histoire de la castration. A l'exemple des prêtres de Cybèle, Origène se fit émasculer pour mieux observer le précepte de la continence. De nos jours, les Skoptzy en Russie, prenant à la lettre différents passages des livres sacrés (2), se mutilent comme autrefois les Valériens. Voici le procédé chirurgical qu'ils emploient : on applique sur les bourses du néophyte un cataplasme de bouse de vache, pour les rendre pendantes ; puis on le fait tourner rapidement sur lui-même, pendant qu'un prêtre l'exhorte en criant sans cesse : *Attrape celui que tu poursuis*, jusqu'à ce qu'il tombe étourdi et comme anesthésié par ce genre d'exercice ; le cataplasme est aussitôt enlevé, les bourses sont

(1) Dans son *Manuel de médecine légale*, Sédillot raconte qu'un homme (châtré par Boyer) était fort inquiet de voir sa femme enceinte et vint consulter ce chirurgien qui, pour ne pas troubler la paix du ménage, répondit que c'était possible ; mais il ajouta en regardant fixement la femme que c'était son dernier enfant et que s'il en survenait un autre, il pouvait être assuré qu'il ne lui appartenait pas.

(2) « Il y en a qui sont eunuques dès le ventre de leur mère ; il y en a qui ont été faits eunuques par les hommes, et il y en a qui se sont faits eunuques eux-mêmes pour le royaume des cieux. Que celui qui peut entendre, entende (S. Mathieu, XIX, 12). — Et l'eunuque ne doit pas dire : Voilà que je suis un arbre sec. Car le Seigneur a dit à l'eunuque : Ceux qui observent mon sabbat et font ce qui m'est agréable et gardent fidèlement mon alliance, je leur donnerai une place dans ma maison et entre mes murs et un nom meilleur ; ils seront mes fils et mes filles ; je leur donnerai un nom éternel et qui ne passera point (Isaïe, XVI, 3, 4 et 5). »

Il est vrai que Moïse dit dans le *Deutéronome* : « Celui qui est eunuque, soit pour avoir été froissé, soit pour avoir été taillé, n'entrera pas dans l'assemblée de l'Éternel ».

liées et coupées au-dessus de la ligature et l'on applique sur la plaie un onguent particulier. Mais souvent l'opération se termine par une hémorrhagie mortelle.

Assez souvent, la castration n'a d'autre mobile que la vengeance : l'exemple d'Abélard, la victime du chanoine Fulbert, est le plus connu. « Bien que l'ablation de la verge et des testicules ait été complète, dit Zimmermann, en lisant ses lettres à Héloïse, elles sont d'un homme qui a aimé, qui aime encore, qui l'avoue, et qui ne sait consoler sa maîtresse qu'en lui racontant tout ce qu'il souffre, tout ce qu'il lui en coûte d'être séparé d'elle. » Chez les Romains, il était permis aux maris trompés de se faire justice eux-mêmes et de châtrer, séance tenante, ceux qu'ils trouvaient en flagrant délit d'adultère avec leurs femmes. C'est à cette coutume que Plaute fait allusion dans ce passage : « Il me tarde de trancher l'objet de ce libertin, afin que je le lui pendre au cou, comme les grelots qu'on met aux enfants ». Il paraît que les sauvages de l'Afrique centrale ont aussi l'habitude d'émasculer immédiatement leurs prisonniers.

Les cas de castration maniaque ne sont pas moins fréquents. P. Menière a vu apporter à l'Hôtel-Dieu, dans le service de Dupuytren, un hypocondriaque qui s'était mutilé pour punir sa femme de ses débordements. Le poète Lucilius parle d'un fou qui agit de même pour se venger des méfaits de sa femme :

Præcidit caudam, testesque una amputat ambo.

Brachet a publié, dans la *Gazette des Hôpitaux*, le cas d'un Italien affecté de manie délirante et qui fut placé à Bicêtre, en 1811, dans le service de Lisfranc. Un jour, il se promenait dans la cour de la maison et y vit, ce qui était assez ordinaire, plusieurs aliénés se livrer avec fureur à la masturbation, malgré la surveillance la plus active. « Que de marchandise perdue ! s'écria-t-il ; combien une femme ici ferait bien ses affaires ! si je me faisais femme, ce serait moi qui profiterais de tout cela. » Cette idée lui sourit et lui inspire le projet de se retrancher les appendices qu'il croit être seuls un obstacle à sa métamorphose. Armé d'une méchante lame de couteau, il va dans les latrines et, à force de scier, il enlève très ras les organes génitaux ; puis il vient triomphalement se promener au milieu de ses camarades d'infortune, pensant attirer bientôt leurs hommages.

La castration n'éteint pas complètement les désirs vénériens, surtout lorsqu'elle a été pratiquée à l'âge adulte. Le docteur Fauvel rapporte que l'eunuque en chef du Sultan possède un harem, et qu'il

consacre à ses femmes une grande partie de son temps. « Mais en vérité, ajoute ce médecin, je ne saurais dire ce à quoi il l'emploie. » Putiphar était attaché à la cour de Pharaon comme eunuque, et cette qualité ne l'empêchait pas d'avoir une femme pleine d'ardeur, à en juger par son aventure avec Joseph. Récemment, un prêtre se fit une double castration pour se délivrer de ses érections importunes. « Or, dit M. Ledentu, qui a observé le fait, d'après les renseignements que je tiens de cet ecclésiastique, il a encore, de temps à autre, des érections nocturnes. »

La castration exerce une influence particulière sur l'appareil vocal, en conservant à l'enfant sa voix de soprano et en élevant d'un octave celle de l'adulte; aussi a-t-elle été pratiquée longtemps en Italie afin d'obtenir de belles voix, et l'on façonnait des chantres pour la chapelle Sixtine et pour les théâtres, alors qu'il était interdit aux femmes d'y chanter. Les castrats de cette espèce étaient désignés sous le nom de *Musico*.

La bulle pontificale de Clément XIV défendit « toute préparation au chant ayant pour but de donner une voix artificielle aux jeunes garçons »; mais bien des parents, par cupidité, n'en continuèrent pas moins à faire mutiler leurs enfants. Louis XIII attacha un certain nombre de castrats à la chapelle du palais; la cour les appelait les « incommodés ». On raconte que Crescentini, un des derniers castrats qui aient joui d'une grande renommée, a fait verser des larmes à Napoléon I^{er} en chantant *Roméo et Juliette*. L'admiration de l'empereur pour son talent était sans bornes : il le fit chevalier de la Couronne de fer, ce qui donna lieu à quelques réflexions incongrues. Quand, dans un salon, quelqu'un demandait :

— Pourquoi donc l'Empereur a-t-il décoré ce chanteur? Une autre personne répondait avec un malin sourire :

— Mais, pour.... sa blessure.

Il paraît que, dans sa jeunesse, le ténor Dupré eut à résister aux instances de son maître Chéron qui l'engageait à se faire châtrer pour augmenter l'étendue et la beauté de sa voix. Ce *maestro*, beaucoup trop enthousiaste de son art, ignorait sans doute que la castration est un crime puni par la loi (1). La margrave de Bade donna le même conseil au chirurgien J.-P. Frank et le général Diego, son protecteur, eut beaucoup de peine à faire renoncer la princesse à son projet.

(1) *Code pénal*, art. 316. — Toute personne coupable du crime de castration subira la peine des travaux forcés à perpétuité. — Si la mort en est résultée avant l'expiration des quarante jours qui auront suivi le crime, le coupable subira la peine de mort.

Au XVII^e siècle, la castration était pratiquée par des empiriques pour guérir les maladies les plus diverses : la lèpre, la folie, les hernies, etc. Dionis rapporte qu'un de ces spécialistes ambulants nourrissait son chien des testicules qu'il enlevait. Ambroise Paré s'éleva contre cet abus de couper « ce qui fait la paix de la maison », et, en 1776, l'Académie de médecine n'autorisa que les chirurgiens diplômés à pratiquer la castration.

Aujourd'hui, cette opération n'est indiquée que dans les cas d'affections organiques des testicules, telles que le cancer et les tubercules.

En dehors de ces cas morbides, l'ablation des testicules ne se fait plus qu'en Orient, chez les *eunuques* (de εὐνή, lit et ἔχειν, garder) préposés à la garde du sérail.

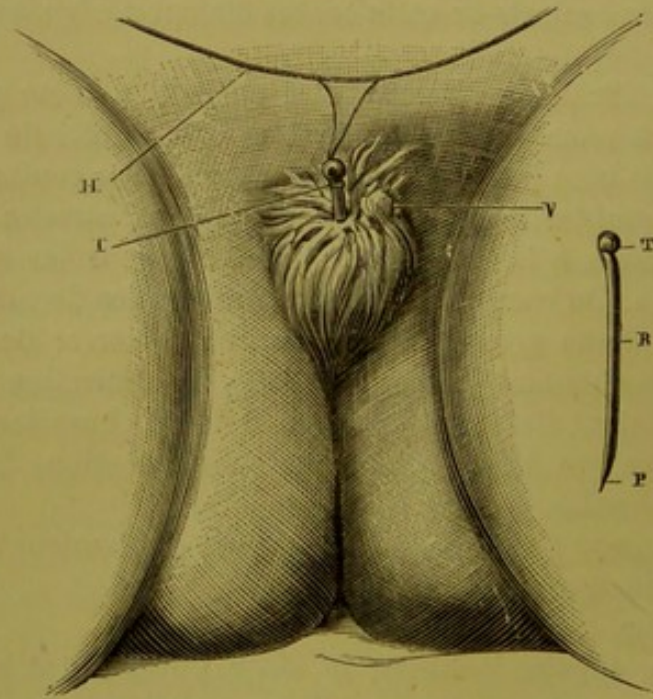


FIG. 9. — Eunuque complet.

T, R, P. Clou en plomb. — I. Clou maintenant l'urètre ouvert. — H. Ficelle pour tenir le clou (d'après Godard, *Egypte et Palestine*).

Ceux-ci se divisent, d'après M. Siredey, en quatre classes : 1^o les *spadones*, qui ne sont privés que d'un testicule et peuvent, par conséquent, se marier ; 2^o les *thadiai*, dont on écrasait les glandes séminales avec les doigts, comme le font les vétérinaires dans le *bistournage* : mais ce procédé n'atrophie pas toujours complètement les testicules et permet quelquefois la fécondation : Pithias, l'amie d'Aris-

tote, était fille d'un eunuque de ce genre ; 3° les eunuques auxquels on a enlevé les deux testicules sans toucher à la verge : tels étaient ceux auxquels Juvénal fait allusion dans le passage que nous avons cité précédemment ; 4° les eunuques que l'on prive des testicules et de la verge (fig. 9) : ils sont seuls chargés actuellement dans les harems de la surveillance des femmes.

Influence de la castration sur l'économie. — La castration n'élève pas la tonalité de la voix chez tous les animaux comme dans l'espèce humaine : le coq, par exemple, en devenant chapon, cesse de chanter. Des modifications particulières dues à la castration, la plus manifeste est, sans contredit, la perte d'énergie morale (1). Il semble, dit Virey, qu'on ait coupé aux eunuques le nerf de la pensée. Six esclaves, raconte Escayrac de Lauture, appartenant au Kachef d'Aboukaras dans le Kordofan, furent émasculés à la suite d'un complot tramé contre la vie de leur maître. Tous étaient pubères au moment de cette mutilation, aucun d'eux ne mourut. Leur caractère changea entièrement et la soumission qu'ils montrent aujourd'hui diffère, d'une façon remarquable, de l'esprit de rébellion et de vengeance qui les animait précédemment. Un seul eunuque semble avoir conservé toute sa vigueur morale, le célèbre général byzantin Narsès, à qui l'impératrice Sophie envoya, par dérision, une quenouille et un fuseau. On a prétendu que Boileau avait été châtré par un dindon, mais ce fait est inexact.

Les animaux châtrés perdent aussi la plus grande partie de leur ardeur : le cheval hongre est plus docile que l'étalon, le bœuf plus facile à conduire que le taureau et le coq chaponné devient craintif comme une poule.

La castration prédispose encore à l'engraissement les animaux qui l'ont subie ; c'est ainsi que le coq devient chapon, le verrat cochon et le taureau bœuf. Mais, quoi qu'en pense J.-J. Rousseau, qui signale « l'embonpoint dégoûtant » des eunuques, la castration ne semble pas, chez l'homme, agir d'une façon sensible sur la production du tissu graisseux.

Lorsqu'on perd les attributs de l'homme, on prend souvent ceux de la femme et en particulier des mamelles assez volumineuses. M. E. Martin parle d'un soldat chez qui l'ablation des organes génitaux externes, par un éclat d'obus, développa les glandes mammaires, fit tomber la barbe et modifia la voix.

(1) On sait qu'un castrat n'est pas admis comme prêtre ; d'abord parce qu'il n'aurait aucun mérite à résister à l'aiguillon de la chair, et ensuite parce qu'il perdrait la vigueur morale dont il a besoin pour accomplir son ministère.

Volume, consistance et direction des testicules. Inversions. — Les testicules varient de volume suivant les âges : à l'époque de la puberté, ils prennent un accroissement notable et s'atrophient dans la vieillesse. Chez l'adulte, leur grosseur moyenne est celle d'un œuf de perdrix. Dans certaines maladies, ils acquièrent un volume considérable : dans la syphilis, par exemple, ils peuvent atteindre la grosseur du poing.

La consistance du testicule fournit au toucher une sensation toute spéciale, assez semblable à celle que perçoit le doigt en pressant sur les parois d'un kyste rempli de liquide. Ainsi s'explique l'erreur de cet étudiant qui, d'après M. Richet, ponctionna le testicule d'un de ses camarades, pensant opérer une tumeur kystique.

Les anciens comparaient le testicule à une fève, et c'est pour cette raison, a-t-on dit, que Pythagore défendait ce légume à ses disciples. Mais il est plus juste de rapprocher la forme du testicule de celle d'un œuf légèrement aplati qui serait dirigé obliquement de haut en bas, d'avant en arrière et de dehors en dedans. Il peut subir sur son axe transversal une rotation plus ou moins complète, qui tend à placer en bas son extrémité supérieure.

Ces anomalies comprennent de nombreuses variétés et sont connues sous le nom d'*inversions*.

Évolution des testicules. Ectopie. — Au début de la vie, les glandes séminales sont situées près des reins ; elles ne descendent dans les bourses qu'au moment de la naissance.

L'évolution des testicules peut être incomplète, et ces glandes restent alors incluses dans l'abdomen, ou s'arrêtent dans un point de leur parcours : c'est ce qu'on appelle *ectopie* (de *ἐκ*, hors et *τόπος*, lieu) ; si cette anomalie existe d'un seul côté, ce qui est le plus fréquent, le sujet est *monorchide* (de *μόνος*, seul et *ὄρχις*, testicule), comme l'était Sylla le dictateur ; si elle est double, elle constitue la *cryptorchidie* (de *κρύπτειν*, cacher et *ὄρχις*, testicule). Kiche cite le cas d'un paysan qui, pour se faire exempter du service militaire, était parvenu à simuler une *cryptorchidie*, en maintenant ses testicules dans le canal inguinal, à l'aide d'un bandage approprié.

Cet arrêt des testicules à l'anneau inguinal est la cause de nombreuses erreurs de diagnostic. Un de nos plus habiles chirurgiens a cru, dans un de ces cas, à l'existence d'une double hernie. Un autre n'a reconnu son erreur qu'après avoir mis à découvert le testicule qu'il avait pris pour une hernie étranglée.

L'ectopie testiculaire double entraîne le plus souvent, avec elle,

l'inaptitude à la fécondation. C'est pourquoi, selon Voltaire, le Parlement de Paris rendit un arrêt, le 8 janvier 1865, sur la nécessité de deux testicules apparents et décida que sans eux on ne pouvait contracter mariage.

Déjà, en 1587, le pape Sixte-Quint avait déclaré, par sa lettre du 25 juin, à son nonce en Espagne, qu'il fallait démarier tous ceux qui n'avaient pas de testicules.

Il existe cependant de nombreux exemples de cryptorchidie qui n'étaient pas accompagnés de stérilité. On cite même celui d'une famille dans laquelle ce vice de conformation était héréditaire.

A la suite d'un choc violent ou d'un mouvement brusque des cuisses, les testicules peuvent rentrer dans le canal inguinal et même dans le ventre : il n'est pas rare de voir des enfants se faire un jeu de ce genre de déplacement.

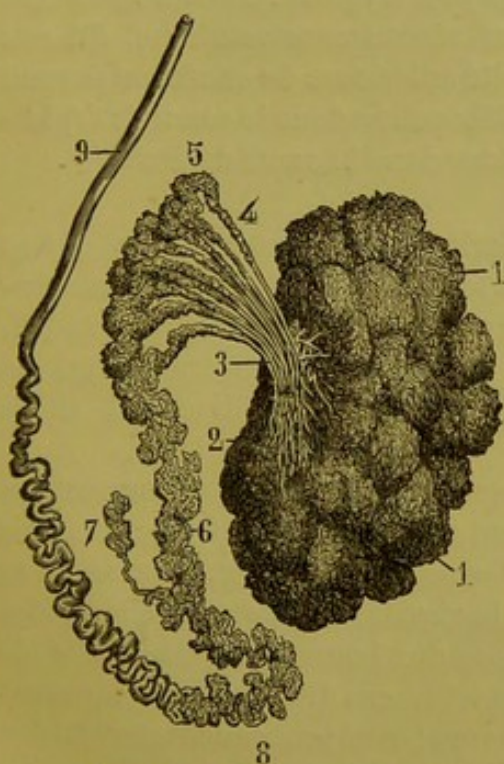


FIG. 10. — Pulpe testiculaire.

1. Lobules du testicule montrant les canalicules spermaticques flexueux. — 2, 3. Rete testis. — 4. Cônes efférents. — 5. Tête de l'épididyme. — 6. Corps de l'épididyme. — 7. Vas aberrans. — 8. Queue de l'épididyme. — 9. Canal déférent.

Structure du testicule. —

Le testicule comprend dans sa texture : 1° une coque fibreuse, la *tunique albuginée* (de *albugo*, tache blanche), ainsi appelée à cause de son aspect blanc nacré ; 2° un tissu propre, la *pulpe testiculaire* ; 3° des *vaisseaux* et des *nerfs* qui président à sa nutrition et à son innervation.

1° *Tunique albuginée.* — Cette enveloppe est inextensible, comme toutes les membranes fibreuses ; elle est très épaisse, parce qu'elle doit protéger la pulpe testiculaire contre les froissements et les chocs extérieurs.

Elle présente sur son bord supérieur un épaississement nommé *corps d'Hygmore*, d'où rayonnent une foule de cloisons membraneuses, qui divisent la cavité de cette coque en un nombre considérable de petites loges prismatiques.

2° *Pulpe testiculaire.* — Chacun des compartiments, dont nous venons

de parler, renferme un ou plusieurs tubes très fins, enroulés sur eux-mêmes, et appelés *canalicules spermatiques*. Les pelotons formés par ces tubes ont reçu le nom de *lobules* et leur ensemble constitue la *pulpe testiculaire* (fig. 10). On compte environ 275 lobules par glande séminale. Rabelais semble avoir entrevu cette conformation des testicules qu'il appelle quelque part des « pelotons ».

M. Sappey estime qu'un seul testicule contient près de 1,100 tubes séminifères. Or, comme ceux-ci mesurent, en moyenne, 75 centimètres, on peut évaluer leur longueur totale, en les supposant placés bout à bout, à un kilomètre.

Après avoir constitué les pelotons de la pulpe testiculaire, les canalicules spermatiques traversent le corps d'Hygmore d'arrière en avant et forment, dans son épaisseur, un réseau anastomotique, dit *rete vasculosum testis* (2, 3). De l'extrémité antérieure de ce réseau partent les *cônes efférents* (4) qui viennent déboucher dans le *canal de l'épididyme* (5, 6, 8), lequel aboutit à son tour dans le canal déférent (9).

3° **Vaisseaux et nerfs du Testicule. Varicocèle.** — Les ARTÈRES qui se distribuent aux lobules de la pulpe testiculaire sont les *artères spermatiques* (3, fig. 12). Ces vaisseaux viennent de l'artère aorte (12, fig. 11); ils se distinguent par la longueur de leur trajet, qui est en rapport avec la migration des testicules, primitivement situés au niveau des reins.

Les VEINES (27, fig. 11) partent des testicules et accompagnent les artères spermatiques en s'entrelaçant avec elles, pour former un lacis vasculaire, appelé *plexus pampiniforme* (4, 5, fig. 14), à cause de sa ressemblance avec les pampres de la vigne. Les dilatations morbides de ces veines constituent les varices des bourses ou *varicocèle* (de *varix*, varice et *κίλη*, tumeur). Au toucher, ces dilatations variqueuses donnent la sensation d'un paquet de vers; elles provoquent souvent des douleurs intolérables qui en nécessitent la ligature (fig. 12, 13).

Les deux groupes de veines *spermatiques*, qui composent les plexus pampiniformes, ont une origine commune, mais une terminaison différente. Celui du côté droit se rend directement dans la veine *cave inférieure* (24, fig. 11); celui du côté gauche suit un parcours plus long: il vient se jeter à angle droit dans la veine *rénale* correspondante (25) après avoir passé sous la portion du gros intestin, appelée *colon iliaque*, qui le comprime plus ou moins. Ces différentes particularités favorisent la stagnation du sang dans ce réseau veineux et expliquent la fréquence du varicocèle à gauche.

Les NERFS des glandes séminales émergent du *plexus rénal*, qui

innerve en même temps la plus grande partie de l'appareil urinaire. La connexion qui existe entre cet appareil et les testicules occasionne

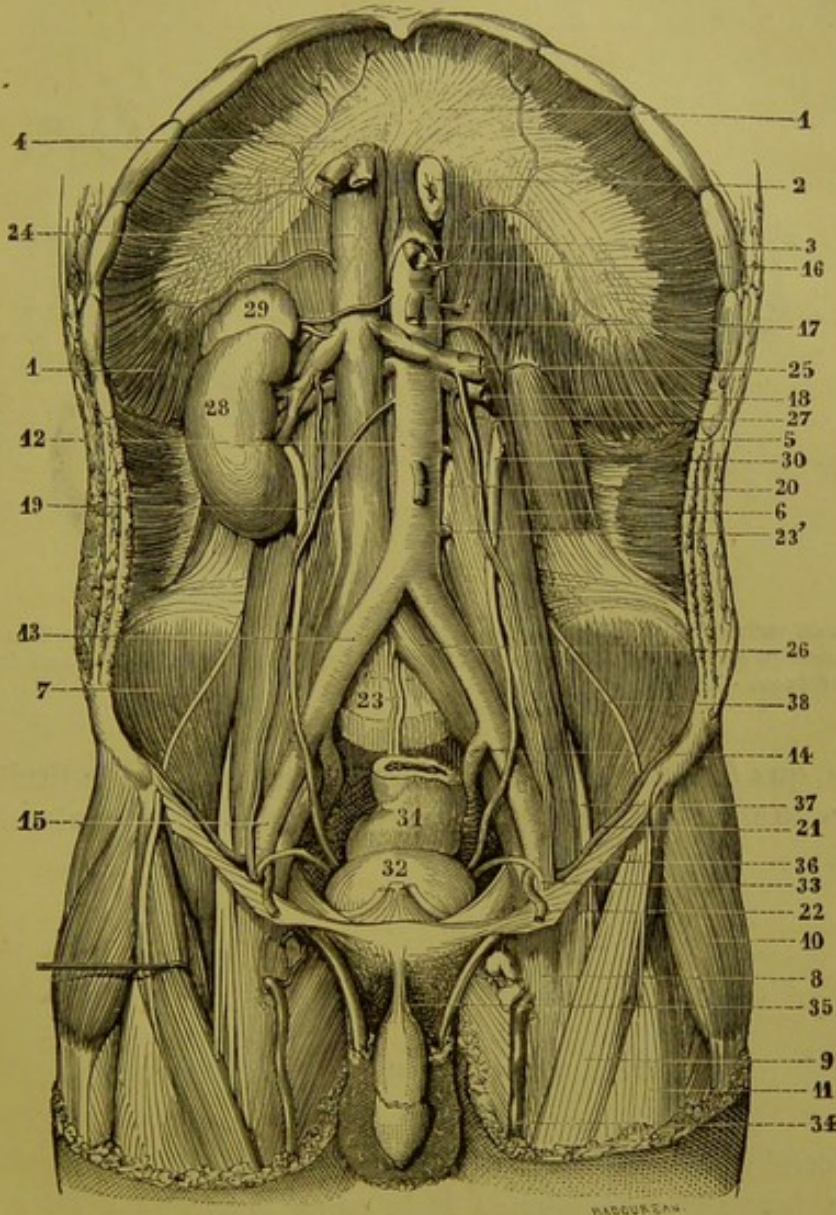


FIG. 11. — Cavité abdominale.

1. Diaphragme. — 2. Œsophage. — 3. Aorte. — 4. Veine cave inférieure. — 5. Muscle carré des lombes. — 6. M. psoas. — 7. M. iliaque. — 8. M. transverse. — 9. M. couturier. — 10. M. du fascia lata. — 11. M. droit antérieur. — 12. Artère aorte. — 13. A. iliaque primitive. — 14. A. iliaque interne. — 15. A. iliaque externe. — 16. Tronc coeliaque. — 17. A. mésentérique supérieure. — 18. A. rénale. — 19. A. spermatique. — 20. A. mésentérique inf. — 21. A. circonflexe iliaque. — 22. A. épigastrique. — 23. A. sacrée moyenne. — 24. Veine cave inférieure. — 25. V. rénale. — 26. V. iliaque. — 27. V. spermatique. — 28. Rein. — 29. Capsule surrénale. — 30. Uretère. — 31. Rectum. — 32. Vessie. — 33. Cordon spermatique. — 34. Veine saphène interne. — 35. Ligament suspenseur de la verge. — 36. Arcade crurale. — 37. Nerve crural. — 38. Nerve génito-crural. — 39. Angle sacro-vertébral ou promontoire.

toujours dans les coliques *néphrétiques* de la gravelle, des douleurs très vives s'irradiant jusqu'aux bourses. D'autre part, le siège du plexus rénal dans la région lombaire rend compte des « douleurs de

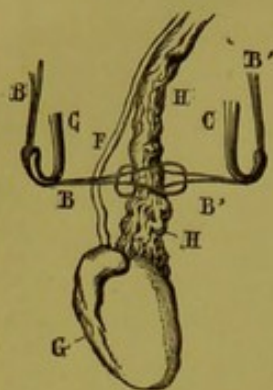


FIG. 12.

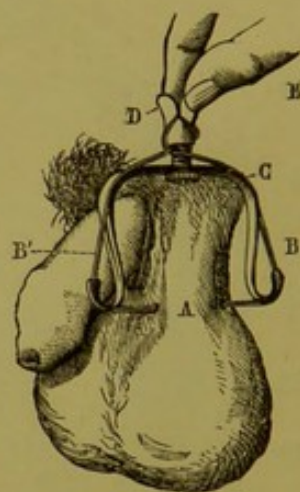


FIG. 13.

Opération du varicocèle par la ligature. — A. Scrotum. — B, B'. Ligatures passées dans la rainure du porte-ligature, C. — D. Vis autour de laquelle s'enroulent les fils. — F. Canal déférent. — G. Epididyme. — H. Vaisseaux sanguins du cordon.

reins », que déterminent les tumeurs du testicule, par le tiraillement qu'elles exercent sur les filets nerveux émanant de ce centre d'innervation.

ARTICLE II

CONDUITS DESTINÉS AU COURS DU SPERME

Ces conduits s'abouchent les uns dans les autres et comprennent de bas en haut : 1° l'*épididyme* ; 2° le *canal déférent* ; 3° les *conduits éjaculateurs* ; 4° le *canal de l'urètre*.

1° Épididyme. Orchite. — L'*épididyme* (de ἐπί, sur et δίδυμος, testicule) est un petit corps oblong situé sur le bord postérieur du testicule qu'il coiffe à la façon d'un cimier de casque (6, fig. 14). On l'a encore comparé à un ver à soie. Son extrémité antérieure, ou *tête*, reçoit les *cônes efférents* du testicule ; son extrémité postérieure, ou *queue*, se continue avec le *canal déférent* ; quant à sa sa partie

moyenne, ou *corps*, elle n'adhère pas au testicule : de là cette autre comparaison de l'épididyme avec l'anse d'un panier.

L'épididyme est composé d'un canal flexueux (6, fig. 10), replié un grand nombre de fois sur lui-même. Déplissé, il mesure une longueur de 6 mètres environ.

L'inflammation de l'épididyme, ou *épididymite*, est le plus souvent désignée sous le nom impropre d'*orchite* (de ὄρχις, testicule) : or celle-ci est assez rare et constitue, à proprement parler, l'engorgement inflammatoire de la glande séminale ; tandis que l'*épididymite* est très fréquente et apparaît généralement soit après une violence extérieure, soit dans le cours de l'inflammation de l'urètre ou *blennorrhagie*, dont nous parlerons bientôt : on dit alors que « la chaudepisse est tombée dans les bourses ».

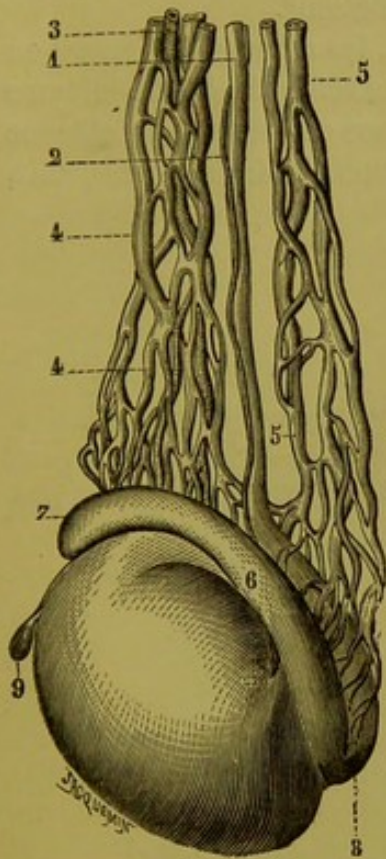


FIG. 14. — Testicule et éléments du cordon spermatique.

1. Canal déférent. — 2. Artère déférentielle. — 3. Artère spermatique. — 4, 5. Veines spermatiques. — 6. Corps de l'épididyme. — 7. Tête. — 8. Queue. — 9. Hydatide de Morgagni.

Sous l'influence de cette affection, l'épididyme augmente considérablement de volume et peut, dans certains cas, atteindre les dimensions du poing. Mais sa tunique fibreuse oppose bientôt une résistance qui occasionne les douleurs aiguës de l'épididymite. C'est pour arrêter cet étranglement douloureux que Vidal, de Cassis, pratiquait des incisions multiples sur le siège de la tuméfaction.

L'épididymite a ordinairement pour conséquence l'oblitération de l'épididyme. L'obstruction de ce canal s'oppose, par suite, à l'écoulement du sperme et si elle porte sur les deux épididymes, il en résulte une cause de stérilité qui persiste jusqu'à ce que l'un de ces canaux soit redevenu perméable.

Une particularité curieuse de l'épididymite, c'est qu'elle accompagne fréquemment les *oreillons* ou engorgement des glandes parotides situées en avant des oreilles.

2° **Canal déférent.** — Le *canal déférent* (de *defero*, j'emporte) s'étend de la queue de l'épididyme au *conduit éjaculateur* du même côté. Il mesure environ 50 centimètres de longueur.

Pour faciliter la description de ce conduit, les auteurs le divisent en quatre portions : la portion *testiculaire* qui se réfléchit sur l'épididyme et décrit des circonvolutions lui donnant une certaine ressemblance avec une natte de cheveux (fig. 10) ; la portion *funiculaire* (de *funis*,

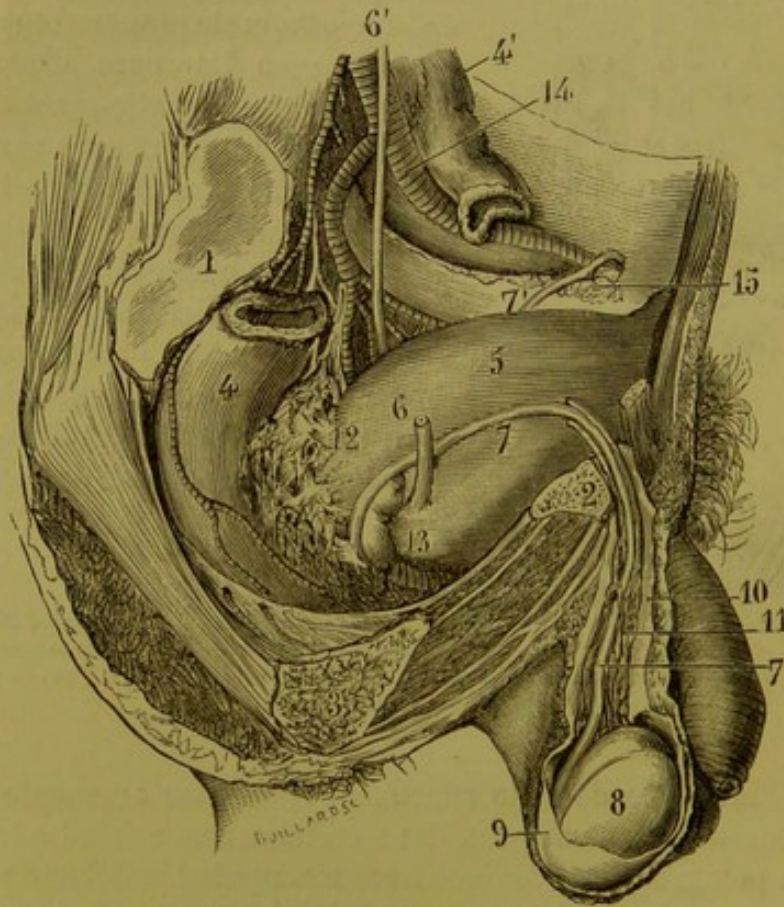


FIG. 15. — Canal déférent.

1. Sacrum. — 2. Pubis. — 3. Ischion. — 4. Rectum. — 5. Vessie. — 6. Uretère. — 7. Canal déférent. — 8. Testicule. — 9. Ses enveloppes. — 10. Cordon spermatique. — 11. Vaisseaux spermatiques. — 12. Plexus sacré. — 13. Vésicule séminale.

corde), ainsi appelée parce qu'elle occupe le cordon spermatique (7, fig. 15), et se distingue au toucher des autres organes qui l'entourent par la dureté de ses parois ; la portion *inguinale* qui traverse le canal de même nom ; enfin, la portion *pelvienne* (de *pelvis*, bassin) qui se dirige vers le bas-fond de la vessie, après avoir abandonné les autres parties constituantes du cordon spermatique.

Le calibre du canal déférent est capillaire, mais ses parois sont très épaisses ; ce qui lui permet de résister aux tiraillements de la glande séminale dont il est le principal agent suspenseur.

3° **Conduits éjaculateurs.** — Ils sont au nombre de deux (m, fig. 1). On peut les considérer comme les canaux excréteurs des vésicules séminales ; ils partent, en effet, du col de celles-ci et viennent s'ouvrir, après un trajet de 2 ou 3 centimètres, dans la région prostatique de l'urètre, sur les côtés d'une éminence dite *verumontanum* (6, fig. 20).

Ces conduits sont, à leur terminaison, séparés l'un de l'autre par une petite poche membraneuse appelée *utricule prostatique* (7), qui exerce une compression élastique et permanente sur les parois de ces conduits et s'oppose, de la sorte, au passage du sperme pendant le repos des organes générateurs.

4° **Canal de l'urètre.** — L'*urètre* est un conduit qui, chez l'homme, sert à l'émission du sperme et de l'urine. Son calibre moyen est évalué à 7 millimètres de diamètre ; mais il peut, par la dilatation forcée, atteindre 1 centimètre et même au delà. Il permet l'entrée de corps étrangers relativement volumineux : Civiale a trouvé dans la vessie d'un homme un médaillon long de 3 centimètres et large de 1 cen-

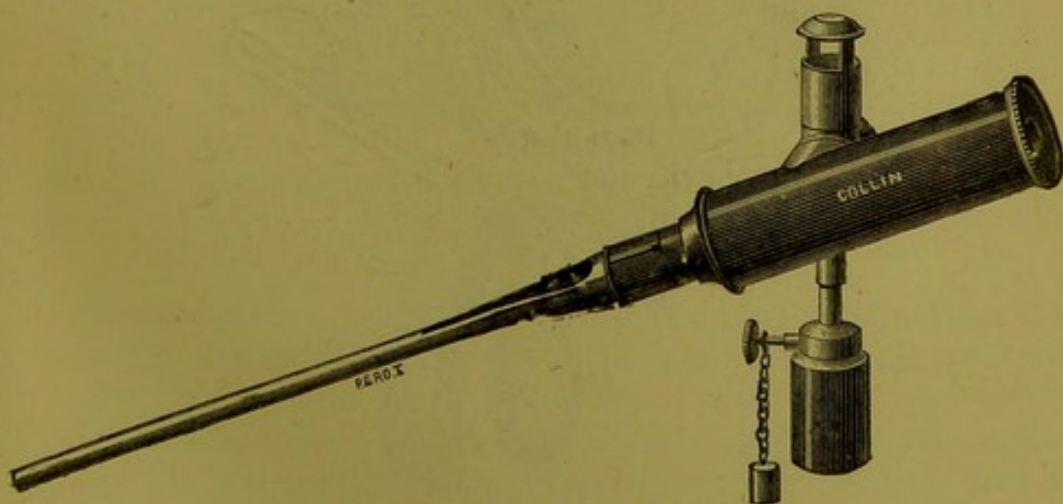


FIG. 16. — Urétroscope de J. Desormeaux.

timètre et demi ; des blanchisseuses le lui avaient introduit pendant qu'il était ivre.

C'est aussi grâce à l'extrême dilatabilité de l'urètre que l'on peut introduire dans ce canal divers instruments tels que l'*urétroscope*

(fig. 16), qui sert à examiner à l'œil nu la muqueuse urétrale pour en apprécier les altérations ; et les appareils *lithotriteurs* (de λίθος, pierre

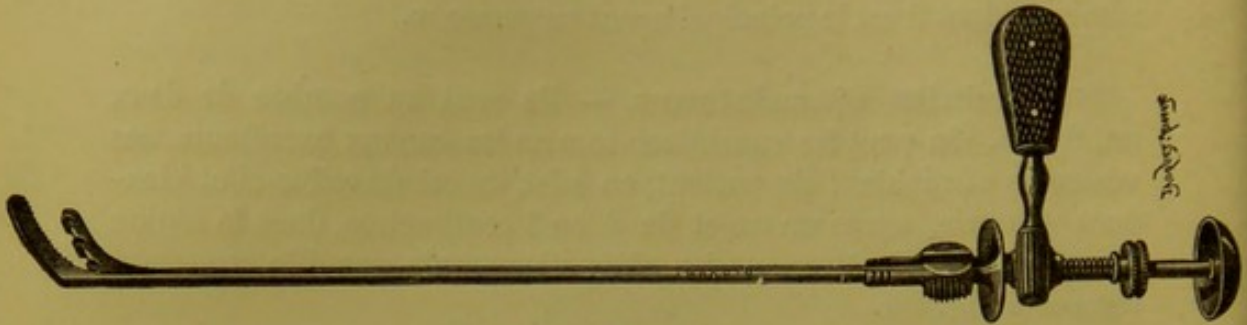


FIG. 17. — Brise-pierre.

et *terere*, broyeur) qui sont destinés [au broiement de la pierre à l'intérieur de la vessie.

Dans son trajet, qui s'étend du col de la vessie à l'extrémité de la verge, l'urètre décrit deux courbures comparables à celles d'un S italique : l'une, postérieure, est fixe et l'autre, antérieure, s'efface

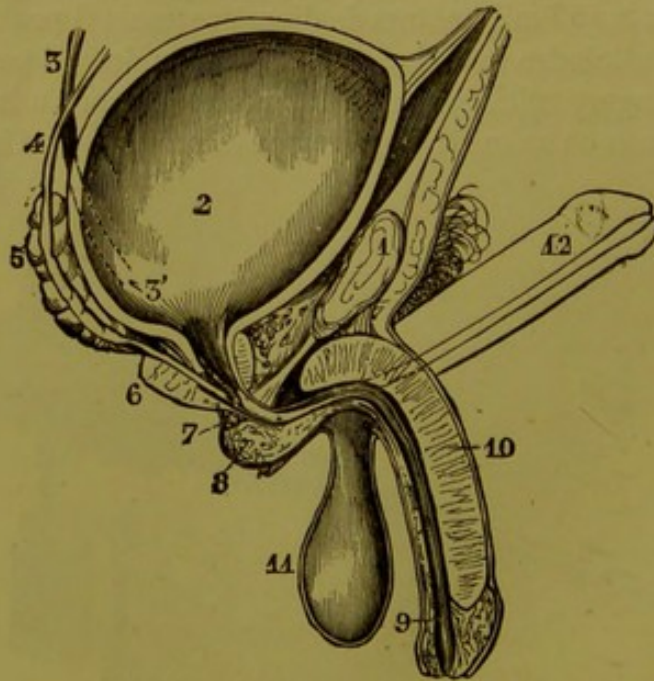


FIG. 18. — Courbures de l'urètre (Fort).

1. Coupe de la symphyse pubienne. — 2. Vessie. — 3, 3. Uretère gauche s'ouvrant dans la vessie. — 4. Canal déférent. — 5. Vésicule séminale. — 6. Prostate. — 7. Glandes de Méry ou de Cooper. — 8. Bulbe. — 9. Fosse naviculaire. — 10. Corps caverneux. — 11. Scrotum. — 12. Verge relevée, en érection.

pendant l'érection (fig. 18). Chez les sujets qui ont subi l'amputation

de la verge, la courbure profonde persiste seule, et pendant la miction le jet d'urine est fortement dirigé en haut.

La fixité de la courbure postérieure explique l'incurvation des sondes métalliques (fig. 19) que l'on emploie au *cathétérisme* (de *καθιέναι*, plonger) de l'urètre, soit pour dilater les rétrécissements organiques de ce conduit, soit pour favoriser l'écoulement de l'urine dans les cas de rétention.

Le canal de l'urètre, dont la longueur oscille entre 16 et 20 centimètres, a été divisé par les anatomistes en trois portions distinctes, qui sont, d'arrière en avant : les portions *prostatique*, *membraneuse* et *spongieuse* (fig. 20).

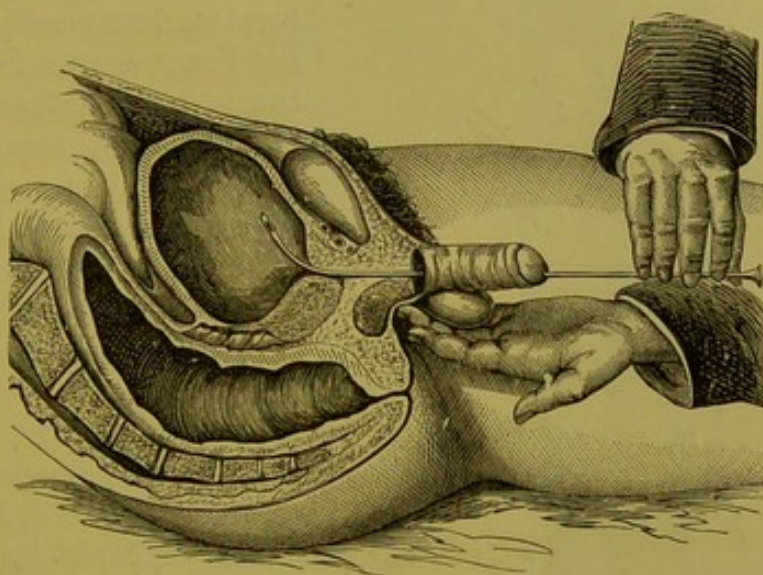
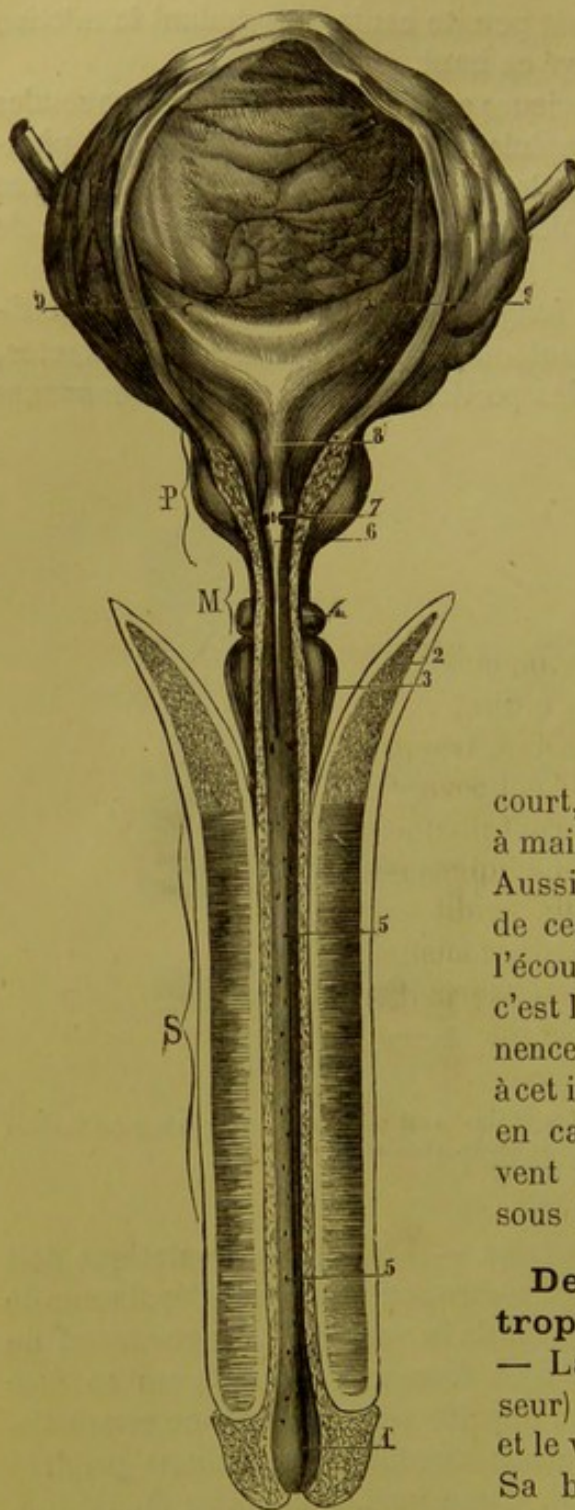


FIG. 19. — Cathétérisme de l'urètre. — Les doigts sont placés sous le périnée pour faciliter l'introduction de la sonde. (Voillemier.)

Portion prostatique. Incontinence d'urine. — La portion prostatique doit son nom à ce qu'elle est pour ainsi dire sculptée dans l'épaisseur de la glande *prostate* qui entoure le col de la vessie. Sa longueur est de 27 millimètres; elle a la forme d'un fuseau et présente sur sa face inférieure une saillie blanchâtre appelée *crête urétrale* ou *verumontanum* (6, fig. 20). Cette éminence augmente de volume pendant l'érection, et elle s'oppose ainsi, d'une part, à la sortie de l'urine, de l'autre, au reflux du sperme dans la vessie lors de l'éjaculation. Cette disposition explique la difficulté de la miction pendant l'érection complète.

On remarque, sur les côtés de la crête urétrale, l'ouverture des



conduits éjaculateurs et, sur son sommet, l'orifice de l'*utricule prostatique* (7) dont nous avons déjà indiqué les usages.

La portion prostatique de l'urètre est essentiellement composée de fibres musculaires qui, dans leur ensemble, forment le *sphincter prostatique*. En se contractant, ces fibres appliquent brusquement les deux parois de l'urètre l'une contre l'autre et chassent ainsi le liquide spermatique ou urinaire qui y est contenu, vers la partie antérieure de ce canal. De plus, cet anneau musculaire concourt, avec le sphincter de la vessie, à maintenir l'urine dans ce réservoir. Aussi comprend-on que la paralysie de ces fibres ait pour conséquence l'écoulement involontaire de l'urine : c'est la cause habituelle de l'incontinence chez les vieillards. On remédie à cet inconvénient à l'aide d'appareils en caoutchouc (fig. 21), qui conservent les urines et se dissimulent sous les vêtements.

De la prostate. Son hypertrophie chez les vieillards.

— La prostate (de *προστάτης*, défenseur) est une glande qui a la forme et le volume d'une petite châtaigne. Sa base enveloppe le col de la

FIG. 20. — Vessie et canal de l'urètre ouverts par la partie supérieure (Fort).

P. Portion prostatique de l'urètre. — M. Portion membraneuse. — S. Portion spongieuse. — 1. Fosse naviculaire. — 2. L'une des racines des corps caverneux. — 3. Bulbe. — 4. Glandes de Cooper. — 5, 5. Lacunes de Morgagni. — 6. Verumontanum ou crête urétrale. — 7. Orifices de l'utricule prostatique et des conduits éjaculateurs sur le verumontanum. — 8. Luette vésicale correspondant au col de la vessie. — 9, 9. Embouchure des uretères dans la vessie.

vessie et lui sert pour ainsi dire d'organe protecteur : de là son nom. Cette connexion explique pourquoi il est impossible de pratiquer l'opération de la *taille* (fig. 22), qui consiste à extraire de la vessie un calcul volumineux, sans diviser préalablement la glande prostate.

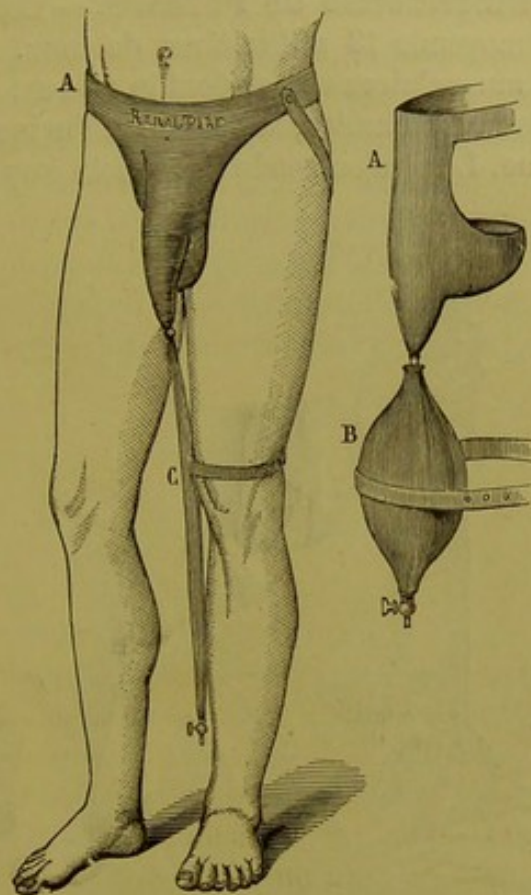


FIG. 21. — Appareils en caoutchouc contre l'incontinence d'urine. — A, C. Modèle pour la nuit. — A, B. Modèle pour le jour.

Le tissu de la prostate est constitué par une trame musculaire, renfermant un grand nombre de glandules qui viennent déverser leur produit de sécrétion dans le canal de l'urètre, au moment de l'éjaculation. Ce liquide sert à diluer le sperme et lui donne sa couleur opaline. C'est lui qui est éjaculé par les eunuques. L'écoulement de ce produit de sécrétion peut exister en dehors des rapports sexuels, et constitue la *prostatorrhée*, maladie que l'on confond ordinairement avec la *spermatorrhée* ou *pertes séminales*.

L'augmentation de volume ou l'*hypertrophie* de la prostate (fig. 21) est fréquente chez les vieillards, elle a pour effet de rétrécir la portion

prostatique de l'urètre et par suite de provoquer la rétention d'urine. Elle détermine, en outre, la stagnation de l'urine dans le bas-fond de la vessie et favorise la formation de dépôts urinaires qui produisent la pierre.

Portion membraneuse de l'urètre. — Cette partie de l'urètre mesure en moyenne 13 millimètres de long. Ses parois sont formées de fibres musculaires striées dont le rôle est de chasser, vers la portion spongieuse de l'urètre, le sperme et l'urine provenant de la portion prostatique. Lorsqu'on sonde des sujets impressionnables, la

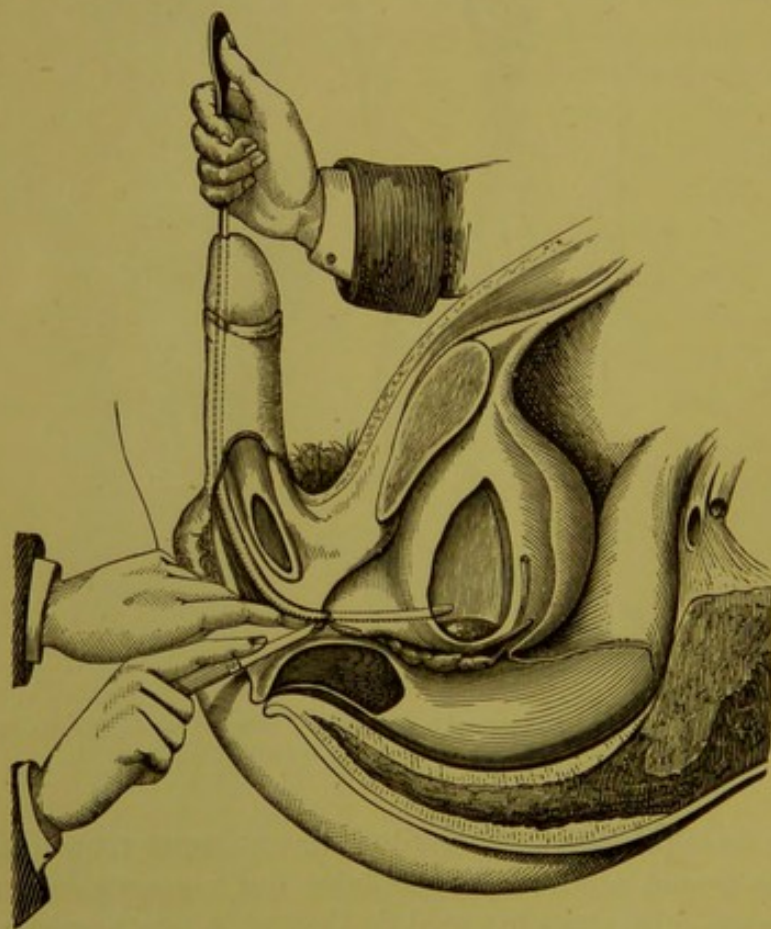


FIG. 22. — Opération de la taille au moment de la division de la prostate (Thompson).

contraction spasmodique de ces fibres détermine l'obstruction momentanée du canal de l'urètre et s'oppose temporairement au cathétérisme.

Sur le pourtour de la surface interne de cette région, on aperçoit les orifices de glandules, connues sous le nom de *glandes de Littre*, dont le produit de sécrétion sert à lubrifier les parois urétrales.

Il peut se développer au niveau de la portion membraneuse de l'urètre des abcès qui viennent s'ouvrir dans le rectum et établissent ainsi, entre ces deux conduits, une communication anormale, dite fistule *urétro-rectale*. Le voisinage du gros intestin a permis à un malade cité par Bégin, de rendre, en urinant, un petit os avalé peu de temps auparavant.

Les abcès formés au voisinage de l'urètre s'ouvrent quelquefois, par un ou plusieurs pertuis, à la surface du périnée et donnent lieu aux fistules *urétro-périnéales* (fig. 24), par lesquelles s'écoule l'urine au moment de la miction. Ces trajets fistuleux s'observent surtout chez les sujets atteints de rétrécissements de l'urètre; ils occasionnent parfois la fièvre urinéuse qui peut entraîner la mort. C'est vraisemblablement à un accident de ce genre qu'a succombé François I^{er} et non à une autre maladie que lui attribue ce tercet bien connu :

L'an quinze cent quarante-sept,
François mourut à Rambouillet
De la vérole qu'il avait.

Portion spongieuse de l'urètre. — Cette partie de l'urètre (5, fig. 20) est entourée d'une gaine de structure aréolaire qui doit son nom à sa ressemblance avec une éponge. Elle est terminée à ses deux extrémités par un renflement appelé *bulbe* en arrière et *gland* en avant.

A chacun de ces renflements correspond une dilatation du canal de l'urètre : la dilatation antérieure est la *fosse naviculaire* (de *navicula*, nacelle) et la dilatation postérieure, le *cul-de-sac du bulbe*. En arrière de ce cul-de-sac, une bride semi-circulaire diminue le calibre de l'urètre, et sert de ligne de démarcation entre les deux portions membraneuse et spongieuse. Cet étroit passage, nommé *collet du bulbe*, est le siège ordinaire des rétrécissements de l'urètre qui sont le plus souvent la conséquence d'une blennorrhagie ancienne et non, comme on le croit à tort, des injections que l'on ordonne dans cette dernière maladie.

On trouve à la paroi supérieure de la portion spongieuse de l'urètre des ouvertures décrites par Morgagni, sous le nom de *lacunes*; elles peuvent arrêter le bec de la sonde et faire obstacle au cathétérisme. Ce sont les orifices de ces glandes qui sécrètent un liquide destiné, comme celui des glandes de Littre, à humecter les parois de l'urètre. A 2 ou 3 centimètres de distance du méat urinaire, un orifice glandulaire plus accusé que les autres a été considéré comme une valvule par M. A. Guérin, qui lui a laissé son nom (fig. 25).

Bulbe de l'urètre. — Le renflement postérieur ou *bulbe* (7, fig. 26), que les anciens appelaient « l'oignon de l'urètre », est embrassé par le muscle *bulbo-caverneux*. Il augmente de volume et de résistance pendant l'érection, et l'on peut, à ce moment, le sentir à travers les différentes couches du périnée. Le bulbe n'est séparé du rectum que par un intervalle d'environ un centimètre, et de moins encore chez les

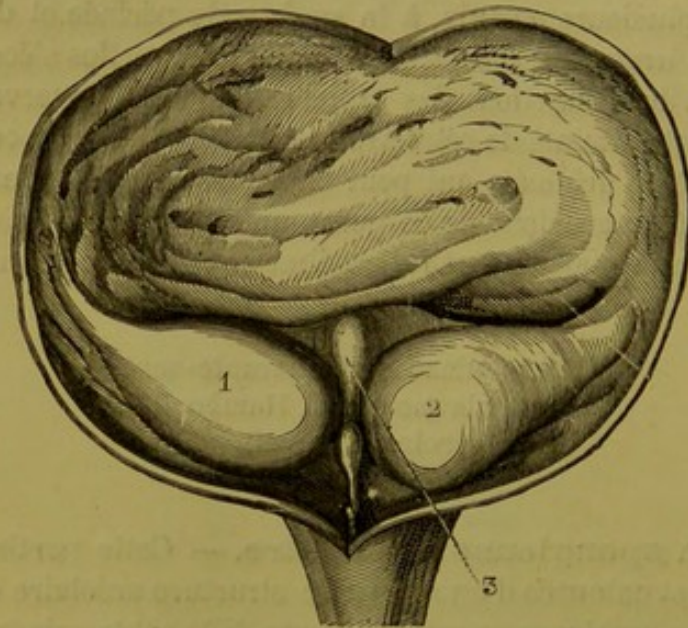


FIG. 23. — Hypertrophie de la prostate (Thompson).

1 et 2. Lobes latéraux de la prostate hypertrophiée. — 3. Lobe moyen.

vieillards dont le renflement bulbaire acquiert souvent un développement considérable : aussi peut-il être facilement blessé dans les opérations qui se pratiquent au voisinage de l'anus, comme dans la taille.

Gland. Hypospadias. Balanite. Végétations. — Le *gland* (8, fig. 26) coiffe l'extrémité antérieure des *corps caverneux* à la manière d'un casque. Il fait saillie hors de la peau de la verge, comme le fruit du chêne hors de sa capsule : ressemblance qui a motivé sa dénomination.

La forme conique qu'il présente a pour but de faciliter son introduction dans l'étui vaginal de la femme ; sa base est circonscrite par un rebord saillant, appelé *couronne*, et son sommet est percé de l'ouverture antérieure de l'urètre ou *méat urinaire*. Cet orifice peut, dans certains cas, s'ouvrir à une distance plus ou moins éloignée du

sommet du gland, et, selon qu'il occupe la partie inférieure ou supérieure de la verge, il constitue les vices de conformation connus sous les noms d'*hypospadias* et d'*épispadias* (de ὑπό, sous, ἐπί, sur et σπάω, je divise).

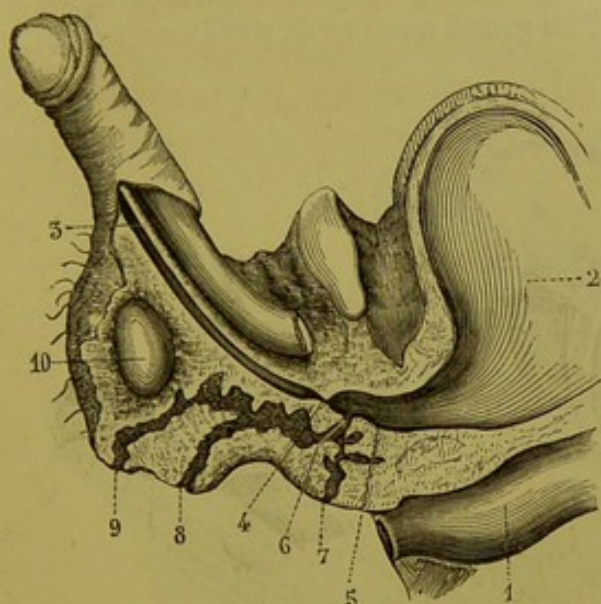


FIG. 24. — Fistules urinaires causées par un rétrécissement (Thompson).

1. Rectum. — 2. Vessie. — 3. Canal de l'urètre. — 4. Partie rétrécie du canal de l'urètre. En arrière se trouvent une dilatation de la région prostatique (5) et une perforation (6) qui est l'ouverture interne de la fistule urinaire. — 7. Une des ouvertures externes de la fistule siégeant au périnée. — 8, 9. Deux autres ouvertures fistuleuses siégeant au scrotum. — 10. Testicule.

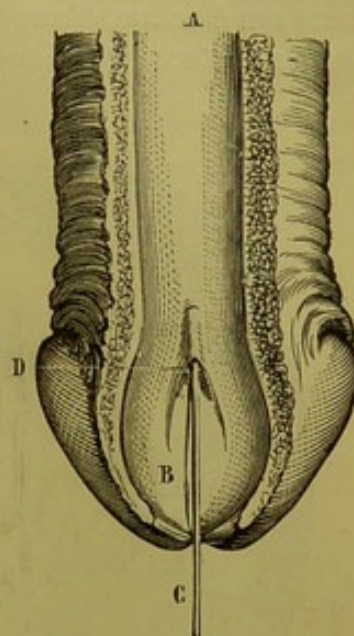


FIG. 25. — Valvule de Guérin qui arrête souvent la sonde.

A. Paroi supérieure de l'urètre. — B, D. Valvule dans laquelle est engagée l'extrémité de la sonde C.

Ces anomalies entraînent avec elles l'inaptitude à la fécondation, parce qu'elles s'opposent au jeu régulier de l'éjaculation et que, pendant cet acte, le sperme est déposé au dehors du vagin. Henri II était hypospade, et ce sont les conseils de son médecin Fernel, qui lui donnèrent plusieurs rejetons, après onze années de mariage.

Le gland est revêtu d'une membrane muqueuse très mince recevant un grand nombre de rameaux nerveux; aussi jouit-il d'une exquise sensibilité. L'épiderme de cette membrane s'épaissit chez les personnes qui ont le gland à découvert. Cette conformation émousse quelque peu la sensibilité de cet organe; mais elle a l'avantage de le mieux préserver de la contagion syphilitique. La muqueuse du gland est le siège fréquent de productions charnues végétantes (fig. 27), auxquelles on a

donné les noms de *choux-fleurs*, *poireaux*, *framboises*, *crêtes de coq*, selon leur forme. Cette membrane est souvent aussi envahie par l'inflammation et donne lieu, dans ce cas, à la *balanite* (de βάλανος, gland).

Muqueuse de l'urètre. — Le canal de l'urètre est tapissé, dans toute son étendue, d'une membrane muqueuse de couleur blanchâtre dont la surface est hérissée d'un grand nombre de papilles recouvertes

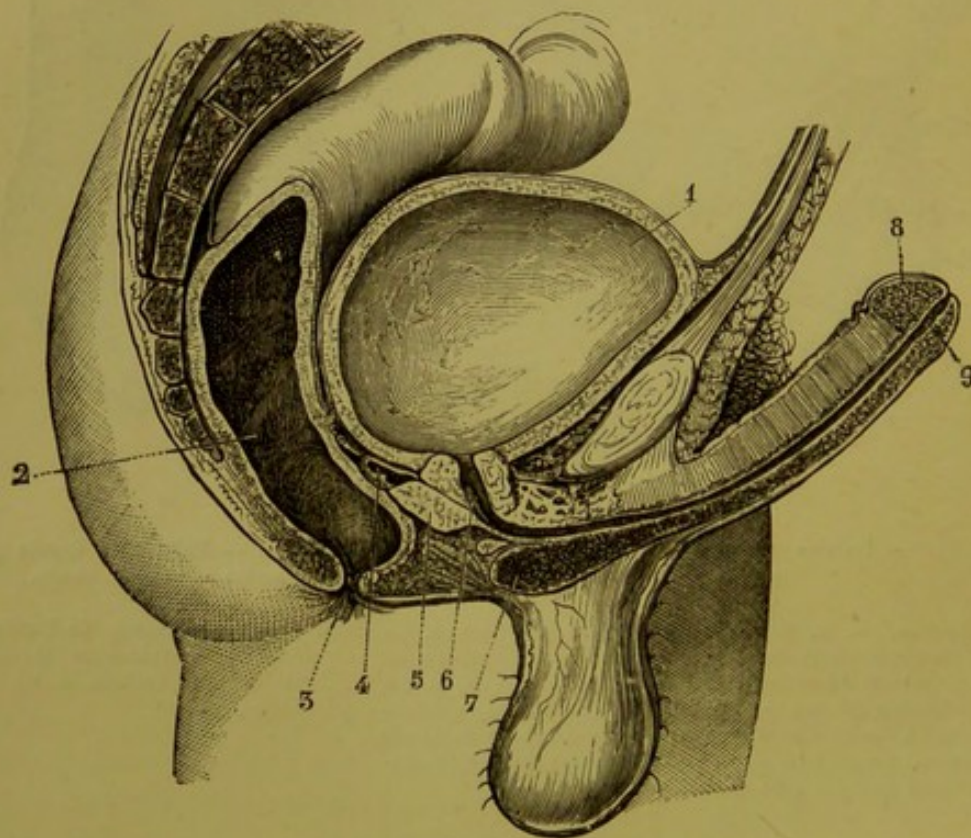


FIG. 26. — Coupe antéro-postérieure des organes sexuels de l'homme (Richet).

1. Vessie. — 2. Rectum. — 3. Anus. — 4. Vésicule séminale. — 5. Prostate. — 6. Portion prostatique de l'urètre. — 7. Bulbe de l'urètre. — 8. Gland. — 9. Fosse naviculaire.

d'un vernis épithélial que l'inflammation fait tomber. L'urine est alors en contact avec les papilles nerveuses mises à nu et détermine, à son passage, l'excessive cuisson qui a valu à l'*urétrite* ou *blennorrhagie* (de βλέννα, mucus et ῥήγνυμι, je chasse dehors) le nom vulgaire de « *chaudepisse* ». De là encore l'expression populaire « *pisser des lames de rasoir* ».

A l'état normal, la sensibilité de l'urètre est assez vive; aussi le premier cathétérisme est-il très pénible; mais cette sensibilité s'émousse

à la longue et permet aux individus affectés de rétention d'urine, l'introduction journalière des sondes sans provoquer de douleur.

Sur toute la circonférence de l'urètre sont disséminées les dépressions et les ouvertures de diverses grandeurs que nous avons signalées en décrivant chaque portion de ce canal. Les plus importantes peuvent arrêter le bec de la sonde dans le cathétérisme et devenir l'origine de fausses routes plus ou moins graves. Sur la paroi supérieure, on rencontre la *valvule de Guérin* (fig. 25) et les *lacunes de Morgagni*; sur la paroi inférieure, le *cul-de-sac du bulbe*, les embouchures des *canaux éjaculateurs* et l'orifice de l'*utricule prostatique*. D'où le précepte de faire suivre au bec de la sonde la paroi inférieure de l'urètre dans la

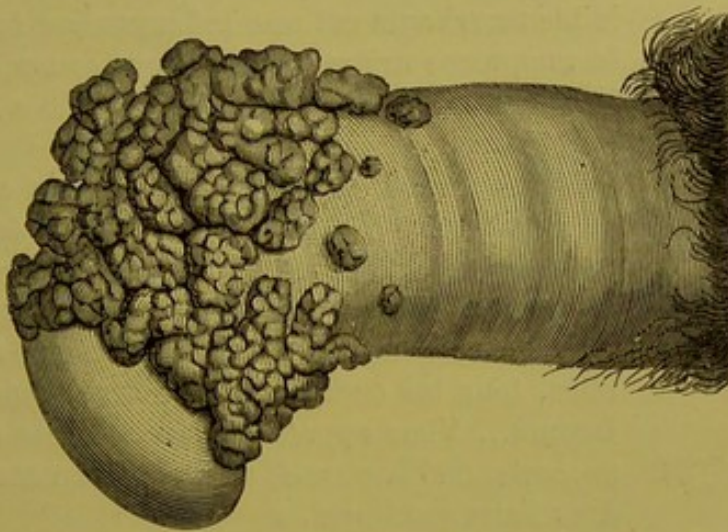


FIG. 27. — Végétations de la base du gland (Fort).

partie antérieure de ce canal et la paroi opposée dans la partie profonde.

De nombreuses fibres élastiques sont disséminées dans l'épaisseur de la membrane muqueuse et donnent au canal de l'urètre la grande dilatabilité qui lui permet de recevoir des instruments plus volumineux que son calibre ordinaire. En outre, la muqueuse urétrale est doublée, dans toute son étendue, d'une couche de fibres musculaires lisses, disposées en faisceaux longitudinaux, qui rétractent cette membrane lorsque la verge est à l'état de flaccidité. Ce sont les contractions de ces fibres musculaires qui font tomber dans la vessie les corps étrangers (cure-dents, épis de blé, porte-plumes) que des individus dépravés s'introduisent par le méat urinaire. Afin d'éviter cet accident aux sondes placées à demeure dans la vessie, il faut prendre la précaution

de les fixer solidement, soit en les attachant aux poils du pubis, soit en les retenant à la verge elle-même avec des bandelettes de diachylon ou un appareil spécial (fig. 28).

La muqueuse urétrale reçoit les mêmes nerfs que la vessie; c'est pourquoi toute irritation du col vésical, comme on l'observe dans la pierre, donne lieu à une pénible démangeaison du gland. Cette sensation peut être comparée à l'illusion bien connue des amputés, qui éprouvent de la douleur à l'extrémité du membre opéré.

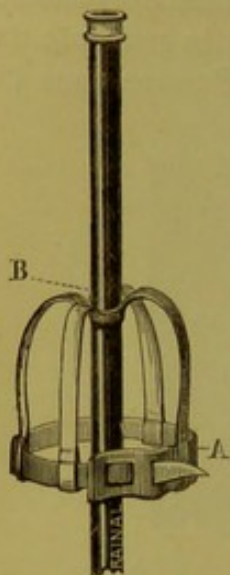


FIG. 28. — Fixe-sonde en caoutchouc.

De la blennorrhagie. — Plus connue sous les noms de *chaudepisse*, de *coulante*, d'*échauffement* ou de *gonorrhée* (de γόνος, semence et ρέειν, couler), la blennorrhagie est une inflammation spéciale de la muqueuse urétrale. Elle a pour cause habituelle les excès vénériens; c'est dire qu'elle a existé de tout temps.

Moïse semble y faire allusion dans ce passage du *Lévitique*: « L'homme affecté d'un écoulement de semence sera déclaré impur; on reconnaîtra qu'il est affecté de ce mal à ce qu'une humeur impure s'attachera à sa personne... Tous les lits où il dormira, tous les endroits où il se sera reposé, seront impurs... Vous apprendrez aux enfants d'Israël à se garder de l'impureté, afin qu'ils ne meurent pas dans leurs souillures. »

Le flux menstruel et les flueurs blanches, mais plus rarement que les excès vénériens, provoquent aussi l'urétrite et souvent, comme l'a dit Ricord, en parodiant un axiome bien connu, « la plus belle femme du monde peut donner ce qu'elle n'a pas. »

« Telle femme inoffensive pour l'un, fait remarquer d'autre part M. A. Fournier, donne ou mieux semble donner une chaudepisse à tel autre, qui s'est « échauffé » davantage avec elle, qui s'est livré au coït après des libations immodérées, qui d'ailleurs présente une prédisposition évidente de la maladie soit en raison de son tempérament, soit par suite d'une conformation spéciale de la verge, soit enfin comme conséquence de blennorrhagies antérieures. C'est là l'éternelle histoire de la femme mariée qui ne donne rien à son mari, et de laquelle reçoit la chaudepisse un amant plus passionné. Cela explique encore pourquoi la blennorrhagie se prend bien plus souvent avec une maîtresse, près de laquelle on s'excite, que dans le rapport avec une fille publique, rapport habituellement unique, froid et rapide. »

Ainsi, cet auteur a recherché l'origine de la blennorrhagie dans 387 cas, et il a trouvé que 12 avaient été contractées avec des filles publiques, 26 avec des femmes mariées, 41 avec des domestiques, 44 avec des prostituées clandestines, 126 avec des ouvrières et 138 avec des filles de théâtre et des filles entretenues. Quant à la fréquence de la blennorrhagie, elle est telle que Lisfranc a pu dire que sur 100 individus, il y en a au moins 80 qui l'ont eue, qui l'ont ou qui l'auront.

Ricord a spirituellement groupé les causes nombreuses qui développent la blennorrhagie dans sa célèbre *recette pour attraper la chaudepisse*. « Voulez-vous, disait-il, attraper la chaudepisse? en voici les moyens : prenez une femme lymphatique, pâle, blonde plutôt que brune, aussi fortement leucorrhéique que vous pourrez la rencontrer; dînez en compagnie; débutez par des huîtres et continuez par des asperges; buvez sec et beaucoup de vins blancs, champagne, café, liqueurs, tout cela est bon; dansez à la suite de votre repas et faites danser votre compagne; échauffez-vous bien, et ingérez force bière dans la soirée; la nuit venue, conduisez-vous vaillamment; deux ou trois rapports ne sont pas de trop, et mieux vaut davantage; au réveil, n'oubliez pas de prendre un bain chaud et prolongé; ne négligez pas non plus de faire une injection; ce programme rempli consciencieusement, si vous n'avez pas la chaudepisse, c'est qu'un Dieu vous protège. »

On tirera facilement de ces conseils, donnés sous une forme plaisante, les principes hygiéniques qui doivent être suivis pour éviter l'urétrite. Nous rappellerons en même temps ce précepte de l'école de Salerne : *Post coitum si mingas apte servabis urethras*. (En urinant après le coït vous conserverez l'urètre en bon état.) Il sera prudent aussi d'observer la loi inscrite par Moïse dans le *Lévitique* : « La femme qui souffre ce qui, dans l'ordre de la nature, arrive chaque mois, sera séparée de son époux. » Enfin on fera bien de se souvenir des recommandations faites par M. Langlebert dans ses *Lettres à Emile* : « L'amour prudent doit être alerte et égoïste. Point de pause, de retard volontaire... Et aussitôt après, au moment propice où l'amour quitte son bandeau, où le regret succède à l'enseignement, où le désir satisfait fait place à la crainte, vite, vite! un lavage complet, attentif, minutieux, plusieurs fois répété, de toutes les surfaces que le virus a pu toucher, de tous les plis et replis où il a pu se glisser. Pas une minute, une seconde à perdre, les instants sont précieux : *fugit irreparabile tempus!* » Le moyen le plus sûr d'éviter la contagion est de faire usage de ce léger vêtement d'origine anglaise, le *condom*, inventé vers le milieu du dernier siècle par un médecin de Londres, qui lui laissa son

nom. Mais on fera bien de ne pas imiter le dévôt duc d'Orléans; sa femme, la princesse palatine, raconte dans ses *Mémoires* qu'il se mettait toujours au lit avec un chapelet auquel était attaché de nombreuses médailles; il lui servait à faire ses prières avant de s'endormir. « Quand cela était fini, écrit-elle, j'entendais un gros fracas causé par les médailles, comme s'il les promenait sous la couverture. Je lui dis : « Dieu me le pardonne! mais je soupçonne que vous faites promener vos reliques et vos images de la Vierge dans un pays qui leur est inconnu. » Monsieur répondit : « Taisez-vous, dormez; vous ne savez ce que vous dites. » Une nuit, je me levai tout doucement, je plaçai la lumière de manière à éclairer tout le lit, et au moment où il promenait ses médailles sous la couverture, je le saisis par le bras, et lui dis en riant : « Pour le coup, vous ne sauriez me le nier. » Monsieur se mit aussi à rire, et dit : « Vous qui avez été huguenote, vous ne savez pas le pouvoir des reliques et des images de la sainte Vierge : elles garantissent de tout mal les parties qu'on en frotte. » Je répondis : « Je vous demande pardon, Monsieur; mais vous ne me persuaderez point que c'est honorer la Vierge, que de promener son image sur les parties destinées à ôter la virginité. » Monsieur ne put s'empêcher de rire, et dit : « Je vous prie, ne le dites à personne. »

Il peut arriver que la blennorrhagie passe à l'état chronique, elle constitue alors la *blennorrhée*. Comme cette affection est caractérisée par un léger suintement de pus qui apparaît surtout le matin au méat urinaire, on lui donne communément le nom de *goutte matinale* ou *goutte militaire*.

ARTICLE III

RÉSERVOIRS DU SPERME

Vésicules séminales, leur forme et leur structure. —

Les vésicules (5, fig. 29) sont deux poches membraneuses destinées à recevoir le sperme. Elles ont la forme d'une poire très-allongée dont le sommet ou *col* se confond avec l'extrémité terminale des *canaux déférents* (6) et communique avec les *conduits éjaculateurs* (m, fig. 1).

A la coupe, les vésicules séminales paraissent constituées par des loges cellulaires communiquant toutes entre elles; mais en réalité

elles sont formées d'un canal flexueux de 10 centimètres de long, qui reçoit de nombreux diverticules auxquels ces vésicules doivent leur aspect bosselé.

Les parois des réservoirs spermatiques sont, en grande partie, composées de fibres musculaires qui se contractent pendant l'éjaculation pour lancer le sperme dans l'urètre. Les contractions de ces fibres sont indépendantes de la volonté; aussi est-il impossible d'arrêter l'émission du sperme dès qu'elle est commencée.

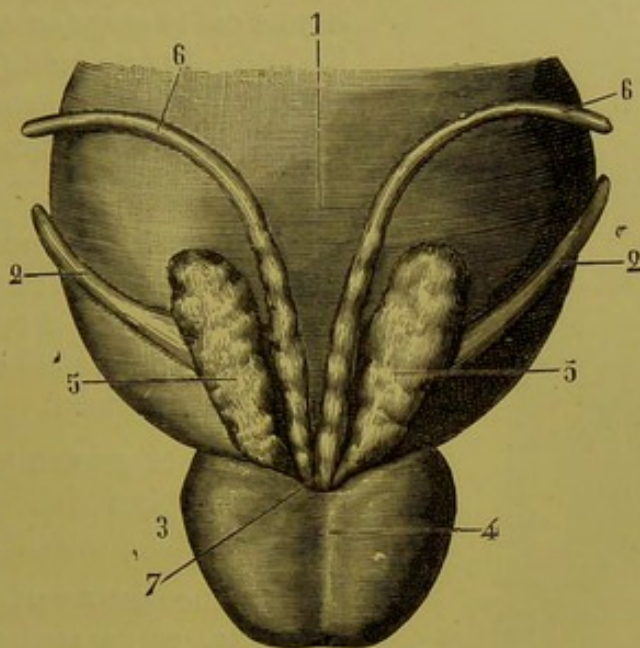


FIG. 29. — Face postérieure de la vessie.

1. Vessie. — 2. Uretères. — 3, 4. Prostate. — 5. Vésicules séminales. — 6. Canaux déférents.

Situation et rapports des vésicules séminales. — Les vésicules séminales (4, fig. 26), sont placées entre le rectum et la vessie à laquelle elles adhèrent intimement.

Ces rapports permettent d'une part, de reconnaître, à l'aide du toucher rectal, les affections des vésicules séminales, les tubercules par exemple, et expliquent, d'autre part, l'écoulement involontaire du sperme au moment des efforts de la défécation, ainsi que les érections matinales résultant de la compression de ces vésicules par l'accumulation de l'urine dans la vessie.

CHAPITRE IV



FIG. 30. — Verge double chez un monstre polymélien.

De la verge. — L'appareil qui sert à porter le liquide spermatique dans les voies génitales de la femme est la *verge* ou *membre viril*. En latin, il porte les différents noms de *mentula*, *virga*, *membrum virile*, *priapus*, *colis*, *fascinus*, *mute*, *verpa hosta* et *penis*.

La verge est ordinairement unique; elle est double dans certains cas exceptionnels (fig. 30) et constitue alors un vice de conformation fort gênant pour l'accouplement.

Flasque et pendante à l'état de repos, la verge s'allonge et se redresse à l'état d'activité.

Ses dimensions varient selon les individus, et ne sont pas toujours proportionnées au reste du corps. En général même, la verge des hommes trapus est plus développée que celle des hommes de haute taille.

De tout temps, on a remarqué qu'il existait un certain rapport entre le volume du nez et celui du membre viril :

Noscitur ex naso quanta sit hasta viri (1).

(1) Publius Ovide qui reçut le surnom de Nason, à cause de la proéminence de son nez, vient à l'appui de cet aphorisme ; il reconnaît lui-même dans le distique suivant, que la nature l'avait bien doué pour l'amour :

Exigere a nobis augustà nocte Corinam
Me memini numeros sustinuisse noven.

dit un axiome des anciens ; *Al nazzo cognosce il cazzo*, répète un adage italien, et un poète du seizième siècle a écrit :

Regarde au nez et tu verras combien
Grand est cela qui aux femmes convient.

La physiologie nous apprend aussi que le développement de l'appareil vocal est étroitement lié à celui de l'appareil génital et que, jusqu'à un certain point, on peut conclure de l'intensité de la voix au degré de la virilité ; les eunuques, par exemple, ont tous la voix efféminée.

Certaines maladies, comme l'hydropisie et les hernies volumineuses, tendent à diminuer le volume de la verge ; d'autres, au contraire, l'augmentent considérablement, par exemple l'éléphantiasis.

La structure de la verge comprend : 1° les *corps caverneux* (fig. 20), qui recouvrent la *portion spongieuse de l'urètre*, et lui servent de tuteurs ; 2° les *enveloppes* ou fourreau de la verge.

1° Corps caverneux. Leur conformation. — Les corps

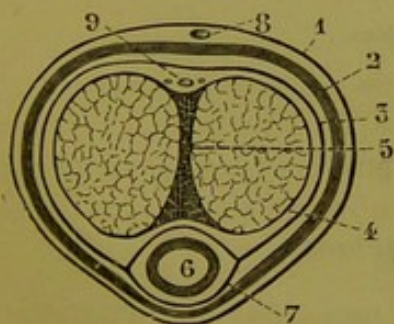


FIG. 31. — Coupe de la verge pendant l'érection. — 1. Peau. — 2. Couche musculaire. — 3, 7. Enveloppe fibreuse. — 4. Paroi des corps caverneux. — 5. Cloison des corps caverneux. — 6. Coupe de l'urètre. — 7. Coupe de la veine dorsale superficielle de la verge. — 8. Coupe de l'artère dorsale et des veines dorsales profondes.

caverneux représentent à peu près les deux tiers du volume de la verge. Ils ont la forme de deux cylindres adossés comme les canons d'un fusil à deux coups. Parfois la soudure de ces organes ne s'effectue pas et chacun d'eux conserve son indépendance ; il en résulte alors une double verge. L'extrémité antérieure des corps caverneux est coiffée par le gland et leur extrémité postérieure se bifurque en deux branches ou *racines* divergentes (2, fig. 20), qui viennent se fixer aux deux côtés de l'arcade pubienne et assez solidement pour qu'il soit possible de soulever un cadavre par la verge.

Structure des corps caverneux. — Ces organes sont composés d'une masse de tissu propre contenue dans une enveloppe de nature fibreuse. La cavité circonscrite par cette membrane est divisée en deux galeries parallèles, séparées l'une de l'autre par une cloison appelée *pectinée* (de *pecten*, peigne), à cause de ses nombreux interstices qui lui donnent une certaine ressemblance avec les dents d'un

peigne. Cette cloison semble destinée à limiter l'extension de l'enveloppe fibreuse lorsque la verge augmente de volume.

Le tissu propre des corps caverneux est, comme tous les tissus érectiles, constitué par des fibres s'entre-croisant en tous sens et formant des aréoles ou petites cavernes analogues aux vacuoles d'une éponge. De là leur nom de *corps caverneux*. Les espaces aréolaires qu'ils renferment communiquent tous entre eux, ainsi qu'on le démontre en poussant une injection d'eau par un point quelconque de l'enveloppe fibreuse. On voit alors la verge se gonfler et prendre le développement qu'elle acquiert pendant l'érection, « dans l'état où les femmes la demandent », selon l'expression de Dionis.

Chez certains animaux, comme le chien, la baleine, la chauve-souris, etc., la verge acquiert au moment de l'érection, une rigidité considérable, due à la présence d'un os pointu, l'*os du pénis* (fig. 32), qui est logé dans l'extrémité terminale des corps caverneux.



FIG. 32. — Os du pénis du chien.

a, a. Rainure du bord inférieur. — b. Extrémité antérieure. — c. Extrémité postérieure.

2° **Enveloppes de la verge.** — Les enveloppes de la verge qui servent de fourreau à cet organe sont au nombre de quatre : les enveloppes *élastique, celluleuse, musculaire et cutanée*.

I. L'ENVELOPPE ÉLASTIQUE est la plus profonde; elle unit intimement la portion spongieuse de l'urètre à la partie inférieure des corps caverneux. C'est elle qui, par sa résistance, donne à la verge sa conformation extérieure et limite son extensibilité.

II. L'ENVELOPPE CELLULEUSE ne contient jamais de graisse; aussi dans l'obésité, la verge est-elle la seule partie du corps qui conserve un volume normal. Cette enveloppe donne à la peau du pénis sa grande mobilité et lui permet de suivre toutes les variations des corps caverneux. Elle est l'analogie du tissu cellulaire sous-cutané des autres régions, et ses mailles s'infiltrant de sérosité dans les hydropisies qui s'étendent à la verge.

III. L'ENVELOPPE MUSCULAIRE, ou *muscle péri-pénien*, a la même structure que le *dartos* des bourses : elle est constituée par des fibres circulaires nombreuses, qui deviennent de plus en plus obliques à me-

sure qu'elles se rapprochent de l'extrémité antérieure de la verge. C'est à l'action de ces fibres que M. Sappey attribue la rétraction considérable de la peau de la verge lorsqu'elle est incisée.

IV. L'ENVELOPPE CUTANÉE a la finesse, la couleur et l'élasticité de la peau des bourses. Elle est dépourvue de poils qui, s'ils existaient, rendraient les rapports sexuels douloureux.

La peau de la verge est sillonnée en tous sens d'innombrables vaisseaux lymphatiques qui aboutissent, comme ceux du scrotum, aux ganglions de l'aîne; aussi les chancres du fourreau de la verge (fig. 33)

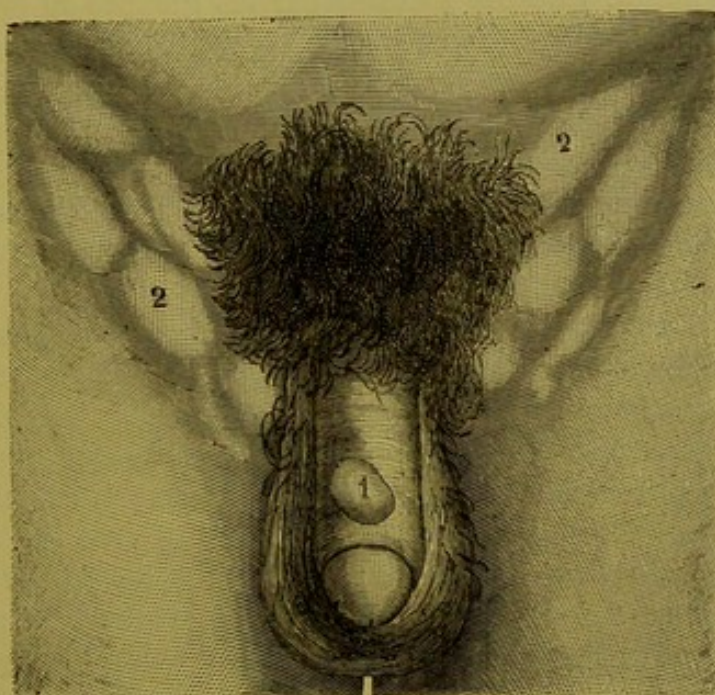


FIG. 33. — Bubons du chancre syphilitique. (D'après Gullerier.)

1. Chancre du fourreau de la verge. — 2. Pléiade ganglionnaire.

déterminent-ils l'engorgement de ces glandes ou *adénites inguinales* (de ἀδέν, glande), vulgairement appelés *bubons* (de βουβών, aîne). La peau de la verge est, on le sait, le siège de prédilection des premiers accidents de la syphilis. Cette maladie ne se propage qu'à la suite d'un contact sexuel avec un sujet infecté, mais non à distance, comme on le pensait autrefois. Ainsi, le cardinal Wolsey atteint de syphilis fut accusé, en 1529, d'avoir voulu la communiquer à Henri VIII, en lui parlant bas à l'oreille, et cité, pour ce méfait, devant la Chambre haute.

Prépuce. Herpès préputialis. — A l'extrémité de la verge, les enveloppes celluleuse, musculaire et cutanée se replient sur elles-mêmes pour former au gland une gaine protectrice appelée calotte du gland ou *prépuce* (de *præ*, avant et *putium*, membre viril). Après s'être réfléchi de la sorte, la peau revêt les caractères d'une membrane muqueuse et vient se terminer à la base du gland, où elle se confond avec l'enveloppe de cet organe. Il résulte de cette jonction un cul-de-sac circulaire dans lequel s'accumule, chez les personnes peu soigneuses, une matière blanchâtre qui a la consistance du fromage mou et une odeur très fétide; cette matière est connue sous le nom de *smegma préputial*. Elle est sécrétée par les glandes du prépuce qui s'ouvrent dans ce sillon. Ce produit de sécrétion irrite parfois la muqueuse préputiale et détermine une éruption de vésicules d'herpès qui laissent en se crevant, de petites excoriations prises souvent pour des ulcérations syphilitiques. L'*herpès préputialis* peut aussi survenir à la suite d'un accès fébrile, comme on l'observe pour l'*herpès labialis*, appelé communément « bouton de fièvre », qui occupe le pourtour des lèvres.

Le prépuce adhère à la portion spongieuse de l'urètre par un repli triangulaire nommé *frein* ou *filet*. S'il remonte jusqu'au méat urinaire, il s'oppose au « décalottement » du gland et doit être excisé. Le plus souvent, l'opération est inutile, et il se déchire de lui-même pendant le premier rapprochement sexuel, en déterminant une petite hémorrhagie.

De l'infibulation. — Les religieux turcs calenders se passaient à travers les lèvres de l'orifice préputial un anneau de fer qui les obligeait à la continence. De même à Rome, on appliquait l'*infibulation* (de *fibula*, boucle) aux jeunes gens pour empêcher la masturbation et le coït prématuré, aux gladiateurs et aux chanteurs pour conserver leur vigueur ou leur voix.

Les dames romaines étaient, paraît-il, très friandes des acteurs et tenaient beaucoup à les *défibuler*, dans l'espoir, dit Broca, de recueillir tous les profits de la continence longue et forcée qui leur était imposée. Elles faisaient aussi infibuler leurs esclaves pour être assurées qu'ils ne se fatigueraient pas avec d'autres femmes.

Voici, d'après Celse, le mode opératoire de cette pratique singulière : « On perce le prépuce avec une aiguille chargée d'un fil; on noue ensuite les deux bouts de ce fil qu'on a soin de mouvoir tous les jours, jusqu'à ce que les bords des trous qu'on a ouverts soient cicatrisés. Alors, on ôte le fil qu'on remplace par une boucle qui sera d'autant meilleure qu'elle sera plus légère. »

L'infibulation est encore pratiquée dans les temps modernes, comme le prouve l'observation suivante rapportée par Marx, dans la *Gazette de santé*, de 1822 :

« Il y a quelques dizaines d'années, Dupuytren fut appelé par le D^r Pétriz auprès de M. M..., chef de l'une des plus importantes manufactures de France. Celui-ci, âgé pour lors d'environ 50 ans, d'une bonne et forte constitution, avait depuis longtemps un écoulement abondant et fétide par l'extrémité de la verge, il n'urinait qu'avec difficulté et douleur; le prépuce, considérablement tuméfié, était consistant, dur et ulcéré en plusieurs endroits. Le rétrécissement situé à l'entrée, le gonflement et l'induration étaient l'obstacle à l'écoulement des urines. Jusque-là le cas n'offrait rien qu'on ne voie assez souvent; mais ce qui fixa l'attention et qui étonna tout à la fois, ce fut de trouver le prépuce percé et même traversé çà et là par des ouvertures et des conduits revêtus dans leur entrée et dans leur intérieur d'un tissu cutané parfaitement organisé.

« Avant d'aller plus loin et surtout avant de rien entreprendre, Dupuytren voulut connaître la cause de ce mal et la nature des perforations qu'il avait sous les yeux. Il apprit alors que le malade, jeune encore, avait fait un voyage et un séjour de plusieurs années en Portugal, que là il s'était lié avec une femme jeune, vive, passionnée et jalouse; que cette jeune femme dont il était éperdument épris, avait bientôt acquis un empire absolu sur lui, et qu'au milieu des transports d'un amour réciproque, il s'était un jour senti légèrement piqué au prépuce, mais que rassuré et distrait par les caresses de son amante, il n'avait pas même examiné d'où provenait la sensation désagréable qu'il venait d'éprouver. C'est seulement en sortant de ses bras qu'il s'était trouvé affublé d'un petit cadenas d'or artistement travaillé et dont elle avait gardé la clef.

« Quelque désagréable, quelque incommode, quelque humiliante même que cette précaution dût paraître à un homme, la jeune femme fit valoir tant de raisons, de caresses et de protestations d'amour et de dévouement, que non seulement elle obtint qu'il ne se fâchât pas, mais encore qu'il ne retirât pas le cadenas, et qu'elle réussit presque à le lui faire regarder comme un ornement. Elle fit plus; elle obtint que le cadenas fut renouvelé toutes les fois que la peau qu'il traversait paraissait altérée. Elle parvint même, chose incroyable, à en placer deux à la fois. C'est dans ce dernier état que M. M... passa quatre ou cinq ans pendant lesquels il porta un ou deux cadenas appendus au prépuce, et dont sa maîtresse garda soigneusement la clef.

« Est-ce à cette singulière, à cette extraordinaire pratique qu'il

faut attribuer la dégénérescence du prépuce ? Pétroz et Dupuytren n'hésitèrent pas à le penser.

« En effet, le nombre des infibulations qui ne s'élevaient pas à moins d'une vingtaine, les tractions sur le prépuce par le poids des cadenas, par les efforts de distension résultant des érections, paraissent des causes plus que suffisantes pour entraîner cette dégénération, et ce qui achève de prouver que telle avait été la cause de la maladie de M. M..., c'est qu'à dater de son retour de Portugal, il n'avait cessé d'avoir le prépuce irrité, tuméfié, douloureux.

« Il n'y avait pas à hésiter : l'engorgement du prépuce était cancéreux ou prêt à le devenir. Il fallait enlever cette partie sous peine de voir se continuer les indispositions de M. M..., ou de le voir périr un jour d'un cancer à la verge. Le prépuce fut enlevé en entier par une sorte de circoncision. Le malade fut pansé et remis aux soins de Sanson, qui, en moins de trois semaines, conduisit la plaie à parfaite cicatrice. »

Phimosi s et Paraphimosi s. — L'orifice du prépuce est parfois trop étroit (fig. 36) pour permettre au gland de se découvrir : cet état caractérise le *phimosi s* (de $\varphi\iota\mu\omicron\omega$, je serre). Il paraît que Louis XVI était atteint de ce vice de conformation. Si, à la suite d'efforts plus ou

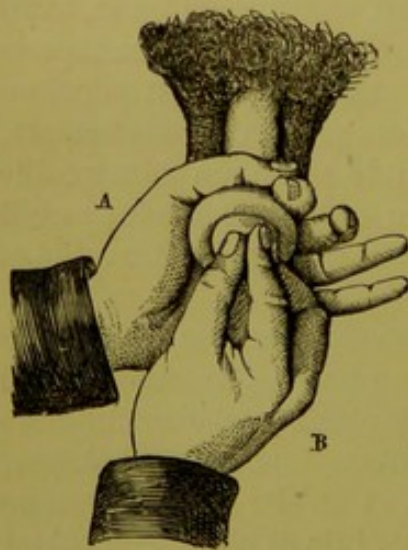


FIG. 34. — Réduction du paraphimosi s.

1. Main gauche tenant la verge embrassée. — 2. Main droite repoussant le gland.

moins violents, chez un sujet affecté de *phimosi s*, l'orifice préputial a été ramené en arrière du gland, cet organe subit un étranglement qui le fait augmenter de volume et empêche le prépuce de revenir à sa place primitive : d'où l'affection connue sous le nom de *paraphimosi s* (de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, au delà et $\varphi\iota\mu\omicron\omega$, je serre). On réduit le *paraphimosi s* en cherchant, de la main gauche, à ramener le prépuce en avant, pendant que le pouce de la main droite refoule le gland en arrière (fig. 34).

Le *phimosi s* est souvent compliqué de *balano-posthite* (de $\beta\acute{\alpha}\lambda\alpha\nu\omicron\varsigma$, gland et $\pi\acute{o}\sigma\theta\eta$, prépuce), par suite de l'accumulation du smegma préputial et de la stagnation prolongée de l'urine dans la cavité du prépuce. Il peut encore s'y déposer des graviers qui, quelquefois, finissent par acquérir un volume considérable : Duméril en a vu un

qui pesait 225 grammes. Enfin, l'étranglement de l'orifice préputial s'oppose à l'éjaculation du sperme et peut être, chez l'homme, une cause de stérilité. On remédie à ces divers inconvénients par la *circoncision* (de *circum*, autour et *cœdere*, couper).

De la circoncision. — Cette opération consiste à enlever un lambeau annulaire, plus ou moins grand, du prépuce (fig. 35) ; puis à réunir les bords de la plaie avec des pinces en argent, dites *serres-fines*, formant autour du gland une circonférence de petits instruments piquants, que Ricord compare à une couronne d'épines. On sait que la circoncision est l'équivalent du baptême catholique dans les religions juive et mahométane. Chez les Israélites, la circoncision se fait le huitième jour après la naissance ; elle s'effectue, comme le baptême catholique, en présence d'un parrain et d'une marraine. Le mohel, (d'un mot hébreu qui signifie *tailler*) , après avoir fait quelques

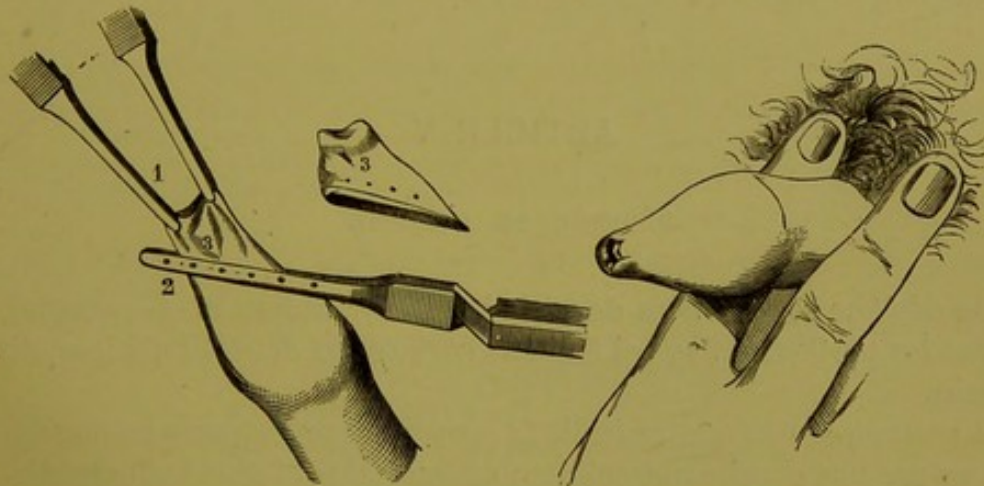


FIG. 35. — Opération de la circoncision. — FIG. 36. — Phimosis.

1. Pinces attirant le prépuce. — 2. Pinces à pression armées de dents. — 3. Partie exubérante du prépuce. — 3. Cette même partie après la section (Figures tirées de la *Médecine opératoire* de M. Fort).

légères frictions sur la verge de l'enfant, sans doute pour la mettre en érection, coupe (*Hitouch*) avec un couteau l'enveloppe cutanée du prépuce et en déchire (*Periah*) avec l'ongle l'enveloppe muqueuse qui reste appliquée sur le gland ; puis il saupoudre les surfaces avivées d'une poudre astringente et les maintient en contact à l'aide de plusieurs bandelettes.

Il y a quelques années le mohel terminait la circoncision par la succion (*Mezirah*) de la plaie avec la bouche ; mais cette pratique repous-

sante a été supprimée parce qu'elle exposait à la contagion des maladies vénériennes. Les *Archives israélites* de 1842 et 1843 ont cité plusieurs faits de transmission de la syphilis soit du mohel à l'enfant, soit de ce dernier au premier.

Dans cette opération les préceptes religieux s'accordent avec l'hygiène. Elle a, en effet, l'avantage de faire acquérir à la muqueuse du gland une certaine résistance, qui rend cette membrane moins apte à l'absorption du virus syphilitique. M. Hutchinson a remarqué dans un hôpital de Londres, situé au milieu d'un quartier habité par beaucoup de juifs, que, chez eux, la syphilis était plus rare que chez les autres habitants du même quartier. La circoncision restreint donc la propagation des maladies vénériennes. Elle peut, en outre, servir de moyen préservatif et même curatif de l'onanisme : car, en évitant l'accumulation du smegma à la base du gland, elle s'oppose à l'irritation qui porte les enfants à exercer sur la verge des tiraillements répétés et leur fait contracter de mauvaises habitudes.

ARTICLE V

PÉRINÉE DE L'HOMME

On désigne sous le nom de périnée (de *περι*, autour et *νάος*, temple), toutes les parties molles qui ferment l'orifice, ou *détroit inférieur*, du bassin.

Il se compose de quatre feuillets aponévrotiques séparés les uns des autres par une couche musculaire ; ce qui fait sept plans superposés. La multiplicité de ces couches membraneuses a pour effet d'augmenter la résistance du plancher pelvien.

En allant de l'extérieur vers les parties profondes, nous rencontrerons dans le périnée de l'homme les couches suivantes :

1° LA PEAU qui est couverte de poils abondants, surtout au pourtour de l'anus, tandis que cette dernière région en est généralement dépourvue chez la femme. La peau du périnée est le siège fréquent d'éruptions dartreuses, d'abcès, de fistules urinaires (fig. 24) et anales (fig. 38).

2° L'APONÉVROSE PÉRINÉALE INFÉRIEURE de forme triangulaire comme l'aponévrose moyenne (fig. 40), avec laquelle elle se confond par sa base ; elle se continue, par son sommet, avec la gaine fibreuse de la verge.

3° LA COUCHE MUSCULAIRE INFÉRIEURE comprend cinq muscles qui représentent les côtés de deux triangles, symétriques et juxtaposés

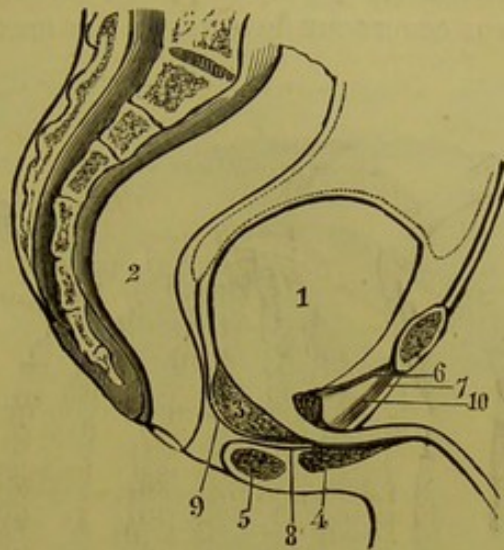


FIG. 37. — Coupe du bassin, destinée à montrer les aponévroses du périnée (d'après Fort).

1, Vessie. — 2, Rectum. — 3, Prostate. — 4, Bulbe. — 5, Muscle transverse. — 6, Ligaments antérieurs de la vessie. — 7, Aponévrose périnéale moyenne avec ses deux feuillets. — 8, Feuillet inférieur se confondant avec l'aponévrose superficielle. — 9, Feuillet supérieur allant former l'aponévrose prostatopéritonéale. — 10, Muscle de Wilson.

(fig. 39). L'aire de ces triangles, dits *ischio-bulbaires*, est traversée



FIG. 38. — Diverses variétés de fistules à l'anus : Complète, F ; Borgne interne, F' ; Borgne externe, F''.
A. Anus. — R. Rectum.

par les instruments qui doivent pénétrer dans la vessie pour l'extraction de la pierre (fig. 22). Ces muscles sont :

Les *transverses superficiels* dont l'action est de tendre l'intersection (6, fig. 39) du sphincter de l'anus et du muscle *bulbo-caverneux* ;

Les *ischio-caverneux* (3) qui enveloppent, comme dans un cornet, les racines des corps caverneux de la verge. Ces muscles prennent une

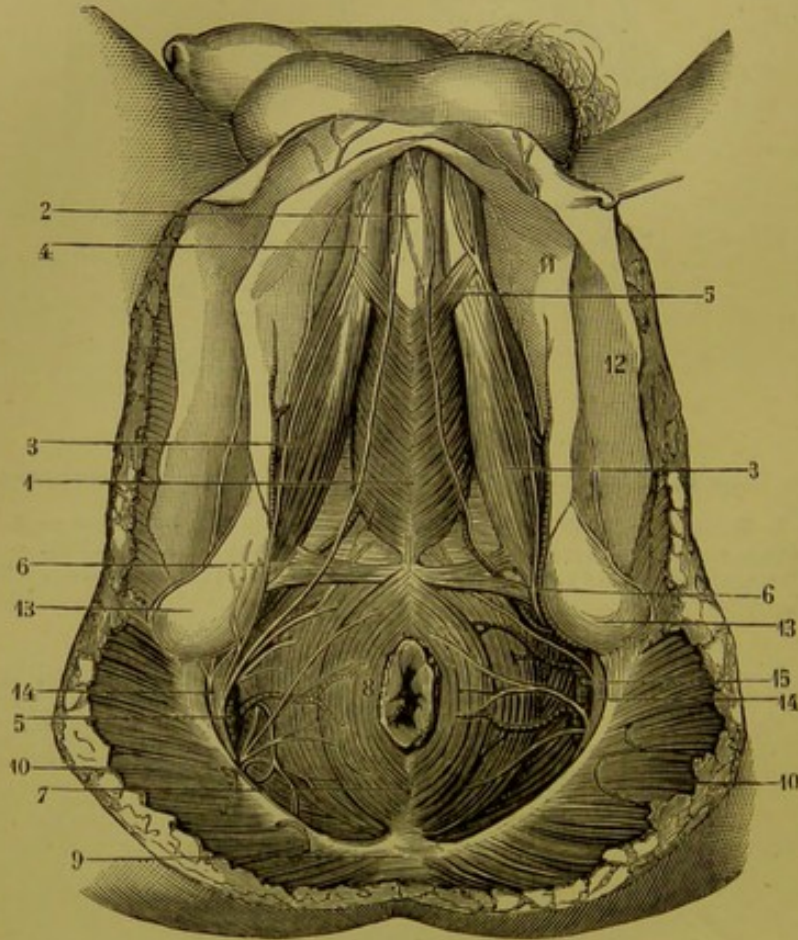


FIG. 39. — Périnée de l'homme.

1. Muscle bulbo-caverneux. — 2. Urètre. — 3, 3'. Muscles ischio-caverneux. — 4. Corps caverneux. — 5. Muscle de Houston. — 6. Muscle transverse superficiel. — 7. Sphincter de l'anus. — 8. Anus. — 9. Coccyx. — 10. Muscle grand fessier. — 11. Aponévrose périnéale superficielle. — 12. Couche sous-cutanée. — 13. Ischion. — 14. Nerve honteux interne. — 15. Artère honteuse interne.

part active au phénomène de l'érection, en comprimant ces racines et en chassant vers les corps caverneux le sang qu'elles renferment : de là le nom d'*erectores penis* que Vésale leur a donné ;

Le *bulbo-caverneux* (1, fig. 39), muscle impair et médian qui embrasse le bulbe de l'urètre dans toute son étendue. Quand il se contracte il accélère l'émission du sperme et de l'urine. Il concourt, de

plus, à augmenter la turgescence du gland pendant l'érection, en refoulant vers cet organe le sang contenu dans la portion spongieuse

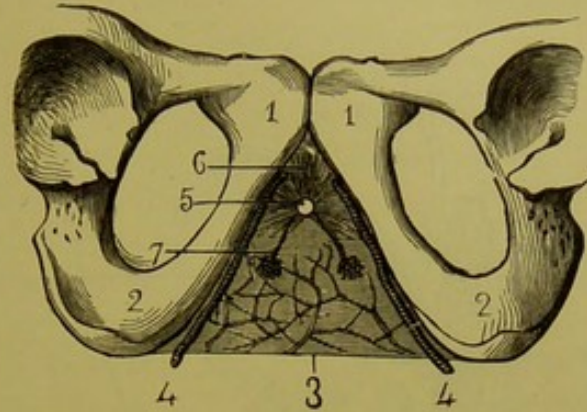


FIG. 40. — Aponévrose périnéale moyenne avec les organes contenus entre ses deux feuillets (Fort).

1, 2. Bassin. — 3, 6. Aponévrose périnéale moyenne. — 4. Artère honteuse interne. — 5. Orifice indiquant le point où l'urètre traverse l'aponévrose. On voit tout autour les fibres rayonnées du muscle de Guthrie. — 7. Glandes de Cooper.

du canal de l'urètre. C'est ce muscle qui détermine, par ses contractions intermittentes, les saccades de la verge pendant l'éjaculation et la miction.

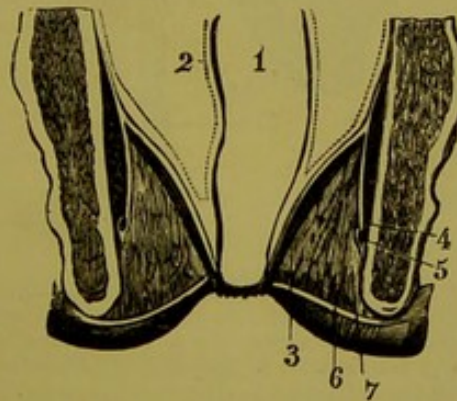


FIG. 41. — Coupe du petit bassin (Fort).

1. Rectum. — 2. Péritoine. — 3. Coupe du releveur de l'anus. — 4. Coupe de l'obturateur interne. — 5. Artère honteuse interne. — 6. Peau des fesses. — 7. Tissu cellulo-graisseux remplissant la fosse ischio-rectale.

4° L'APONÉVROSE PÉRINÉALE MOYENNE (fig. 40) est formée de deux feuillets : l'un *inférieur*, l'autre *supérieur*. Entre ces feuillets rampent

des sinus veineux très développés chez les vieillards. L'ouverture de ce réseau vasculaire, dans l'opération de la taille, détermine souvent une *phlébite* (de φλέψ, veine) qui peut avoir les plus graves conséquences.

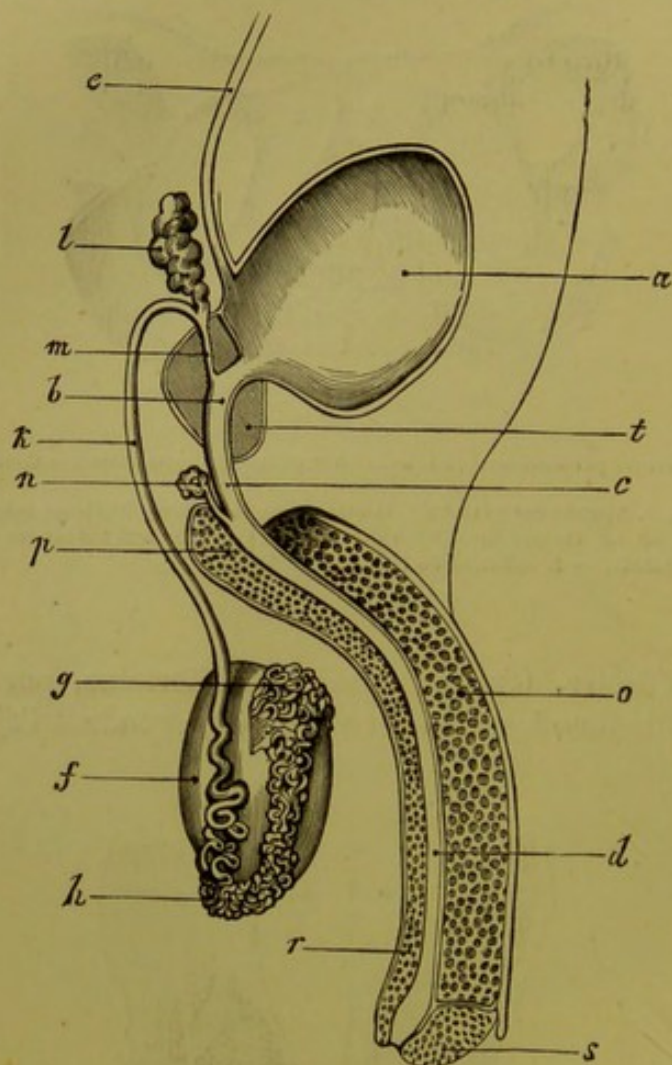


FIG. 42. — Appareil génital de l'homme (Fort).

a. Vessie. — *b.* Portion prostatique de l'urètre. — *c.* Portion membraneuse. — *d.* Portion spongieuse. — *e.* Urètre. — *f.* Testicule. — *g.* Tête de l'épididyme. — *h.* Queue de l'épididyme. — *k.* Canal déférent. — *l.* Vésicule séminale. — *m.* Canal éjaculateur. — *n.* Glandes de Cooper. — *o.* Corps caverneux. — *p.* Bulbe. — *r.* Paroi spongieuse de l'urètre. — *s.* Gland et fosse naviculaire.

On rencontre aussi dans l'épaisseur de cette aponévrose la COUCHE MUSCULAIRE MOYENNE représentée par le *muscle de Guthrie*. Ce muscle rayonne autour de l'urètre et sert à expulser le sperme et l'urine contenus dans la portion membraneuse de ce canal. Il a encore pour usage de comprimer les *glandes de Cooper* (7, fig. 40) qui sont englobées dans

ses fibres, pour en exprimer le produit de sécrétion au moment de l'éjaculation. La grosseur de ces glandes est celle d'un noyau de cerise. Sous l'influence de l'inflammation, fréquente dans la blennorrhagie, elles deviennent douloureuses et augmentent sensiblement de volume ; on les sent alors facilement au toucher.

5° La COUCHE MUSCULAIRE SUPÉRIEURE est constituée en arrière par le *sphincter de l'anus* (fig. 39), sur les côtés par le *releveur de l'anus* (fig. 41) et en avant par le *muscle de Wilson* (fig. 37) qui entoure, comme le muscle de Guthrie, la portion membraneuse de l'urètre ; ces derniers muscles produisent quelquefois, au moment du sondage, un spasme de l'urètre qui peut être pris pour un rétrécissement organique.

Le *releveur de l'anus* est une sorte de diaphragme dont les fibres ont leur insertion fixe sur les parois du bassin et convergent autour de l'extrémité anale du rectum. La disposition de ce muscle lui donne une certaine ressemblance avec un entonnoir à sommet inférieur. Son action est de faciliter l'acte de la défécation, car il dilate et attire en haut l'anus, au passage des matières fécales. Ce muscle est recouvert d'une lamelle aponévrotique qui représente l'APONÉVROSE PÉRINÉALE SUPÉRIEURE, c'est-à-dire la dernière couche du périnée.

ARTICLE VI

DU SPERME

Sécrétion et trajet du sperme. — De toutes les sécrétions de l'économie, celle du *sperme* est la plus lente ; les flexuosités multiples, la longueur exceptionnelle et le petit calibre des vaisseaux spermatiques et sanguins qui président à son élaboration sont autant de causes qui en ralentissent le cours.

Sécrété par les tubes séminifères des lobules du testicule (fig. 10), le sperme traverse successivement : le *rete testis*, les *cônes efférents*, l'*épididyme* (fig. 42), le *canal déférent*, et se porte dans les *vésicules séminales*, où il séjourne jusqu'au moment de l'éjaculation. Nous verrons bientôt que, pendant cet acte, les vésicules séminales se contractent et chassent le liquide spermatique dans les *conduits éjaculateurs*, qui le déversent à leur tour dans l'*urètre* d'où il s'échappe au dehors par le méat urinaire.

Caractères du sperme. — Tel qu'il est éjaculé, le sperme est un liquide de nature complexe, résultant du mélange des différents fluides sécrétés par la prostate, les glandes de Cooper et de Littre. Son odeur lui vient des humeurs qui lui servent de véhicule : elle a été comparée à celle de l'eau de javelle, de la limaille d'os, des truffes crues, des fleurs de chanvre, de dattier, de catisier, de châtaignier ou d'épine-vinette ; sa couleur opaline, est due au liquide prostatique ; sa teinte grise et quelquefois noire, au mucus des vésicules séminales. Sous l'influence de rapports sexuels répétés à de courts intervalles, il n'est pas rare de voir le sperme teinté en rouge par le sang qui provient des vésicules séminales. Sa viscosité, qui lui permet d'empeser le linge, lui vient des glandes de Cooper. Enfin sa saveur est salée comme toutes les sécrétions de l'économie.

Des spermatozoïdes. — Lorsqu'on examine le sperme au microscope, on observe une multitude de corpuscules filamenteux appelés spermatozoïdes (fig. 43), dont la longueur totale mesure $1/20^e$ de millimètre et qui sont animés de mouvements ondulatoires très rapides. Ils peuvent, en une seconde, franchir une distance égale à la longueur de leur corps. Ces filaments ont été découverts en 1677 par un étudiant de Dantzig, Louis Hamm. Il sont pourvus d'une *tête* ou renflement ovoïde et d'une *queue* représentée par un appendice long et grêle. Leur forme et leurs allures rappellent celles des jeunes têtards de grenouilles frétilant dans la vase.

Après la mort, les mouvements des spermatozoïdes durent de vingt-quatre à soixante-douze heures, comme on a pu le constater sur des suppliciés. Dans les voies génitales de la femme, leur faculté motrice persiste beaucoup plus longtemps : le D^r S.-R. Percy, de New-York, a vu ces filaments se mouvoir après un séjour d'une semaine dans le vagin d'une personne assez complaisante pour se prêter à cette expérience.

Époque de l'apparition des spermatozoïdes. — Le sperme peut sortir des voies génitales dès l'âge de douze ans, mais il est dépourvu de spermatozoïdes. Ces derniers n'apparaissent qu'à l'époque de la puberté, c'est-à-dire vers l'âge de dix-huit ans. Exceptionnellement, les spermatozoïdes se rencontrent dans le liquide fécondant avant la puberté ; saint Jérôme a cité le cas d'un enfant de dix ans qui engrossa sa nourrice.

D'après les recherches du D^r Dieu faites à l'Hôtel des Invalides sur des vétérans âgés de plus de soixante-dix ans, le quart seulement des

sujets examinés ne possédaient plus de spermatozoïdes. Casper en a trouvé chez un vieillard de quatre-vingt-seize ans.

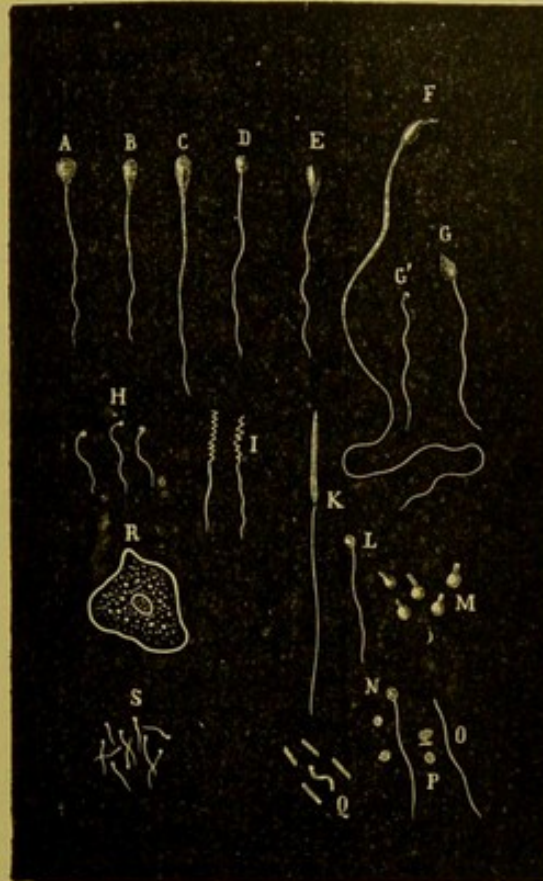


FIG. 43. — Spermatozoïdes de diverses espèces animales.

A. Spermatozoïde du cochon d'Inde. — B. Du taureau. — C. Du mouton. — D. Du cheval. — E. Du lapin. — F. Du rat. — G, G'. De l'homme. — H. Du coq. — I. Du moineau. — K. Du pigeon. — L. De la perche. — M. Du brochet. — N, O. De la grenouille (en hiver). — P. Granulations mobiles du sperme chez le même animal. — Q. Spermatozoïdes de la grenouille (en été). — R. Plaque épithéliale. — S. Spermatozoïdes à petite tête que l'on rencontre parfois chez l'homme.

Influence des agents chimiques et physiques sur les mouvements des spermatozoïdes. — L'étincelle électrique foudroie les spermatozoïdes. De même l'eau froide et les solutions acides arrêtent leurs mouvements. Aussi de nombreux cas d'infécondité n'ont-ils d'autre cause que ces liquides, pris en injection, aussitôt après les rapprochements sexuels. Paul Dubois parle d'une femme qui aurait conçu après avoir employé de l'eau tiède à la place d'eau froide comme à l'ordinaire. A l'état normal, l'acidité du mucus vaginal est trop faible pour tuer les spermatozoïdes ; elle est d'ailleurs

neutralisée par l'alcalinité du sperme. Parfois cette acidité est très accusée et constitue la seule cause de la stérilité; on remédie à cet état par des injections alcalines d'eau de Vichy prises aussitôt avant l'accouplement. Si la fécondation se produit dans les cas de *vaginite*, ou inflammation du vagin, avec sécrétion purulente abondante, cela tient à ce que le pus est alcalin et n'altère pas les filaments spermatoïques; de même leur vitalité est entretenue par la réaction faiblement alcaline du sang des règles et du mucus de l'utérus.

Examen médico-légal des taches de sperme. — Bien que les acides aient la propriété d'abolir les mouvements des spermatozoïdes, il n'en est aucun, pas même le plus énergique, qui ait le pouvoir de dissoudre ces filaments. Cette résistance à tout agent destructeur permet de retrouver les cadavres de spermatozoïdes dans les taches de sperme les plus anciennes: il suffit, pour cela, d'humecter la partie la plus maculée et de la porter sous le champ du microscope. On conçoit facilement les services que cette recherche peut rendre en médecine légale.

Tardieu a découvert, de la sorte, un cas de chantage des plus audacieux. Il s'agissait d'une accusation portée contre un jeune homme de bonne famille par le père d'une jeune fille, qui affirmait avoir été victime d'une tentative de viol et montrait comme pièce à conviction un drap souillé de nombreuses taches. L'examen microscopique décela, en effet, dans plusieurs de ces taches, la présence de spermatozoïdes, privés de mouvements, mais il démontra aussi, dans d'autres taches voisines, des globules de pus blennorrhagique. Or, l'accusé n'avait aucune maladie vénérienne tandis que le père de la jeune fille était affecté d'une uréthrite aiguë.

Nature des spermatozoïdes. — L'extrême mobilité dont jouissent ces filaments les a fait tout d'abord assimiler à de véritables animalcules; d'où leurs divers noms de *spermatozoïdes*, *spermatozoaires* et *zoospermes* (de *σπέρμα*, semence et *ζῷον*, animal). Mais, de nos jours, la plupart des physiologistes leur refusent les caractères de l'animalité, parce qu'ils n'ont pas la propriété de se reproduire; et ils les considèrent comme des éléments anatomiques spéciaux, doués de mouvements semblables à ceux des *cils vibratiles* qui tapissent les parois de l'appareil respiratoire.

Parmi les animalculistes, nous citerons le professeur Pajot, qui fonde son opinion sur les résultats d'une expérience, sinon péremptoire, du moins originale. Après avoir exposé à la flamme d'une lampe

l'extrémité d'une lame de verre préalablement recouverte de sperme, M. Pajot constata que les spermatozoïdes cherchaient, par des mouvements violents, à se dégager de la zone chauffée pour se réfugier au plus vite dans la région où le liquide séminal était intact. « Faire des efforts pour se délivrer, conclut le savant professeur, n'est-ce pas être doué de l'instinct de la conservation ? N'est-ce pas donner un signe non équivoque de vie, d'animalité ? »

Genèse des spermatozoïdes. — A l'époque de la puberté, des cellules particulières appelées *ovules mâles* (fig. 44), par opposition

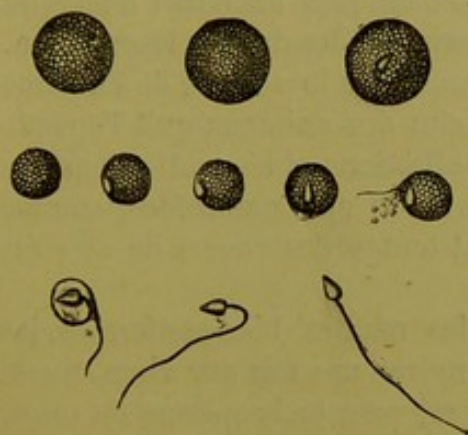


Fig. 44. — Développement des spermatozoïdes.

aux *ovules femelles* fournis par les ovaires de la femme, apparaissent dans les canaux séminifères des testicules. Les spermatozoïdes se développent à l'intérieur de ces cellules. Dès qu'ils ont atteint un certain volume, l'enveloppe de leur vésicule se brise et ils deviennent libres. La rupture des vésicules peut se produire dans toute la longueur des conduits spermatiques ; mais, le plus souvent, elle s'effectue au niveau des tubes qui traversent le *corps d'Hygmore*. C'est pourquoi

les spermatozoïdes sont plus nombreux dans l'*épididyme* et les *canaux déférents* que dans les canaux séminifères eux-mêmes. Plusieurs de ces cellules, qui n'ont pas atteint leur maturité complète, se rencontrent encore dans le sperme éjaculé.

De nos jours, les physiologistes ont abandonné les idées de Robin pour adopter la théorie si ingénieuse de la *préfécondation*, imaginée par Balbiani et que nous exposerons bientôt dans tous ses détails.

Rôle des spermatozoïdes. — L'abbé Spallanzani a, le premier, démontré que la fécondation résultait de l'imprégnation directe de l'ovule femelle par le liquide spermatique, et non, comme on le pensait avant lui, de l'émanation d'un principe subtil, issu de ce fluide et nommé *souffle séminal* ou *aura seminalis*.

Il fut conduit à cette découverte en expérimentant sur des batraciens ; il habilla une grenouille mâle avec une culotte de taffetas ciré et la fit ensuite accoupler. On sait que l'accouplement de ces animaux

s'opère sans introduction du pénis dans les voies génitales de la femelle : le mâle est accroupi sur celle-ci, il l'étreint fortement et attend le moment de la ponte des œufs, pour les arroser, au passage, avec sa liqueur séminale. Or, dans ce cas, la fécondation n'eut pas lieu, tandis qu'elle s'effectua lorsque Spallanzani eut touché les œufs avec un pinceau imprégné du sperme recueilli dans le costume du mâle.

Plus tard, MM. Prévost et Dumas recherchèrent, en filtrant la liqueur séminale, quelle était sa partie fécondante ; ils trouvèrent que les spermatozoïdes jouissaient seuls de cette propriété et que la partie liquide en était dépourvue.

Les preuves physiologiques et pathologiques abondent d'ailleurs pour établir le rôle exclusif des spermatozoïdes dans la fécondation. En effet, ces filaments ne se rencontrent dans le sperme de l'homme qu'à partir de la puberté, et dans celui des animaux qu'à l'époque où les femelles sont en rut ; enfin, les affections et les mutilations des testicules qui privent la liqueur séminale de spermatozoïdes, comme l'orchite double et la castration, sont toutes des causes de stérilité passagère ou permanente.

A l'état normal, c'est-à-dire chez les adultes bien conformés, les spermatozoïdes paraissent manquer environ une fois sur vingt. Aussi les médecins doivent-ils examiner au microscope le sperme du mari, quand ils sont consultés par une femme qui se plaint d'être stérile.

D'après M. Pajot, la richesse du sperme ne dépend pas seulement du nombre de spermatozoïdes mais surtout de leur vigueur. « Si elles pouvaient le prévoir, écrit ce professeur, combien les femmes se défieraient de ces mâles d'une si puissante opulence ! Au milieu d'une tranquillité complète, quelle stupéfaction pour elles en s'apercevant que les graines jetées sur le seuil, ont pu s'introduire et fructifier dans la maison. Là est, en partie, le secret des grossesses avec intégrité de l'hymen. »

M. Pajot fait ensuite ces réflexions, à propos d'un cas de fécondation ignorée dont il donne le récit :

« A la fin de mon agrégation, il y a vingt-trois ans environ, on m'annonce, à six heures du matin, qu'une personne est là qui veut absolument me parler, qu'elle attendra mon lever.

Devant une si grande insistance, je m'habille en hâte et je la reçois.

Je vois une dame d'une trentaine d'années, vêtue de noir, grande, brune, figure pâle, fatiguée, un sac de nuit à la main.

« — Monsieur, me dit-elle, je viens d'un pays très éloigné. J'ai passé la nuit en chemin de fer et je repars dans une heure. J'ai fait ce

voyage pour vous adresser une question. Le médecin de mon pays a été votre élève, voilà comment je sais votre nom et votre adresse.

— Mais, madame, lui dis-je, pourquoi n'avoir pas fait cette question à votre médecin ?

— Vous allez voir que je ne le pouvais pas. *Il ne faut pas que je sois enceinte.* Une femme peut-elle le devenir sans rapports, sans contact avec un homme ?

— Entendons-nous, madame, qu'appellez-vous sans contact ?

— Voici les faits : En revenant chez moi d'un château des environs, en calèche, avec un homme que j'aime et qui m'aime, mais auquel je ne dois pas appartenir, supposez tout, sauf le contact. Une grossesse serait-elle possible dans ces conditions ?

— Enfin, lui dis-je, madame, tout ouvrage est précédé d'une préface ?

— Tout, excepté cela.

— Ce serait un bien grand hasard, cela n'est pas probable ; laissez-moi vous examiner.

« Ses règles n'avaient jamais manqué ; elles manquaient depuis trois mois. L'aréole avait bruni. Le palper atteignait le fond de l'utérus au-dessus du pubis. Au toucher, le segment inférieur était développé. La muqueuse du pourtour de l'orifice nullipare molle et un peu gonflée. Nausées, vomissements, dégoûts, picotements des seins, enfin tous les signes d'une grossesse probable. Je lui dis ce que je pensais, la pressant encore de tout me révéler. Elle m'affirma avec un air de sincérité indéniable qu'elle avait dit toute la vérité et s'affaissa sur un siège. »

CHAPITRE II

ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME

Les organes de la femme qui concourent à la reproduction de l'espèce ont été divisés en deux groupes : les organes génitaux *externes* et les organes génitaux *internes*.

Les premiers représentent dans leur ensemble la *vulve* ; les autres comprennent : le *vagin*, l'*utérus* ou *matrice*, les *trompes de Fallope* ou *oviductes* et les *ovaires*.

Nous compléterons cette étude par celle du *bassin* et du *périnée* qui forment en quelque sorte, les enveloppes osseuse et membraneuse de l'appareil génital ; nous terminerons par la description des *mamelles* qui, par leur fonction, peuvent être considérées comme les annexes de cet appareil.

ARTICLE PREMIER

Vulve. Vaginisme. — La *vulve* (fig. 45), que les gens du monde appellent *matrice*, vient d'un mot latin qui signifie *porte* ; elle est limitée en avant, par le *mont de Vénus* (12) ; en arrière, par le *périnée* ; sur les côtés, par les *grandes lèvres* (1) qui recouvrent de haut en bas le *clitoris* (6), les *petites lèvres* (3), le *vestibule* (9), le *méat urinaire* (8), l'*anneau vulvaire* (10), la *fosse naviculaire* et la *fourchette* (2).

La vulve est revêtue d'une membrane muqueuse qui jouit d'une exquise sensibilité. Parfois, cette hyperesthésie vulvaire est si grande qu'elle empêche tout rapprochement sexuel ; quand elle est accompagnée de contracture musculaire, elle produit le *vaginisme*. On distingue le *vaginisme inférieur*, dû au spasme des fibres du muscle *constricteur du vagin* et le *vaginisme supérieur*, dépendant de la contracture du muscle *releveur de l'anus*. C'est dans ce dernier cas seulement qu'on observe quelquefois le *penis captivus* ; c'est-à-dire l'impossibilité au pénis de sortir de la gaine vaginale.

Dans l'hyperesthésie vulvaire, la douleur et la contracture sont parfois si intenses que l'on doit recourir au sommeil anesthésique

pour faciliter l'accouplement. M. Sims rapporte, dans sa *Chirurgie utérine*, l'exemple suivant, que M. Tillaux a résumé dans son *Anatomie topographique*. Une femme de vingt et un ans était atteinte de

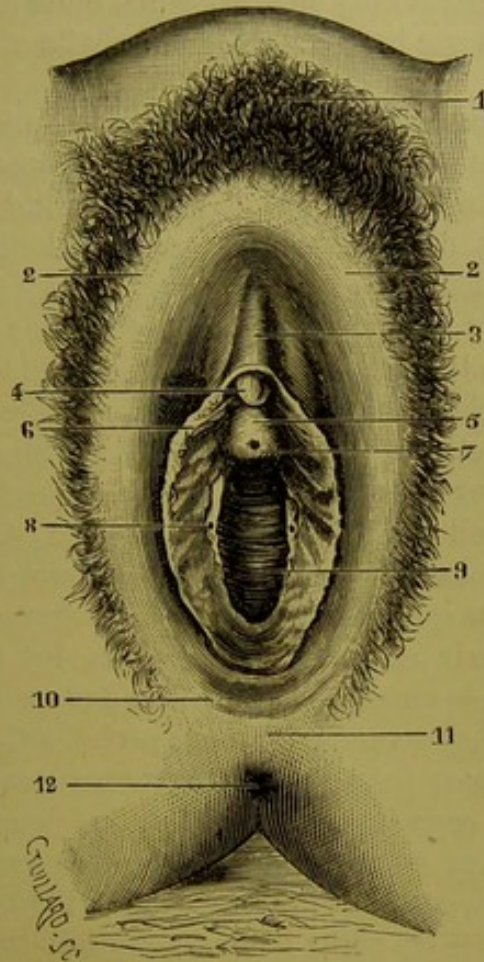


FIG. 45. — Aspect de la vulve chez une femme qui a été déflorée.

1. Pénil ou mont de Vénus recouvert de poils. — 2, 2. Face interne ou muqueuse des grandes lèvres. — 3. Prépuce du clitoris. — 4. Clitoris. — 5. Vestibule. — 6. Face interne des petites lèvres. — 7. Méat urinaire. — 8. Orifice de la glande vulvo-vaginale de Bartholin. — 9. Orifice du vagin au fond duquel on aperçoit la paroi inférieure de ce conduit. — 10. Fourchette. — 11. Périnée. — 12. Anus.

vaginisme; après de nombreux essais infructueux, un médecin fut appelé, éthérisa la malade, et pendant ce temps le mari accomplit l'acte sexuel. Un nouveau rapprochement, essayé le nuit suivante, fut impossible. Le médecin est rappelé, les éthérisations se répètent pendant un an, deux ou trois fois par semaine; à ce moment la conception eut lieu, et pendant tout le temps de la grossesse le coït fut

possible. Après l'accouchement, le vaginisme reparut; nouvelle éthérisation pendant une année et deuxième grossesse qui se termina par une fausse couche de trois mois. Éthérisations pendant une année encore; de guerre lasse, les époux finirent par renoncer à tout rapprochement sexuel pendant cinq ans. M. Sims, alors consulté, pratiqua une double incision sur les côtés de la fourchette et guérit la malade.

Mont de Vénus. — Le *pénil* ou *Mont de Vénus* est une éminence qui domine la vulve et se garnit de poils dès l'époque de la *puberté* (de *pubes*, poil follet). Il est formé par la saillie des os du *pubis* (fig. 59) recouverts d'une couche de graisse dont l'épaisseur varie avec le degré d'embonpoint.

D'après Dionis, le mont de Vénus sert « comme de petit coussin, pour empêcher que la dureté des os du pubis ne blesse dans l'action. »

Les poils qui ombragent cette éminence semblent avoir le même usage. Du moins cette explication nous paraît plus admissible que celle des anatomistes qui considèrent cette touffe de poils comme un rideau destiné à « voiler » les organes génitaux. Cornelius Agrippa accordait ce rôle protecteur aux cheveux. « Pourquoi, écrit son traducteur, croyez-vous que notre femelle ait les cheveux si longs? C'est pour pouvoir couvrir et cacher les parties les plus honteuses du corps; d'où, disons-le chemin faisant, nous devons conclure que cette longue chevelure n'est venue qu'après le péché. » Carus attribue aux poils du pénil une part des sensations voluptueuses que procurent les rapports sexuels; cependant, en Orient, les femmes des harems s'épilent cette région comme toutes les autres parties couvertes de poils. Autrefois, suivant Sénèque, il y avait à Rome « des hommes faisant métier d'épiler les petits jeunes gens qui tiennent à ressembler aux femmes et à les remplacer dans certaines occasions ».

Chez les personnes peu soigneuses, on rencontre au pubis des pous d'une nature particulière (fig. 46) appelés vulgairement *morpions* (de *mordere*, mordre et *pedio*, pou); ces parasites se glissent sous l'épiderme, comme l'acarus de la gale, mais moins profondément que lui. Il suffit de quelques frictions mercurielles pour s'en débarrasser.

Grandes lèvres. Infibulation. — Les grandes lèvres sont deux replis membraneux qui circonscrivent latéralement la vulve, dont elles protègent les parties profondes. Leur développement est en rapport direct avec le degré de l'embonpoint. Elles sont moins accusées chez les femmes du Nord que chez les femmes des pays chauds.

En arrière, ces replis se réunissent et forment une commissure,

connue sous le nom de *fourchette*, qui se déchire souvent au premier accouchement. C'est le siège ordinaire des chancres chez la femme.

Entre la fourchette et l'anneau vulvaire, on remarque une dépression nommée *fosse naviculaire*, qui présente souvent des traces de meurtrissures dans les tentatives de viol sur les petites filles; car, chez celles-ci, les branches du pubis sont trop rapprochées, pour permettre l'introduction du pénis dans le vagin.

La peau des grandes lèvres est plus foncée que celle des autres régions; elle est garnie de poils longs et abondants. Leur surface interne est tapissée d'une membrane muqueuse de couleur rosée, contenant, dans son épaisseur, une grande quantité de glandules dont la fonction est de sécréter un liquide visqueux et odorant, qui entretient la sou-

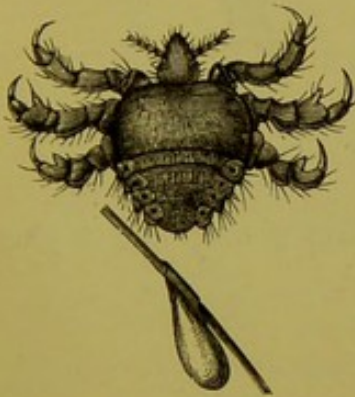


FIG. 46. — Pou du pubis. — Au-dessous on voit une *lente* ou œuf de pou attachée à un poil.

plesse de l'orifice vulvaire. Chez les jeunes filles vierges et chez les femmes qui ont de l'embonpoint, les grandes lèvres sont appliquées l'une contre l'autre, de manière à cacher aux regards les organes situés plus profondément et à ne laisser entre elles qu'une fente longitudinale. Au contraire, chez les femmes amaigries et âgées, ainsi que chez celles dont les organes ont été flétris par l'accouchement ou par des habitudes vicieuses, la vulve est entre-bâillée et permet d'apercevoir les petites lèvres. Cette disposition se rencontre encore chez les enfants nouveau-nés, dont les grandes lèvres sont ordinairement peu accusées.

Dans l'Inde et dans quelques contrées d'Afrique, la Nubie, par exemple, on a coutume de préserver les jeunes filles d'une défloration trop précoce, en cousant leurs grandes lèvres ou en passant entre ces replis un anneau infibulateur semblable à celui des calenders turcs. Au moyen âge, des seigneurs défiants avaient recours à un autre moyen, non moins barbare, pour s'assurer de la fidélité de leurs femmes: ils cadennaient leurs organes sexuels à l'aide d'une « ceinture de chasteté » (fig. 47, 48 et 49), dont on peut voir plusieurs spécimens aux musées de Cluny et de Saint-Germain.

Une tradition, sans fondement sérieux, prétend que le modèle représenté fig. 47, est celle dont Henri II revêtait Catherine de Médicis; mais son exiguité n'aurait pas permis de l'ajuster à une femme d'un aussi riche embonpoint que l'était la reine. On sait l'histoire racontée

par Brantôme : Catherine demandait à un soldat pourquoi les Huguenots avaient donné son nom à une énorme couleuvrine : « C'est,

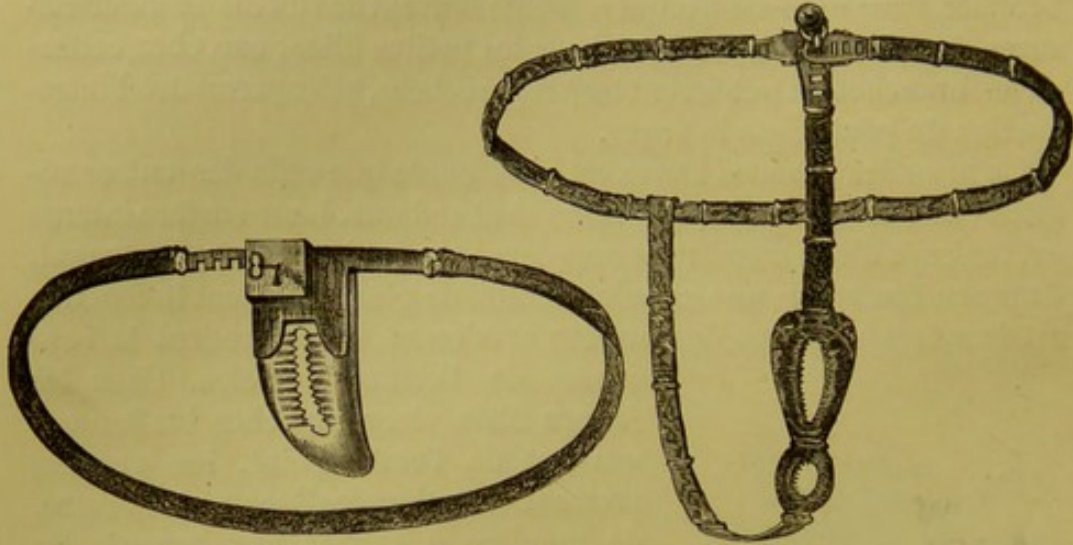


FIG. 47. — Ceinture de chasteté du musée de Cluny.

FIG. 48. — Ceinture vulvaire et anale.

Madame, répondit-il, parce qu'elle a le calibre plus grand et plus gros que toutes les autres ».

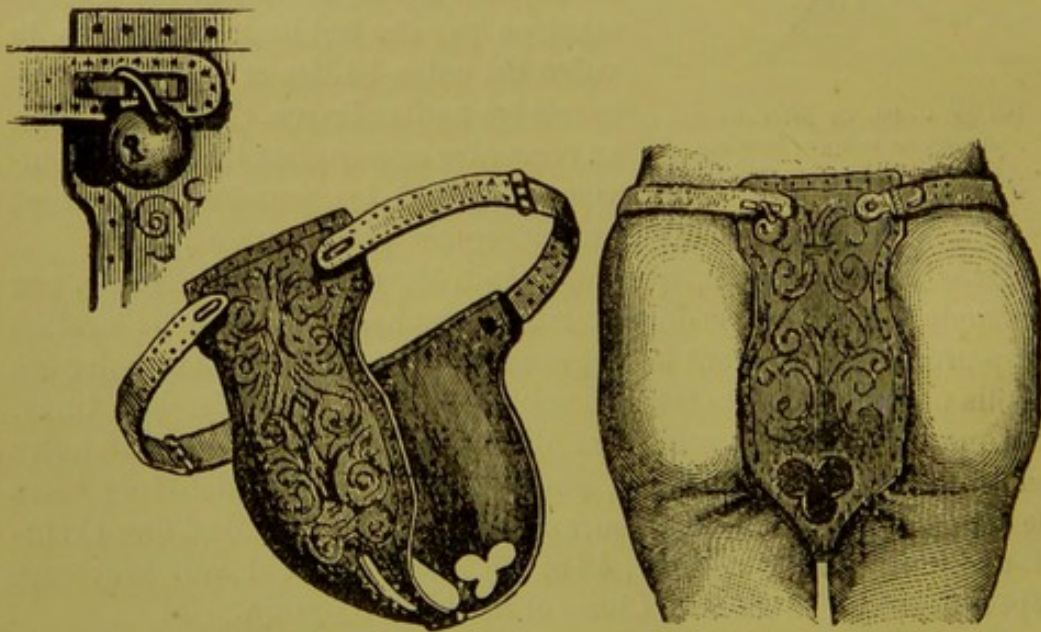


FIG. 49 et 50. — Autre ceinture et son cadenas.

FIG. 51. — La même ceinture appliquée sur une femme, vue du dos.

Encore aujourd'hui, le musulman qui part en voyage a soin de se

prémunir contre les dangers de l'absence. Il se contente du cadenas si le voyage est court et de la fibule s'il est long.

Le docteur Caffé a préconisé l'infibulation pour les filles atteintes de crétinisme, afin d'empêcher leur reproduction. Aran employait le même procédé contre la chute de la matrice.

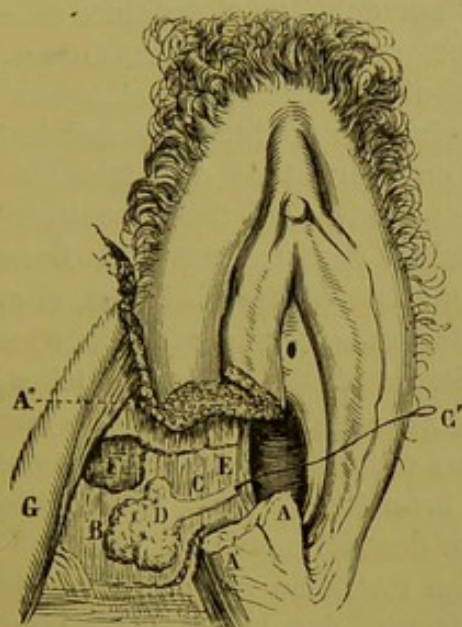


FIG. 52. — Glande vulvo-vaginale du côté droit.

A. Sections de la grande lèvre et de la petite lèvre. — B. Glande vulvo-vaginale. — C. Conduit excréteur. — C'. Stylet engagé dans le conduit excréteur. — D. Extrémité glandulaire du conduit. — E. Extrémité libre du conduit. — F. Section du bulbe du vagin. — G. Branche ascendante de l'ischion.

Glandes vulvo-vaginales.

Bartholinite. — A la face profonde des grandes lèvres, on rencontre deux glandes (fig. 52), ayant la forme et les dimensions d'une petite amande d'abricot. Ces glandes, dites *vulvo-vaginales*, ont été découvertes par l'anatomiste Bartholin qui leur a laissé son nom. Elles sécrètent un liquide filant, d'une odeur pénétrante, qu'elles déversent par un long canal en avant de la membrane *hymen* (fig. 60). Ce liquide, en lubrifiant l'orifice vulvaire, facilite l'intromission du membre viril, au moment de l'accouplement. Chez certaines femmes ardentes, il est sécrété en si grande abondance, qu'il est éjaculé sous forme de jet. Cette particularité faisait croire aux anciens que la femme, dans l'acte de la génération, fournissait, comme l'homme, sa semence. L'étroitesse de la vulve et des rapports sexuels

trop fréquents ou trop impétueux déterminent souvent la *bartholinite*, c'est-à-dire l'inflammation des glandes vulvo-vaginales. Cette affection s'observe surtout chez les nouvelles mariées; elle se termine par la formation d'un abcès qui occupe généralement la grande lèvre gauche (fig. 53). D'après Malgaigne, la fréquence de ces abcès à gauche dépendrait de ce que pendant l'acte vénérien, les droitiers s'appuient davantage à droite et compriment plus fortement le côté opposé de la vulve.

Petites lèvres. Tablier des Hottentotes. — Les *petites lèvres* (fig. 45) sont deux languettes membraneuses, comparables, pour la

forme et la couleur, à la crête que les coqs portent au-dessous du gosier ; elles sont situées sur les côtés du méat urinaire et s'appliquent à la surface interne des grandes lèvres. Leur extrémité supérieure recouvre le *clitoris* à la façon d'un capuchon ou *prépuce du clitoris*.

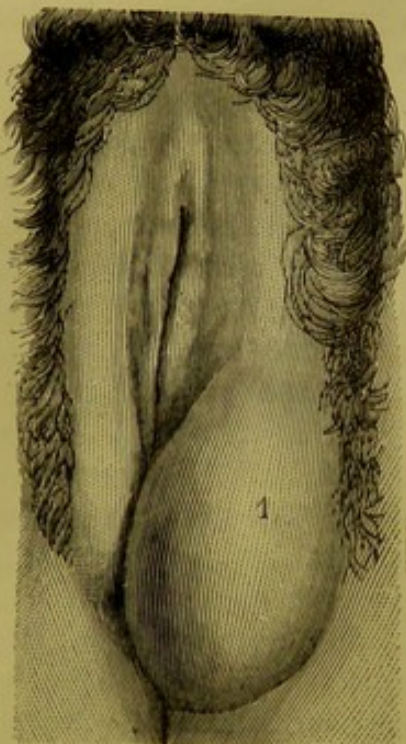


FIG. 53. — Abscès de la grande lèvre. — (Figure tirée de la *Pathologie externe* de M. Fort.)

La longueur des petites lèvres varie suivant l'âge et certaines conditions individuelles. En Orient, elles sont très développées et, comme elles gênent l'introduction du membre viril, on a l'habitude d'en faire l'excision : c'est ce qui constitue la circoncision des femmes (1). Dans certaines peuplades d'Afrique, chez les Bosjesmans, par exemple, elles acquièrent des dimensions telles, qu'elles descendent parfois jusqu'aux genoux et forment un repli muqueux d'un brun foncé, qu'on a appelé le tablier des Hottentotes.

Léon l'Africain rapporte que, de son temps, des hommes faisaient déjà métier de circoncir les femmes et parcouraient les rues en criant : *Qui veut se faire couper ?* L'hypertrophie des petites lèvres s'observe encore dans l'éléphantiasis de la vulve.

Les petites lèvres sont des organes de protection ; elles servent aussi dans l'acte sexuel à augmenter la souplesse et la sensibilité de la vulve. De plus, en s'effaçant, elles favorisent l'ampliation de l'orifice vulvaire pendant l'accouchement. Les anciens croyaient ces replis muqueux destinés à diriger le jet des urines, et ils les avaient appelés *nymphes*, par allusion aux divinités qui président aux fontaines.

Clitoris. — De tous les organes de la génération, le *clitoris* (de

(1) Le docteur Topinard, dans son *Anthropologie*, raconte, d'après Cuvier, qu'en Abyssinie, au XVI^e siècle, les missionnaires voulurent interdire cette opération. Les filles converties ne purent plus trouver de maris ; le pape fut obligé d'intervenir pour autoriser le retour à l'ancienne coutume.

κλειτοριζειν, titiller) est celui qui jouit de la plus exquise sensibilité; les anciens l'appelaient *æstrum Veneris*, l'aiguillon de Vénus. Columbus, qui s'en attribuait à tort la découverte, le désignait sous le nom significatif d'*amor*, vel *dulcedo Veneris*, c'est-à-dire l'amour ou la douceur de Vénus.

Par sa conformation et sa structure, le clitoris offre une grande ressemblance avec les corps caverneux de l'homme (fig. 20); de là le nom de « verge de la femme » qui lui était donné autrefois. Comme les corps caverneux de l'homme, le clitoris est formé de tissu spongieux et se bifurque en deux *racines*, ou *jambes*, qui se fixent sur les arcades du pubis. Son extrémité libre se termine par un petit renflement appelé le *gland du clitoris*.

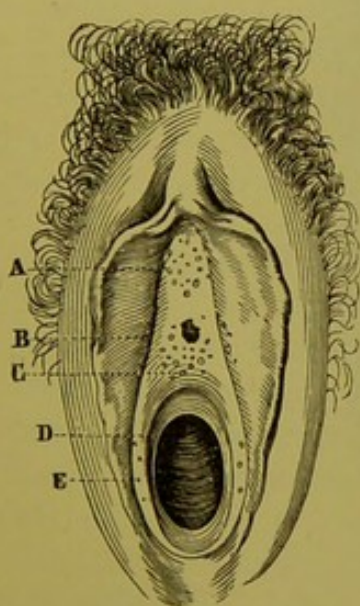


FIG. 54. — Vulve où se voient les orifices des glandes.

Cette extrémité est parfois bifide et fait croire à l'existence de deux clitoris, tandis qu'une pareille anomalie résulte du défaut de soudure des racines clitoridiennes.

Jusqu'au troisième mois de la vie intra-utérine, le clitoris présente la même longueur que le pénis; cette disposition contribue, avec la fente scrotale (fig. 5), dont nous avons déjà parlé, à rendre impossible avant cette époque la distinction des sexes.

A l'âge adulte, le clitoris se dissimule sous son capuchon muqueux. Il ne devient apparent, que sollicité par un excitant moral ou physique qui le gorge de sang et le fait entrer en érection. Les excès vénériens et, en particulier la *masturbation* (de *manus*, main et *turbare*, agiter), contribuent surtout à développer le clitoris.

Outre les glandes de Bartholin, la muqueuse vulvaire renferme un grand nombre de glandules qui s'ouvrent à sa surface (fig. 54). Ces dernières sécrètent une matière onctueuse et odorante destinée à entretenir l'humidité et la souplesse de la vulve, et à la préserver de l'action irritante de l'urine. Ce produit de sécrétion, analogue au *smegma preputialis* de l'homme, forme, chez certaines personnes, un amas souvent considérable autour du clitoris et occasionne de pénibles démangeaisons.

Hypertrophie du clitoris. — Chez quelques femmes, le clitoris atteint des proportions si grandes (fig. 55) qu'il leur donne toutes

les apparences extérieures de la virilité. Dans certains cas, cet organe a pu servir de pénis pour accomplir le simulacre de l'acte sexuel. Platéris affirme avoir vu un clitoris gros comme « le col d'une oye », et Tulpius parle d'une femme qui fut fouettée publiquement, puis bannie à perpétuité, pour avoir abusé de ce vice de conformation.

On croit généralement que les personnes atteintes d'hypertrophie du clitoris sont plus portées que d'autres aux plaisirs de l'amour ;

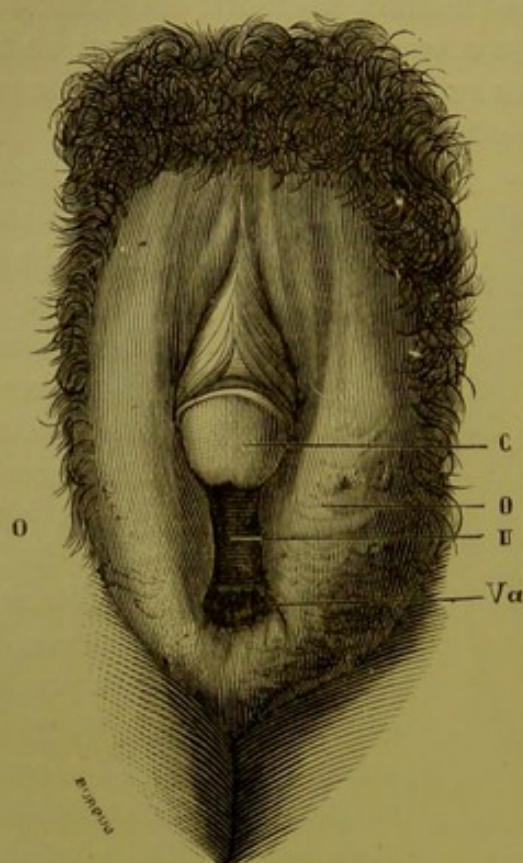


FIG. 55. — Développement excessif du clitoris (Courty).

mais de nombreuses observations prouvent que l'activité de cet organe n'a aucun rapport avec son développement. Ainsi Parent-Duchâtelet n'a observé, de son temps, à Paris, que trois prostituées présentant cette anomalie, et toutes trois avouaient une grande indifférence pour les individus de l'un et de l'autre sexe.

La ressemblance d'un clitoris hypertrophié avec un pénis a donné lieu à de curieuses méprises. On lit dans la chronique scandaleuse de Louis XI : « En ladite année 1478, advint en pays d'Auvergne, que en une religion de moines noirs, appartenant à Monseigneur le cardinal

de Bourbon, il y eut un des religieux dudit lieu qui avait les deux sexes de l'homme et de la femme, et de chacun d'iceux se aida tellement qu'il devint gros d'enfant; pourquoi fût pris et saisi et mis en justice et gardé jusqu'à ce qu'il fut délivré de son *posthume*, pour après icelui venu, estre fait dudit religieux ce que justice verrait estre à faire.» C'est sur ce moine du couvent d'Issoire que Bauhin fit ce vers :

Mas, mulier, monachus, mundi mirabile monstrum (1).

On cite un cas analogue qui fut l'occasion d'un célèbre procès, en 1623 : la sœur Angélique de la Motte d'Aspremont, après un séjour de plusieurs années au couvent des *Filles-Dieu* de Chartres, fut accusée « d'avoir été homme avec les religieuses et femme dans les excursions nocturnes qu'elle faisait hors dudit couvent ». Les vœux de la dame d'Aspremont furent annulés et on la condamna à la prison perpétuelle.

Autrefois, les personnes affectées d'hypertrophie du clitoris passaient pour posséder les attributs des deux sexes; elles étaient considérées comme *androgynes* (de ἀνήρ, homme et γυνή, femme) ou *hermaphrodites*.

De l'hermaphrodisme. — Ce mot a été emprunté à la Fable qui fait réunir, par les dieux, Hermaphrodite (2) au corps de Salmacis, pour le punir d'avoir méprisé l'amour de cette nymphe.

Se fondant sur un passage obscur de la Genèse : « Dieu donc créa l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu : il les créa mâle et femelle », certains auteurs croient qu'Adam était hermaphrodite. C'est ainsi qu'il apparut à l'hallucinée et dévote Antoinette Bourignon.

Platon vit, de même, dans le premier homme un être double, comme le rappelle l'auteur de *la Pucelle* :

Ainsi Platon, le confident des dieux,
A prétendu que nos premiers aïeux,
D'un pur limon pétri des mains divines
Nés tous parfaits et nommés androgynes,
Egalement des deux sexes pourvus,
Se suffisaient par leurs propres vertus.

Le philosophe grec a tiré de cette idée une ingénieuse fiction pour

(1) Il était homme, femme, moine, prodige surprenant de la création.

(2) Il était fils d'Hermès ou Mercure et d'Aphrodite ou Vénus, comme l'indique son nom. Sa statue en marbre, dite *Hermaphrodite Borghèse*, provenant de la collection des princes Borghèse, se trouve au musée du Louvre. Elle représente le bel androgyne couché dans une attitude pleine de grâce et de volupté.

expliquer l'action attractive de l'amour sur les deux sexes : il suppose qu'après avoir créé l'homme double, Dieu le dédoubla ensuite et que, depuis ce temps, les deux moitiés tendent sans cesse à se rapprocher.

J.-B. Rousseau a composé sur ce sujet une de ses meilleures épi-grammes :

L'homme créé par le fils de Japhet,
N'eut qu'un seul corps, mâle ensemble et femelle.
Mais Jupiter, de ce tout si parfait,
Fit deux moitiés, et rompit le modèle.
Voilà d'où vient qu'à sa moitié jumelle
Chacun de nous brûle d'être rejoint.
Le cœur nous dit, ah ! la voilà, c'est elle !
Mais à l'épreuve, hélas ! ce ne l'est point.

Autrefois, les hermaphrodites étaient considérés comme des monstres indignes de vivre. Les Athéniens les jetaient, dès leur naissance, à la mer, et les Romains dans le Tibre. Au moyen âge ils étaient brûlés vifs, comme possédés du démon ; et encore au XVII^e siècle Riolan disait : « Quant à l'être qui moitié homme, moitié femme, fait injure à la nature, il doit être mis à mort. »

Dans l'espèce humaine, l'hermaphrodisme résulte d'un arrêt de développement des organes génitaux. Chez les hermaphrodites, ou bien les organes externes d'un sexe se rapprochent plus ou moins de ceux de l'autre sexe, ou bien les organes internes et externes des deux sexes existent chez le même individu. La première espèce constitue l'*hermaphrodisme apparent*, qui a été subdivisé en deux variétés : l'un, *masculin* (atrophie ou imperforation du pénis, persistance de la division scrotale, anorchidie) ; l'autre, *fémnin* (hypertrophie du clitoris, soudure des lèvres, imperforation du vagin) ; la seconde espèce est l'*hermaphrodisme vrai*.

L'anomalie la plus fréquente est l'*hermaphrodisme apparent masculin*, qui fait considérer comme femme des individus appartenant à l'autre sexe. Un exemple curieux de ce genre d'anomalie est celui d'Alexina B..., qui fut élevée dans les pensionnats de jeunes filles jusqu'à l'âge de vingt-deux ans et se donna la mort après un jugement de la Rochelle qui rectifiait son état civil en la rendant à son véritable sexe ; elle présentait un pénis rudimentaire et une dépression au fond de laquelle s'ouvraient les canaux éjaculateurs des vésicules séminales.

L'*hermaphrodisme apparent féminin* est dû, le plus souvent, à l'hy-

hypertrophie du clitoris que l'on prend pour un membre viril. Tel était Marie-Madeleine Lefort (fig. 56), dont l'examen induisit en erreur plusieurs chirurgiens qui la prirent pour un sujet du sexe masculin. Son



FIG. 56. — Marie-Madeleine Lefort. — Aspect extérieur (Holmes, *Mal. chir. des enfants*, 187

clitoris était très développé et simulait une petite verge dont le gland eût été imperforé. L'urine et le sang des règles passaient par un cloaque commun (fig. 57).

L'hermaphrodisme vrai ou bisexuel n'est jamais parfait dans l'espèce humaine ; et si, chez le même individu, on rencontre des organes mâles et femelles, ils sont les uns et les autres dépourvus de toute utilité : ils ne peuvent ni féconder, ni concevoir. L'hermaphrodisme réel ne s'observe que chez les végétaux *gynandres* et dans les classes inférieures du règne animal, tels que les hirudinées (sangues), les gastéropodes (limaçons) et les cestoïdes (vers solitaires), dont chaque anneau a le pouvoir de se féconder lui-même.

On ne sait si les anguilles sont hermaphrodites, leur mode de reproduction est complètement inconnu.

Quant aux cas d'hermaphrodisme spontané qui feraient changer subitement le sexe, ils s'expliquent par la descente brusque et tardive des testicules dans les bourses sous l'influence d'un violent effort. Ainsi, Pline vit, en Afrique, un habitant de Tresdita, nommé Lucius Cositius,

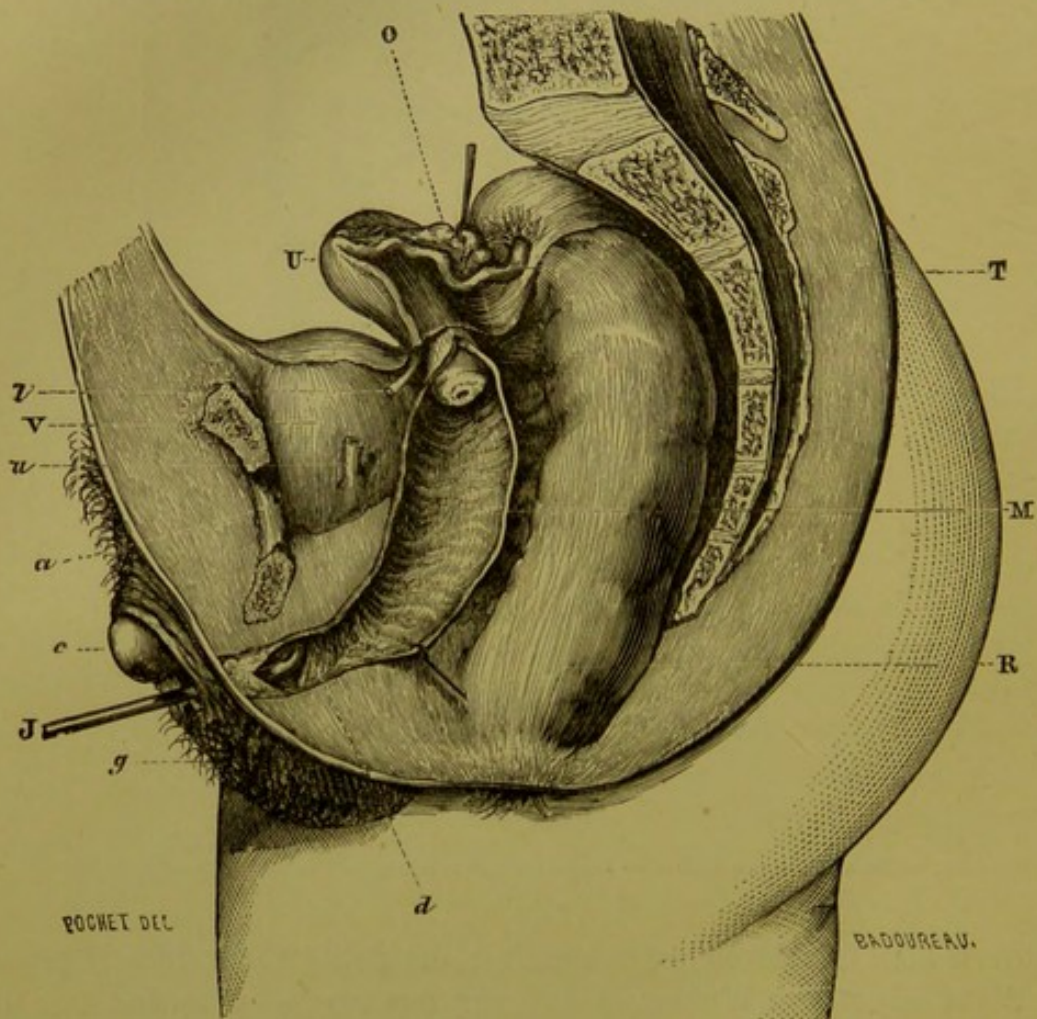


FIG. 57. — Coupe du bassin de Marie-Madeleine Lefort, montrant les organes génitaux. — J, sonde passant par l'ouverture principale au-dessous du clitoris. — M, vagin. — O, ovaire. — T, trompe. — U, utérus. — l, ligament rond. — V, vessie. — u, uretères. — d, orifice de l'urètre. — R, rectum. — g, grandes lèvres (Dr Wieland).

qui, la nuit de ses noces, fut changé de femme en homme. Pontanus parle de la femme d'un pêcheur qui, après quatorze ans de mariage, « sentit un membre viril qui lui sortit subitement de l'ovale » ; Ambroise Paré cite une jeune fille de Vitry-le-François, Marie Germain,

qui changea de sexe en sautant un fossé. A ce sujet, Montaigne raconte, dans ses *Essais*, qu'il entendit des jeunes filles de l'endroit chanter une chanson recommandant de ne pas faire des enjambées, dans la crainte de devenir garçon.

On trouve dans les antiques traditions plusieurs exemples d'hermaphrodisme spontané. L'Iphis des *Métamorphoses* d'Ovide devint garçon à quinze ans :

Vota puer solvit, quæ femina voverat, Iphis (1)

Scython, suivant la Fable, avait le pouvoir de changer de sexe à volonté. Le devin Tirésias fut changé en femme après avoir séparé de sa baguette deux serpents entrelacés. Il fut alors choisi par Jupiter et Junon, comme apte à décider cette question, soulevée entre les époux : lequel des deux ressent le plaisir le plus vif quand ils échangent de doux baisers. Tirésias se prononça pour Jupiter, et Junon, dans sa fureur lui jeta aux yeux quelques gouttes d'eau et l'aveugla.

La saillie du museau de tanche, dans le cas de chute de l'utérus, peut être prise pour un membre viril, comme chez Marguerite Ma-laure qui, en 1693, vint à Paris en habit d'homme, l'épée au côté et le chapeau retroussé, se croyant elle-même hermaphrodite (2). Mais d'après Demangeon, à qui nous empruntons ces détails, le chirurgien Saviard déclara que ce garçon avait une descente de matrice qu'il réduisit. Cette femme, après sa guérison, présenta une requête au roi, pour pouvoir reprendre les habits de femme, malgré un jugement des Capitouls de Toulouse, qui lui avaient enjoint de porter les habits d'homme.

Méat urinaire. Prurit vulvaire. — Le méat urinaire (fig. 45) est l'orifice extérieur du canal de l'urètre. Cette ouverture est plus grande que celle de l'homme ; c'est pourquoi le jet d'urine de la femme est plus volumineux. Le méat urinaire est situé au-dessous du *vestibule* et immédiatement au-dessus du tubercule qui termine la colonne antérieure du vagin : cette particularité anatomique permet, au médecin qui la connaît, de sonder une femme sans la découvrir. Il suffit,

(1) Iphis paya garçon les vœux qu'il fit jeune fille.

(2) De même le chevalier d'Eon est fameux par l'incertitude qui a longtemps régné sur son sexe ; mais à sa mort, l'autopsie démontra qu'il était du sexe masculin. Louis Jourdan en a fait le héros de son roman intitulé : *Un hermaphrodite*.

pour cela, de glisser la sonde sur l'index gauche, alors que la pulpe de ce doigt, dirigée en haut, est en contact avec ce tubercule. Chez les femmes enceintes et après l'accouchement, la déviation que subit temporairement l'urètre rend difficile l'opération du sondage.

Le méat urinaire est recouvert par les petites et par les grandes lèvres qui s'écartent en partie lorsque la femme se baisse pour uriner. Si les grandes lèvres sont épaisses et appliquées l'une contre l'autre, comme on l'observe sur les jeunes filles vierges et les femmes chargées d'embonpoint, le jet d'urine provoque, en passant un sifflement d'autant plus fort que les contractions de la vessie sont plus énergiques.

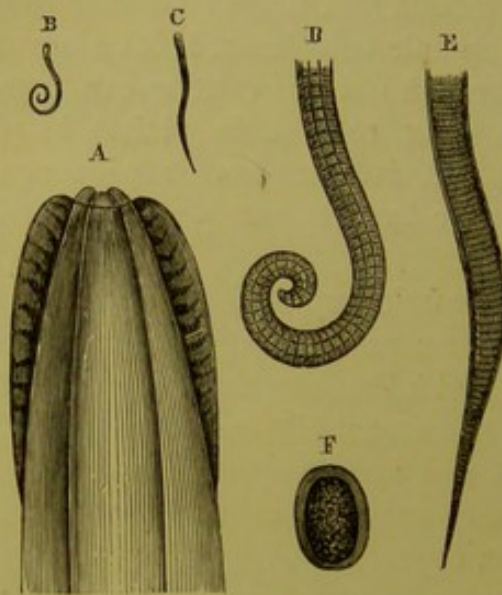


FIG. 58. — Oxyure.

A. Tête avec ses trois nodules et son gonflement aliforme. — B. Mâle. — C. Femelle. — D. Queue du mâle. — E. Queue de la femelle. — F. Œuf.

L'entre-bâillement de la vulve, qui est à peu près constant chez les femmes âgées, et la direction verticale du canal de l'urètre permettent à celles-ci d'uriner debout.

La situation profonde du méat urinaire rend compte encore du *prurit* (de *prurire*, démanger) de la vulve, dont se plaignent les personnes affectées de diabète. Ce prurit vient du contact irritant de la muqueuse vulvaire avec l'urine chargée de sucre. Il peut être aussi provoqué par l'accumulation de la matière sébacée chez les femmes qui ne prennent aucun soin de propreté, ou encore par une éruption dartreuse, ou par de petits vers, comme les oxyures (fig. 58), échappés de l'anus.

La faible distance qui sépare le méat urinaire et l'anus permet de reconnaître si des matières fécales, fraîchement rendues et trouvées sur le lieu d'un crime, appartiennent à un homme ou à une femme; dans ce

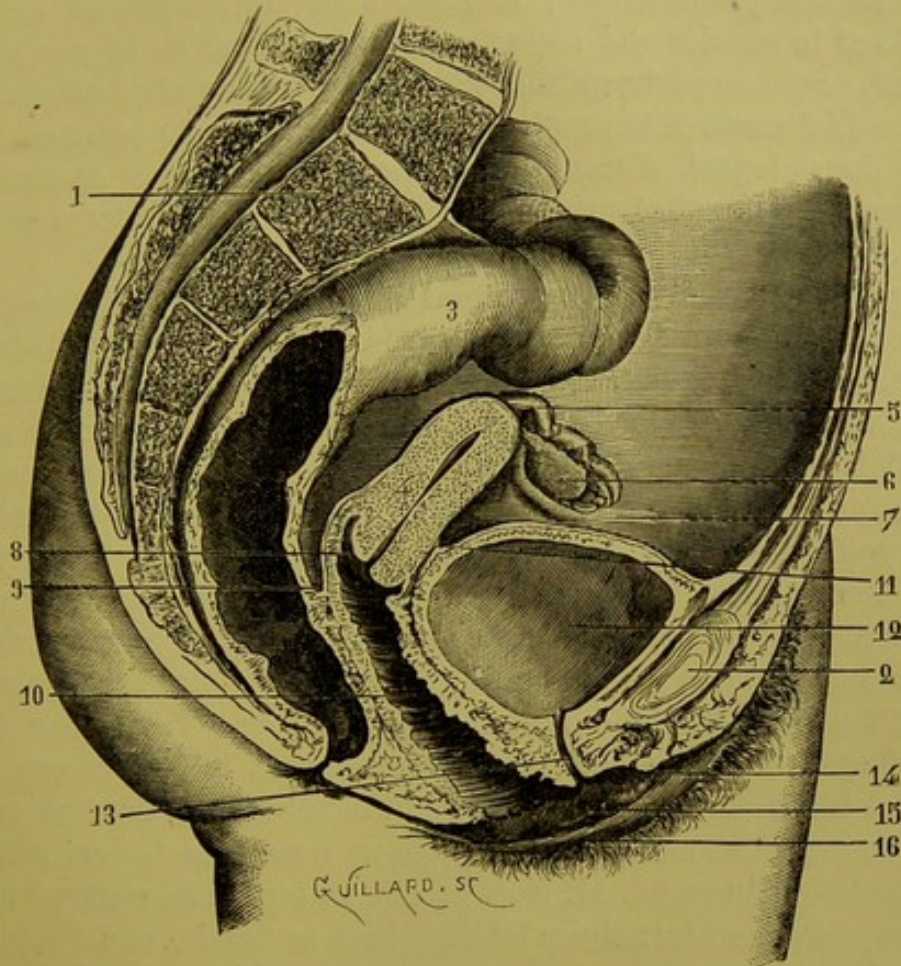


FIG. 59. — Coupe antéro-postérieure du bassin de la femme pour montrer la situation, la direction et les rapports de l'utérus.

1. Coupe du sacrum. — 2. Symphyse du pubis. — 3. Rectum dont la cavité est visible à la partie inférieure. — 4. Coupe du corps de l'utérus. — 5. Trompe de Fallope du côté gauche. — 6. Ovaire gauche. — 7. Ligament rond du côté gauche. — 8. Lèvre postérieure du col de l'utérus. — 9. Cul-de-sac, formé par le péritoine passant de la paroi postérieure du vagin sur la face antérieure de l'intestin rectum. — 10. Coupe du vagin. — 11. Cul-de-sac du péritoine passant de l'utérus sur la vessie. — 12. Cavité de la vessie. — 13. Canal de l'urètre. — 14. Coupe du corps du clitoris. — 15. Face interne de la petite lèvre du côté gauche. — 16. Grande lèvre du même côté et orifice vulvaire.

dernier cas, en effet, l'urine doit arroser les excréments ou en être très rapprochée.

Canal de l'urètre, son extrême dilatabilité. — Chez la

femme, le canal de l'urètre est pour ainsi dire sculpté dans l'épaisseur de la paroi antérieure du vagin (fig. 59). Sa longueur n'est que de 3 centimètres. « C'est pourquoi, dit Dionis, les femmes ont plus vite vidé leur urine : elles en reçoivent encore un avantage, qui est que leur urine, sortant promptement, entraîne avec soi les petites pierres, le sable et le gravier qui restent souvent au fond de la vessie des hommes, ce qui empêche qu'elles ne soient aussi sujettes qu'eux à la pierre. » L'absence de la prostate et, par suite, celle du bas-fond de la vessie dans lequel s'accumulent chez l'homme les concrétions calcaires, sont la cause principale de la rareté de la pierre chez la femme.

Les parois du canal de l'urètre sont très extensibles ; elles peuvent, par une dilatation graduelle, permettre le passage de corps étrangers relativement volumineux. C'est ainsi que certaines femmes vicieuses se sont introduit dans la vessie, des étuis, des noyaux de toute sorte, des sifflets, un bouchon de liège, un passe-lacets, etc. Le chirurgien Moreau a extrait de la vessie d'une femme une pomme d'api. Une Anglaise, voulant cacher une mèche de cheveux qui lui était chère, ne trouva rien de mieux que de se l'introduire dans la vessie en guise de médaillon. Ce corps étranger se couvrit d'incrustations calcaires et forma le noyau d'une pierre, dont on fut obligé de faire l'extraction.

L'extrême dilatabilité du conduit urinaire rend l'opération de la pierre plus facile et, par suite, moins grave chez la femme que chez l'homme. Elle a permis l'introduction du membre viril dans ce canal, ainsi que le professeur Tourdes l'a observé sur une femme atteinte d'imperforation du vagin. M. Noeggerath a proposé de mettre à profit cette propriété pour introduire le doigt dans la vessie, afin d'explorer plus facilement les organes internes : c'est ce qu'il appelle « le toucher vésical ». Avant de le pratiquer, il convient de dilater l'orifice externe du canal à l'aide d'une tige de *laminaria*, qui a la propriété d'augmenter considérablement de volume sous l'influence de l'humidité.

Orifice vulvaire. Membrane hymen. — L'orifice vulvaire répond à l'extrémité inférieure du vagin et occupe la partie postérieure de la vulve. Il présente une étroitesse plus ou moins grande selon les femmes. Au moment de l'accouchement, il se distend assez pour donner passage à l'enfant.

Chez les jeunes filles vierges (fig. 60), l'orifice vaginal est en partie obturé par une cloison membraneuse, l'*hymen* (de ὑμῆν, membrane), qui est un repli de la muqueuse vulvaire. Elle renferme dans son épaisseur des vaisseaux et des nerfs, qui se rompent au moment de la dé-

floration et provoquent de la douleur et une légère hémorrhagie : *Prima Venus debet esse cruenta* (1) dit un ancien adage.

Dans certains cas, cependant, cet écoulement sanguin a été assez abondant pour entraîner la mort. Ainsi une jeune femme de vingt ans, parente du docteur Wachsmuth, a succombé la nuit de ses noces à l'hémorrhagie produite par la rupture de l'hymen. Il est vrai qu'elle était *hémophile* (de αἷμα, sang, et φίλος, ami).

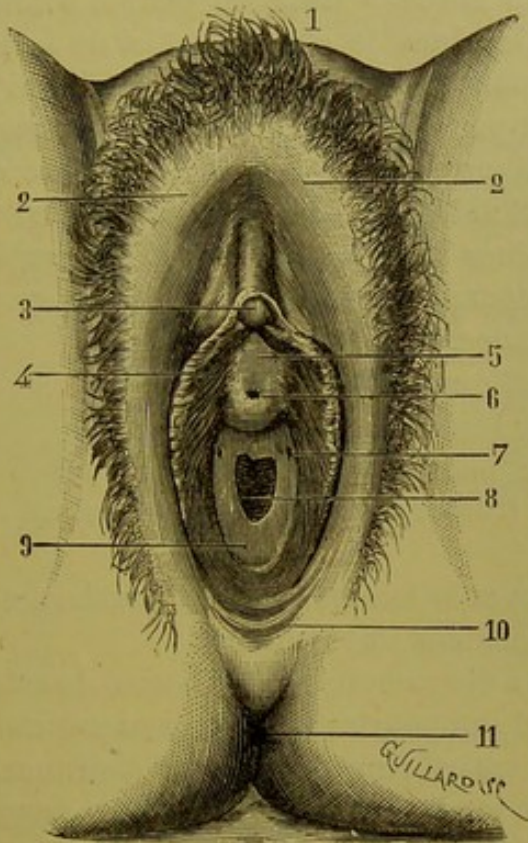


FIG. 60. — Aspect de la vulve chez la femme vierge.

1. Pénis ou mont de Vénus recouvert de poils. — 2, 2. Face interne ou muqueuse des grandes lèvres. — 3. Clitoris recouvert de son prépuce ou capuchon. — 4. Face interne des petites lèvres dont l'extrémité supérieure forme le prépuce du clitoris. — 5. Vestibule. — 6. Méat urinaire ou extrémité antérieure de l'urètre. — 7. Orifice de la glande vulvo-vaginale de Bartholin. — 8. Orifice du vagin rétréci par la membrane hymen. — 9. Membrane hymen. — 10. Fourchette. — 11. Anus.

Si l'hymen est rudimentaire ou très relâché, la consommation de l'acte vénérien peut avoir lieu chez une vierge sans déchirure et, par suite, sans perte de sang. Ces exceptions, assez fréquentes, sont

(1) Le premier rapport sexuel doit être sanglant.

connues depuis longtemps, car lorsque la coutume juive voulait que les parents de la mariée montrassent, aux anciens de la ville, la chemise de leur fille, où étaient imprimées les marques de sa virginité, les jeunes mariées prenaient la précaution de maculer de sang leur chemise avant d'entrer dans la couche nuptiale.

La douleur produite par la défloration est généralement vive ; dans l'antiquité, pour étouffer les plaintes de la nouvelle mariée, on faisait remuer des noix aux enfants dans la chambre des époux, pendant la première nuit de noces. « Esclave, donne, donne des noix aux gamins, » dit Catulle, dans le chant nuptial de Julie et de Manlius. « C'est que, fait remarquer à ce propos le D^r Garnier, les Romains, très superstitieux et pour lesquels tout était allégorie, voyaient, dans la noix, l'énigme du mariage : il faut en briser la coque pour savoir ce qu'elle contient et si elle est saine ou gâtée. » Le D^r Brémond pense que c'est aller chercher l'explication bien loin et qu'il est plus simple d'admettre qu'on répandait les noix devant les époux en signe de bonheur et d'abondance.

Cependant, un distique ancien

Nux, asinus, mulier, simili sunt lege ligata ;
Hæc tua nil fructus faciunt si verbera cessant (1).

établit, entre la noix et la femme, une comparaison qui n'est pas des plus flatteuses, même dans une boutade.

Dès que l'hymen a été rompu, les lambeaux de cette membrane se rétractent et forment, au pourtour de l'anneau vaginal, trois ou quatre petites saillies muqueuses ou excroissances charnues, que les anatomistes ont nommées les *caroncules myrtiformes*, parce qu'ils y ont vu une certaine ressemblance avec la fleur du myrte. Le D^r Budin a soutenu qu'à la suite de la défloration, on réussissait encore à rapprocher les lambeaux de l'hymen, de façon à reconstituer cette membrane dans son intégrité et que l'accouchement pouvait seul détériorer l'anneau d'insertion de l'hymen (anneau hyménéal). Alors seulement la rétraction cicatricielle serait suffisante pour transformer les débris de l'hymen en caroncules myrtiformes. On conçoit l'importance médico-légale de cette assertion. Mais des exceptions, quelque rares qu'elles soient, lui retirent son caractère de vérité absolue.

L'hymen affecte différentes formes : les plus fréquentes sont celles

(1) Noix, âne, femme, tout cela est soumis à une même loi ; tu n'en auras aucun fruit si tu cesses les coups.

d'un croissant (fig. 61) ou d'un anneau (fig. 62). Quelquefois, cette membrane est imperforée et s'oppose à l'écoulement du sang des règles. L'intervention du chirurgien est alors nécessaire pour réparer l'oubli de la nature et pratiquer, avec le bistouri, une ouverture artificielle. Cette conformation vicieuse a donné lieu à des erreurs de diagnostic dont l'une des plus curieuses a été rapportée par M. Tillaux, dans son *Anatomie topographique*. « L'imperforation de l'hymen, dit cet auteur, peut déterminer des accidents très graves. Le sang des règles s'accumule dans le vagin, dans la cavité utérine, qui se distendent peu à peu, et, à la fin, surviennent de violentes douleurs qui

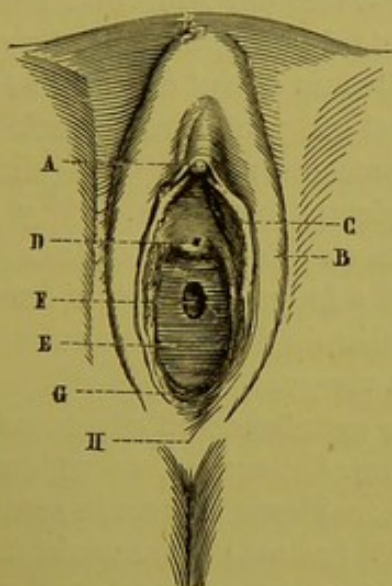


FIG. 61. — Hymen semi-lunaire.

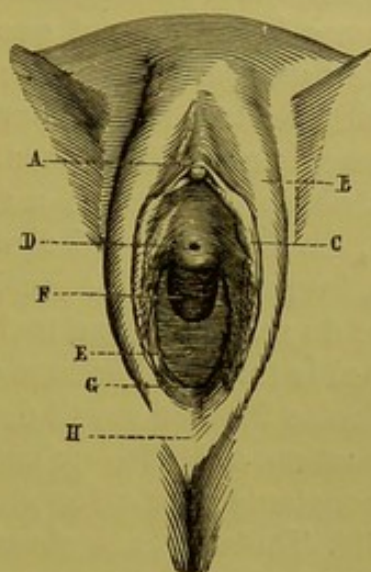


FIG. 62. — Hymen annulaire.

engagent les parents à demander un examen. Dans un cas de ce genre, un confrère, appelé, trouva une fille de dix-huit ans en proie à des coliques intenses, survenues brusquement ; le ventre avait le volume de celui d'une femme enceinte de cinq à six mois et, à la vulve, se présentait une tumeur violacée, du volume d'une orange, faisant saillie entre les grandes lèvres. La malade ne pouvait uriner et éprouvait de très grandes difficultés à aller à la selle. Notre confrère pensa, de prime abord, à un accouchement prématuré et le déclara, ce qui ne surprit pas médiocrement la patiente. Mais l'erreur ne fut pas de longue durée. La malade me fut envoyée de suite à Lariboisière. Une incision cruciale de l'hymen donna issue à un litre et demi de sang noirâtre. La membrane était fort épaisse, comme charnue ». On cite une observation de Macaulay qui prit l'hymen distendu pour la poche des eaux.

Dernièrement, le D^r Desprès était sur le point d'ouvrir une tumeur de la région ombilicale, qu'avait produite la distension extrême de l'utérus par le sang, dans un cas d'imperforation de l'hymen. On conçoit que si l'hymen imperforé se rompait spontanément, il serait très difficile d'établir un diagnostic rétrospectif de la grossesse, et, qu'en raison de certains symptômes, distension de l'utérus, dilatation et ramollissement du col, hémorrhagie, etc., on pourrait s'exposer à accuser d'infanticide une innocenté.

On croit généralement que la résistance et la dureté de l'hymen augmentent avec l'âge ; c'est même une grande préoccupation de la part des personnes qui se marient sur le tard ; mais il n'en est rien, et les membranes cartilagineuses, observées par Ambroise Paré chez les femmes âgées, ne sont que des cas très exceptionnels. Ce qui est vrai, c'est que parfois il existe chez elles un défaut de souplesse et de dilatabilité de tout le plancher périnéal qui peut faire obstacle à l'accouchement ; quant à l'hymen, il ne présente rien de particulier.

L'existence de l'hymen a été longtemps contestée. « Il y a trois choses, dit Salomon, qui sont trop merveilleuses pour moi, même quatre, lesquelles je ne connais point : la trace de l'aigle dans l'air, la trace du serpent sur un rocher, le chemin d'un navire au milieu de la mer et la trace de l'homme dans la vierge. »

Ambroise Paré ne voyait dans cette membrane qu'une anomalie de conformation, et Buffon qu'une chimère. Cependant, sa présence est assez constante pour qu'on ait pu la considérer comme le sceau de la virginité. Toutefois, son absence n'est pas un signe certain de défloration ; car elle peut manquer complètement ou présenter assez de souplesse pour permettre le passage d'un pénis peu volumineux. C'est ce qui explique la persistance de l'hymen chez des filles publiques et même au moment de l'accouchement. Nous verrons d'ailleurs que la fécondation peut s'effectuer à la suite du simple dépôt de sperme à l'entrée de la vulve, et sans intromission du membre viril. Il suffit, nous le savons, de la vigueur de certains spermatozoïdes. Le professeur G. Braun (de Vienne) en a publié un exemple curieux : « Le jeune homme raconta qu'un dimanche il avait touché du piano ayant la jeune fille sur ses genoux, que, pendant qu'il l'embrassait, il avait soulevé ses jupons et pressé son pénis contre les cuisses de la jeune fille et que les deux s'étaient sentis mouillés. Le temps que cela dura a dû être fort court, car on avait laissé ouverte la porte de la chambre voisine dans laquelle se trouvaient la mère et la sœur de la jeune fille qui n'avait cessé de converser avec elles ». Néanmoins, cette jeune imprudente devint enceinte en ayant conservé la membrane hymen.

ARTICLE II

ORGANES GÉNITAUX INTERNES

Ces organes, sont renfermés dans une cavité osseuse appelée, le *basin* (fig. 65) ; ils se composent : 1° des *ovaires* (fig. 64), glandes dans lesquelles se forment les œufs humains ou ovules ; 2° des *trompes utérines*

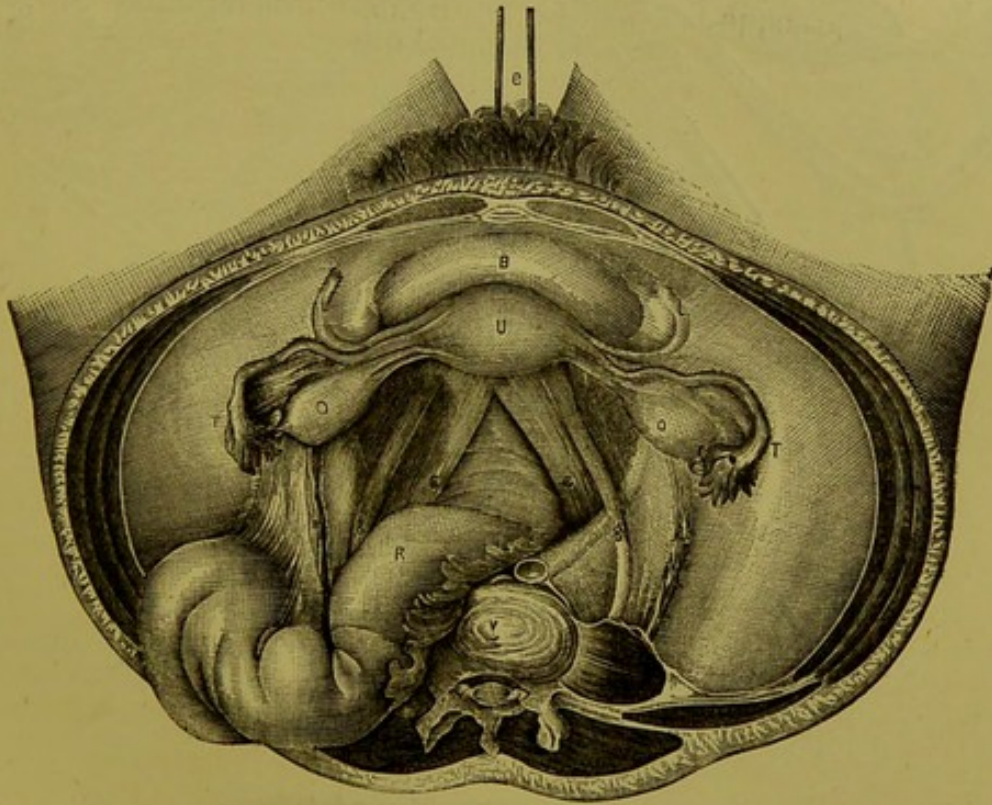


FIG. 63. — V. Vertèbre lombaire. — B. Vessie. — L. Ligaments ronds. — O. Ovaires. — R. Rectum. — T. Trompes. — g. Uretères.

ou *oviductes*, conduits destinés à diriger les ovules dans la cavité utérine ; 3° de l'*utérus* ou *matrice*, organe dans lequel séjourne l'œuf, depuis sa fécondation jusqu'à son complet développement ; 4° du *vagin*, canal dont la double fonction est de livrer passage au fœtus, lors de l'accouchement.

Du bassin. — Le bassin (de *baccinum*, cuvette), que Michelet appelle, chez la femme, « la profonde coupe d'amour », est un canal courbe, situé entre le tronc et les membres inférieurs, auxquels il sert de point d'appui. Sa largeur est plus considérable chez la femme que dans le sexe masculin ; il en résulte une obliquité plus grande des cuisses qui donne à sa démarche, surtout lorsqu'elle fait de grands pas, une certaine ressemblance avec la progression des oies. Le D^r Porak, plus galant, exprime la même idée en disant que « courir est la seule chose qu'une femme ne puisse faire avec grâce. »

La charpente osseuse du bassin est formée de quatre os : le *sacrum*,

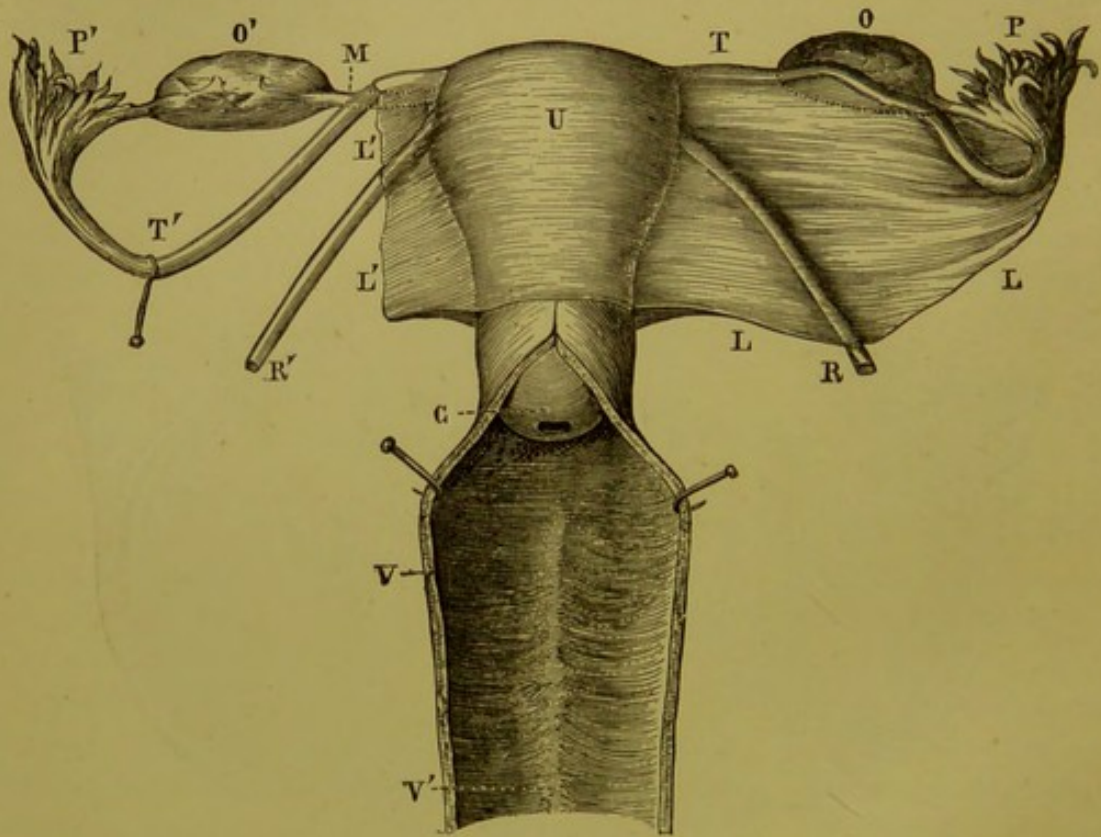


FIG. 64. — Organes génitaux internes de la femme.

C. Col de l'utérus. — L. Ligament large du côté gauche. — L. Ligament large du côté droit (La plus grande partie de ce ligament a été enlevée). — M. Ligament de l'ovaire droit. — O, O'. Ovaire. — P, P. Pavillon de la trompe. — R, R. Ligament rond. — T, T. Trompe. — U. Corps de l'utérus. — V. Vagin, incisé de bas en haut. — V. Colonne médiane de la face postérieure du vagin.

ainsi appelé parce que la région qu'il occupe était offerte aux dieux dans les sacrifices d'animaux ; le *coccyx*, qui doit son nom à sa ressemblance avec le bec d'un coucou (*cuculus*) ; et les os *coxaux* (de *coxa*,

hanches), qui sont des os plats, tordus sur eux-mêmes, à la façon des ailes d'un moulin à vent (fig. 66).

Les os coxaux sont eux-mêmes divisés, dans l'enfance, en trois pièces qui se soudent chez l'adulte : ce sont le *pubis* (de *pubere*, commencer à avoir du poil), ainsi nommé parce qu'il correspond au mont de Vénus qui se recouvre de poils à la puberté ; l'*ischion* (de *ισχίον*, hanche), dit « os de l'assiette », nom qu'il doit à ce qu'il est terminé par une grosse tubérosité sur laquelle repose le corps dans l'attitude assise ; et l'*ilion* (de *ilia*, flancs), qui s'articule en arrière avec le sacrum.

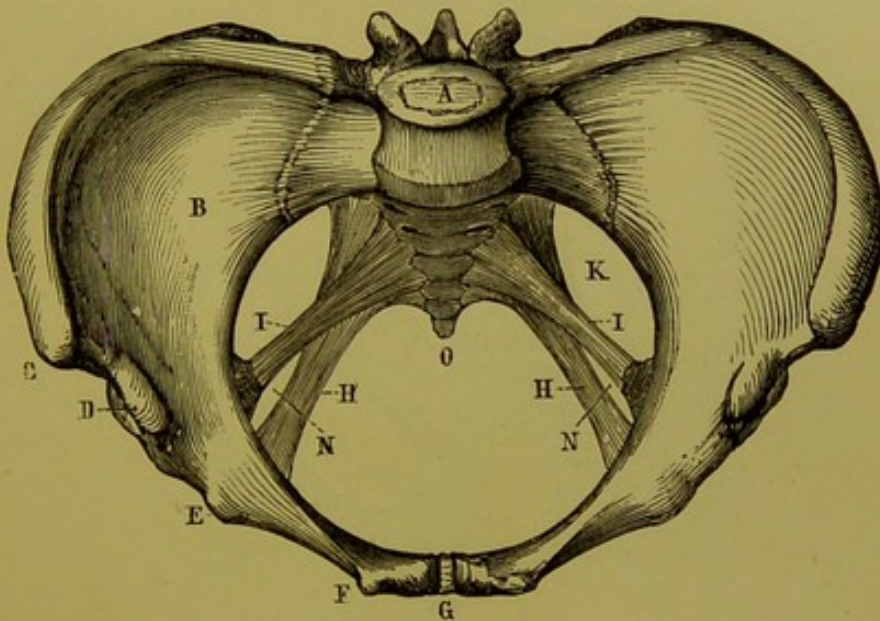


FIG. 65. — Surface intérieure du bassin.

A. Dernière vertèbre lombaire. — B. Fosse iliaque interne. — C. Épine iliaque antérieure et supérieure. — D. Épine iliaque antérieure et inférieure. — E. Éminence ilio-pectinée. — F. Épine du pubis. — G. Symphyse pubienne. — H. Grand ligament sacro-sciatique. — I. Petit ligament sacro-sciatique. — K. Grand trou sciatique. — N. Petit trou sciatique. — O. Pointe du coccyx.

Division du bassin. — La cavité du bassin est évasée dans sa partie supérieure et rétrécie dans sa partie déclive ; d'où sa division en deux régions distinctes : le *grand bassin* et le *petit bassin* (fig. 67).

Le *grand bassin* loge les dernières circonvolutions de l'intestin grêle, le *cæcum* ou commencement du gros intestin et le *côlon iliaque* ; il contient, en outre, le muscle *psaos iliaque* (fig. 68) et les *vaisseaux iliaques* qui se rendent dans les membres inférieurs.

Le *petit bassin* ou *excavation pelvienne* (de *pelvis*, bassin), comprend

tous les organes internes de la génération. Il renferme, de plus, en avant, la *vessie* et en arrière, le *rectum* ou portion terminale du gros intestin.

L'excavation pelvienne est limitée, en haut et en bas, par deux ouvertures nommées *détroits* (fig. 65), parce qu'elles sont moins larges que la cavité intermédiaire qui les sépare. De telle sorte que l'on peut comparer la forme générale du petit bassin à celle d'un tonneau dont le centre est plus bombé que les extrémités.

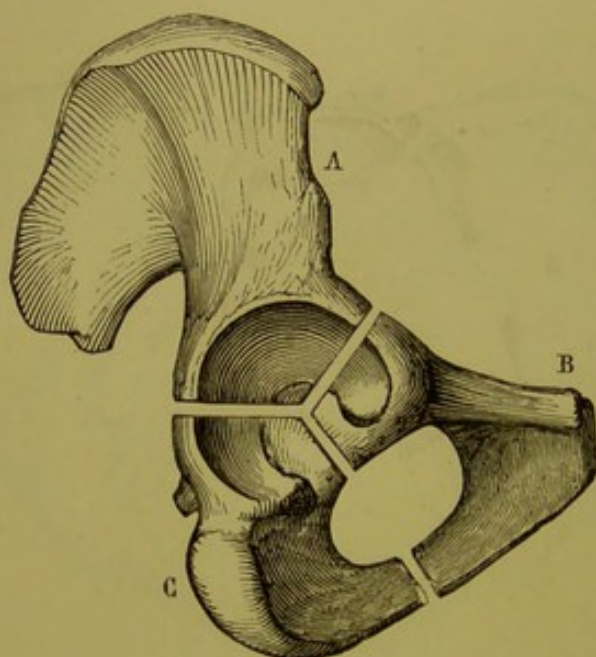


FIG. 66. — Os coxae dans l'enfance. — A. Ilion. — B. Pubis. — C. Ischion.

Le *détroit supérieur* sert de ligne de démarcation au grand et au petit bassin. Il présente une échancrure postérieure due à la saillie de l'articulation du sacrum avec la dernière vertèbre lombaire ou angle *sacro-vertébral* : cette particularité l'a fait comparer à un cœur de cartes à jouer, ou encore, selon Vésale, à un plat de barbier.

Sur un bassin revêtu de ses parties molles, c'est le diamètre oblique qui présente, au détroit supérieur, la plus grande longueur. Nous verrons bientôt la conséquence de cette disposition anatomique.

Le *détroit inférieur* (fig. 69) est comblé par des parties molles qui forment le plancher du bassin et dont l'ensemble constitue le *périnée*. Quoique très extensible, cette cloison, que Chailly a comparée à une toile d'araignée, se laisse quelquefois déchirer pendant l'accouchement ;

aussi, le médecin doit-il avoir bien soin de soutenir cette région, lors du passage de l'enfant. La forme du détroit inférieur est à peu près circulaire; mais le diamètre antéro-postérieur gagne, par le refoulement du coccyx en arrière, jusqu'à deux centimètres au moment de l'accouchement et peut être considéré comme le plus grand diamètre du détroit inférieur.

En vertu de la loi, si bien formulée par le professeur Pajot, sur l'adaptation des formes et dimensions du contenu aux formes et à la capacité du contenant, on conçoit pourquoi les parties les plus dévelop-

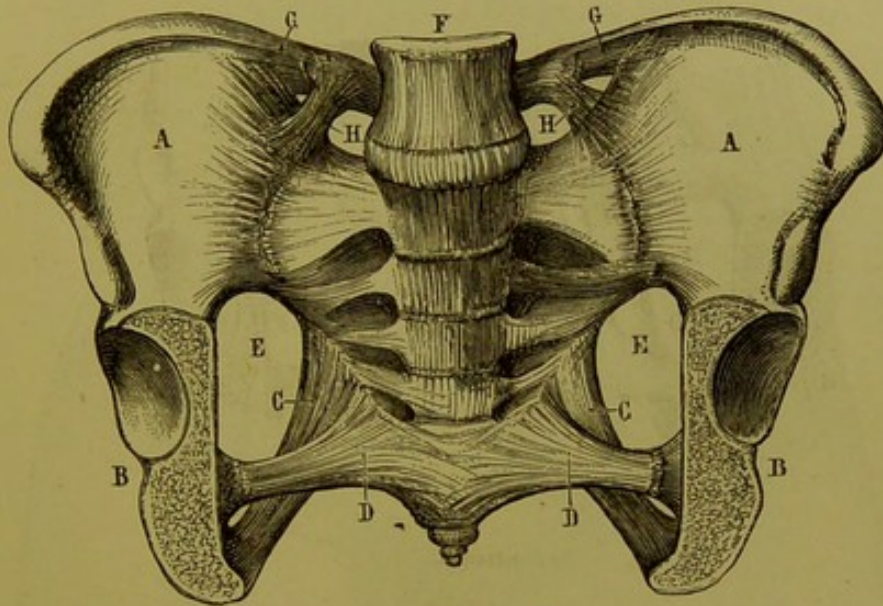


FIG. 67. — Bassin. La partie antérieure a été enlevée.

A. Fosse iliaque interne. — B. Section de l'os. — C. Grand ligament sacro-sciatique. — D. Petit ligament sacro-sciatique. — E. Grand trou sciatique. — F. Dernière vertèbre lombaire. — G. Ligament ilio-lombaire. — H. Ligament sacro-vertébral.

pées du fœtus se dégagent, pendant l'accouchement, au détroit supérieur suivant la direction du diamètre oblique, tandis qu'arrivées au détroit inférieur, elles se dégagent selon l'axe du diamètre antéro-postérieur. Cette loi de l'adaptation rend compte du mouvement de rotation qu'exécute la tête, lorsqu'elle a franchi la vulve; ce mouvement résulte du passage des épaules au détroit supérieur suivant son diamètre oblique. C'est une manœuvre analogue à celle que l'on exécute pour passer entre les barreaux d'une grille: on engage d'abord la tête de face, puis on fait subir au corps une rotation de 90° pour le passage des épaules.

Tous les livres d'anatomie disent que le petit bassin, recouvert de ses parties molles, présente une courbure, fortement accusée *en avant*, qui *indique* la direction prise par l'enfant pendant l'accouchement (fig. 70). Ainsi l'enfant suivrait dans la moitié supérieure une ligne LC, qui irait de l'ombilic au coccyx, et, dans la moitié inférieure, une autre ligne AN, qui irait de l'angle sacro-vertébral à l'orifice vulvaire. Or, cette direction que prend l'enfant tient non pas à la courbure du bassin qui est cylindrique, comme Fabbri l'a démontré, en prenant le moule en plâtre de plusieurs bassins de femmes mortes en couches,

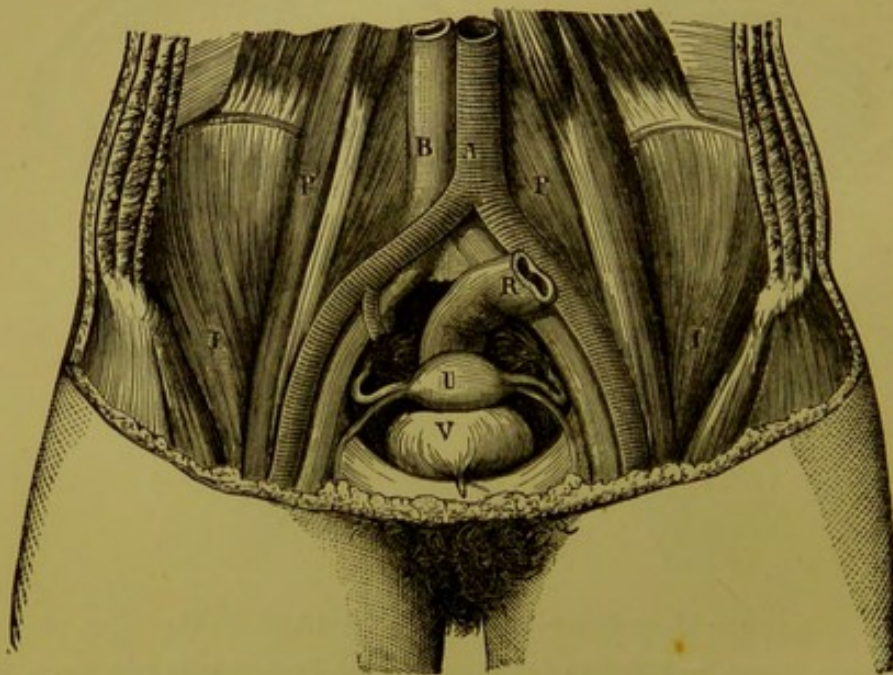


FIG. 68. — Bassin revêtu de ses parties molles.

A. Aorte. — B. Veine cave inférieure. — P. Muscle psoas. — I. Muscle iliaque. — R. Rectum. — U. Utérus. — V. Vessie.

mais à l'angle formé par les axes du vagin et de l'utérus, ainsi qu'on peut le voir sur la figure 59. Cet angle explique pourquoi les instruments qui doivent pénétrer dans cette cavité sont recourbés à l'une de leurs extrémités. L'ignorance de ce fait est la cause d'accidents mortels chez les personnes qui, dans un but d'avortement, se servent de tiges métalliques rectilignes qu'elles dirigent vers la matrice : au lieu d'atteindre cet organe, elles perforent la paroi postérieure du vagin et pénètrent dans la cavité abdominale.

La largeur du petit bassin est la même, quelle que soit la taille de la femme; sa longueur seule est différente. Mais de ce que le trajet à parcourir est plus court chez les femmes de petite taille, on ne doit pas en conclure, comme on le fait communément, que l'accouchement

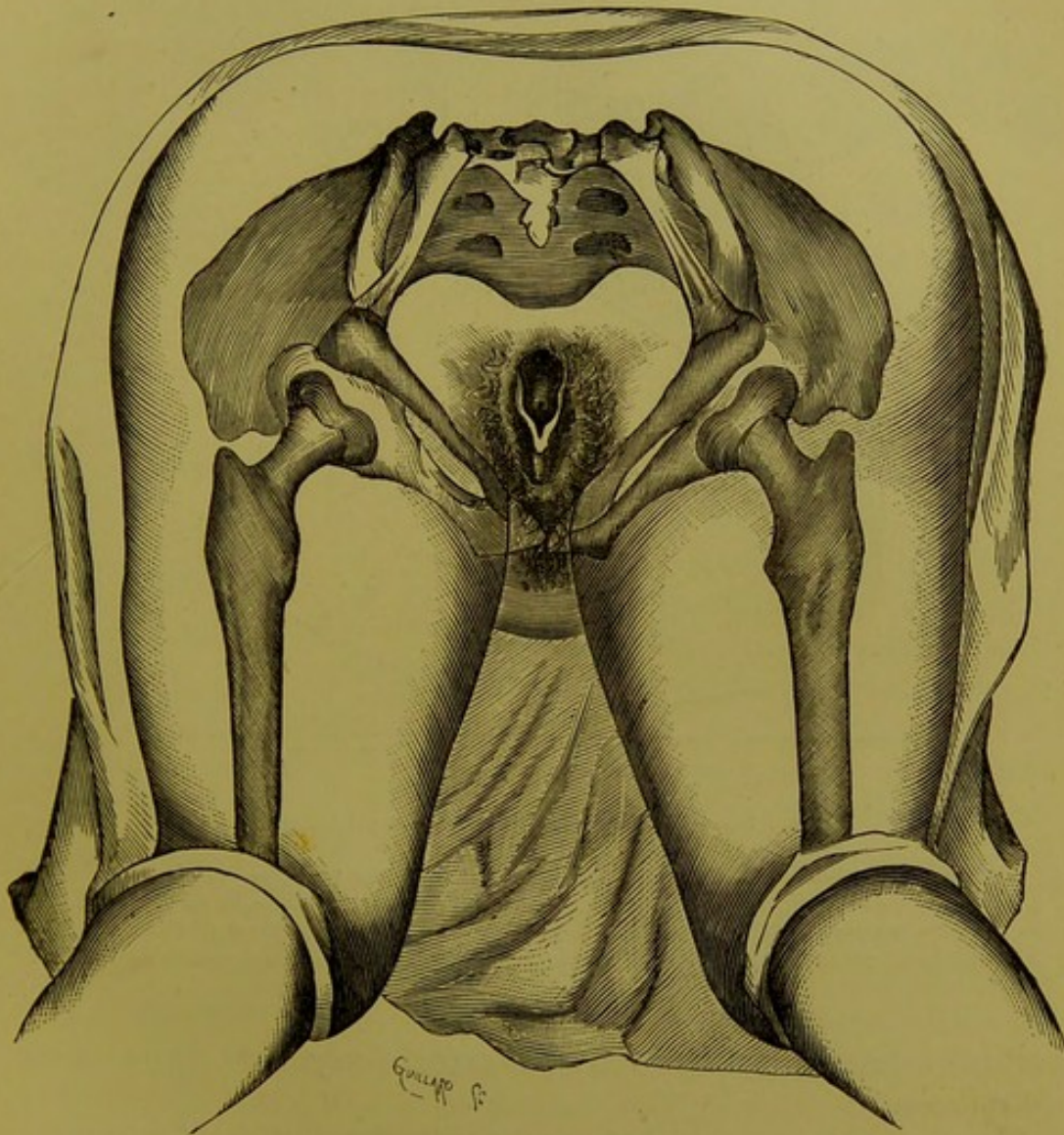


FIG. 69. — Déroit inférieur du bassin.

de celles-ci est moins laborieux que celui des autres. Chez les femmes grasses, l'accouchement est plus lent que chez les femmes maigres parce que les premières ont de l'inertie utérine et non, comme on le croit généralement, parce que les organes du bassin sont entourés

mais aux hanches étroites, peuvent aussi présenter ce vice de conformation, à la grande surprise non seulement de leur entourage mais

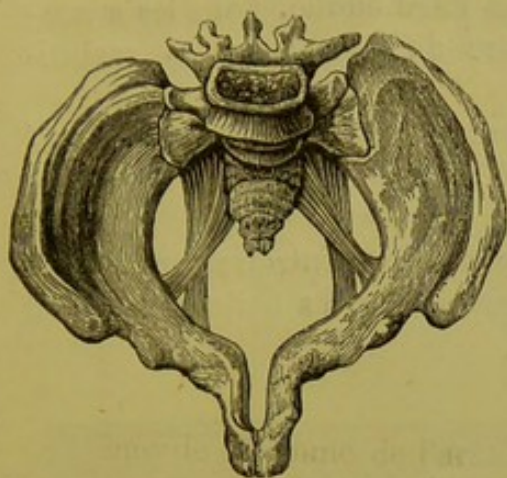


FIG. 71. — Rétrécissement par compression latérale.

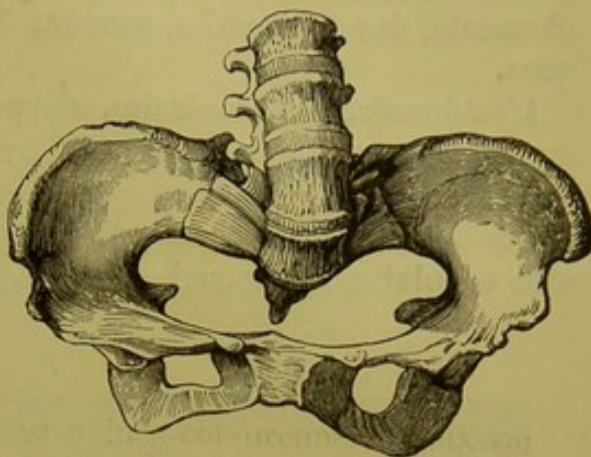


FIG. 72. — Rétrécissement par compression antéro-postérieure.

même de l'homme de l'art. Les naines comprennent deux variétés :

les rachitiques de beaucoup les plus nombreuses, dont nous parlerons plus loin et les femmes dont le squelette a subi un arrêt dans son développement. Celles-ci sont petites mais bien proportionnées ; leur enfant est ordinairement petit, et dans ce cas, l'accouchement peut être facile : les difficultés du travail chez cette variété de naines dépend donc du volume du fœtus ;

2° Les bassins *relativement rétrécis* se rencontrent chez les *rachitiques*, les *bossues*, les *boiteuses*, dans l'*ostéomalacie* et les *bassins obliques ovalaires* (fig. 74).

Les *rachitiques* sont des êtres rabougries, aux os incurvés, aux jambes torses ; leur physionomie a un caractère spécial, grosse tête, front saillant, asymétrie du visage, c'est ce que Pajot appelle l'*air de famille* des rachitiques. Les incurvations des os sont communes

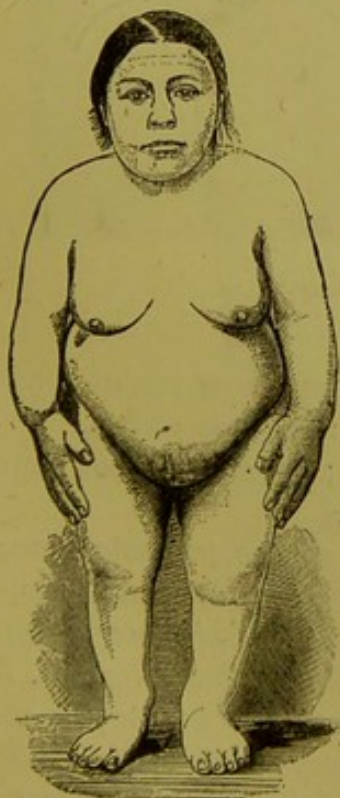


FIG. 73. — Naine de 97 centimètres ayant subi l'opération césarienne.

aux membres inférieurs, et rares à la colonne vertébrale et aux bras ; les rachitiques sont donc ordinairement droites. Elles ressemblent assez aux ostéomalaciques, mais le rachitisme est une maladie de l'enfance et l'ostéomalacie ne s'observe que dans l'âge adulte. Tous les accouchements, dès le premier, peuvent être difficiles chez les rachitiques.

L'*ostéomalacie*, au contraire, n'oppose d'obstacle sérieux au travail que chez les multipares et ces difficultés augmentent avec le nombre d'accouchements.

Les *boiteuses* accouchent ordinairement bien, contrairement à l'opinion populaire. L'accoucheur Peu croyait que les boiteuses étaient

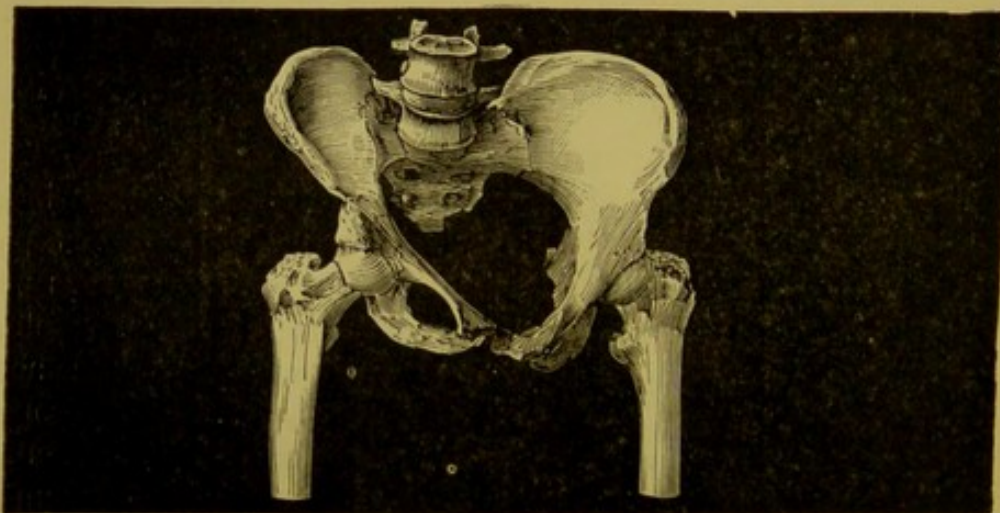


FIG. 74. — Bassin oblique ovalaire de Nægelé.

plus sujettes à l'avortement que les autres ; aussi ne voulut-il pas épouser une demoiselle qui avait une jambe un peu trop courte.

Les *bossues* comprennent plusieurs variétés ; deux seulement nous intéressent : les *scoliotiques* et les *cyphotiques* :

1° Les *scoliotiques* ou femmes dites en cor de chasse, présentent une inclinaison latérale de la colonne vertébrale ; elles ont une épaule beaucoup plus basse que l'autre ; c'est une maladie de l'adolescence qui survient de 15 à 20 ans et n'offre aucun obstacle à l'accouchement. Il n'en est pas de même quand la scoliose est due au rachitisme, le pronostic est beaucoup plus grave. Ainsi la jeune femme représentée (fig. 75 et 76) succomba six jours après avoir subi l'opération césarienne par la méthode de Porro ;

2° Les *cyphotiques* ressemblent aux échassiers; les bras sont très longs, le tronc est aplati sur lui-même, mais les épaules sont au même niveau. Il y a les bossues du dos et les bossues des reins: les premières ont la tête enfoncée dans les épaules; chez les autres, le tronc se porte en avant, et la tête domine les épaules. Les bossues des reins accouchent beaucoup plus difficilement que les bossues du dos.

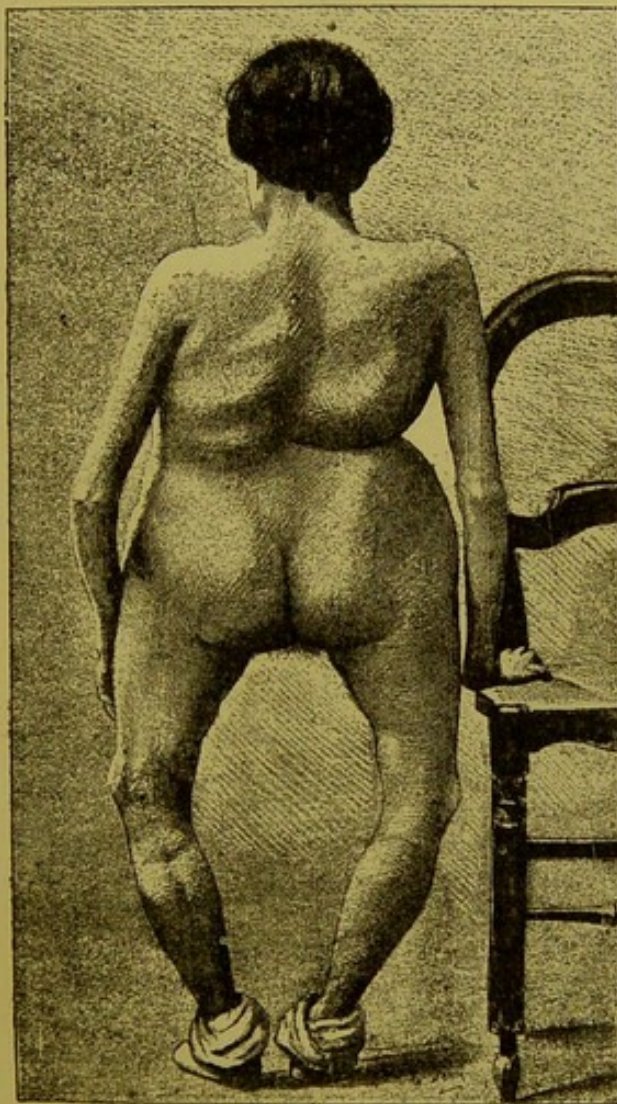


FIG. 75. — Femme scoliotique.

Les *bassins obliques ovalaires* (fig. 74) sont très difficiles à reconnaître, même pour les hommes rompus à ce genre d'examen.

Pour reconnaître sur le vivant si un bassin est vicié, il faut en mesurer les principaux diamètres; on se sert, à cet effet, soit du compas

d'épaisseur de Baudelocque (fig. 77), soit de l'index que l'on introduit dans le vagin, en le dirigeant vers l'angle sacro-vertébral (fig. 78).

Du vagin. Sa situation. — Le vagin est un conduit membraneux destiné à recevoir le liquide fécondant; il permet, en outre,

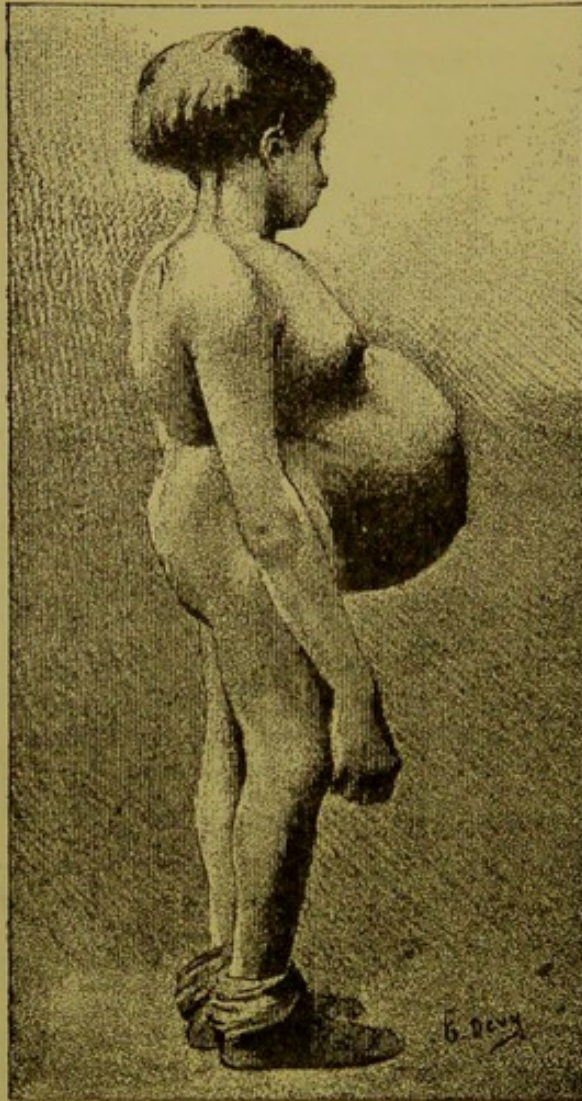


FIG. 76. — Même femme vue de profil et à terme.

au flux menstruel, de s'écouler au dehors et livre passage au produit de la conception.

Situé dans l'excavation du petit bassin, entre la vessie et le rectum (fig. 59), il s'étend de la vulve au col de la matrice qu'il embrasse à la façon d'une gaine, en formant un cul-de-sac circulaire dont la con-

formation rappelle assez bien celle d'un fond de bouteille vue par le goulot. L'extrémité inférieure de ce conduit répond à l'anneau vul-

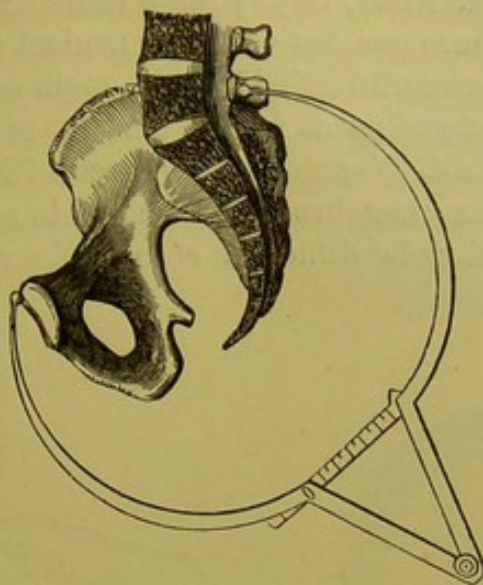


FIG. 77. — Pelvimètre de Baudelocque.

vaire qui, nous l'avons vu, est en partie obturé par la membrane hymen (fig. 60).

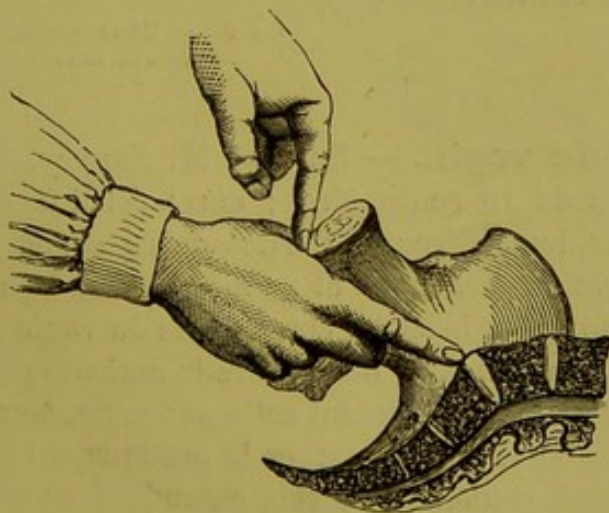


FIG. 78. — Mesure du diamètre sacro-pubien avec l'index.

Calibre du vagin. — Le diamètre du vagin est, en moyenne, de 3 à 4 centimètres. Mais les parois de ce canal jouissent d'une élasticité

considérable, puisqu'au moment de l'accouchement, la tête du fœtus, large de 11 centimètres, peut le traverser. C'est cette grande extensibilité qui a permis, dans certains cas, l'introduction de corps étrangers souvent volumineux. Ainsi, Dupuytren a retiré du vagin d'une jeune fille un pot de confiture que des soldats y avaient placé, après l'avoir violée. Quant à l'extrémité inférieure du vagin ou anneau vulvaire, elle est très peu extensible et forme, parfois, le principal obstacle à la sortie de l'enfant. D'après le professeur Richet, ce serait à la rigidité de cet anneau membraneux, et non à la rupture de l'hymen, qu'il faudrait attribuer la difficulté et la douleur de la défloration.

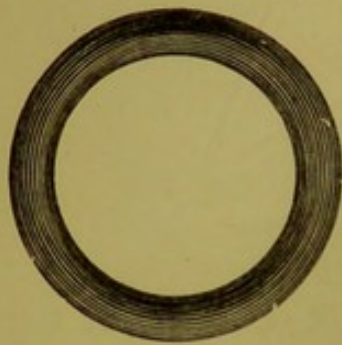


FIG. 79. — Pessaire composé d'un ressort de montre très flexible recouvert d'une feuille de caoutchouc.



FIG. 80. — Même pessaire au moment de son introduction.

Longueur du vagin. — Suivant M. Sappey, la longueur du vagin n'est que de 10 centimètres ; aussi est-il facile d'explorer, à l'aide de l'index, les différentes parties de ce canal. Chez certaines femmes, le vagin est très court et ne mesure que 4 ou 5 centimètres. On prend souvent cette brièveté congénitale du vagin pour une chute de la matrice et l'on fait porter des appareils nommés *pessaires* (fig. 79, 80, 81) aux femmes qui présentent cette anomalie, alors qu'elles n'en ont pas besoin. « Tous les jours, dans la pratique, dit Cruveilhier, ces deux choses sont confondues ; rien cependant n'est plus facile à distinguer. Car, dans le cas de brièveté, l'utérus ne peut être soulevé ; dans le cas d'abaissement, il cède sans résistance au doigt qui le refoule et reprend sa position naturelle. Cette brièveté congénitale est souvent une cause de stérilité, souvent aussi la cause de douleurs très vives dans la copulation, et la source d'engorgements inflammatoires

aigus ou chroniques de l'utérus. J'ai vu un cas de raccourcissement considérable du vagin, dans lequel l'orifice de la matrice avait été dilaté par le membre viril au point d'admettre largement le doigt indicateur.»

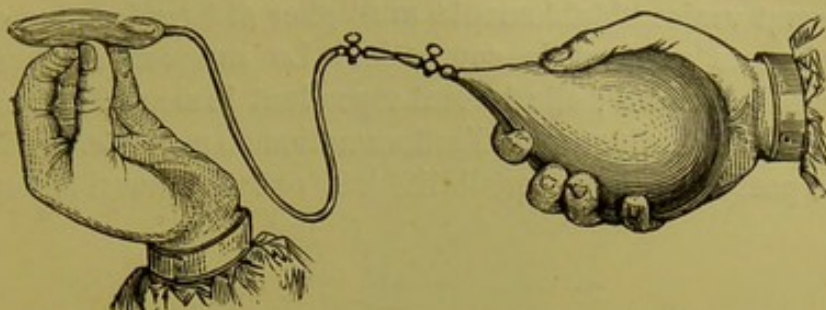


FIG. 81. — Pessaire Gariel en caoutchouc, avant son introduction.

Surface intérieure du vagin. — Le vagin est formé de deux parois, appliquées l'une sur l'autre. La paroi antérieure est la plus courte; de là, le précepte de suivre cette paroi pour explorer, avec le doigt, le col de la matrice.

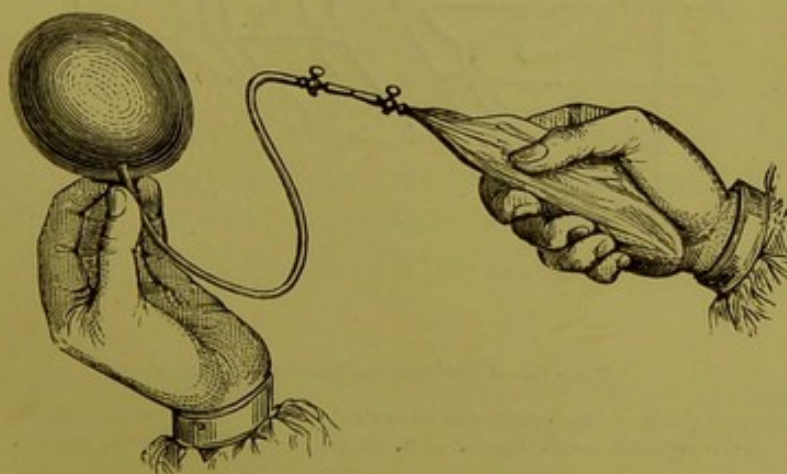


FIG. 82. — Pessaire Gariel, distendu par l'air.

La surface intérieure du vagin est tapissée d'une membrane muqueuse d'un rouge pâle, qui devient violacée au début de la grossesse. Cette membrane présente, surtout au voisinage de l'anneau vulvaire, des lignes saillantes et transversales, analogues à celles que l'on remarque au palais des ruminants. Ces saillies, très accusées chez les vierges, forment, sur le milieu de chaque paroi du vagin

un cordon longitudinal, appelé *colonne du vagin*. La colonne antérieure, plus marquée que la postérieure, se termine à l'anneau vulvaire par le tubercule que nous avons signalé au-dessous du méat urinaire.

Les rides du vagin ne s'effacent pas au moment de l'accouchement ; elles servent vraisemblablement à multiplier et à rendre plus sensible les frottements pendant la copulation. La muqueuse vaginale est dépourvue de glandes ; elle devient cependant le siège d'une sécrétion abondante sous l'influence de l'inflammation ou *vaginite*. Cette membrane ne possède qu'une sensibilité très obtuse ; aussi le vagin con-

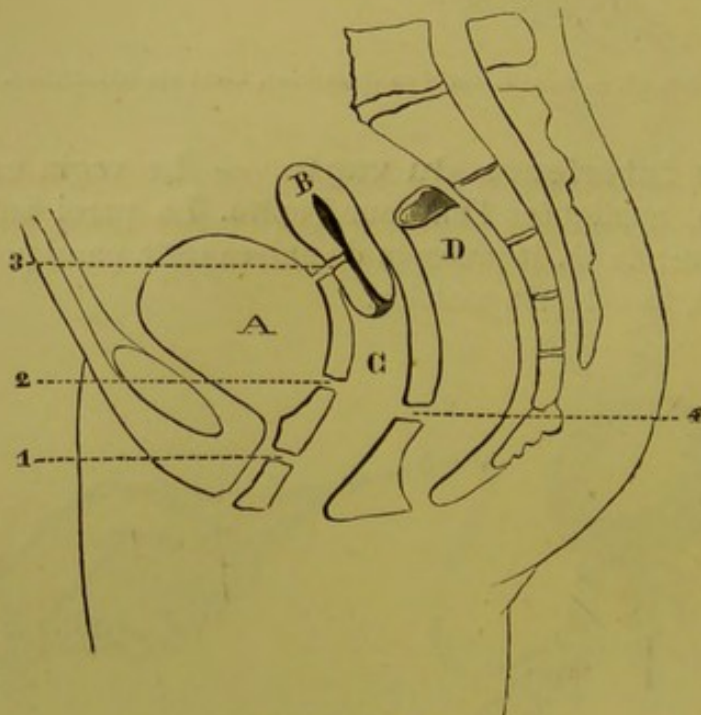


FIG. 83. — Variétés des fistules vaginales.

1. Fistule uréthro-vaginale. — 2. Fistule vésico-vaginale. — 3. Fistule vésico-utérine. — 4. Fistule recto-vaginale. — A. Vessie. — B. Utérus. — C. Vagin. — D. Rectum.

serve-t-il facilement les corps étrangers qu'on y introduit. Une pomme de terre placée au fond de ce canal pour remédier à un abaissement de la matrice y resta plusieurs mois sans inconvénient ; mais la chaleur et l'humidité firent pousser des germes qui provoquèrent de la douleur et il fallut l'extraire. M. Gosselin procéda, un jour, à l'extraction d'un pessaire qui, pendant plus de trente ans, était resté dans le vagin, sans déterminer d'accidents.

Le D^r E. Verdalle a observé un cas plus curieux encore. Une femme

de vingt-six ans, mariée, se plaignait de pertes blanches puriformes et sanguinolentes, et ne pouvait accomplir l'acte conjugal en raison des douleurs qu'elle éprouvait dans le bassin. A l'examen, le docteur découvre à quelques centimètres de l'orifice vulvaire un corps dur enchâssé dans les parties. Il parvient à mobiliser ce corps, l'extrait et le

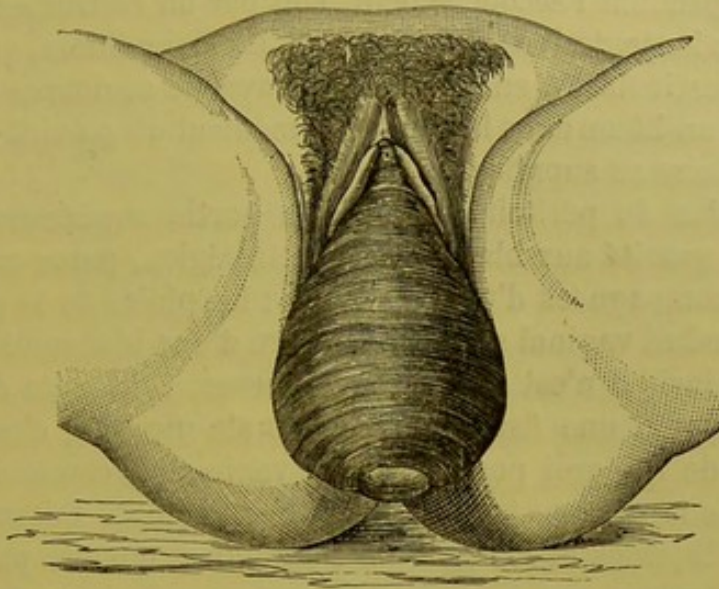


FIG. 84. — Cystocèle vaginale.

présente immédiatement à sa légitime propriétaire qui s'écrie : « Tiens ! c'est la canule de mon irrigateur que j'ai perdue il y a deux mois et que j'ai vainement cherchée par toute la maison ; elle est cause que j'ai renvoyé ma bonne. Ah ! ah ! ah ! diable si j'aurais été la chercher là. »

Rapports du vagin. — La paroi antérieure du vagin est en rapport avec la vessie et le canal de l'urètre, qui, nous l'avons dit, semble sculpté dans son épaisseur. Ce rapport explique : 1° la possibilité d'explorer la vessie par le vagin ; 2° celle de retirer par la même voie les calculs urinaires ; 3° la fréquence de la propagation du cancer de la matrice au vagin, puis à la vessie ; 4° les communications morbides qui peuvent s'établir entre ce réservoir ou l'urètre avec le vagin et qui constituent les *fistules vésico* et *urétro-vaginales* (fig. 83) ; 5° la hernie de la vessie ou *cystocèle* (de *κύστη*, vessie, et *κηλη*, hernie) dans le vagin, d'où elle peut s'échapper pour former, à l'entrée de la vulve, une saillie plus ou moins considérable (fig. 84).

La paroi postérieure du vagin est, en grande partie, adossée au rec-

tum (fig. 59) ; elle n'est séparée de cet organe que vers sa partie supérieure par un repli du *péritoine* (de *περὶ*, autour et *τείνειν*, étendre) (1), appelé cul-de-sac recto-vaginal, dans lequel descendent les dernières circonvolutions de l'intestin grêle. C'est cette disposition qui laisse sortir les anses intestinales par le vagin, lorsque ce canal est perforé ou déchiré vers sa partie profonde, soit à la suite d'une manœuvre maladroite pendant l'accouchement, soit par un instrument piquant, comme dans les tentatives d'avortement. La Brinvilliers, qui connaissait cette particularité anatomique, essaya de se donner la mort en s'enfonçant un bâton dans le vagin, au moment où on vint la prendre pour la conduire au supplice.

La situation du péritoine près de la partie supérieure du vagin donne de la gravité aux blessures de cette région, parce qu'elles sont toujours accompagnées d'une péritonite ; les plaies de la partie inférieure du conduit vaginal sont au contraire d'une innocuité à peu près complète. Ainsi, il n'est pas rare d'observer, à la suite d'accouchements laborieux, une fistule recto-vaginale (fig. 83), c'est-à-dire la perforation de la paroi postérieure du vagin et la communication de ce canal avec le rectum. Cette solution de continuité laisse passer les excréments liquides et les gaz qui s'échappent ensuite par la vulve.

Enfin, de même que la vessie, le rectum refoule parfois la paroi postérieure du vagin et s'engage dans ce canal en y formant une hernie ou *rectocèle vaginale*.

Anomalies du vagin. — Les vices de conformation du vagin ne sont pas rares ; tantôt ce conduit est double (fig. 85), tantôt il n'est qu'imperforé, ou bien il fait complètement défaut. Rokitanski a établi un vagin artificiel chez une dame dont le méat urinaire distendu recevait, jusqu'alors, le membre viril pendant la copulation. Lieutaud a connu une jeune fille qui ne présentait aucune trace de vagin ni d'urètre et qui urinait par l'ombilic. Quand le vagin est imperforé, ce canal s'ouvre soit dans la vessie, soit dans le rectum. Barbaut a rapporté deux exemples de cette dernière variété où il y eut fécondation et accouchement par le rectum. Plus souvent, on rencontre l'anomalie inverse : l'anus est alors imperforé et le rectum s'ouvre dans le vagin. On peut heureusement remédier, par une opération, à ces dégoûtantes infirmités.

Le chirurgien pratique quelquefois l'accolement du vagin contre

(1) C'est une membrane transparente qui enveloppe tous les viscères abdominaux et dont l'inflammation produit la péritonite.

la chute de la matrice; dans ce but, il avive un point correspondant de chaque paroi vaginale et maintient en contact les surfaces saignantes jusqu'à ce que leur soudure soit complète. Le sang des menstrues s'écoule alors par deux orifices latéraux. On pratique l'obli-

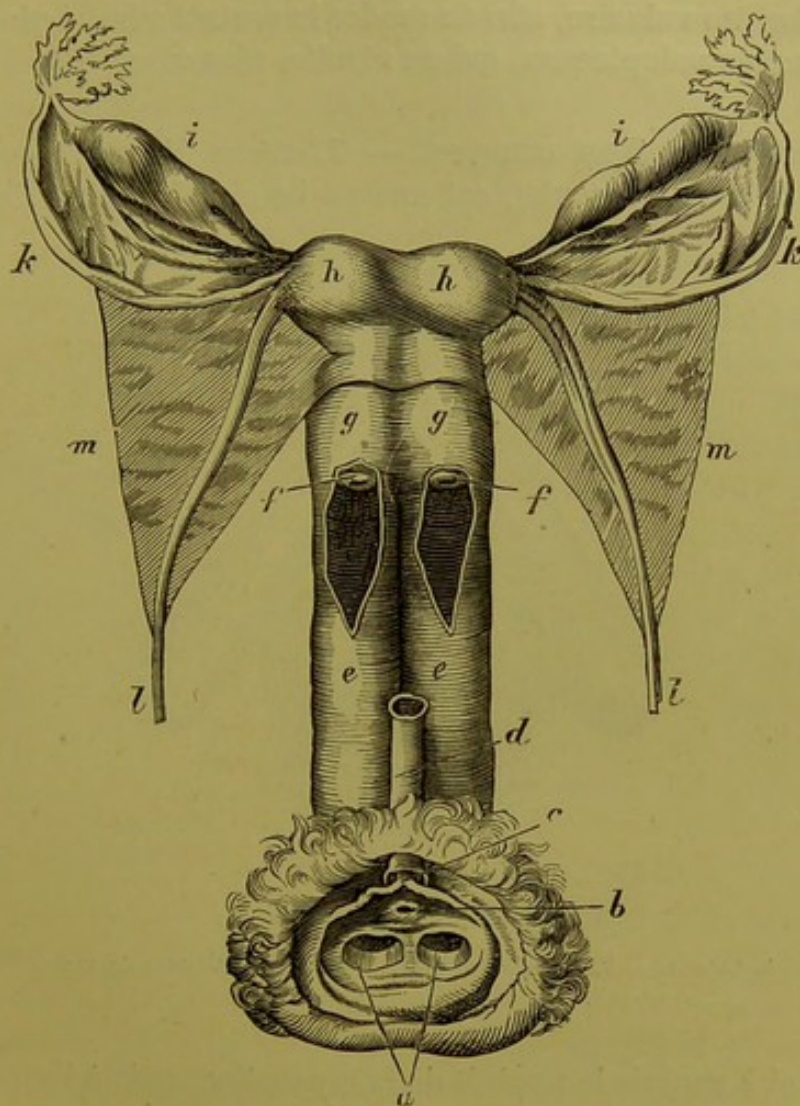


FIG. 85. — Vagin et utérus doubles d'une fille âgée de dix-neuf ans (Eisenmann). — *a*. Orifice vaginal double avec un hymen double. — *b*. Méat urinaire. — *c*. Clitoris. — *d*. Urètre. — *e*, *e*. Vagin double. — *f*, *f*. Orifices utérins. — *g*, *g*. Portions cervicales. — *h*, *h*. Corps et cornes. — *i*, *i*. Ovaires. — *k*, *k*. Trompes de Fallope. — *l*, *l*. Ligaments ronds. — *m*, *m*. Ligaments larges.

tération complète du vagin pour remédier aux inconvénients des fistules vésico-vaginales, inopérables par la cure radicale. Dans ce cas, le sang des menstrues s'écoule par l'urètre.

Morgagni et Velpeau citent une femme chez laquelle le vagin s'ouvrait au-dessus du pubis et qui permit la fécondation.

Bulbe du vagin. — L'anneau vulvaire est embrassé par un organe érectile nommé *bulbe du vagin* (fig. 86), dont la forme rappelle celle de deux sangsues gorgées de sang, ou encore celle d'une besace qui serait à cheval sur le clitoris. Le bulbe du vagin se gonfle pendant l'érection et concourt, par son augmentation de volume, à rétrécir l'orifice vulvaire, afin de rendre le contact génital plus intime et la sensation voluptueuse, qui en résulte, plus vive.

De l'utérus. Ses usages. — L'*utérus* (de *uter*, outre), ou *matrice* (de *matrix*, moule), est une poche membraneuse destinée à

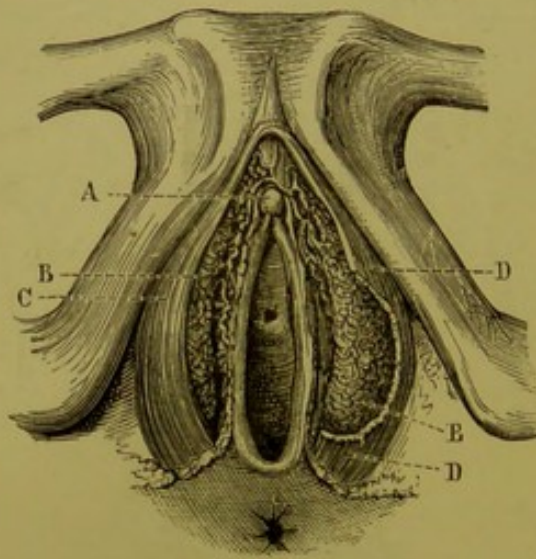


FIG. 86. — Bulbe du vagin.

A. Clitoris. — B, B. Bulbe du vagin. — C, D. Constricteur du vagin.

protéger et à nourrir le produit de la conception, puis à l'expulser au dehors dès qu'il a atteint son complet développement.

Sans doute, l'utérus joue un rôle important dans l'économie de la femme et exerce une grande influence sur son système nerveux ; mais il ne faut pas être aussi exclusif que les médecins de l'antiquité qui attribuaient à cet organe l'origine de toutes les maladies du sexe féminin. Ainsi, Hippocrate a dit que « la matrice était cause d'un nombre infini de maux ». Rabelais décrit en son langage pittoresque l'action de l'appareil utérin sur le système nerveux : « Nature ha dedans le corps de la femme posé, en lieu secret et intestin, un animal, lequel n'est ès homme ; onquel quelquefois sont engendrées certaines hu-

meurs nitreuses bauracineuses, acres, mordicantes, lancinantes, chatouillantes amèrement : par la poincture et frétillement douloureux desquelles (car cet animal est tout nerveux et de vif sentiment) tout le corps est en elles esbranlé, tous les sens ravés, toutes affections intérimées, tous pensements confondus. De manière que, si la nature ne leur eust arrosé le front d'un peu de honte, vous les voiriez comme forcenées, courir l'aiguillette plus espouvantablement, que ne feirent onques les Proetides et les Thyades bachiques au jour de leurs bacchanales ; parce que cestui terrible animal a colliguan-

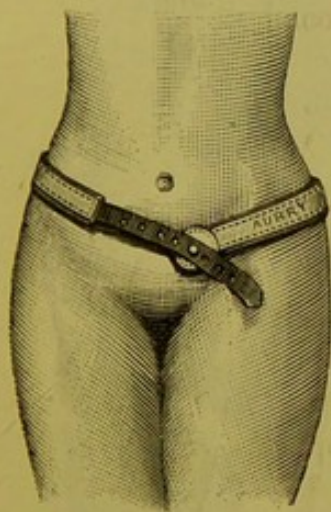


Fig. 87. — Compresseur ovarique gauche, en place (D'après une photographie de M. Lorsa).

guance à toutes les parties principales du corps, comme est évident en l'anatomie. Je le nomme animal, suivant la doctrine, tant des académiques, que des péripatétiques. Car, si mouvement propre est indice certain de chose animée, comme escrit Aristote, et tout ce qui de soi se meut est dict animal, a bon droit Platon le nomme animal, recognoissant en lui mouvements propres de suffocation, de précipitation, de corrugation, de indignation : voire si violents, que bien souvent par eulx est tollu à la femme tout aultre sens et mouvement, comme si fust lepothymie, syncope, épilepsie, apoplexie, et vraie ressemblance de mort (catalepsie). »

Ces symptômes, décrits par le médecin de Montpellier, se rapportent aux formes épileptoïdes et cataleptiques de la maladie que l'on désigne vulgairement sous le nom de vapeurs, d'attaques de nerfs, et, scientifiquement, sous celui d'hystérie (de ὑστέρα, utérus), parce qu'on a supposé qu'elle avait son siège dans l'utérus. Mais il est démontré que le foyer hystérogène est l'ovaire et qu'il suffit de comprimer cet organe pour arrêter l'attaque. M. Charcot a même proposé, comme remède préventif des convulsions hystériques, l'usage d'une ceinture spéciale (fig. 87) qui exerce une compression permanente sur la région abdominale correspondante aux ovaires.

Le point de départ ou l'*aura* de la crise hystérique est, en effet, une douleur qui naît de l'ovaire et s'irradie vers la région de l'estomac, en produisant une sensation de « boule » qui remonte jusqu'au cou. Cette boule hystérique était prise par les anciens pour l'utérus lui-même qui, croyaient-ils, se déplaçait à chaque crise ; et, dans le but

de le remettre en place, les matrones faisaient respirer à la malade des odeurs repoussantes, comme l'assa fœtida, le castoreum, etc., tandis

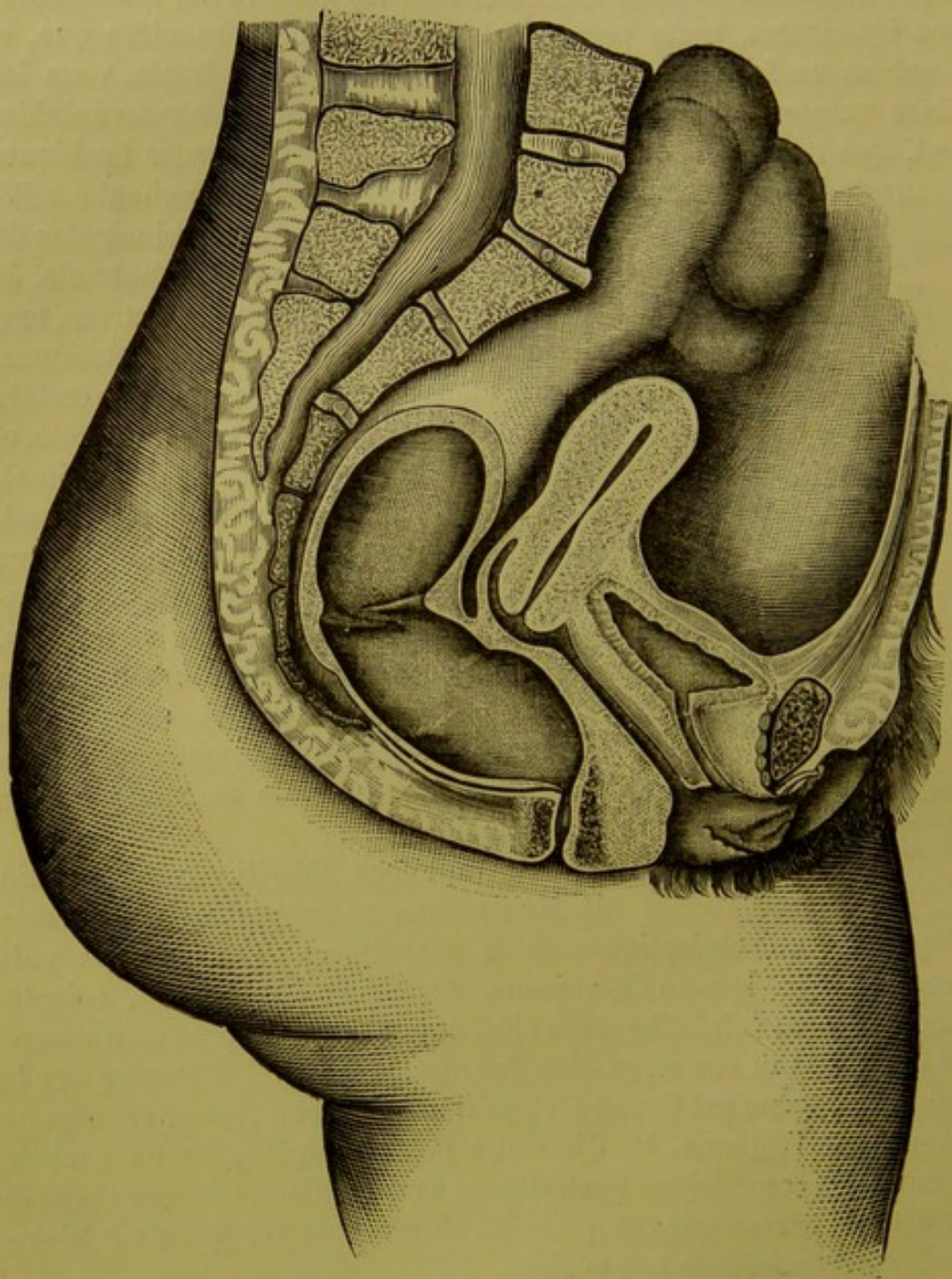


FIG. 88. — Position de l'utérus quand la vessie est vide.

qu'elles pratiquaient des titillations sur le clitoris, ou qu'elles appliquaient sur le nombril un emplâtre contenant de la civette qui pas-

sait pour être agréable à la matrice. Jusqu'à la fin du siècle dernier, on a cru aux pérégrinations de l'utérus, conformément à l'opinion de Platon et d'Aristote qui regardaient cet organe comme un animal

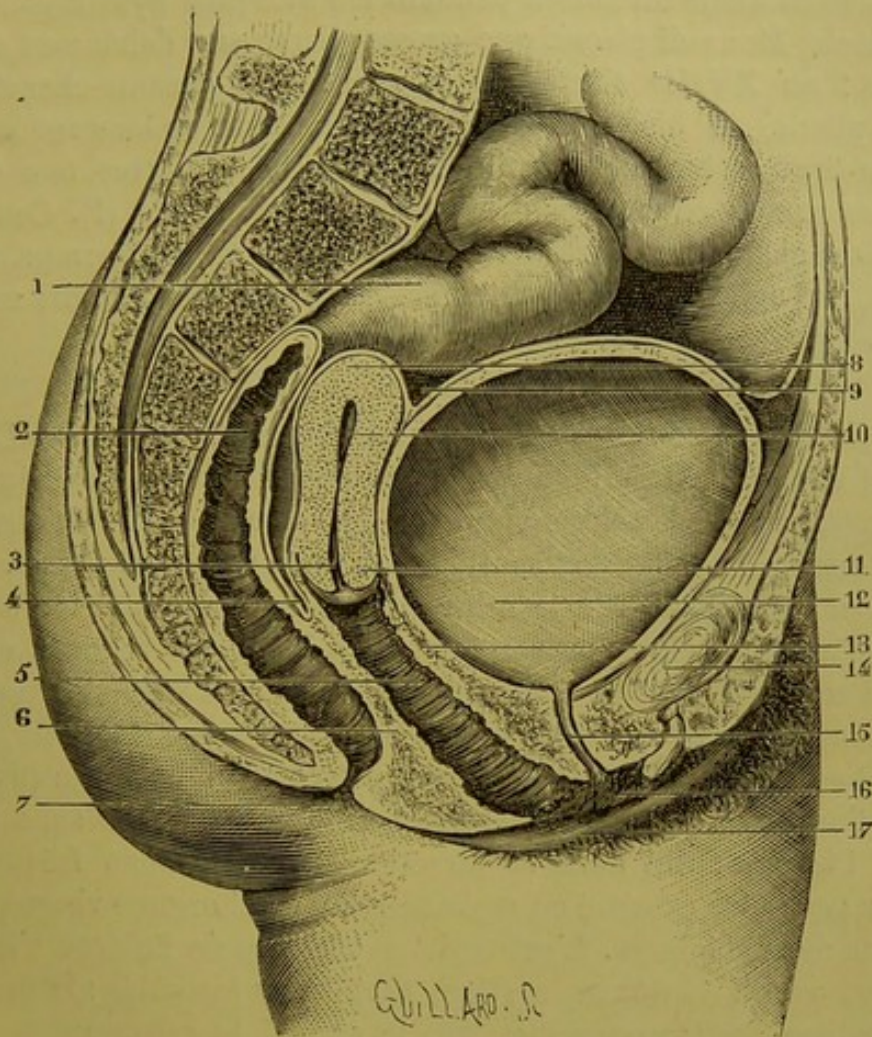


FIG. 89. — Position de l'utérus quand la vessie est distendue par l'urine.

1. Origine du rectum logé dans la concavité du sacrum. — 2. Coupe du rectum refoulé contre le sacrum par l'utérus. — 3. Coupe du col utérin. — 4. Cul-de-sac recto-vaginal formé par le péritoine. — 5. Coupe du vagin. — 6. Cloison recto-vaginale. — 7. Anus. — 8. Coupe du corps de l'utérus. — 9. Cul-de-sac vésico-utérin. — 10. Cavité du corps utérin. — 11. Coupe du col utérin. — 12. Coupe de la vessie. — 13. Cloison vésico-vaginale. — 14. Coupe du pubis. — 15. Canal de l'urètre. — 16. Méat urinaire placé au-dessous du clitoris. — 17. Grande lèvre gauche.

vivant dans un autre animal. Ainsi Riolan disait que « la matrice est une beste cruelle et envenimée dont le venin, qui n'est pas moins agissant que celui des bestes venimeuses, s'empare presque en moins de rien des parties nobles ». Avant cet anatomiste, Galien avait

avancé que les ligaments de l'utérus étaient destinés à enchaîner cet organe.

La croyance des anciens au déplacement de la matrice explique les différents moyens de compression qu'ils employaient pour empêcher cet organe de sortir du bassin pendant les attaques hystériques. Au XVI^e siècle, Monardi plaçait une grosse pierre sur l'abdomen de ses malades; au XVIII^e siècle, on se servait de pesants chenets, de lourds pilons, ou bien on serrait le ventre avec de longues bandes que l'on tirait fortement à droite et à gauche; d'autres fois enfin, plusieurs personnes montaient sur le corps du malade (1). Ces pratiques donnaient de bons résultats, parce qu'en voulant comprimer la matrice, on agissait en même temps, mais sans le savoir, sur les ovaires.

Rapports, direction et déviations de l'utérus. — Cet organe est situé à l'extrémité du vagin, entre la vessie et le rectum, et il est recouvert par les circonvolutions de l'intestin grêle. Sa direction est subordonnée à l'état de vacuité ou de réplétion de la vessie. Dans le premier cas (fig. 88), l'extrémité supérieure de la matrice est inclinée en avant, tandis que son extrémité inférieure regarde en arrière; il en résulte que l'axe de l'utérus forme avec celui du vagin un coude plus ou moins accusé et ouvert en avant. Dans le second, l'utérus fait bascule en arrière et son axe répond à celui du vagin (fig. 89).

Sous l'influence de certains états morbides, ou même sans cause définie, l'utérus subit dans sa direction des déviations fréquentes. Nonat a peut-être exagéré en reconnaissant à cet organe vingt-quatre manières de se déplacer. L'extrémité supérieure de l'utérus s'incline tantôt en avant, tantôt en arrière, tantôt sur les côtés: le premier état constitue l'*antéversion* (fig. 90), le second la *rétroversion*, et le dernier, la *latérotation*. En outre, on peut observer une inflexion de la partie supérieure de l'utérus sur sa partie inférieure qui donne lieu aux anomalies connues sous les noms d'*antéflexion*, de *rétroflexion* (fig. 91), de *latérotation*. Dans ces divers cas, l'utérus prend la forme d'une cornue.

Parmi les causes accidentelles qui déterminent les déformations

(1) « Une chose curieuse, dit le D^r F. Brémond, c'est que cet usage est resté dans le peuple, du moins dans une partie de notre population. Vous pouvez voir, dans un faubourg de la ville, un alcoolique qui a des attaques épileptiformes; quand une crise le prend, sur la route ou ailleurs, sa femme et sa fille, qui l'accompagnent, s'assoient sur lui et invitent quelques passants à en faire autant. »

utérines, on a signalé, avec raison, l'usage d'un corset trop serré qui, en refoulant les intestins sur la matrice, tend à déplacer cet organe.

On remédie aux déviations utérines à l'aide de *pessaires* de diverses

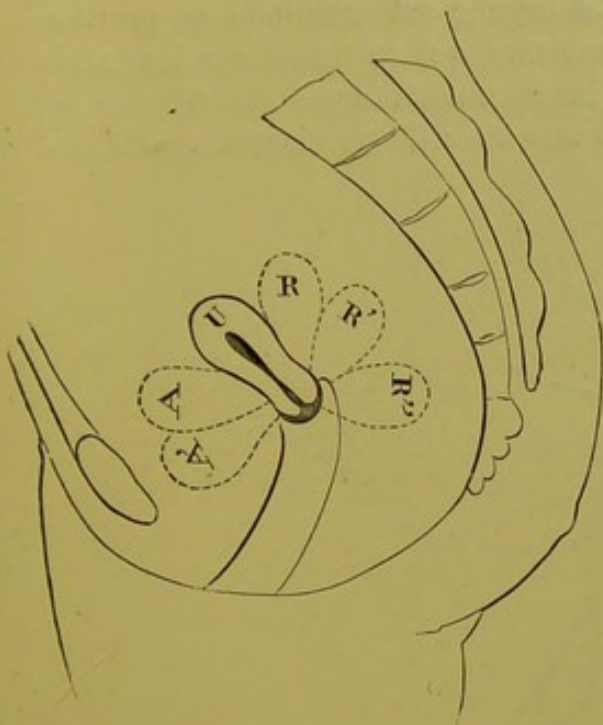


FIG. 90. — Divers degrés de l'antéversion (A, A') et de la rétroversion (R, R', R'') de l'utérus. — U. Utérus normal.

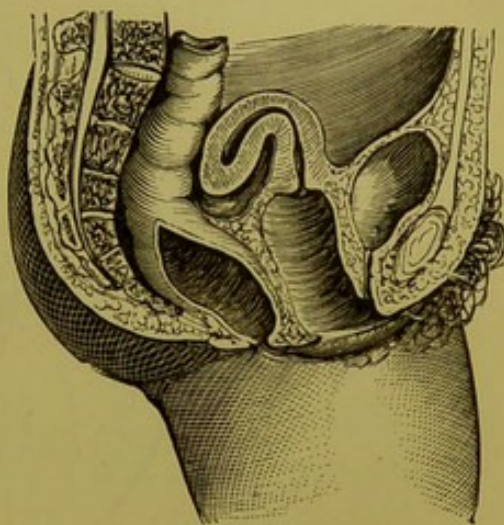


FIG. 91. — Rétroflexion de l'utérus.

formes (fig. 79, 81, 92 et suivantes), maintenus en permanence dans le vagin; mais les avantages que l'on retire de ces appareils n'en compensent pas les inconvénients. Il en est de même des *ceintures*

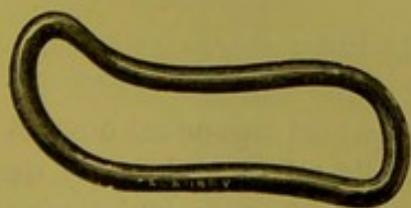


FIG. 92. — Pessaire de Smith, en forme d'S.

GALANTE



FIG. 93. — Pessaire en bondon.



FIG. 94. — Pessaire en gimblette.

hypogastriques (fig. 101), dont on conseille souvent l'emploi contre l'antéversion et l'antéflexion. Elles ne sont réellement efficaces que dans

les cas d'*éventration*, c'est-à-dire de relâchement des parois abdominales, ainsi qu'on l'observe chez les femmes qui ont eu beaucoup d'enfants.

Mobilité de l'utérus. — Cet organe est maintenu en position par des replis du péritoine ou *ligaments*, qui se fixent sur les parois du bassin. Les principaux sont : les *ligaments larges* (fig. 64) sur les côtés, leur forme a été comparée aux ailes d'une chauve-souris ; les



FIG. 95. — Pessaire de Hodge dans l'antéversion.

ligaments *ronds* en avant, et les ligaments *utéro-sacrés* en arrière. Les moyens d'attache de l'utérus jouissent d'une extrême laxité qui est en rapport avec l'énorme développement que cet organe est destiné à acquérir pendant la grossesse. Cette propriété est aussi la cause de la grande mobilité de l'utérus et de la fréquence de ses déviations ; elle permet, en outre, d'attirer à la vulve le col utérin, pour lui faire subir un examen plus direct ou une opération urgente. Dans certains cas pathologiques, ces ligaments peuvent être relâchés au point de favoriser la chute complète de la matrice en dehors de l'orifice vulvaire. C'est surtout le relâchement des ligaments utéro-sacrés

(D, fig. 63) qui produit cette affection et c'est leur tiraillement qui provoque les douleurs de reins dans les engorgements utérins.

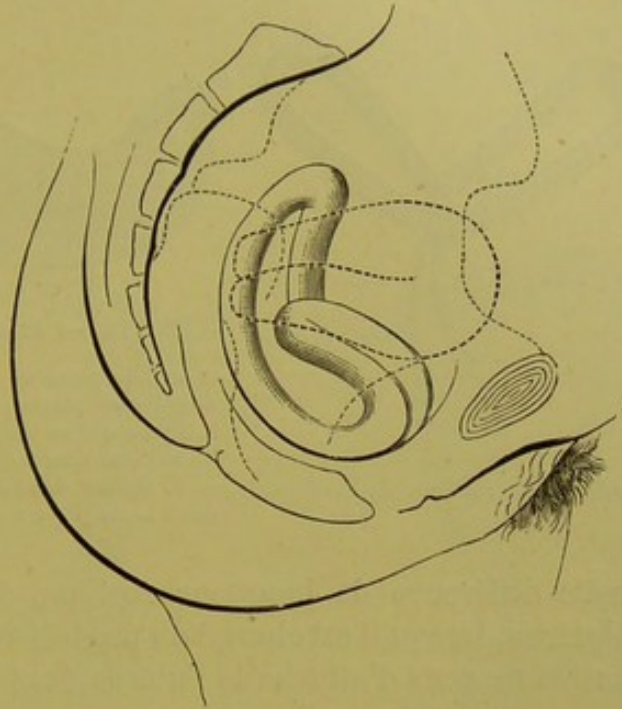


FIG. 96. — Autre forme du pessaire de Hodge.

Les *ligaments ronds* sont deux cordons qui partent des côtés de l'utérus et se terminent dans les grandes lèvres, après avoir traversé

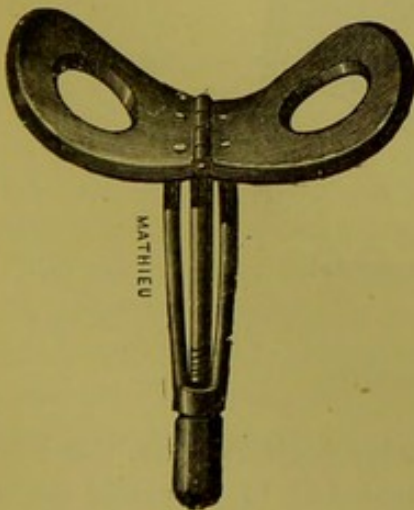


FIG. 97. — Pessaire de Schilling.

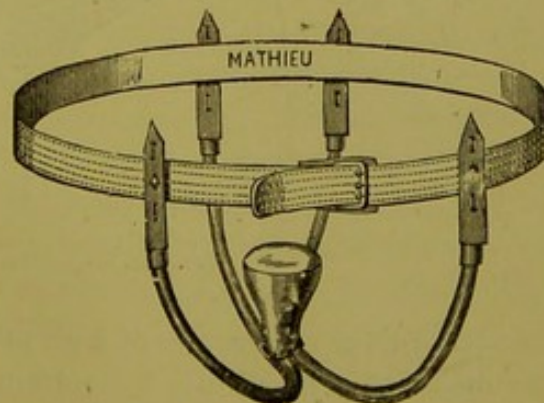


FIG. 98. — Hystérophore de Breslau.

le canal inguinal. Parfois, les intestins s'engagent dans le trajet que suivent ces ligaments pour faire hernie dans la grande lèvre correspondante. Le ligament rond du côté gauche est plus long que celui

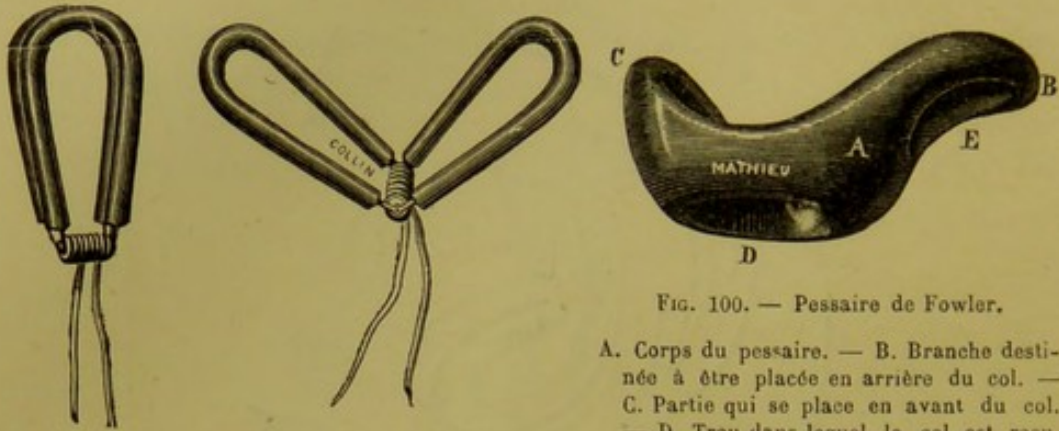


FIG. 99. — Pessaire à dilatation continue de Pertusio.

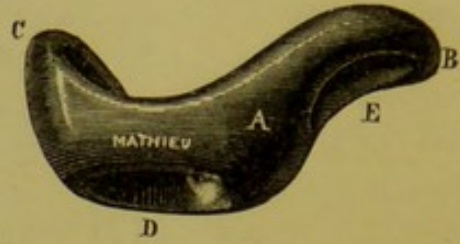


FIG. 100. — Pessaire de Fowler.

A. Corps du pessaire. — B. Branche destinée à être placée en arrière du col. — C. Partie qui se place en avant du col. — D. Trou dans lequel le col est reçu. — E. Orifice dans lequel on peut introduire le doigt pour placer le pessaire.

du côté droit; cette différence de longueur explique l'obliquité que prend à droite l'utérus, lorsqu'il est chargé du produit de la conception.

Comme les autres moyens d'attache de l'utérus, les ligaments ronds

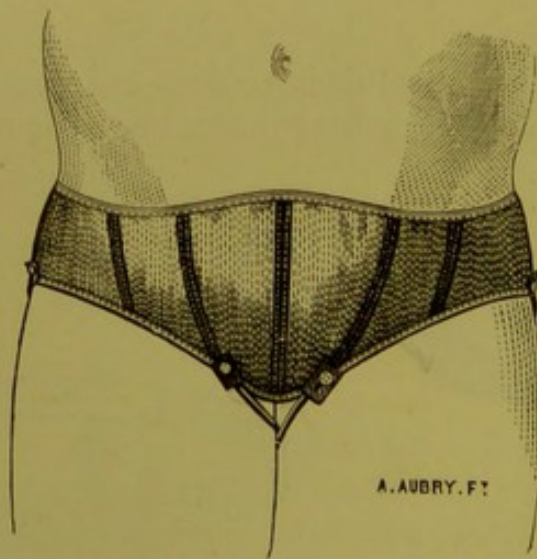


FIG. 101. — Ceinture hypogastrique.

servent à fixer cet organe et à en prévenir les déplacements. Certains accoucheurs pensent que ces cordons jouissent de la propriété de se contracter et qu'au moment de l'accouchement, ils concourent à faciliter le passage du fœtus, en écartant les grandes lèvres.

Volume de l'utérus. — Le volume de l'utérus varie suivant l'âge et certaines conditions physiologiques; il s'accroît à la puberté et s'atrophie dans la vieillesse. A chaque époque menstruelle, il augmente d'une façon très sensible. Mais c'est surtout pendant la grossesse que l'utérus atteint son maximum de développement. Cet organe se laisse distendre par l'œuf qu'il renferme : à trois mois, il dépasse les pubis; à six mois, il atteint l'ombilic et, à neuf mois, il remonte jusqu'à la région de l'estomac.

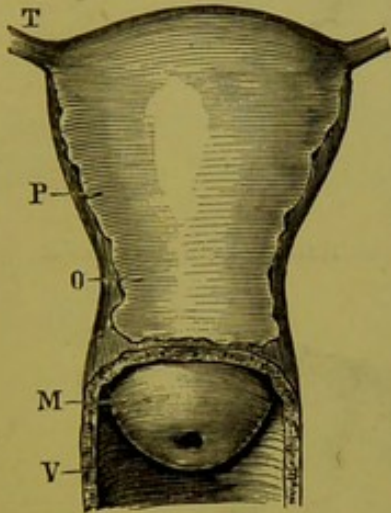


FIG. 102. — Utérus d'une femme vierge.

M. Portion vaginale du col. — O. Isthme utérin séparant le corps du col. — P. Corps de l'utérus. — T. Trompe. — V. Vagin.

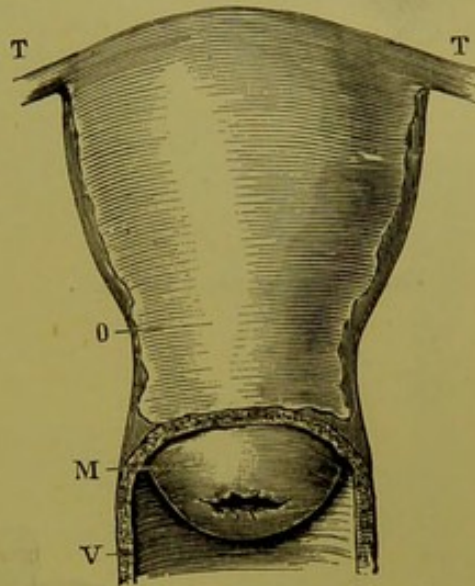


FIG. 103. — Utérus d'une femme multipare.

M. Museau de tanche. — O. Isthme utérin. — T. Trompe. — V. Vagin.

Les conséquences de l'accroissement de l'utérus, pendant la grossesse, sont subordonnés à ses rapports avec les organes du voisinage tels que vessie, intestin, estomac, diaphragme, sur lesquels il exerce une compression d'autant plus forte que la grossesse est plus avancée : de là, les envies fréquentes d'uriner, la constipation plus ou moins opiniâtre, la difficulté des digestions et la gêne de la respiration. De plus, la compression exercée sur les vaisseaux du bassin (fig. 67) et sur ceux qui se rendent aux membres inférieurs déterminent souvent les varices des jambes, les hémorroïdes ou varices de l'anus, et l'œdème ou gonflement des extrémités.

Conformation extérieure de l'utérus. Corps et col. — L'utérus a la forme d'une petite gourde légèrement aplatie. On le com-

pare encore à une poire tapée. Son extrémité supérieure a reçu le nom de *corps* (fig. 102) et son extrémité inférieure, plus étroite, celui de *col*.

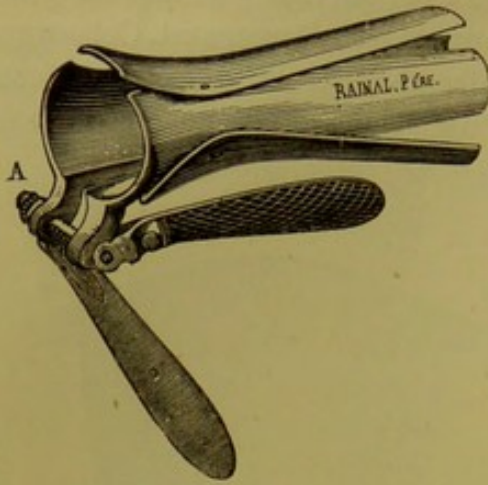


FIG. 104. — Spéculum de Ricord.

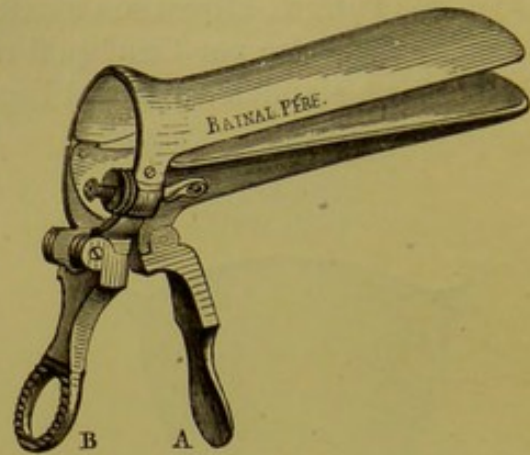


FIG. 105. — Spéculum de Cusco.

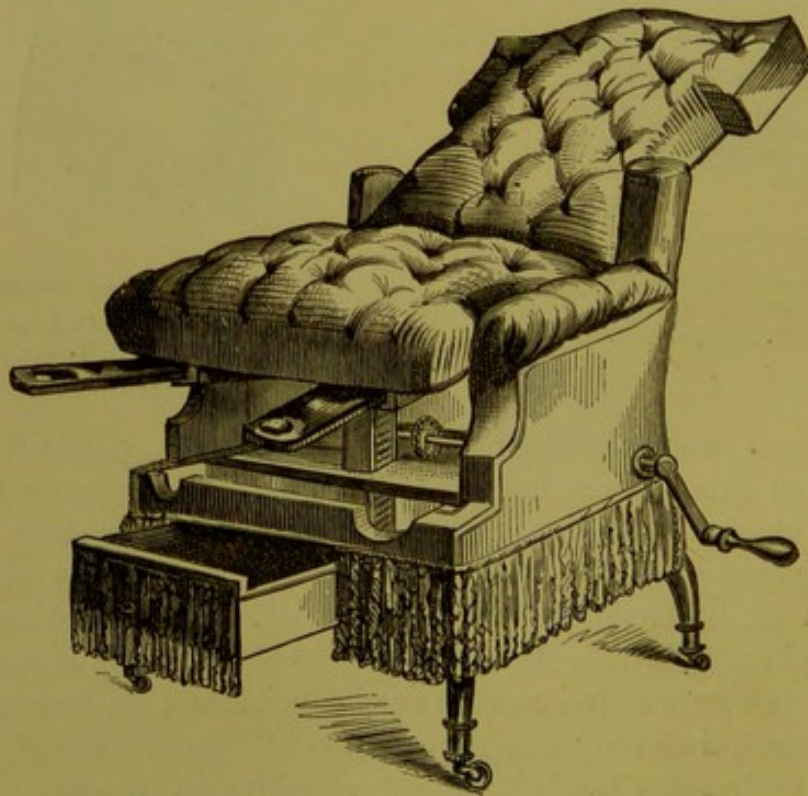


FIG. 106. — Fauteuil à spéculum.

Au moment de la naissance, le col est plus volumineux que le corps; à l'âge adulte, c'est le contraire. Le corps de l'utérus présente une

extrémité supérieure ou *fond* qui est convexe chez la fille vierge et rectiligne chez la femme qui a eu des enfants. Ses bords latéraux donnent attache aux *ligaments larges* qui se dirigent vers les parois du bassin (fig. 64) en recouvrant l'*ovaire*, la *trompe de Fallope* et le *ligament rond*.

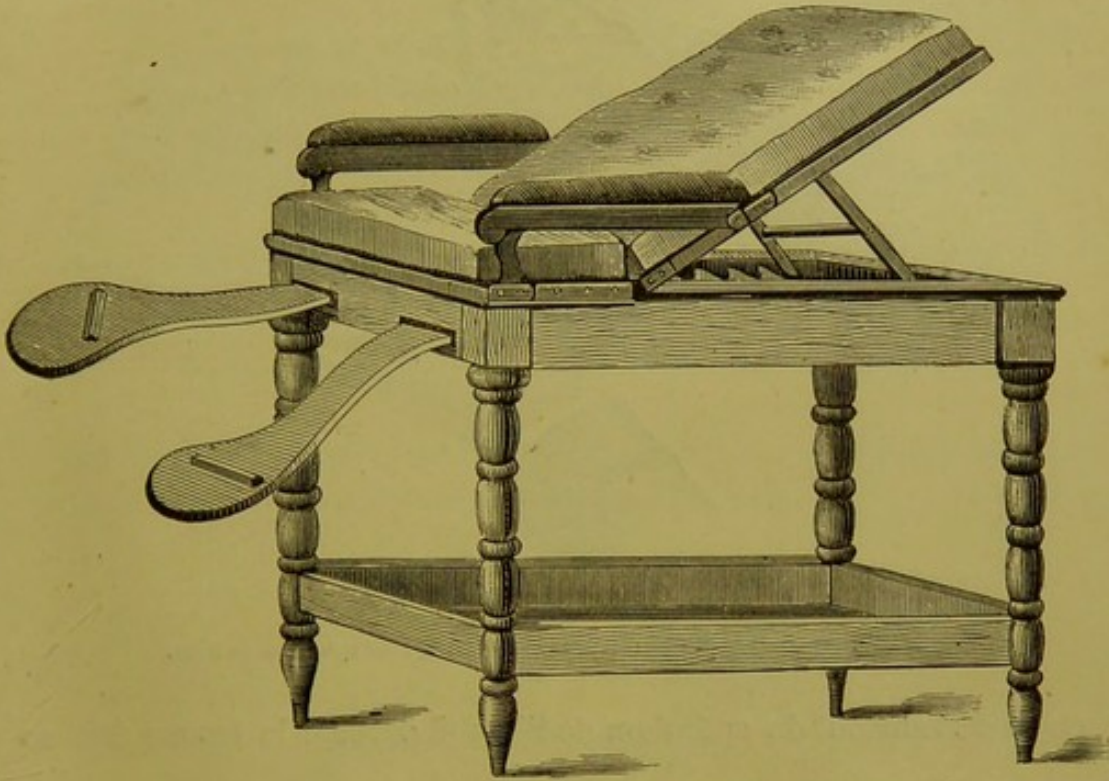


FIG. 107. — Table d'examen et d'opération.

Le col de l'utérus, que les anciens comparaient au museau d'un petit chien nouveau-né, et que les modernes ont appelé le *museau de tanche*, fait saillie au fond du vagin. Aussi, est-ce la seule partie de



FIG. 108. — Spéculum à glace de Fergusson.

l'utérus qui soit accessible au doigt et au regard. Mais en raison de sa situation profonde, on ne peut l'apercevoir qu'en écartant les parois du vagin avec les valves du *spéculum* (en latin *miroir*) (fig. 104 et 105).

Pour faciliter cet examen, les médecins ont l'habitude de disposer la malade sur un fauteuil spécial (fig. 106). En Angleterre et en Amérique,

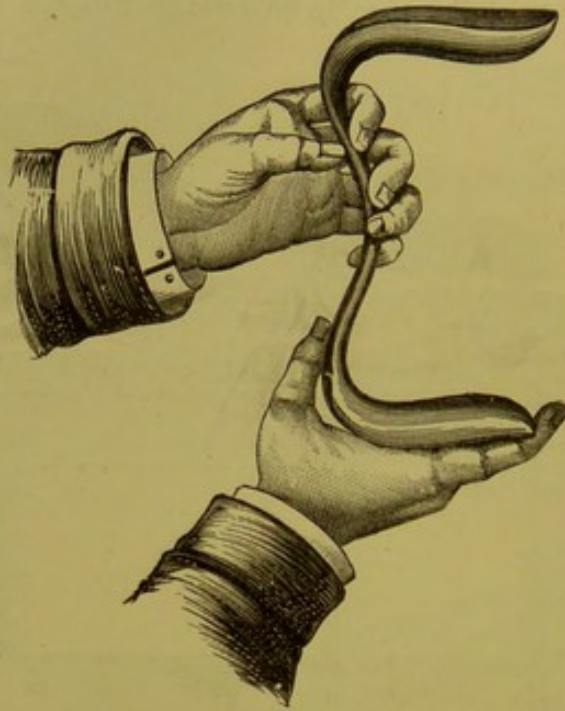


FIG. 109. — Position des mains dans l'introduction du spéculum de Sims.

on se sert surtout du spéculum de Sims (fig. 109) : la femme doit se

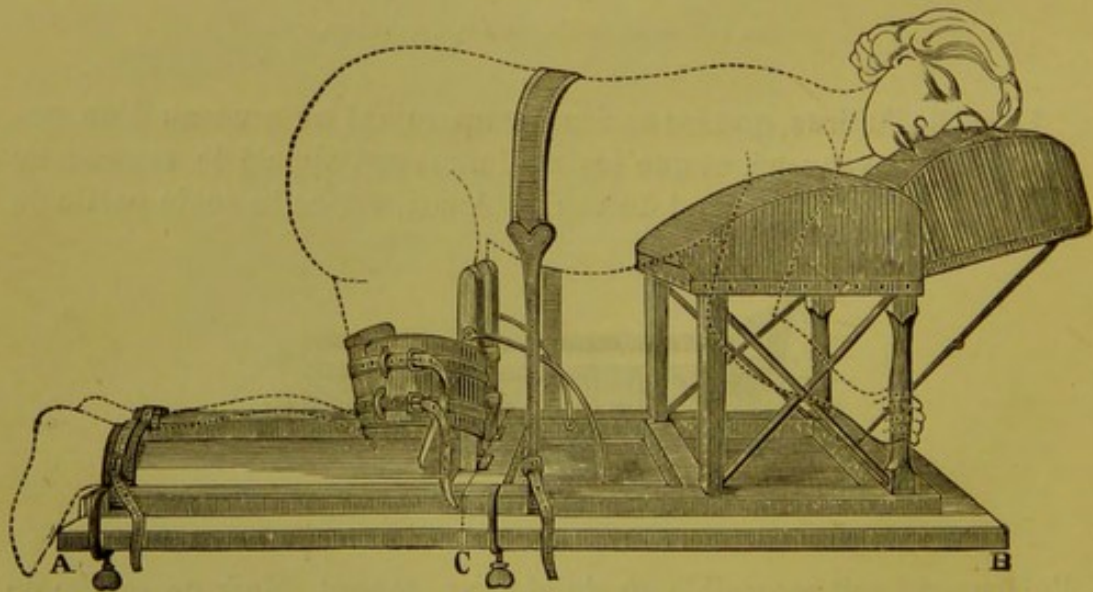


FIG. 110. — Décubitus genu-pectoral obtenu par l'appareil de Bozeman.

placer dans la position que représente la figure 111. Bozeman fait

prendre une position analogue pour les opérations des organes génitaux (fig. 110) ; la posture de la femme est différente dans l'application des écarteurs de Simon (fig. 112).

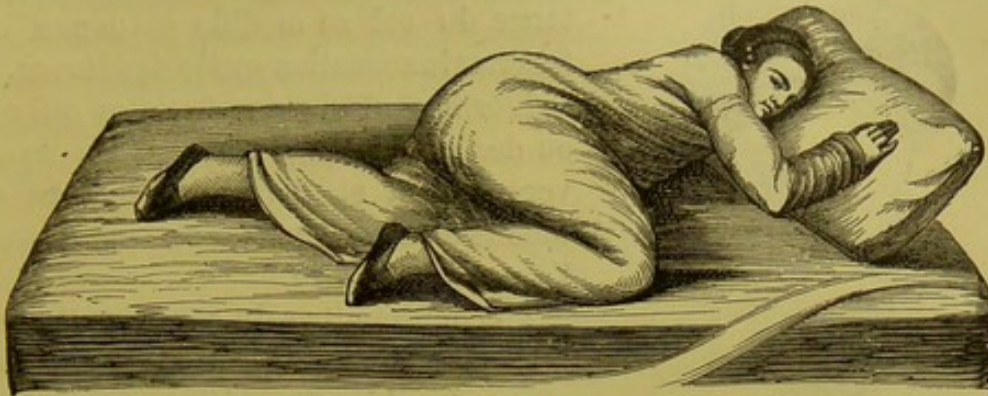


FIG. 111. — Position de la femme dans l'examen au spéculum de Sims.

Chez les femmes qui n'ont pas eu d'enfants, le museau de tanche est conique (fig. 102) et présente à son sommet une petite fente : c'est



FIG. 112. — Décubitus dorso-sacré recommandé par Simon, pour appliquer ses écarteurs.

l'orifice par lequel on pénètre dans la cavité de l'utérus. La sensation

que l'on éprouve en touchant, avec l'index, l'extrémité inférieure du col a été comparée par A. Dubois, à celle que l'on ressent quand on applique la pulpe du doigt sur le lobule du nez. Pendant la grossesse, la consistance du col se modifie et donne au toucher la sensation molle des lèvres.

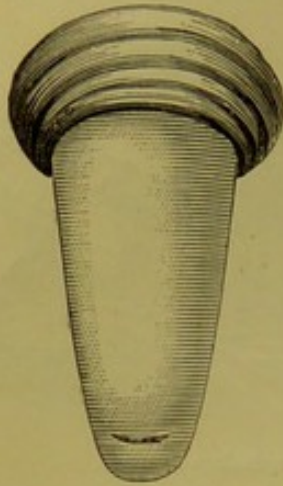


FIG. 113. — Hypertrophie du col.

L'orifice utérin des femmes qui ont eu des enfants (fig. 103) s'évase transversalement et divise le museau de tanche en deux lèvres, l'une antérieure, l'autre postérieure.

La conformation du col présente parfois des anomalies curieuses ; il peut s'hypertrophier (fig. 113) et simuler une chute de matrice en faisant saillie au dehors de la vulve. Dans certains cas, il est double comme l'utérus (fig. 114), et cette dernière anomalie a donné lieu à une singulière erreur de

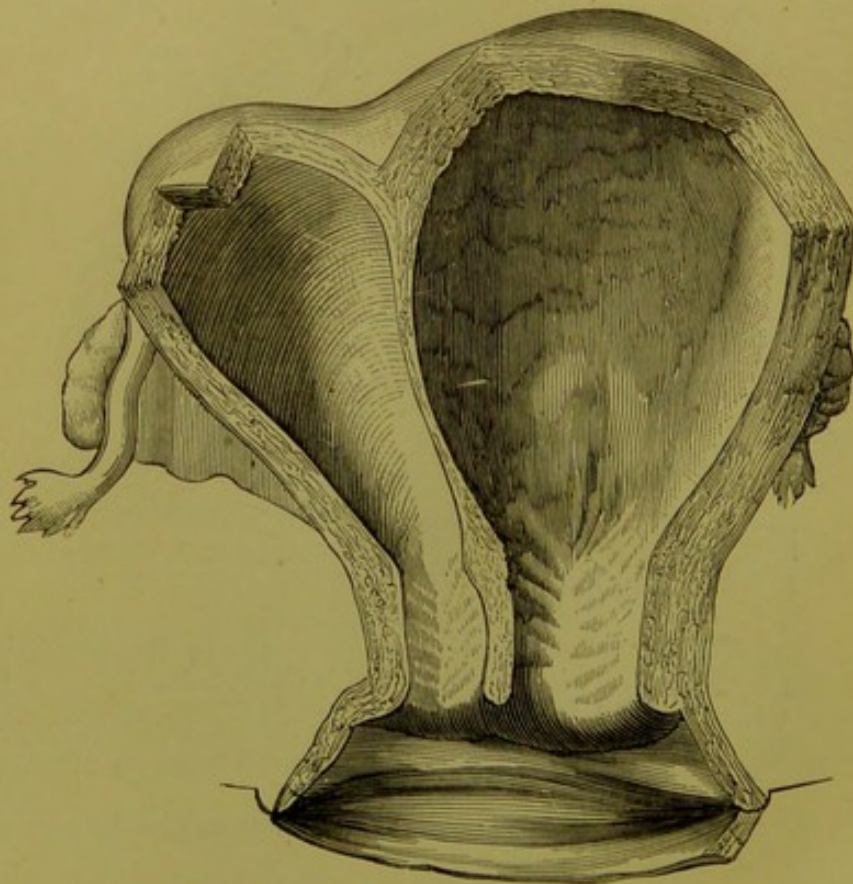


FIG. 114. — Utérus double avec vagin unique.

diagnostic, rapportée par Tiedeman : deux docteurs furent appelés auprès d'une femme qui croyait accoucher; l'un d'eux trouva le col dans l'état naturel, tandis que l'autre affirmait que le col était dilaté et la tête engagée. Or, il s'agissait d'un col double et d'une grossesse qui s'était développée d'un seul côté de l'utérus biloculaire; chacun des médecins s'était prononcé d'après le col qu'il avait touché.

Dans les cas d'utérus bicorné (fig. 115), le col est généralement unique.

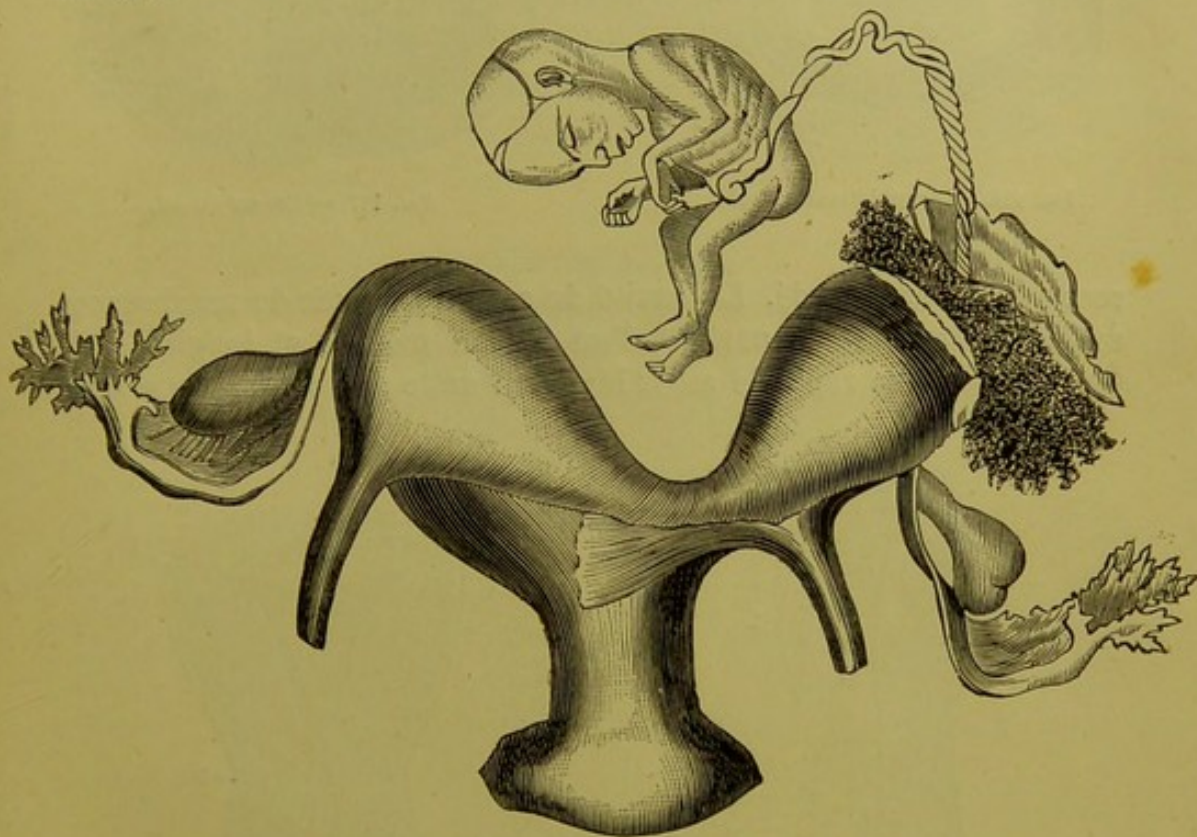


FIG. 115. — Grossesse dans une corne utérine.

Le col est peu fourni de nerfs; aussi, peut-on cautériser cet organe sans déterminer aucune douleur, comme pour les granulations (fig. 116) et le cancer du col (fig. 117). Ce défaut de sensibilité explique pourquoi une femme atteinte d'affection cancéreuse de la matrice ne consulte les médecins que lorsque le mal commence à envahir les régions voisines. Le sentiment de la pudeur empêche souvent aussi les femmes de recourir à temps aux secours de l'art. « Les femmes, dit Montaigne, donnent leurs appas à médiciner difficilement, mais à garçonner tant que l'on veut. »

Cavité utérine. — L'utérus est creusé d'une cavité très petite

(fig. 119), qui a la forme d'un triangle pour le *corps* et celle d'un fuseau pour le *col*. La cavité du corps communique, au niveau de ses angles supérieurs, avec les *trompes de Fallope*; c'est elle qui est destinée à

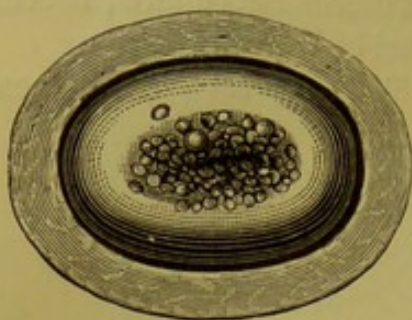


FIG. 116. — Granulations du col.

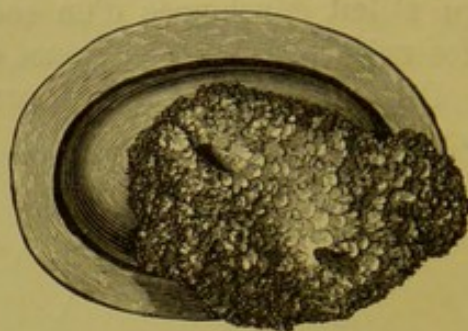


FIG. 117. — Cancer du col.

recevoir l'œuf fécondé. La cavité du col est hérissée de nombreuses saillies transversales partant d'un cordon médian et longitudinal. Cette disposition rappelle assez bien une arête de poisson, ou encore

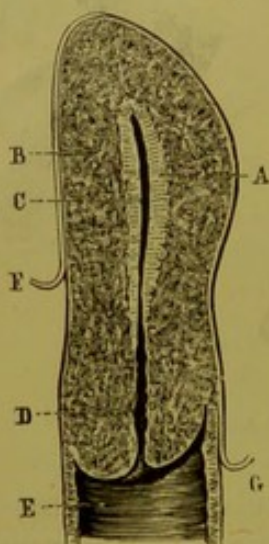


FIG. 118. — Coupe antéro-postérieure de l'utérus.

A. Muqueuse. — B. Tissu musculaire. — C. Cavité du corps. — E. Conduit vaginal. — F. Cul-de-sac vésico-utérin du péritoine. — G. Cul-de-sac recto-vaginal du péritoine.

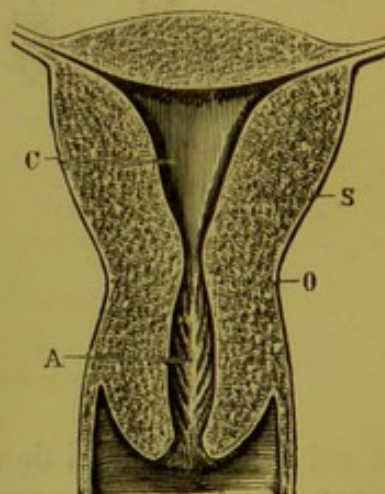


FIG. 119. — Coupe transversale de l'utérus.

A. Cavité du col et arbre de vie. — C. Cavité du corps. — O. Isthme séparant le corps du col. — S. Tissu propre.

une feuille de fougère. Les anatomistes ont comparé ces rugosités aux branches d'un arbre et leur ont donné pour ce motif le nom d'*arbre de vie*.

Dans les interstices de ces colonnes ramifiées, on trouve un grand nombre de glandes qui prennent souvent un développement exagéré et se transforment en kystes. Ces derniers ont reçu le nom impropre d'*œufs de Naboth* parce que cet anatomiste les a pris pour de véritables ovules.

Vers l'âge de quarante-cinq ans, alors que l'utérus a cessé de fonctionner, l'orifice qui sépare la cavité du corps de celle du col se rétrécit et parfois même s'oblitére complètement. Le rétrécissement de cet orifice n'est, du reste, pas rare avant cette époque. La stérilité et certaines irrégularités de l'écoulement menstruel n'ont souvent pas d'autre cause. Pour remédier à ces inconvénients, il est nécessaire d'élargir le col par une opération chirurgicale. Comme il est démontré que les rapports

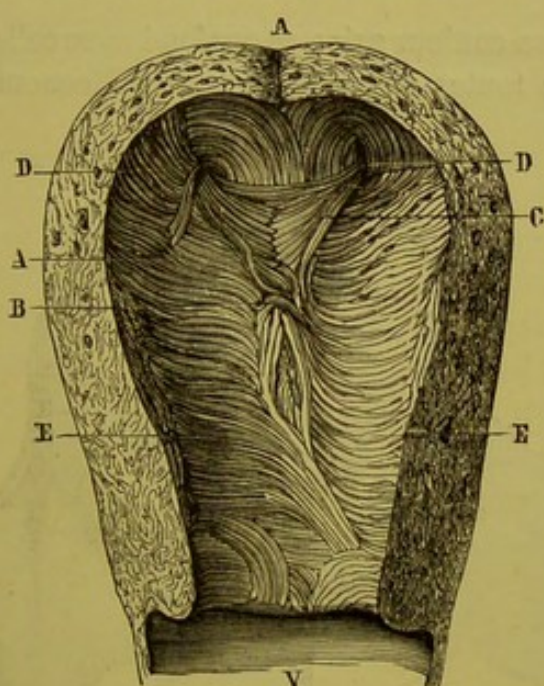


FIG. 120. — Couche musculaire interne.

A. Coupe des parois utérines. — B, C, E. Fibres musculaires. — D, D. Orifices des trompes. — V. Vagin.

sexuels tendent aussi à augmenter la capacité de la matrice, on conseille le mariage aux jeunes filles dont la menstruation s'établit difficilement.

Structure de l'utérus. — Les parois de l'utérus sont formées de trois tuniques superposées qui sont : 1° l'interne ou *muqueuse* ; 2° l'externe ou *séreuse* ; 3° la moyenne ou *musculaire*. On y rencontre, en outre, des *vaisseaux* et des *nerfs*.

La MEMBRANE MUQUEUSE tapisse les parois de la cavité utérine ; elle se continue en bas avec celle du vagin, en haut avec celle des trompes de Fallope. Son existence a été mise en doute jusqu'à ces derniers



FIG. 121. — Seigle ergoté.

temps parce que sa couleur grise se confond avec celle du tissu utérin ; et cependant, de toutes les muqueuses de l'économie, c'est la plus épaisse.

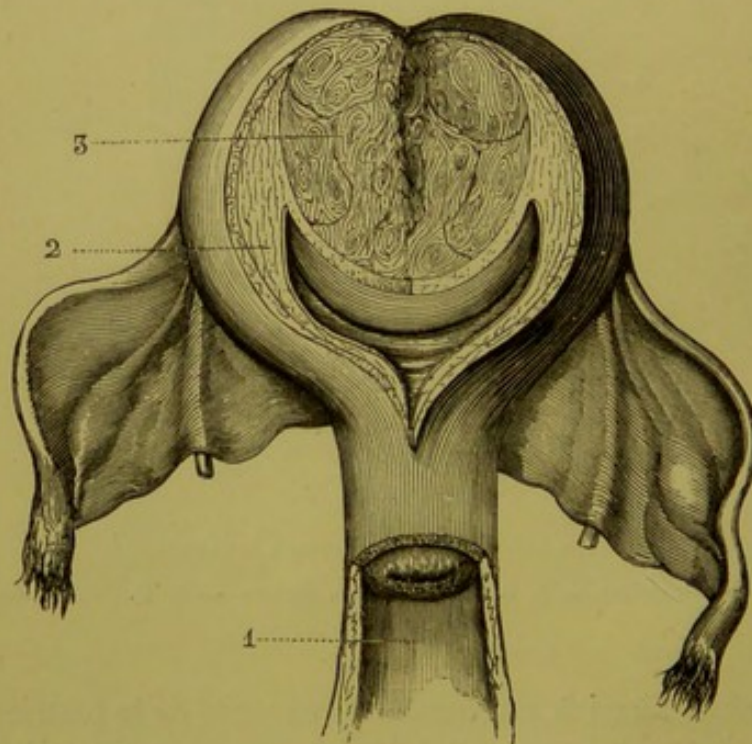


FIG. 122. — Myome utérin.

1. Vagin. — 2. Utérus. — 3. Myome.

Elle contient de nombreuses glandes qui fournissent un mucus épais, dont la sécrétion exagérée donne lieu à l'écoulement catarrhal appelé

leucorrhée (de λευκός, blanc et ῥεῖν, couler), *flueurs* (de *fluere*, couler) et communément *fleurs blanches*.

Pendant la grossesse, la muqueuse utérine prend le nom de *caduque*, parce qu'elle se détache et tombe avec l'œuf au moment de son expulsion ; de telle sorte que l'utérus fait « peau neuve » après chaque accouchement.

De même, certaines femmes, au moment de leurs règles, rendent par la vulve des lambeaux de muqueuse utérine. C'est une sorte d'avortement, accompagné de violentes coliques, et qui constitue la *dysménorrhée membraneuse* (de δύς, avec peine, et αἰμόρρεῖν, rendre du sang).

Nous verrons bientôt que les époques menstruelles résultent de la fluxion périodique de la muqueuse utérine.

La TUNIQUE MUSCULEUSE est composée de fibres entrelacées dont la disposition, en dehors de l'état de grossesse, est inextricable. Le développement que l'utérus acquiert, durant cette période, a permis aux anatomistes de distinguer trois plans de faisceaux musculaires superposés : la couche *externe*, la couche *moyenne* et la couche *interne* (fig. 120).

Ce sont les contractions de ces fibres qui déterminent les douleurs de l'accouchement et expulsent de la cavité utérine le produit de la conception. Si ces contractions se ralentissent, on les active en administrant quelques grammes de seigle ergoté (fig. 121), fraîchement pulvérisé ; mais c'est un moyen dangereux que les sages-femmes emploient trop souvent. Les courants électriques activent aussi les contractions utérines, et le Dr Grunewald y a eu recours pour provoquer l'accouchement avant terme.

L'hypertrophie des fibres musculaires de l'utérus donne lieu à des tumeurs dures, volumineuses, appelées *corps fibreux* ou mieux *myomes utérins* (de μῦς, muscle) (fig. 122).

La TUNIQUE SÉREUSE est une dépendance du péritoine ; elle recouvre la plus grande partie de l'utérus (fig. 64) et se réfléchit, en avant, sur la vessie et, en arrière, sur le rectum, après avoir tapissé le cinquième supérieur du vagin. En se portant de l'utérus aux parois du bassin, l'enveloppe séreuse forme les *ligaments larges* et *utéro-sacrés* dont nous avons déjà parlé, et qui contribuent à maintenir la matrice en position. Le contact du péritoine avec l'utérus et ses annexes explique la fréquence de la péritonite à la suite des affections de ces organes.

VAISSEAUX ET NERFS DE L'UTÉRUS. — De tous les tissus de l'économie, l'utérus est celui qui renferme le plus de vaisseaux : cette prodigalité de la nature est en rapport avec le rôle important que la matrice est appelée à jouer dans la propagation de l'espèce. La richesse

vasculaire de l'utérus est la cause de son inflammation fréquente, ou *métrite* (de *μητρα*, matrice). Les *artères* décrivent de nombreuses flexuosités en forme de vrilles (fig. 123), qui persistent même quand l'utérus est distendu par le produit de la conception. Cette disposition a pour avantage de faire affluer dans le tissu utérin la plus grande quantité de sang possible.



FIG. 123. — Artères hélicines de l'ovaire.

Les *veines* sont volumineuses et inégales ; elles forment de petits réservoirs qui semblent creusés dans l'épaisseur de la tunique musculuse et doivent à cette conformation le nom de *sinus utérins*.

Les *nerfs* de l'utérus viennent du système nerveux du grand sympathique qui préside aux fonctions de la vie végétative ;

aussi, les contractions de la matrice sont-elles indépendantes de la volonté. L'accouchement peut donc s'effectuer pendant que la femme est en léthargie, ou dans le sommeil anesthésique, ou même après sa mort. Dans ce dernier cas, l'expulsion du fœtus est encore due à la pression produite par le dégagement des gaz de la putréfaction, et aussi à la rétraction utérine.

Les perturbations que, pendant la grossesse et même en dehors de cet état, l'utérus apporte dans les fonctions de l'estomac, viennent de l'origine commune de leurs filets nerveux, qui émanent du grand sympathique. C'est ce qui fait dire à Beau que « l'utérus et l'estomac constituent une sorte de duumvirat de la pathologie de la femme ». Lucrèce, Virgile, Celse, Tacite, etc., employaient souvent le mot d'utérus comme synonyme d'estomac.

L'innervation des glandes mammaires a aussi la même origine que celle de l'utérus, et fait concevoir l'étroite sympathie fonctionnelle qui relie ces organes entre eux. Les anciens n'ignoraient pas cette particularité, mais ils croyaient que la matrice est reliée à la mamelle par des vaisseaux communs, chargés d'y faire affluer le lait pendant l'allaitement ; de là l'expression métaphorique de « la montée du lait ».

Trompes utérines. — Les *trompes utérines* ou *oviductes* (fig. 124) sont des conduits situés dans les ligaments larges et qui ont été comparés par Fallope à une trompette. D'abord droites et étroites,

les trompes utérines deviennent flexueuses, s'élargissent et se terminent par une extrémité libre flottante et évasée appelée *pavillon*. Cette extrémité est divisée en une douzaine de franges dentelées sur leurs bords; une d'elles plus longue, dite *frange ovarique*, se fixe à l'ovaire. Les anciens anatomistes donnaient à ces franges le nom de *mors du diable* par analogie avec la racine d'une plante de même nom, ou scabieuse des bois. Cette racine devrait sa forme singulière à une morsure du diable, furieux des bienfaits que donnait cette plante à l'espèce humaine.

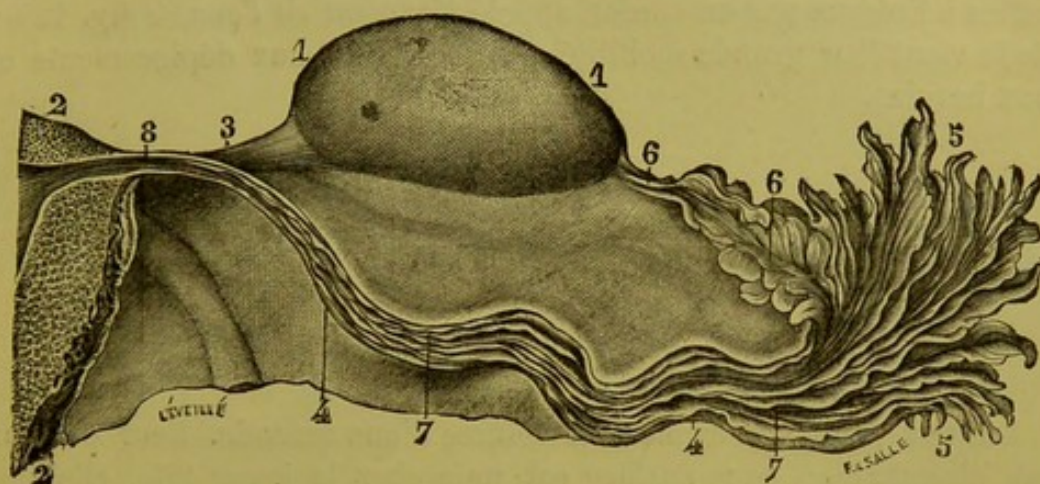


FIG. 124. — Trompe utérine dont les parois ont été incisées sur toute la longueur pour montrer ses plis longitudinaux.

1, 1. Ovaire. — 2, 2. Utérus. — 3. Ligament de l'ovaire. — 4, 4. Trompe utérine. — 5, 5. Pavillon de la trompe. — 6, 6. Frange unissant le pavillon à l'ovaire. — 7, 7. Plis longitudinaux. — 8. Extrémité interne de la cavité de la trompe.

La trompe utérine communique, d'un côté, avec la cavité utérine et, de l'autre, avec la cavité abdominale. Aussi conçoit-on que des liquides injectés à l'intérieur de l'utérus puissent pénétrer dans l'abdomen et déterminer une péritonite mortelle. Lorain a observé un accident de ce genre chez une jeune fille qui avait pris une simple injection vaginale. C'est afin d'éviter le passage du liquide dans les trompes, que le professeur Pajot a imaginé pour les injections intra-utérines, une seringue à jets récurrents et continus (fig. 125).

Les trompes utérines favorisent le transport des spermatozoïdes, de l'utérus à l'ovaire et celui des ovules, de l'ovaire à l'utérus. La migration des ovules, d'après Henle, est facilitée par les mouvements ondulatoires des traînées de cils vibratiles (*routes ciliées ou gazonnées*) qui tapissent la surface interne et externe des franges.

Elle peut se faire de l'ovaire d'un côté, à la trompe du côté opposé, en passant par le péritoine qui tapisse le fond de l'utérus; c'est ce qu'on a désigné sous le nom de *transmigration de l'ovule*.

Des ovaires. — Un anatomiste ancien a comparé les ovaires à « de petits ermitages où le germe reçoit la visite du sperme ». Ces organes doivent leur nom à leur fonction qui est de sécréter des *ovules*.

Au nombre de deux, les ovaires sont situés dans les ligaments larges, en arrière et au-dessous des trompes de Fallope. Ils sont reliés à l'utérus par un cordon appelé *ligament de l'ovaire* (fig. 124); de là vient leur grande mobilité qui les dispose aux déplacements et aux hernies.



FIG. 125. — Seringue à injections intra-utérines.

Les ovaires ont la forme et le volume d'une amande. Leur couleur est blanchâtre; leur surface est unie chez la jeune fille, elle devient bosselée, rugueuse, crevassée et se couvre de cicatrices dans un âge plus avancé : les ovaires ont alors l'aspect d'un noyau de pêche. De quarante à quarante-cinq ans, ces organes s'atrophient et cessent de fonctionner.

Texture des ovaires. Vésicules de de Graaf. — Si l'on coupe un des ovaires en deux (fig. 126), on trouve une partie centrale rougeâtre et une partie périphérique blanchâtre : celle-ci est la *portion glandulaire* et l'autre la *portion vasculaire*. Cette dernière est parfois le siège d'une congestion plus ou moins active, qui peut aller jusqu'à l'inflammation ou *ovarite* et provoque des élancements dans l'un ou l'autre flanc. C'est sans doute aussi la fluxion de cette partie de l'ovaire qui est le point de départ, l'*aura* de certaines attaques d'hystérie.

La portion glandulaire est encore appelée *portion ovigène* parce qu'elle contient de nombreuses vésicules, auxquelles de Graaf, qui les a le premier décrites, a laissé son nom. Ce physiologiste mourut à l'âge de trente-deux ans du chagrin qu'il éprouva de se voir contester sa découverte.

Indépendamment des vésicules de de Graaf, qui sont visibles à l'œil nu, le tissu de l'ovaire en renferme une quantité prodigieuse, que l'on découvre à l'aide du microscope. Sappey estime leur nombre à 700,000 par ovaire. Chacune d'elles sert d'enveloppe à l'élément générateur femelle l'ovule; de là vient le nom d'*ovisacs* qu'on leur donne encore.

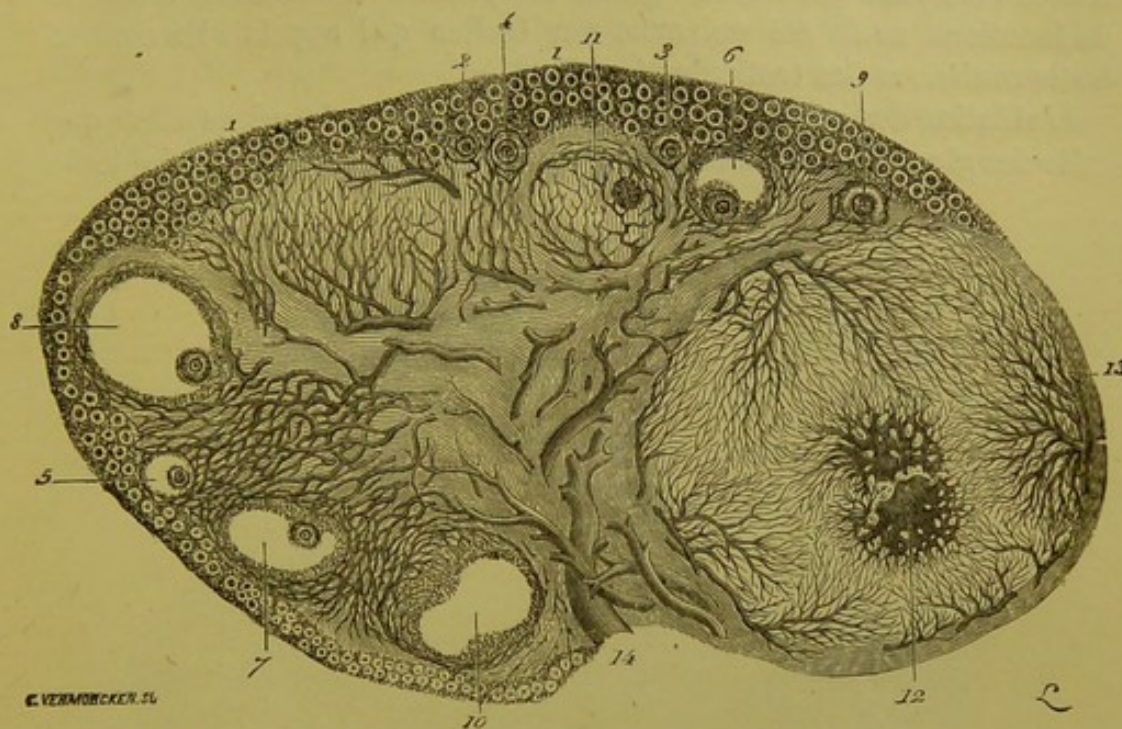


FIG. 126. — Section verticale de l'ovaire.

1, 2. Vésicule de de Graaf à l'état rudimentaire. — 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Vésicules à diverses périodes de développement, renfermant un ovule. — 10. Vésicule dont l'œuf s'est échappé par la section. — 12. Veine centrale d'un corps jaune. — 13. Artère périphérique du même corps jaune. — 14. Vaisseaux de l'ovaire.

Kystes de l'ovaire. — Sous l'influence d'un état morbide particulier, une vésicule de de Graaf peut s'hypertrophier; elle acquiert alors un développement considérable et donne lieu à une tumeur volumineuse, dite *kyste de l'ovaire* (fig. 127) qui envahit progressivement toute la cavité de l'abdomen. Cette poche est remplie de sérosité; elle présente souvent des cloisons qui la divisent en plusieurs loges indépendantes, comme on le voit sur la fig. 102. Pour obtenir la guérison de cette affection, il faut recourir à l'*ovariotomie*, c'est-à-dire à l'extraction du kyste par une ouverture pratiquée à la paroi abdominale. Cette opération compte aujourd'hui de nombreux succès. Il n'en était pas ainsi il y a quelques années, alors

que Moreau rangeait l'ovariotomie « dans les attributions des exécuteurs des hautes œuvres ».

De la castration chez la femme. — Les ovaires sont aux organes génitaux de la femme ce que les testicules sont à ceux de l'homme ; les uns sécrètent l'élément générateur femelle, l'*ovule*, les autres l'élément générateur mâle, le *spermatozoïde*. Cette analogie de fonctions avait été entrevue par Galien qui appelait les ovaires *testes muliebres* (les testicules femelles).

L'ablation des ovaires chez la femme aura donc le même effet que celle des glandes séminales chez l'homme : elle la privera de toute



FIG. 127. — Développement de l'abdomen par un kyste de l'ovaire.

faculté procréatrice. Cette espèce de castration prend dans le sexe féminin une gravité exceptionnelle, car on ne peut l'exécuter sans ouvrir préalablement l'abdomen, comme nous venons de l'expliquer pour l'*ovariotomie*.

On croit, cependant, qu'il est facile de rendre les femmes infécondes en leur enlevant la « grappe » (1) ; ce qui tend à propager cette erreur, c'est que la castration se fait journellement chez les femelles domestiques, comme les volailles, la truie et la vache, pour

(1) C'est le nom donné communément à l'ovaire unique des oiseaux, qui forme une espèce de grappe dont les grains inégaux sont représentés par les ovules, à différents degrés de développement.

les engraisser. On châtre aussi la jument afin de calmer son ardeur génésiaque. Wier et de Graaf citent un châtreur de pores qui, irrité du libertinage de sa fille, lui extirpa les ovaires. Il paraît qu'il était aussi d'usage, en Arabie, de castrer les femmes employées dans les sérails en qualité d'eunuques. D'après Maur, la première ablation d'ovaires a été faite, par ordre du roi de Lydie, sur une de ses femmes qui était trop féconde.

De nos jours, depuis les succès obtenus par Battey et Hegar, on pratique plus fréquemment la castration chez la femme. Cette opération comporte une mortalité de 14 0/0 et n'est justifiée que dans la métrorrhagie incoercible et dans certains cas de dysménorrhée nerveuse très rebelle et très grave.

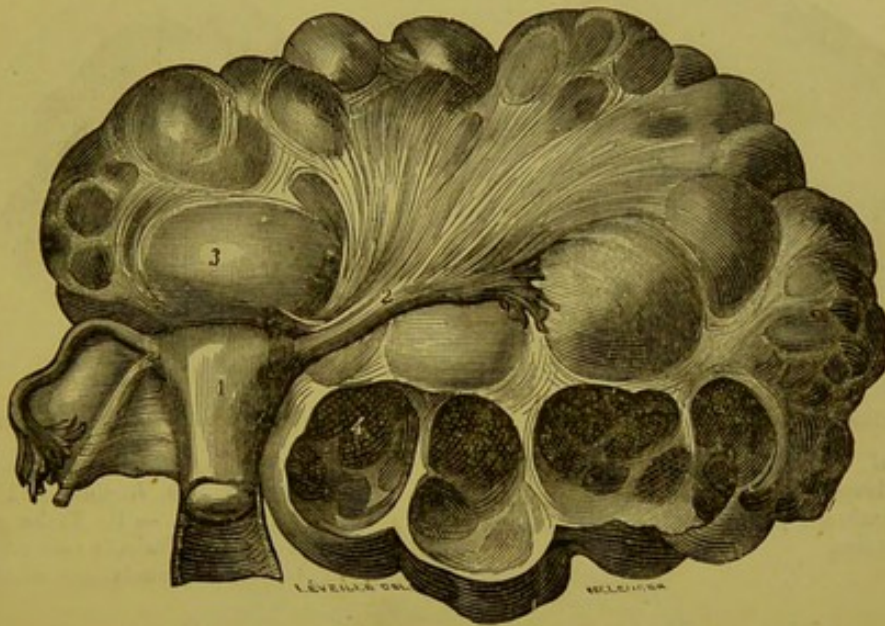


FIG. 128. — Kyste multiloculaire de l'ovaire gauche.

1. Utérus — 2. Pédicule du kyste. — 3. Loge pleine de liquide transparent. — 4. Loge pleine d'un liquide brunâtre. (Figure tirée de la *Pathologie externe* de M. Fort.)

Bien que l'ovaire exerce une influence réelle sur l'appétit vénérien, cet organe ne doit pas être considéré comme la source unique des incitations génésiaques. Ainsi le D^r Roubaud a fait l'autopsie d'une jeune femme présentant une atrophie des deux ovaires et qui, de son vivant, poussée par le besoin irrésistible des rapprochements sexuels, quitta un jour la maison paternelle et vint dans la ville voisine, où elle ne tarda pas à se livrer à la prostitution. Cinq années passées dans cette condition misérable ne purent contenter sa lubricité, à laquelle la mort mit seule un terme.

De l'œuf humain. — Dans l'intérieur de chacune des vésicules de de Graaf (fig. 129) que renferme la portion ovigène de l'ovaire, on trouve un liquide albumineux et un œuf ou *ovule*. Celui-ci est entouré d'une masse glanduleuse, ou *disque prolifère*, qui sert à sa nutrition.

Les plus gros ovules sont à peine perceptibles à la vue. Ils se composent d'une enveloppe transparente, la *membrane vitelline*, contenant une masse jaune centrale, le *vitellus*, lequel renferme une vésicule maculée d'une tache, la *vésicule* et la *tache germinatives*, et la *vésicule embryogène* (fig. 130). Telle est la constitution de l'œuf humain avant qu'il soit fécondé.

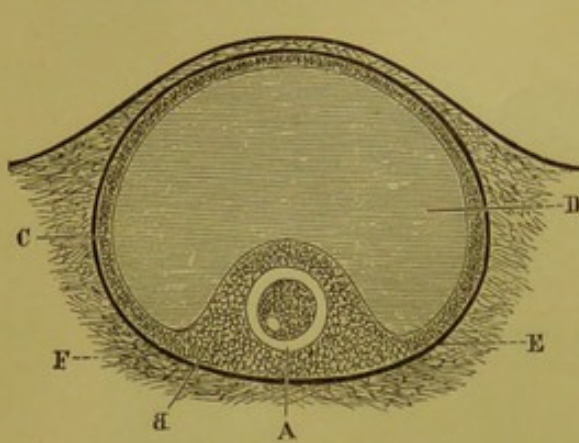


FIG. 129. — Œuf dans la vésicule de de Graaf.

A. Œuf. — B. Cumulus prolifère. — C. Membrane granuleuse. — D. Cavité de la vésicule. — E. Membrane propre à la vésicule. — F. Stroma de l'ovaire.

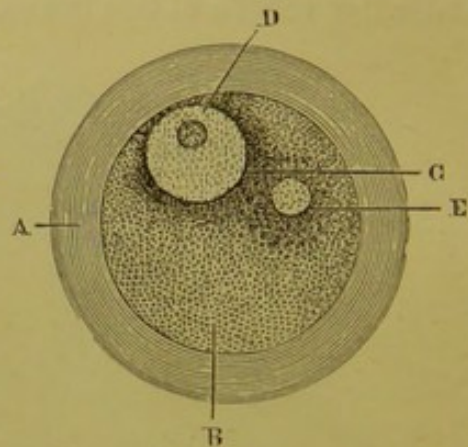


FIG. 130. — Œuf humain.

A. Membrane vitelline ou zone transparente. — B. Vitellus. — C. Vésicule germinative. — D. Tache germinative. — E. Vésicule embryogène entourée de granulations vitellines.

Le nombre des ovules est supérieur à celui des vésicules de de Graaf, car quelques-unes de ces dernières peuvent abriter deux et même trois ovules. En se tenant à l'estimation que nous avons donnée de 700,000 vésicules par ovaire, on voit que, si tous les œufs d'une femme étaient fécondés, elle pourrait fournir à elle seule une population de 1,400,000 habitants. Mais pendant toute la période d'activité génitale de la femme, c'est-à-dire de quatorze à quarante-cinq ans, il n'y a tout au plus que 400 ovules qui arrivent à maturité et une douzaine environ qui sont fécondés.

C'est ainsi que la nature a répandu à profusion les germes chez tous les êtres organisés, afin d'assurer la propagation des espèces ; mais c'est aussi contraire au mot de Bichat : « La nature est avare de moyens et prodigue d'effets. »

De l'ovulation. — Tous les mois, à partir de la puberté, une vésicule de de Graaf augmente progressivement de volume, jusqu'à ce qu'elle ait atteint celui d'une cerise : arrivée à cette période de son évolution, c'est-à-dire à sa maturité, la vésicule fait saillie à la surface de l'ovaire (fig. 131 et se rompt, fig. 132). L'ovule est alors

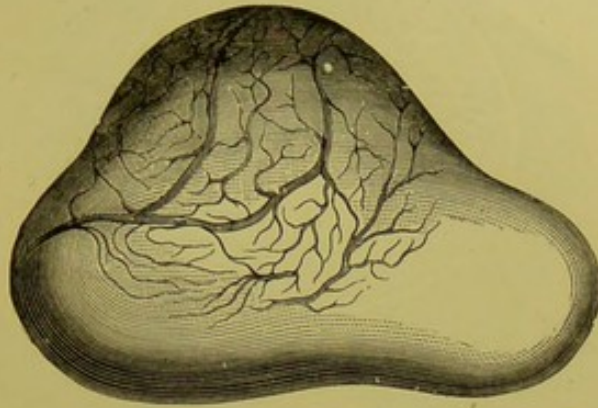


FIG. 131. — Ovaire présentant une vésicule de de Graaf à son plus grand développement et peu de temps avant sa rupture.

projeté dans le pavillon de la trompe, qui applique exactement ses franges autour du point où s'opère la déhiscence de la vésicule de de Graaf : puis il parcourt le canal de l'oviducte et pénètre dans la cavité

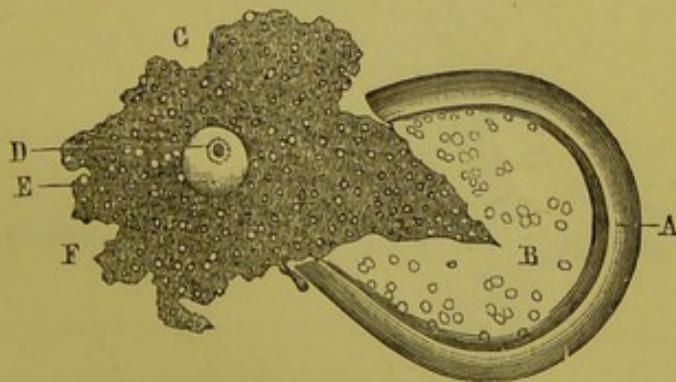


FIG. 132. — Rupture de la vésicule de de Graaf et issue de l'œuf.

A. Vésicule de de Graaf. — B, C, F. Granulations de la membrane granuleuse et du disque proligère. — E. Ovule. — D. Vésicule germinative.

utérine, où il se greffe s'il a rencontré des spermatozoïdes, et d'où, en cas contraire, il s'échappe au dehors. Tel est le phénomène de l'*ovulation* ou *ponte de l'œuf*.

Formation des corps-jaunes. — Aussitôt après la rupture de la vésicule de de Graaf, son enveloppe élastique revient sur elle-même, se plisse et forme une cicatrice particulière qui, en raison de

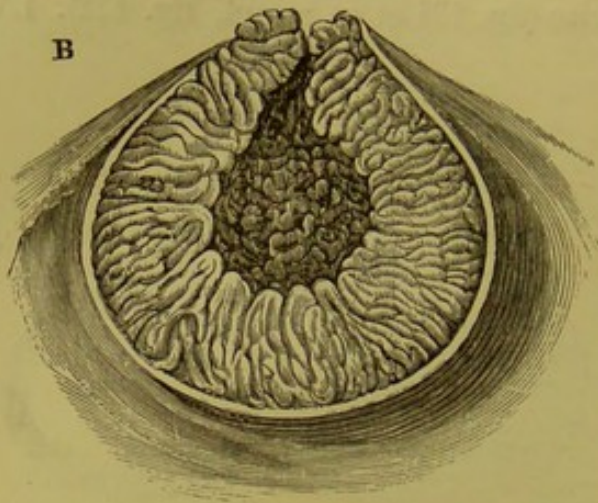


FIG. 133. — Corps jaune de la menstruation.

sa couleur, a reçu le nom de *corps jaune* (fig. 133). Ce sont ces cicatrices ou rides que nous avons signalées à la surface des ovaires.

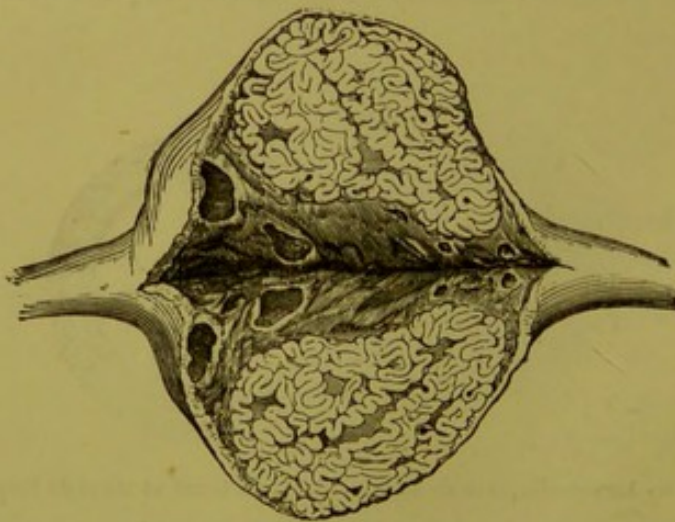


FIG. 134. — Corps jaune recueilli chez une femme à six mois de grossesse.

Quand un ovule a été fécondé, le corps jaune qui en résulte acquiert un volume considérable, par suite de l'hypertrophie que présente l'ovaire sous l'influence de la grossesse. Dans ce cas, il laisse une trace

plus étendue que celle des corps jaunes de l'ovulation ordinaire, qui, nous le verrons bientôt, a pour fonction complémentaire la *menstruation*.

Les cicatrices indélébiles des corps jaunes permettent donc, jusqu'à un certain point, de dire, au seul examen des ovaires d'une femme, le nombre de ses grossesses et de ses menstruations. On conçoit tout le parti que le médecin légiste peut tirer de ces indications.

De la menstruation. Sa périodicité. — La rupture de chaque vésicule ovarienne arrivée à maturité détermine un état congestif

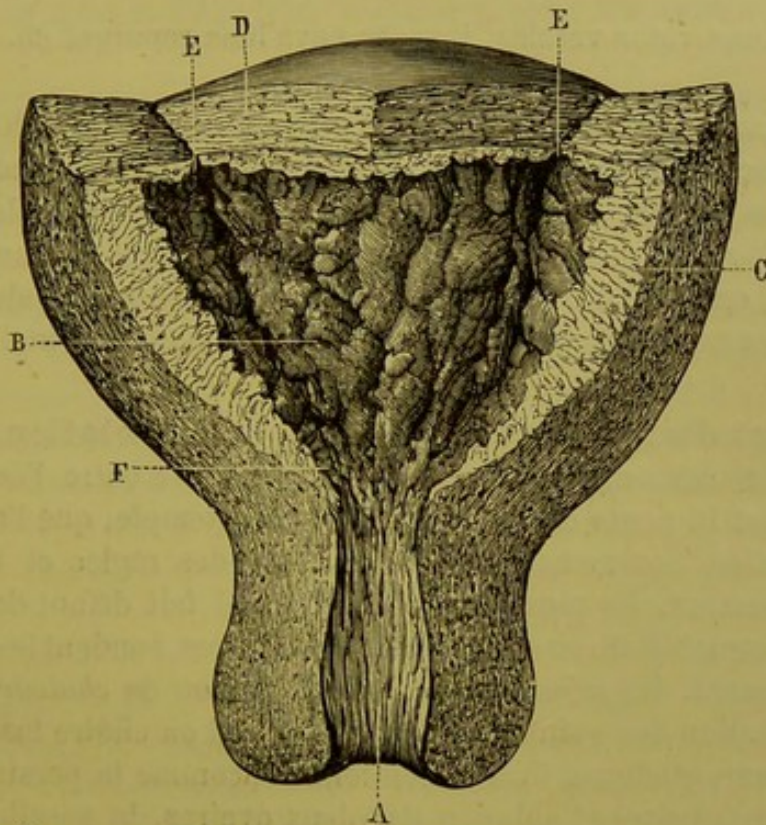


FIG. 135. — Utérus ouvert pour montrer l'hypertrophie de la muqueuse, à l'époque des règles.

A. Muqueuse du col. — B. Muqueuse du corps très boursoufflée. — C. Epaisseur de la coupe de la muqueuse. — D. Tissu propre. — E, F. Muqueuse diminuant d'épaisseur au niveau du col et de l'orifice des trompes.

de tous les organes génitaux internes et en particulier de la muqueuse utérine qui se gonfle (fig. 135), se fendille et donne lieu à une perspiration sanguine, plus ou moins abondante, désignée sous les noms de *flux menstruel* (de *menses*, mois), de *menstrues*, de *mois*, de *lunes*, de *règles*, d'*époques*, d'*ordinaires*, de *période cataméniale* (de *κατα*, par,

et $\mu\eta\nu$, mois), de *menstruation*. Ces différentes dénominations viennent de la périodicité du flux menstruel et de l'ovulation dont il est la conséquence, ce qui justifie l'idée de Baudelocque qui ne voyait dans la menstruation « qu'un avortement périodique ». Les règles se manifestent à peu près tous les vingt-huit jours (1), aussi une femme bien portante dit-elle qu'elles « avancent » chaque mois. La régularité des menstrues n'est troublée que par la maladie, et Mauriceau a regardé, avec raison, la menstruation comme « l'horloge de la santé ».

De tout temps, le retour périodique des règles a été attribué à l'influence lunaire. Le vers suivant prouve que les anciens voyaient déjà une certaine corrélation entre l'âge des femmes et celui de la lune :

Luna vetus vetulas, juvenes nova luna repurgat (2).

Mauriceau pensait que ce satellite « ayant une grande domination sur tous les corps humides, devait en exercer une sur le corps de la femme, que l'on dit, en risée, être lunatique à cause de cela ». Mais les physiologistes modernes ont fait justice de cette erreur. Le flux menstruel, en effet, ne dépend nullement des phases lunaires, puisqu'il s'observe indistinctement tous les jours de chaque mois.

Rapport de la menstruation et de l'ovulation. — Plusieurs faits démontrent la corrélation qui existe entre l'écoulement menstruel et la ponte de l'œuf. On sait, par exemple, que l'aptitude à la fécondation commence avec l'apparition des règles et finit avec leur suppression. De plus, le flux menstruel fait défaut dans le cas d'absence congénitale ou accidentelle des ovaires, pendant la grossesse et l'allaitement. De même, la période du *rut* ou de *chaleur*, qui est la menstruation des animaux, disparaît quand on châtre les femelles.

Cependant, quelques faits exceptionnels, comme la persistance du flux menstruel après l'ablation des deux ovaires, la possibilité de la fécondation chez les femmes qui n'étaient pas réglées et les cas rares, il est vrai, de la continuation des règles dans le cours de la grossesse, ont porté plusieurs physiologistes à nier la subordination des règles à l'ovulation et à la rattacher à une congestion d'ordre réflexe.

On a surtout invoqué, pour nier la coïncidence entre l'ovulation et

(1) La femme a donc treize menstrues par an, et A. de Vigny, a commis une erreur physiologique dans ce vers où il fait allusion à la menstruation :

La femme enfant malade et douze fois impur.

(2) Les vieilles femmes ont leur règles à la vieille lune, les jeunes à la nouvelle.

la menstruation, l'exemple des ovipares chez qui l'ovulation s'effectue sans être précédée ni suivie de flux menstruel.

Pour ceux qui admettent une certaine liaison entre ces deux fonctions, la rupture de la vésicule de de Graaf, c'est-à-dire la ponte de l'œuf, s'effectuerait dans les derniers jours des règles. Aussi regardent-ils la huitaine qui suit l'écoulement cataménial comme la période la plus propice à la fécondation.

Apparition et durée de la menstruation. — L'époque du début et de la cessation des règles varie avec les climats, les mœurs et la constitution. L'apparition des règles est surtout précoce dans les grandes villes et dans les climats chauds, chez les jeunes filles qui ont le sens génital très développé, chez les brunes, et chez les riches.

D'après Tarnier et Chantreuil, les périodes menstruelles s'établiraient entre onze et quinze ans pour les climats chauds, entre douze et dix-huit pour les climats tempérés, et entre treize et vingt et un pour les climats froids. A Paris, la femme est ordinairement réglée de quatorze à quarante-cinq ans.

Les femmes qui sont réglées de bonne heure sont aussi celles qui cessent le plus tôt de l'être. On donne le nom de *ménopause* (de *μήν*, mois, et *παύσις*, fin) à l'époque de la cessation des règles.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer en entier une charmante pièce de poésie de L. Ratisbonne, relative à notre sujet, elle est intitulée :

QUATORZE ANS

A nous, pour qui la vie est sombre ou sérieuse,
Dis-nous ce qui t'enchant, ô fillette riieuse,
Et fait d'un tel éclat briller tes yeux luisants.
Sans nul souci du temps et des rides qu'il creuse,
O joie adolescente, ô jeune grâce heureuse,
Dis-nous quel grand bonheur rit à tes quatorze ans,

Et quel charme aujourd'hui redouble ton ivresse ;
Et pourquoi l'on te voit, le cœur plein d'allégresse,
Courir, chanter, danser à travers la maison,
Sauter sur ta grand'mère et la trouver jolie,
Rire et battre des mains ; dis, quelle est ta folie ?
Quel est le vin nouveau qui trouble ta raison ?

Qu'est-il donc arrivé? quel ange tutélaire,
Fais ton rire si frais et ta chanson si claire?
Pour rouvrir si gaîment tes grands yeux au soleil,
Lorsque tu les fermais, ces beaux yeux, ô fillette,
Sur ton oreiller blanc, dans ton humble chambrette,
Dis quel rêve a passé dans ton chaste sommeil?

Je le connais, ton songe; ou palais, ou chaumière,
C'étaient, n'est-il pas vrai? des lieux pleins de lumière,
Un ciel bleu, des oiseaux, des parfums, des couleurs?
Et la vie était belle en ce pays magique,
Et tu t'y promenais au son de la musique,
Et des princes charmants t'y présentaient des fleurs?

Un rêve! En faut-il plus à cette jeune tête?
Mais non: l'événement qui met son cœur en fête
Est vraiment arrivé. Son bonheur est certain.
Regardez, ce n'est pas un songe, une chimère:
Sur le petit rosier que lui donna sa mère,
Le plus joli bouton a fleuri ce matin.

De la puberté. — Lors du premier écoulement menstruel, on a coutume de dire que la jeune fille « se forme », parce que cette époque coïncide avec l'âge de la *puberté* (de *pubis*, poil follet), qui fait subir au physique et au caractère des modifications importantes: les seins se développent, les formes s'accroissent, les hanches se dessinent, et le pubis se couvre de poils.

Nous avons dit que, chez le jeune homme, la puberté ne se manifeste qu'à l'âge de dix-huit ans et qu'elle correspond à l'apparition des spermatozoïdes dans la liqueur séminale. La puberté est donc plus précoce dans le sexe féminin que dans le sexe masculin; aussi l'article 144 du Code civil permet-il à la femme de contracter mariage à quinze ans, tandis que l'homme ne peut le faire qu'à dix-huit ans révolus. Toutefois l'âge fixé pour la femme est trop prématuré, car le développement de son bassin, que Burdach appelait le laboratoire de la génération, n'est achevé que vers la vingtième année. C'est donc à cet âge seulement qu'il faudrait rapporter la *nubilité* (de *nubere*, se marier) de la femme, c'est-à-dire la période où elle peut s'exposer à une grossesse, sans danger pour elle et pour son enfant. Les éleveurs connaissent bien les mauvais effets des reproductions précoces et n'emploient jamais de sujets trop jeunes.

Anomalies dans l'apparition et la durée des règles. —

L'époque de l'apparition des règles et celle de leur cessation sont sujettes à de nombreuses anomalies.

Les règles peuvent être tardives et n'apparaître qu'à vingt ans et même plus tard : Brière de Boismont cite une femme qui n'a été réglée qu'à quarante-deux ans. Dans d'autres cas, elle font complètement défaut : Jeanne d'Arc, si l'on en croit Villaret, « par un phénomène particulier qui semblait se lier à sa haute destinée, n'était point sujette à ce tribut périodique que les dames paient à l'astre des nuits ». Il est vrai que l'héroïne de Vaucouleurs n'avait que vingt ans quand elle mourut.

Par contre, les règles peuvent se montrer dans les premiers temps de la vie : Velpeau a rapporté l'observation d'une petite fille qui fut réglée à un an et demi. M. Comarmond, de Lyon, a vu une autre enfant réglée dès le troisième mois de sa naissance. Carus parle, dans ses écrits, d'une jeune fille réglée à l'âge de deux ans et qui devint enceinte à huit. Le Dr Molitor, d'Arlon, a observé à Oberpallen, dans le Luxembourg, une enfant qui fut réglée dès l'âge de quatre ans et devint enceinte à huit; la grossesse se termina par l'expulsion d'une masse charnue ou *môle* et le séducteur fut condamné à cinq années d'emprisonnement.

Il ne faut pas regarder comme des règles précoces les écoulements sanguins qui apparaissent quelques jours après la naissance.

Les exemples de prolongation des règles bien au delà de l'époque ordinaire sont fort nombreux : plusieurs ont signalé l'existence de l'écoulement menstruel chez les femmes de soixante-cinq et même de soixante-dix ans. Pline raconte que Cornélie mit au monde Valérius Saturninus à l'âge de soixante-dix ans (?). Delamotte cite une fille de cinquante et un ans qui n'avait jamais voulu se marier, de peur d'avoir des enfants, et qui devint enceinte à cet âge. Capuron a accouché une femme âgée de soixante-trois ans, et qui allaita son enfant.

Une anomalie curieuse de l'écoulement menstruel est celle de la femme de Loth qui, suivant saint Irénée, « resta dans le pays de Sodome en statue de sel qui avait ses règles ». Un poète du temps de Henri II, a dit aussi :

La femme à Loth, quoique sel devenue,
Est femme encor; car elle a sa menstrue.

Durée de la période menstruelle et quantité de l'écoulement.— La durée de l'écoulement menstruel varie de un à huit jours.

Les auteurs ne sont pas d'accord pour fixer la quantité de sang perdue à chaque époque menstruelle, parce qu'elle varie suivant les femmes et qu'elle est subordonnée au climat, à la constitution, au genre de vie et à d'autres circonstances, comme l'impression du froid, les émotions morales et les maladies. Toutefois, Baudelocque fixe cette quantité à 120 grammes pour la France et Smellie à 130 pour l'Angleterre. Dans certains cas morbides, l'écoulement menstruel peut atteindre et même dépasser 500 grammes; il se transforme alors en « perte » et constitue la *ménorrhagie* (de μήν, mois et ἔρχομαι, je sors avec violence), qu'il ne faut pas confondre avec la *métrorrhagie* (de μήτρα, matrice), laquelle est une hémorrhagie utérine indépendante des périodes cataméniales.

Les femmes ont l'habitude d'évaluer, par le nombre des serviettes qu'elles emploient, la quantité du sang évacué pendant leurs règles; ordinairement, elles salissent trois ou quatre serviettes par vingt-quatre heures.

Action de la menstruation sur l'organisme. — Quelques femmes n'éprouvent aucune indisposition au moment de leurs règles; mais, en général, l'écoulement menstruel est accompagné de troubles fonctionnels variés, tels que : coliques, douleurs des reins, sentiment de lassitude dans les cuisses, tuméfaction douloureuse des mamelles, fétidité de l'haleine, boutons d'herpès aux lèvres ou à la vulve. En outre, on observe chez la femme un changement très sensible du caractère; elle devient plus impressionnable, plus irritable et a besoin, à ce moment, de grands ménagements. Parfois même ses sentiments subissent de véritables perversions : « les femmes peuvent, d'après Raciborski, commettre des actes, jusqu'à un certain point indépendants de leur volonté, puisqu'elles ne jouissent pas alors complètement de leur libre arbitre »; mais ces cas sont fort rares.

Caractères du sang menstruel. — Le flux menstruel se distingue du sang normal par sa coloration plus foncée, par son odeur qui rappelle celle du souci, par sa fluidité qui l'empêche de se coaguler et qui est due à son mélange avec les fluides vaginaux. Il ne charrie des caillots que lorsqu'il s'écoule en trop grande abondance, comme dans la ménorrhagie.

L'odeur du sang menstruel est plus ou moins pénétrante selon les personnes, mais elle est toujours appréciable. Sandras a connu une dame chez laquelle l'odorat était si développé qu'elle éprouvait une sorte de défaillance dès qu'une femme menstruée l'approchait.

Bien que le sang menstruel soit, au dire d'Hippocrate, aussi pur que le sang d'une victime, on l'a de tout temps accusé de méfaits dont il est innocent : ainsi on lui reproche de faire avorter les melons, d'aigrir le vin, le lait et de faire tourner certaines préparations culinaires, la sauce mayonnaise, par exemple. Pline va jusqu'à prétendre « qu'il n'y a rien de plus monstrueux que ce sang, puisque par sa vapeur ou par son seul attouchement, les vins nouveaux s'aigrissent, les semences deviennent stériles, la glace des miroirs se ternit, la pointe du fer en est émoussée, la beauté de l'ivoire effacée, les abeilles en meurent, le cuivre et le fer se rouillent, l'air en est infecté et les chiens qui en goûtent enragent, etc. » Columelle dit que pour détruire les chenilles et les autres insectes nuisibles aux récoltes et aux jardins, les femmes, ayant leurs menstrues, allaient à travers champs, les vêtements relevés jusqu'au-dessus des reins.

Pour détruire les limaces des potagers, Elien propose d'y faire promener une dame « à l'époque où elle est en communication réglée avec l'astre des nuits ».

On sait que la mort du poète Lucrèce a été attribuée par quelques auteurs au sang menstruel que sa femme lui fit boire par jalousie et qui le rendit enragé.

Sans tenir compte de ces préventions populaires, dont le temps finira par faire justice, il faut cependant reconnaître que les mucosités vaginales, mélangées au flux menstruel, donnent à ce liquide une certaine âcreté qui explique les fréquentes urétrites contractées par l'homme pendant le flux cataménial. De plus, l'accouplement pratiqué à cette époque peut déterminer chez la femme une hémorragie interne plus ou moins grave, qui constitue une variété de l'affection appelée l'*hématocèle pelvienne* (de αἷμα, sang, κήλη, tumeur et *pelvis*, bassin). Aussi les lois religieuses, d'accord avec les préceptes de l'hygiène, prohibaient-elles les rapports sexuels pendant la période menstruelle. Le Talmud empêche toute cohabitation avec les femmes qui perdent du sang, avant qu'elles ne se soient purifiées dans un bain ; le Coran déclare impure la femme huit jours avant et après ses règles et interdit le coït durant ce laps de temps. Ezéchiel considère le rapprochement intime pendant les règles comme la consommation d'un adultère. « Quand un homme aura couché avec une femme qui a ses mois, dit Moïse dans le *Lévitique*, et qu'il aura découvert la nudité de cette femme, en découvrant son flux, et lorsqu'elle aura aussi découvert le flux de son sang, ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple. »

Quant à l'influence pernicieuse que l'accouplement, pratiqué au

moment des règles, exercerait sur le produit de la conception, c'est encore une erreur populaire dont il ne faut tenir aucun compte. Ainsi, le Dr Gazan a avancé, sans preuves sérieuses, que les enfants conçus dans ces conditions étaient disposés aux gourmes. Burnotte, d'autre part, a cité l'exemple de trois enfants rouges nés de père et mère bruns, qui ont été conçus pendant la période menstruelle; cet auteur croit que la mère a été influencée par un préjugé du pays qui voit un rapport entre la coloration des cheveux et celle des règles lorsque la conception s'est effectuée pendant la période cataméniale. La sueur de sang (*purpura hemorrhagica*) à laquelle on a attribué, bien à tort, la mort de Charles IX, serait due, d'après certains auteurs trop crédules, à ce que ce prince fut conçu au moment des règles. Un enfant conçu pendant « la période d'impureté » de la femme s'appelle en hébreu *Mamser Benidah*; c'est, paraît-il, la plus grande injure de la langue hébraïque. Le Talmud, d'après Weil, prétend que tout enfant conçu durant l'impureté de la mère est forcément voué au vice et à la maladie. Il est ou ivrogne, ou fou, ou épileptique, ou assassin, ou crétin. Rien ne saurait faire de lui ni un honnête homme, ni une femme vertueuse.

Troubles de la menstruation. Emménagogues. — Les règles sont exposées à diverses perturbations, telles que les absences, les suppressions, les irrégularités, les prolongations, les difficultés et les déviations. L'*aménorrhée* (de a privatif, μήν, mois, et ρεῖν, couler), c'est-à-dire la disparition ou l'absence des règles, est produite par l'anémie, la grossesse, l'allaitement, une émotion morale assez vive, ou encore par l'immersion des mains ou des pieds dans l'eau froide. Cependant les femmes employées aux bains de mer n'interrompent pas leur service au moment de leurs règles et elles n'en éprouvent pas le moindre inconvénient. On peut aussi continuer l'hydrothérapie sans danger pendant la période menstruelle. Il sera toutefois plus prudent d'éviter l'impression du froid à cette époque. De même, les lotions de la toilette intime devront être tièdes, et le linge employé pour se garnir ne sera pas trop frais, car, contrairement à l'opinion répandue, il arrêterait le flux sanguin au lieu de l'activer.

Le défaut d'écoulement des règles dépend encore de l'imperforation de l'hymen; le sang s'accumule alors dans le bas-ventre et simule une tumeur abdominale ou une grossesse. Nous avons déjà cité l'exemple d'une pareille méprise. A côté de la suppression des règles, on peut placer la *dysménorrhée* (de δύς, avec peine, μήν, mois, et ρεῖν, couler) qui est une menstruation accompagnée de vives douleurs.

On oppose à la cessation et à la difficulté des règles certaines substances dites *emménagogues* (de ἔμμηνα, menstrues, et ἄγειν, pousser), qui excitent directement la circulation de l'utérus et provoquent le flux menstruel; ce sont l'absinthe, la sabine, l'armoise, le safran, la rue, l'apiol, etc. L'équitation est aussi conseillée pour provoquer ou régulariser les menstrues, par suite de la congestion qu'elle détermine dans les organes du petit bassin.

La chloro-anémie, qui est la principale cause de l'aménorrhée et de la dysménorrhée, détermine quelquefois un état tout opposé : elle transforme alors la menstruation en véritable hémorrhagie et donne lieu à la *ménorrhagie*.

Parmi les troubles de la menstruation, nous signalerons encore la *déviatio*n des règles, dans laquelle le flux menstruel est remplacé par une hémorrhagie périodique qui se manifeste sur un organe autre que l'utérus. Le siège de cet écoulement sanguin peut être les fosses nasales, les mamelons, les doigts, les paupières, les aisselles, le nombril, l'intestin, la vessie et plus fréquemment les bronches et surtout l'estomac. Ainsi s'explique, chez certaines femmes, les pertes du sang des règles par les sueurs ou par la bouche. Généralement, ces différentes hémorrhagies accompagnent l'écoulement menstruel et sont désignées sous le nom de *règles supplémentaires*.

De la ménopause. — L'époque de la cessation définitive des règles a reçu le nom de *ménopause* (de μήν, mois, et παύσις, arrêt); elle survient de quarante-cinq à cinquante ans et s'annonce par des irrégularités dans la périodicité et la durée de l'écoulement menstruel. Parfois, la ménopause s'observe dès l'âge de vingt ans, d'autres fois à soixante-cinq ans seulement et même au delà, ainsi que nous en avons rapporté plusieurs exemples.

La disparition des règles est accompagnée ordinairement de troubles fonctionnels peu sérieux, comme des étouffements, des vertiges, des bouffées de chaleur à la figure; mais il ne faut pas croire qu'elle dispose les femmes aux affections organiques. C'est ce préjugé qui a valu à la ménopause le nom d'*âge critique*. Or, la statistique démontre que la mortalité des femmes n'est pas plus considérable à cette époque qu'à toute autre et qu'il meurt plus d'hommes de quarante à quarante-cinq ans que de femmes.

Comme la ménopause correspond au terme de l'ovulation, elle fait perdre à la femme l'aptitude à la fécondation, sans toutefois éteindre en elle l'appétit vénérien « Estant âgées et venues sur les cinquante ans, écrit justement Brantôme, n'ont plus de crainte d'engrosser, et lors ont

plénière et toute ample liberté de se jouer et recueillir les arrérages des plaisirs que, possible, aucunes n'ont osé prendre de peur de l'enflure de leur traistre ventre. »

ARTICLE III

PÉRINÉE DE LA FEMME

Région du périnée. — Nous avons vu que le *périnée* de l'homme comprend l'ensemble des parties molles qui forment le plancher du bassin. Chez la femme, les accoucheurs donnent ce nom à la région comprise entre la vulve et l'anus.

La longueur du périnée de la femme est de 3 centimètres environ. Mais grâce à l'élasticité des diverses parties qui entrent dans sa constitution, il se laisse facilement distendre et peut, au dernier temps de l'accouchement, mesurer jusqu'à 8 centimètres.

Structure du périnée. — Le périnée de la femme est formé du même nombre de couches que celui de l'homme. Sans compter la peau, il se compose donc de cinq couches superposées : deux plans musculaires compris entre trois plans aponévrotiques. La multiplicité de ces couches concourt à donner au plancher du bassin une certaine résistance.

Les muscles du périnée de la femme ont tous leur analogue dans le sexe masculin. Le plus superficiel est le *sphincter de l'anus* (fig. 136), dont les fibres s'entre-croisent en forme de 8 avec celles du muscle *constricteur du vagin*. Ce dernier rétrécit l'orifice vaginal et permet à la femme d'exercer une constriction plus ou moins énergique sur la verge pendant l'accouplement. Parfois, ce muscle est le siège de contractions spasmodiques très douloureuses, qui empêchent tout rapport sexuel et constituent l'état que nous avons déjà décrit sous le nom de *vaginisme*. Le plus souvent, on remédie à cette affection en se servant du procédé qui réussit dans la fissure à l'anus, c'est-à-dire la dilatation forcée.

On rencontre encore, sur les côtés, les muscles *transverses* et les muscles *ischio-caverneux*. Les premiers sont destinés à élargir l'orifice vulvaire ; ils agissent donc comme antagonistes du constricteur du vagin. Les ischio-caverneux, qui, chez l'homme, embrassent les racines des

corps caverneux, recouvrent chez la femme les racines du clitoris. Ces muscles concourent à l'érection du clitoris en y chassant le liquide sanguin que contiennent ses racines ; ils favorisent de plus les frottements de cet organe en l'attirant en bas, vers la verge, pendant la copulation.

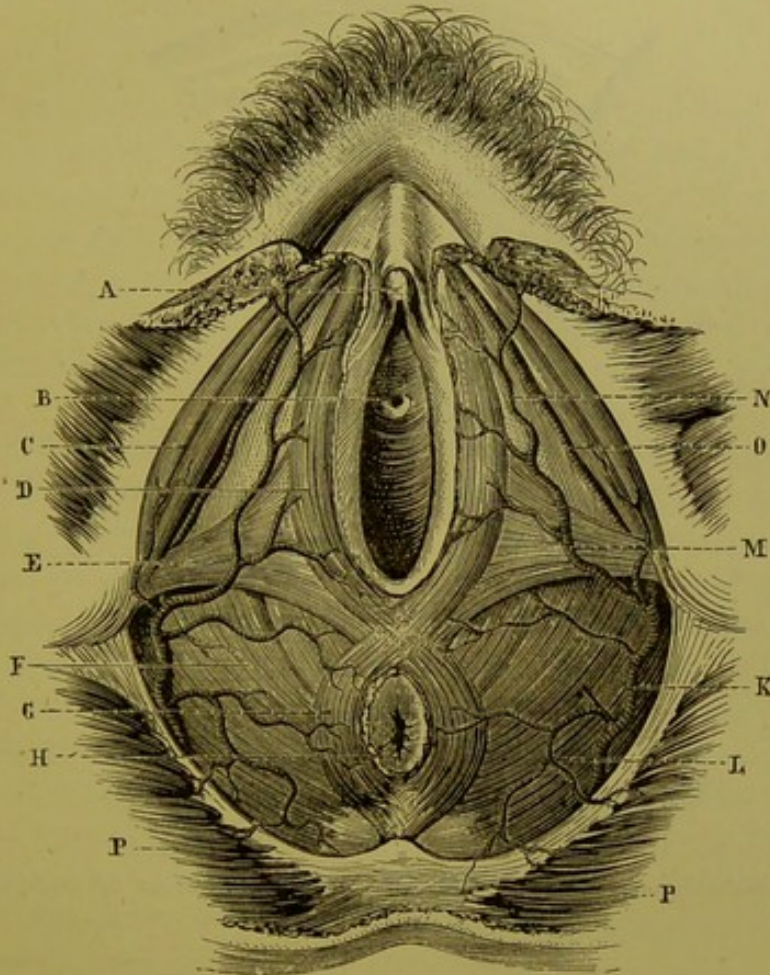


FIG. 136. — Muscles du périnée.

A. Clitoris. — B. Méat urinaire. — C. Muscle ischio-caverneux. — D, M. Constricteur du vagin. — E, M. Transverse. — F, M. Releveur de l'anus. — G. Sphincter de l'anus. — H. Anus. — K. Artère honteuse interne. — L. Branches hémorrhoidales. — M. Artère superficielle du périnée. — O. Artère caverneuse ou clitoridienne. — P, P. Muscles grands fessiers.

Enfin, on trouve profondément les muscles *ischio-coccygien* et *releveur de l'anus*, qui se confondent par leur bord contigu et semblent ne faire qu'un seul et même muscle. Leur action est identique dans les deux sexes ; nous l'avons déjà indiquée à la description du périnée de l'homme.

Déchirure du périnée. Périnéorrhaphie. — Le périnée se déchire quelquefois dans l'accouchement, soit à cause de sa faible résistance, soit par suite du développement exagéré du fœtus. Le plus souvent, la déchirure du périnée est peu accusée; quand elle s'étend jusqu'à l'anus on la dit *complète* et, dans ce cas, elle transforme le rectum

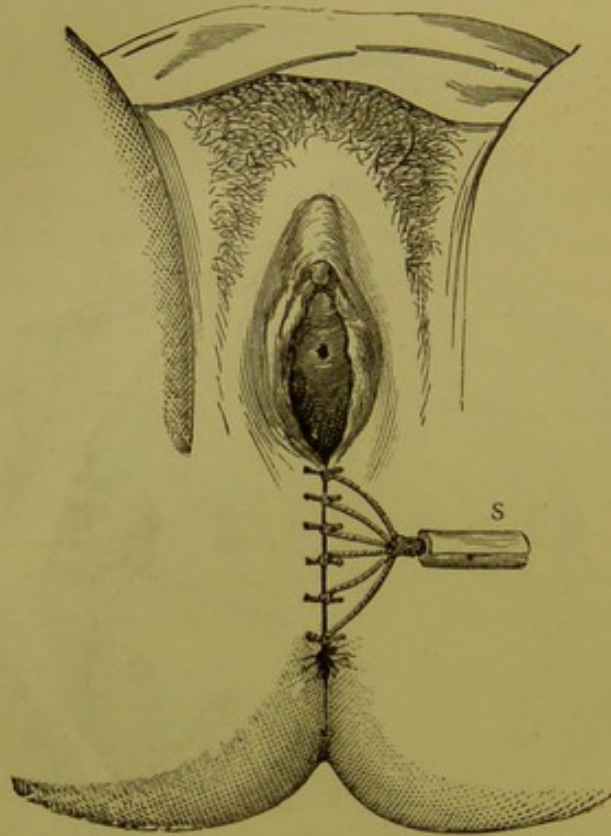


FIG. 137. — Périnéorrhaphie d'après le procédé Jude Hæ. — S. Morceau de diachylon réunissant les fils en un seul faisceau.

et le vagin en un vaste cloaque. C'est pourquoi les excréments liquides et les gaz s'échappent involontairement par la vulve ainsi agrandie et constituent une infirmité sociale des plus pénibles. On y remédie par l'opération de la *périnéorrhaphie* (fig. 137), qui consiste à aviver, avec le bistouri, les bords de la solution de continuité, puis à les maintenir en contact à l'aide de points de suture, jusqu'à ce que leur réunion soit complète.

ARTICLE IV

DES MAMELLES

Les *mamelles* ou *seins* (de *sinus*, sinuosité) forment le caractère distinctif des *mammifères* (de *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter), à la tête desquels se trouve l'homme.

Chez les animaux, les mamelles ne deviennent ordinairement apparentes qu'au moment de l'allaitement. Dans l'espèce humaine, les deux sexes sont pourvus de ces organes; mais chez l'homme, ils restent à l'état rudimentaire.

Usage des mamelles. — Les mamelles du sexe masculin n'ont aucune utilité connue; celles de la femme fournissent le lait qui sert d'aliment au nouveau-né.

Au point de vue plastique, les mamelles ont une certaine importance. « Bien proportionnées, dit Dionis, elles sont un des principaux ornements des femmes, particulièrement lorsqu'elles sont accompagnées d'une gorge bien taillée, et recouverte d'une peau fine: il faut aussi qu'elles soient blanches, rondes et médiocrement séparées dans leur milieu; qu'elles aient un mamelon vermeil et point trop gros; qu'elles ne soient point placées ni trop haut, ni trop proches des aisselles, et enfin qu'elles ne soient ni trop grosses, ni pendantes; voilà les conditions qu'elles doivent avoir pour être belles, et pour estres propres à inspirer de l'amour. »

De tout temps, en effet, les mamelles ont été considérées comme un des principaux attributs de la beauté (1); aussi la plupart des femmes mettent-elles une certaine recherche à en laisser voir ou plutôt deviner les contours. Déjà saint Chrysostôme s'élevait avec véhémence, mais sans succès, contre l'habitude que les femmes de son temps avaient de se décolleter. De nos jours, les Espagnoles mettent moins de soin à cacher leur poitrine que leur pied, qui cependant est petit et bien cambré. De même les Musulmanes préfèrent laisser voir leur gorge que leur figure. Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, se montrait dé-

(1) J.-J. Rousseau dit qu'une femme sans gorge est un garçon manqué.

colletée jusqu'à la ceinture et un tableau de la collection Lachnicki nous représente Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, nue jusqu'aux hanches. Louis XV disait au marquis de La Fare, que la gorge est toujours la première chose qu'il faut regarder chez la femme. Louis XVIII faisait des seins de madame du Cayla un usage tout particulier ; il y déposait son tabac pour l'y renifler. On sait que Louis XIII, à l'exemple de Tartuffe, ne pouvait souffrir la vue d'un sein découvert. Un jour, il eut recours à des pincettes pour prendre un billet caché dans le corset de mademoiselle de La Fayette. Une autre fois, dans un voyage que fit ce prince à Poitiers, il y eut un grand couvert. Louis XIII, voyant à ses côtés le sein d'une jeune personne, en fut tellement indigné qu'il enfonça son chapeau sur ses yeux et les tint baissés pendant tout le reste du dîner. La dernière fois que le prince but, il retint une gorgée de vin dans sa bouche et lança cette réserve sur les appas indiscretement exposés. La pauvre fille sortit toute confuse et s'évanouit dans la pièce voisine. Un écrivain-jésuite, le P. Barri, en rapportant cette anecdote, assure que « cette gorge découverte méritait bien cette gorgée ».

Rapport des mamelles avec l'appareil génital. — Les fonctions des mamelles et celles de l'appareil génital sont étroitement liées entre elles, et sont, en quelque sorte, subordonnées les unes aux autres. Les preuves de cette sympathie fonctionnelle abondent ; nous citerons entre autres : le développement rapide des seins à l'époque de la puberté ; leur gonflement à chaque époque menstruelle ; leur atrophie après la ménopause ; l'augmentation de volume produite par la grossesse ; la suppression des règles pendant la lactation ; les contractions utérines et l'avortement que peuvent provoquer les succions énergiques du mamelon ou l'application de sinapismes sur les glandes mammaires : la titillation du mamelon qui, chez certaines femmes ardentes, peut développer les sensations du spasme génital ; enfin l'influence de la montée du lait sur les lochies.

Le rapport intime qui existe entre les mamelles et les organes génitaux explique dans le langage vulgaire l'usage fréquent du mot « sein » comme synonyme d'utérus ; de là par exemple l'expression : « porter un enfant dans son sein ».

Situation, forme et consistance des mamelles. — Chez la femme, les mamelles ne sont pas à la même place que chez les animaux. « Nature, dit Plutarque traduit par Amyot, a fait descendre à bas, sous le ventre, les tetes de tous les animaux, mais à la femme,

elle les a attachées à la poitrine en assiette propre pour pouvoir baiser, embrasser et caresser son enfant, en l'allaitant. »

La forme des mamelles présente de nombreuses variétés individuelles. Ces organes peuvent être hémisphériques, pyriformes, aplatis ou pendants. Les Hottentotes font subir à leurs mamelles un allongement si considérable qu'elles les jettent par-dessus leurs épaules pour allaiter leurs enfants.

Les mamelles offrent au toucher une certaine fermeté chez la jeune fille vierge et jouissant d'une bonne santé; mais elles perdent leur consistance et deviennent flasques sous diverses influences, comme les attouchements répétés et la grossesse.

Volume des mamelles. Leur hypertrophie. — Le volume des mamelles est généralement en rapport avec le degré d'embonpoint, mais il varie suivant certains cas. Ainsi, elles se développent chez la jeune fille à la puberté, et l'on dit « qu'elle prend de la gorge », ce que les Latins exprimaient par ces mots : *mammæ sororiantur* ; elles augmentent de volume pendant la grossesse et l'allaitement, et s'atrophient dans la vieillesse.

A l'état normal, les deux seins ont rarement la même grosseur : le sein gauche est plus développé que le droit, sans doute parce que ce dernier est exposé à de plus fréquentes compressions que l'autre. Les nourrices n'ignorent pas cette particularité de conformation et montrent plus volontiers leur mamelle gauche au médecin qui les examine. Cette différence de volume est surtout accentuée chez celles qui ont déjà fait une nourriture, car elles portent de préférence l'enfant sur l'avant-bras gauche, et donnent plus souvent le sein de ce côté.

Parfois, sans cause déterminée, les seins acquièrent un développement excessif. C'est ce qui constitue l'*hypertrophie mammaire*. La gêne qui résulte de cet état morbide et le préjudice qu'il cause à la santé nécessitent, pour y remédier, l'intervention active du chirurgien. Une jeune fille de Saintes, âgée de vingt et un ans, présentant cette anomalie (fig. 138) subit, avec succès l'ablation des deux seins ; le droit pesait alors trente livres et le gauche vingt livres et demie ; le poids des glandes mammaires représentait le tiers de celui de l'opérée.

Durston cite le cas d'une jeune personne dont l'une des mamelles pesait quarante livres et l'autre soixante-quatre. L'hypertrophie mammaire était particulière aux Egyptiennes : « Qui n'a vu à Méroé, dit Juvénal, un sein plus gros que l'enfant qu'il nourrit ! »

Cette difformité des mamelles peut aussi s'observer dans le sexe

masculin, et l'on donne le nom de *gynécomastes* (de γυνή, femme, et μαστός, mamelle) aux individus atteints de cette affection. Pétrequin dit avoir vu à Pavie, chez un homme, une mamelle de 48 centimètres de longueur.

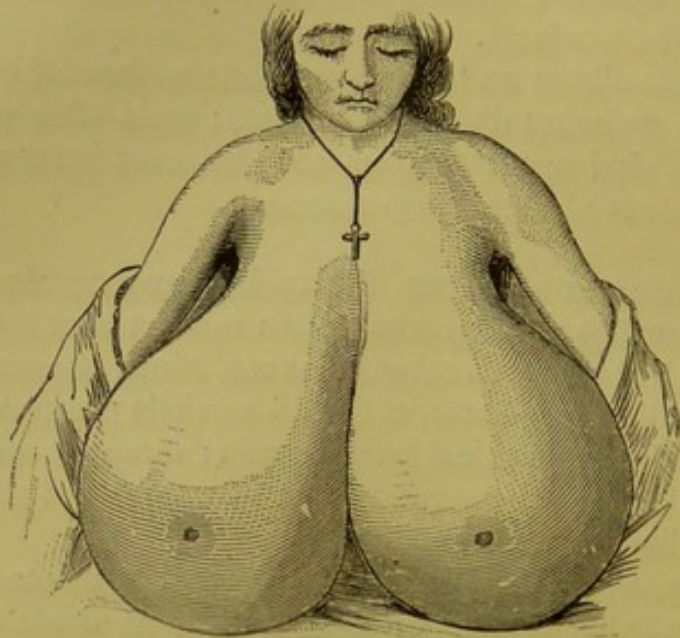


FIG. 138. — Hypertrophie des seins.

Nombre des mamelles. Mamelles supplémentaires.

— « Remarquez avec Cicéron, dit Fénelon dans son *Traité de l'Existence de Dieu*, que les femelles de chaque espèce ont des mamelles dont le nombre est proportionnel à celui des petits qu'elles portent ordinairement. Plus elles portent de petits, plus la nature leur a fourni de sources de lait pour les allaiter. » En général, les animaux ont un nombre de mamelles égal à celui des petits qu'ils produisent. Chez la femme, elles sont au nombre de deux. Parfois ces organes peuvent faire complètement défaut ; et cette anomalie coïncide, le plus souvent, avec l'absence de l'utérus ou des ovaires. Dans d'autres cas exceptionnels, on rencontre une ou plusieurs mamelles supplémentaires. Nous avons vu à l'hôpital Saint-Antoine, dans le service de M. Lorain, une nouvelle accouchée qui portait près des aisselles deux mamelles supplémentaires (fig. 139), moins développées que les mamelles normales, mais fournissant du lait comme celles-ci.

Les mamelles supplémentaires n'ont pas de siège déterminé ; elles peuvent exister dans le dos comme chez certains rongeurs, ou même

sur la cuisse, ainsi que l'a observé le Dr Robert (de Marseille). L'enfant de la femme qui présentait cette dernière anomalie a tété cette mamelle supplémentaire pendant vingt-trois mois alors qu'un nourrisson s'allaitait aux autres mamelles.

Adrien de Jussieu a publié l'observation d'une femme qui avait une mamelle supplémentaire dans l'aîne, et c'était celle qui servait d'ordinaire à l'allaitement. Nous avons vu à l'hôpital Saint-Louis, dans le service du Dr Porak (salle Paul Dubois), une femme affectée d'hypertrophie mammaire présentant, en outre, sous le sein gauche, une mamelle supplémentaire qui donnait du lait.

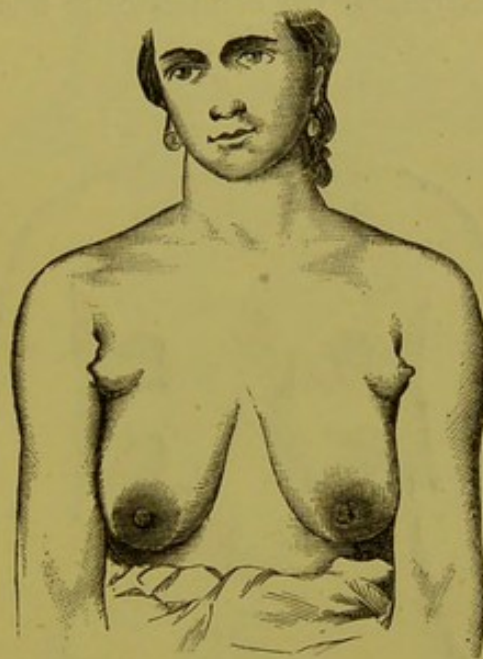


FIG. 139. — Mamelles supplémentaires.

La mère d'Alexandre Sévère avait, paraît-il, trois mamelles. Anne de Boleyn, qui était en même temps sex-digitaire, présentait aussi cette anomalie ; quelques auteurs pensent que la malheureuse reine fut mise à mort parce qu'elle avait caché cette particularité à son mari, mais on sait que, pour se débarrasser d'une épouse qui avait cessé de plaire, Henri VIII l'accusa d'inceste avec son propre frère.

Les exemples de trois mamelles supplémentaires sont très rares ; on ne connaît guère dans la science que le cas d'une vivandière valaque (fig. 140), observé par Percy. Gardner a cité une mulâtresse du Cap, porteuse de six mamelles, et qui faisait les enfants par quatre et cinq à la fois.

Nous savons que les anciens symbolisaient la nature par une femme dont le corps était recouvert de mamelles (fig. 141) ; Rubens, dans le *Triomphe de la Religion*, se contente de donner six mamelles à ce même personnage allégorique (fig. 142).

Conformation extérieure des mamelles. — La saillie plus ou moins prononcée que les mamelles forment de chaque côté de la poitrine expose ces organes à de fréquentes contusions et, par suite, aux affections cancéreuses, surtout chez les personnes qui ont une prédisposition héréditaire. Si le corset a de nombreux inconvénients, on peut, du moins, lui reconnaître l'avantage de mettre les seins à l'abri des chocs extérieurs. On connaît cette ancienne définition du

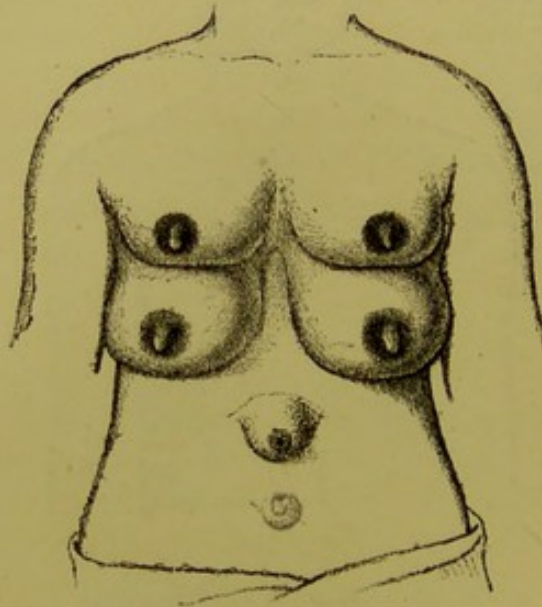


FIG. 140. — Trois mamelles supplémentaires. D'après Percy.

corset : il contient les forts, soutient les faibles et ramène les égarés.

Le point le plus saillant des mamelles est occupé par une éminence charnue, le *mamelon*, qui est entourée d'une zone colorée, dite *aréole*.

1° **Mamelon.** — La peau du mamelon est rosée chez la jeune fille et brune pendant la grossesse. Elle présente à sa surface des saillies rugueuses qui, chez les nourrices, sont souvent le siège d'excoriations connues sous le nom de *gerçures*, *crevasses*. Dans ce cas, la douleur

provoquée par la succion du mamelon est si vive que l'allaitement doit être interrompu et même supprimé.

En outre, ces excoriations sont souvent l'origine d'abcès de la mamelle, que l'on attribue communément à « un coup d'air ». On

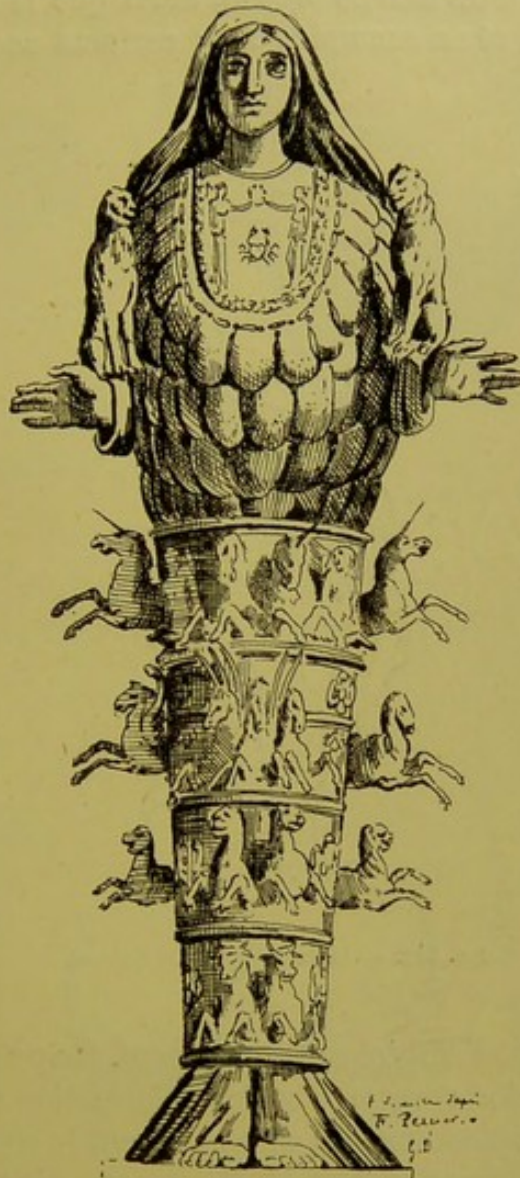


FIG. 141. — Diane d'Ephèse. Fac-simile d'une eau-forte de François Perrier, 1636.

remédie à ces accidents en faisant usage de bouts de sein artificiels (fig. 143, 144). Le mamelon jouit d'une grande sensibilité, surtout à l'approche des époques menstruelles. « Il est, dit Dionis, d'un sentiment vif, afin que l'enfant y cause, en le suçant, un doux chatouillement, et que la femme, y ressentant une espèce de plaisir, se porte

volontiers à donner à teter à son enfant aussi souvent qu'il en a besoin. » Chez certaines femmes ardentes, la sensibilité du mamelon est telle qu'elles arrivent au paroxysme vénérien par la titillation soutenue de cet organe.

La forme et la grosseur du mamelon sont fort variables. Parfois, il atteint le volume d'un œuf de pigeon, ainsi que le Dr Pery (de Bordeaux), en a observé un exemple; dans certains cas, au contraire, il



FIG. 142. — La nature, d'après Rubens.

est déprimé au point d'empêcher l'allaitement. On peut encore observer l'absence du mamelon comme vice de conformation congénitale, ou à la suite de gerçures étendues qui en provoquent la chute; c'est ce qui constitue, selon l'expression de J.-J. Rousseau, « le teton borgne ».

Parfois, le même sein a plusieurs mamelons (fig. 145), mais le plus souvent, ce sont des pertuis où s'ouvrent des canaux galactophores et qui fournissent du lait comme les mamelons normaux.

Le sommet du mamelon est percé de quinze à vingt petits orifices, par lesquels s'écoule le lait. De nombreuses glandes versent à sa surface un enduit onctueux, qui préserve cet organe de l'action irritante de la salive et des succions de l'enfant.

2^o **Aréole.** — De même que le mamelon, l'aréole est rosée chez les femmes vierges et brunâtre chez celles qui ont eu des enfants. Elle est

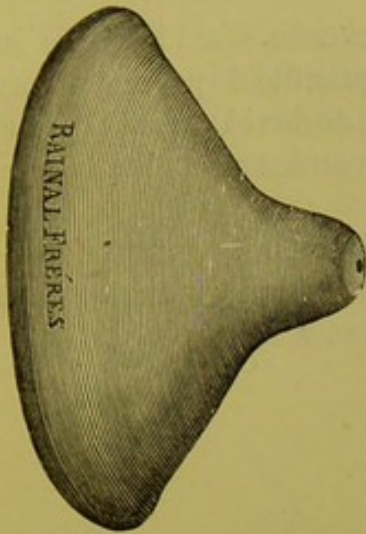


FIG. 143. — Bout de sein, mamelon de caoutchouc.

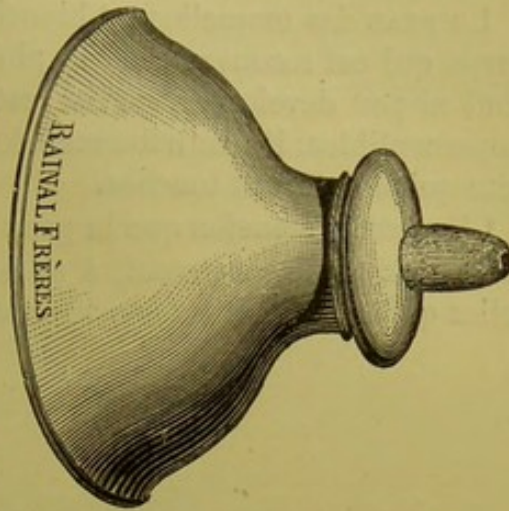


FIG. 144. — Bout de sein, plaque en bois et tétine en liège.

parsemée de quelques bosselures qui deviennent surtout apparentes pendant la grossesse (fig. 146), et qui prennent alors le nom de tuber-

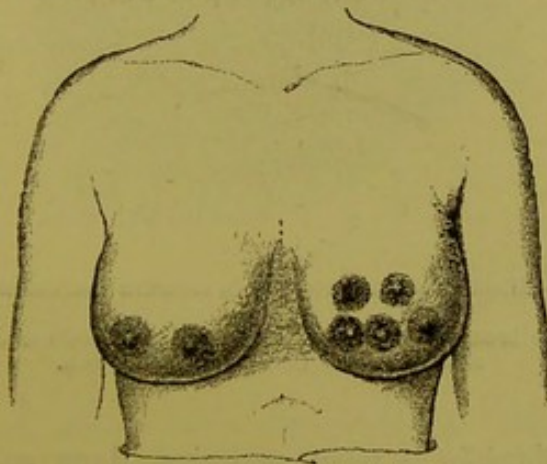


FIG. 145. — Mamelons supplémentaires, d'après Isidore Geoffroy-St-Hilaire.

cules de Montgomery. Ces petites saillies résultent d'un amas de glandes, dont on peut faire sourdre, par la pression, un liquide transparent qui présente quelquefois tous les caractères du lait.

Chez la femme enceinte, on constate encore, autour de l'aréole, un cercle brunâtre, appelé *aréole secondaire* ou *mouchetée*, qui, nous le verrons bientôt, est un des signes de probabilité de la grossesse.

Structure des mamelles. — Les mamelles sont constituées par la *peau*, par une couche de *tissu cellulaire graisseux* et par la *glande mammaire*.

La *PEAU* des mamelles est blanche, souple et unie. C'est la partie du corps qui est recouverte de la plus grande quantité de poils; mais ils sont si peu développés qu'ils restent à l'état de duvet et sont presque imperceptibles. Ils contribuent à donner à la peau des mamelles la douceur qu'elle offre au toucher.

L'énorme distension que la peau des mamelles subit pendant l'allaitement détermine souvent, à sa surface, des éraillures analogues à celles qui se produisent sur le ventre des femmes enceintes.

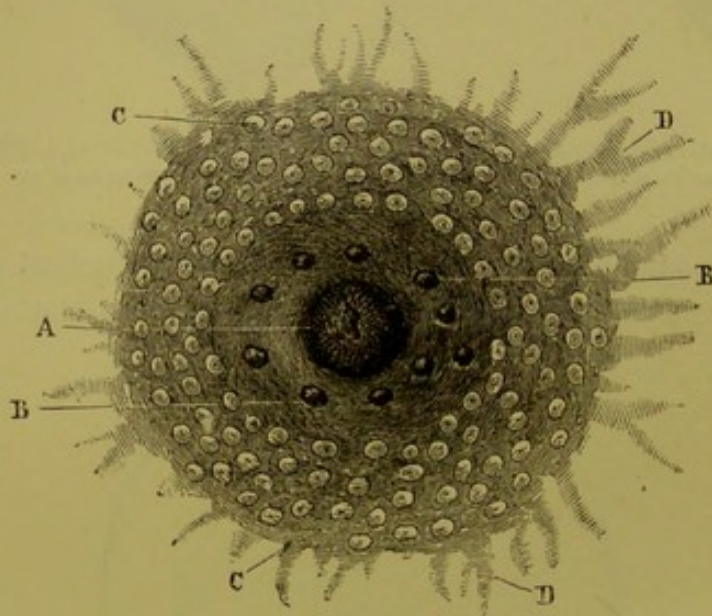


Fig. 146. — Modification de l'aréole et du mamelon pendant la grossesse.

A. Mamelon. — B. Aréole brune et tubercules papillaires. — C. Aréole mouchetée. — D. Commencement des éraillures de la peau du sein.

Au niveau de l'aréole, la peau renferme, dans son épaisseur, des fibres musculaires auxquelles Sappey a donné le nom de *muscle aréolaire* et qui, par leurs contractions, produisent les rides de l'aréole et le redressement du mamelon lorsque ces parties sont directement excitées.

Le *TISSU CELLULO-GRAISSEUX* forme autour de la peau une couche plus ou moins abondante et s'insinue dans les interstices de la glande mammaire. C'est à lui que la mamelle doit sa forme, sa consistance et la plus grande partie de son volume. Aussi, les seins les plus volu-

mineux ne sont-ils pas toujours ceux qui fournissent le plus de lait. Ce tissu cellulo-graisseux manque chez la plupart des animaux ; de là le faible développement de leurs mamelles en dehors de la période d'allaitement.

La GLANDE MAMMAIRE est formée de quinze ou vingt lobes résultant de l'agglomération de plusieurs lobules (fig. 148) qui se composent eux-

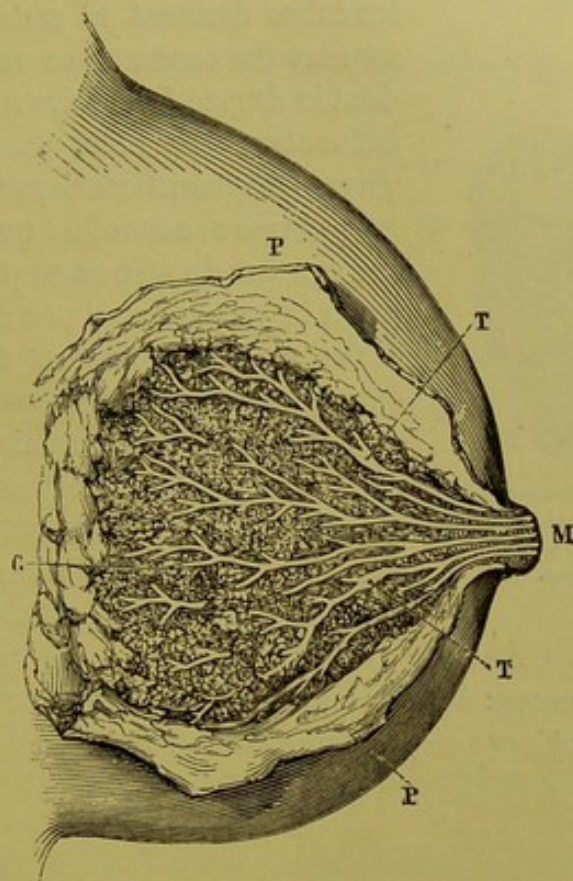


FIG. 147. — Glande mammaire. — M. Mamelon. — T. Sinus lactifère. — C. Canalicule. — P,P. Peau.

mêmes d'un grand nombre de petites vésicules, désignées sous le nom d'*acini* (de *ἄκτινος*, grain de raisin). De chaque lobe part un canal appelé *conduit lactifère* ou *galactophore*, qui reçoit les ramifications d'une foule de canalicules s'anastomosant entre eux et provenant des *acini*. Les conduits galactophores se dirigent vers le mamelon et chacun d'eux vient s'ouvrir à son sommet par un orifice distinct (fig. 147). Avant de pénétrer dans le mamelon, ces conduits présentent une forme d'ampoule, dite *sinus lactifère*, qui sert de réservoir au lait pendant l'établissement de la lactation. De là, la facilité avec laquelle on peut, par la pression des doigts, faire jaillir le lait du sein d'une nourrice.

L'engorgement des canaux lactifères détermine la rétention du lait dans la glande mammaire et, par suite, le gonflement très douloureux de cet organe. C'est à cette affection que l'on donne communément le nom de *poil*, sans doute à cause de l'erreur des anciens qui l'attribuaient à la présence d'un poil que la femme avait avalé par mégarde et que l'enfant devait retirer en tétant pour faire cesser l'engorgement.

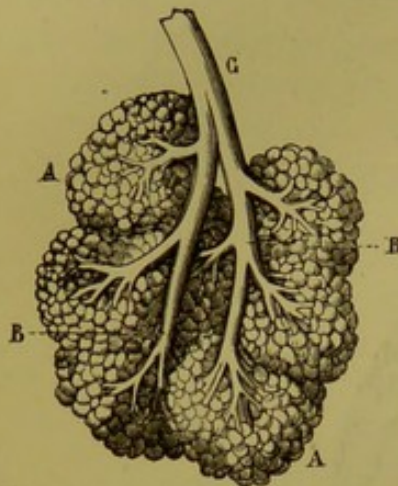


FIG. 148. — Lobe mammaire. —
A. Acini ou vésicules glandulaires.
— B. Canalicules. — C. Canal formé
par plusieurs canalicules.

En promenant les doigts sur la mamelle, les lobes donnent la sensation de petites masses de consistance variable. Il en est dont la dureté fait croire à l'existence d'une induration morbide. Parfois, ces lobes s'hypertrophient réellement et constituent les *tumeurs adénoïdes* qui se distinguent des cancers du sein en ce qu'elles n'adhèrent pas à la peau et sont peu douloureuses.

On rencontre encore dans le sein des corps étrangers qui peuvent faire croire à une affection de mauvaise nature, ainsi qu'il advint à la célèbre actrice Augustine Brohan dans la circonstance suivante : avant de subir l'ablation du sein droit, reconnu cancéreux par plusieurs célébrités,

cette artiste vint consulter Ricord qui trouva une indiscrete aiguille à la place d'un cancer : « A l'avenir, dit-il en retirant ce corps étranger, ne prenez plus cet organe pour une pelote. »

LIVRE II

Fonctions des organes génitaux.

Division. — Les fonctions de reproduction comprennent :

1° La *copulation* ou *coït*, qui assure le dépôt du sperme dans les voies génitales de la femme ;

2° La *fécondation* ou *conception*, qui a pour conditions la rencontre et la fusion des éléments générateurs des deux sexes, ovule et spermatozoïde ;

3° La *gestation* ou *grossesse*, qui correspond au développement de l'œuf fécondé ;

4° La *parturition* ou *accouchement*, c'est-à-dire l'expulsion de l'œuf parvenu au terme de son accroissement ;

5° La *lactation* ou *allaitement*, qui pourvoit à l'alimentation du nouveau-né.

A l'exception du coït, la femme remplit seule ces différentes fonctions et sans le concours de l'homme. Chez elle, en effet, la génération est l'objet principal de la vie ; et la nature, pour l'accomplissement de son œuvre, trouve deux auxiliaires puissants dans la coquetterie ou le désir de plaire et surtout dans l'amour ou le besoin d'aimer. « L'amour, pensait avec justesse madame de Staël, n'est qu'un épisode dans la vie de l'homme, c'est l'histoire tout entière de la femme. » Et comme le dit le D^r Belouino, « une femme qui n'a pas aimé n'a pas encore vécu, et celle qui n'aime plus a déjà cessé de vivre ».

Avant de décrire les fonctions de la reproduction, nous étudierons l'*appétit vénérien* qui nous sollicite à les accomplir et préside en quelque sorte à la conservation de l'espèce.

CHAPITRE PREMIER

DE L'APPÉTIT VÉNÉRIEN

Sa nature. — Toutes les fonctions importantes de l'économie sont placées sous la dépendance d'un besoin impérieux, se renouvelant sans cesse et procurant des sensations spéciales à chacune d'elles. Tels sont la faim et la soif, les besoins de respirer et d'évacuer les urines. « L'amour physique, dit Balzac, est un besoin semblable à la faim, à cela près que l'homme mange toujours, et qu'en amour son appétit n'est pas aussi soutenu, ni aussi régulier qu'en fait de table. »

Les sensations déterminées par l'appétit vénérien se distinguent des autres par un caractère si tranché que Buffon, et après lui J.-J. Rousseau, Brillat-Savarin, le considéraient comme un sixième sens, le *sens génésique*. « On en a fait, écrit Dionis, un sixième sens bien différent des autres : on dit que de même que l'on goûte en mangeant un plaisir particulier, dont aucune autre partie que la langue et le palais n'est susceptible, aussi dans l'accouplement on trouve un plaisir singulier, qui ne peut se sentir que dans les organes de la génération et que c'est ce plaisir qui engage les animaux à se multiplier, comme le goût les engage à se nourrir. »

C'est, en effet, par le plaisir que procure la satisfaction de l'appétit vénérien, que la nature a voulu assurer l'accomplissement de la reproduction et empêcher cette fonction d'être à la merci de l'indifférence et du caprice des hommes. Pour atteindre plus sûrement son but, elle a soumis à l'appétit vénérien l'amour, qui attire les deux sexes l'un vers l'autre : attraction instinctive, si ingénieusement expliquée par la fable de Platon, et que Victor Hugo appelle :

Le pouvoir enivrant qui change l'homme en Dieu ;
L'amour, miel et poison ; l'amour, philtre de feu.

Moins poétique, mais peut-être plus vrai, Chamfort pense que *l'amour est le contact de deux épidermes* ; et le Dr Lallemand, de Montpellier, prétend que c'est *l'attraction de deux muqueuses*. Il est rare, en effet, qu'à l'exemple de Céladon, le héros de *l'Astrée*, la passion amoureuse

se maintienne dans la sphère de l'idéal. Le plus souvent, l'amour *platonique*, après avoir été un sentiment, devient peu à peu un besoin ou l'amour *physique*. « L'hymen, dit un vieux proverbe, vient après l'amour comme la fumée après la flamme. » Aussi, les anciens avaient-ils la Vénus Uranie ou céleste et la Vénus Pandémos ou populaire.

Le besoin génésique est plus ou moins impérieux suivant les individus, mais il s'impose à tout le monde :

L'amour est un tyran qui n'épargne personne.

a dit Corneille, et après lui Voltaire écrit sous une statue de l'Amour :

Qui que tu sois, voici ton maître,
Il l'est, le fut ou le doit être.

C'est lui qui fait fléchir Hercule aux pieds d'Omphale, qui soumet Mars à Vénus, Démétrius à Lamia, Alexandre à Thaïs. Auguste, Périclès, Louis XIV, qui jetèrent sur leur siècle un si vif éclat, furent aussi les esclaves de vulgaires courtisanes. *Ce que femme veut, Dieu le veut*, est un proverbe exact qui indique l'empire absolu exercé par l'amour physique sur l'homme.

« Il n'est pas en mon pouvoir, dit Luther, de n'être point homme; il n'est pas non plus en ma puissance de vivre sans femme, et cela m'est plus nécessaire que de boire et de manger. » Il écrit ailleurs que le mariage est aussi indispensable que l'expulsion de l'urine. Montaigne pense, d'autre part, qu'*il est plus aisé de porter une cuirasse toute la vie qu'un pucelage*.

Influence de l'appétit vénérien sur l'organisme. — Le besoin génésique exerce une influence considérable sur toutes les fonctions de l'économie; il peut, selon qu'il est satisfait ou contrarié, les activer, les retarder ou les pervertir. Antiochus Soter n'eut jamais recouvré la santé, si Séleucus, son père, encouragé par Erasistrate, ne lui avait livré Stratonice, sa seconde femme, pour satisfaire sa passion. Juste, épouse du consul Boèce, fut tirée de sa langueur par le comédien Pylade. Perdicas, roi de Macédoine, dut la vie à la généreuse abnégation de son père qui, sur les conseils d'Hippocrate, lui livra la belle Phila, sa concubine, dont son fils était éperdûment amoureux.

Les expressions populaires *l'amour fait palpiter le cœur*, *cœur content soupire souvent*, *vivre d'amour et d'eau fraîche*, etc., expliquent les troubles fonctionnels que le sens génésique apporte dans les appareils circulatoire, respiratoire et digestif. Mais c'est principalement sur

les fonctions cérébrales que réagit l'appétit vénérien. On connaît les heureuses modifications que la satisfaction de ce besoin imprime au caractère : de là ce dicton que *les querelles de ménage cessent sur l'oreiller*. Homère faisait déjà dire à Junon :

Je vais les rapprocher par l'attrait du plaisir,
Et terminer enfin de trop longues querelles.

La fréquence de l'aliénation mentale, de la mélancolie, du suicide et même de l'homicide, sous l'impulsion de l'amour, prouve l'action du besoin génésique sur les facultés intellectuelles. L'inceste, le viol, l'adultère et les attentats à la pudeur sont encore le résultat d'une perturbation passagère du sens moral soumis à la même influence.

C'est pour restreindre le nombre de ces crimes que, dans toute société civilisée, la prostitution est tolérée et même considérée comme un mal nécessaire à la protection des mœurs. Caton voit sortir un jeune homme d'un mauvais lieu et lui dit : *C'est de la vertu, mon ami, courage ; et il ajoute : il faut y venir parfois, mais non pas y faire sa demeure*. Saint Augustin reconnaissait aussi l'utilité de la prostitution : « Quoi de plus sordide, dit-il, de plus ignoble et de plus honteux que les prostituées, les proxénètes et les autres pestes de cette nature ? Et pourtant, supprimez les prostituées, vous troublez la société par le libertinage. » Montaigne a émis un jugement semblable : « De là avoue, disent aucuns, que d'oster les bordels publiques, c'est non-seulement espandre partout la paillardise qui était assignée à ce lieu-là, mais encore aiguillonner les hommes à ce vice par la malaysance. » Envisageant la question à un autre point de vue, Parent-Duchâtelet constate que les prostituées sont aussi inévitables dans une agglomération d'hommes que les égouts, les voiries et les dépôts d'immondices. Il paraît que les premières maisons de tolérance en France furent organisées à Avignon par Jeanne I^{re}, reine de Naples, et avec l'assentiment du pape Clément VI, résidant alors dans cette ville. Plus tard, Charles VI permit des rues *chaudes* à Paris.

Les troubles que l'appétit vénérien apporte dans nos facultés effectives se manifestent principalement sur notre jugement, qui subit une perversion souvent considérable. Ce qui justifie le bandeau que les sculpteurs donnent à l'Amour et explique pourquoi les poètes le dépeignent comme un aveugle,

Les plus sages conseils, les meilleures leçons
A gens bien amoureux, Monsieur, sont des chansons.

dit Quinault. Balzac a fort judicieusement écrit de son côté que *l'amour est la poésie des sens*. Il transforme les imperfections physiques et morales en qualités et, comme le veut le proverbe : « Il n'y a pas de laides amours. » Les anciens ont confirmé cette même vérité en mariant la belle Vénus au difforme Vulcain, et c'est avec sa parfaite connaissance du cœur humain que, dans une de ses satires, Horace fait admirer, par un certain Balbinus, jusqu'au polype nasal de sa maîtresse. M. Cerise raconte qu'une jeune fille refusa d'épouser son fiancé parce qu'il s'était fait opérer d'un strabisme avec lequel il lui avait plu. La passion de Pétrarque pour Laure est encore une preuve du défaut de discernement de l'amour. Lorsque ce poète s'éprit de Laure, celle-ci était mariée et avait perdu ses attraits à la suite de plusieurs couches et de chagrins domestiques. A ce propos, on raconte qu'un étranger qui avait entrepris le voyage d'Avignon, pour contempler cette merveille tant vantée, demeura stupéfait à sa vue : *Quoi, s'écria-t-il, est-ce là l'objet qui a tourné la cervelle à Pétrarque?* La constatation d'un défaut physique chez une personne aimée est un symptôme de refroidissement. M. de la Fayette était épris depuis longtemps de M^{me} de La Sablière. Un jour, il alla la voir, et, en l'approchant, il lui dit : « Mon Dieu, Madame, qu'avez-vous dans l'œil ?— Ah ! La Fare, répondit-elle, vous ne m'aimez plus, j'en suis sûre, j'ai eu toute ma vie ce défaut, et vous ne le voyez que d'aujourd'hui. »

Cette erreur du jugement a son avantage : si l'appétit sexuel ne se réveillait qu'à la vue de la beauté, les déshérités de la nature, et ils sont nombreux, ne participeraient jamais à la propagation de l'espèce.

Molière a magistralement dépeint l'aveuglement de l'amour dans ce passage du *Misanthrope*, imité de Lucrèce.

... L'on voit les amants vanter toujours leur choix ;
Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur paraît aimable.
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y donner de favorables noms :
La pâle est au jasmin en blancheur comparable ;
La noire à faire peur, une brune adorable ;
La maigre a de la taille et de la liberté ;
La grosse est, dans son port, pleine de majesté ;
La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée,
Est mise sous le nom de beauté négligée ;
La géante paraît une déesse aux yeux ;
La naine, un abrégé des merveilles des cieux ;

L'orgueilleuse a le cœur digne d'une couronne ;
 La fourbe a de l'esprit ; la sotte est toute bonne ;
 La trop grande parleuse est d'agréable humeur,
 Et la muette garde une honnête pudeur.
 C'est ainsi qu'un amant, dont l'amour est extrême,
 Aime jusqu'aux défauts des personnes qu'il aime.

Causes de l'appétit vénérien. — Les causes qui sollicitent l'appétit vénérien sont de deux ordres : les unes physiologiques et les autres psychiques. De ces dernières, la plus importante est l'attrait du sexe et de la beauté. La puissance de celle-ci est telle que les Grecs se servaient du même mot *κοσμος*, pour exprimer le monde et la perfection des formes.

Les causes physiologiques proviennent toutes, plus ou moins directement, des fonctions génitales. Ainsi, l'appétit vénérien n'apparaît dans l'un et l'autre sexe, qu'à la puberté, c'est-à-dire au moment où commence la sécrétion spermatique chez l'homme et la menstruation chez la femme ; tandis qu'il sommeille dans l'enfance et s'affaiblit en avançant en âge. La fonction génératrice est donc la dernière qui se manifeste et la première qui s'éteint.

L'accumulation du sperme dans les vésicules séminales est la cause la plus naturelle qui, chez l'adulte, tient en éveil et renouvelle sans cesse l'appétit vénérien. Ce phénomène s'effectue par un mécanisme analogue à celui qui fait naître le besoin d'uriner, à la suite de la distension de la vessie par l'urine.

D'autre part, les organes des sens sont les stimulants ordinaires de l'appétit vénérien. Ils agissent sur l'appareil génital, comme la vue ou le souvenir d'un mets savoureux sur le goût, en faisant « venir l'eau à la bouche », c'est-à-dire en provoquant la sécrétion salivaire.

Tous les sens excitent, à des degrés divers, l'appétit vénérien. Ainsi Spurina, jeune Romain d'une grande beauté, se défigure le visage pour éteindre la passion de plusieurs femmes qui s'étaient éprises de lui. Démocrite se creve les yeux (1) pour maîtriser ses passions ; Ulysse fait boucher les oreilles de ses compagnons avec de la cire et veut être lui-même attaché au mât du navire pour résister aux séductions des sirènes ; Orphée s'applique à chanter sur sa lyre pour étouffer la voix des filles d'Achéloüs.

Les charmes de la beauté, les parures et la toilette, les objets lu-

(1) « Se crever les yeux, dit Salomon, c'est fermer deux portes à l'amour et en ouvrir mille à la sagesse. »

briques (1), comme les gravures et les statues obscènes, sont les principaux excitants génésiques du sens de la vue. Les cosmétiques et les parfums (2), employés par les femmes, ainsi que l'odeur pénétrante répandue par les femelles au moment du rut pour attirer les mâles, exercent leur action stimulante sur l'odorat; les attouchements et les baisers s'adressent au toucher; le chant et la musique impressionnent l'ouïe. On raconte qu'un concert donné aux deux éléphants, Hanz et Parkie, du Jardin des plantes, le 10 prairial de l'an VI, eut pour conséquence d'éveiller les instincts amoureux de ces pachydermes.

Siège de l'appétit vénérien. — L'instinct de la reproduction réside, comme toutes les sensations, dans les centres nerveux et non dans les organes génitaux. Platon n'avait donc pas tort de penser que *la semence venait du cerveau*. Camus disait aussi : « La semence est composée de cerveaux microscopiques émanant directement du grand cerveau. » C'est, sans doute, en raison de la même croyance que les anciens firent naître directement Minerve de la cervelle de Jupiter.

La localisation des sensations génésiques dans l'encéphale explique la persistance de l'appétit vénérien chez certains castrés. Saint Basile comparait spirituellement les mutilés à des bœufs qui ont été privés de leurs cornes, mais qui peuvent encore donner des coups de tête. Godard a rapporté l'histoire d'un eunuque qui tenta de violer la femme d'un mécanicien. Shakespeare n'ignorait pas cette particularité, comme l'indique le dialogue tiré d'*Antoine et Cléopâtre* :

Cléopâtre. — Tu es bien heureux d'être châtré : ta pensée, restée libre, peut ne pas s'envoler d'Égypte... As-tu des passions ?

Mardian. — Oui, gracieuse madame.

Cléopâtre. — En réalité ?

Mardian. — Pas en réalité, madame, car je ne puis, en réalité, rien faire que d'innocent; pourtant j'ai des passions furibondes, et je pense à ce que Vénus fit avec Mars.

Le siège de l'appétit vénérien étant dans l'encéphale, on comprend

(1) A l'époque de la décadence romaine, les jeunes débauchés se servaient à table d'amphores en forme de phallus et de coupes ovalaires qui rappelaient la configuration de la vulve.

(2) « Le doux parfum d'un cabinet de toilette, dit Rousseau, n'est pas un piège aussi faible que l'on pense; et je ne sais s'il faut féliciter ou plaindre l'homme sage et peu sensible que l'odeur des fleurs que sa maîtresse a sur le sein ne fit jamais palpiter. »

pourquoi l'excitation génésique subsiste chez les femmes privées d'ovaires ou d'utérus. C'est pour la même raison que l'excision du clitoris et de ses racines, pratiquée dans des cas graves de délire érotique, est souvent restée infructueuse. Aussi doutons-nous de l'efficacité du moyen employé par Marie Coronel pour calmer son ardeur génésique et l'empêcher de commettre une infidélité. Cette nouvelle Lucrèce, d'après Mariana, ne pouvant résister, en l'absence de son époux, aux désirs charnels, prit un tison ardent et l'appliqua à l'endroit qu'elle regardait comme le siège de sa passion.

Depuis longtemps, on considère la moelle épinière comme le centre de l'activité génitale; mais ce cordon nerveux ne joue dans les fonctions génésiques, que le rôle d'un conducteur reliant le cerveau à l'appareil générateur. Cependant, un certain nombre de faits physiologiques et pathologiques semblent démontrer que la moelle, directement excitée, produit une réaction plus ou moins forte sur les organes de la génération. Tels sont : l'érection qui accompagne la pendaïson et qui est provoquée par la compression de la partie supérieure de la moelle; l'impuissance des facultés génératrices que l'on a signalée à la suite d'une violence exercée sur la nuque; les troubles fonctionnels que les maladies de la moelle apportent dans l'appareil génital; les douleurs de reins produites par les excès vénériens; enfin l'excitation génésique résultant de l'application de l'électricité ou de stimulants mécaniques au niveau des lombes. Ce sont surtout ces dernières particularités qui ont contribué à faire regarder la région lombaire comme un véritable *sens génital*. Saint Jérôme semble avoir partagé cette opinion, car il se meurtrissait les lombes, qu'il disait être le siège de la puissance du diable.

Gall plaçait dans le cervelet le centre de l'*amour physique*, de la *passion érotique*, de l'*instinct de la reproduction*, penchants que son disciple Spurzheim confondait sous le nom d'*amativité*. Mais les recherches modernes ont fait justice des erreurs d'observation sur lesquelles reposait la doctrine génésique de Gall. Ainsi, ce savant prétendait qu'aux âges extrêmes de la vie, le cervelet était, par rapport au cerveau, moins développé qu'à l'âge adulte, c'est-à-dire pendant la période de la vie sexuelle. Or, on a démontré que la proportion du volume de ces deux organes était la même pour l'adulte et pour l'enfant au-dessus de quatre ans, et qu'elle était à l'avantage des vieillards.

De plus, Gall assurait que la castration avait pour conséquence l'atrophie du cervelet et que les maladies de cet organe affaiblissaient la force génératrice. Mais, d'une part, Marchand a reconnu que le poids

des cervelets de chevaux hongres était plus grand que celui des étalons; d'autre part, Burdach n'a constaté que 10 fois sur 178, des troubles génitaux dans les hémorrhagies cérébelleuses. Le cas de cette jeune fille de l'hôpital Saint-Louis qui, bien que privée de cervelet, se livrait avec fureur à la masturbation, et mourut de ses excès, suffirait pour renverser l'hypothèse de Gall.

Partant de son erreur, ce phrénologiste expliquait la production des pollutions nocturnes, par l'action excitante de la chaleur de l'oreiller sur le cervelet; mais, nous le verrons bientôt, cette assertion ne mérite pas plus de crédit que les précédentes.

La facilité avec laquelle les mouvements de l'âme réagissent sur le cœur nous porte à attribuer à cet organe tous les sentiments que nous éprouvons, et en particulier celui de l'amour; de là, certaines locutions, comme *je t'aime de tout mon cœur*, qui se trouvent dans toutes les langues. Rabelais se riait de cette expression banale et la remplaçait par *je t'aime de bon foie*, qui, prise au sens physiologique, est aussi impropre que la première, attendu qu'on n'aime pas plus avec le cœur qu'avec le foie.

Modification de l'appétit vénérien. — L'appétit vénérien subit, selon les circonstances, de nombreuses variations; il peut être diminué, exagéré ou perversi. Les causes qui influent le plus directement sur lui sont : 1° l'âge; 2° la constitution; 3° le sexe; 4° les saisons; 5° les conditions hygiéniques et sociales; 6° les influences morales; 7° les influences morbides; 8° l'action de divers agents physiques ou chimiques, désignés sous le nom d'*aphrodisiaques* (de Ἀφροδίτη, Vénus) et d'*anti-aphrodisiaques*.

Influence de l'âge. — Nous avons vu que l'instinct génital s'éveille à la puberté, appelée par le Talmud *l'âge du devoir*, qu'il sommeille dans l'enfance et s'éteint à l'approche de la vieillesse. A cet âge, en effet, suivant un spirituel euphémisme, on est trop maître de ses passions. Lamartine dépeint plus poétiquement cette impuissance sénile :

J'ai passé l'âge heureux où la fleur de la vie,
L'amour, s'épanouit et réchauffe le cœur
Et l'admiration dans mon âme ravie
N'a plus pour la beauté qu'un rayon de chaleur.

L'appétit vénérien acquiert son plus grand développement vers le milieu de l'âge adulte. Pour Balzac, la femme n'est réellement femme

qu'à trente ans. « On n'aime bien qu'à trente ans, dit Louis Desnoyers, c'est la saison des véritables amours ; avant, ce ne sont guère que des amourettes ; après, ce ne sont presque jamais que d'indignes amourailles. »

Chez certaines natures privilégiées, et leur nombre en est assez grand, l'ardeur génésique se manifeste aux âges extrêmes de la vie. *L'amour n'a pas d'âge*, dit Pascal, *il est toujours naissant*, et c'est pour cela que les poètes le représentent comme un enfant.

« On a vu, écrivent Grimaud de Caux et Martin Saint-Ange, des enfants au berceau chez lesquels la sensibilité des organes sexuels était déjà éveillée. Il est vrai que, dans des cas semblables, c'était presque toujours la faute des nourrices qui, ayant découvert dans les chatouillements de ces organes un moyen d'apaiser les cris de leurs nourrissons, se débarrassaient de leur importunité et jetaient pour toujours dans leur économie les germes d'un vice funeste. » Le docteur Andrieux, cité par Deslandes, a connu un enfant qu'on avait confié à une jeune nourrice et qui dépérissait chaque jour. Les parents affligés cherchaient en vain la cause de cet état, quand un soir, ils trouvèrent cette malheureuse exténuée, sans mouvement, avec son nourrisson qui cherchait encore dans une succion affreuse et inévitablement stérile, un aliment que les seins auraient pu seuls donner. Les archives médicales relatent plusieurs exemples curieux de précocité génitale : Planque a observé deux enfants de quatre ans qui pouvaient accomplir l'acte vénérien ; Fagès de Cazelles a vu un autre enfant du même âge dont les organes de la génération étaient aussi développés que ceux d'un homme de trente ans et qui aimait à se trouver avec les filles nubiles, auprès desquelles il manifestait les désirs les plus passionnés.

Il est plus fréquent de voir l'ardeur génésique persister dans la vieillesse ; nous en citerons plusieurs exemples quand nous nous occuperons des limites de la fécondité. Pour l'instant, nous n'en rappellerons que quelques-uns : Archeanassa était la maîtresse de Platon à soixante ans, « l'amour, disait ce philosophe, se niche encore dans ses rides » ; Diane de Poitiers inspirait, au même âge, de l'amour à Henri II ; Ninon de Lenclos, quadragénaire, eut une violente passion pour l'abbé Gedoyn. La répartie d'une dame de soixante ans à M. Bertillon, raconte le Dr Fiaux, peut être citée comme un exemple véridique et piquant de ce que les femmes pensent de l'amour malgré leurs cheveux blancs. Le savant statisticien avait été amené dans son examen à lui demander l'époque de sa vie où elle avait cessé les relations conjugales : *Monsieur*, lui répondit-elle en souriant, *il faut de-*

mander cela à une plus vieille que moi! D'après le même auteur, les mœurs des vieillards des deux sexes dans les maisons de retraite à Issy, à Ivry, à Sainte-Périne, etc., prouvent la persistance du besoin sexuel dans la vieillesse. Tel septuagénaire sollicite la main d'une fiancée du même âge; tel autre se choisit une vieille concubine et lui donne rendez-vous dans quelque coin de l'établissement ou au dehors. Les scènes de jalousie, provoquées ou non par l'adultère, s'y observent aussi. Champfleury a étudié ces mœurs curieuses dans *les Amoureux de Sainte-Périne*.

Mais ces cas sont exceptionnels, et la règle est que le sens génésique s'endort dans la vieillesse, alors que, par une sorte de compensation, le goût se développe et s'affine. Aussi, comme le fait observer Réveillé-Parise, n'est-il pas rare de trouver des vieillards bons et intrépides gastronomes, qui peuvent dire avec Fontenelle :

Qu'on raisonne *ab hoc et ab hac*
Sur mon existence présente;
Je ne suis plus qu'un estomac,
C'est bien peu, mais je m'en contente.

« L'organe du goût, a dit de son côté Bichat, est le dernier fil où demeure suspendu le plaisir des vivants. »

Influence de la constitution. — L'appétit vénérien présente, dans ses manifestations, bien des variétés qui sont en rapport avec la constitution des individus. S'il existe, comme nous venons de l'indiquer, des tempéraments doués d'un penchant génésique exceptionnellement précoce ou prolongé, il en est d'autres, au contraire, qui montrent, en tout temps, la plus grande indifférence pour les plaisirs de l'amour. On prétend, par exemple, que Zénon n'eut qu'un seul rapport avec sa femme pendant toute sa vie. Mais, quoi qu'en disent certains adages (1), il est impossible de reconnaître par des caractères extérieurs l'ardeur plus ou moins grande des tempéraments. Ainsi des phtisiques conservent jusqu'au dernier moment des velléités érotiques très accusées, tandis que des hommes jeunes et vigoureux

(1) Le grand Condé était devenu amoureux de Ninon de Lenclos, et il avait obtenu ses faveurs. Ce prince, paraît-il, était très velu. Ninon, qui était fort instruite et parlait latin, connaissait ce vieux proverbe de la langue d'Horace : *Vir pilosus, vel fortis, vel libidinosus*, l'homme velu est brave ou passionné. — Ah! prince, s'écria-t-elle, que vous devez être courageux!

ne sont souvent animés que de désirs modérés. « La phtisie pulmonaire, dit Brachet, semble inspirer à l'homme le besoin de remplir bien vite sa carrière en se reproduisant promptement, et celui de jouir en quelques instants de la vie abrégée qui lui est dévolue. »

Malgré l'opinion généralement répandue et que nous avons déjà rapportée, il ne faut pas rechercher dans le développement du larynx ou du nez un indice quelconque de l'activité génitale. De même, les sourcils touffus, se rencontrant sur la racine du nez, passent à tort pour le trait caractéristique d'instincts génésiques puissants. Balzac fait justice de cette croyance en dotant un de ses personnages, Du Bousquet, de ce signe particulier, qui engage mademoiselle Cormon à en vérifier la valeur après un célibat de quarante ans ; mais il paraît que l'expérience ne lui fut pas favorable et que les sourcils en broussailles restèrent au-dessous de leur réputation proverbiale.

Influence du sexe. — La sensibilité génitale est, comme la puberté dont elle dépend, plus précoce dans le sexe féminin que dans l'autre ; mais cependant elle est moins ardente et s'éteint plus tôt chez la femme que chez l'homme. De même pour les animaux, c'est toujours le mâle qui recherche et attaque la femelle. On observe le contraire chez quelques espèces d'insectes comme les fourmis, les abeilles, les guêpes, ainsi que chez les chattes et chez les femelles du cochon et du lama : ce sont alors les femelles qui provoquent et excitent les mâles.

Ce n'est qu'exceptionnellement que l'ardeur génésique de la femme est plus vive que celle de l'homme. Le Dr Goldschmid a connu des prostituées qui lui ont avoué qu'étant amoureuses d'un jeune homme, elles ont sacrifié jusqu'à six fois par jour, pendant toute une semaine, sur l'autel de la volupté, sans aucune feinte. L'homme naturellement est tombé malade, mais la femme, comme dit Salomon, après avoir mangé, a essuyé sa bouche et a dit : *Ce n'est rien!* Montaigne cite aussi l'exemple de Proculus et de l'impératrice sa femme « maîtres ouvriers et fameux en cette besongne ; luy despucela bien en une nuit dix vierges sarmates ses captives ; mais elle fournit réellement, en une nuit, à vingt et cinq entreprises, changeant de compagnie, selon son besoiing et son goust ».

Les femmes des pays chauds passent pour être plus ardentes que celles des climats tempérés. Ainsi le Dr Guillemeau, l'auteur de la *Polygénésie*, dit, qu'à Patani, dans la péninsule de Malacca, les hommes sont obligés de porter des ceintures pour se mettre à l'abri des entreprises du sexe féminin.

Influence des saisons. — L'appétit vénérien n'est point, chez l'homme, assujetti, comme chez les animaux, à l'influence des saisons. — *Quoi! Madame*, disait-on à madame de la Sablière, *toujours de l'amour et des amants! Les bêtes n'ont du moins qu'une saison.* — *C'est vrai*, répondit-elle, *mais ce sont des bêtes.* — Les animaux, en effet, ne s'accouplent qu'à certaines époques de l'année : les oiseaux au printemps, les cerfs en automne, les loups et les renards en hiver. Dans l'espèce humaine, le printemps est l'époque la plus favorable aux rapports sexuels. « Le temps plus convenant à génération est printemps et le pire est autupne, » dit Champier. Ainsi, c'est dans le mois de mai que l'on observe le plus grand nombre de conceptions, de viols et d'attentats à la pudeur, comme le prouvent les registres de l'état civil et les statistiques criminelles.

Influence du régime et des professions. — Le régime est, de toutes les conditions hygiéniques, celle qui agit le plus directement sur l'instinct sexuel. Celui-ci est excité sous l'influence d'un bon repas, mais il s'émousse chez ceux qui prennent habituellement une nourriture trop abondante. C'est pourquoi les gastronomes, qui, il est vrai, ont atteint généralement l'âge mûr, sont peu portés aux plaisirs vénériens. « Un cruel tyran, le ventre, domine toute la nature, dit Michelet, il dompte jusqu'à l'amour. »

De même, les libations excitent ou bien dépriment l'appétit sexuel, selon qu'elles sont copieuses ou modérées. Ainsi, le vin pris dans une certaine mesure rend, d'après l'expression de Pline, *gentil compagnon à l'endroit des dames* (1); pris en trop grande quantité, il produit un résultat inverse. Plutarque le constate dans ce passage traduit par Amyot : « Ceux qui boivent beaucoup de vin, mesmement tout pur, sont lâches à l'acte de la génération, et ne sèment rien qui vaille, ni qui soit de bonne trempe pour bien engendrer ; et leurs conjonctions avec les femmes sont ainsi vaines et imparfaites. » Bacon a signalé l'impuissance précoce des ivrognes et la prolongation de la virilité chez les buveurs d'eau. Le jurisconsulte Tiraqueau, qui, suivant Bayle, n'avait pas moins à cœur d'augmenter le nombre des habitants de la terre que celui des livres, ne buvait que de l'eau ; ce

(1) C'est uniquement dans cette circonstance que la chanson a raison de dire :

Je connais un certain compère
Qui, seulement quand il est gris,
S'acquitte envers sa ménagère
Du devoir sacré des maris.

qui ne l'empêcha pas de faire, par an, un livre et un enfant. Il fut père de vingt enfants.

L'abstinence est le modérateur le plus efficace de l'activité génitale. Aussi les anciens appelaient-ils la sobriété *Sophrosyne*, c'est-à-dire la déesse de la sagesse. Cratès pensait que les véritables remèdes de l'amour sont la faim, le temps ou la corde. — « On ne sait pas, a dit d'autre part l'auteur de *la Solitude*, combien une femme devient fidèle quand elle est mal nourrie. » C'est par la pratique du jeûne et des macérations que les ermites du désert résistaient aux aiguillons de la chair. Saint Hilarion admonestait son corps et lui disait : *Si tu fais le rétif, tu ne mangeras que de la paille.*

Cependant, la privation de nourriture ne produit pas toujours un effet dépressif sur l'appétit vénérien, ainsi que le prouve l'extrême fécondité des gens de condition misérable : les Irlandais, par exemple, sont en même temps le peuple le plus pauvre et le plus prolifique du globe. Mais cette fécondité tient, non pas au mode d'alimentation, mais avant tout, à la recherche d'un plaisir facile et à l'insouciance avec laquelle les malheureux envisagent l'avenir de leurs enfants.

Les professions exercent aussi une action plus ou moins marquée sur l'appétit vénérien. D'après M. Guibout, il serait excité chez les couturières par les frottements répétés que provoquent les machines à coudre. Il subirait, au contraire une dépression considérable chez les ouvriers occupés au maniement de certaines substances, comme le mercure pour les doreurs ; le sulfure de carbone pour ceux qui travaillent le caoutchouc ; le phosphore pour ceux qui fabriquent les allumettes chimiques.

Influences morales. — De toutes les influences psychiques, l'imagination est celle qui exerce l'action la plus manifeste sur l'énergie génitale, soit en l'exaltant, soit en la déprimant. C'est pourquoi, telle femme, indifférente à un individu, est recherchée avec ardeur par un autre. De même, il est des personnes qui ne peuvent subir le contact de certains hommes qu'avec répulsion. Rondelet raconte l'histoire d'une femme qui tombait en catalepsie à chaque approche de son mari qu'elle détestait. M. Roubaud a rapporté, dans son *Traité de l'impuissance*, l'histoire d'un jeune officier dont les désirs vénériens ne s'éveillaient qu'auprès de certaines femmes et avec le concours de circonstances particulières. Pour que ses sens tressaillissent sous l'aiguillon du désir, il fallait que la femme fût blonde, coiffée à l'anglaise, chaussée de brodequins, emprisonnée dans un corset, vêtue d'une robe de soie, en un mot réunit toutes les particu-

larités que le souvenir de M. X... gardait de ses premiers ébats érotiques. MM. Charcot et Magnan ont cité des hommes, chez qui l'appétit sexuel était excité ou par un bonnet de nuit, ou par un tablier blanc, ou par les clous de la semelle d'une bottine de femme !

Un sentiment trop exagéré de la pudeur est encore une cause morale incompatible avec tout désir vénérien. « La bru de Pythagore, écrit Montaigne, disait que la femme qui se couche avecques un homme, doibt, avecques sa cotte, laisser quand et quand la honte et la reprendre avecques sa cotte. » Voltaire parle d'un homme qui était impressionnable au point de tomber en syncope « à la vue de ce qui donne des désirs aux autres ». Esquirol a cité une jeune femme qui devint folle la première nuit de ses noces.

D'autres circonstances prouvent l'influence de l'imagination sur les besoins génésiques. Ils sommeillent quand l'esprit est occupé, tandis que l'oisiveté passe pour être la mère de tous les vices. « Dieu a posé le travail pour sentinelle de la vertu, » écrit Hésiode. Les anciens représentaient sans mamelles la déesse Minerve qui présidait aux travaux domestiques. Ils voulurent aussi qu'Apollon et les neuf Muses restassent chastes. « Celui qui ne fait rien, dit Franklin, est bien près de mal faire. » « L'homme oisif est comme l'eau qui dort, il se corrompt, » dit encore Latena. Et comme le remarque judicieusement le Dr Seraine dans *la Santé des gens mariés*, rien n'est plus vrai que ce proverbe : « On fait la cour à Dieu à genoux ; mais oisif et étendu sur un canapé, on la fait au diable. » Rabelais raconte que « Canoclas Sicyonian, sculpteur, voulant donner à entendre que oisiveté, paresse, nonchaloir, estoient les gouvernantes de raffieneryes, fit la statue de Vénus assise, non debout, comme avoyent fait ses prédécesseurs ». Enfin le vers latin proverbial :

Otia si tollas, periere Cupidinis arcus (1)

n'a jamais cessé d'être vrai. Si Pénélope a pu résister aux instances de ses nombreux prétendants et attendre le retour d'Ulysse, c'est en défaisant la nuit la tapisserie qu'elle avait tissée le jour. « La simple occupation de coudre et de tricoter, pense Zimmermann, détourne peut-être plus de passions dangereuses que toutes les puissances de la terre. » C'est pour la même raison que les travaux intellectuels, les

(1) Sans loisir, l'arc de Cupidon est sans force.

méditations profondes et les préoccupations de l'esprit éloignent des plaisirs de l'amour ; La Fontaine l'a dit :

Un muletier, à ce jeu, vaut trois rois.

Les hommes de génie sont souvent privés de toute énergie sexuelle, c'est l'avis de Destouches dans le *Philosophe marié* :

On dit qu'on n'a jamais tous les dons à la fois,
Et que les grands esprits, d'ailleurs très estimables,
Ont très peu de talent pour former leurs semblables.

Newton, Kant, Pitt, Fontenelle, Beethoven, d'après l'histoire, avaient la plus grande aversion pour les femmes. Lorsqu'on proposait à Michel-Ange de se marier, il disait : *La peinture est une jalouse qui ne souffre point de rivale*. Épaminondas, à qui l'on reprochait de ne pas avoir d'enfants, répondit : *Les victoires de Leuctres et de Mantinée sont mes deux filles*. Enfin Cicéron, après avoir répudié sa femme, répondait à ceux qui lui conseillaient d'en prendre une autre : *Eh ! mes amis, ne savez-vous pas qu'il est impossible d'épouser une femme et la philosophie tout ensemble ?*

Influences morbides. — Divers états pathologiques peuvent déterminer l'abolition, l'exagération ou la perversion de l'appétit vénérien. Ces troubles fonctionnels donnent lieu, dans le premier cas, à la *frigidité* ; dans le second, à la *nymphomanie* et au *satyriasis*, et dans le dernier, à tous les actes de bestialité ou contre nature comme la *pédérastie*, la *sodomie* et la *tribadie*.

Abolition de l'appétit vénérien. Frigidité. — La perte de l'appétit vénérien ou *frigidité* (de *frigidus*, froid) a encore reçu le nom d'*anaphrodisie* (de *av*, privatif, et *Αφροδιτη*, Vénus). Elle se constate surtout chez la femme et se rattache ordinairement à certaines névroses comme l'épilepsie, l'hystérie ou la catalepsie. Mais, le plus souvent, la frigidité génitale est native et dépend d'une disposition particulière de l'organisme. Brachet a appelé les individus affectés de cette anomalie des *eunuques de tempérament*. C'est probablement ainsi, fait remarquer cet auteur, qu'étaient organisés les Adhelme, les Bernard, les Martinien, les Arsène, les Robert d'Arbrisselles, etc., qui recevaient dans leur lit les objets les plus séduisants sans éprouver la moindre sensation.

Exagération de l'appétit vénérien. Satyriasis et nymphomanie. — L'exaltation de la sensibilité génitale prend le nom de *fureur utérine* ou de *nymphomanie* chez la femme, et celui de *satyriasis* chez l'homme, par allusion à la lubricité des Nymphes et des Satyres. Cet état morbide peut se rencontrer à tous les âges, dans l'enfance comme dans la vieillesse, mais il est surtout fréquent à l'âge adulte, c'est-à-dire pendant la période de l'activité génitale. Buchan l'a observé chez une petite fille de trois ans et chez une septuagénaire.

La veuve Crémieux fut assassinée en 1876, à l'âge de soixante-seize ans, par deux jeunes gens de mauvaise vie qu'elle attirait souvent chez elle. Parent-Duchâtelet a rapporté, d'autre part, l'histoire d'une enfant de huit ans qui était sans cesse préoccupée du désir de tuer ses parents dans le but de s'emparer de leur argent et d'aller « s'amuser avec les petits garçons et avec les hommes ». Le D^r Vanier, du Havre, a vu un enfant de dix ans qui, pour être délivré d'une petite sœur dont la présence l'empêchait de se livrer aux plaisirs solitaires, la tua en lui enfonçant une épingle à cheveux dans l'oreille. Broca a communiqué à la Société de chirurgie l'observation d'une petite fille de cinq ans, qui se livrait à une masturbation acharnée, malgré la surveillance la plus active et en dépit d'une ceinture de chasteté fabriquée par Charrière. A force de ruser, elle était parvenue à tourner l'obstacle et à se masturber avec le gros orteil, adroitement insinué sous la ceinture. On fut obligé de pratiquer l'infibulation, mais sans grand succès. Elle était atteinte d'un véritable délire érotique qui consistait à adresser à ses organes génitaux des paroles passionnées; elle les appelait familièrement: *Mon petit chat, mon petit Jacques*, et se plaignait vivement de ce que ses parents et son médecin l'empêchaient de leur prodiguer ses attouchements et ses caresses.

Les personnes atteintes de cette névrose génitale subissent, sous son influence, une perversion passagère ou permanente des facultés intellectuelles qui les pousse à commettre des actes d'une lubricité révoltante et même des crimes. Témoin ce jeune collégien de Pontoise qui, dans un accès de délire érotique, se livra sur sa bonne aux derniers outrages après l'avoir étranglée. Plus récemment encore, le jeune Menesclou violait une enfant de quatre ans et la coupait en morceaux.

En 1879, un garçon de ferme, Prunier, viole une vieille femme, la tue à coups de bâton, la jette à la rivière, puis la repêche après son souper, afin d'assouvir de nouveau sa passion sur le cadavre. Cet assassin fut exécuté à Beauvais, et les médecins commis à l'examen

du cadavre ont trouvé des lésions cérébrales qui étaient des indices certains d'aliénation mentale. On avait guillotiné un fou.

Casper parle d'une mère dénaturée qui avait abusé de son fils âgé de neuf ans. Mais nous ne connaissons pas d'exemple plus cynique que cet attentat, cité par Tardieu, d'une mère sur sa fille : « Une femme, jeune encore, avait, sous l'influence d'un dérèglement de l'imagination impossible à comprendre, défloré sa petite fille, âgée actuellement de douze ans, en lui introduisant les doigts très profondément et à plusieurs reprises chaque jour, pendant plusieurs années, dans les parties sexuelles et dans l'anüs... L'enfant racontait, avec un accent de vérité saisissant, qu'il n'était pas rare que sa mère la réveillât au milieu de la nuit, et se livrât sur elle à ces actes effrénés qui se prolongeaient pendant une heure entière ; et durant cette scène, devant laquelle l'esprit recule, la mère était haletante, son teint, son regard s'animaient, son sein s'agitait ; elle s'arrêtait, baignée de sueur. »

Ce n'est pas toujours la surexcitation génésique qui pousse certains individus dépravés de l'un et de l'autre sexe à commettre des attentats sur de jeunes enfants ; c'est aussi cette croyance, encore fort répandue, que le contact d'une personne vierge peut guérir les affections vénériennes. La Cour d'assises des Côtes-du-Nord a jugé, en 1861, une fille de vingt et un ans qui, obéissant à ce préjugé, avait communiqué à un enfant de cinq ans, la grave maladie dont elle était atteinte.

Chez l'homme, le sens génésique arrive rarement à un aussi haut degré d'exaltation que chez la femme. Cependant, certains individus, adonnés à la masturbation, ont recherché de nouvelles sensations en s'introduisant dans l'urètre des corps étrangers qui produisaient souvent des lésions fort graves. Le D^r Fardeau, de Saumur, eut, dans un cas semblable, à procéder à l'extraction d'un fil de fer dont le bout était recourbé en forme de crochet et qui s'était fiché dans la portion membraneuse de l'urètre. Lallemand a retiré du canal urinaire d'un homme de cinquante ans, un carrellet à matelas. Rigal dut pratiquer un jour l'opération de la taille pour extraire de la vessie d'un homme de trente-huit ans, une tige de glaïeul qui s'y était brisée pendant le spasme vénérien. Voici un autre fait que Chopart rapporte dans son *Traité des voies urinaires*. Un berger du Languedoc qui se masturbait jusqu'à huit fois par jour, s'introduisait dans l'urètre une baguette de coudrier, pour se procurer des sensations plus vives. L'éjaculation étant devenue plus difficile à obtenir, il se fit des incisions sur le gland avec un couteau ; et il répéta si souvent cette

manœuvre, qu'il finit par fendre longitudinalement sa verge en deux.

L'observation suivante n'est pas moins curieuse; elle a été publiée par le D^r Félix Legros dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales* de 1836. En mai 1827, Henri Balke, cordonnier, né en Saxe et domicilié à Paris, rue de la Tonnellerie, alla chez une fille publique de la même rue; il lui fit prendre un tranchet et lui recommanda, au moment de l'éjaculation, d'inciser doucement et en appuyant de plus en plus sur la peau des bourses: *Tu ne t'arrêteras*, ajouta-t-il, *qu'au moment ou je t'en prierai*. La fille, satisfite en tous points à la demande de Balke, et celui-ci ressentit un si grand plaisir qu'il s'oublia dans son ivresse et que la fille, qui allait toujours coupant jusqu'à nouvel ordre, lui divisa entièrement le cordon testiculaire du côté droit et le scrotum du côté gauche.

Quelquefois, le délire érotique porte celui qui en est atteint à assouvir sa passion sur des êtres inanimés comme des statues. Athénée, Lucien et saint Clément d'Alexandrie en citent plusieurs exemples. Philémon et le poète Alexis, raconte Moreau de Tours, dans son étude sur les *Aberrations du sens génésique*, mentionnent aussi qu'un individu nommé Clisophe s'enferma dans le temple de Samos pour y posséder une statue en marbre de Paros, dont il s'était épris. N'ayant pu se satisfaire à cause du froid et de la dureté du marbre, il sortit et revint avec un morceau de chair qu'il appliqua sur les parties génitales de la statue. Les journaux ont parlé récemment d'un jardinier qui devint amoureux d'une statue de Vénus de Milo, placée dans un parc.

Il est encore un crime monstrueux dû à la perversion du sens génital; c'est la profanation des cadavres. Entre tous les exemples cités dans les ouvrages de médecine légale, nous ne donnerons que le suivant: « En 1787, dit Michéa, près de Dijon, à Cîteaux, un mien aïeul, qui était médecin de cette célèbre abbaye, sortait un jour du couvent pour aller voir dans une cabane, située au milieu des bois, la femme d'un bûcheron que, la veille, il avait trouvée mourante. Le mari, occupé à de rudes travaux, loin de sa demeure, se trouvait forcé d'abandonner sa femme, qui n'avait ni enfants, ni parents, ni voisins autour d'elle. En ouvrant la porte du logis, mon grand-père fut frappé d'un spectacle monstrueux. Un moine quêteur accomplissait l'acte du coït sur le corps de la femme qui n'était plus qu'un cadavre. »

Le satyriasis et la nymphomanie sont produits par différentes causes d'origine cérébrale ou génitale. A ces dernières appartiennent le phimosis, les dartres du périnée, le prurit de la vulve, les déman-

geaisons du gland chez les gravelleux. Les causes qui proviennent des centres nerveux sont l'idiotie, l'affaiblissement sénile et les névroses comme l'hystérie. On peut voir dans les vitrines du musée Dupuytren, la tête d'un idiot hydrocéphale, qui se livrait à une masturbation effrénée ; son plus grand plaisir était de s'habiller en femme, bien qu'il n'éprouvât aucun penchant pour le sexe féminin. Tardieu cite dans ses *Attentats aux mœurs*, une fille C..., âgée de quinze ans et demi, qualifiée « d'excessivement bête, presque idiote », par le rapport du gendarme qui procéda à son arrestation. Cette fille, dit ce rapport, va trouver un cantonnier travaillant à sa carrière, à un mètre en contrebas de la route, là elle retrousse ses jupes, le cantonnier la blâme énergiquement ; alors, pour toute réponse, cette fille se met à satisfaire un besoin naturel, et comme le cantonnier la blâme toujours elle se couche le ventre à terre, se frotte avec violence en disant : *Ah ! que j'en ai envie !*

Comme exemple d'exaltation génésique par affaiblissement sénile, nous citerons ces vieillards auxquels M. Lasègue a donné le nom d'*exhibitionistes*, parce qu'ils montrent en public leurs organes génitaux.

De toutes les causes qui prédisposent le sexe féminin à la nymphomanie, la plus fréquente est l'hystérie. La femme affectée de cette névrose est généralement douée d'une imagination vive ; elle est tourmentée sans cesse de désirs insatiables :

Ce n'est plus une ardeur en ses veines cachée,
C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Les célèbres courtisanes Poppée, Julie, Agrippine, Messaline (1), sont, dans l'antiquité, les prototypes du genre. Dans les temps mo-

(1) Tandis que l'Empereur stupidement sommeille,
L'œil ardent, près de lui, l'impératrice veille :
Par de faux cheveux blonds son front est ombragé,
Et, quand dans le repos tout l'Empire est plongé,
Elle court de Vénus célébrer les mystères,
Porte en des lieux impurs ses fureurs adultères.
Là, de honteux plaisirs s'enivrant à son gré.
Du nom de Lycisca voilant son front sacré,
Lasse des voluptés, mais jamais assouvie,
Celle, ô Britannicus, qui t'a donné la vie,
Seule, et de crime en crime errant en liberté,
Prostitue aux Romains les flancs qui t'ont porté.

M.-J. CHÉNIER.

dernes, on peut citer au même titre Catherine II de Russie, qui eut, dit-on, jusqu'à douze amants à la fois.

Au moyen âge et encore de nos jours, certains états névropathiques particuliers ont fait naître des illusions et des hallucinations du sens génésique et ont donné lieu à de véritables épidémies de délire érotique, comme la croyance aux succubes et aux incubes; les conceptions délirantes des possédées des Cévennes, de Loudun, de Verzegnis dans le Frioul (Italie) et de Morzines dans la Haute-Savoie; les aberrations génésiques de certaines sectes religieuses, comme les gnostiques, dont un père de l'église, Epiphane, raconte les pratiques dégoûtantes: «Après qu'ils se sont prostitués les uns aux autres, ils montrent au jour ce qui est sorti d'eux. Une femme en met dans ses mains. Un homme remplit sa main de l'éjaculation d'un garçon, et ils disent ensuite à Dieu: Nous te présentons cette offrande qui est le corps du Christ. Ensuite hommes et femmes avalent ce sperme et s'écrient: c'est la Pâque. Puis on prend du sang d'une femme qui a ses ordinaires, on l'avale, et on dit: c'est le sang du Christ.»

Pour combattre l'exaltation du sens génital chez les hystériques, on a proposé et pratiqué l'excision du *clitoris* ou la *clitèridectomie*; mais ce remède barbare compte peu de partisans: il est, du reste, d'une efficacité fort douteuse. En Angleterre, Baker-Brown fit un tel abus de cette opération, qu'il fut exclu de la Société obstétricale de Londres, pour l'avoir pratiquée sans nécessité. Manec retira quelque avantage de la section des nerfs qui donnent au clitoris son exquise sensibilité; mais le remède le moins dangereux et le plus efficace de cette névropathie génésique est celui que Lisette conseille à Sganarelle pour sa fille malade: *Un mari, un mari, un mari!*

Esquirol, rencontra, un soir, au coin d'une rue, une jeune fille nymphomane pour laquelle il avait été consulté quelque temps auparavant et à qui il avait conseillé le mariage: *Que faites-vous là, malheureuse?* lui dit le célèbre aliéniste. — *Monsieur*, répondit-elle, *je suis votre ordonnance... je me guéris.*

De l'érotomanie. — Il ne faut pas confondre le satyriasis et la nymphomanie avec l'érotomanie (de ἔρως, amour, et μανία, manie). Cet état morbide, au contraire des précédents, qui dépendent de l'érethisme du sens génital poussé à l'extrême, est caractérisé par une passion amoureuse exaltée, mais dépourvue de toute idée sensuelle. C'est une sorte d'affection mentale, passagère ou permanente, qui conduit souvent au suicide.

L'un des exemples les plus curieux de ce genre de maladie est celui

du jeune Ferrand, qui fut jugé par le tribunal de Versailles, le 18 mars 1838. A l'âge de dix-huit ans, ce jeune homme tomba éperdûment amoureux d'une jeune fille qu'il demanda en mariage. Sur le refus formel de la famille de cette dernière, les deux amants résolurent de se faire mourir. Ferrand tira deux coups de pistolet dans la tête de la jeune fille et l'acheva avec un couteau poignard; puis, tournant l'arme contre lui, il essaya à trois reprises différentes de se donner la mort, mais il survécut à ses graves blessures. Ce jeune homme fut acquitté comme ayant agi sous l'influence de la monomanie érotique; l'autopsie démontra, en effet, que la jeune fille était morte vierge.

Dépravation de l'appétit vénérien. — Tous les abus sexuels contre nature, tels que les différents modes de l'onanisme, les actes de bestialité, les attentats commis par des individus sur des personnes du même sexe, c'est-à-dire la pédérastie et la tribadie, viennent d'une perversion excessive de l'appétit vénérien. Il en est de même de certaines pratiques honteuses dont nous allons donner quelques exemples.

Tardieu parle, dans ses *Attentats aux mœurs*, d'un homme d'une position élevée qui se livrait sur des enfants de la plus basse condition à des actes d'une salacité odieuse et qui embrassait avidement leurs pieds. Il cite un autre personnage qui éprouvait un véritable plaisir à recevoir de violents coups de pieds par derrière. On se souvient du scandale que produisit, il y a quelque temps, l'arrestation du comte de G..., pris en flagrant délit, dans les Champs-Élysées, avec un vagabond de la pire espèce.

Nous signalerons encore les individus qui s'introduisent dans l'anus, des corps étrangers volumineux: on peut voir, au musée Dupuytren, une chope qu'un maître d'étude eut la repoussante fantaisie de s'introduire dans l'anus, et dont l'extraction lui coûta la vie. M. Le Dentu a présenté à la Société de chirurgie un couteau de cuisine qu'il a retiré du rectum d'un homme, âgé d'environ soixante ans. Cet individu raconta qu'il s'était assis par mégarde sur ce couteau, planté par sa pointe sur une planche; mais, sous l'influence du chloroforme, il avoua que son récit était faux: *C'est moi-même*, dit-il, *qui se l'est fait*. Enfin, nous rappellerons l'histoire de cette courtisane, qui se laissa introduire dans le fondement une queue de cochon et dont Denonvilliers fit l'extraction, après avoir protégé les parois du rectum avec un tube en verre.

A côté de ces faits que la raison a peine à concevoir, nous pouvons placer les actes de bestialité suivants: Un cultivateur du Jura

succomba, en 1865, aux désordres internes déterminés par la verge d'un jeune taureau qu'il s'était introduite dans l'anus ; un homme de peine fut condamné, en 1867, à trois mois de prison pour s'être livré à des tentatives contre nature sur des poules ; le D^r Kutter fait mention d'un sous-officier de l'armée prussienne qui fut accusé par son capitaine du crime de bestialité sur une jument. Hérodote rapporte que les femmes de la province de Mendès se livraient aux boucs sacrés. Ces rapprochements monstrueux n'étaient pas étrangers aux Hébreux, puisque, dans le *Lévitique*, Moïse les défend sous peine de mort. Plus tard, les actes de bestialité étaient aussi punis de la même peine : les coupables et les animaux étaient brûlés vifs. Le 14 mars 1550, Guillaume Garnier, convaincu de ce crime sur une grande chienne noire, fut condamné à être brûlé avec elle. Le 17 juin 1609, Etienne Pasin, domestique à Franconville, âgé de cinquante et un ans, fut condamné à être pendu puis brûlé pour bestialité avec une jument.

De nos jours, les jugements sont moins sévères, et ce crime est considéré ainsi que la pédérastie, comme un outrage public à la pudeur. On connaît, raconte Moreau de Tours, d'après Voltaire, la réponse du grand Frédéric, à qui on avait donné à signer la peine de mort d'un de ses sujets, convaincu de bestialité avec son ânesse. Le roi ne confirma pas la sentence et écrivit au bas « qu'il donnait dans ses états et liberté de conscience et liberté de viol ».

De l'onanisme. — L'onanisme, d'après M. Pouillet, est un acte contre nature, fait à l'aide d'un organe vivant (main, langue), ou d'un instrument quelconque (étui, priape), dans le but de provoquer le spasme vénérien, que cet acte soit solidaire ou exécuté en commun. Chez la femme, l'onanisme peut encore se produire par le frottement des cuisses pressées l'une sur l'autre. C'est pourquoi l'on défend aux jeunes filles de se croiser les jambes.

Voici comment Voltaire explique, dans son *Dictionnaire philosophique*, l'origine du mot onanisme : « Judas avait marié son fils aîné, Her, à la phénicienne Thamar. Her mourut pour avoir été méchant. Le patriarche voulut que son second fils Onan épousât la veuve ; selon l'ancienne loi des Égyptiens et des Phéniciens, cela s'appelait susciter des enfants à son frère. Le premier-né du second mariage portait le nom du défunt, et c'est ce qu'Onan ne voulait pas. Il haïssait la mémoire de son frère, et pour ne point faire d'enfant qui portât le nom de Her, il est dit qu'il jetait sa semence par terre. Or, il reste à savoir si c'était dans la copulation avec sa femme qu'il trom-

pait ainsi la nature, ou si c'était au moyen de la masturbation qu'il éludait le devoir conjugal ; la Genèse ne nous apprend point cette particularité. Mais aujourd'hui, ce qu'on appelle communément le *péché d'Onan*, c'est l'abus de soi-même avec le secours de la main, vice assez commun aux jeunes garçons et même aux jeunes filles qui ont du tempérament. » C'est ce que les cyniques appelaient la *chose indifférente* et ce que nous nommons aujourd'hui la *manuélistation* ou la *masturbation* (1).

Ce vice, en effet, est très répandu chez les enfants des deux sexes, et il constitue l'inconvénient le plus sérieux de l'éducation en commun. Il s'observe aussi chez les adultes qui n'ont pu se défaire des mauvaises habitudes contractées dans leur jeunesse ou qui, doués d'une nature ardente sont obligés de vivre dans la continence. C'est par exception que l'onanisme revêt un caractère morbide particulier. Tel est le cas du sergent Bertrand, qui déterrait les cadavres de femme, les mutilait à coups de sabre, et se masturbait d'une main, tandis qu'il serrait convulsivement, de l'autre main, une partie quelconque du cadavre, mais plus particulièrement les entrailles.

Nous ne dirons que quelques mots des pratiques bizarres, des raffinements inouïs et des instruments variés au moyen desquels les masturbateurs satisfont leur fatale passion. Déjà, nous avons signalé les corps étrangers que des individus pervers s'introduisaient dans le canal de l'urètre, pour augmenter les jouissances de l'onanisme. D'autres se masturbent en engageant leur verge dans un anneau étroit et rigide comme une bobèche de chandelier, un anneau de clé, une virole de fer, etc. Un jeune homme, prenant un bain, imagina d'introduire sa verge dans le trou situé au fond de la baignoire et dont on ne parvint à le dégager qu'à grand'peine.

C'est à la suite de manœuvres analogues que des corps étrangers, comme un sifflet d'ivoire, des étuis à aiguilles, des cure-dents, ont été retrouvés dans le canal de l'urètre ou dans la vessie de plusieurs femmes adonnées à l'onanisme. Il en est de même d'autres objets plus volumineux, tels qu'un pot de confitures, un pot de pommade, une carotte, etc., que différents chirurgiens eurent à extraire du fond du vagin. Le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques* a cité le cas d'une femme, âgée de trente-six ans, qui se fit extraire du vagin une bobine de fil qu'elle s'était introduite, dès l'âge de 14 ans, et qui avait

(1) « Ce vice, dit Rousseau dans ses *Confessions*, que la honte et la timidité trouvent si commode, a un grand attrait pour les imaginations vives : c'est de disposer pour ainsi dire à leur gré, de tout le sexe, et de faire servir à leurs plaisirs la beauté qui les tente, sans avoir besoin d'obtenir son aveu. »

provoqué plusieurs attaques de péritonite et d'hémorragie. Cette personne, mariée deux fois et soignée par des médecins, avait réussi à cacher l'existence de ce corps de deux centimètres de long.

Sous les empereurs romains, les femmes se livraient aux plaisirs solitaires avec des images de l'organe viril, appelées *priapes* ou *phallus* (de φαλλος, pénis), que les plus raffinées saupoudraient de poivre. On peut voir au musée de Naples plusieurs spécimens de ces appareils qui ont été trouvés dans les ruines de Pompéi et d'Herculanum. Cette coutume existait déjà chez les Hébreux, si l'on en croit Ezéchiel qui, s'adressant à son peuple, lui dit : « Vous avez pris des objets de parure, des vases d'or et d'argent qui m'appartenaient et vous en avez fait des *images viriles*, et vous avez fornicqué avec ces images. » Il paraît que, de nos jours, les images masculines se vendent publiquement à Tien-Tsin ; elles sont formées d'un mélange gommo-résineux d'une certaine souplesse et colorées en rose. M. Pouillet raconte, dans son étude de *l'Onanisme chez la femme*, qu'un de ses amis, M. Watremez, a vu représenter sur un théâtre de Tien-Tsin, la scène suivante : une femme, jeune et ardente, fait entendre à un vieillard cacochyme et impuissant, son mari, qu'il la néglige complètement ; celui-ci sort aussitôt, revient tout joyeux, en lui présentant un phallus gommo-résineux, et il semble lui dire : *Voici ce dont beaucoup de femmes, dans votre cas, se contentent : faites comme elles.*

Les excès de l'onanisme produisent sur l'économie des désordres fâcheux, mais la plupart des ouvrages qui traitent de ce sujet exagèrent le mal et dépassent le but moralisateur qu'ils se proposent. Ainsi le Talmud prétend qu'un homme qui s'était livré à la masturbation se dessécha si prodigieusement le cerveau, qu'on entendait cet organe vaciller dans le crâne. Esquirol, d'autre part, assure que l'aliénation mentale, chez les riches, provient le plus souvent de l'onanisme. Tissot est aussi tombé dans de semblables exagérations.

Les troubles les plus fréquents de l'onanisme sont l'appauvrissement du sang, avec la perte d'énergie morale et corporelle qui en est la conséquence ; de là les vertiges, les tintements d'oreille, l'essoufflement, la débilité musculaire, l'affaiblissement de la mémoire, l'amaigrissement, les palpitations et la tristesse que l'on observe chez les masturbateurs. C'est à l'ensemble de ces désordres qu'Hippocrate donnait le nom de *tabes dorsalis* ou de *consommation dorsale* : « Cette maladie, dit-il, naît de la moelle de l'épine du dos. Elle attaque les jeunes mariés ou les libidineux ».

C'est la main du plaisir qui creuse leur tombeau,
Et bienfaiteur du monde, il devient leur bourreau.

Les habitudes onanistiques sont si tenaces qu'elles persistent parfois très longtemps en dépit de tous les efforts tentés pour les faire disparaître ; mais elles cèdent le plus souvent aux premiers rapports sexuels normaux. C'est d'ailleurs le remède que Rousseau conseille à Emile : « Si les fureurs d'un tempérament ardent deviennent invincibles, mon cher Emile, je te plains ; mais je ne balancerai pas un moment, je ne souffrirai pas que la fin de la nature soit éludée. S'il faut qu'un tyran te subjugue, je te livre par préférence à celui dont je veux te délivrer : quoi qu'il arrive, je t'arracherai plus aisément aux femmes qu'à toi. »

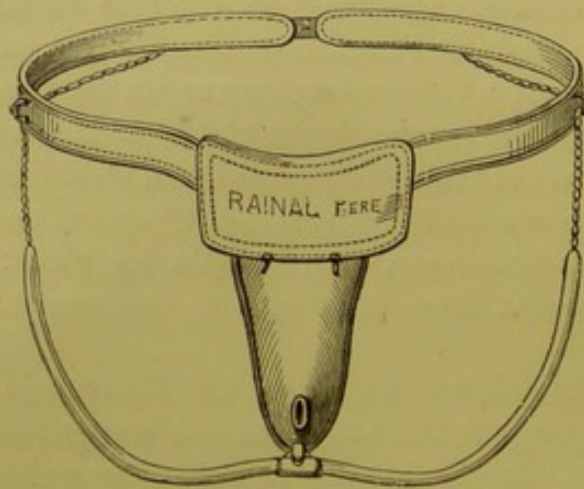


FIG. 149. — Appareil contre l'onanisme pour les petites filles.

Sur le milieu de la ceinture est fixée une plaque en métal ayant la forme des organes génitaux externes. Le modèle destiné aux garçons ne diffère de ce modèle que par la forme de la plaque.

D'après Bœrner, les souverains du Pérou imposaient l'infibulation à tous les jeunes gens comme moyen préventif de l'onanisme.

Si la surveillance, la persuasion et l'hygiène sont inefficaces pour faire cesser le libertinage solitaire, on doit avoir recours à certains moyens coercitifs et mécaniques qui donnent souvent de bons résultats. Nous citerons, entre autres, l'application de liens sur les mains et l'usage de ceintures munies d'une boîte métallique (fig. 149) qui se moule sur les organes externes. Cloquet a imaginé, dans le même but, un masque de fil de fer, dont les mailles sont assez rapprochées pour empêcher le passage des doigts. Mais, trop souvent, le

masturbateur réussit à déjouer toutes les précautions. Ainsi Réveillé-Parise a vu une petite fille qui parvint à se masturber, malgré sa ceinture, à l'aide d'une plume qu'elle glissait dans les interstices de l'appareil.

Pour les cas où, chez les jeunes filles, tous les moyens échouent, des chirurgiens ont préconisé l'excision du clitoris, dont nous avons déjà parlé, mais c'est un remède barbare auquel il ne faut recourir qu'à la dernière extrémité.

De la pédérastie. — On appelle *pédérastie* (de *παῖς*, enfant, et *εραστής*, amoureux), tout attentat contre nature commis par un homme sur un sujet de l'un ou de l'autre sexe. On disait autrefois *sodomie*, par allusion à la ville de Sodome (1) où ces habitudes étaient invétérées. De nos jours, ce terme n'est guère usité que dans le style ecclésiastique, et les auteurs étrangers le réservent pour désigner les actes de bestialité commis par l'homme sur les animaux.

La pratique du coït anal remonte aux premiers temps de la civilisation ; on en retrouve la trace chez tous les peuples de l'antiquité. Il y est fait allusion dans plusieurs passages de la Genèse : « Le Seigneur, dit Moïse dans le *Deutéronome*, vous frappera de l'ulcère de l'Egypte, et la partie de votre corps qui sert à l'évacuation des excréments sera affectée de gale et de démangeaisons incurables. » Sainte Fabiole, au dire de saint Jérôme, divorça avec son premier mari parce qu'il avait des habitudes sodomiques. Le serment d'Hippocrate, que devaient prononcer les médecins avant d'entrer en exercice, contient l'engagement suivant : *Dans quelque maison que j'aie, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de la séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves.* En Grèce, cette licence s'étalait au grand jour ; elle y était pour ainsi dire autorisée, comme le prouve cette traduction de deux vers que Voltaire attribue au législateur Solon :

Tu chériras un beau garçon,
Tant qu'il n'aura barbe au menton.

De là le nom d'*amour grec* donné par les anciens à cette passion contre nature. Ce vice est encore bien invétéré en Orient ; dans un

(1) Les habitants de Sodome avaient voulu abuser des étrangers, auxquels Loth donnait l'hospitalité. Et, cependant, Loth leur avait dit : j'ai deux filles qui sont encore vierges : je vous les amènerai et vous ferez d'elles ce qu'il vous plaira pourvu que vous ne touchiez pas à ces hommes. (Genèse, II, 8.)

procès récent, l'organe du ministère public, en parlant du premier ministre du bey de Tunisie, Mustapha-Ben-Ismaïl dit « qu'il donnait à son souverain, le jour et la nuit, des preuves de son attachement. »

Ces habitudes corrompues passèrent bientôt de la Grèce en Italie, où elles s'étalaient au grand jour. N'a-t-on pas vu, par exemple, un Gracchus se marier publiquement avec un autre homme ? « Calme-toi, dit Juvénal (1), tu trouveras toujours pratique à Rome, tant que les sept collines seront debout. C'est là le rendez-vous où accourent en voiture, en bateau, tous ces gens qui se grattent la tête d'un seul doigt. » Ce geste passait à Rome pour être un des signes caractéristiques des débauchés : il était habituel à Jules César. Ces pratiques honteuses expliquent l'épigramme de Jean Dorat sur la ville de Rome :

Roma, quod inverso delectaretur amore,
Nomen ab inverso nomine fecit amor (2).

Elles s'y invétérèrent à ce point, qu'encore aujourd'hui, d'après Tardieu, dans les principaux ports d'Italie, des proxénètes offrent ouvertement aux voyageurs une *jolie fille* ou un *beau gaçon*.

Les Gaulois, en pénétrant dans Rome, y trouvèrent des habitudes conformes à leurs appétits brutaux ; « malgré la beauté de leurs femmes, dit Diodore, ils ont très peu de commerce avec elles, mais se livrent à la passion la plus absurde pour le sexe masculin, et couchés à terre sur des peaux de bêtes sauvages, ils ont d'habitude, de chaque côté, un compagnon de lit. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'au mépris de toute pudeur naturelle, ils prostituent ainsi, avec insouciance la fleur de la jeunesse ; loin de trouver rien de honteux dans un pareil commerce, ils se croient déshonorés, si l'on refuse les faveurs qu'ils offrent. » Quoique peu répandue en France, la pédérastie s'y rencontre assez souvent et surtout dans les grands centres. Ainsi Tardieu fut appelé à visiter, dans un seul jour, quatre-vingt-dix-sept pédérastes qui faisaient partie de la même société.

Tous les individus qui s'adonnent à la pédérastie n'y sont pas toujours poussés par une perversion génésique. Beaucoup ne se livrent à ces pratiques dégoûtantes que dans un intérêt de lucre ou de

(1) Sat. IX.

(2) *Roma* (Rome) qui se réjouissait dans l'amour à rebours a fait *amor* (amour) de son nom retourné.

chantage, en exploitant la passion des vrais pédérastes. Dans certains cas même la pédérastie a servi de prétexte à l'assassinat. On peut dire, avec M. le baron A. de Saint-Didier, que, dans Paris, la pédérastie est l'école à laquelle se forment les plus habiles et les plus audacieux criminels.

Ce vice est fréquent chez les individus qui vivent en commun, et sont voués à un célibat prolongé, comme les soldats et les marins. Quelques femmes sont aussi la complice inconsciente de la dépravation de maris pervers, qui abusent de leur innocence pour satisfaire leur ignoble passion. C'est ce qui constitue « la sodomie conjugale », crime prévu et puni par la loi. D'autres époux obligent leur femme à pratiquer le coït buccal. Dussac cite, par exemple, le cas d'une jeune femme qui, en 1874, obtint à Tours, pour ce motif, la séparation de corps. Sur le conseil de sa mère, elle avait eu soin de mordre profondément la verge de son mari pour obtenir une preuve de l'outrage subi.

Les sodomistes ne se recrutent pas toujours dans la lie de la population ; ils appartiennent, souvent même, à la haute société. Dans son journal, publié par Casper, le comte de Caylus a consigné ses aventures amoureuses, et il avoue s'être livré à des hommes pendant vingt-six ans, deux ou trois fois par jour. Mérimée raconte, dans ses *Mémoires*, qu'un marquis de X... fort lancé dans le grand monde des jeunes gens, « paraît pénétré du principe grammatical : le masculin s'accorde avec le masculin. Il a écrit au jeune Z... une lettre fort touchante : *O crudelis Alexi ! nihil mea carmina curas* ; ou quelque chose de semblable. Z... a montré le billet doux à ses amis et a donné rendez-vous rue du Colysée, à une heure du matin.

« M. le marquis est venu et a fait sa déclaration en forme sur le trottoir, devant une jalousie baissée à un rez-de-chaussée, derrière laquelle se trouvaient une douzaine de membres du Jockey-Club. Tout d'un coup ces messieurs sortirent en masse, rossèrent un peu X..., puis le transportèrent dans le bassin des Champs-Élysées.

» Sorti de là fort refroidi, il alla prier le comte de M... de porter un cartel à Z... ; M... ne voulut pas s'en mêler ; mais alors il s'est adressé à la justice et a porté plainte contre ses baigneurs. Presque en même temps, un turco tuait aux Tuileries un de ses camarades, son rival, auprès d'une cuisinière. Vous voyez que les barbares se civilisent et que les civilisés s'abrutissent... Je crains que la fin du monde ne soit proche. »

Une autre personnalité importante, le comte de G..., dont nous avons déjà parlé, fut pris plus tard en flagrant délit dans un urinoir

des Champs-Élysées avec un nommé Chouard, la lie de la population; c'est ce scandale qui inspira au docteur Camuset un de ses meilleurs sonnets :

Courbé sous le fardeau de son désir difforme,
Sinistre, l'œil au guet, plus craintif que le faon,
Le soir il va le long des berges. — C'est Alphan
Qui sur les bords déserts a fait verdoyer l'orme. —

Là vient encore cet être hybride dont la forme
A des rondeurs de femme et des maigreurs d'enfant,
Dont la casquette et le pantalon éléphant
Trahissent un organe infundibuliforme.

Une honteuse ardeur qu'aiguise le danger
Les poussant l'un vers l'autre, ils s'en vont échanger
D'effroyables baisers dans l'ombre des latrines.

Enfin, l'homme, assouvi, sort d'un pas inégal,
Rasant les murs, chargé d'âcres odeurs d'urines,
Qu'il préfère aux parfums du foyer conjugal.

Parmi les personnages illustres que l'histoire accuse de s'être adonnés à l'amour grec, nous nommerons Armodius et Aristogiton ; Nicomède, roi de Bithynie ; Philippe, roi de Macédoine ; Socrate et son disciple Alcibiade ; Hédyle, si l'on en croit Athénée, se tua par amour pour un nommé Glaucus ; Néron, qui épousa ses deux affranchis Doryphore et Sporus ; Tibère, dont un des plaisirs consistait à lier les parties génitales à un homme et à lui faire boire beaucoup de vin pour assister aux angoisses causées par la rétention d'urine ; Auguste, qui, dit-on ne fut adopté par César, son grand-oncle maternel, que parce qu'il avait été l'instrument docile de ses débauches : c'est ce dernier que Curion appelle *le mari de tant de femmes et la femme de tant de maris* ; Héliogabale, qui créa pour Scœmias un Sénat de femmes vouées à Vénus ; il épilait lui-même ses favoris et baisait avec volupté leurs organes sexuels. Quel est l'empereur Romain qui a échappé à cette accusation, depuis Caracalla jusqu'à Commode, en passant par Galba, Othon, Vitellius, Trajan, Adrien, Titus, Domitien ?

Dans les temps modernes, nous citerons : le duc de Vendôme, Frédéric le Grand, le philosophe Vanini, Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, le fils du maréchal de Villars, surnommé l'*Ami des hommes*. Le maré-

chal de Retz qui fut pendu et brûlé à Nantes, en 1440, pour crime contre nature. Henri III et le duc de Guise qui eurent plusieurs mignons. On sait qu'à la suite d'un duel fameux entre les favoris de ces deux princes, plusieurs furent tués et enterrés dans l'église Saint-Paul ; d'où est venu le nom de *Sérail des mignons* que le peuple donnait à cette église. « Ces beaux mignons, dit l'Estoile, portaient les cheveux longuets, frisés et refrisés par artifice remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours comme font les p....., et leurs fraizes de chemise de toile d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leurs testes dessus leurs fraizes, il semblait que ce fut le chef de saint Jean dans un plat. » Leur seigneur et maître Henri III est représenté en femme dans la *description de l'isle des hermaphrodites*, avec ce sixtain :

Je ne suis mâle, ni femelle,
 Et si je suis bien en cervelle
 Lequel des deux je dois choisir.
 Mais qu'importe à qui on ressemble,
 Il vaut mieux les avoir ensemble,
 On en reçoit double plaisir.

Quelques papes débauchés ont aussi acquis une triste célébrité dans ce genre de dépravation : Sixte IV et ses deux fils les cardinaux Pierre et Jérôme Riario ; Paul III et ses enfants, dont l'un viola publiquement Côme Gheri, évêque de Faenza ; Jules III, Innocent X et Jean XXIII. Nous terminerons par l'abbé Desfontaines que Voltaire traite de sodomiste : « Un de mes amis, écrit-il, qui n'est pas un sot, sachant que le sodomiste Desfontaines avait osé blasphémer l'attraction de Newton, m'a envoyé ce petit correctif :

Pour l'amour antiphysique
 Desfontaines flagellé
 A, dit-on, fort mal parlé
 Du système newtonique.
 Il a pris tout à rebours
 La vérité la plus pure ;
 Et ses erreurs sont toujours
 Des péchés contre nature.

Plus tard on adressa aux jésuites, au moment de la clôture du collège de Louis-le-Grand, cette épigramme significative :

Vous ne savez pas le latin :
 Ne criez pas au sacrilège,
 Si l'on ferme votre collège ;
 Car vous mettez au masculin
 Ce qu'on ne met qu'au féminin.

De la tribadie. — La dépravation du sens génital qui pousse certaines femmes à rechercher les caresses des personnes de leur sexe constitue la *tribadie* (de τριβειν, frotter). C'est surtout par l'onanisme lingual qu'elles satisfont leurs instincts pervers. Cette débauche féminine est assez répandue de nos jours dans toutes les classes de la société ; elle a servi de thème à plusieurs romans célèbres comme *Justine ou les Malheurs de la vertu* du marquis de Sade, *Mademoiselle de Maupin* de Théophile Gautier, *Mademoiselle Giraud ma femme* et *la Femme de feu* de A. Belot.

A Rome, si l'on en croit différents passages des poètes satiriques (1), la tribadie était fort commune, et, chez les Grecs, on donnait le nom de *Tribades* aux jeunes lesbiennes qui, à l'exemple de Sapho, avaient fait vœu de sacrifier à Vénus sans le concours des hommes. De là les noms de *saphismes* et de *lesbiennerie* employés comme synonymes de tribadie.

Influence des agents physiques et chimiques sur l'appétit vénérien. — On a l'habitude de diviser les agents modificateurs du sens génésique en deux classes, les *aphrodisiaques* et les *antiaphrodisiaques*, suivant qu'ils aiguïssent ou paralysent l'appétit vénérien.

Leur nombre en est très grand ; mais, à quelques exceptions près, leur réputation est usurpée.

1° Des aphrodisiaques. — Il n'y a pas, à proprement parler, de véritables aphrodisiaques, et suivant la remarque judicieuse de Ricord, tous les moyens prônés pour réveiller les sens épuisés et re-

(1) Par exemple Martial, Liv. I, Ep. 91, *Contre la tribade Bassa* : « Comme je ne voyais jamais dans ta société, Bassa, personne de l'espèce masculine ; comme la chronique ne te donnait aucun amant ; comme ce n'était que de ton sexe, sans le mélange d'un seul homme, que tu recevais les services dont tu as besoin, je l'avoue, tu passas à mes yeux pour une Lucrèce ; et cependant, ô crime ! Bassa, tu étais un ardent débauché. Tu oses associer ensemble deux ceintures de Vénus ; et ta passion, par une espèce de prodige, te fait jouer le rôle d'un homme. Tu as créé un monstre digne de la sagacité du héros de Thèbes, en commettant un adultère sans le concours d'un être masculin. »

lever l'homme de sa déchéance, ne sont que des agents factices : la jeunesse, la santé, un régime sobre de vie, sont les vrais et seuls aphrodisiaques. A ces aiguillons naturels du sens génital, nous pouvons joindre l'attrait de la nouveauté, le changement fréquent de liaisons qui, de même que la variété des mets pour l'estomac, excite l'appétit vénérien et permet à Joconde de courtiser tour à tour « la brune et la blonde », comme au volage Pyrrhus de passer impunément

De la fille d'Hélène à la veuve d'Hector.

Ce stimulant génésique fait nécessairement défaut dans le mariage, excepté au début, pendant « la lune de miel » ; aussi les transports amoureux sont-ils, le plus souvent, bannis des unions légitimes. De là ce dicton : *Le mariage est l'éteignoir de l'amour*. « L'habitude, dit Properce, rend fastidieuses les jouissances de tous les jours. »

Cependant, on attribue communément des propriétés aphrodisiaques à un certain nombre d'agents physiques et médicinaux. Parmi les premiers nous citerons : l'électricité ; la flagellation ; l'application de sinapismes sur le périnée ; l'usage de la ventouse ou congesteur de Mondat, qui enveloppe la verge et y provoque une érection extemporanée. On a encore utilisé la propriété excitante du doïc cuisant ou pois à gratter.

La liste est longue des agents médicinaux qui passent pour surexciter le sens génésique : les anesthésiques ; les cantharides ; le phosphore ; le haschisch ; le satyrion ; le safran ; certaines substances comestibles telles que la truffe, l'ail, les écrevisses, les poissons, le sel et le poivre ; mais leur réputation est le plus souvent surfaite, comme celle des sachets de l'anodine mauve qui, à en croire Xénophon, inspiraient de l'amour aux femmes les plus rebelles.

Electricité. — Au dire de ses partisans, l'électricité donnerait des résultats merveilleux. A Londres, en 1780, le D^r Graham fit construire un magnifique hôtel qu'il appela le *Temple de la Santé* et dans lequel il ranimait la virilité chancelante à l'aide du fluide électrique. Voici, d'après le *Courrier de l'Europe*, cité par Debay, quelques détails curieux sur les procédés de cet habile spécialiste :

« Les personnages les plus distingués et les plus instruits avouent qu'ils n'ont jamais rien vu de comparable à l'élégance qui règne dans ce temple, où l'on entend de délicieuses symphonies, où la lumière réfléchie produit de charmants effets et où l'on respire les parfums les plus exquis. Le D^r Graham recommande surtout beaucoup de mo-

dération dans les sacrifices offerts au Dieu de ce temple, qui est l'hymen. Des lits merveilleux, nommés lits magnéto-électriques, destinés à réveiller les organes endormis et à provoquer les jouissances trop tardives, sont dressés dans de somptueux appartements jonchés de tapis de Perse, et garnis de peintures voluptueuses. Ces lits sont supportés par six pieds de cristal et couverts de satin pourpre, frangé de bleu céleste. Dans une pièce voisine se trouve la machine d'où émane le feu céleste que des conducteurs invisibles dirigent sur les lits ; les personnes qui y sont couchées se sentent embrasées d'une flamme si vivifiante, que les femmes les plus froides tressaillent sous l'aiguillon des désirs, et les hommes qui sont tombés dans l'épuisement et l'anéantissement des forces viriles par l'abus des plaisirs, reprennent leur première vigueur ; enfin les couples stériles y trouvent la fécondité, et les couples maltraités par les années y éprouvent les brûlantes ivresses du jeune âge... »

Tout en faisant, dans ce récit, la part des exagérations, on conçoit qu'une pareille mise en scène ait pu, indépendamment de l'électricité, stimuler l'imagination la plus indifférente aux plaisirs de l'amour.

Flagellation. — La flagellation (de *flagellum*, fouet) qui, autrefois, était infligée comme châtiment ou comme pénitence (1), est rangée, de nos jours, parmi les excitants de la volupté. On emploie, à cet effet, un balai de verges de bouleau dont on frappe avec énergie la région postérieure et inférieure du torse. La flagellation peut encore être pratiquée avec des feuilles d'orties et devient alors l'*urtication*. Ce moyen violent est connu depuis longtemps, et Pétrone en constate l'efficacité dans ce passage : « Cette partie de mon corps, par laquelle j'étais autrefois un Hercule, tomba morte et plus froide que la glace ; elle semblait retirée au fond de mes entrailles, lorsque Énothée, prêtresse de Vénus, armant ses mains d'une poignée d'orties vertes, m'en frappa légèrement, et la partie défaillante reprit tout à coup sa première vigueur. »

On cite souvent l'exemple de Tamerlan, le célèbre conquérant asiatique, qui grâce à la flagellation, entretint l'ardeur de ses facultés viriles jusqu'à un âge fort avancé et fut, dit-on, le père de cent enfants. Lucien nous a transmis l'histoire de Pérégrinus qui se fustigeait avec une fêrule, pour s'exciter à commettre en public l'acte honteux

(1) Louis le Débonnaire accepta la discipline de la main des évêques ; Henri II, roi d'Angleterre, la subit pour expier le meurtre de Thomas Becket.

que les philosophes de la secte des Cyniques appelaient la « chose indifférente » et qu'on a si souvent reproché à Diogène.

A Rome, pendant les Saturnales, les hommes et les femmes se fouettaient mutuellement de verges pour échauffer leurs désirs. C'est encore ce que l'on observe, de nos jours, dans les Indes, au moment des fêtes religieuses de Sahty-Poudja, instituées en l'honneur de la fécondation. L'action stimulante que la flagellation exerce sur le sens génital pourrait bien ne pas être étrangère à l'enrôlement de certains personnages dépravés, comme Henri III et ses mignons, dans la confrérie des Flagellants. On sait que cette secte fanatique dut disparaître après avoir provoqué les excès les plus scandaleux.

La fustigation est d'ailleurs signalée par les médecins comme propre à développer les habitudes onanitiques. De là le conseil de ne fouetter les enfants qu'avec circonspection. Ainsi Sénèque rapporte que la maîtresse de Cornélius Gallus, l'ami de Virgile, était beaucoup plus passionnée les jours où son père la fustigeait pour son inconduite. De même J.-J. Rousseau raconte dans ses *Confessions*, qu'étant enfant, il ressentait une sensation agréable chaque fois que mademoiselle Lambercier lui administrait une correction :

« Assez longtemps, dit-il, elle s'en tint à la menace, et cette menace d'un châtiment tout nouveau pour moi me semblait très effrayante ; mais, après l'exécution, je la trouvai moins terrible à l'épreuve que l'attente ne l'avait été ; et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que ce châtiment m'affectionna davantage encore à celle qui me l'avait imposé. Il fallait même toute la vérité de cette affection et toute ma douceur naturelle pour m'empêcher de chercher le retour du même traitement en le méritant ; car j'avais trouvé dans la douleur, dans la honte même, un mélange de sensualité qui m'avait laissé plus de désirs que de crainte de l'éprouver derechef par la même main. A une seconde correction, ajoute le même auteur, mademoiselle Lambercier s'étant aperçue à *quelque signe*, que ce châtiment n'allait pas à son but, déclara qu'elle y renonçait. »

Le Dr Roubaud préconise la flagellation contre l'atonie des organes génitaux. Il a fait construire, à cet usage, un balai métallique formé d'une centaine de fils flexibles qui, par la diversité de leur composition (cuivre, laiton, fer, platine, etc.), dégageraient une certaine quantité d'électricité dont l'action stimulante s'ajouterait à celle de la flagellation.

Anesthésiques. — Les anesthésiques sont des substances volatiles que l'on utilise dans les opérations chirurgicales pour supprimer

la douleur. Les plus employés sont le chloroforme, l'éther et le protoxyde d'azote. Ils donnent souvent lieu à des rêves érotiques qui provoquent parfois les confidences les plus inattendues. Les sensations voluptueuses qu'ils produisent sont si vives, qu'au réveil, certaines personnes conservent encore le souvenir de l'impression ressentie et restent convaincues que l'opérateur a abusé d'elles pendant leur sommeil. La *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale* de 1874 cite une femme qui, anesthésiée au moment de son accouchement, porta une accusation semblable contre le médecin qui l'assistait; mais fort heureusement pour celui-ci, le mari était présent à l'opération. De même une jeune femme, anesthésiée par Gerdy à l'hôpital, fut persuadée que, pendant son sommeil, elle avait eu des relations coupables avec l'interne de service. Aussi les médecins ne devront-ils jamais administrer les anesthésiques chez les femmes, sinon en présence d'une autre personne, dont le témoignage, au besoin, pourra être invoqué.

Cantharides. — De toutes les substances aphrodisiaques, celles qui exercent l'action la plus énergique sur l'appareil génital sont les cantharides (fig. 150). « C'est, dit Grévin, une espèce de mouche, laquelle a été ainsi nommée par les Grecs à cause de la semblance avec l'escarbot, que les Grecs nomment canthare. Elle est resplendissante comme or, et fort belle à voir, à raison de sa couleur azurée meslée parmy le jaune. » Selon l'expression d'A. Paré, les cantharides excitent « au déduit vénérique ». Béranger a célébré leurs vertus érotiques dans ces vers :

Meurs, il le faut; meurs, ô toi qui recèles
Des dons puissants, à la volupté chers!
Rends à l'amour tous les feux que tes ailes
Ont à ce Dieu dérobé dans les airs.

Elles agissent par la violente irritation qu'elles déterminent sur l'appareil génito-urinaire.

Les douleurs vésicales, souvent fort pénibles, qui accompagnent l'application des vésicatoires et celle des pommades épispastiques destinées à les entretenir, sont dues aux cantharides qui forment la base active de ces topiques (1). Loys Guyon a cité le cas d'une cour-

(1) C'est pourquoi plusieurs médecins, M. le professeur Germain Sée, entre autres, ont renoncé à l'usage du vésicatoire.

tisane de Paris « laquelle, se fâchant d'estre brunette, s'adressa à un certain charlatan, pour la rendre blanche, lequel luy appliqua sur le visage et col un cataplasme, dans lequel entroyent beaucoup de cantharides, qu'elle garda douze heures : de ce la fièvre la saisit, et trois jours après mourut. Elle fut ouverte et furent trouvez ses reins, matrice et vescie gangrenez et trez-puants. »

Chez les femmes, l'absorption des cantharides peut, en outre, provoquer l'avortement. D'après le Dr Galippe, c'est un moyen que les dames romaines employaient si souvent, qu'on a été obligé de faire la loi Cornélia pour mettre fin à cette pratique.

Les cantharides entrent dans la plupart des préparations aphrodisiaques, telles que les fameux philtres d'amour connus sous les noms de diabolins d'Italie et de pastilles vénitiennes. On a accusé la Montespan de faire prendre à Louis XIV, pour entretenir l'ascendant de ses charmes sur ce prince, des breuvages érotiques préparés par la Voisin et dans lesquels entrait une certaine quantité de cantharides. Le marquis de Sade, de cynique mémoire, eut un jour



FIG. 150. — Cantharide.

l'idée de donner un grand bal et d'offrir à tous ses invités, au moment du souper, des pastilles de chocolat à la vanille qui furent trouvées délicieuses. « Tout à coup, raconte le Dr Moreau, de Tours, d'après les *Mémoires du temps*, les convives se sentent brûlés d'une ardeur impudique : les cavaliers attaquent ouvertement leurs danseuses. Les cantharides, dont l'essence circule dans les veines de ces infortunés, ne leur permettent ni pudeur, ni réserve dans les voluptés impérieuses : les excès sont portés jusqu'à la plus funeste extrémité ; le plaisir devient meurtrier ; le

sang coule, et les femmes ne font que sourire à cet horrible effet de leur rage utérine... Plusieurs dames titrées sont mortes des suites de cette nuit de dégoûtantes horreurs. »

Absorbées à trop forte dose, les cantharides produisent des désordres graves et même l'empoisonnement. « Brûlant élixir de vie, dit Michelet, où l'amour se change en poison. » C'est à leur abus que l'on attribue la mort de Lucullus, du poète Lucrèce, de Ferdinand le Catholique, de l'acteur Molé, du compositeur Isouard, dit Nicolo et du Dr Cloquet, médecin du shah de Perse. Cabrol parle d'un homme d'Orgon, en Provence, qui, sur le conseil d'une sorcière, avait pris, pour se guérir d'une fièvre quarte, une potion où entraient deux drachmes

de cantharides, « ce qui le rendit si furieux à l'acte vénérien que sa femme nous jura son dieu qu'il l'avoit chevauchée dans deux nuits quatre-vingts et sept fois, sans comprendre plus de dix qu'il s'étoit corrompu, et mesme dans le temps que nous consultasmes le pauvre homme spermatisa trois fois à notre présence, embrassant le pied du lit, et agitant contre iceluy, comme si c'eust été sa femme. Ce spectacle nous estonna, et nous hasta à lui faire pour abattre cette furieuse chaleur ; mais quel remède qu'on lui s'ceut faire, si passa-t-il pas. » Ambroise Paré a rapporté l'histoire d'une courtisane qui, pour exciter l'ardeur d'un abbé, saupoudra ses aliments d'une telle quantité de poudre de cantharides « qu'après l'avoir chevauchée soixante-dix fois dans la nuit, » ce malheureux mourut au milieu des plus affreuses douleurs.

Avant de demander aux préparations aphrodisiaques un excitant factice du sens génésique, qu'on se souvienne de ces exemples et des avertissements de Poumet : « Ils se promettaient des plaisirs nombreux et durables, un bonheur inconnu, des jouissances inouïes, et ils n'ont trouvé que tourments, douleurs, tortures, angoisses inexprimables ! Le flambeau d'une vie nouvelle devait se rallumer pour eux, et je les vois glacés dans les bras de la Mort ! Et l'autel qu'ils avaient élevé à ce fantôme d'une volupté imaginaire, est devenu pour eux le linceul de la tombe. » De même le poète a dit :

Garde-toi de puiser dans ce philtre perfide
La vigueur que réclame un amoureux congrès;
Le myrthe qu'a piqué l'ardente cantharide
Se change en funèbre cyprès.

Les Égyptiens attribuaient au *bupreste sacré* des vertus analogues à celles des cantharides : « On voit cet insecte, dit le D^r Bossu, sculpté dans les tombeaux de Thèbes, laissant tomber de son bec une humeur dans la bouche d'un homme dont le pénis en érection projette des petits enfants. »

Phosphore. — Le phosphore a été préconisé contre l'impuissance ; mais il est d'un emploi si dangereux et d'une efficacité si contestable que les médecins l'administrent rarement aujourd'hui.

Certaines substances alimentaires, comme les œufs, la cervelle et les poissons, ont depuis longtemps la réputation d'exalter le sens génital ; elles la doivent, sans doute, à la faible quantité de phosphore qu'elles contiennent. Plaute met en scène, dans *Casine*, un vieillard

amoureux qui recommande à son esclave d'apporter du marché « des seiches, des patelles, des soles, des limandes ». D'après Hérodote, les prêtres égyptiens ne devaient pas faire usage des produits de la mer à cause de leurs propriétés aphrodisiaques.

La religion catholique ne semble pas tenir compte de ces propriétés génésiques, en ordonnant le régime ichthyaque dans les couvents, pour réfréner, comme dit Rabelais, la concupiscence charnelle, et au moment du carême, en signe de pénitence. On est d'ailleurs en droit de se demander avec C. Husson, si « ce ne serait pas plutôt les assaisonnements avec lesquels les traiteurs en renom relèvent leurs mets qui deviendraient les grands excitants. » Quoi qu'il en soit, Brillat-Savarin pense que le poisson éveille, chez les deux sexes, l'instinct de la reproduction et il rappelle, à ce propos, l'histoire suivante : « Le sultan Saladin, voulant éprouver jusqu'à quel point pouvait aller la continence des derviches, en prit deux dans son palais, et pendant un certain espace de temps les fit nourrir des viandes les plus succulentes. Bientôt la trace des sévérités qu'ils avaient exercées sur eux-mêmes s'effaça, et leur embonpoint commença à reparaitre. Dans cet état, on leur donna pour compagnes deux odalisques d'une beauté toute-puissante, mais elles échouèrent dans leurs attaques les mieux dirigées, et les deux saints sortirent d'une épreuve aussi délicate, purs comme le diamant de Visapour.

« Le sultan les garda encore dans son palais, et pour célébrer leur triomphe, leur fit faire pendant plusieurs semaines une chère également soignée, mais exclusivement en poisson. A peu de jours, on les soumit de nouveau au pouvoir réuni de la jeunesse et de la beauté ; mais cette fois, la nature fut la plus forte, et les trop heureux cénobites succombèrent... étonnamment. »

Haschisch. — Le haschisch est obtenu par la distillation des pistils du chanvre. Les Orientaux en font un usage journalier, comme les Chinois de l'opium, et les Européens des boissons alcooliques. Cette préparation produit sur l'économie une ivresse particulière, dont les caractères varient selon les individus ; aux uns elle donne des rêves voluptueux, aux autres des cauchemars pénibles ; elle provoque chez ceux-ci des idées gaies, réveille chez ceux-là les plus mauvaises passions. Parfois même, elle détermine des troubles cérébraux qui peuvent conduire à la folie ou au crime. On a rapporté plusieurs assassinats commis par des musulmans qui avaient fumé du haschisch ou kiff et mangé de la confiture de chanvre indien ou maadjaun.

C'est, paraît-il, à l'aide d'un breuvage dont le haschisch formait la

base, que Hassan-ben-Sabah-Homaïri, personnage célèbre du temps des croisades, plus connu sous le nom de Vieux de la Montagne, grisait ses sectateurs et surexcitait leur fanatisme. Ceux-ci étaient alors appelés Hachischins, d'où l'on fait dériver le mot assassin.

Safran. — Le safran a été rangé parmi les aphrodisiaques végétaux, bien qu'en réalité il n'exerce aucune action stimulante sur les désirs vénériens. Dans le midi, il sert à la confection de nombreuses sauces culinaires.

Autrefois, il entrait dans la composition de plusieurs filtres fameux tels que le *bers* des Égyptiens et le *philonium* des Romains.

Truffe. — La truffe « n'est point un aphrodisiaque positif, dit Brillat-Savarin, mais elle peut, en certaines circonstances, rendre les femmes plus tendres et les hommes plus aimables. »

La propriété spécifique qu'on attribue à ce précieux comestible est, en effet, contestable et doit être rapportée, comme pour le poisson, aux condiments, à la nourriture substantielle et généreusement arrosée, qu'il accompagne toujours.

L'anecdote suivante en peut être la preuve : Un jour, le duc de Richelieu toujours vaillant, galant et gourmet, s'attristait devant son médecin de ne pouvoir plus digérer les truffes. — Mangez des cannetons, lui dit celui-ci, ils ont la même vertu que la truffe ! Le soir même, le maréchal duc de Richelieu soupait avec la Monteil dans sa petite maison de Charonne et mangeait des cannetons : l'expérience fut concluante.

Noix vomique. — La noix vomique a été préconisée par Trousseau pour réveiller l'ardeur génitale. « Sous son influence, dit-il, les érections nocturnes et diurnes deviennent incommodes, même chez ceux qui, depuis longtemps, avaient perdu quelque chose de leur virilité. Les femmes, elles-mêmes, éprouvent des désirs vénériens plus énergiques, et nous avons, à cet égard, des confidences qui ne permettent pas d'en douter ».

Nous pensons, cependant, que Trousseau s'est fait illusion, car aucun des malades auxquels nous avons administré la noix vomique, n'a ressenti de pareils effets.

Épices. — Les épices, comme le poivre, la muscade, la girofle, la cannelle, le gingembre, le laurier, communiquent aux aliments, dont ils servent à rehausser la saveur, leur action excitante sur le sens

génésique. C'est surtout au goût relevé de leur assaisonnement que les homards et les écrevisses doivent leur renommée aphrodisiaque. Certaines écrevisses, il est vrai, stimulent directement l'appareil génital quand elles se sont nourries de cantharides, tombées des frênes dans les ruisseaux qu'elles habitent.

A côté des épices, nous pouvons citer le CÉLERI et la ROQUETTE dont Martial reconnaît déjà les vertus :

Excitat ad Venerem tardos eruca maritos (1).

Satyriion, Mandragore et Hippomane. — Enfin, nous mentionnerons le satyriion ou orchis (de *ὄρχις*, testicule), la mandragore, ressemblant à un homme (fig. 151), et l'hippomane (de *μᾶννα*, fureur, et *ἵππος*, cheval), qui jouissaient d'un grand crédit auprès des anciens.

L'odeur spermatique du satyriion et la ressemblance de son bulbe avec la glande séminale ont surtout contribué à établir sa réputation.

Les anciens, croyant à la vertu génésique de la mandragore, lui ont donné le nom de *pomme d'amour* et, pour la même raison, à Vénus le surnom de *mandragaritis*. L'empereur Julien, dans son épître à Calixène, dit qu'il boit du jus de mandragore pour s'exciter au jeu de l'amour.

Quant à l'hippomane, c'était une humeur sécrétée par les organes générateurs de la jument. Pline lui attribuait une telle puissance que, suivant ce trop crédule auteur, « jetée dans la fonte d'une figure d'airain représentant une jument d'Olympie, elle excite le rut le plus furieux chez les étalons qui en approchent ». Il y avait aussi une autre sorte d'hippomane préparée avec la membrane amnios, que les poulains entraînent avec eux en naissant. C'est à cette préparation spéciale que Virgile fait allusion dans l'*Enéide*, lorsqu'il montre les efforts de Didon pour retenir son amant : « En même temps, elle répandait des eaux funèbres pour simuler celles de l'Averne ; elle avait coupé, au lever de la lune, avec une faux d'airain, les herbes naissantes, dont elle exprimait le suc noir et le lait impur ; elle y joint l'hippomane, arraché du front du coursier naissant et dérobé à son avide mère. » Écoutons encore Juvénal (2) : « Ne va pas jusqu'à la folie furieuse, comme cet oncle de Néron, ce Caligula, à qui Césonia fit boire tout l'hippomane recueilli sur le front d'un jeune poulain. »

(1) La roquette excite les maris peu portés aux plaisirs de Vénus.

(2) Sat. VI.



FIG. 151. — La Mandragore. D'après dom Calmet.

2° **Des antiaphrodisiaques.** — Les anaphrodisiaques les plus vantés sont : l'*agnus castus*, le *nénuphar blanc*, la *laitue*, la *ciguë*,

le *tabac*, le *café*, le *nitre*, l'*iode*, le *sel*, le *camphre*, le *bromure de potassium* et le *houblon*.

L'AGNUS CASTUS OU VITEX, encore appelé *poivre des moines*, servait aux Athéniennes pour parer leurs lits pendant les fêtes de Cérès, afin d'éloigner les rêves voluptueux. Arnaud de Villeneuve attribuait à cette plante une vertu si active qu'il suffisait, disait-il, de porter sur soi un couteau dont le manche était fait avec le bois de cet arbrisseau pour « apaiser les aiguillons de la chair ».

Le NÉNUPHAR ou *lys des étangs* jouissait, comme le précédent, d'une renommée très ancienne et fort peu justifiée. Pline assure que ceux qui en prendront pendant douze jours se trouveront incapables de contribuer à la propagation de l'espèce. Cependant, les paysans suédois ont l'habitude de mêler du nénuphar à leur farine, sans que leurs facultés viriles en éprouvent la moindre atteinte.

L'agnus castus et le nénuphar entraient dans la composition de l'*électuaire de chasteté*, qui était autrefois fort employé dans les couvents.

La LAITUE doit sa réputation à la légende d'après laquelle Vénus aurait enseveli Adonis sous les feuilles de ce légume. Les anciens, qui croyaient à ses propriétés aphrodisiaques, la désignaient sous le nom significatif d'ἐὐνοῦχλον.

La CIGUE possédait aussi le privilège de déprimer les fonctions génésiques. Au dire de saint Jérôme, les hiérophantes d'Athènes en faisaient usage, et saint Basile affirme avoir vu certaines femmes qui éteignaient leurs désirs les plus furieux en buvant de la ciguë.

Le TABAC affaiblit insensiblement les fonctions génitales, et l'usage en est, pour cette raison, recommandé aux ecclésiastiques. Il est assez fréquent d'observer des employés des manufactures de l'État qui perdent, sous son influence, leur aptitude génésique.

Le CAFÉ est considéré, par les uns, comme un excitant de l'énergie virile et, par d'autres, comme un déprimant.

A l'appui de cette dernière assertion, on raconte l'histoire de la femme de Mahmud Kasnin, roi de Perse et grand amateur de café. Cette sultane vit un jour, de sa terrasse, un cheval que l'on allait châtrer, et dit à ceux qui le conduisaient : *C'est bien de la peine inutile, faites-lui prendre du café, et vous le rendrez aussi indifférent que le roi*. On sait que Linné appelait le café « la liqueur des chapons ».

Le NITRE ou *nitrate de potasse* fut mis à la mode en Angleterre par le chancelier Bacon ; on en fit alors un véritable abus. Ce sel était employé comme une panacée universelle, il guérissait toutes les maladies. « Mais, dit un auteur du temps, les femmes proscrivirent

bientôt ce remède. Elles trouvèrent que leurs maris étaient moins portés à satisfaire leurs désirs, depuis qu'ils en usaient. Elles s'en prirent au chancelier qui l'avait répandu. Quelques-unes, apparemment plus sensuelles que raisonnables, allèrent même jusqu'à crier à la sorcellerie, au maléfice ! »

Autrefois, au contraire, on regardait le nitre comme un excitant génésique des plus actifs, et Sénèque lui attribue la fécondité des Égyptiennes.

Le SEL ou *chlorure de sodium* était considéré, par les anciens, comme propre à calmer les ardeurs amoureuses. Aussi, faisaient-ils naître de l'écume de la mer, Nephthis, la déesse de la stérilité. Quand ils détruisaient une ville, ils répandaient du sel sur son emplacement, afin de rendre le sol à jamais stérile. Dans la langue hébraïque, le mot *melelah*, qui veut dire salé, est synonyme d'infécond.

Il est vrai que, d'un autre côté, le sel passait pour un aphrodisiaque, comme semble l'indiquer le terme *salacité*, qui vient du mot latin *sal*, le sel. Son usage était interdit aux prêtres Égyptiens.

L'IODE et ses dérivés, par leurs propriétés fondantes, affaiblissent les facultés viriles en atrophiant les glandes séminales.

Le BROMURE DE POTASSIUM, l'ACIDE SALICYLIQUE et ses sels, l'HYDRATE DE CHLORAL, la MORPHINE et les autres dérivés de l'opium s'emploient, en thérapeutique, comme sédatifs de l'appareil générateur.

Le CAMPHRE a été appelé *ligatura et vinculum Veneris*. L'École de Salerne a prôné ses vertus anaphrodisiaques dans ce précepte :

Le camphre respiré, par son odeur subtile,
Au mâle ôte à jamais sa puissance virile.

Son action est fort contestable, bien que, de nos jours, les médecins l'ordonnent contre les érections douloureuses et en fassent saupoudrer la surface des vésicatoires, pour atténuer l'irritation produite par les cantharides sur les voies urinaires.

Le HOUBLON, par le *lupulin* qu'il renferme, exerce sur l'appétit vénérien une dépression manifeste ; on peut s'en convaincre en buvant de la bière. Mais il en est de l'influence de cette boisson sur le sens génésique comme de celle du café sur le sommeil : l'usage journalier finit par en atténuer les effets physiologiques ; ainsi, les Allemands, qui sont de grands amateurs de bière, ont généralement une nombreuse progéniture.

Il n'y a donc pas de véritables substances antiaphrodisiaques. Les seuls moyens capables d'apaiser les désirs génésiques appartiennent

tous à l'hygiène. Ce sont : 1° L'ABSTINENCE : « Vénus, dit Rabelais, se morfond sans la compagnie de Cérès et de Bacchus » *Sine Baccho et Cerere friget amor* (1).

2° LES OCCUPATIONS SOUTENUES DE L'ESPRIT : *Res age, tutus eris* (2), a dit Ovide. « Le travail est le plus puissant de tous les antiaphrodisiaques, pensait Proudhon.

3° LES EXERCICES DU CORPS, tels que l'escrime, l'équitation, la danse, la marche, la chasse, etc. La passion que Charles X avait pour la chasse a été le sujet d'une chanson qui avait pour refrain significatif :

Six enfants! ô le malheureux père.
Qu'on lui donne encore un lapin.

« On a fait Diane ennemie de Vénus, écrit l'auteur des *Confessions*, et l'allégorie est très juste; les langueurs de l'amour ne naissent que dans le doux repos, et un exercice violent étouffe les tendres senti-

(1) Madame Deshouillères a fait, sur ce texte, une ballade assez agréable :

Dans ce hameau, je vois de toutes parts
De beaux atours mainte fillette ornée :
Je gagerais que quelque jeune gars
Avec Catin unit sa destinée ;
Elle a l'œil doux, elle a les traits mignards,
L'air gracieux, l'humeur point obstinée ;
Mais grand défaut gâte tous ses attraits :
Point n'a d'écus... Pour belle qu'on soit née,
« L'Amour languit sans Bacchus et Cérès. »

De doux propos et d'amoureux regards
On ne saurait vivre toute l'année ;
Jeunes maris deviennent tôt vieillards,
Quand leur convient jeûner chaque journée,
Soucis pressants chassent pensers gaillards ;
Tendresse alors est en bref terminée ;
S'il en paraît, ce n'est qu'*ad honores* ;
Par maints grands clercs l'affaire examinée,
« L'Amour languit sans Bacchus et Cérès. »

L'âtre entouré d'un tas d'enfants criards,
De créanciers, la porte environnée,
D'un triste hymen tous les autres hasards,
Font endurer peine d'âme damnée,
Et donnent joie aux voisins babillards.
Myrtes dont fut la tête couronnée,
Voir on voudrait transformer en cyprès ;
D'un tel désir point ne suis étonnée :
« L'Amour languit sans Bacchus et Cérès. »

(2) Occupe-toi, tu seras tranquille.

ments. » Standhal dit, d'autre part : « J'ai beaucoup vécu ces temps derniers avec les danseuses du théâtre del Sol, à Valence. L'on m'assure que plusieurs sont chastes ; c'est que leur métier est très fatigant. Cela me rappelle Rousseau, qui prescrit de faire beaucoup marcher Émile. »

Ovide propose, comme un préservatif infailible contre l'amour, de faire rire la jeune fille mal dentée. Certes, une brèche-dent n'est pas faite pour inspirer une forte passion ; mais aujourd'hui, les progrès de la prothèse dentaire ont détruit, dans la plupart des cas, l'efficacité de ce remède.

Nous signalerons, enfin, la SAIGNÉE qui a été rangée au nombre des moyens propres à modérer l'ardeur génitale. Balzac partage cet avis dans sa *Physiologie du mariage* et Sterne rappelle, dans *Tristram Shandy*, la pratique des anciens Scythes qui guérissaient « les appétits les plus désordonnés de nos sens » en tirant quelques onces de sang au-dessous des oreilles. Autrefois, les saignées étaient fréquemment pratiquées dans les monastères ; c'est ce qui s'appelait « affaiblir le moine », *minuere monacum*, la *minution*. L'abus de cette pratique dans les couvents et monastères obligea saint Louis à imposer aux religieuses un maximum de six saignées par an : à Noël, le mercredi des Cendres, Pâques, la Saint-Pierre, la mi-août et la Toussaint.

CHAPITRE II

DE LA COPULATION

La *copulation* (de *copula*, lien), ou le coït (1) est l'union des sexes pour la génération. Cet acte, que Montesquieu appelle « la prière mutuelle », comprend : 1° l'*érection* qui en est le prélude ; 2° l'*accouplement* ou l'intromission du membre viril dans le vagin ; 3° l'*éjaculation* ou la projection du sperme à l'intérieur des voies génitales de la femme.

ARTICLE PREMIER

DE L'ÉRECTION

Mécanisme et but de l'érection. — On expliquait autrefois l'*érection* par la pénétration des « esprits animaux » dans les organes générateurs. Mais les recherches des physiologistes modernes ont démontré que ce phénomène était dû à un apport exagéré de sang dans les appareils érectiles de l'un et de l'autre sexe, c'est-à-dire : dans les corps caverneux, le gland et la portion spongieuse de l'urètre, pour l'homme ; le clitoris et le bulbe du vagin, pour la femme.

L'accumulation du sang dans la trame de ces tissus aréolaires a pour conséquence l'accroissement de leur volume et de leur résistance. Ainsi, chez l'homme, sous l'influence de l'érection, la verge devient plus volumineuse et plus rigide, ce qui en facilite l'introduction dans l'étui vaginal. Chez la femme, l'érection se traduit à la fois par le gonflement du bulbe du vagin (fig. 86) qui, rétrécissant le calibre de ce canal, rend plus intime le contact de la verge avec ses parois, et par l'allongement du clitoris, dont l'extrémité libre se rapproche de l'or-

(1) On emploie différents termes suivant les espèces, comme *saillir* pour le cheval, *mâtiner* pour le chien, *côcher* pour les oiseaux et *couvrir* pour tous les quadrupèdes.

gane viril pour s'exposer plus directement à ses titillations. L'afflux de sang dans les voies génitales de la femme a, de plus, pour effet, d'augmenter les sécrétions muqueuses, ce qui favorise l'intromission et les glissements de la verge.

On observe encore, chez l'homme, au moment de l'érection, le gonflement du *verumontanum* (fig. 20) qui, siégeant à l'origine de l'urètre, obstrue ce conduit et s'oppose, d'une part, à la sortie des urines de la vessie et, d'autre part, au passage du sperme dans ce réservoir. L'absence de cette saillie membraneuse dans l'urètre de la femme explique, chez elle, la fréquence de l'émission de l'urine pendant le coït.

Causes qui provoquent et modifient l'érection. — Le mécanisme de l'érection peut être comparé à celui qui produit l'afflux de sang à la face, sous l'influence du sentiment de la honte ou de la pudeur. C'est dire que le principal stimulant de l'érection est l'imagination. Mais celle-ci ne suffit pas toujours à réveiller l'activité des organes génitaux, et elle a souvent besoin d'être aidée par des excitations tactiles (1) plus ou moins prolongées, surtout pour le sexe féminin. De là les conseils donnés par Ambroise Paré :

« L'homme estans couché avec sa compagne et espouse la doit mignarder, chatouiller, caresser et esmouvoir, s'il trouvait qu'elle fut dure à l'esperon : et le cultivateur n'entrera dans le champ de nature humaine à l'estourdy, sans que premièrement n'aye fait ses approches, qui se feront en la baisant..., aussi en maniant ses parties génitales et petits mamelons (2), afin qu'elle soit esprise des désirs du masle (qui est lors que sa matrice lui frétille) afin qu'elle prenne volonté et appétit d'habiter et faire une petite créature de Dieu, et que les deux semences se puissent rencontrer ensemble ; car aucunes ne sont pas si promptes à ce jeu que les hommes. »

Toutes les causes qui excitent ou diminuent l'appétit vénérien, et que nous avons déjà signalées, agissent nécessairement sur l'érection. En outre, certains états morbides la provoquent ou l'empêchent de se manifester. Dans le premier cas, ils déterminent le *priapisme* (de *πριαπος*, priape, membre viril), dans le second, l'*impuissance*.

D'autres causes produisent l'érection, comme la présence d'un corps étranger dans la vessie, un calcul par exemple, et la simple

(1) Le toucher joue dans les ébats voluptueux un rôle si important que plusieurs auteurs l'ont nommé « le sens de l'amour. »

(2) On les appelait autrefois des *boute-en-train*.

distension de ce réservoir par l'urine. C'est à cette dernière circonstance qu'il faut attribuer la fréquence de l'érection au moment du réveil. On connaît la réponse que fit Fontenelle à la personne qui lui demandait s'il avait jamais eu l'envie de se marier. — *Quelquesfois le matin*, répondit ce philosophe. *Savez-vous*, disait Louis XV, déjà vieux, à l'un de ses familiers, *que j'ai encore quelques érections le matin?* — *En ce cas, Sire, urinez vite*, répondit le courtisan. Le fameux lithotomiste Souberbielle, raconte le Dr Garnier, n'était pas si sage dans ses dernières années, car, âgé de plus de quatre-vingts ans, il faisait montre de cette virilité factice à ses visiteurs matinaux.

Le décubitus dorsal peut, à lui seul, déterminer l'érection, par suite de la compression des vésicules séminales, lorsque l'urine distend la vessie trop fortement. C'est pourquoi l'on recommande aux jeunes gens, et surtout aux personnes affectées de pertes séminales, de ne jamais dormir sur le dos.

L'érection s'observe quelquefois chez les nouveau-nés, mais elle se manifeste surtout à la puberté, à l'âge où « l'enfant sent des baisers dont il ne voit pas les lèvres ».

Du priapisme. — Cet état est caractérisé par une érection douloureuse et prolongée. Il existe dans la blennorrhagie aiguë, dans la cystite cantharidienne, dans la pendaison par suite de la compression du bulbe rachidien, et en général dans toutes les lésions traumatiques de la moelle ou des organes génitaux.

Müller cite le cas d'un priapisme de trois mois. Marcellus Donatus a publié l'observation d'un homme qui s'étant fracturé la colonne vertébrale, en tombant du haut d'un toit, eut une érection qui persista jusqu'à sa mort. Pechin a constaté le même fait chez un jeune homme qui avait reçu un coup de bâton sur la région des lombes, laquelle est considérée, nous le savons, comme un véritable centre génital. Lisfranc a observé un exemple de priapisme chez un homme qui avait reçu un coup pied dans les bourses.

ARTICLE II

DE L'ACCOUPLEMENT

Conditions de l'accouplement. — Avant de pénétrer dans le vagin, le pénis doit, à la première approche sexuelle, vaincre la résistance que lui oppose l'anneau vulvaire, et il ne peut y parvenir que s'il est en érection. Une fois cet obstacle franchi, l'intromission du membre viril est favorisée par la forme conique du gland et par le liquide visqueux que les glandes vulvo-vaginales (fig. 52) déversent à l'entrée du vagin. La difficulté qu'éprouve le pénis à pénétrer dans les voies génitales de la femme est d'autant plus grande, que l'orifice vulvaire est plus étroit et que la membrane hymen est plus épaisse. Nous avons déjà dit que la déchirure de cette membrane est accompagnée d'une légère hémorrhagie et d'une douleur vive, due surtout au froissement de la vulve.

La faible effusion de sang qui résulte de la rupture de l'hymen est regardée à tort, nous le savons, comme la caractéristique de la défloration. Elle peut, en effet, manquer dans les cas où cette membrane n'existe qu'à l'état rudimentaire, ou est assez relâchée pour se laisser refouler sur les bords de la vulve sans se déchirer. Certaines femmes déflorées avant leur mariage profitent de ces exceptions, assez communes, pour donner le change à un mari trop confiant et elles ont recours aux lotions astringentes dans l'espoir de rétrécir l'anneau vulvaire et de se « refaire une virginité ». Elles augmentent, en outre, l'étroitesse de cet orifice en contractant énergiquement le muscle constricteur du vagin (fig. 86) au moment de l'accouplement. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes*, écrit que des femmes adroites font de la virginité une fleur qui périt et renaît tous les jours, et se cueille la centième fois plus douloureusement que la première.

« La folie de presque tous les maris, dit encore Dionis, est de vouloir trouver de la difficulté dans les premières approches ; c'est une espèce de triomphe pour eux de s'imaginer d'avoir forcé cette prétendue barrière, et plus ils ont de peine, plus ils sont persuadés de la sagesse de leur femme.

« Un jeune homme marié depuis huit jours me vint trouver ; il avait un paraphymosis (fig. 36) ; sa verge était extraordinairement enflée et le gland prêt à tomber en gangrène. Il s'imaginait que c'était

quelque mal vénérien que sa femme lui avait donné ; je lui dis qu'au contraire c'était une preuve convaincante que sa femme avait son pucelage, et que, n'ayant pas le gland naturellement découvert, l'effort qu'il avait fait le premier jour de ses noces pour entrer dans le vagin était cause que le prépuce avait rebroussé par dessus la couronne du gland, et fait après son resserrement une interruption aux vaisseaux qui vont du corps de la verge à sa tête. Il retourna très content de ma réponse qui l'assurait de la vertu de sa femme, et peut-être fut-il fâché de n'avoir pas encore plus souffert.

« C'est malheur arrive à très peu de personnes quand l'orifice externe de la femme est ouvert comme il le doit être naturellement ; mais des faits extraordinaires ne sont point de règle, comme celui d'une dame à qui les lèvres de la matrice étaient tellement jointes que son mari ne put jamais y entrer. Il n'y avait qu'une petite ouverture dans le milieu par où l'urine et les ordinaires sortaient : il fallut avoir recours à la chirurgie et séparer en haut et en bas les deux lèvres l'une de l'autre ; elle eut ensuite des enfants, et j'ai quelquefois entendu son mari dire en plaisantant que son médecin en avait trop coupé, mais aussi qu'elle en accouchait plus facilement. »

Il est d'autres causes, purement accidentelles, qui rétrécissent la vulve et font obstacle au coït. Nous rappellerons, comme exemple, l'aventure suivante, qui est arrivée à Lisfranc. Appelé auprès d'une jeune femme qui, à la suite d'un accouchement, avait eu une déchirure du périnée, il fit une suture. A quelque temps de là, un jeune homme vint le trouver dans son cabinet. — *Monsieur le docteur*, lui dit-il, *je suis marié depuis huit jours, et, malgré tous mes efforts, je ne suis encore que le fiancé de ma femme... Je me réjouis de la certitude que me donne cette situation, mais cependant je voudrais bien la voir cesser, et je viens vous demander s'il n'y aurait pas une opération à faire... Ma femme est dans le salon, et j'ai voulu, pour ne pas l'effrayer, venir d'abord vous mettre au courant.* Lisfranc ouvre la porte... Notre jeune mariée était, vous l'avez deviné, la femme à la suture.

Divers moyens de défloration. — Ils varient suivant les pays ; la plupart sont exposés par le D^r Godard dans son ouvrage *l'Égypte et la Palestine*, auquel nous les empruntons :

Les Turcs tiennent peu, paraît-il, à épouser une femme vierge, mais il n'en est pas de même des Arabes et des Cophtes. En Nubie, les filles se marient à l'âge de huit à neuf ans, mais le mari ne couche pas avec elles. Pour voir si sa femme est vierge, le Nubien la fait

asseoir sur une chaise, une femme tient le bras droit, une autre le bras gauche, et deux femmes maintiennent les cuisses écartées. Le fiancé introduit, à deux ou trois reprises, le doigt indicateur dans le vagin et constate la présence de l'hymen. Il garde alors sa femme un ou deux ans chez lui, jusqu'à ce qu'elle ait dix ans environ. Alors, au lieu de la faire inciser comme dans le Soudan, il la dilate avec les doigts, il introduit d'abord un doigt, puis deux, et répète cette manœuvre plusieurs jours de suite.

Chez les Arabes, le mariage a lieu le plus ordinairement avant l'époque des menstrues. Si la mariée a de neuf à dix ans, elle est déflorée par une matrone ; si elle a treize ans, l'opération est faite par le mari.

Voici comment procède la matrone. Les deux mères étant présentes, elle introduit dans le vagin le doigt indicateur de la main droite recouvert d'un mouchoir ; la jeune fille crie beaucoup. Le doigt est ensuite retiré, et le mouchoir taché de sang est déployé et montré aux parents dans une pièce voisine. Bien entendu qu'on s'arrange toujours pour que la jeune fille paraisse vierge. Il est d'usage que le mari attende quelques jours pour coucher avec sa femme.

« Les chrétiens catholiques de l'Égypte déflorent leurs femmes avec le membre, du moins quand les filles sont grandes. L'opération se fait devant les deux mères et devant la femme qui nettoyait les cheveux de la jeune fille au bain ; les autres parents sont dans une pièce à côté. Quelquefois le jeune homme prétend que la jeune fille qu'il a épousée est femme et refuse de se livrer au coït. Les mères essayent de lui persuader qu'il se trompe, mais il s'entête. Alors la femme qui a peigné les cheveux, femme toujours rusée, intervient ; et si elle sait que la jeune fille n'est plus vierge, elle use du stratagème suivant : elle prend un mouchoir, en enveloppe son index ; mais comme elle a les ongles très longs et très pointus, elle traverse le mouchoir. Arrivée dans le vagin, elle a soin de l'écorcher fortement, afin de donner lieu à une hémorrhagie. Le mouchoir est retiré tout sanglant et montré au jeune homme. On lui dit alors qu'il ne s'y connaît pas ; s'il persiste dans son refus, les femmes l'injurient et les parents qui sont dans la pièce voisine font « Hou ! hou ! ». On fait voir le mouchoir à tous les assistants, et d'ordinaire le jeune homme demeure convaincu qu'il a épousé une vierge. Cette tromperie est facile, vu l'âge du mari, peu expert et trop jeune. »

A Constantinople, le mari commence à coïter ; il est contraint de se retirer lorsque les témoins jugent la femme déflorée, pour que le linge que l'on tient à montrer à la famille contienne seulement du sang.

Les Perses produisent aussi le mouchoir ensanglanté, après la défécation.

ARTICLE III

DE L'ÉJACULATION

Description de cet acte. — Aussitôt après l'intromission du pénis dans l'étui vaginal, le bassin de l'homme et celui de la femme, lorsque celle-ci prend une part active au coït, exécutent une série de mouvements alternatifs d'avant en arrière, qui ont pour but d'exciter, par des frottements répétés, les saillies papillaires du gland et du clitoris. Les excitations de ces papilles produisent une sensation indéfinissable de plaisir qui va en augmentant et atteint chez l'homme, son paroxysme au moment où le sperme est projeté de l'urètre, par jets saccadés, sur le col de l'utérus.

La projection de la liqueur fécondante dans l'intérieur des organes femelles constitue l'*éjaculation* (de *e*, hors et *jaculari*, darder). « Ce jaillissement précieux qui, selon Cockburn, fait connaître toute l'étendue de la volupté » est le but du coït. Dès qu'il est terminé, l'éréthisme voluptueux disparaît et fait place à un abattement général qui invite au sommeil. Les anciens disaient :

Læta venire Venus, tristis abire solet (1).

Un quatrain réaliste répète :

Après bien des maux et du bruit,
On jouit enfin de sa belle :
Le feu s'éteint, le dégoût suit.
Le jeu valait-il la chandelle.

La femme n'éprouve pas cet assoupissement à la suite de l'acte sexuel : *Triste est omne animal post coitum*, dit Galien, *præter mulierem et gallum qui cantat*. Tous les êtres deviennent tristes après le coït, à l'exception de la femme et du coq qui chante.

(1) Vénus a l'habitude d'arriver joyeuse et de partir triste.

On a toujours trouvé une grande ressemblance entre les différentes phases de la copulation et les secousses convulsives suivies du sommeil comateux qui caractérisent une attaque de haut mal : Démocrite comparait le coït à une courte épilepsie, et Marc-Aurèle disait que l'amour était une petite convulsion. « A ne consulter que la raison, écrit Chamfort, quelle femme pour une épilepsie de quelques minutes, se donnerait une maladie d'une année entière ? »

L'éjaculation est spéciale au sexe masculin. On croyait autrefois que la femme projette sa semence et la mélange à celle de l'homme ; mais on faisait une confusion avec le liquide sécrété par les glandes de Bartholin (D, fig. 52). Cette erreur est encore fort répandue de nos jours. Ainsi on la rencontre dans un ouvrage récent : *De rebus venereis ad usum confessoriorum*, par le vicaire général D. Craisson. Cet auteur examine la question suivante : « Lorsque l'homme s'est retiré après l'éjaculation, mais avant celle de la femme, est-il possible par des attouchements immédiats, de provoquer l'émission de la semence chez cette dernière ? »

Mécanisme de l'éjaculation. — Pour la plupart des physiologistes, l'éjaculation est due : d'abord aux contractions des vésicules séminales (l, fig. 1) et des canaux éjaculateurs (m), qui dirigent le sperme dans l'urètre ; puis, à celles du muscle de Wilson (10, fig. 37), et du bulbo-caverneux (fig. 39), qui chassent par saccades le liquide fécondant au dehors. La force d'impulsion communiquée au sperme est telle qu'il peut être lancé à quelques pieds de distance : c'est surtout le muscle bulbo-caverneux qui imprime à cet acte son énergie et sa forme saccadée ; de là le nom d'*accelerator seminis et urinæ* que lui ont donné les anciens.

On a cru longtemps que les vésicules séminales prenaient seules part à l'éjaculation ; mais les animaux privés, comme les chiens, de ces réservoirs, éjaculent avec autant de force et de rapidité que ceux qui en sont pourvus.

Immédiatement avant l'éjaculation, les glandes de l'urètre sécrètent un liquide clair et visqueux qui sert à diluer le sperme, et à faciliter son passage à travers ce canal. C'est ce liquide qui est seul éjaculé, par les eunuques et qui s'écoule involontairement à la suite d'une violente érection, ou pendant les efforts de la défécation.

La quantité de sperme éjaculé, y compris les produits de sécrétion accessoires qui le complètent, est en moyenne de quatre grammes chez un adulte. Mais, qu'elle qu'en soit l'abondance, les vésicules séminales ne se vident jamais complètement dans une seule éjaculation.

Ainsi, Brachet a trouvé ces réservoirs à peu près remplis chez un individu qui avait été frappé d'apoplexie cérébrale pendant le coït. Il est donc possible de répéter l'acte sexuel à de courts intervalles : Sainte-Marie cite un négociant de Lyon, qui, atteint de priapisme au milieu d'un délire furieux, éjacula quatorze fois en quelques heures.

Phénomènes anormaux de l'éjaculation. — L'excrétion spermatique présente plusieurs anomalies importantes. Quelquefois elle est trop rapide, par suite d'excès vénériens ou d'une sensibilité génésique exagérée. Chez certains sujets, par exemple une simple conversation avec une femme suffit pour provoquer l'éjaculation. Lallemand a cité l'observation d'un jeune homme qui arrivait au même résultat en se frappant la tête. Dans d'autres cas, au contraire, l'émission de semence est impossible et l'acte sexuel n'aboutit pas. C'est ce qui constitue l'*aspermiasie* (de *a*, privatif et *σπέρμα*, sperme) (1) ; elle est le plus souvent occasionnée par un rétrécissement urétral.

Plus rarement l'éjaculation, au lieu d'être agréable est douloureuse et donne lieu à la *dyspermiasie* (de *δύς*, difficilement). Mais, de toutes les anomalies de l'éjaculation, la plus fréquente est l'*incontinence spermatique*, plus connue sous les noms de *pollutions*, *pertes séminales* ou *spermatorrhée* (de *σπέρμα*, sperme et *ρεῖν*, couler).

Les pertes séminales involontaires se produisent pendant la veille ou le sommeil. Dans le premier cas, elles sont presque toujours la conséquence de l'onanisme et des autres abus vénériens. La liqueur spermatique s'évacue, alors, soit insensiblement, soit à la fin de l'émission des urines, ou pendant l'expulsion des matières fécales.

Comme les autres affections génito-urinaires, les pertes séminales portent à l'économie, principalement aux facultés intellectuelles et morales, une fâcheuse atteinte. Voici le sombre tableau qu'en trace Arétée : « En nous communiquant la vie, la semence nous donne la chaleur, la force, le courage, la voix mâle, le poil, enfin ce qui constitue la virilité; elle aide puissamment la santé et l'intelligence. Quand les pertes excessives de cette liqueur en ont privé le jeune homme, il revêt l'aspect d'un eunuque ou d'un vieillard. Les sujets, de la sorte, épuisés sont paresseux, accablés, sans âme, engourdis, stupides, faibles, recourbés, lâches, pâles, blancs, efféminés, imberbes; leur voix est aiguë, ils sont sans appétit, froids, les membres engourdis, les jambes impuissantes, languissants, impropres à tout. »

(1) Demangeon raconte que, dans une instance en justice, pour obtenir le divorce, la femme d'un Anglais alléguait que son mari n'avait point d'encre dans sa plume.

Les conséquences habituelles des pertes séminales persistantes sont l'hypocondrie, la mélancolie et même le suicide. Pour prévenir ces effets désastreux, on est quelquefois obligé de recourir à la castration. M. Minière a imaginé un appareil des plus ingénieux afin de guérir les pollutions nocturnes. C'est un anneau métallique dans lequel la verge est introduite de telle sorte, qu'à la moindre érection, il détermine, par son contact avec un appareil électrique, la formation instantanée d'un courant qui, à son tour, met en branle une sonnerie placée près de l'oreille du malade et dont le bruit le réveille aussitôt.

Quant aux pollutions nocturnes, qui ne surviennent que de loin en loin et qui sont le résultat de la continence, elles doivent être considérées comme des crises salutaires, à l'aide desquelles la nature se débarrasse d'une humeur superflue. Elles surviennent la nuit, au milieu de rêves lascifs, comme l'écrivait Lucrèce dans son poème :

Dans les jours fortunés de notre adolescence,
Quand l'amour à nos cœurs révèle sa puissance,
Jusqu'au sein du sommeil nous suit la volupté.
Lascive enchanteresse, une jeune beauté
Nous provoque, résiste ou nous cède avec grâce,
Dans ses bras arrondis mollement nous enlace;
Aux plus secrets appas l'amour impétueux
Parvient, et se répand en flots voluptueux.

C'est ce que Voltaire appelle « une bonne fortune de capucin ».

Les personnes prédisposées, par la faiblesse des organes génitaux ou par toute autre cause, aux pertes séminales, devront éviter de dormir sur le dos, dans un lit mou et garni de trop de couvertures ; nous en avons déjà donné la raison.

Des éjaculations anormales ont lieu quelquefois aussi au dehors de la vulve, par suite d'un vice de conformation connu sous le nom d'*hypospadias* ; mais les *fraudes génésiques* que l'on pratique pour éluder les charges de la paternité sont volontaires.

Des fraudes génésiques. — Le Dr Bergeret qui a fait sur ce sujet une étude complète, divise les fraudes dans l'accomplissement des fonctions génératrices en *directes* et *indirectes*. Les premières sont les plus répandues ; elles consistent, suivant la pratique d'Onan, à éjaculer en dehors des voies génitales de la femme, après un acte de copulation plus ou moins complet.

D'après l'auteur que nous citons, les fraudes indirectes se pratiquent

surtout de deux manières : ou bien le rapprochement des sexes ne diffère du coït normal que par l'emploi de l'enveloppe membraneuse imaginée par le médecin anglais Condom et qui a conservé son nom ; ou bien les rapports sexuels ont lieu par les voies irrégulières, « à l'aide d'une souillure manuelle et réciproque, *manus stuprum*, par l'application de la langue et des lèvres, par l'éréthisme du sens génésique sans contact immédiat, par le coït *in vaso indebito* (bouche, anus) ».

Nous ne dirons que quelques mots de l'usage des *condoms*. On les appelle encore *boyaux préservatifs*, *capottes anglaises*, *rubans de sûreté*, *gants d'amour*, *anti-conceptions*, etc. Ces enveloppes protectrices se préparent en baudruche ou en caoutchouc ; elles servent à deux fins, soit pour tromper les desseins de la nature en empêchant la fécondation de la femme, soit comme préservatifs des affections vénériennes dans les coïts suspects. Mais l'insuffisance de leur solidité donne lieu à de nombreux mécomptes. Aussi Ricord a-t-il eu raison de dire que cette prétendue gaine de sûreté est une cuirasse contre le plaisir et une toile d'araignée contre le danger. « Mauvais parapluie, dit encore le célèbre syphiliographe, que la tempête peut crever ou déplacer, et qui, dans tous les cas, garantissant assez mal de l'orage, n'empêche pas les pieds de se souiller. »

Sans nier les fâcheux effets des fraudes génésiques sur la santé, il faut cependant reconnaître qu'ils ont été fort exagérés. Leur résultat le plus grave est, au point de vue social, de s'opposer à la prospérité des Etats en limitant la fécondité des mariages, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'arrêt dans l'accroissement de la population de la France. Les Etats-Unis ont sagement agi en prohibant, depuis le 1^{er} janvier 1873, l'importation des condoms « comme empêchant la reproduction ». L'Église, fidèle au précepte biblique : *Crescite et multiplicamini*, a, de tout temps, proscrit les fraudes conjugales. « Il n'y a rien de plus honteux, dit saint Jérôme, que de traiter sa femme comme une adultère. » Les fraudes génésiques sont placées par le droit canon au nombre des causes de nullité de mariage. Pourtant, autrefois, la plupart des théologiens qui, sous le nom de casuistes, enseignaient la morale religieuse, autorisaient « les attouchements et les baisers de toute sorte » entre les époux, et ils allaient jusqu'à reconnaître qu'il n'y a point péché mortel dans l'action de *virile membrum in os mulieris immittere*. D'autres, il est vrai, voulaient que les fraudes génésiques fussent assimilées à un véritable infanticide et punies comme tel.

Les économistes ne considèrent pas tous les fraudes génésiques

comme un mal social. Malthus et ses adeptes font, au contraire, de cette pratique l'élément principal de la prospérité d'un pays. Leur doctrine est fondée sur ce principe que pour accroître la richesse d'une nation, il faut augmenter la production et restreindre la multiplication de ses habitants. C'est pour atteindre ce but, que Simonde de Sismondi a proposé d'interdire, comme en Bavière, le mariage des indigents : « La société, dit-il, ne doit pas laisser mourir de misère ceux qui se sont mis sous sa protection, mais elle ne doit pas laisser naître ceux qui ne peuvent que mourir de misère. » « Que la prudence pénètre dans les ménages, dit encore Rossi, et préside à l'établissement de chaque famille et on n'aura plus à s'inquiéter de l'humanité. » Suivant M. Duchâtel, dès qu'un pays commence à se peupler, il faut de toute nécessité ou que la prudence des individus limite le nombre des naissances, ou que la population soit moissonnée par la misère. Citons enfin l'opinion de M. Bertillon que nous partageons entièrement :

« Après avoir développé peu à peu son intellect et s'être élevé à la connaissance de lui-même, dit ce savant statisticien, l'homme a commencé à réagir contre la fatalité, et, tandis que les misérables et les esclaves continuaient, à l'instar de la brute, à n'imposer aucune règle à leur fécondité, et méritaient le nom significatif de *prolétaires* (faiseurs d'enfants), les plus sages, les meilleurs (*aristos*) n'acceptaient les douleurs de l'enfantement, les charges de la paternité, que dans la mesure et d'après l'estimation de leur force. Ils ont arraché à la fatalité le soin de régler ce qu'elle ne règle que par la douleur et la mort, et dussent Jéhovah m'écraser de son foudre et les casuistes de leurs arrêts, je ne consens pas à y voir un crime, une faute, mais bien au contraire, une victoire de notre volonté sur la fatalité des choses. »

Il est certes préférable d'appliquer les principes de Malthus que de recourir au remède fantaisiste proposé par Swift. « Pour empêcher, disait-il, les enfants pauvres, en Irlande, d'être à charge à leurs parents ou à leur pays et pour les rendre utiles au public, il faut les servir rôtis ou bouillis, sur la table des riches. » On sait que, dans la préface de *Monsieur Alphonse*, Alexandre Dumas soutient le même paradoxe et parle aussi de faire servir les jeunes enfants à l'alimentation. Les Chinois ont eu longtemps la réputation, imméritée d'ailleurs, de nourrir les cochons avec le superflu de leur progéniture.

ARTICLE IV

DE LA SENSATION VOLUPTUEUSE

Nature et but de cette sensation. — Le plaisir qui accompagne le coït est, nous l'avons dit, un stimulant employé par la nature pour assurer l'accomplissement de cet acte et, par suite, la propagation de l'espèce. Voltaire l'a dit :

Tout mortel au plaisir a dû son existence.

« Comme l'éjaculation, écrit Dionis, est la fin de l'action dans l'homme, c'est aussi le but qu'il se propose, parce que c'est le moment auquel le principal plaisir est attaché ; et tout ce qui précède ne se fait que pour arriver à l'instant de ce vif chatouillement si voisin de la douleur. C'est souvent ce plaisir si court qui détermine l'homme, plutôt que le désir d'avoir des enfants : en effet, si la nature n'avait pas mis dans les parties naturelles une volupté singulière qui se fait sentir dans les embrassements, cette action aurait été indifférente à l'homme, et il ne s'y serait porté que très rarement ; mais la nature, qui voulait perpétuer les espèces en les renouvelant sans cesse, a attaché à ces parties un plaisir qui contraint les animaux à s'accoupler, et auquel l'homme, avec toute sa raison, n'est pas capable de résister. »

La sensation voluptueuse n'exerce aucune influence directe sur le résultat final du coït, c'est-à-dire la fécondation. Ainsi les premiers rapprochements sont toujours douloureux pour la femme et sont ordinairement suivis de grossesse. Il en est de même des fécondations obtenues artificiellement et à la suite de viols, pendant une syncope ou le sommeil provoqué par des vapeurs anesthésiques, ou encore dans l'état de catalepsie. On cite souvent l'histoire de ce religieux qui, veillant une jeune fille en léthargie, prise pour morte, fut épris de ses charmes et abusa d'elle. Repassant l'année suivante dans le même village, il apprit que cette personne avait été rappelée à la vie et que, depuis, elle était accouchée d'un enfant dont elle ignorait le père. Il avoua sa faute et la répara en épousant celle qui lui avait inspiré une si violente passion.

La sensation voluptueuse est telle chez les animaux, qu'elle fait oublier même l'instinct de la conservation : on peut impunément mutiler les grenouilles mâles pendant l'accouplement, sans leur faire abandonner la femelle qu'ils étreignent avec force. Dans l'espèce humaine, la sensation n'est pas moins vive. « La plupart des animaux, dit Voltaire, ne goûtent dans l'amour de plaisir que par un seul sens, et dès que cet appétit est satisfait, tout est éteint. Aucun animal, hors l'homme, ne connaît les embrassements; tout son corps est sensible; ses lèvres surtout jouissent d'une volupté que rien ne lasse, et ce plaisir n'appartient qu'à son espèce. Enfin, il peut dans tous les temps se livrer à l'amour, et les animaux n'ont qu'un temps marqué. »

Il paraît que, sous le règne de saint Louis, les mariés ne pouvaient passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces sans en acheter la permission à leur évêque. « C'est bien ces trois nuits-là, fait observer Montesquieu, qu'il fallait imposer, car pour les autres, on n'aurait pas donné beaucoup d'argent. » Le Concile de Carthage, tenu en 398, ordonnait la continence la première nuit seulement. Tobie, d'après l'Écriture, garda la continence les trois premières nuits de ses noces et il les sanctifia par la prière.

Différence de sensation dans les deux sexes. — Les anciens pensaient que les femmes prennent en amour plus de plaisir que les hommes, et ils firent partager cette opinion au devin Tirésias dans le différend qui, nous l'avons déjà raconté, s'éleva entre le roi de l'Olympe et sa femme. Tel était aussi l'avis de Platon, qui comparait les organes de la femme à « un animal glouton et avide, auquel si on refuse aliment en sa saison, il forcene, impatient de délai ». C'est encore à cette prétendue ardeur féminine que fait allusion ce passage de l'Écriture : « *Tria sunt insaturabilia... infernus et os vulvæ et terra.* » Il y a trois choses insatiables... les enfers, la vulve et la terre. Mais il est, au contraire, reconnu que la femme éprouve moins vivement les sensations génésiques que l'homme. Et il devait en être ainsi pour permettre à ce dernier, le facteur actif de la génération, de déployer dans l'accomplissement de cette fonction toute l'énergie physique qu'elle nécessite. Certaines femmes ressentent, pendant le coït qui doit être suivi de grossesse, un spasme voluptueux d'une nature particulière, qui ne les trompe jamais.

Mode de production de la sensation voluptueuse. — La sensation voluptueuse a pour point de départ les saillies papillaires du gland chez l'homme et celles du clitoris chez la femme. Sous l'influence

des frottements répétés, ces papilles deviennent le siège d'une excitation de plus en plus vive, qui se transmet par des filets nerveux de l'appareil sexuel au centre des perceptions, le cerveau. La sensibilité de ces papilles n'est pas égale chez tous les individus ; elle est, d'autre part, subordonnée à la puissance de l'imagination, à l'excitabilité du système nerveux et au contact plus ou moins intime des surfaces génitales. Ainsi, la sensation de plaisir est plus vive si le gland est protégé par le prépuce, que s'il est à découvert ou circoncis, car les papilles, dans ce dernier cas, sont recouvertes d'une couche épithéliale plus épaisse qui fait l'office d'une couche isolante. Il en est de même du condom qui, en recouvrant le gland, émousse sa sensibilité. D'après le Talmud, « l'homme circoncis donne moins de bonheur à une femme que l'incirconcis ». Nous ne voyons pas bien pourquoi.

La manière la plus agréable pour l'un et l'autre sexe d'effectuer le coït est précisément celle qui rend plus intime le contact des organes génitaux. C'est, d'ailleurs, la position la plus naturelle, celle dans laquelle l'homme prend un point d'appui sur les coudes et les genoux. « *Situs naturalis*, écrit le vicaire Craisson, *est ut mulier sit succuba et vir incubus, hic enim modus aptior est effusioni seminis virilis et receptioni in vas femineum ad prolem procreandam. Unde si coitus aliter fiat, nempe sedendo, stando, delatere, vel præpostere (more pecudum), vel si vir sit succubus et mulier incubus, innaturalis est.* »

Parfois, les médecins sont appelés à indiquer des positions particulières, quand il s'agit de favoriser la fécondation dans les cas de stérilité due, soit aux déviations utérines, soit à certaines anomalies de la verge, comme on l'observa pour Henri II atteint d'hypospadias. « Le Roy, raconte Dionis, consulta Fernel, son premier médecin, qui, après avoir examiné d'où venoit le défaut, lui enseigna la posture dont il se devoit servir en caressant la Reine, qui en eut sept tout de suite. »

Pour augmenter la sensation voluptueuse, les Dayaks de Bornéo ont recours à un moyen curieux, digne de figurer au premier rang des raffinements érotiques imaginés par les peuples civilisés. Ils se perforent le pénis d'une ou de plusieurs petites tiges de métal, dont les extrémités libres sont destinées à exciter vivement les parois vaginales. Les femmes de ces sauvages se montrent, paraît-il, fort satisfaites de cette étrange coutume, et elles disent que *cet instrument est au coït ce que le sel est à la viande.*

ARTICLE V

HYGIÈNE DU COÏT

Nous examinerons successivement : 1° l'âge auquel il convient de pratiquer le coït ; 2° l'époque de l'année et le moment de la journée les plus propices à l'accomplissement de cet acte ; 3° le nombre de fois qu'il peut être pratiqué ; 4° les modifications passagères ou permanentes qu'il imprime à l'organisme.

Mais avant tout, l'odeur fétide qui se dégage des organes génitaux nécessite les plus grands soins de propreté.

Sans propreté, l'amour le plus heureux
N'est plus l'amour, c'est un besoin honteux.

« Par suite d'une anomalie singulière du goût et de l'odorat, chez certaines personnes, écrit le D^r Garnier dans sa *Génération universelle*, cette fétidité repoussante peut être un délicieux arôme qui excite vivement leur sens, comme chez les animaux. Henri IV en est un exemple bien connu (1). Le dégoût qui en résulte pour l'un des conjoints est toujours une cause de froideur, sinon d'impuissance relative, faite pour troubler l'harmonie et l'union sexuelles. Le divorce des deux frères d'Urfé, au seizième siècle, avec Diane de Château-Maraud, n'eut pas d'autre cause que son extrême malpropreté. Réunissant tous les dons d'une jeune fille accomplie : richesse, naissance, talent et jeunesse, elle les avait séduits et attirés tour à tour. Mais l'auteur de l'*Astrée* fut vaincu, comme son frère, par les mêmes répugnances, et l'amour et l'intérêt, qui sont les mobiles les plus puissants des actions humaines, ne purent en triompher. »

De l'âge auquel il convient de pratiquer le coït. — L'époque à laquelle le coït peut être pratiqué efficacement est celle de la *nubilité* (de *nubere*, se marier). Elle ne saurait avoir rien d'absolu, car

(1) Ce prince avait, du reste, un faible pour toutes les odeurs fortes ; ainsi il appréciait beaucoup les andouilles à cause de leur odeur d'excréments et leur goût particulier qu'il appelait « le goût du terroir ».

elle est subordonnée à la constitution de chaque individu. Il faut, avant tout, que l'appareil génital ait atteint son complet développement. Or, nous savons que les physiologistes fixent cette époque à la vingtième année pour les femmes et à la vingt-quatrième pour les hommes. Mais ces limites sont souvent dépassées. Ainsi, sur le territoire français, l'âge moyen du mariage est de trente ans et demi pour les hommes et de vingt-six pour les femmes.

Les lois civiles de presque tous les pays ont exigé un minimum d'âge qui correspond à la puberté dans les deux sexes. Il est établi, en France, à dix-huit ans pour les hommes et à quinze pour les femmes. Ainsi que le constate le *Code en vers* :

Avant d'avoir fini sa dix-huitième année,
L'homme ne peut prétendre aux nœuds de l'hyménée;
Et la femme, à son tour, ne le peut point non plus
Avant d'avoir atteint ses quinze ans révolus.

Il est intéressant de connaître l'âge auquel on peut se marier dans les différents Etats de l'Europe :

Autriche : 14 ans, pour les deux sexes ; — Allemagne : hommes, 18 ans ; femmes, 14 ans ; — Belgique : hommes, 18 ans ; femmes, 15 ans ; — Espagne : hommes, 14 ans ; femmes, 12 ans ; — Grèce : hommes, 14 ans ; femmes, 12 ans ; — Hongrie : catholiques et orthodoxes : hommes, 14 ans ; femmes, 12 ans ; protestants : hommes, 18 ans ; femmes, 15 ans ; — Italie : hommes, 18 ans ; femmes, 15 ans ; — Portugal : hommes, 14 ans ; femmes, 12 ans ; — Russie : hommes, 18 ans ; femmes, 15 ans ; — Roumanie : hommes, 18 ans ; femmes, 16 ans ; — Saxe : hommes, 18 ans ; femmes, 16 ans ; — Suisse, selon les cantons : hommes, de 14 à 20 ans ; femmes, de 12 à 17 ans ; — Turquie : à la puberté.

Comme on le voit, il n'y a aucune concordance entre l'âge physiologique et l'âge légal des époux ; c'est une lacune qui porte le plus grand préjudice à la santé publique. Les Gaulois, au dire de Montaigne, étaient, sur ce sujet, plus raisonnables que nous ; « ils estimaient, dit-il, à extrême reproche d'avoir eu accointance de femme avant l'âge de vingt-cinq ans. »

Aucun article du Code n'interdit le mariage passé un certain âge, il est difficile d'assigner une limite maximum à l'exercice du coït, attendu que la période d'aptitude à la reproduction est fort variable. De nombreux exemples, et nous en avons déjà cité quelques-uns, prouvent que la vieillesse n'est pas toujours l'indice de l'impuissance

et que certains individus, avancés en âge, sont encore capables, comme le dit Montaigne, « d'estrenner la couche nuptiale. » Le D^r Garnier parle dans sa *Génération universelle* d'un célèbre médecin de Paris, le D^r Piorry, sans doute, qui convola en troisièmes nocés, à l'âge de soixante-dix-huit ans, avec une femme de trente-cinq ans, laquelle est devenue mère d'un enfant sept mois après. Il fut plus heureux que le vieillard dont parle l'épigramme bien connue :

Ci-git qui pour avoir enfans,
Prit femme à quatre-vingt-quatre ans.
Il la prit jeune et jolie
Afin de caver au plus fort.
Mais ô triste et malheureux sort !
En cherchant à donner la vie,
Le bonhomme a trouvé la mort.

Tel fut le sort de Louis XII, à cinquante-deux ans, usé de goutte et de fatigues, il épousa en troisièmes nocés une sœur du roi d'Angleterre Henri VIII, âgée de 16 ans, légère et galante : « il vivoit, dit Fleuranges, d'un merveilleusement grand régime, lequel il rompit quand il feust avecques sa femme ; et lui disoient bien les médecins que s'il continuoit, il en mourroit pour se jouer. » De même le D^r Jean Manardi, de Ferrare, qui, à soixante-quatorze ans, épousa une jeune fille et mourut peu de temps après. « Ce Manardi, raconte Bayle, s'étant marié fort vieux avec une jeune fille, fit des excès qui le tuèrent. Les poètes ne manquèrent pas de plaisanter là-dessus, et principalement ceux qui sçurent qu'un astrologue lui avait prédit qu'il periroit dans un fossé. Ce fut le sujet du distique de Latomus :

In fovea qui te periturum dixit aruspex
Non est mentitus : conjugis illa fuit.

« Le Devin qui a prédit que tu périras dans une fosse ne t'a pas trompé : c'était celle de ta femme ». On a tant brodé la pensée de ce distique que l'on est venu jusques à dire que Manardi, pour éviter la prédiction, s'éloignoit de tous les fossés. Il ne songeoit qu'au sens littéral et nese défioit point de l'allégorique ; mais il reconnut par expérience que ce n'est pas toujours la lettre qui tue, et que l'allégorie est quelquefois le coup mortel. »

Il sera donc sage, passé la soixantaine, de s'abstenir de toutes rela-

tions sexuelles, à cause des accidents redoutables qui peuvent en résulter. Car, selon le poète,

On ne se servira que d'un même flambeau
Pour te conduire au lit, et du lit au tombeau.

« La couronne de myrthe n'est pas faite pour les têtes chenues, » dit avec justesse un de nos vieux auteurs. « Ce qu'il y a de pire pour un vieillard, disait le médecin Tsabet-ben-Cora (IX^e siècle), c'est un bon cuisinier et une jeune femme ». Et l'abbé Maury écrivait à son ami Portal : « Chaque fois qu'un vieillard se livre au plaisir de l'amour, c'est une pelletée de terre qu'il se jette sur la tête. » « La vieillesse, dit encore Térence, est déjà une maladie ; si vous lui donnez une femme, ce sera la mort. » Enfin, La Rochefoucauld prétend que la vieillesse est un tyran qui défend, sous peine de vie, tous les plaisirs de la jeunesse.

Malgré les autorités nombreuses que nous venons de citer, si le vieillard ne s'expose pas à abrégér sa vie, en voulant sortir des habitudes de son âge, il fera bien, néanmoins, de s'abstenir dans la crainte de ne pouvoir tenir ses promesses et de ne s'exposer au ridicule ; qu'il médite ce quatrain de Lainez :

Ce vieillard qui veut prendre une jeune compagne
Doit, en se mariant, craindre quelque faux pas.
Quand il neige sur la montagne,
Il fait froid dans les pays bas.

Le plus sage sera de suivre l'exemple de Philippe d'Herbelot, qui mourut à cent quinze ans. Quelque temps avant sa mort, il fut admis à offrir un bouquet à Louis XIV, pour sa fête. Ce monarque le félicita sur sa longue vieillesse et lui demanda comment il avait fait pour l'atteindre : *Sire*, répondit malicieusement le vieillard, *dès l'âge de cinquante ans, j'ai fermé mon cœur et j'ai ouvert ma cave*. Louis XV, déjà vieux, témoignait à son premier médecin des craintes fort sérieuses sur le délabrement de sa santé : *Ah ! je le vois bien*, lui disait-il, *il faut que j'enraye*. — *Sire*, répondit le docteur, *vous feriez encore mieux de déceler*. Enfin, d'après Cicéron, Sophocle répondait à quelqu'un qui lui demandait si, étant vieux, il usait encore des plaisirs de l'amour : « *Que les Dieux m'en préservent, je les ai abandonnés aussi volontiers que j'eusse quitté un maître sauvage et furieux.* »

Autrefois, on cherchait à soutenir et à ranimer les forces chancelantes des vieillards en les faisant coucher à côté de jeunes et jolies filles. Ainsi, ce remède, qui est peut-être plus dangereux que le mal, fut appliqué d'abord au roi David, qui recouvra, dit-on, sa vigueur dans les bras de la jeune Sunamite Abisag. Plus tard, Barberousse, parvenu à une extrême vieillesse, employa le même procédé, sur les conseils d'un médecin juif. De même Boerhaave fit coucher un vieux bourgmestre d'Amsterdam entre deux jeunes filles.

La satisfaction du besoin génésique a été souvent conseillée comme remède de diverses affections morales et même physiques ; nous avons déjà cité les exemples d'Antiochus Soter, de Juste et de Perdiccas.

Lorsque Louis VIII, fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, « les médecins, raconte Mézeray, ayant déclaré que le mal du roi n'était occasionné que par un excès de continence, lui proposèrent un remède réprouvé par la loi de Dieu (1). On imagina, pendant son sommeil, de placer près de lui, dans son lit, une jeune demoiselle qui, à son réveil, lui exposa le motif pour lequel elle y avait été placée : *Non, ma fille, lui dit Louis, j'aime mieux mourir que sauver ma vie par un péché mortel.* Il appelle en même temps Archambaud de Bourbon, qui avait conduit cette intrigue, et lui ordonne de marier honorablement cette jeune personne. »

Déjà du temps de Martial, la satisfaction du plaisir des sens était indiquée dans les névroses :

Hystericam vetulo se dixerat esse marito,
 Et queritur futui Leda necesse sibi.
 Sed flens atque gemens tanti negat esse salutem,
 Seque refert potiùs proposuisse mori.
 Vir rogat ut vivat, virides nec deserat annos ;
 Et fieri, quod jam non facit ipse, sinit.
 Protinùs accedunt medici, medicæ que recedunt,
 Tolluntur que pedes : ô medicina gravis !

« Léda vient de déclarer à son vieux mari qu'elle est hystérique : elle se lamente de la nécessité de recourir au remède qu'on lui a conseillé ; elle pleure, elle gémit et proteste qu'elle n'achètera pas si cher

(1) C'est encore l'opinion de Mgr Ange-Antoine Scotti : « il n'est pas permis, dit-il, en bonne conscience, au médecin de proposer le susdit remède, à moins de choisir des enfants d'un âge si tendre qu'il fut absolument impossible de concevoir le moindre soupçon. »

sa guérison, qu'elle aimerait cent fois mieux mourir. L'époux la conjure de se laisser vivre, de ne point sacrifier la fraîcheur de son âge ; il lui permet de laisser faire par d'autres ce qu'il lui est impossible d'exécuter. Médecins aussitôt se présentent en foule ; les commères disparaissent ; on entre en danse... ô le fâcheux remède. »

Si le mariage est quelquefois utile contre certains troubles fonctionnels, il ne faut cependant pas en faire un remède applicable à toutes les affections physiques :

On dit : « Le mariage arrangera cela »
 La panacée est bonne. On connaît celle-là ;
 La future est trop maigre, un mariage engraisse ;
 Trop grasse, il la maigrit ; bossue, il la redresse ! (1)

De l'époque et du moment favorables au coït. — Chez les animaux, l'union sexuelle s'accomplit à certaines époques périodiques, dites époques du rut ; mais, dans l'espèce humaine, l'accouplement n'est assujéti à aucune influence semblable. « Boire sans soif et faire l'amour en tout temps, dit Beaumarchais par la bouche d'Antonio, c'est ce qui distingue l'homme des autres bêtes. »

Toutefois, chez la femme, le besoin génésique se fait surtout sentir vers la fin des règles ; c'est aussi, nous le verrons bientôt, le moment le plus favorable à la fécondation. Mais le coït, pendant la période menstruelle, devra être évité avec soin, parce qu'il expose l'un et l'autre sexe à des accidents que nous avons déjà signalés.

Les rapprochements sexuels sont, nous l'avons constaté déjà, plus fréquents au printemps et surtout au mois de mai ; c'est du moins ce que démontre la statistique des accouchements et des attentats aux mœurs pour la France. Le D^r Monlau recommande une grande discrétion génésique pendant les chaleurs, dans tous les mois sans *r* (2), comme pour les huîtres, parce que les évacuations spermatiques débilitent davantage à cette époque de l'année. « En juin et juillet, dit un refrain espagnol, ni femme, ni caracol. » Les jours caniculaires passaient aussi dans l'ancienne médecine pour être funestes à l'acte vé-

(1) *Les Faux Ménages.*

(2) C'est ce que l'hygiéniste Roullin a exprimé dans ces mauvais vers :

Aux quatre mois qui n'ont point d'R,
 Laisse ta femme et prends le verre ;
 Au mois en R, pour ta raison,
 Laisse le verre, prends le jupon.

nérien. Dans l'*Amphitryon* (1), de Molière, Cléanthis fait bonne justice de ce préjugé :

SOSIE

Les médecins disent, quand on est ivre,
 Que de sa femme on se doit abstenir ;
 Et que dans cet état, il ne peut provenir,
 Que des enfants pesants, et qui ne sauraient vivre.
 Vous, si mon cœur n'eut sçu de froideur se munir.
 Quels inconvénients auraient pu s'en ensuivre.

CLÉANTHIS

Je me moque des médecins,
 Avec leurs raisonnements fades.
 Qu'ils règlent ceux qui sont malades,
 Sans vouloir gouverner les gens qui sont bien sains.
 Ils se meslent de trop d'affaires,
 De prétendre tenir nos feux gênés ;
 Et sur les jours caniculaires,
 Ils nous donnent encor, avec leurs lois sévères,
 De cent sots contes par le nez.

SOSIE

Tout doux.

CLÉANTHIS

Non, je soutiens que cela conclut mal,
 Ces raisons sont raisons d'extravagantes testes.
 Il n'est ni vin, ni temps, qui puisse être fatal,
 A remplir le devoir de l'amour conjugal ;
 Et les médecins sont des bestes.

Les hygiénistes s'opposent à l'accomplissement des fonctions génitales au sortir de table. Il faut reconnaître cependant que l'excitation produite par un repas copieux est un stimulant génésique très actif. C'est souvent le seul moyen capable de réveiller les natures les plus froides. Il sera bon, néanmoins, de s'abstenir de tout rappro-

(1) Acte II, scène III.

chement sexuel à la suite de libations excessives, car il est démontré que les conceptions, faites dans ces conditions, prédisposent les enfants aux affections nerveuses. Afin d'éviter ces conséquences fâcheuses, les anciens ne permettaient pas aux époux de passer ensemble la nuit qui suivait le festin de leurs noces. Pour la même raison, une loi de Carthage interdisait l'usage du vin le jour du mariage.

La loi de Mahomet veut que les Musulmans aillent à la mosquée et accomplissent leur devoir conjugal un jour par semaine, le vendredi, *Veneris dies*, le jour de Vénus.

Le moment de la journée le plus propice au coït est assez difficile à préciser et varie selon les circonstances. C'est le soir, si l'on en croit Victor Hugo :

Le plaisir, fils des nuits, dont l'œil brillant d'espoir
S'éteint vers le matin et se rallume au soir.

Trop de clarté fait peur au doux plaisir, écrit encore Parny. Mais Hippocrate conseille le matin et dit que le sommeil doit passer avant Vénus. Dans le doute, Vauquelin de la Fresnaye, ne s'abstient pas, il accepte le matin et le soir :

Jeanne voulait savoir du médecin
Lequel vaut mieux, le soir ou le matin,
Au jeu d'amour. Il dit que plus plaisant
Était le soir, le matin le plus duisant
Pour la santé. « Lors dit Jeanne en riant,
Je le ferai d'un appétit friand,
Doncques au soir pour la grand'volupté,
Et le matin pour la bonne santé. »

Dans ses *Œuvres morales*, Plutarque fait discuter cette question entre plusieurs personnages : *Quel est le temps propre à connaître une femme ?* Les avis sont partagés ; les uns proposent le matin, les autres la nuit, d'autres veulent que ce soit après le repas. Olympius prêche la continence et désire que l'on dise en se couchant chaque soir : « il n'est pas encore temps » et le matin en se levant : « il n'est plus temps ».

Venette, qui a étudié à fond le même sujet dans son *Tableau de l'Amour conjugal*, termine son chapitre intitulé : *A quelle heure du jour on doit baiser amoureusement sa femme* : par cette conclusion

fort judicieuse et qui sera la nôtre : « Pour résoudre donc la question, après avoir dit ce que l'on peut dire sur cette matière, on me permettra de n'observer ni le jour, ni la nuit, ni les heures, ni les moments, mais la seule disposition dans laquelle nous sommes quand nous sentons les aiguillons de Vénus. »

De la rapidité et de la fréquence du coït. — D'après Burdach, la faculté de répéter le coït est presque toujours en raison inverse de la durée de cet acte : « Les papillons diurnes, dit ce physiologiste, restent unis fort peu de temps, mais répètent souvent l'acte, tandis que l'accouplement est long chez les coléoptères, qui ne l'accomplissent qu'une seule fois. La femelle de l'élan s'accouple deux à trois fois dans l'espace d'une heure, et la vache quatre à six. Le coq répète l'acte jusqu'à cinquante fois par jour ; le moineau, la bergeronnette, jusqu'à vingt fois par heure. Le coït est pour ainsi dire instantané chez le cerf, il est si rapide qu'on a cru longtemps qu'il n'était jamais effectué. Au contraire, le kangaroo, le porc, sont très longs à pratiquer la copulation, et les crapauds restent accouplés plusieurs jours.

Dans l'espèce humaine, l'accouplement a lieu, en général, deux fois par semaine. Mahomet qui, au dire de Rabelais, « se vante dans son Alcoran d'avoir en ses génitoires la force de soixante gallefretiers », prescrit un intervalle de huit jours, et Solon de dix. Le droit canon, plus généreux, permettait trois ou quatre rapports sexuels dans la même nuit : « *Non peccat negans, quando alter immoderate petit, ter aut quater eadem nocte.* » Venette fixe à cinq par nuit, le nombre des « assauts amoureux ». Quoique déjà fort exagérée, cette limite peut être dépassée de beaucoup. Crucius cite un domestique qui rendit mères dix servantes dans une seule nuit. L'empereur Proculus s'est vanté, dans une lettre adressée à son ami Métianus, d'avoir engrossé, en moins de quinze jours, cent vierges sarmates, qui lui étaient tombées entre les mains. Montaigne nous a transmis l'histoire de cette reine d'Aragon, qui rendit un arrêt contre un Catalan accusé par sa femme d'une ardeur génésique excessive. Cet homme reconnu, en effet, que chaque nuit était marquée par dix « triomphes », et il lui fut défendu, sous peine de mort, d'approcher sa femme plus de six fois par jour. Tardieu a observé des individus, atteints de satyriasis, qui pouvaient répéter l'acte vénérien plus de quarante fois en une nuit. Hercule eut affaire à cinquante filles dans la même nuit, et ce ne fut pas le moins pénible de ses travaux. Les femmes possédées de la fureur érotique sont dans le même cas. Cléopâtre,

sous le nom d'une courtisane romaine, se rendit dans un lieu de débauche et surpassa, dit Venette, en moins d'un jour, de vingt-cinq fois la prostituée que l'on estimait la plus brave en amour ; Messaline supporta, dit-on, les efforts amoureux de cent six hommes sans être assouvie. Montaigne raconte l'histoire de Jeanne, reine de Naples, qui « fait étrangler Andreosse (1) son premier mary, aux grilles de sa fenestre, avecques un laq d'or et de soye, tissu de sa main propre, sur ce qu'aux corvées matrimoniales, elle ne luy trouvoit pas les efforts assez respondants à l'espérance qu'elle en avoit conceué à veoir sa taille, sa beauté, sa jeunesse et disposition, par où elle avait esté prinse et abusée ».

La fréquence du coït ne peut pas être moralement limitée, même d'une façon approximative, car elle varie, non seulement d'un individu à l'autre, mais encore suivant les instants chez le même individu. La véritable règle hygiénique à suivre dans l'accomplissement des fonctions sexuelles est de s'en rapporter à ses propres forces, sans jamais chercher à les surpasser. *Ne quid nimis*, rien de trop, dit Ovide. « La modération est le trésor du sage, » pense Voltaire. On devra donc, comme pour l'alimentation, rester sur son appétit.— « Il faut, dit le D^r Menville de Ponsan, quitter l'autel de l'amour avec la force d'y déposer encore une autre offrande ».

Le plaisir sied très bien au sage,
Il ressemble aux vins délicats :
On peut s'en permettre l'usage ;
Buvez, ne vous énievrez pas.

On se gardera donc bien de suivre le conseil que donne Coquillard dans les *Droits nouveaux* :

« Beau sire, si la créature
Prent tous les jours, de son mary,
Le picotin à grand mesure,
Fait-elle mal ? Nenny, nenny ! »

Le D^r Dupasquier, dans le *Cahier d'un médecin*, prouve, par l'anecdote suivante, que tout ce qui est extrême n'a pas de durée :

« Deux amies intimes, mariées le même jour, se faisaient une vi-

(1) André, fils de Charles, roi de Hongrie, que les Italiens appelaient Andreasso.

site de noces. L'une, folâtre et vive, demande à l'autre en secret si son mari est souvent... tendre. — Oui, assez, fit celle-ci en rougissant un peu, il me dit un bonsoir avant de s'endormir. — Peuh ! pas plus que ça, reprit l'espiègle d'un ton moqueur : le mien me dit deux fois bonsoir et une fois bonjour...

Ces amies se rencontrent l'année suivante : Hé bien ! interroge la seconde, ton mari te souhaite-t-il toujours deux bonsoirs ? — Ah ! ma chère, ne m'en parle pas : il a été très malade et depuis ce temps il n'y pense plus qu'une ou deux fois par semaine ; et le tien ? — Le mien n'a pas entonné si haut et n'a pas baissé d'un demi-ton.

Dix ans plus tard, ces amies se retrouvent : Où en êtes-vous ? demande encore la seconde. — Hélas ! mon mari semble déjà vieux... il en est à la quinzaine, et encore avec peu d'entrain. Et le tien ? — Toujours le même : toujours son petit couplet chaque soir. »

Gentil Bernard a donné, dans *l'art d'aimer*, de sages conseils sur ce sujet :

Mais redoutez, possesseur trop heureux,
L'excès fatal du tribut amoureux.
Qu'un salamandre en ses premiers vertiges
Tombe épuisé pour conter ses prodiges :
Un sage athlète, au combat plus certain,
Retrouve au soir ses forces du matin.
Silène a bu ; mais la soif qui lui reste
Surnage encore sur sa coupe céleste.
Aimons ainsi ; l'amour doit avec soin
Laisser grossir le torrent du besoin.

Enfin, on fera bien de méditer les observations suivantes qu'un vieux médecin adressait à un jeune homme : « Si votre constitution est faible et délicate, fuyez les plaisirs de l'amour ; il y a ici une couche d'épines enfouie sous les roses. Mais l'excitant prolifique vous agite-t-il sans cesse, conduisez-vous selon votre âge. De vingt-cinq à trente-cinq ans, vivez sur le revenu ; de trente-cinq à quarante-cinq, faites des économies ; depuis quarante-cinq jusqu'à la fin, gardez précieusement le capital. »

Influence du coït sur l'organisme. — Nous examinerons les modifications passagères ou permanentes que l'usage régulier du coït, ses abus et sa privation ou *continence*, impriment à l'économie.

L'exercice modéré du coït détermine une salutaire influence sur l'organisme, tandis que son usage abusif produit un fâcheux effet sur les forces physiques et les facultés intellectuelles (1). Aussi, Caton disait-il que s'il n'y avait pas de femmes, les hommes pourraient converser avec les Dieux. C'était pour entretenir leur force corporelle, qu'autrefois les athlètes, les chanteurs et les guerriers se condamnaient à la continence.

Le coït exerce principalement son action sur le système nerveux et circulatoire; de là les névroses (palpitations, hystérie, épilepsie) et les affections cardiaques ou vasculaires (hémorrhagie cérébrale, rupture d'anévrisme), qui sont la conséquence fréquente des excès vénériens et qui expliquent les cas de mort subite pendant le coït. C'est pourquoi les anciens, qui divinisaient tout, avaient fait de Libitine la déesse des plaisirs et des funérailles. On sait que Louis-Philippe d'Orléans mourut à cinquante-neuf ans, frappé d'apoplexie, entre les bras de sa maîtresse, la duchesse de Phalaris.

La copulation influe encore d'une façon très manifeste sur la nutrition; de là, augmentation de l'appétit et, en même temps, amaigrissement chez les individus qui abusent du coït: « Un bon coq est toujours maigre, dit le proverbe. »

La maladie de la moelle épinière, que Duchenne, de Boulogne, a désignée sous le nom d'*ataxie locomotrice* et qui est caractérisée par une démarche incertaine et des douleurs dites fulgurantes (de *fulgur*, éclair), a été attribuée au coït pratiqué dans la station verticale. De Graefe cite le cas d'un jeune homme qui abusa tellement du coït la première nuit de ses noces que, le lendemain, il fut atteint de *paralysis agitans*.

En dehors des troubles fonctionnels que nous venons de signaler, le coït apporte dans certains organes, comme l'utérus et la glande thyroïde du cou, des modifications particulières. Ainsi cet acte augmente sensiblement les dimensions de la cavité utérine et facilite, par suite, l'écoulement des règles; d'où le conseil de marier de bonne heure les jeunes filles atteintes de difficultés menstruelles.

Les modifications apportées dans le développement du cou par la glande thyroïde ne sont pas moins sensibles. « Les anciens, écrit Malgaigne, pensaient que le cou grossissait chez la femme immédiatement après les premières approches de l'homme, et cette idée s'est

(1) Le précepte de l'Ecole de Salerne dit :

L'amour est salutaire avec sobriété;
Impur, il est fatal et détruit la santé.

conservée dans le peuple jusqu'à nos jours. Ainsi, quelques matrones mesurent encore la circonférence du cou d'une jeune mariée le jour et le lendemain des noces (1) ; d'autres vont plus loin et prétendent pour voir reconnaître la virginité par le procédé suivant. La circonférence du cou étant prise avec un fil à sa partie moyenne, on double la longueur de ce fil, on en fait tenir entre les dents incisives les deux extrémités et l'on embrasse le sommet de la tête avec l'anse qui en résulte. Si le fil passe librement par-dessus le sommet de la tête, mauvais signe ; si au contraire l'anse se trouve trop étroite, on conclut en faveur de la virginité. Les physiologistes ont dédaigné ces traditions populaires ; je dois dire cependant que, sans leur accorder une grande valeur, elles ne sont pas sans quelque fondement. Ainsi, à moins de goître ou d'une difformité quelconque, j'ai toujours vu l'anse du fil trop étroite chez des jeunes filles de quinze à vingt ans dont les mœurs ne pouvaient être soupçonnées ; chez les femmes mariées depuis plusieurs années, le cou est certainement plus large, et il m'a paru qu'il s'élargissait surtout par l'effet de la grossesse et de l'accouchement. C'est un sujet de recherches qui ne serait pas sans intérêt. »

D'autres signes extérieurs, plus ou moins fantaisistes, ont été indiqués pour reconnaître la défloration. Michel Scott, en 1283, affirmait que les narines d'une fille montrent si elle est vierge. Le cartilage nasal est solide tant qu'elle est pure ; il devient mou dès qu'elle a été déflorée.

Des personnes douées d'un odorat exquis ont supposé que la perte de la virginité donnait à l'économie une odeur particulière. Le Cat rapporte, dans son *Traité des passions*, qu'un religieux de Prague distinguait à l'odorat les filles ou les femmes chastes de celles qui ne l'étaient pas. « Je ne sais, ajoute-t-il plaisamment, si un homme aussi savant en ce genre n'aurait pas été dangereux dans la société. » Tous les ouvrages de physiologie citent cet aveugle qui reconnaissait, par le même moyen, les écarts de conduite de sa fille. Démocrite constatait, dit-on, au premier coup d'œil, si une jeune fille était vierge ou

(1) Catulle fait allusion à cette coutume dans ce distique :

*Non illam nutrix, orienti luce revisens,
Hesterno collum poterit circumdare filo.*

(Sa nourrice en la revoyant le matin ne pourra plus entourer son cou du lacet de la veille). — Ce prétendu témoignage authentique de la virginité, fait observer à ce sujet le D^r F. Monlau, grâce sans doute à la volonté ou l'adresse du mesureur, sinon à l'élasticité du ruban, était ensuite suspendu comme *ex-voto*, au temple de la Fortune virginale.

non. « Ce philosophe, observe à ce propos Guy Patin, n'aurait guère reçu de visite en ce pays, on aurait trop appréhendé l'indiscrétion de son art. »

Les Romains étaient sur ce point bien plus avancés que nous. Dans le temple de la Virginité, ils avaient érigé une statue appelée la *bouche de Vérité*. Une jeune fille était-elle suspecte, on la conduisait devant la statue, on lui faisait mettre le doigt dans cette bouche redoutable, et si elle était justement soupçonnée, la déesse ne manquait pas de la pincer fortement.

De la continence et du célibat — La privation absolue de tout rapport sexuel, qu'elle soit volontaire ou forcée, s'appelle la *continence*. Elle est supportée plus facilement par la femme que par l'homme, car les besoins génésiques sont plus impérieux dans le sexe masculin que dans l'autre. Aussi les religieuses succombent-elles plus rarement aux tentations de la chair que les ecclésiastiques ; et si les couvents de femmes recèlent plus de maladies et d'existences languissantes que les couvents d'hommes, ce n'est pas, comme le veut M. Michel Lévy, parce que le célibat est plus funeste aux femmes qu'aux hommes, mais bien parce que l'organisme des premières offre moins de résistance aux fatigues du cloître. Le plus souvent, la continence n'exerce aucune action fâcheuse sur l'économie ; parfois, il est vrai, elle donne lieu à l'hypocondrie, aux névroses, aux hallucinations comme celles de saint Antoine, et, dans quelques cas exceptionnels, elle pousse aux tentatives de viol accompagnées ou non d'assassinat. Cependant, les statistiques judiciaires prouvent que dans les accusations d'attentats à la pudeur, les hommes mariés entrent pour une part au moins égale sinon supérieure à celle des célibataires.

On attribue encore à la continence certaines affections cérébrales et même la mort : ainsi périt, dit-on, saint Casimir, fils du roi de Pologne, qui refusa, malgré les conseils des médecins, de chercher dans le mariage un remède assuré. Meyer raconte, d'après Burdach, l'histoire d'un jeune ecclésiastique, rigide observateur de ses vœux, qui fut atteint d'aliénation mentale et ne recouvra la santé qu'après l'accomplissement de l'acte vénérien. Buffon a aussi publié le mémoire que lui adressa un curé de Cours, près de la Réole, et dans lequel cet ecclésiastique décrivait les terribles luttes qu'il eut à soutenir pour résister aux aiguillons de la chair.

Mais ce sont des cas exceptionnels, car il est bien démontré que le célibat continent peut se concilier avec la santé la plus parfaite et n'abrège en rien la durée de la vie. Les ecclésiastiques occupent

même le premier rang dans l'échelle de la longévité. Ainsi, d'après Casper, sur 100 individus de chaque profession arrivés à soixante-dix ans, il y a 42 ecclésiastiques, 29 avocats, 28 artistes, 27 professeurs, 24 médecins. Les Encratiens et les Ariens, qui repoussaient le mariage, ainsi que les anachorètes de la Thébaïde, ont eu une existence très longue. Newton mourut vierge à quatre-vingts ans. Des exemples, pris chez les animaux, semblent prouver que la continence, au lieu d'abrégier la vie, la prolongerait : Hervieux assure qu'un serin, qui fait des petits chaque année, ne vit pas plus de huit ans; tandis qu'il arrive jusqu'à vingt-deux ans, quand on le tient célibataire. De même, le pigeon, d'après Bacon, ne vit guère que huit ans, « alors que la chaste tourterelle et le fidèle ramier parviennent jusqu'à vingt et même cinquante ans ».

A ces faits, Becquerel oppose la statistique et prétend que la durée de la vie est plus longue chez les femmes mariées que chez les filles. Mais cet hygiéniste ne s'abuse-t-il pas, en voulant faire bénéficier le mariage de cette différence de longévité? Et n'est-il pas plus juste de l'attribuer à cette circonstance que les femmes qui n'ont pu se marier sont précisément celles qui en ont été empêchées par leur état de santé, leur pauvreté ou leur difformité; autant de causes suffisantes par elles-mêmes pour expliquer la brièveté de la vie? D'ailleurs, les recherches plus récentes du D^r Bertillon prouvent que, de vingt à vingt-cinq ans, les filles n'ont qu'une mortalité de huit au lieu de dix que présentent les épouses, et cela à cause des dangers auxquels les expose le premier accouchement.

Quant aux hommes, le mariage leur est plus favorable qu'aux femmes; la mortalité des gens mariés est moins grande que celle des garçons et des veufs. Il faut cependant faire une exception pour ceux qui se marient trop tôt. Ainsi, avant vingt ans, les jeunes gens mariés meurent cinq fois plus que les célibataires du même âge; sans doute par suite des excès vénériens qu'ils commettent.

Le préjudice que le célibat porte à la vie individuelle et à l'accroissement de la population fait que, de tout temps, il a été flétri et le mariage encouragé. Cependant, le Concile de Trente a reconnu que le célibat est préférable au mariage, et quiconque le nie encourt l'anathème. Cette décision était d'accord avec la parole de saint Paul qui, dans son *Épître aux Corinthiens*, dit : « Il est bon à l'homme de ne toucher point de femme. » Malgré ce passage du *Nouveau Testament*, la religion protestante a toujours été favorable au mariage. « Enjoindre le célibat, dit Luther, est tout aussi raisonnable que décréter que l'on vivra sans boire ni manger. »

Les anciens regardaient le célibat comme une sorte d'opprobre et en faisaient un cas d'inaptitude aux fonctions publiques. Les Romains refusaient aux célibataires le droit de témoignage, et, chez les Spartiates, ils étaient fouettés tous les ans par les femmes, au pied de la statue de Junon. Moïse récompensait les gens mariés en les dispensant du service militaire. César défendait aux femmes, en âge d'avoir des enfants et qui n'étaient pas mariées, de porter des pierreries. « Nous voulons, dit Louis XIV, dans ses *Ordonnances*, que dorénavant tous nos sujets taillables qui auront été mariés avant ou dans la vingtième année de leur âge, soient et demeurent exempts de toutes contributions ou tailles, impositions et autres charges publiques, sans y pouvoir être compris ni employés qu'ils n'aient vingt-cinq ans révolus et accomplis. Comme aussi voulons que tout père de famille qui aura des enfants vivants, nés en loyal mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, soit et demeure exempt de la collecte de toute taille et autres impositions, guet, garde et autres charges publiques. Voulons que les gentilshommes et leurs femmes, qui auront dix enfants, jouissent de mille livres de pension par chacun an, et ceux qui en auront douze, deux mille livres. » Actuellement en France, le père de quatre enfants est dispensé du service des vingt-huit jours. Il faudrait encourager la paternité par beaucoup d'autres faveurs. C'est encore pour favoriser l'accroissement de la population que certains législateurs ont proposé d'établir un impôt sur les célibataires.

Le mariage et ses détracteurs. — Quoi qu'on fasse, le mariage sera toujours en honneur dans l'espèce humaine, parce qu'il est d'accord avec les lois de la nature et répond à deux grands besoins de l'homme : la sociabilité et la conservation de l'espèce. Aussi, cette institution a-t-elle résisté et résistera-t-elle toujours aux épigrammes les plus acerbes.

Nous citerons, à titre de curiosité, quelques-uns des traits dirigés contre le mariage :

* *

Le mariage est une forteresse assiégée ; ceux qui sont dehors veulent y entrer et ceux qui sont dedans veulent en sortir. *Proverbe chinois.*

* *

Je viens de faire mon testament, disait un mari, et j'ai légué toute ma fortune à ma femme, mais à condition qu'elle se remariera tout

de suite. De cette façon, je suis sûr qu'il existera du moins un homme qui regrettera ma mort.

* *

Ami, je vois beaucoup de bien
 Dans le parti qu'on me propose
 Mais toutefois, ne pressons rien,
 Prendre femme est étrange chose.
 Il faut y penser mûrement ;
 Sages gens en qui je me fie
 M'ont dit que c'est fait prudemment
 Que d'y songer toute sa vie.

MAUCROIX.

* *

Il n'a jamais existé qu'un mariage heureux, celui du doge avec la mer.

* *

On lit dans la *Bibliothèque orientale* qu'un pauvre Indien s'était présenté à la porte du paradis de Brahma :

« Avez-vous été dans le purgatoire ? lui demanda le dieu.

— Non ; mais j'ai été marié.

— Alors entrez, c'est la même chose. »

* *

Un Picard se tenant à la porte du paradis observait que les hommes mariés passaient comme des lettres à la poste ; il prit son courage à deux mains et se présenta devant l'apôtre :

— Avez-vous été marié ? lui dit saint Pierre.

— Deux fois, répond notre Picard triomphant.

Saint Pierre lui referma brusquement la porte au nez :

— Je reçois les malheureux, fit-il, mais pas les imbéciles.

* *

Mari qui a eu une femme mérite une couronne de patience ; mari qui en a eu deux en mérite deux de folie.

* *

La veille de son mariage,
 Thomas, au père Hilarion,

Fut demander, selon l'usage,
 Un billet de confession.
 Le pénitent, gai comme un prince,
 Bien confessé, billet en main,
 S'en allait : un remords le pince,
 Et vite il rebrousse chemin.
 Sans doute, c'est par oubliance,
 Va-t-il dire au père étonné,
 Que vous ne m'avez pas donné
 Le moindre mot de pénitence ?
 Allez, répond le Franciscain,
 Allez, vous n'en avez que faire :
 Ne m'avez-vous pas dit, mon frère,
 Que vous vous mariez demain ?

PONS DE VERDUN.

* * *

Quand on est jeune, il n'est pas temps de se marier ; quand on est vieux, il n'est plus temps. Dans l'intervalle... on réfléchit.

* * *

Lisimon un jour désira
 Consulter la sage Laura,
 Sur les qualités que devra
 Avoir la femme qu'il prendra.
 Voici (cela n'étonnera)
 La réponse qu'il en tira :
 « Belle épouse vous trahira,
 « Laide, elle vous répugnera,
 « Pauvre, elle vous ruinera,
 « Riche, elle vous dominera,
 « Sotte, bientôt vous ennuiera,
 « Savante, bien pis ce sera,
 « Vieille, elle vous dégoûtera,
 « Jeune, aimable, vous donnera
 « Fil à retordre... *et cætera*,
 « Puis elle vous enterrera :
 « Ainsi, Monsieur se résoudra
 « A faire ce qui lui plaira. »
 « — C'en est assez, se mariera,
 Reprit Lisimon, qui voudra. »

PONSARDIN-SIMON.

Un philosophe disait qu'un homme qui se marie met la main dans un sac où il y a quatre-vingt-dix-neuf vipères et une couleuvre. Celui qui se marie fait bien ; mais celui qui ne se marie pas fait encore mieux. SAINT PAUL.

Le mariage, tel qu'il se pratique aujourd'hui, dit Balzac, me semble être une prostitution légale.

Georges Sand appelle, dans *Valentine*, le mariage le plus monstrueux des viols.

Homme qui femme prend se met dans un état
Que de tous, à bon droit, on doit nommer le pire.
Fol étoit le second qui fit un tel contrat ;
A l'égard du premier, je n'ai rien à lui dire.

LA FONTAINE.

Un proverbe anglais dit : qui se marie par amour a belles nuits et mauvais jours.

Un vieux proverbe français assure [que les bonnes femmes sont toutes au cimetière.

Le mariage est né de l'amour comme le vinaigre du vin. LORD BYRON.

Le mariage est un piège que la nature nous tend. SCHOPENHAUER.

De mille hommes, j'en ai trouvé un bon, et de toutes les femmes pas une. SALOMON.

Quand un mari, quand une femme
 Vivent de telle sorte entre eux,
 Que ce n'est qu'un corps et qu'une âme,
 Il n'est point d'état plus heureux.
 Mais si l'on s'en rapporte à ceux
 Qui sont sous la loi conjugale :
 C'est la pierre philosophale
 De n'être qu'un quand on est deux.

DESMARETS.

* *

Le mariage est souvent une sottise faite à deux, puis une galère à trois et plus. SHAKSPEARE.

* *

Dans le mariage, il n'y a point d'amour, parce qu'on ne peut aimer où il n'y a point d'obstacle. Si Laure avait été la femme de Pétrarque, il n'aurait point passé sa vie à rimer des sonnets. LORD BYRON.

* *

Un mari qui voudrait seul posséder sa femme serait regardé comme un perturbateur de la joie publique et comme un insensé qui voudrait jouir de la lumière du soleil à l'exclusion des autres hommes. MONTESQUIEU.

* *

Dorante, las du célibat,
 Las de passer ses jours dans le libertinage
 Crut qu'il fallait changer d'état
 Et se soumettre enfin au joug du mariage.
 On lui proposa deux partis,
 Une femme grosse et dodue,
 Une autre petite et menue ;
 C'est de quoi contenter les divers appétits.
 Toutes deux étaient fort de mise :
 Il choisit la petite et dit d'un ton railleur :
 « Ma foi de cette marchandise,
 Le moins qu'on en peut prendre est toujours le meilleur ».

* *

Le mari de la femme la plus sage et la plus vertueuse est moins heureux que celui qui n'en a point. SALOMON.

— Deux moines, chemin faisant,
Se demandaient : « Dans le monde
Lequel est le plus plaisant
D'avoir une femme brune ou blonde ? »

— « Frère, dit l'un,
Blonde ou brune, c'est tout un ;
Le poil ne fait point la femme ;
Mais pour résoudre le cas,
La meilleure, sur mon âme,
Est celle que l'on n'a pas. »

L'amour et l'hyménée sont frères, dit-on, mais assurément ils ne sont pas du même lit. SOPHIE ARNOULD.

Vénus, une belle et bonne dame, était la déesse de l'amour ; Junon, une terrible mégère, était la déesse du mariage, et toujours elles furent ennemies mortelles. SWIFT.

Le mariage aujourd'hui n'est, à proprement parler, qu'une adjudication à la bougie éteinte ; le dernier qui a parlé se couche. LEMONTEY.

Les affaires de mariage ressemblent à une foire de village, où chacun vient vendre sa vache enragée et son cheval boiteux et où chacun vient chercher une bonne, saine et utile bête. PH. GERFAUT.

Qu'est-ce que le mariage moderne ? Des espérances dans l'avenir et des regrets tout de suite.

Le lit, dit Balzac, est tout le mariage.

Contre Job, autrefois, le démon révolté
Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé ;
Mais pour mieux l'éprouver et déchirer son âme
Savez-vous ce qu'il fit ? Il lui laissa sa femme.

Le lien de l'amour s'use si promptement dans le mariage qu'on n'en voit bientôt plus que la corde. SYLVAIN MARÉCHAL.

* *

La dot est, dans le mariage, la sauce qui fait manger le poisson.

* *

Mari qui a eu une femme mérite une couronne de patience; mari qui en a eu deux en mérite deux de folie.

* *

Rien n'est plus beau que la noce d'un autre. GUSTAVE PONS.

* *

« La première nuit de mes noces, dit lord Byron, je m'éveillai en sursaut; la lampe était allumée, éclairant les rideaux rouges dont le reflet jetait sur les draps une lueur de flamme. Je me crus bonnement en enfer, et j'allais discuter avec le diable, lorsque j'aperçus ma femme. Je n'étais pas encore damné! C'était bien pis, j'étais marié! »

* *

De toutes les sottises qu'un homme peut faire, c'est encore le mariage que je lui conseillerais le plus volontiers, c'est du moins la seule qu'il ne peut recommencer tous les jours. ALEX. DUMAS, fils.

* *

On lisait à Rome l'inscription suivante sur le tombeau de deux époux : « Arrête, passant, et vois la merveille! Un homme et sa femme qui ne se querellent pas! »

* *

Piron composa, pour la sienne, une épitaphe analogue :

Ci-git ma femme. Ah! qu'elle est bien,
Pour son repos et pour le mien!

* *

Autre épitaphe :

Cher objet de ma pitié,
Reçois de moi, chère moitié,

Ce tombeau qu'aucun ne t'envie,
Je dois bien justement te rendre cet honneur;
Car le dernier jour de ta vie
Fut le premier de mon bonheur.

* * *

La même idée sur l'amour conjugal forme le sel du quatrain] suivant :

Hier, un époux radieux
S'écriait en ouvrant sa porte :
Ma femme s'en vient de me rendre heureux.
Vite, on cherche sa femme... elle était morte.

* * *

Il y a deux jours qui viennent trop vite : celui où l'on se marie et celui où l'on doit être pendu. THACKERAY.

* * *

L'enfer est pavé de langues de femmes. L'ABBÉ GUYON.

* * *

La femme est l'organe du diable. SAINT BERNARD.

* * *

En apercevant une femme pendue à un arbre, Diogène s'écria : « Par Jupiter ! il serait bien à désirer que tous les arbres portassent de tels fruits. » A. RICARD.

* * *

La mer renferme moins de poissons et le ciel d'étoiles que la femme de méchanceté. CODRUS.

* * *

Une femme bonne est plus introuvable qu'un corbeau blanc. SAINT GRÉGOIRE.

* * *

Toute femme vaut un hommage,
Bien peu sont dignes d'un regret.

BEAUMARCHAIS.

Pour un Orphée qui fut chercher sa femme dans l'enfer, combien de veufs, hélas ! qui n'iraient pas même en paradis, s'ils pensaient y retrouver la leur. J. PETIT-SENN.

* *

C'est à bon droit que l'île d'Ithaque est restée célèbre : une femme y fut fidèle. STHAL.

* *

« Marié, lui ! fait dire Antiphanes à l'un de ses personnages, moi qui l'avais laissé si bien portant. »

* *

En France, les maris ne parlent presque jamais de leurs femmes ; c'est qu'ils ont peur d'en parler devant des gens qui les connaissent mieux qu'eux. MONTESQUIEU.

* *

Pour rendre un mariage heureux, il faudrait que le mari fût sourd et la femme aveugle. ALPHONSE D'ARAGON.

* *

Pythagore, ayant donné sa fille en mariage à l'un de ses plus grands ennemis, en rendit une étrange raison à ceux qui en demandaient la cause : « Je ne pensais pas, dit-il, lui faire davantage de mal, ni lui donner rien de pire qu'une femme. » Le P. DU BOSQ.

* *

Après la lune de miel, le mariage fait l'effet d'une tartine de confitures dont on a mangé le dessus. A. RICARD.

* *

Qu'un homme d'esprit ait des doutes sur sa maîtresse, cela se conçoit ; mais sur sa femme !... il faut être par trop bête. MONTESQUIEU.

* *

Le mariage n'est souvent qu'un échange de grognements réciproques durant le jour, et de ronflements pendant la nuit. C'est de l'ennui à deux. COMMERSON.

Comme toute médaille, tout mariage a deux faces : la face que l'on montre au public, face brillante ; la face que les intéressés seuls peuvent apercevoir, face grimaçante et sombre. ROBERT GREY.

Une femme donne à son mari deux jours de bonheur : celui où il l'épouse et celui où il l'enterre. HIPPONAX.

L'oranger est le symbole ironique du mariage : les fleurs en sont blanches, mais les fruits en sont jaunes (1).

ARTICLE VI

DE L'IMPUISSANCE

L'impuissance ou *anaphrodisie* est l'incapacité d'accomplir le coït. Elle se distingue de la stérilité en ce que celle-ci consiste dans l'incapacité à féconder ou à être fécondé. Tous les impuissants sont donc stériles, mais tous les stériles ne sont pas impuissants. Ainsi le mulet, malgré son infécondité, est très porté aux ardeurs génésiques. De même, les individus opérés de la castration sont incapables de procréer et peuvent cependant pratiquer le simulacre du coït, parce

(1) On pourrait encore noircir du papier avec les citations des auteurs qui ont médité du mariage ; ceux qui voudraient compléter leurs recherches trouveront de nombreux documents dans les ouvrages de Larcher et Martin : *Les femmes jugées par les méchantes langues ; Satires et Diatribes sur les femmes, l'amour et le mariage et le Mal que les poètes ont dit des femmes*. Nous citerons enfin les stances du mariage de Ph. des Portes, écrivain satirique du XVI^e siècle, dont voici le début :

De toutes les fureurs dont nous sommes pressez,
De tout ce que les cieux ardamment courroucez
Peuvent darder sur nous de tonnerre et d'orage,
D'angoisseuses langueurs, de meurtre ansanglanté,
De soucis, de travaux, de faim, de pauvreté,
Rien n'approche en rigueur la loy de mariage.

.....

que l'érection ne leur est pas impossible. Nous avons déjà dit que les dames romaines recherchaient les castrats

Qui donnent le plaisir sans la fécondité.

On sait que le général Ganymède, qui fut l'amant de la plus jeune fille de Ptolémée, était un eunuque de cette sorte.

L'impuissance peut s'observer dans l'un et l'autre sexe, mais elle est plus fréquente chez l'homme que chez la femme.

De l'impuissance chez l'homme. — Elle dépend tantôt d'une anomalie congénitale ou acquise de la verge, tantôt d'un défaut d'érection.

L'absence de la verge, sa brièveté, une trop grande minceur, ou son excessive grosseur, sont les conformations vicieuses qui font ordinairement obstacle au coït. Un jeune soldat, dont parle Fodéré, avait la verge réduite à un simple turbercule qui, disait-il, « se gonflait quelquefois en présence des personnes du sexe ». Orfila a fait acquitter un individu, atteint du même vice de conformation, et qui était accusé de viol. Roubaud cite le cas d'un Brésilien dont la verge, à l'état d'érection, n'excédait pas la grosseur d'un piquant de porc-épic; il faisait usage d'un manchon en caoutchouc, qui en augmentait le volume et lui permettait de coïter d'une façon complète.

Il est rare que la verge soit trop développée pour s'opposer à la copulation. P. Zacchias, dans ses *Questions de médecine légale*, parle d'une courtisane qui tombait en syncope chaque fois qu'elle avait des rapports avec son amant, parce que la verge de celui-ci était trop volumineuse. Il paraît, dit Casper, qu'au XVII^e siècle, un tribunal ecclésiastique de Suède « fixait les dimensions du pénis pour que la fécondation pût avoir lieu ».

Le phimosis (fig. 36) peut être une cause d'impuissance en s'opposant à l'éjaculation; Louis XVI en était atteint et, sur les instances de Joseph II, il finit par se laisser opérer.

Entre autres conformations vicieuses qui entraînent l'impuissance, nous signalerons les hernies volumineuses et le développement excessif du ventre; c'est pourquoi l'ancienne jurisprudence admettait l'obésité comme un motif valable de dissolution du mariage.

La perte des oreilles a été rangée, mais à tort, au nombre des causes qui produisent l'impuissance. Ainsi Dulaurens parle d'un jurisconsulte qui a conseillé de couper les oreilles des voleurs pour les empêcher de transmettre leurs vices. « Un soldat robuste, rapporte

Planque, dans sa *Bibliothèque de médecine*, et père de trois enfants, eut les oreilles coupées pour différents crimes, et fut chassé hors de la ville; depuis ce temps-là, il ne se sentit plus aucun désir charnel. »

Toutes les circonstances qui s'opposent à l'érection empêchent nécessairement la copulation. Telles sont les maladies de l'appareil génital. L'impuissance des Scythes a été attribuée à des pertes séminales occasionnées par une équitation forcée. Les opérations pratiquées sur les voies urinaires peuvent aussi être suivies d'anaphrodisie, ainsi qu'il advint à Pierre III après avoir subi la lithotritie. Enfin, les affections morales dépressives, comme les préoccupations de l'esprit, la mélancolie et le dégoût, sont des causes fréquentes d'impuissance passagère.

Un exemple curieux d'impuissance morale causée par la répugnance est celui de Lulli. « Au temps de ses folies, raconte le D^r Garnier dans *le Mariage*, il devint éperdûment amoureux d'une jeune Vénitienne, appelée Eléonore, qui se trouvait à Palma. Dédaigneuse et froide au début, l'étrangère, après un siège incessant, s'attendrit et laissa échapper le secret de son amour. « Mais ne me demandez rien de plus, ajouta-t-elle, car vous n'obtiendrez de moi en vie que les joies ineffables de l'âme et du cœur. » Le jeune Lulli parut satisfait et fit mille protestations de discrétion qu'il oublia successivement. Enfin, désespéré devant l'inutilité de ses fougueuses suppliques, de ses larmes ardentes et même de ses menaces pour vaincre l'inflexibilité d'Eléonore, il tenta un effort suprême. Armé d'un poignard, il se présenta, un jour, à elle, en lui déclarant qu'il allait se tuer. La tremblante Eléonore, arrêtant le bras de Lulli et s'abandonnant à ses caresses, s'écria : « Ah ! Raymond, puisses-tu ne pas te repentir ! » et aussitôt Lulli, en se reculant, pâlit, et ses organes restèrent soudainement comme frappés de paralysie; en découvrant le sein d'Eléonore, un cancer ulcéré était apparu. Cette aventure mit fin à toutes les extravagances de Lulli, qui, sous l'habit de franciscain, commença dès lors à étonner le monde par son talent et ses vertus. »

La timidité ou la crainte d'insuccès sont de fréquentes causes d'impuissance, que l'on attribuait autrefois aux sortilèges des *nouveurs d'aiguillette*. Cette superstition est très ancienne. Ovide se demandait déjà si l'impuissance dont il était atteint ne devait pas être attribuée aux sorciers ?

Quid vetat et nervos magicas torpere per artes (1) ?

(1) Pourquoi les nerfs ne pourraient-ils pas être relâchés par quelques charmes magiques ?

« Plus d'une fois, dit Tibulle, je serrai une autre femme dans mes bras, mais au moment heureux, Vénus me rappelait Délie et trahissait mon ardeur. Alors cette belle abandonnait ma couche, disant qu'on m'avait jeté un sort, et, j'en rougis, elle racontait ma honteuse aventure. »

Saint Augustin croyait aussi qu'on pouvait nouer l'aiguillette par des invocations : *Certum est corporis vires incantationibus et carminibus vinciri* (1). Stendhal, Hunter et Montaigne rapportent plusieurs exemples curieux de cette croyance. Ce dernier raconte, d'après le récit d'Hérodote, « qu'Amasis, roy d'Égypte épousa Laodice, très belle fille grecque : et lui, qui se montrait gentil compagnon partout ailleurs, se trouva court à jouir d'elle, et menaça de la tuer, estimant que ce fut quelque sorcière ». De même, Aimoin nous apprend que Théodoric, roi de Bourgogne, se vit dans un semblable embarras avec Hermenberge, fille du roi d'Espagne, parce que la reine Brune-haut, mère de ce roi, lui avait malicieusement noué l'aiguillette.

Au moyen âge encore, on ajoutait foi à la puissance des noueurs d'aiguillette et on les brûlait comme sorciers. A cette époque, les juges de Riom condamnèrent à être pendu et réduit en cendres le R. F. Vidal de la Porte, qui fut accusé d'avoir noué l'aiguillette « tant aux jeunes garçons de son endroit, qu'aux chiens, chats et autres animaux domestiques, de sorte que la propagation de ces espèces avait été sur le point de manquer dans le canton ».

De nos jours, on ne croit plus guère aux noueurs, ni aux délieurs d'aiguillette. Cependant, un opuscule paru récemment, à l'usage des confesseurs, et dont nous avons déjà parlé, accorde quelque créance à ce préjugé en admettant l'impuissance par maléfice : « Lorsqu'il est prouvé qu'il y a maléfice, dit cet ouvrage, on peut employer les exorcismes, mais seulement avec la permission de l'évêque. »

Le Dr Brachet raconte, dans sa *Physiologie*, qu'il a vu une famille venir lamentablement consulter un de ses confrères en lui présentant deux jeunes époux bien épris l'un de l'autre. Cependant le mariage n'avait pu être consommé, quoique la célébration eût eu lieu depuis un mois. On en attribuait la cause à un prétendant malheureux qui, pour se venger, avait, par un sort, noué l'aiguillette du rival préféré. Le confrère prit, sans rire, un ton solennel, examina scrupuleusement le jeune homme et son épouse, et, les trouvant l'un et l'autre bien conformés, il annonça qu'il avait découvert le siège du mal, et qu'ayant

(1) Il est certain que les forces du corps peuvent être enchaînées par des incantations et des formules magiques.

un sort plus puissant, il allait le délivrer de celui qu'on lui avait jeté. Alors il se livra à toutes les pratiques les plus bizarres : les cercles magiques, les postures variées, les gestes, les coups de baguette, les mots entrecoupés, le baragouin le plus absurde, les invocations, les contorsions, tout fut mis en usage, pendant plus d'une demi-heure. Il finit par prononcer, avec un accent profond et comme avec peine, ces paroles : *Enfin, le sort est levé, retirez-vous, et, la nuit prochaine, tout sera consommé.* Huit jours après, la même famille revint en grande joie témoigner sa reconnaissance au médecin habile qui avait su si bien lever le sort.

Ces pratiques, en apparence puérides, s'adressent plus directement à la cause du mal, c'est-à-dire à l'imagination, que les raisonnements les plus sérieux. Aussi est-ce à de semblables moyens qu'il faudra recourir dans des cas analogues. Montaigne guérit, de la sorte, un comte de ses amis, qui craignait de ne pouvoir faire honneur à son sexe la première nuit de ses noces : il lui appliqua sur les bourses une médaille « où estoient gravées quelques figures célestes contre le coup de soleil et pour oster la douleur de teste ». « Ces singeries, ajoute judicieusement l'auteur des *Essais*, sont le principal de l'effect, nostre pensée ne se pouvant démettre, que moyens si estranges ne viennent

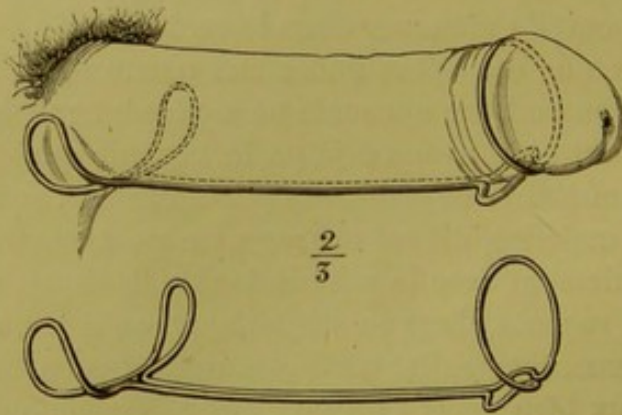


FIG. 152. — Tuteur de la verge contre l'impuissance.

de quelque obstruse science, leur inanité leur donne poids et révérence. Somme il feut certain, que mes caractères se trouvèrent plus vénériens que solaires, plus en action qu'en prohibition. »

De même, l'efficacité des nombreux remèdes indiqués contre le nouement de l'aiguillette n'était due qu'à l'influence qu'ils exerçaient sur l'imagination : à quoi pouvait servir, par exemple, d'enchâsser

des yeux de belette dans une bague, de faire uriner le maléficié à travers un anneau ?

Enfin, une variété d'impuissance assez commune est due à une érection incomplète qui s'oppose au coït. C'est pour remédier à un cas de ce genre que M. Mathieu a imaginé un appareil spécial (fig. 152), destiné à jouer le rôle de tuteur de la verge et à faciliter l'accomplissement de l'acte sexuel. Fabre d'Eglantine, le farouche conventionnel, semble avoir été atteint de cette indisposition et paraissait avoir l'imagination plus vive que le tempérament. Illyrine prétend « qu'il ne pouvait se promener dans les bocages d'Amathonte qu'à l'aide d'une béquille ; cette particularité, ajoute-t-elle, ne nuit pas à notre affection. D'autres célébrités ont été accusées d'impuissance. Le duc de la Ferté, soupçonné de cette faiblesse, ne laissait pas échapper l'occasion de s'en défendre. Il rencontra Benserade, qui l'avait souvent raillé là-dessus. » Monsieur, lui dit-il, nonobstant toutes vos mauvaises plaisanteries, ma femme vient d'accoucher. — Monsieur le duc, répliqua Benserade, on n'a jamais douté de Madame votre femme. »

On connaît l'épigramme que l'abbé Menage fit sur le mariage du président Cousin :

Le grand traducteur de Procope
Faillit à tomber en syncope,
Au moment qu'il fut ajourné,
Pour consommer son mariage.
Ah, dit-il, le pénible ouvrage,
Et que je suis infortuné !
Moi qui fais de belles harangues,
Moi qui traduis en toutes langues,
A quoi sert mon vaste savoir,
Puisque partout on me diffame
De n'avoir pas eu le pouvoir,
De traduire une fille en femme.

De l'impuissance chez la femme. — En dehors des tumeurs volumineuses de l'appareil génital et de celles qui, situées dans son voisinage, peuvent, par leur développement exagéré, s'opposer à l'intromission du pénis, il n'y a, à proprement parler, que deux causes d'impuissance chez la femme : l'absence du vagin ou son oblitération.

Jean-Louis Petit cite une jeune femme qui, ayant un vagin imperforé extérieurement, mais communiquant avec le rectum, permit à son amant de s'unir à elle par l'anus et accoucha à terme, par la même voie, d'un enfant bien constitué. L'approbation que ce chirurgien

donna à ce mode de rapprochement lui attira la colère des théologiens et lui valut une excommunication majeure. Cette interdiction fut levée par le pape Benoît XIV, qui, à l'encontre de ses prédécesseurs, pensait avec les PP. Cucufe et Tournemine qu'une fille, privée de la vulve, devait trouver dans l'anus le moyen de remplir le vœu de la reproduction. Pougens étend cette décision et pense que les jeunes femmes stériles devraient tenter les deux voies, pour s'assurer de la véritable route de la propagation. Dans ce cas, comme le fait remarquer le D^r Roubaud, Pougens répudie cette maxime de la sagesse des nations : *Dans le doute, abstiens-toi.*

Du congrès. — Sous l'ancienne législation, l'impuissance était un cas de nullité de mariage et l'époux sur lequel pesait cette accusation pouvait demander à se justifier par une épreuve particulière, dite le *congrès* (de *congressus*, coït), que Boileau a ridiculisée dans ces vers :

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné, du fond des bois, un cerf à l'audience;
Et jamais juge, entre eux ordonnant le *congrès*,
De ce burlesque mot n'a salit ses arrêts.

Ce mode scandaleux de procédure consistait à faire coucher les deux époux dans un lit préparé à cet effet, et à les laisser seuls pendant deux heures ; après quoi, les matrones et les chirurgiens experts venaient constater « s'il y avait eu émission de liqueur séminale, où elle avait été faite et quelle en était la nature ». Les succès, constatés de la sorte, n'avaient souvent d'autre cause qu'une impuissance morale déterminée par la crainte d'un échec. Tel fut le cas du marquis de Langey qui, ayant échoué dans cette épreuve, fut séparé de sa femme. Or ce personnage épousa quelque temps après Diane de Montault-Navaille dont il eut sept enfants, pendant que, de son côté, sa femme donnait trois filles à messire Pierre de Caumont, son nouveau mari. Ces circonstances contribuèrent pour beaucoup à ébranler le crédit que l'on accordait alors au congrès en matière juridique, et cette épreuve fut définitivement abolie par un arrêt de la Cour rendu le 18 janvier 1677.

Ce procès inspira les vers suivants :

Vainement la riche Emilie
Plaide, requiert, conclut et veut

Que, d'avec un *Jean qui ne peut*,
Un prompt divorce la délie :
Les experts ayant affirmé
Que l'époux est bien conformé,
Quoiqu'en lui la nature dorme,
Les choses, de manière iront
Qu'il l'emportera sur la forme,
Quoiqu'il n'ait pas droit dans le fond.

Dans la jurisprudence actuelle, en raison même du scandale et surtout de la difficulté qu'offrait l'établissement de la preuve, le Code civil n'admet, que dans des cas exceptionnels, l'impuissance comme cause de nullité de mariage, de séparation de corps, ou de désaveu des enfants nés pendant le mariage. Ainsi le sieur Darbousse, d'Alais, qui avait épousé un hermaphrodite masculin, inscrit sur les registres de l'état civil sous les noms d'Anne-Justine Jumas, n'obtint sa séparation qu'après plusieurs années de démarches judiciaires.

Au moyen âge, la coutume des *nuits probatoires*, mentionnée dans les *Capitulaires* de Charlemagne et de Louis le Pieux, était une précaution contre les désappointements et les troubles que l'impuissance amène souvent dans le mariage. « Ces nuits, raconte le Dr Garnier dans *la Génération universelle*, duraient jusqu'à ce que les deux parties aient pu acquérir la certitude de leur aptitude génitale ou jusqu'à ce que la femme fût enceinte. Alors seulement avaient lieu les démarches pour le mariage. Rarement la jeune fille était abandonnée par celui qui l'avait rendue mère, car il se serait attiré la haine et le mépris de tout le village. »

CHAPITRE III

LA FÉCONDATION

Des éléments générateurs. — Chaque sexe élabore un élément générateur qui lui est propre : l'homme le spermatozoïde et la femme l'ovule. La rencontre de ces éléments dans les voies génitales de la femme constitue le phénomène de la fécondation.

Les anciens attribuaient la vertu prolifique du sperme au dégagement d'une vapeur subtile qu'ils désignaient sous le nom d'*aura seminalis* ou souffle séminal. Mais les expériences que fit l'abbé Spallanzani sur les grenouilles, et dont nous avons déjà parlé, démontrèrent que la fécondation ne pouvait s'opérer sans le contact direct du sperme et de l'ovule. Depuis, MM. Dumas et Prévost reconnurent, en expérimentant sur du sperme filtré, que le véritable principe fécondant de cette humeur était le spermatozoïde et non le liquide dans lequel il nage.

Harvey, n'ayant jamais pu rencontrer de sperme dans l'appareil génital des biches, que Charles I^{er} avait mis libéralement à sa disposition, adopta, sans hésiter, l'hypothèse de l'*aura seminalis*. Aussi croyait-il que le mâle féconde la femelle « comme le fer, après qu'il a été touché par l'aimant, acquiert la vertu magnétique ». Il comparait encore la matrice au cerveau : « l'une conçoit le fœtus comme l'autre les idées qui s'y forment. »

La théorie du souffle séminal était fort commode pour excuser bien des méfaits galants. Mais, dit Brachet, nous ne sommes plus au temps où Junon pouvait faire croire à Jupiter qu'elle est devenue enceinte par la vertu d'une plante. Les cavales d'Égypte ne sont plus fécondées, comme le raconte Virgile, par le transport dans les airs des hennissements des chevaux de Babylone, et les rois d'Angleterre ne trouveraient plus de Facultés de médecine assez complaisantes, pour décider que leurs filles peuvent devenir enceintes en se promenant sur une montagne, parce que l'*aura seminalis* serait apportée par les vents d'une autre montagne où un jeune homme se serait livré à une coupable éjaculation.

Au moyen âge, on admettait même la possibilité de la conception par rêves, ainsi que le prouve un *arrêt notable de la Cour du Parlement de Grenoble, donné au profit d'une demoiselle sur la naissance d'un sien fils arrivé quatre ans après l'absence de son mari, et sans avoir eu connaissance d'aucun homme, suivant un rapport fait en ladite Cour par plusieurs médecins de Montpellier, sages-femmes, matrones, et plusieurs autres personnes de qualité convenable*. La dame, dont le mari contestait la vertu, non sans une certaine apparence de raison, affirmait s'être imaginée en songe avoir eu rapport avec son mari, et avoir ensuite conçu. Un certain nombre de nobles dames, consultées à cet égard, déclarèrent avoir plusieurs fois conçu des enfants « qui provenaient de certaines conjonctions imaginaires avec leurs maris absents ». La Cour enjoignit au mari de tenir la dame d'Auvermont, son épouse, « pour femme de bien et d'honneur ».

Chez les Noëfoures de la Nouvelle-Guinée, une croyance populaire donne au regard une puissance génératrice capable d'opérer la fécondation par foudroiement à distance. Voici dans quelle circonstance M. Van Hasselt a fait cette remarque : Un jour qu'il instruisait de jeunes indigènes, un des garçons se jeta tout à coup sous la table, où il resta sans mouvement. Effrayé, ne sachant que penser, le maître se précipite vers l'enfant. Mais les camarades le retiennent : — *Ce n'est rien, c'est seulement la future belle-mère de son frère qui passe. — Quoi! la belle-mère de son frère! Eh bien! qu'est-ce que cela lui fait? — Ça lui fait, expliquent les bambins, que, s'il regardait seulement la belle-mère de son frère, sa fiancée ferait un enfant avant qu'ils soient mariés.*

Lusitanus cite une femme, une tribade sans doute, affirmant être devenue enceinte après avoir embrassé une de ses amies qui venait de cohabiter avec son mari. Une autre, au dire d'Averrohès, aurait été fécondée en prenant un bain où un libertin s'était pollué. Quelques rabbins affirment que la fille de Jérémie conçut de la même façon, en prenant un bain après ce prophète. Enfin, une jeune fille attribuait sa grossesse aux vapeurs du sperme de son père qui avait eu, en rêve, une pollution nocturne dans le même lit.

De la rencontre des éléments générateurs. — Après l'éjaculation du sperme dans le vagin, une certaine quantité de ce liquide pénètre à l'intérieur de la matrice et s'engage ensuite dans l'une des trompes. Ruisch a trouvé des spermatozoïdes dans la trompe d'une femme que son mari avait tuée, au moment où il l'avait surprise en flagrant délit d'adultère.

Si, sur le trajet qu'ils parcourent, les filaments spermatiques rencontrent un ovule, ils s'introduisent dans son épaisseur et s'y dissolvent. L'ovule, ainsi fécondé, vient alors se greffer sur un point de la cavité utérine, pour y subir une série de transformations qui donnent lieu à la grossesse.

D'après Coste, les spermatozoïdes pénètrent toujours en certain nombre dans l'ovule; ce qui pourrait faire croire à la possibilité d'une paternité mixte, dans le cas où deux mâles approcheraient la même femelle successivement. Mais des travaux récents semblent établir qu'un seul spermatozoïde pénètre dans le centre de l'ovule (fig. 153). De même, il est démontré que la rencontre des éléments procréateurs s'effectue dans la moitié externe de la trompe et non sur l'ovaire, comme Coste le voulait.

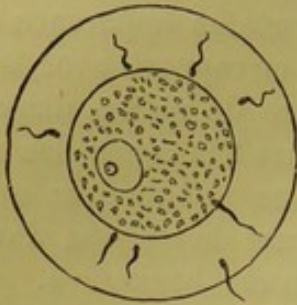


FIG. 153. — Spermatozoïdes pénétrant dans l'ovule.

L'hypothèse de la fécondation directe de l'ovaire permettait d'expliquer, par une sorte d'*imprégnation* de cet organe, la ressemblance que l'on constate parfois entre les enfants d'une veuve et son premier mari; de là cet aphorisme ancien : *Filium ex adulterâ excusare matrem a culpâ* (un fils adultérin peut souvent excuser la faute de sa mère). Cette hérédité *par influence* est bien connue des éleveurs; ils savent que les portées d'une femelle qui aura été couverte une seule fois par un animal d'espèce différente rappelleront souvent les caractères de ce dernier. Des exemples analogues s'observent aussi dans l'espèce humaine. Nous citerons, entre autres, d'après Simpson d'Édimbourg, le cas d'une femme, née de parents blancs, dont le frère, provenant d'un premier lit, était mulâtre et qui présentait elle-même des marques incontestables de sang noir.

Pour que l'ovule reçoive « le baptême de la fécondation », c'est-à-dire pour que la rencontre des éléments générateurs s'effectue à l'intérieur des voies génitales, il n'est pas toujours nécessaire que le sperme soit directement éjaculé au fond du vagin; le dépôt de la liqueur prolifique à l'entrée de ce conduit, et même au dehors de la vulve, suffit souvent à déterminer une grossesse. Nous en avons précédemment rapporté plusieurs exemples curieux. Riolan a cité également une femme qui, après avoir accusé son mari d'impuissance, fut reconnue enceinte, bien qu'une occlusion à peu près complète du vagin s'opposât à tout rapport sexuel. Ainsi s'expliquent les conceptions fréquentes qui suivent les fraudes génésiques. Dans ces différents

cas, la progression des spermatozoïdes vers la trompe est favorisée par leur extrême mobilité et aussi par le phénomène de la capillarité.

Du moment le plus favorable à la procréation. — L'époque la plus propice à la conception est celle qui correspond à la ponte de l'œuf, c'est-à-dire à la fin des règles. C'est aussi le moment où la femme est le mieux disposée à l'union sexuelle. De même chez les animaux, les femelles ne se laissent approcher du mâle qu'à la fin du rut et jamais au début.

Sans connaître l'étroite solidarité qui rattache l'ovulation à la menstruation, les anciens n'ignoraient pas les rapports qui existent entre cette dernière fonction et la fécondation. Aristote comparait la matrice à un atelier de sculpteur : *Le sang des règles est le marbre, le sperme le sculpteur et le fœtus la statue*. Hippocrate avait déjà conseillé aux femmes stériles de se livrer au coït, aussitôt après la crise menstruelle. « La femme, dit A. Paré, engendre volontiers sur le point qu'elle cesse à jeter ses fleurs, tant parce qu'elle est bien nettoyée et partant apte à bien concevoir, qu'aussi à cause que l'utérus est encore ouvert, qui fait qu'il peut aisément recevoir la semence de l'homme. »

Suivant M. Pouchet, la conception ne peut s'opérer que dans les douze jours qui suivent les règles et jamais elle n'a lieu après cette époque. Si cette découverte, fait observer à ce propos le D^r Noiroi, était sanctionnée par l'expérience, elle assurerait chaque mois plusieurs jours de sécurité et de fête à la lubricité prévoyante des époux. Mais il est démontré que la conception a lieu en tout temps et qu'elle peut même se produire en l'absence complète des règles.

On a cherché à expliquer les fécondations qui surviennent dans la période intermenstruelle, soit par un séjour prolongé des spermatozoïdes dans les voies génitales, soit par l'expulsion prématurée d'un ovule sous l'influence d'excitations génésiques physiques et même morales : par exemple, on a constaté que chez des lapines, le voisinage du mâle suffisait à provoquer la ponte de l'ovule.

Procréation des sexes. — De nombreux moyens ont été indiqués pour concevoir des garçons et des filles à volonté ; mais l'expérience a démontré leur inefficacité. Nous indiquerons néanmoins les plus connus.

« Si l'homme veut engendrer un garçon, dit Hippocrate, il se liera le testicule droit autant qu'il pourra le supporter ; pour une fille il se

liera le testicule gauche. » Millot appliquait à la femme le même précepte : il attribue à l'ovaire droit la propriété de fournir des garçons et à l'ovaire gauche celle d'engendrer des filles. Aussi veut-il que, pendant la copulation, la femme se couche sur le côté droit, si elle désire un enfant du sexe masculin, et, sur le côté opposé, dans le cas contraire. Mais, pour réfuter ces opinions, il suffit de savoir que des hommes privés d'un testicule et des femmes auxquelles il manque un ovaire, engendrent indistinctement des enfants de l'un ou de l'autre sexe. Ainsi, Legallois enleva l'un des ovaires à des lapines qu'il fit couvrir et elles produisirent des lapereaux des deux sexes. Velpeau, dans son *Traité des accouchements*, cite l'autopsie d'une femme morte à la Maternité de Paris après avoir mis au monde dix à douze filles ou garçons ; or, il n'existait chez elle qu'un seul ovaire et une seule trompe attachés à l'angle de l'utérus, réduit lui-même à l'une de ses moitiés.

Le Talmud dit que, pour avoir des garçons, il faut attendre que la femme désire ardemment son mari ; pour avoir une fille, il faut, au contraire, que l'homme désirant violemment sa femme la surprenne pour ainsi dire et l'aime à l'improviste. A. Weill raconte que Meyerbeer, dînant un jour à la table de Louis-Philippe, le roi, au dessert, lui demanda s'il avait des enfants. — *Oui, sire*, répondit le maître, *je regrette seulement de n'avoir que des filles.* — *Comment !* s'écria le roi, *vous qui êtes juif, vous ignorez l'art d'avoir des garçons.* Pendant mon exil en Suisse, j'ai fait la connaissance d'un rabbin qui m'a donné des leçons d'allemand. Mais ce qu'il m'a appris de mieux c'est de me marier de bonne heure et d'avoir des garçons et des filles à ma volonté. Là-dessus, le roi communiqua son secret au musicien, secret tout à fait conforme au Talmud. — *Je vous certifie*, ajouta le roi, *que l'expérience a tout à fait justifié cette théorie.* D'avance j'ai annoncé à mes parents et connaissances, soit mon garçon, soit ma fille.

Napoléon I^{er} écrivait à une princesse de sa famille qui était enceinte : « Buvez un verre de vin par jour. » Il croyait lui donner ainsi une recette suffisante pour lui faire avoir un garçon qu'elle désirait : une fille naquit.

Le professeur Thury, de Genève, a fait sur le gros bétail des expériences qui démontreraient que le sexe dépend du degré de maturité de l'œuf au moment où il est fécondé. En faisant saillir les vaches au commencement du rut, ce savant a toujours obtenu des femelles, et à la fin, des mâles. Si cette loi était applicable à l'espèce humaine, le coït, pratiqué au moment des règles donnerait une fille et un peu après un garçon. Or des raisons de convenance empêchent les rapports

sexuels pendant l'époque menstruelle, et cependant les garçons ne l'emportent sur les filles que dans une faible proportion : on compte, en France, cent six garçons pour cent filles.

Le Dr Heitzmann, de New-York, a émis tout récemment une nouvelle théorie qui explique et confirme les résultats obtenus par M. Thury. D'après ce physiologiste américain, l'œuf doit produire un garçon, s'il est fécondé par plusieurs spermatozoïdes et une fille, si leur nombre est restreint. Il admet, en outre, que plus le trajet parcouru par l'œuf est court, moins celui-ci rencontre d'éléments spermatiques. Par conséquent, si le coït s'effectue loin de l'époque menstruelle, ou immédiatement avant, l'œuf, étant situé très haut, ne subira le contact que de quelques spermatozoïdes et donnera une femelle ; si les rapports sexuels ont lieu aussitôt après les règles, l'œuf, s'étant engagé davantage dans les voies génitales de la femme, a des chances d'être imprégné par un nombre plus considérable d'éléments spermatiques et produira un mâle. Mais cette théorie ingénieuse est, aussi peu que la précédente applicable à l'espèce humaine.

Quelques auteurs font dépendre le sexe du mode de nutrition de la mère et veulent qu'une alimentation abondante produise plutôt un germe masculin. D'autres accordent à l'âge et à la vigueur des parents une influence manifeste : les garçons prédomineraient quand le père est plus âgé ou plus vigoureux que la mère. De tout temps, les éleveurs ont remarqué qu'un étalon jeune et ardent donne des rejetons de son sexe. D'après M. Sanson, pour obtenir des mules de préférence à des mulets, on emploie des étalons vieilliss.

Chez l'homme aussi, il est démontré que l'état de santé influe sur le produit de la conception ; un adulte épuisé par la maladie, ou seulement faible de tempérament, n'aura souvent que des filles, surtout si la constitution de la femme n'est pas capable de neutraliser les effets de la débilité maritale. Les excès vénériens produisent des résultats semblables, en diminuant la vitalité des éléments fécondants. C'est pourquoi, comme l'a observé Toussenel, les mariages d'inclination et les unions illégitimes donnent plus de filles que de garçons, tandis que le contraire est vrai pour les alliances forcées ou tourmentées. Dans les pays où la polygamie existe, la différence entre le nombre des filles et celui des garçons est bien plus grande encore que chez les peuples occidentaux. De même, les femelles des basses-cours, qui sont couvertes par un seul mâle, engendrent plus de femelles que de mâles ; et les chiennes, qui se laissent couvrir par plusieurs chiens, produisent plus de mâles que de femelles. Girou de Buzareingues soutient que, dans les campagnes, il naît plus de filles

que de garçons après la moisson, c'est-à-dire lorsque les hommes ont le plus de fatigue.

Détermination du sexe du produit de la conception.

— Après avoir signalé les moyens réputés capables d'influencer la sexualité du germe, nous pouvons citer ceux, non moins puérils, qui passent pour révéler le sexe de l'enfant pendant la grossesse.

Un usage assez répandu dans plusieurs pays, et qui semble se rattacher aux pratiques conseillées par Hippocrate et Millot, consiste à faire coucher par terre une femme enceinte et à observer comment elle se relèvera : si elle prend son point d'appui du côté gauche, l'enfant est une fille ; dans le cas contraire, ce sera un garçon. On obtenait autrefois le même résultat avec des œufs. D'après Pline, Julie, fille d'Auguste, étant enceinte de Tibère, désirait ardemment un fils. Pour savoir si ses vœux seraient accomplis, elle plaça un œuf dans son sein et, lorsqu'elle était obligée de le quitter, elle le confiait à une nourrice. L'augure fut heureux : elle eut un coq de son œuf et un enfant mâle de son mari.

Ce procédé vaut celui des matrones qui, cachant sous une chaise une paire de ciseaux et, sous une autre, un couteau, font asseoir une femme grosse sur l'un de ces deux sièges, dont le premier annonçait une fille et le second un garçon.

On a encore donné comme signes d'un garçon : l'absence de vomissements et de malaises pendant la grossesse, la force la plus grande du pouls droit de la mère et la perception précoce des mouvements fœtaux.

M. Lemoal, de Rennes, a observé que l'enflure de la vulve chez la vache et la jument se produisait pour une femelle et non pas pour un mâle. — Mais cette remarque n'a pas été faite chez la femme.

Dans ces derniers temps, Frankenhansen et Cumming, d'Édimbourg, ont prétendu que le nombre des battements du cœur de l'enfant, pendant la grossesse, permettait d'indiquer son sexe. D'après ces auteurs, les pulsations cardiaques du fœtus seraient en raison inverse de son volume, et, comme les garçons sont ordinairement plus volumineux que les filles, le nombre des pulsations serait moindre pour les premiers : ainsi, s'il est du sexe masculin, l'enfant aurait de 130 à 135 pulsations à la minute ; s'il est du sexe féminin, de 150 à 160. Les nombres intermédiaires seraient seuls indécis et la loi n'existerait plus si les enfants sont chétifs ou malades. Mais ces indications ont été contredites par MM. Budin et Chaignot. Ces savants accoucheurs ont établi : 1^o qu'il n'y avait aucune relation entre le sexe de l'enfant et le

nombre des battements du cœur; 2° que chez le même fœtus il y a de grands écarts entre deux examens à quelques jours d'intervalle (160 pulsations, 138, 128, 134); 3° que ces différences peuvent être, dans l'espace de quelques minutes, d'une vingtaine de pulsations en plus ou en moins; 4° que le poids du fœtus ne semble avoir aucune relation avec la fréquence des battements du cœur.

D'après les recherches plus récentes du D^r Dauzats, l'indication du sexe semblerait dépendre cependant du nombre de battements du cœur. Il conclut qu'on se trompe aussi souvent qu'on a raison entre 130 et 140 pulsations; que l'on prédit juste un garçon, sept fois sur dix, quand le pouls est inférieur à 130 et, qu'au contraire, on peut annoncer, sept fois sur dix aussi, une fille si les pulsations fœtales sont supérieures à 140. Ces pulsations doivent être comptées à plusieurs reprises et on doit se baser sur la moyenne des observations.

De l'hérédité. — 1° Transmission des caractères physiques et moraux. — De tout temps on a reconnu que les parents transmettent à leurs descendants certains caractères de leur organisation physique et morale; de là les proverbes : *fortes creantur fortibus et bonis* (Horace); *tel père, tel fils*; *bon chien chasse de race*; etc. « Quel monstre est-ce, dit Montaigne, que cette goutte de semence, de quoy nous sommes produits, porte en soy les impressions, non de la forme corporelle seulement, mais des pensements et des inclinations de nos pères. »

Comme exemples d'hérédité des qualités morales et intellectuelles, on cite souvent le talent oratoire des Curions, des Lélius; la débauche et la cruauté des Borgia, des Farnèse; la bravoure des Montmorency; le talent militaire des Condé; l'amour des arts des Médicis; l'ambition des Guise; le génie de la politique des Pitt; la passion du calcul des Cassini; l'éloquence des Mirabeau; etc.

Les faits qui se rapportent à la transmission héréditaire des traits physiques ne sont pas moins nombreux. Nous rappellerons le nez des Juifs; celui des Bourbons; la loucherie des Montmorency; l'allongement des dents chez les Anglais; les cheveux blonds et la tête carrée des Allemands; le tablier des Hottentotes; la grosse lèvre inférieure de la maison d'Autriche; le nez, dit *en pied de marmite*, de la maison de Savoie. En Italie, les Lansada présentaient tous sur la cuisse une tache en forme de fer de lance. Haller raconte que les Bentivoglio portaient sur le corps une tumeur qui, en changeant de volume, les avertissait des variations atmosphériques. Sinibaldi parle d'une famille de Bergame, dont plusieurs membres étaient triorchides et qui devaient à cette particularité un surnom caractéristique : *Bergami familia est*

Coleonum, e quâ Bartholomeus ille Venetorum dux famigeratus, sic nuncupata quòd plurimi tres obtineant testes (1). » Cardon dit que tous ses parents avaient une verrue au même bras.

Les Romains désignaient certaines familles par les noms génériques de Buccones (de *bucca*, bouche), Labeones (de *labia*, lèvres), Nasones (de *nasum*, nez), à cause du développement exagéré de l'une ou de l'autre partie du visage. Beaucoup d'autres noms, comme l'a fait remarquer Demangeon, ont été dérivés de quelque caractère physique ou moral, propre à distinguer les familles romaines où ils semblent avoir été héréditaires : nous citerons Rufus qui signifie roux ; Caton, un homme de mœurs sévères ; Tacite, silencieux ; Strabon, louche ; Varron, cagneux ; Platon, plat, à cause de la forme de ses épaules ; Cicéron, pois, parce qu'il avait sur le nez une verrue de naissance.

De même en France, les caractères physiques qui se sont perpétués dans les familles, les ont fait désigner sous les noms patronymiques de Rousseau, Le Brun, Le Blanc, Noirot, Camus, Petit, Le Grand, Capet, etc.

« L'air de famille » qui existe ordinairement entre frères et sœurs et la ressemblance fréquente des jumeaux sont aussi des effets bien connus de l'hérédité : « Nul des organes de l'homme, assure M. Joux, ne nous a paru transmettre avec autant de fidélité que l'oreille la ressemblance des pères aux enfants ; nous avons pu constater, d'une manière positive, des relations adultères en rapprochant les formes des oreilles des pères avec celles des enfants.

La confirmation de l'hérédité se retrouve encore dans le type mixte des hybrides, qui, nous le savons, résultent du croisement d'espèces hétérogènes.

Dans certaines familles, les sympathies et les antipathies se transmettent héréditairement. « Que les médecins excusent un peu ma liberté, dit Montaigne, car, par cette infusion et insinuation fatale, j'ay tenu la haine et le mépris de leur doctrine. Cette antipathie que j'ay à leur art, m'est héréditaire : mon père a vescu soixante-quatorze ans, mon ayeul soixante-neuf ans, mon bizayeul prez de quatre-vingts, sans avoir gousté aulcune sorte de médecine, et entre eulx, tout ce qui n'était de l'usage ordinaire tenait lieu de drogues. » Boyer raconte l'histoire d'un jeune homme qui avait une telle aversion pour les la-

(1) A Bergame, vivait la famille des Coleoni (de *coleus*, testicule), à laquelle appartenait le chef vénitien Barthélemy : elle devait son nom à ce que la plupart de ses membres avaient trois testicules.

vements, qu'un jour étant malade on lui en administra un de force et il mourut quelques instants après. Or sa mère tombait en syncope à la vue d'une seringue.

De la sélection. — Lorsqu'un éleveur désire perfectionner telle ou telle variété d'animaux, ou obtenir chez eux le summum de certaines qualités spéciales, il met à profit l'influence naturelle de l'hérédité et pratique ce que l'on appelle la *sélection* (de *selectio*, choix). C'est ainsi que l'on a pu créer des races de moutons à laine très fine, des chevaux propres uniquement à la course, des porcs destinés à l'engraissement, etc. Darwin est arrivé à obtenir chez les pigeons toutes les modifications qu'il voulait. Sir John Sibright, un des plus habiles éleveurs de pigeons, demande trois mois pour produire n'importe quel plumage qui lui aura été indiqué, mais il lui faut six ans pour façonner une tête ou un bec. On obtient aussi par la sélection des variétés spéciales de plantes.

Malheureusement, ces principes ne sont pas appliqués à l'espèce humaine, et l'on apporte moins de soins à la reproduction de l'homme qu'à celle des animaux. « Puisque les hommes se font à l'aventure et à l'hasard, comme le fait remarquer Charron, ce n'est merveille si tant rarement il s'en trouve de beaux, bons, sains, sages et bien fait. » Les anciens étaient à ce sujet, plus exigeants que nous. Les Lacédémoniens condamnaient, sans recours, les enfants débiles ou contrefaits. Ils infligèrent une forte amende à leur roi Archidamas, pour avoir épousé une femme petite et délicate qui ne pourrait leur donner qu'un roitelet. « Il faut, dit Platon dans sa *République*, rendre les rapports fréquents entre les hommes et les femmes d'élite, et très rares entre les sujets moins estimables de l'un ou de l'autre sexe. De plus, il faut élever les enfants des premiers et non ceux des seconds, si l'on veut avoir un troupeau bien choisi. » Bacon fait une recommandation analogue dans la *Nouvelle Atlantide*. En Crète, une loi obligeait de faire un choix des jeunes gens des deux sexes, les plus remarquables par la beauté, et de les marier ensemble pour propager leur espèce. Frédéric II créa un type nouveau aux environs de Potsdam en mariant ses grenadiers aux plus grandes femmes du pays.

2° Transmission des maladies. Innéité. — Les prédispositions morbides se transmettent aussi souvent par voie héréditaire que les caractères physiques et moraux. « D'un phlegmatique naît un phlegmatique, disait Hippocrate, d'un bilieux un bilieux, et d'un phtisique un phtisique. »

Quand il a neigé sur le père
L'avalanche est pour les enfants,

dit le poète. Et Racine a écrit de son côté :

Nos pères ont péché ; nos pères ne sont plus
Et nous portons la peine de leurs crimes.

Les médecins s'accordent, en effet, à reconnaître l'influence héréditaire d'un grand nombre de maladies telles que la folie, l'épilepsie, l'hystérie, la migraine, l'asthme, la goutte, la gravelle, le diabète, l'herpétisme, la myopie, la tuberculose, la scrofule, le cancer, etc. On sait que Napoléon I^{er} mourut, comme son père, d'un cancer de l'estomac, « le seul héritage, dit Chateaubriand, qu'il eut reçu de lui, le reste lui venant des munificences de Dieu. » La duchesse de Châtillon succomba, ainsi que sa mère, à un cancer du sein. Il en fut de même de Madame Deshoulières et de sa fille, qui moururent toutes deux à cinquante-six ans. Voltaire cite une famille où le père et les deux enfants se suicidèrent au même âge. Cependant Anne d'Autriche mourut d'un cancer du sein droit et son fils, Louis XIV, de gangrène sénile de la jambe gauche.

La transmission héréditaire s'applique également à la durée de la vie dont elle est, pour ainsi dire, la conséquence ; dans certaines familles, comme celle de Montaigne, les cas de longévité sont fréquents tandis que d'autres sont vouées à une mort précoce. Turgot savait que, chez les siens, on ne dépassait guère l'âge de cinquante ans : lorsqu'il approcha de cette époque fatale, il se hâta de mettre ordre à ses affaires et de terminer un ouvrage qu'il avait commencé ; il mourut quelque temps après, à cinquante-trois ans.

Entre autres exemples de longévité héréditaire, nous citerons l'histoire du cardinal d'Armagnac, qui, le 31 juillet 1554, passant dans une rue de Paris, vit un vieillard de quatre-vingt-un ans pleurant sur le seuil de sa porte. L'Éminence lui ayant demandé quelle était la cause de ses larmes. — *C'est*, répondit-il, *mon père qui m'a battu, pour être passé devant mon grand-père sans le saluer.* Le père était âgé de cent trois ans et le grand-père entra dans sa cent vingt-quatrième année. Henri Jenkins, qui vécut cent soixante-neuf ans, fut appelé en témoignage pour un fait passé depuis cent quarante ans, et il comparut accompagné de ses deux fils, dont l'un avait cent deux ans et l'autre cent ans. Thomas Parr, que Charles I^{er} fit venir à sa cour à l'âge de cent cinquante-deux ans, mourut d'indigestion la même année. Son

père était mort à cent vingt-quatre ans et son fils à cent vingt-sept.

L'influence de l'hérédité s'observe encore dans les vices de conformation congénitaux, comme le bec-de-lièvre, le pied-bot, les doigts supplémentaires ou palmés. Une jeune fille enceinte, citée par Crawford, accusait un homme sexdigitaire qui protestait de son innocence : mais elle accoucha de deux jumelles dont les mains présentaient chacune six doigts. Demarquay a rencontré onze cas de bec-de-lièvre dans trois générations de la même famille. Van der Bach parle d'une autre famille dont quarante membres portaient des doigts surnuméraires. Enfin, Adrien de Jussieu en 1827 communiqua à l'Académie le fait d'une mère et de sa fille qui avaient chacune trois mamelles.

Parfois, certaines anomalies purement artificielles peuvent aussi se transmettre par hérédité. Ainsi, des chiens auxquels on a coupé la queue ont des descendants à queue courte, comme au Kamtschatka les chiens attelés aux traîneaux. On obtient, de la même façon, les chiens à nez et à lèvre supérieure fendus, des bœufs sans cornes, etc. C'est en modifiant l'éclairage du milieu dans lequel vivent certains cyprins que l'on a créé les poissons télescopes.

D'après M. Gosse, les Péruviens de la côte présentent une déformation spéciale de la tête, due à la coutume qu'avaient anciennement ces indigènes de comprimer le crâne des enfants nouveau-nés. Hippocrate avait déjà parlé de cette particularité chez les habitants du Phase (Crimée). La petitesse des pieds des Chinois est encore un exemple de la transmission héréditaire des déformations acquises par l'habitude. On a encore signalé l'hérédité de certaines difformités professionnelles.

De semblables résultats ne peuvent être obtenus que si l'art vient en aide à une tendance naturelle, désignée par Prosper Lucas sous le nom d'*innéité*. C'est ce qui n'existe pas chez les Juifs, auxquels on sectionne le prépuce depuis des siècles et qui, pourtant, ne l'ont pas plus court que les chrétiens.

En dehors des prédispositions morbides transmises héréditairement aux enfants, il en est d'autres qui résultent des conditions dans lesquelles se trouvent les parents au moment de la conception. Ainsi l'âge du père exerce une influence marquée sur la constitution de l'enfant. On sait que les vieillards ont des rejetons chétifs, à l'air vieillot, et qui sont exposés à une mort prématurée. Ce sont, dit-on, « de vieilles âmes dans de jeunes corps ». Les excès vénériens, en affaiblissant l'économie des conjoints, ne sont pas moins préjudiciables à la santé des enfants. On rapporte que Louis XIV se plaignait à son médecin Guénaud de n'avoir de sa femme que des enfants chétifs ou

difformes, tandis que ceux de ses maîtresses étaient vigoureux et bien faits. — *Sire*, répondit le docteur, *c'est parce que vous ne donnez à la reine que les rinçures.* »

Enfin, la conception qui a lieu sous l'influence de l'ivresse produit souvent des épileptiques et des imbéciles. « L'ivrogne n'engendre rien qui vaille, » écrit Plutarque. *Jeune homme*, disait Diogène à un enfant stupide, *ton père était bien ivre quand ta mère t'a conçu.* Les anciens ont consacré, par une fiction ingénieuse, la doctrine des funestes effets de l'ivresse sur le produit de la conception, lorsqu'ils racontent que Jupiter engendra le difforme Vulcain dans un moment d'ébriété. Sosie de Molière, nous l'avons déjà vu, fait allusion à cette vérité physiologique.

Différents modes de l'hérédité. Atavisme. — La ressemblance des enfants avec les parents, tant dans la conformation physique que dans les aptitudes morales et les prédispositions morbides, se transmet par hérédité *directe* du père et de la mère; par hérédité *indirecte* ou *collatérale* des oncles et des tantes; par hérédité *d'influence*, à la suite de l'imprégnation ovarique, dont nous avons cité des exemples plus haut; enfin, par hérédité *en retour*, lorsque la transmission héréditaire franchit une ou plusieurs générations et vient des grands-parents ou d'ancêtres plus éloignés.

Des enfants au berceau les traits capricieux
Nous rappellent souvent leurs antiques aïeux.

Cette tendance à retourner au type primitif de l'espèce constitue l'*atavisme* (de *atavus*, aïeul). De nos jours encore, l'un des membres de la famille d'Orléans rappelle le masque de Henri IV et le prince Jérôme offre une grande ressemblance avec Napoléon I^{er}. Les anciens n'ignoraient pas cette particularité physiologique, mais ils en tiraient des conséquences un peu forcées: ainsi, d'après Plutarque, une femme grecque, accusée d'adultère pour avoir mis au monde un nègre, alors que son mari était blanc, fut acquittée parce qu'elle descendait en quatrième ligne d'un Éthiopien. Les exemples d'affections pathologiques passant de la première à la troisième ou quatrième génération sont très fréquents.

Le plus souvent, l'hérédité procède par action croisée, c'est-à-dire que les fils tiennent de la mère et les filles du père. Les filles de Henri VIII, roi d'Angleterre, et celles de Cromwell furent cruelles et exaltées comme leur père, tandis que les fils de ces princes furent doux

et humains comme leur mère ; Marie Leczinska hérita des vertus de son père, le roi Stanislas, et les transmit à son fils le grand Dauphin, qui était loin de ressembler à son père Louis XV ; Charles-Quint eut l'esprit mélancolique de sa mère Jeanne la Folle ; la mère de Van Dyck avait un certain talent pour la peinture ; celle de Mozart était une excellente musicienne ; Buffon, Cuvier, Walter Scott, Johnson, Byron, Chénier, J.-J. Rousseau, Lamartine et tant d'autres, naquirent de femmes remarquables, par leur esprit et leur instruction. Goethe eut de sa cuisinière, dont l'intelligence était bornée, un fils qui hérita du vice intellectuel de sa mère et que les Allemands appelaient le *fils de la servante* . Madame de Staël et la fille de Molière héritèrent des qualités intellectuelles de leur père.

On a reconnu Scipion dans Cornélie ; Cornélie, dans les Gracques ; Caton, dans Porcie ; Cicéron, dans Tullie ; Livie, dans Tibère ; Caligula, dans Julie Drusille ; Agrippine, dans Néron ; Scémie, dans Héliogabale ; Faustine, dans Commode ; Alphonse XI, dans ses trois filles Bérangère, Blanche et Urraque ; Bérangère, dans saint Ferdinand ; Blanche, dans saint Louis ; Louis XII, dans la reine Claude ; Catherine de Médicis, dans Charles IX et dans Henri III ; Henri II, dans Marguerite de Valois ; Catherine de Navarre, dans Henri II de Navarre ; Henri II, dans Jeanne d'Albret ; Jeanne d'Albret, dans Henri IV ; Henri IV, dans Henriette d'Angleterre ; Marie de Médicis, dans Louis XIII ou dans Gaston ; Anne d'Autriche, dans Louis XIV. Le goût du *Masque de fer* pour le beau linge est un des signes auxquels on a voulu reconnaître, dans le prisonnier de la Bastille, un frère du *Roi soleil* ; leur mère, Anne d'Autriche, avait, en effet, le toucher si délicat qu'elle ne trouvait jamais de linge assez fin.

Que d'exemples ne pourrions-nous pas citer encore : la lubricité d'Octave César était passée aux deux Julie ; Charlemagne fermait les yeux sur les désordres de ses filles, parce que leurs fautes étaient les mêmes que les siennes ; Marguerite de Valois rappela, par ses galanteries, celles de l'amant de Diane de Poitiers ; Alexandre VI avait transmis le goût de la débauche à tous ses enfants ; les mœurs dissolues de la duchesse de Berry faisaient songer à celles du régent.

Les inclinations héréditaires par action croisée de la mère aux fils et du père aux filles suivent une loi d'analogie confirmée par ce fait que les hommes de génie ont rarement des fils d'une intelligence supérieure. « Par quel singulier jeu de la nature, s'écrie Édonius Neuhusius, du sage Périclès peut-il sortir deux sots, comme Parale et Xanthippe, un furieux comme Clinias ? de l'intègre Aristide, un infâme Lysimaque ? du grave Thucydide, un inepte Milésias, un stupide Sté-

phane ? du tempérant Phocion, un dissolu Phocus ? de Sophocle, d'Aristarque, d'Aristippe (1), de Thémistocle et de Socrate, des fils plus vils que la pituite. Puis il nous montre le fils du grand Scipion, tombé à ce degré de honte que ses parents indignés lui arrachent du doigt l'anneau à l'effigie de son illustre père ; les fils de Curion, le plus frugal des hommes, croupissant dans la plus abjecte dépravation. Il nous représente enfin, le fils de Caton d'Utique aussi infâme de mœurs qu'infâme de lâcheté, et rappelle l'étonnement et la douleur de Rome de voir, dans un ivrogne et sot débauché, le fils de Cicéron ; dans un Caligula, le fils de Germanicus ; dans un Domitien, le fils de Vespasien ; dans le gladiateur Commode, le fils de Marc-Aurèle » (2).

De même, dans les temps modernes, les fils de La Fontaine, de Buffon, de Crébillon, de Goëthe, etc., sont restés complètement obscurs.

Il est vrai que les exemples contraires abondent et que souvent les descendants ont soutenu, avec un certain éclat, le nom illustré par leur père, dans les lettres, les sciences ou les arts : témoin les Titien, Raphaël, Mozart, Cassini, Bernouilli, Pilon, Vanloo, Ampère, Nourrit, Beethoven, Bach, Jussieu, Geoffroy Saint-Hilaire, Vernet, Dupin, Désaugiers, Becquerel, Legouvé, Hugo, etc. On sait qu'Eschyle eut dans sa famille huit poètes tragiques.

Des unions consanguines. — Puisque les particularités dominantes des parents se transmettent héréditairement aux enfants, on conçoit que, si les membres d'une même famille s'allient constamment entre eux, leurs caractères physiques, moraux et morbides iront sans cesse en s'accusant chez leurs descendants ; de telle sorte que les qualités se perpétueront en s'améliorant et les défauts en s'aggravant. C'est ce que l'on observe dans les familles royales qui ne s'allient qu'entre elles.

Ainsi, le D^r Jacoby a étudié, chez tous les membres de la famille et de la descendance d'Auguste, la transmission héréditaire du vice névropathique qui produisit dans la famille impériale la folie, l'épilepsie, l'idiotie, des états nerveux, des anomalies morales, etc. On sait que

(1) Comme on lui reprochait sa sévérité à l'égard de ses fils et la réputation qu'il faisait de son sang : *Et la vermine, dit-il, la pituite aussi s'engendrent de notre sang ; cependant qui ne les rejette ?* Un mot analogue est reproché au czar Pierre I^{er} qui condamna à mort son fils Alexis, à cause de ses habitudes d'ivrognerie, et l'exécuta lui-même : *Quand on a de mauvais sang, disait-il, on se le fait tirer.*

(2) P. Lucas. *Traité de l'hérédité.*

les rois de la branche des Valois ont tous montré des signes évidents de troubles intellectuels.

Esquirol rapporte de même à la consanguinité la fréquence de l'aliénation mentale dans les familles nobiliaires de France et d'Angleterre. Le crétinisme, que l'on observe si fréquemment dans les populations isolées au milieu des montagnes, comme dans certaines contrées de la Suisse, du Wurtemberg, du Piémont et du Dauphiné, est aussi attribué à la funeste influence des unions consanguines. Telle serait encore l'origine des *Cagots* des Pyrénées, des *Vaqueros* des Asturies, des *Coliberts* du Poitou et des *Marrans* de l'Auvergne.

De tout temps, les lois civiles et religieuses ont prohibé les unions consanguines. « Nul ne s'approchera de celle qui est sa proche parente, pour découvrir sa nudité, » dit Moïse dans le *Lévitique*. Manou, le grand législateur de l'Inde, proscrivait les mariages consanguins jusqu'au sixième degré. La religion de Mahomet est plus rigoureuse : elle interdit le mariage avec sa sœur de lait, sa pupille ou sa nourrice. En Chine, la loi est encore plus sévère et défend les mariages entre individus portant le même nom. Quant à l'Église catholique, elle prohibe les unions consanguines jusqu'au quatrième degré de parenté, mais elle accorde facilement des dispenses ; ainsi, La Condamine obtint du pape d'épouser sa nièce ; autrefois, cette restriction était plus dure et s'étendait jusqu'au septième degré. Le roi Robert avait épousé sa cousine, issue de germain, Berthe ; il fut obligé de la répudier pour faire lever l'excommunication dont l'avait frappé Grégoire V. Les *Capitulaires* de Charlemagne considéraient comme un *inceste spirituel* le mariage avec sa marraine. « Une Andouère, qu'on appelle reine de France, dit Voltaire, parce qu'elle était femme d'un Chilpéric, régule de Soissons, fut vilipendée par la justice ecclésiastique, censurée, dégradée, divorcée, pour avoir tenu son propre enfant sur les fonds baptismaux et s'être fait la commère de son propre mari. »

Le Code civil ne défend les alliances entre parents et alliés que jusqu'au troisième degré, et le chef de l'État peut accorder des autorisations pour les parents au troisième degré et les alliés au deuxième.

Les mariages consanguins étaient permis chez les Égyptiens : le fils de Ptolémée Philadelphie s'est marié avec sa sœur Bérénice, et Cléopâtre épousa son propre frère. On conçoit, du reste, que plus on remonte à la source des sociétés humaines et moins l'inceste paraît odieux et criminel, car l'origine du monde, d'après les récits bibliques, repose sur les unions incestueuses des fils et filles d'Adam et Ève. De même, après le déluge, les descendants de Noé durent nécessairement choisir leurs compagnes parmi leurs sœurs ou leurs cousines.

Les unions consanguines étaient tolérées à Rome. Caligula publiait hautement que sa mère était née de l'inceste d'Auguste et de sa fille Julie. Louis XV, d'après Michelet, eut pour maîtresses ses propres filles. De même, Napoléon I^{er} fut accusé d'entretenir des relations incestueuses avec ses sœurs.

De nos jours, les éleveurs qui pratiquent la sélection tirent parti de la consanguinité pour étendre et fixer les qualités ou les formes des animaux, et même pour créer artificiellement des races nouvelles, telles que le bœuf Durham, le porc Newleicester, le mouton Dishley. C'est ce mode de reproduction que les Anglais appellent *breeding in and in* « la production en dedans », et les Allemands *inzucht*.

De ces prétendus perfectionnements des races animales, on a voulu tirer un argument en faveur de l'innocuité des mariages consanguins appliqués à l'homme. Mais on ne saurait conclure des lois de propagation des animaux à celles de l'espèce humaine. D'ailleurs, de nombreux faits prouvent que la race animale ou végétale dévie par la consanguinité.

Sans nier les inconvénients que la consanguinité peut exercer sur l'espèce humaine, en perpétuant et même en accusant les défauts comme les qualités des conjoints, il faut cependant reconnaître que l'on est trop disposé à rapporter aux unions consanguines des désagréments auxquels elles sont bien souvent étrangères. Entre autres dangers, on leur attribue la stérilité, et c'est à cette cause que Benoiston de Châteauneuf rattache l'extinction de la noblesse française. Mais bien d'autres circonstances ont pu amener ce résultat, notamment la précocité des mariages (1), le sacrifice de l'amour à l'étiquette (2), l'engouement pour l'état militaire ou ecclésiastique, et surtout la Révolution.

On a encore accusé les mariages consanguins de produire l'albinisme, la surdi-mutité, l'épilepsie, l'idiotie et même la folie. Or, le Dr A. Voisin, qui a pris les observations de 200 idiots ou idiotes et de 1357 aliénés, dans les différents services de Bicêtre et de la Salpêtrière, a constaté que la consanguinité ne pouvait pas être une seule fois incriminée, quoiqu'il eût bien soin d'interroger lui-même les parents. D'un autre côté, MM. Menière, Liebreich, Devay et bien d'autres ont publié un certain nombre de faits qui condamnent les unions consanguines. En présence de ces assertions contradictoires, la plus sage con-

(1) « La petite de Rochefort, écrit madame de Sévigné, sera mariée au premier jour à son cousin de Nangis. Elle a douze ans. »

(2) Le prince de Conti désirait épouser une nièce du cardinal Mazarin. — *Laquelle, lui demanda-t-on ? — Celle que l'on voudra, répondit-il, j'épouse le cardinal, et point du tout une femme.*

duite à suivre est celle qu'indique l'axiome philosophique de Zoroastre : *Dans le doute, abstiens-toi*. Ou bien on pourra mettre à profit les conseils du poète :

Veux-tu de beaux épis voir ton champ couronné ?
 Garde-toi d'y semer le blé dont il est père :
 Fais choix d'un autre grain né dans une autre terre,
 Remplis-en tes sillons ; tu seras étonné
 Des progrès qu'y fera cette race étrangère.
 Veux-tu que tes vergers, rendus plus abondants,
 Te rapportent des fruits qui soient plus succulents ?
 Dans les arbres, il faut que ton adresse insère
 Les rameaux nourrissants d'une branche adultère.
 Tes troupeaux bondissants, tes coursiers vigoureux,
 Bornés dans leurs amours, s'accouplent-ils entre eux,
 Leur race sans mélange aussitôt dégénère.
 Appelle à ton secours des amants inconnus,
 Croise leurs unions, ou tes soins sont perdus.
 Avec un étranger que la fille soit mère ;
 Que le fils cherche au loin une épouse étrangère :
 Tout te prospère alors, tout répond à tes vœux ;
 Leur race s'ennoblit, elle est mâle, elle est fière,
 Et leurs enfants, plus beaux, deviennent plus nombreux.

Des conditions qui modifient l'hérédité. — Diverses circonstances peuvent agir sur l'hérédité pour en modifier et même en neutraliser les effets : telles sont l'innéité, c'est-à-dire le pouvoir qu'a la nature d'engendrer, chez les différents individus, des qualités ou des défauts qui leur sont propres ; l'éducation ; une hygiène bien entendue ; les croisements pratiqués judicieusement qui font disparaître à la longue les caractères des premiers parents : ainsi, quatre générations suffisent pour faire descendre le type noir au type blanc et inversement. L'allaitement, confié à une nourrice robuste, est encore un puissant correctif des vices héréditaires.

Le moyen le plus efficace de combattre les prédispositions morbides est, suivant la judicieuse remarque du D^r Garnier, d'appliquer rigoureusement, au choix des conjoints, le fameux axiome de la médecine allopathique : *Contraria contrariis curantur*. Mais, trop souvent, le choix des époux se règle sur la position ou la fortune ; bien peu imitent Thémistocle, qui préférerait pour sa fille un homme sans argent que de l'argent sans homme. « Quand on veut avoir des chiens ou des chevaux, disait déjà de son temps le poète Théognis, on choisit les

meilleures races ; mais quand il s'agit de choisir une femme ou un mari, on prend ce qu'il y a de pis, pourvu qu'il y ait des écus. »

De la fécondité, ses caractères et ses limites. — Tous les êtres organisés sont féconds, c'est-à-dire qu'ils possèdent la faculté de se reproduire, et cette aptitude est d'autant plus développée qu'ils occupent un rang plus bas dans la nature. De plus, comme l'a fait remarquer Toussenel, la fécondité est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent les espèces. Ainsi, tandis que les oiseaux et les mammifères ne donnent naissance qu'à un nombre limité de rejetons, les plantes, les insectes, les reptiles et les poissons se reproduisent par milliers. « Au moment du frai, dit Michelet, qui appelle la mer la *grande femelle du globe*, le hareng a soixante-dix mille œufs ; la morue en a neuf millions ! Un poisson de cinquante livres en a quatorze livres, le tiers de son poids ! Sur toute la route, ces mères redoutables épanchent des torrents de créatures. — Épaisses, grasses et visqueuses ondes, où la vie fermente dans le levain de la vie ! Sur des centaines de lieues, en long, en large, c'est comme un volcan de lait, et de lait fécond, qui a fait son éruption et qui a noyé la mer ! »

Le signe caractéristique de la fécondité est, chez l'homme, la présence des spermatozoïdes dans le liquide séminal et, chez la femme, la menstruation, du moins le plus souvent, car, nous l'avons vu, des femmes sont devenues mères sans avoir été réglées. Laurent-Joubert a rapporté l'histoire d'une femme de Toulouse qui présentait cette anomalie fonctionnelle et donna pourtant le jour à vingt-deux enfants. Mais ces cas sont exceptionnels, et ils n'infirmement en rien la règle physiologique qui veut que la durée de l'aptitude à la génération, dans les deux sexes, soit subordonnée à la persistance des fonctions spermatique et ovarique. La période de fécondité s'étendra donc, pour l'homme, de la puberté à l'âge de soixante ans environ et, pour la femme, de la même époque à la ménopause, c'est-à-dire jusqu'à quarante-cinq ou cinquante ans. Souvent, ces limites sont dépassées, et l'on constate alors les cas de fécondité précoce ou tardive.

Comme exemples de fécondité précoce, on a cité des grossesses survenues à l'âge de onze ans. Haller assure avoir vu une petite fille devenir enceinte à neuf ans ! Quelques historiens, peu dignes de foi, il est vrai, racontent que Caton fut père à huit ans ; et saint Jérôme nous a laissé le récit d'un enfant de dix ans qui rendit enceinte une nourrice avec laquelle il partageait la couche. Le même auteur rapporte que le roi Achaz engendra Ézéchias à onze ans. On dit que Mahomet épousa Cadisja à cinq ans et l'admit dans son lit à huit. Lucas-Cham-

piônnière a cité l'observation d'une jeune fille qui fut séduite par son oncle et accoucha à douze ans et demi.

Quant aux cas de fécondité tardive, ils sont beaucoup plus fréquents et se rencontrent surtout dans le sexe masculin. Ainsi, Massinissa, roi de Numidie, au dire de Valère-Maxime, engendra Methynnate à quatre-vingt-six ans ; Wladislas, roi de Pologne, eut deux fils à quatre-vingt-dix ans ; l'évêque de Seez communiqua, en 1710, à l'Académie des sciences l'observation d'un homme de son diocèse qui épousa, à quatre-vingt-quatorze ans, une femme âgée de quatre-vingt-trois ans, laquelle accoucha à terme d'un garçon ; le maréchal d'Estrées convola en troisièmes noces, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, et se maria, dit Réveillé-Parise, « très sérieusement » ; le maréchal de Richelieu épousa en secondes noces, assure le même auteur, « gaillement et impunément » madame de Roth à l'âge de quatre-vingt-quatre ans ; Thomas Parr fut père à cent ans, et, à en croire les *Transactions philosophiques*, il accomplissait encore, à cent vingt ans, ses devoirs conjugaux « avec une ponctualité dont sa compagne se plaisait à lui rendre justice ». Ce célèbre Anglais, raconte Noiroi, dans *l'Art de vivre longtemps*, dut subir, à cent ans, une pénitence à la porte d'une église, pour avoir séduit et engrossé une jeune fille. Le Dr Dufournel eut son quatorzième enfant à cent dix ans, et le Norvégien Surrington devint père à cent cinquante et un ans. Nous savons que Casper a trouvé des spermatozoïdes chez un vieillard de quatre-vingt-seize ans, et que ces éléments fécondants se rencontrent sur la moitié des vieillards âgés de soixante-cinq ans. Il sera bon, cependant, d'être fort réservé au sujet de la paternité tardive, et l'on se souviendra du mot bien connu de Corvisart à Napoléon I^{er}. L'empereur lui demandait si, à soixante ans, un homme peut espérer de devenir père.

— *Quelquesfois*, répondit le médecin.

— *Et à soixante-dix ?*

— *Toujours, Sire !*

Entre autres exemples de fécondité tardive chez la femme, nous citerons les suivants : Delamotte fait mention d'une fille de cinquante et un ans qui n'avait jamais voulu se marier de peur d'avoir des enfants et devint enceinte à cet âge ; Marsa, médecin à Venise, prit une grossesse pour une hydropisie du ventre chez une femme de soixante ans ; Capuron accoucha une femme âgée de soixante-trois ans ; Haller nous a conservé l'observation d'une de ses clientes qui devint mère à soixante-dix ans ; enfin, la femme Lebaupin mit au monde un enfant à quatre-vingt-quatre ans. Balzac a tiré parti d'une semblable exception dans *Les petites misères de la vie conjugale*, où il

raconte l'histoire d'un jeune homme qui épouse une fille unique, avec l'espoir que la fortune de ses parents lui reviendra entièrement. Mais, contre toute attente, la belle-mère, bien que quadragénaire, donne le jour à un second enfant avec qui il dut partager l'héritage.

La période de fécondité de la femme dure environ vingt-cinq ans, pendant lesquels elle peut normalement donner le jour à seize enfants, en admettant que chaque grossesse soit suivie d'allaitement et qu'un seul enfant naisse à la fois, ce qui est la règle dans l'espèce humaine. Ce chiffre peut être dépassé dans le cas de conceptions multiples.

Des conceptions multiples. — Les naissances multiples ne sont pas très rares ; on en compte une double pour 80 simples, une triple pour 6,500, et une quadruple pour 40,000. Comme exemple de quatre jumeaux, nous citerons celui que Mauriceau rapporte en ces termes : « J'ai connu, dit-il, un nommé M. Hébert, couvreur des bâtiments du Roy, qui était si bon couvreur, que sa femme accoucha de quatre enfants tous vivants pour une seule fois, ce que sachant Monseigneur le duc d'Orléans défunt, auprès duquel il était assez bien venu pour son humeur joviale, il lui demanda en présence de quantité de personnes de qualité, s'il était vrai qu'il fut si bon compagnon, que d'avoir fait à sa femme ces quatre enfants. Tout d'un coup, il répondit tout froidement qu'oui, et qu'assurément il lui en eût fait une demi-douzaine si le pied ne lui avait point glissé, ce qui fit rire un chacun de la bonne façon. »

On connaît quelques exemples authentiques de cinq jumeaux, mais au delà de ce chiffre ils doivent être révoqués en doute, comme le cas de ce Gilles de Trazegnies qui passait, ainsi que l'indique son nom, pour être le treizième enfant d'une même couche ! Mauriceau nous a aussi transmis l'histoire fabuleuse d'une comtesse de Hollande qui, dans l'année 1276, accoucha, en une seule fois, de trois cent soixante-cinq enfants, lesquels moururent avec leur mère le même jour ; « ce qui lui arriva, dit cet accoucheur célèbre, par l'imprécation que lui fit une pauvre femme, qui souhaita qu'elle en put faire autant qu'il y a de jours en l'an, à cause que lui demandant l'aumône, en lui représentant sa misère et celle de deux enfants jumeaux qu'elle portait en ses bras, cette dame lui répondit que si elle en souffrait de l'incommodité, elle avait eu du plaisir à les faire, lui reprochant aussi qu'elle ne pouvait pas avoir conçu ces deux enfants d'un seul homme. »

La disposition aux conceptions multiples dépend indistinctement de l'un et de l'autre sexe. Ainsi, Ménage parle d'un nommé Brunet qui eut, de sa femme, vingt et un enfants en sept couches et, de sa ser-

vante, trois enfants à la fois. On a vu, d'autre part, des femmes avoir des grossesses multiples, quoique mariées successivement à différents individus.

Circonstances qui influent sur la fécondité. — Il faut tout d'abord signaler l'influence de l'hérédité. Aux exemples déjà cités, nous ajouterons les suivants : Osiander fait mention d'une femme qui eut trente-deux enfants et dont la mère en avait eu trente-huit ; Derham parle d'une autre femme qui, à quatre-vingt-treize ans, comptait cent quatorze petits-enfants, deux cent vingt-huit arrière-petits-enfants et neuf cents enfants de ces derniers, c'est-à-dire douze cent cinquante-huit descendants ; enfin, les familles des Guise et des Condé sont des exemples de fécondité héréditaire.

Les conceptions multiples sont très fréquentes chez les jumeaux. Cependant, on cite, comme exception, les frères Siamois, qui épousèrent les deux sœurs, et chacune d'elles donna le jour à une seule fille.

Il semble qu'après les grandes catastrophes, l'humanité cherche à réparer les pertes qu'elle a subies. Ainsi, après la peste noire qui, de 1347 à 1350, enleva environ le tiers des habitants de l'Europe, le Continuateur de Nangis constate que les vides se remplirent rapidement : « Sitôt, dit cet auteur, que la peste eut cessé, les hommes et les femmes qui restoient se marièrent à l'envi : les épouses conçurent outre mesure par tout le monde ; nulle ne demouroit stérile ; on ne voyait en tous lieux que femmes enceintes et beaucoup enfantoient deux, voire même trois enfants vivants. Le monde fut en quelque sorte renouvelé, et devint comme un nouvel âge. »

Les climats passent aussi, mais à tort, pour influencer sur la fécondité. Ainsi, l'aptitude à la génération serait plus grande dans les pays chauds que dans les pays froids, et c'est à cette particularité que l'on attribue la tolérance des infanticides chez les peuples de l'antiquité, comme de nos jours chez les Chinois. Pourtant, les habitants du Nord, et en particulier les Irlandais (1), les Anglais et les Russes, jouissent d'une fécondité remarquable. Liégeois raconte qu'une femme russe eut cinquante-sept enfants, quatre fois quatre enfants en même temps, sept fois trois et dix fois des jumeaux. On connaît l'histoire de ce

(1) « C'est une triste chose, dit Swift, pour ceux qui se promènent dans cette grande ville de Dublin ou voyagent dans la campagne, que de voir les rues, les routes et les portes des cabanes encombrées de mendiantes que suivent trois, quatre ou six enfants, tous en haillons et importunant chaque passant pour avoir l'aumône. »

paysan russe qui fut présenté à Catherine II comme le père de quatre-vingt-dix enfants. En Angleterre, d'après M. Bertillon, cent femmes donnent, pendant la période de fécondation, quatorze naissances annuelles, tandis qu'en France le même nombre n'en produit que dix. Mais l'action du climat nous semble étrangère à ce résultat, et le rang inférieur qu'occupe la France dans l'échelle de la fécondité s'explique, comme la décroissance continue de la population, par la mise en pratique des préceptes de Malthus en vue de s'exonérer des charges de la famille. Voici, d'ailleurs, le relevé des naissances annuelles sur 1,000 habitants de tout âge et de tout sexe, dans les différentes nations : France, 27 ; Irlande, 27 (1) ; Suisse, 30 ; Belgique, 31 ; Suède, 32 ; Angleterre, 35 ; Écosse, 35 ; Italie, 37 ; Espagne, 38 ; Prusse, 38 ; Bavière, 40 : tous les pays de l'Europe sont donc plus féconds que la France.

Un embonpoint trop prononcé, surtout chez la femme, diminue d'une façon notable, l'aptitude à la fécondation ; nous verrons bientôt que l'obésité est rangée au nombre des causes de stérilité. C'est un fait bien connu des éleveurs et que l'on a mis à profit dans l'industrie de certaines espèces de poissons. En Sologne, les carpes destinées à la reproduction sont entassées dans d'étroites pièces d'eau, dites *carpières de misère*, où elles peuvent à peine se mouvoir et se nourrir. Au contraire, celles qui vivent en liberté dans les étangs profitent davantage, mais le développement rapide et excessif de leur taille les rend infécondes.

Faut-il s'appuyer sur ces faits et sur l'extrême fécondité qu'on observe chez les malheureux, pour prétendre que le défaut de nourriture et les privations prolongées augmentent l'aptitude à la fécondation ? Non, et si les pauvres ont toujours plus d'enfants que les riches, cela tient, nous venons de le dire, à ce que les premiers ne s'astreignent à aucune contrainte dans les rapports sexuels.

D'un autre côté, c'est à tort que Villermé attribuait aux rigueurs du carême, tel qu'il était pratiqué autrefois, la diminution du nombre des conceptions pendant sa durée ; il est plus naturel de l'expliquer par l'influence des pratiques religieuses qui, suivies alors avec conviction, absorbaient entièrement l'esprit. Buffon nous paraît commettre une semblable erreur d'appréciation en disant que la fécondité dépend de l'abondance des subsistances et que la disette produit la stérilité.

(1) La natalité de ce pays est relativement minime parce que l'émigration y est très forte et en diminue rapidement la population.

Cet illustre naturaliste ayant prétendu que les bonnes fermières donnent la préférence aux poules noires, comme étant plus fécondes que les blanches, on en a conclu que, dans l'espèce humaine, les femmes brunes sont plus fécondes que les blondes. Mais rien ne démontre la justesse de cette assertion. Ainsi les Allemandes, qui sont généralement blondes, sont aussi fécondes, sinon plus, que les Espagnoles, lesquelles sont ordinairement brunes.

On croit encore que les femmes lascives sont plus fécondes que les femmes indifférentes aux plaisirs de l'amour ; mais elles possèdent, les unes et les autres, une aptitude égale à la génération. Nous savons d'ailleurs que, contrairement à l'idée répandue, il n'est pas nécessaire que la femme éprouve des sensations voluptueuses, au moment du coït, pour être fécondée : les viols suivis de grossesses en sont les meilleures preuves.

De la stérilité. — L'inaptitude à la procréation constitue la stérilité. Au contraire de l'impuissance, qui est l'inaptitude au coït, la stérilité est plus fréquente chez la femme que chez l'homme : on compte environ une femme stérile sur huit et un homme sur quarante.

Les anciens regardaient la stérilité comme une espèce d'opprobre. Chez les Hébreux, le mari d'une femme stérile était autorisé à rechercher une autre alliance. Ainsi, Abraham abandonna Sarah pour sa servante Agar, qui enfanta Ismaël ; « et il n'eut plus, dit l'Écriture, que du mépris pour sa femme ». De même, Rachel avait ouvert à sa servante Bala la tente de Jacob. La coutume hébraïque permettait donc, en cas de stérilité, de céder sa femme à son plus proche parent ; seulement, fait observer le D^r Siredey, ce dernier ne devait s'introduire dans la couche nuptiale que pendant la nuit, avec le plus grand mystère, et en prenant les précautions les plus grandes pour mettre le moins possible ses membres en contact avec ceux de la femme. On sait également que chez les Spartiates, Lycurgue autorisait un mari impuissant à livrer sa femme à un coadjuteur plus vigoureux. Cette coutume était tolérée à Rome. C'est ainsi que le vertueux Caton, celui qui priva de sa dignité un sénateur pour avoir embrassé trop tendrement son épouse en présence de sa fille, donna sa propre femme à Hortensius dont elle désirait un enfant.

Longtemps, en France, la stérilité fut une cause de dissolution de mariage. Ce fut pour ce motif que Louis XII divorça avec Jeanne ; Henri IV, avec la reine Marguerite de Valois ; et Napoléon I^{er}, avec Joséphine.

Stérilité masculine. — Chez l'homme, la stérilité dépend, le plus souvent, de l'absence des spermatozoïdes dans le liquide séminal. Celui-ci peut être privé de ses éléments prolifiques temporairement ou définitivement : la stérilité est alors passagère ou permanente. Elle est passagère à la suite d'excès vénériens, d'orchite double et dans la convalescence de maladies prolongées ; elle est permanente, quand les testicules font complètement défaut ou ne sont pas descendus dans le scrotum.

Les spermatozoïdes peuvent encore manquer en dehors de tout état morbide de l'appareil sexuel, par le fait seul d'une imperfection native. C'est ce que l'on observe pour les *hybrides* (de ἕβρις, viol) qui proviennent du croisement d'espèces différentes et sont généralement stériles : tels sont, le bardeau qui résulte de l'union du cheval avec l'ânesse et le mulet produit de l'accouplement de l'âne et de la jument. Cependant, les léporides, obtenus par le croisement du lièvre et du lapin, sont féconds. « La nature, dit Cuvier, a soin d'empêcher l'altération des espèces qui pourrait résulter de leur mélange par l'aversion naturelle qu'elle leur a donnée ; il faut toutes les ruses, toute la puissance de l'homme pour faire contracter ces unions, même aux espèces qui se ressemblent le plus. » Ainsi, on ne parvient à accoupler l'ânesse et le cheval qu'en bandant les yeux de ce dernier.

Dans l'espèce humaine, les unions de bestialité n'ont jamais donné de résultat, et les faunes, les satyres, les centaures, les sirènes, que les anciens se sont plu à considérer comme le produit d'un homme ou d'une femme avec des boucs, des chèvres, des taureaux, ou des juments, sont de pures fictions mythologiques.

Certaines dispositions vicieuses de l'appareil génital peuvent encore produire la stérilité chez l'homme ; nous citerons parmi les anomalies congénitales les plus fréquentes : le *phimosis* (fig. 36), qui s'oppose, par la longueur excessive du prépuce, à l'émission du sperme et l'*hypospadias*, dans lequel l'urètre s'ouvre à la racine de la verge et empêche, de la sorte, le liquide fécondant d'être déposé dans le vagin. Henri II présentait, paraît-il, ce vice de conformation, et ce fut grâce aux conseils de son médecin, Jean Fernel, qu'après onze années de stérilité, il eut dix rejetons de Catherine de Médicis. Hunter a cité le cas d'un hypospade qui devint père de plusieurs enfants, en injectant sa semence, à l'aide d'une seringue, dans le vagin de sa femme.

Stérilité de la femme. — La stérilité de la femme se traduit ordinairement par des troubles menstruels dépendant de causes générales ou locales. Parmi les premières, nous signalerons particuliè-

rement l'obésité. Les poules grasses sont mauvaises pondeuses. De même les fleurs doubles sont stériles parce qu'un excès de nutrition métamorphose leurs étamines en pétales.

On sait que les Orientaux préfèrent les femmes obèses, sans doute pour satisfaire plus aisément leurs passions, sans encourir les charges de la paternité ; les Chinois, au contraire, pour lesquels la privation d'enfants est un malheur, recherchent les femmes maigres.

Les causes locales sont les plus fréquentes. Liégeois les classe en trois ordres : les unes s'opposent à l'ovulation, comme l'absence des ovaires et les affections de ces organes ; les autres éteignent la vitalité des spermatozoïdes, telles que l'acidité exagérée du mucus vaginal et les injections d'eau froide après le coït ; les dernières, enfin, s'opposent à la progression des spermatozoïdes ou de l'ovule et comprennent les tumeurs de l'utérus, polypes ou fibromes (fig. 122), les rétrécissements du col utérin et ceux de la trompe, ainsi que les déviations utérines, flexions ou versions, qui peuvent être regardées comme les causes les plus fréquentes de la stérilité féminine. Sur 250 femmes mariées stériles, M. Sims en a trouvé 103 atteintes d'antéversion et 68 de rétroversion.

Les déplacements utérins s'observent souvent chez les personnes qui, par nécessité, fanfaronnade ou négligence, se livrent à leurs occupations journalières peu après leurs couches ; c'est ce qui explique la stérilité de certaines femmes déjà mères. Ainsi, l'impératrice Joséphine, dont se sépara Napoléon I^{er} parce qu'elle ne lui donnait aucun rejeton, avait eu, de son premier mari, le vicomte de Beauharnais, deux enfants : le prince Eugène et la reine Hortense.

Les excès vénériens sont signalés par tous les auteurs comme une cause fréquente d'inaptitude à la fécondation. La débauche est donc stérile, et comme le fait remarquer le Dr Bertillon « il ne pousse pas d'herbe dans les chemins où tout le monde passe. »

On a accusé le café au lait de produire la stérilité ; mais les Belges et les Allemands en font un usage journalier, et jouissent pourtant d'une grande fécondité.

Il y a des stérilités dont il est difficile de préciser la cause ; telle est celle des génisses qui proviennent de deux jumeaux de sexe différent, et celle des métis, comme les mules ; ce qui a donné lieu au proverbe latin *quum peperit mula* (lorsque la mule aura mis bas), pour dire *jamais*.

Certaines femmes bien conformées, et qui ont tous les attributs de la santé parfaite, ne peuvent jamais être fécondées ; d'autres conçoivent sur le tard, après plus de vingt ans de mariage. En réalité, la

cause de la stérilité chez la femme, nous échappe dans un grand nombre de cas.

Moyens de remédier à la stérilité. — On remédie souvent à la stérilité par un traitement approprié ; parfois même la nature opère, à elle seule, la guérison au bout d'un temps plus ou moins long. Anne et Joachim eurent la vierge Marie au bout de vingt ans de mariage. On sait qu'Anne d'Autriche mit au monde Louis XIV, après vingt-deux années de stérilité (1). « Ce dont il ne faut pas s'étonner, dit Dionis, puisque le Roy étoit d'un tempérament indifférent pour les femmes, et qu'il étoit presque toujours séparé de la Reine ; mais au bout de ce temps, soit par un retour d'amitié, ou soit que son confesseur lui eut ordonné par pénitence de coucher avec la Reine, elle eut deux Princes, ce qui prouve que ce n'est pas le sacrement qui fait germer les enfants, mais que c'est quand le mari fait son devoir. »

Autrefois, les femmes portaient au cou de petits phallus pour se préserver de la stérilité, ou encore une sorte de médaillon renfermant une araignée ; mais ces amulettes n'avaient pas plus d'efficacité que, de nos jours, les colliers d'ambre destinés à prévenir les convulsions des enfants, et les colliers de bouchons de liège que l'on met autour du cou des chattes pour faire passer leur lait.

Certaines eaux minérales jouissent aussi de la réputation, peu justifiée du reste, de guérir la stérilité ; par exemple, les eaux de Pougues et plusieurs sources des Pyrénées qui ont reçu le nom d'*engrosseuses* (enpreignaderes). La fontaine de Saint-Thibaut de l'abbaye de Vaux-de-Cernay passe pour avoir la même vertu et l'on raconte que la reine Marguerite, épouse de saint Louis, ne donna un héritier à la couronne de France qu'après avoir bu de cette eau miraculeuse. Henri III fut moins heureux dans ses pèlerinages à Notre-Dame de Chartres. Un jour, entre autres, il y vint à pied de Paris avec la reine, « tous deux, dit la chronique, bien las et ayant les plantes des pieds bien ampoulées, espérant obtenir lignée par l'intercession de la belle dame ». Ce qui ne l'empêcha pas de mourir sans postérité.

Saint Greluchon a, encore de nos jours, son pèlerinage à Gargiles dans l'Indre. Il y possède une belle statue en pierre dont les moindres parcelles, enlevées par le grattage, suffisent, paraît-il, à rendre fécondes les femmes stériles. La fécondité des Égyptiennes a donné

(1) Il est vrai que quelques historiens attribuent la paternité du Dauphin à l'Anglais Buckingham.

aux eaux du Nil une réputation prolifique qu'elles ne méritent certainement pas. Ainsi, quand le général Desaix débarqua à Toulon, après l'expédition d'Égypte, un grand nombre de femmes stériles vinrent acheter au capitaine du bâtiment ragusain le reste de la provision d'eau du Nil.

Le vin a passé pour guérir la stérilité, comme le prouve ce passage de Pogge :

« L'empereur Frédéric III n'avait jamais goûté de vin non plus qu'Eléonor son épouse. Les médecins ayant conseillé à cette impératrice d'en user pour avoir lignée, Frédéric dit qu'il aimoit mieux que sa femme fut stérile, que sujette au vin. Quand on le rapporta à Eléonor ; quoique j'aime mon époux à l'égal de ma vie, dit-elle, et que je lui obéisse toujours avec plaisir, j'aimerois mieux mourrir qu'obéir, s'il me commandoit de boire du vin ».

Sacombe, dans sa *Luciniade*, relève un grand nombre de médications et de pratiques bizarres pour combattre la stérilité :

Que d'épouses, en butte à de folles chimères,
 Ont soumis leur raison au besoin d'être mères.
 La Persanne, dit-on, invoque les pendus,
 Et les scélérats morts sur la roue étendus.
 Une Turque, à Marac, par la main d'une vierge,
 Au divin Mahomet fait offrir un long cierge.
 Dans l'Inde, une femme entre en un bain imprégné
 D'esprits flottants dans l'onde où l'homme s'est baigné,
 Et croit de bonne foi que l'onde prolifique,
 A sa stérilité devient un spécifique.
 Une juive stérile, avec dévotion,
 D'un prépuce sanglant suce une portion.
 Une dame Romaine, à qui la destinée
 Refusait trop longtemps les doux fruits d'hyménée,
 De la chaste Diane implorait le secours.
 Par des chemins secrets, le soir, en certains jours,
 Elle arrivait au temple où seule et toute nue,
 Humblement prosternée aux pieds de sa statue,
 Tandis qu'à la déesse elle adressait ses vœux,
 Un prêtre du Dieu Pan, un Luperque nerveux,
 Le bras armé d'un fouet, dans cette humble posture,
 Sur ses fesses d'albâtre appelait la Nature.

Veut-on avoir une idée des remèdes que peut accepter une crédulité sans limites ? Écoutons ce que Bertherand nous raconte des Arabes de l'Algérie :

« Quand, après avoir eu un premier enfant, la femme reste sans concevoir, elle doit boire de l'urine de mouton et de l'eau dans laquelle on a laissé macérer du cérumen du conduit auditif et de la crasse qui se trouve entre les oreilles d'un bourricot. Voici d'autres remèdes : Sentir souvent les fleurs blanches du *herma*, — faire cuire ses aliments dans une décoction de bou-néfa — manger du gigot et de l'épaule de mouton jeune, recouverte de cresson bien pilé — boire du lait de jument, mais il faut que la femme ignore cette origine. La femme mettra dans sa chambre, une nuit entière, une grenouille vivante ; le lendemain matin, elle crachera sept fois dans la bouche de cet animal avant de manger, et elle le replacera dans l'endroit où elle l'avait pris. Toutefois la femme ne doit employer ce moyen qu'après avoir été au bain et avoir rempli toutes les pratiques légales de propreté.

Dès qu'elle a eu ses règles, elle se place aussi au-dessus de la vapeur produite par la combustion du *chenedegoura* : cette fumigation détruit la stérilité, etc., etc. Les prières de toutes sortes, les cérémonies particulières sont aussi en usage et on peut ajouter que nous n'avons pas à nous moquer trop haut des Arabes, car chez nous les remèdes bizarres contre la stérilité sont presque aussi variés et souvent tout à fait du même genre. »

Engelmann (1) nous donne d'intéressants détails sur les moyens employés par les Taïtiennes pour devenir fécondes.

« Quand une femme est stérile, elle va consulter le prêtre, qui ne trouve rien de mieux que de pratiquer la cérémonie bizarre suivante, appelée *te uruuruava* ou *e maro piipii*. Pendant la nuit, accompagnée du prêtre, la femme se rend devant le *marae*, tenant à la main un *maira* (gaule pour pêcher) auquel est attachée une ligne d'environ deux mètres, à l'extrémité de laquelle pendent des plumes rouges en guise d'hameçon. C'est à cet appât que doit venir se pendre l'âme, l'esprit qui doit amener l'enfant, dont elle espère être enceinte. Aussi elle agite la gaule, comme lorsqu'on pêche à la ligne, et ne cesse que lorsqu'elle croit avoir réussi. En même temps, elle récite la prière suivante :

Oramatua maro piipii ia
Hinaaro i te hapura e asaï,
I te oromatua, i mua i te,
Marae a maro piipii cetu aï,
Ia noa a mai i te tamaraii,
Oia hoo te uruurua oa nei.

(1) *La pratique des accouchements chez les peuples primitifs*. J.-B. Baillière, éditeur.

Quand, au contraire, une femme a une famille nombreuse qu'elle désirerait ne plus voir s'accroître, c'est encore aux *oromatua* qu'elle s'adresse. Cela s'appelle *te faaore raa* et *te punono etc.* Elle commence par prendre le crâne de son grand-père (car les crânes de toute la famille sont conservés avec soin) et se rend auprès du *marae*. Là, elle s'assied sur le crâne de son aïeul et adresse aux dieux la prière suivante : « que ce crâne serre à jamais mon sein de façon à l'empêcher de concevoir ». A cela s'ajoutent d'autres cérémonies qui nous sont restées inconnues. »

Voici une consultation curieuse, écrite par Mathieu de Gradi, docteur du XV^e siècle, pour la marquise de Malespine qui ne pouvait avoir d'enfant :

« Incipiant verbis delectabilibus et gratis, et tactibus mamillarum et partium inferiorum ut uterque eorum ita disponatur, ut si possibile sit fiat eadem hora concursus seminis utriusque. Et ut clarius intelligatur, fiat adhesio cum muliere usque dum videatur esse desiderans, quod cognoscitur ex immutationi coloris oculorum ad rubedinem, et locutioni quasi videatur balbutire, et anhelitus notabiliter elevetur, semper pertractando partem, maxime quæ jacet inter annulum et vulvam : nam locus ille est delectabilis locus. Et cum jam cognovit desiderium ejus, tunc ascendat super mulierem et exerceant ad complementum : et postquam compleverint, adhuc adhæreat vir mulieri per tempus iterum : et tandem amoveatur quiete ab ea ipsa semper tenente coxas levatas et strictas per horas duas : non tamen descendat nisi prius percepit corrugiationem matricis circa membrum viri et succionem quasi seminis : quo actu completo, quiescat mulier in lecto per tres dies cavendo a tussi præcipue. »

Le conseil donné par le Dr Gubian, de Lyon et que nous trouvons dans le *Journal de médecine de l'Algérie*, nous paraît quelque peu fantaisiste, quoique fondé sur une donnée physiologique exacte : pensant aux rapports intimes qui existent entre l'utérus et le larynx, ce professeur disait dans ses leçons :

« Si jamais vous rencontrez un jeune mari se plaindre de l'infécondité de sa femme, conseillez-lui de la faire chanter à haute voix pendant l'acte conjugal, c'est un moyen très bon pour faciliter la conception.

« Une fois j'ai donné ce conseil à un ami, qui attendait sa progéniture depuis plusieurs années ; il eut deux enfants coup sur coup ; après quoi il recommanda à sa femme de... bien serrer les dents. »

Les conseils hygiéniques indiqués par Sacombe nous semblent plus rationnels, sinon beaucoup plus efficaces :

L'exercice, un air pur et la sobriété,
Sont trois remèdes sûrs à la stérilité.

Quant à la stérilité due à l'obésité, on la combattra par un traitement hygiénique basé sur ces trois principes : discrétion dans le manger, modération dans le sommeil, exercice fréquent. C'est, sous une autre forme, la prescription bien connue d'Abernethey pour prévenir la goutte : « Vivre avec un shelling et le gagner par le travail. » Le Dr Mondot rapporte, d'après le Dr Andrieux, un traitement auquel une jeune fille refusera sans doute de se soumettre, et qui était employé dans quelques couvents d'hommes. Voici en quoi il consistait : le moine trop gras était enfermé pendant quinze à vingt jours dans une chambre à plafond très élevé ; du milieu de ce plafond, pendait attaché à une corde un gros pain noir, tenu à une hauteur telle que, pour en détacher quelques bribes, le patient était obligé de sauter toute la journée, un vieux sabre à la main ; pour boisson, il ne prenait que de l'eau.

Aux préceptes anti-obésiques que nous venons d'indiquer, on fera bien d'y joindre l'abstinence des boissons. Les élèves boxeurs en Angleterre ne boivent que très peu. De même, les anciens imposaient aux jeunes athlètes la diète des liquides qu'ils désignaient par le nom de *xérophagie* ou *régime sec*. On emploie communément le vinaigre comme préservatif de l'obésité, mais ce moyen est infidèle et préjudiciable à la santé.

Fécondation artificielle. — De tous les remèdes employés contre la stérilité, le plus efficace est, sans contredit, la *fécondation artificielle*, surtout dans les cas d'acidité vaginale, de rétrécissement du col utérin et de déviation de la matrice.

Cette opération consiste à projeter dans l'utérus, à l'aide de divers appareils (fig. 154), une certaine quantité de sperme récemment éjaculé.

En 1780, l'abbé Spallanzani eut, le premier, l'idée de féconder artificiellement une chienne qui mit bas, soixante-deux jours après cette tentative, trois petits dont deux mâles et une femelle, ayant tous plusieurs traits de ressemblance avec le père. Plus tard, l'expérience fut faite chez la femme par un hypospade qui, sur le conseil de Hunter, rendit son épouse enceinte en lui injectant du sperme dans le vagin avec une seringue.

Depuis, on a appliqué cette méthode un grand nombre de fois et souvent avec succès. Giraud a fécondé, de cette manière, huit femmes

jusque-là stériles et l'une d'elles eut une grossesse gémellaire. Marion Sims n'aurait réussi qu'une fois sur dix. Lesueur a obtenu quelques succès en introduisant dans le vagin des sachets recouverts de sperme. C'est un procédé qu'emploient certains spécialistes, peu scrupuleux, à l'insu de leurs clientes : ils placent un sachet, prétendu médicamenteux, et qui est préalablement imbibé de sperme illégitime.

La fécondation artificielle réussit d'autant mieux qu'elle est pratiquée peu de jours après les règles ; c'est, nous le savons, le moment le plus favorable à la procréation.

Divers moyens sont employés pour sauvegarder la dignité du médecin et la pudeur de la femme dans cette délicate opération. « On revêtira, dit M. Courty, le membre viril d'un condom en ayant soin de ne pas en appliquer complètement le cœcum sur le gland. Le coït étant terminé, le produit de l'éjaculation restera dans ce cœcum ; par un coup de ciseaux donné à la baudruche, on l'en fera sortir et on le recueillera dans une petite seringue de verre préalablement chauffée et munie d'une sonde utérine métallique ou élastique, à l'aide de

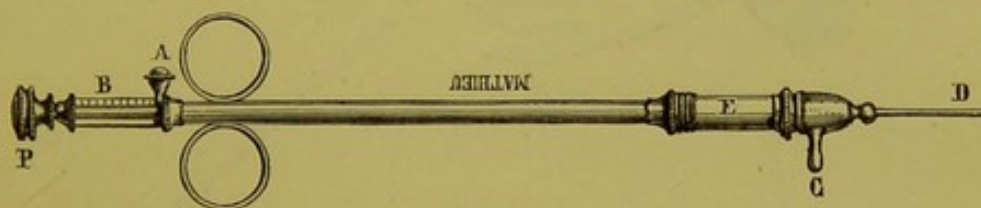


FIG. 154. — Seringue de Roubaud pour la fécondation artificielle. — E. Corps de pompe. — C. Canule d'aspiration. — D. Canule que l'on introduit dans l'utérus. — P. Piston. — B. Graduation indiquant le nombre de gouttes qui ont été poussées dans le corps de pompe. — A. Bouton qui en décrivant une demi-révolution ferme la canule d'aspiration C et ouvre la canule d'émission D.

laquelle il sera facile de le faire pénétrer dans la cavité utérine. On prescrira à la femme le repos complet pendant une journée. » Giraud préfère introduire le sperme dans une sonde, placer celle-ci dans le col de l'utérus et souffler avec la bouche. Le professeur Pajot arrive au même résultat à l'aide de son nouveau fécondateur (fig. 155) ; il recueille directement le sperme dans le vagin quelques minutes après l'heure convenue avec le mari. Le Dr Eustache, de Montpellier, confie le soin de l'opération au mari lui-même, qui, aussitôt, après le coït, doit introduire son doigt dans le vagin et le diriger, chargé de sperme, sur le col utérin.

Pour terminer, nous citerons, à titre de curiosité, un cas de fécondation accidentelle rapporté sérieusement par le journal *American medical Weekly* :

Un chirurgien américain, le docteur Caspers, assistait, en 1863, à un combat pendant la guerre de sécession, lorsqu'il fut appelé près d'un jeune homme auquel une balle venait de faire une fracture comminutive du tibia gauche, puis, après avoir ricoché, avait traversé le scrotum et emporté le testicule gauche. Puis, M. Caspers alla voir, dans une maison voisine, une jeune fille qui, au même moment, venait d'être blessée. Une balle Minnié lui avait traversé la paroi abdominale du côté gauche, à une distance à peu près égale de l'ombilic et de l'épine iliaque et s'était perdue dans le ventre en laissant derrière elle une plaie déchiquetée. Deux mois après, malgré la gravité de la blessure, cette jeune fille était guérie. Après avoir présenté tous les signes d'une grossesse dès les mois qui suivirent, la jeune fille accoucha

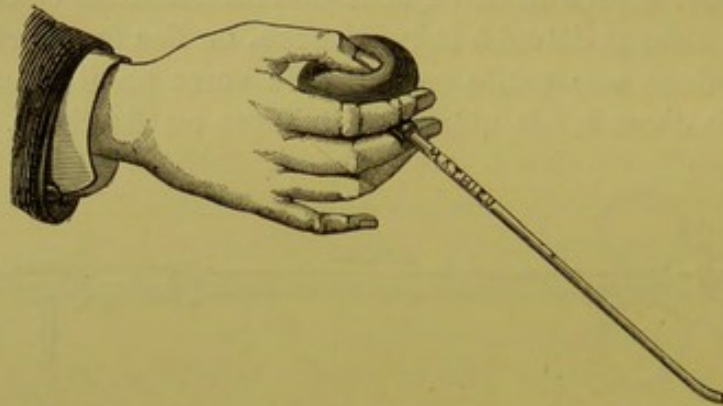


FIG. 155. — Fécondateur de Pajot. — Cet instrument permet d'opérer d'une seule main ; il se compose d'un tube en argent et d'une petite poire en caoutchouc que l'on comprime avec le pouce afin de puiser le sperme au fond du vagin et l'injecter ensuite dans le col utérin.

d'un garçon pesant huit livres, deux cent soixante-dix-huit jours après la blessure. L'étonnement fut grand dans la famille, mais le médecin n'ajouta aucune foi aux protestations d'innocence et de virginité, bien qu'il eût constaté l'intégrité de l'hymen. Mais, trois semaines après, il dut aller voir l'enfant, dont les parties génitales présentaient, au dire, de la grand'mère, quelque chose d'insolite. L'examen permit de constater que le scrotum était augmenté de volume et contenait, du côté droit, une substance dure, inégale, évidemment étrangère et qui fut extraite aussitôt ; c'était une balle Minnié, écrasée et déformée comme si, dans son trajet, elle avait heurté quelque chose de résistant. L'explication de ce fait mystérieux serait la suivante : Cette balle, la même que celle qui avait fracturé le tibia du jeune soldat, aurait enlevé le testicule, emportant avec elle des particules de semence et de sper-

matozoaires dans l'abdomen de la jeune fille, puis traversant son ovaire gauche, était entrée dans l'utérus pour le féconder de la sorte. Le jeune blessé, sollicité par le médecin, alla voir la jeune mère et se décida à l'épouser. Il eut plus tard trois enfants dont aucun ne ressemble, autant que le premier au père de famille.

CHAPITRE IV

DE LA GROSSESSE

La *grossesse* ou *gestation* (de *gestare*, porter) est l'état de la femme depuis la fécondation jusqu'à l'accouchement. On distingue la *grossesse normale* ou *utérine* et la *grossesse anormale* ou *extra-utérine*, suivant que l'ovule fécondé se développe dans l'utérus ou en dehors de cet organe.

ARTICLE PREMIER

LA GROSSESSE NORMALE

Terme de la grossesse. — La durée de la gestation est d'autant plus courte que l'on descend l'échelle zoologique : elle est de douze mois pour l'éléphant, de onze pour la jument, de neuf pour la vache, de cinq pour la chèvre, de quatre pour la truie, de soixante jours pour la chienne, de cinquante-cinq pour la chatte, de trente pour la lapine. Dans l'espèce humaine, la durée de la grossesse est de neuf mois ou deux cent soixante-dix jours (1) ; elle est souvent diminuée par une foule d'influences accidentelles, mais elle ne dépasse qu'exceptionnellement ce terme. Leishmann a mentionné une grossesse de trois cent vingt-deux jours et, tout récemment, M. Duncan, a publié l'observation d'une femme qui eut quatre enfants et porta le premier pendant trois cents jours, le second et le troisième environ deux cent quatre-vingt-cinq jours, enfin le quatrième trois cent vingt-cinq

(1) Saint Augustin dit que Jésus-Christ fut porté dans le sein de Marie pendant deux cent soixante-treize jours.

jours. C'est en prévision des cas rares de grossesse prolongée, que la jurisprudence a fixé, comme limite extrême de la gestation : en Angleterre, trois cent onze jours ; en Allemagne, trois cent deux et en France, trois cents. Ainsi l'article 228 du Code civil ne permet à la femme de contracter un second mariage que dix mois révolus après la dissolution du précédent, et l'article 315 dit que la légitimité de l'enfant, né trois cents jours après la dissolution du mariage, pourra être contestée. Cependant, le 24 juillet 1867, le tribunal de Beaugé repoussa une action en illégitimité portée contre une femme de Blou, dont le mari était mort le 19 mars 1866 à deux heures du matin et qui accoucha d'une fille le 13 janvier 1867 à huit heures et demie ; la Cour d'appel de Maine-et-Loire, il est vrai, infirma ce jugement.

Les anciens fixaient normalement la durée de la gestation à dix mois lunaires. Quelques auteurs admettaient même la possibilité de l'accouchement après une année de grossesse, et c'est de cette croyance aux naissances tardives que Rabelais se moque dans le passage suivant : « En son aage virile Grandgousier épousa Gargamelle, fille du roy des Parpaillons, belle gouge, et de bonne troigne. Et faisoient eux deux, souvent ensemble la beste à deux dos, joyeusement se frottant leur lard, tant qu'elle engroissa d'un beau filtz, et le porta jusques à l'unziesme mois. Car autant, voire davantage peuvent les femmes ventre porter, mesmement quand c'est quelque chef-d'œuvre, et personnage qui doibve en son temps faire grandes prouesses. Comme dit Homère, que l'enfant, duquel Neptune engroissa la nymphe, nasquit l'an après révolu, ce fut le douziesme mois. Car (comme dit Aulus Gellius, lib. III), ce long temps convenoit à la majesté de Neptune, afin qu'en iceluy l'enfant fust formé à perfection. A pareille raison Jupiter fit durer quarante-huit heures la nuyt qu'il coucha avec Alcène. Car en moins de temps n'eust-il peu forger Hercule, qui nettoya le monde de monstres et tyrans. »

Modifications produites par la grossesse. — Pendant la grossesse, l'organisme de la femme subit de nombreuses modifications soit dans l'œuf, soit dans les organes maternels. Nous étudierons d'abord le mode de développement de l'œuf, puis nous examinerons l'influence qu'il exerce sur l'économie de la femme.

§ I^{er}. — *Phénomènes se passant dans l'œuf.*

Développement de l'œuf fécondé. — Au moment de son expulsion de la vésicule de de Graaf (fig. 156), l'ovule (fig. 157) se

compose d'une partie fondamentale, le *vitellus* ou jaune de l'œuf, et d'une enveloppe transparente, la *membrane vitelline*. On constate, en outre, à l'intérieur du vitellus la présence de la *vésicule germinative*, qui est maculée d'une tache obscure, dite *tache germinative* et enfin la *vésicule embryogène*.

Pendant la période d'indifférence sexuelle (fig. 158), certains des

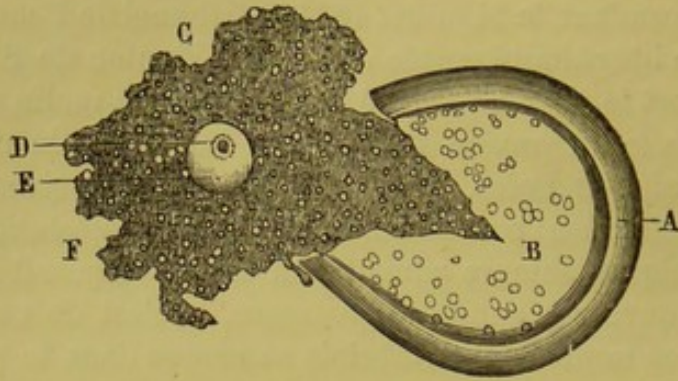


FIG. 156. — Rupture de la vésicule de de Graaf et issue de l'œuf.

A. Vésicule de de Graaf. — B, C, F. Granulations de la membrane granuleuse et du disque prolifère. — E. Ovule. — D. Vésicule germinative.

éléments de la membrane interne de l'embryon s'individualisent comme ovules en même temps que dans le tissu sous-jacent, ou membrane moyenne de l'embryon, d'autres éléments s'individualisent

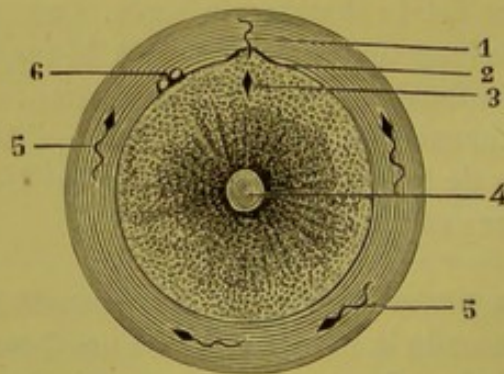


FIG. 157. — Œuf humain fécondé.

1. Queue séparée du spermatozoïde. — 2. Proéminence du vitellus. — 3. Tête du spermatozoïde formant le pronucléus mâle. — 4. Pronucléus femelle. — 5. Spermatozoïdes dans l'enveloppe vitelline. — 6. Globules polaires.

aussi et se conjuguent avec les ovules précédents. C'est ce que Balbiani a désigné sous le nom de *préfécondation*. A cette époque est déjà constituée la *glande séminale* (4, 5, fig. 158) qui deviendra femelle ou

ovaire si elle reste isolée, et mâle ou testicule si elle s'unit au *canal* et au *corps de Wolff* (3, 6) lesquels formeront l'épididyme et le canal déférent. Les ovules primitifs vont constituer, dans l'ovaire, les ovules femelles ou tout simplement les ovules, et, dans le testicule, les ovules mâles qui donnent ensuite naissance aux spermatozoïdes. Dans ce travail évolutif très compliqué, suivant les espèces animales, et dont nous n'indiquons que les caractères généraux, Balbiani a fait jouer à la *vésicule embryogène* un rôle important, encore obscur et hypothétique, sur lequel nous ne nous étendrons pas davantage, le cadre de notre ouvrage ne nous permettant pas d'entrer dans de plus longs détails.

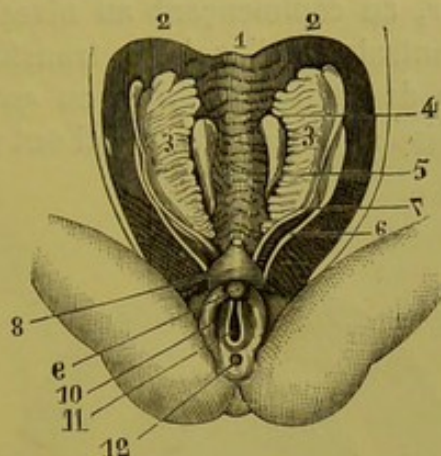


FIG. 158. — Organes génitaux rudimentaires (d'après Luschka). — Les organes internes correspondent à la septième semaine de la vie fœtale ; les organes externes sont représentés à une époque plus avancée. — 1. Colonne vertébrale — 3. Corps de Wolff remplissant chez l'embryon les fonctions du rein. — 4, 5. Glandes génitales destinées à former les ovaires chez la femme, les testicules chez l'homme. — 6. Canal de Wolff. — 7. Conduit de Muller dont la partie inférieure constitue, chez la femme les premiers rudiments de l'utérus et du vagin cloisonnés au début et le vérumontanum chez l'homme, et dont la partie supérieure libre, forme plus tard les trompes de Fallope. — 8. Vessie. — 9. Tubercule représentant le rudiment soit du clitoris, soit du pénis. — 10. Replis destinés à former les grandes lèvres ou le scrotum. — 11. Sinus uro-génital. — 12. Anus.

Nous avons vu que la fécondation, c'est-à-dire la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde, pouvait avoir lieu au niveau même de l'ovaire, mais qu'elle s'effectuait, le plus souvent, dans le tiers externe de la trompe. Cette union des deux éléments fécondateurs offre des particularités intéressantes et variées selon les espèces animales, mais elle s'effectue toujours selon des phénomènes semblables que voici : d'abord, le vitellus se rétracte, la tache germinative disparaît, la vésicule germinative se fragmente et un ou deux de ses fragments s'engagent entre le vitellus rétracté et la membrane vitelline pour constituer le ou les *globules polaires* (fig. 157) ; une partie de la vésicule germinative forme un noyau central autour duquel se rangent en

couronne radiée les granulations moléculaires du vitellus et cet ensemble constitue le *pronucleus femelle*. Les spermatozoïdes qui ont rencontré l'œuf se sont engagés entre la membrane vitelline et le vitellus rétracté. Celui-ci envoie une proéminence au devant d'un des spermatozoïdes et dès que le contact existe, la proéminence vitelline attire en se rétractant le spermatozoïde à l'intérieur de l'œuf; les autres spermatozoïdes meurent aussitôt et disparaissent. L'élément fécondateur mâle qui a pénétré dans le vitellus perd habituellement sa queue en route, et sa tête isolée forme alors le *pronucleus mâle* qui se dirige vers le *pronucleus femelle* pour se confondre avec lui. De cette union naît le premier noyau de segmentation; puis le vitellus se segmente, à son tour, en commençant au niveau des globules polaires et la masse centrale de l'ovule se transforme bientôt en un nombre considérable de petites cellules, ou *sphères vitellines*, qui donnent au vitellus l'aspect d'une mûre et lui ont valu le nom de *corps mûriforme* (fig. 159).

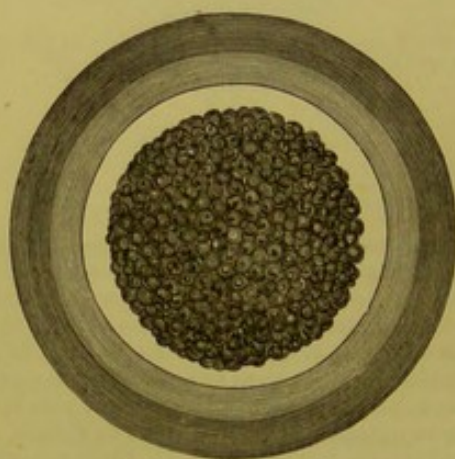


FIG. 159. — Division avancée du vitellus. (Corps mûriforme.)

La segmentation terminée, l'œuf se remplit d'un liquide opalin qui refoule vers la périphérie les cellules vitellines et les applique contre l'enveloppe du même nom, où elles se condensent et se soudent entre elles pour former une nouvelle membrane, le *blastoderme* (fig. 160).

Bientôt, un point de la surface du blastoderme s'épaissit et donne lieu à la *tache embryonnaire* (fig. 161), qui est le rudiment du nouvel être. Cette tache apparaît généralement dans la huitaine qui suit la fécondation; elle offre une ligne centrale qui représente le premier vestige de la moelle épinière.

Au moment où ces changements s'opèrent, l'œuf est encore dans la

trompe, car il met sept à huit jours pour traverser ce conduit. Il se compose alors de deux enveloppes : l'une externe, la membrane vitelline, l'autre interne, le blastoderme, et d'une petite quantité de liquide albumineux qui remplit sa cavité.

Aussitôt après l'arrivée de l'œuf dans l'utérus, la surface extérieure de sa coque se recouvre d'un chevelu touffu (fig. 162), représenté par des filaments ramifiés ou *villosités choriales*. Ces appendices jouent le rôle de véritables racines destinées à fixer l'œuf et à le nourrir. L'adhérence est telle entre les parois de l'œuf et la muqueuse utérine, que celle-ci est entraînée avec les enveloppes fœtales au moment de

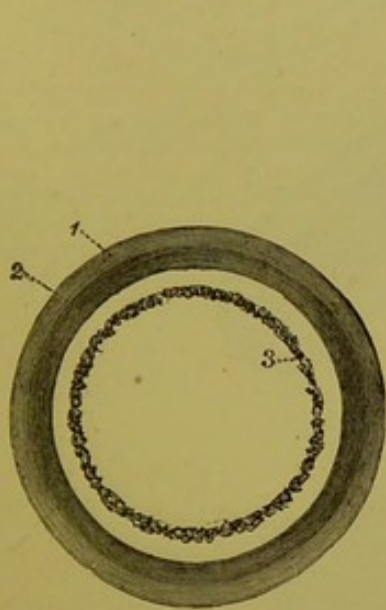


FIG. 160. — Formation de la membrane blastodermique.

1. Couche d'albumine. — 2. Membrane vitelline. — 3. Membrane ou vésicule blastodermique.

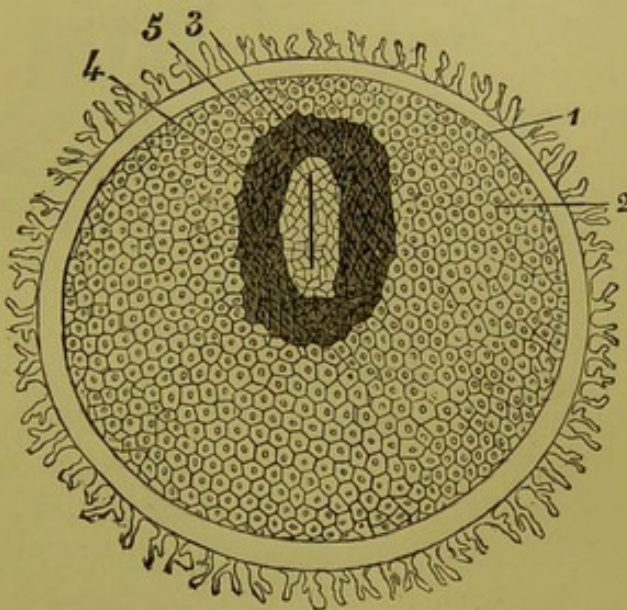


FIG. 161. — Formation de la tache embryonnaire. (D'après Coste.)

1. Membrane vitelline hérissée de villosités. — 2. Blastoderme. — 3. Tache embryonnaire. — 4. Aire transparente. — 5. Ligne primitive.

l'accouchement; de là le nom de *membrane caduque*, qui lui a été donné par les embryologistes.

En même temps que la surface de l'œuf devient villeuse, le blastoderme se dédouble insensiblement en deux feuillets, de telle sorte que l'œuf comprend trois enveloppes superposées, qui sont, de dehors en dedans : la membrane vitelline, le feuillet externe du blastoderme et son feuillet interne.

1° Feuillet interne du blastoderme, placenta, cordon ombilical. — Le feuillet interne du blastoderme se détache peu à peu du feuillet externe

sous-jacent pour constituer la *vésicule ombilicale* (fig. 163), chargée de pourvoir à la nutrition de l'embryon. Elle s'atrophie et se flétrit à mesure que se développe, dans son voisinage, une autre vésicule, l'*allantoïde*, dont une partie s'épaissit pour former un gâteau vasculaire appelé *placenta* (fig. 164).

Cet organe apparaît dès la sixième semaine; il est de nature spongieuse, de forme circulaire et sert à établir un rapport plus intime entre les organismes de la mère et de l'enfant; sa face externe ou maternelle (fig. 167) est couverte de bosselures ou *cotylédons*, qui s'en-

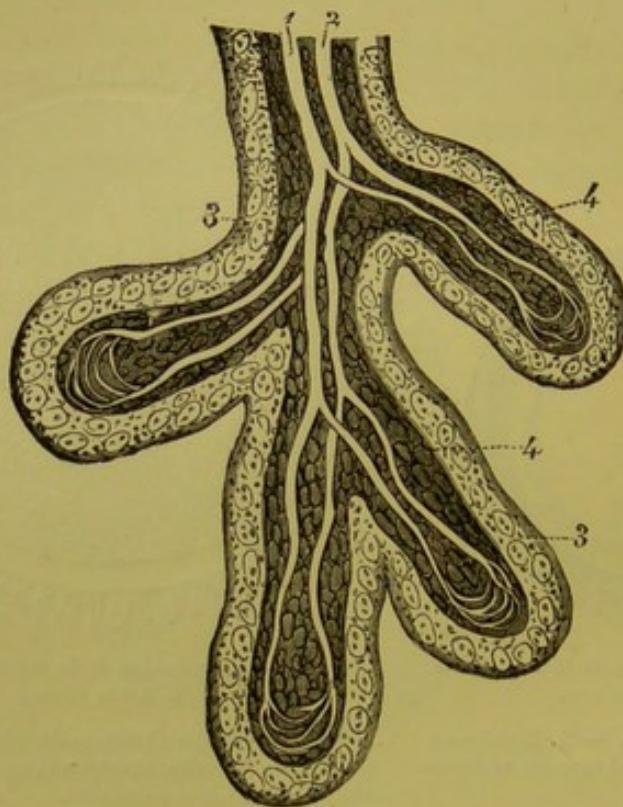


FIG. 162. — Portion d'une villosité choriale. (D'après Liégeois.)

1, 2. Artère et veine réunies entre elles par des anastomoses en arcades. — 3. Paroi de la villosité.
4. Centre de la villosité.

grènent sans se confondre, à la manière d'un noyau de pêche, avec des saillies analogues de la muqueuse utérine. Chaque cotylédon est constitué par un amas de petits appendices ramifiés, appelés *villosités choriales ou placentaires*, dont les branches, terminées en doigts de gant, renferment une artériole et une veinule anastomosées entre elles (fig. 162). C'est à travers les parois de ces vaisseaux capillaires

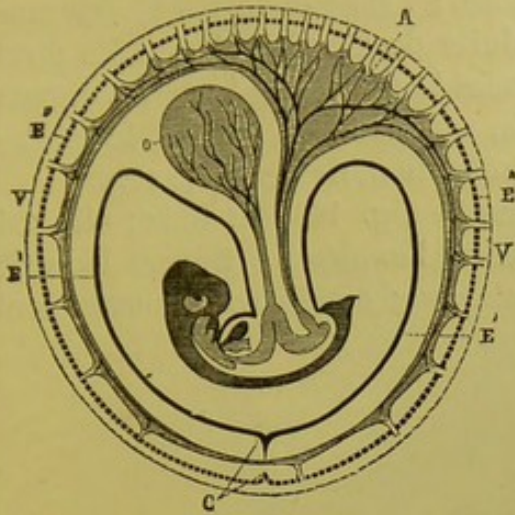


FIG. 163. — Apparition de la vésicule allantoïde (fin du premier mois).

A. Vésicule allantoïde. — C. Omphalion amniotique. — E. Amnios. — E''. Chorion blastodermique. — O. Vésicule ombilicale. — V. Membrane vitelline.

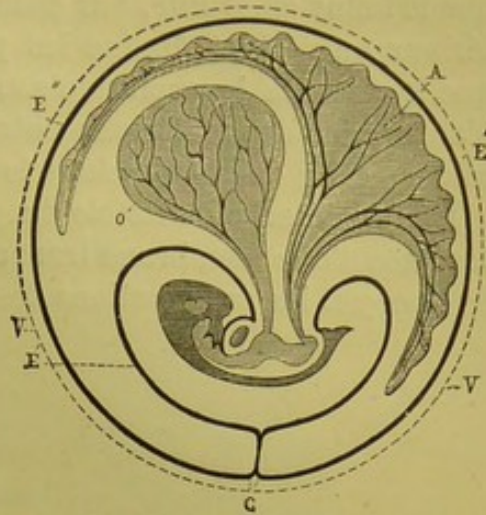


FIG. 164. — Vésicule allantoïde complètement développée.

A. — Allantoïde dont une partie doit contribuer à former le placenta. — C. Point de suture des capuchons. — E. Amnios. — E''. Couche externe du feuillet séreux du blastoderme (la couche interne est représentée par l'amnios). — O. Vésicule ombilicale atrophiée. — V. Membrane vitelline.

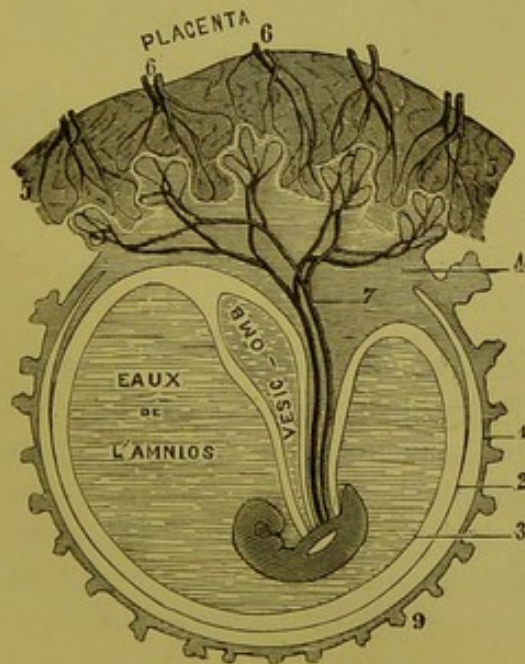


FIG. 165. — Placenta foetal et placenta maternel. (Coupe.)

1. Chorion et ses villosités atrophiées. — 2. Prolongement de la vésicule allantoïde entre le chorion et l'amnios. — 3. Amnios. — 4. Substance du placenta foetal avec ses villosités vasculaires — 5, 5. Placenta maternel. — 6, 6. Vaisseaux du placenta maternel formant des anses entre les villosités du placenta foetal. — 7. Vaisseaux ombilicaux formant des anses dans les villosités. (Figure tirée de l'Anatomie de M. Fort.)

que le fœtus emprunte, par endosmose, au sang de la mère, ses matériaux nutritifs et élimine les produits de désassimilation, de sorte que le placenta jouerait non seulement le rôle de poumon, d'organe d'absorption des matériaux nutritifs, mais encore, suivant le D^r Porak (1), celui de glande chargée d'émonction, de véritable rein.

La face interne ou fœtale du placenta (fig. 166) est unie ; elle est tapissée d'une membrane transparente, l'*amnios*, à travers laquelle on aperçoit les ramifications des vaisseaux ombilicaux, convergeant

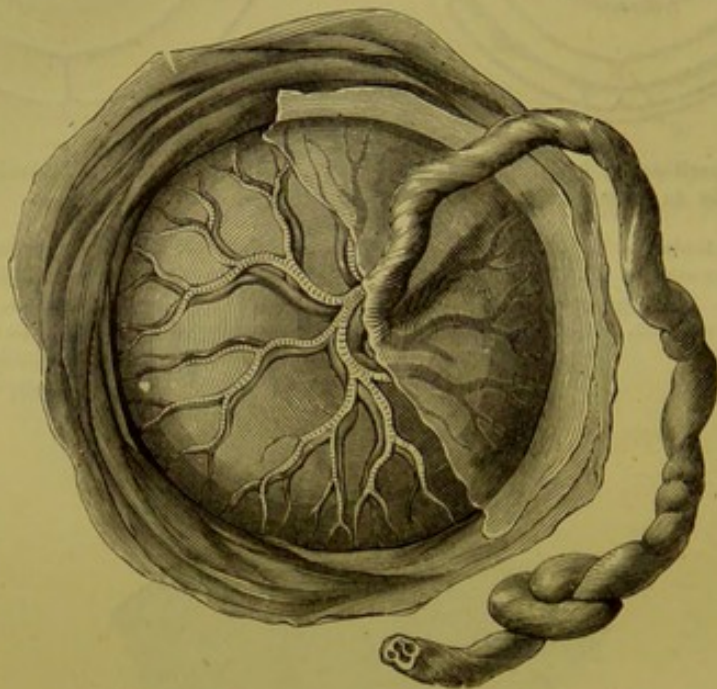


FIG. 166. — Face fœtale du placenta.

au centre du placenta et se dirigeant de là vers l'ombilic du fœtus pour concourir à former le *cordón ombilical* (fig. 167, 168).

Cette tige membraneuse a été ainsi nommée parce que les deux artères et la veine ombilicales, qui la constituent en grande partie, se contournent en spirale à la façon des faisceaux de chanvre d'une corde. Cette disposition contribue à donner plus de solidité au cordon et lui permet de résister aux tiraillements provoqués par les mouvements du fœtus.

La longueur du cordon pour les divers âges de la grossesse est à peu près celle du fœtus : à la naissance, il mesure cinquante centi-

(1) *De l'absorption des médicaments par le placenta et de leur élimination par l'urine du nouveau-né.* Masson, 1878.

mètres. Son étendue explique la fréquence de son entortillement autour des différentes parties, et principalement autour du cou du fœtus. Dans les campagnes, on attribue cette particularité à ce que la femme, pendant la grossesse, s'est entouré le cou d'un écheveau de fil.

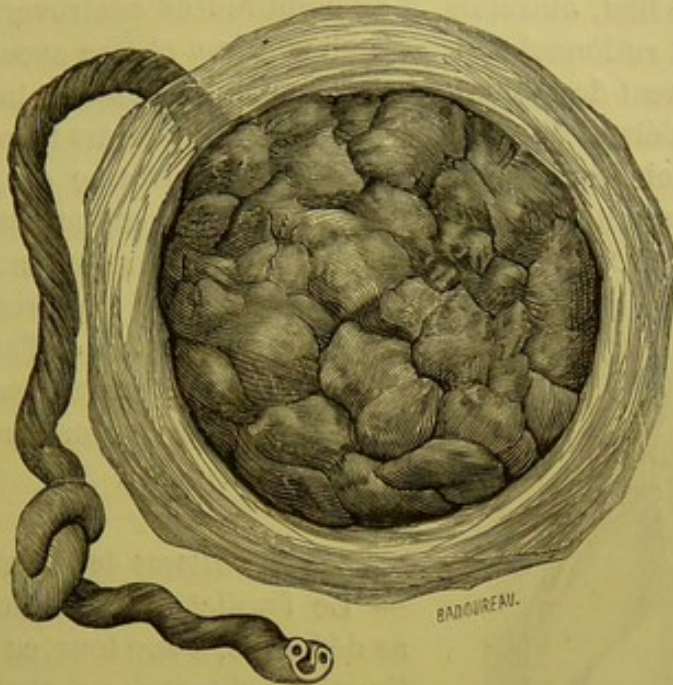


FIG. 167. — Face maternelle.

Le plus souvent, le cordon ombilical part du centre du placenta ; mais il peut s'insérer sur tout autre point, comme sur la circonférence de cet organe ; dans ce cas, il donne lieu au placenta *en raquette*. M. Jules Cloquet a vu, à Bruxelles, un fœtus dont le cordon ombilical était fixé au crâne.

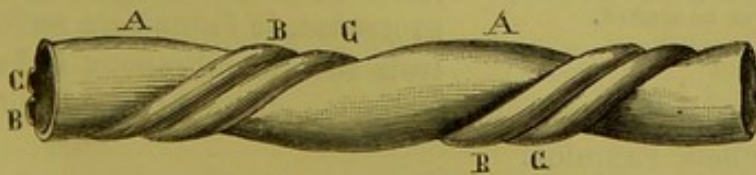


FIG. 168. — Veine ombilicale entourée des deux artères ombilicales.

La situation du placenta présente aussi des anomalies. Ordinairement, cet organe occupe le fond de l'utérus, mais parfois il s'insère sur l'orifice de la matrice. Cette *insertion vicieuse* du placenta produit

des hémorrhagies dans les derniers mois de la grossesse et est une complication fâcheuse de l'accouchement.

Cinq ou six jours après la naissance, le cordon se flétrit et se détache du nouveau-né, en laissant à son point d'insertion une cicatrice indélébile qui constitue l'ombilic. Le mode de formation de cette cicatrice a donné lieu, autrefois, à de nombreuses controverses pour savoir s'il était rationnel de représenter Adam et Ève avec un nombril.

Le renflement de l'allantoïde, à son origine, produit la vessie, et la portion qui s'étend de ce réservoir à l'ombilic forme le *canal de l'oura-que*, qui s'oblitère à la naissance et se transforme en cordon liga-menteux. Par suite d'anomalie congénitale, il peut arriver que la per-

méabilité de l'oura-que persiste, ou que la vessie vienne s'ouvrir au nombril (fig. 169); dans l'un et l'autre cas, l'u-rine s'écoule en permanence par l'an-neau ombilical et constitue une variété de fistule urinaire.

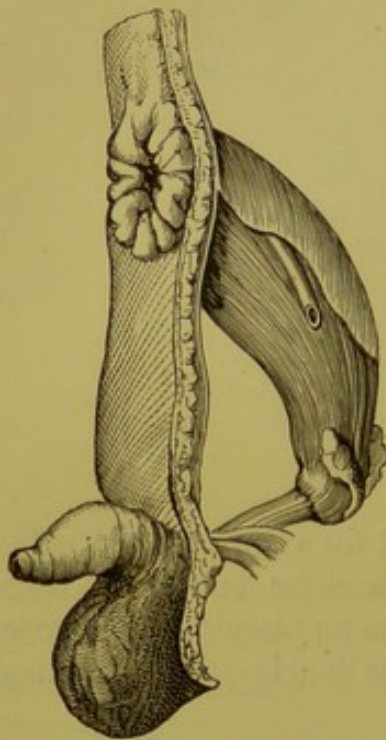


FIG. 169. — Exstrophie de la vessie qui s'ouvre au nombril.

2° Feuillet externe du blastoderme. Amnios.

— Le feuillet externe du blastoderme se dédouble, à son tour, en deux lames: l'une, le *chorion*, se confond avec la membrane vitelline; l'autre, l'*amnios* (fig. 165), représente une sorte de poche vésiculeuse dont le développement progressif refoule, jusqu'à leur atrophie complète, les vésicules ombilicale et allantoïde.

C'est la dernière transformation que subissent les enveloppes de l'œuf. A partir de ce moment jusqu'à la fin de la grossesse, le fœtus sera renfermé dans trois sacs membraneux qui seront, de

dehors en dedans, la caduque, le chorion confondu avec la vitelline, et, en dernier lieu, l'amnios.

L'amnios contient un liquide clair et transparent qui, vers la fin de la grossesse, devient opalin par suite de son mélange avec des flocons de matière grasse, dite *sebacée*. Le liquide amniotique constitue les *eaux de l'amnios*; il possède une odeur fade analogue à celle du sperme et une saveur légèrement salée. Sa quantité varie d'une femme à l'autre; mais au terme de la gestation elle ne dépasse guère

500 grammes. En général le poids du liquide amniotique est directement proportionnel à celui du fœtus : l'émission d'une grande quantité

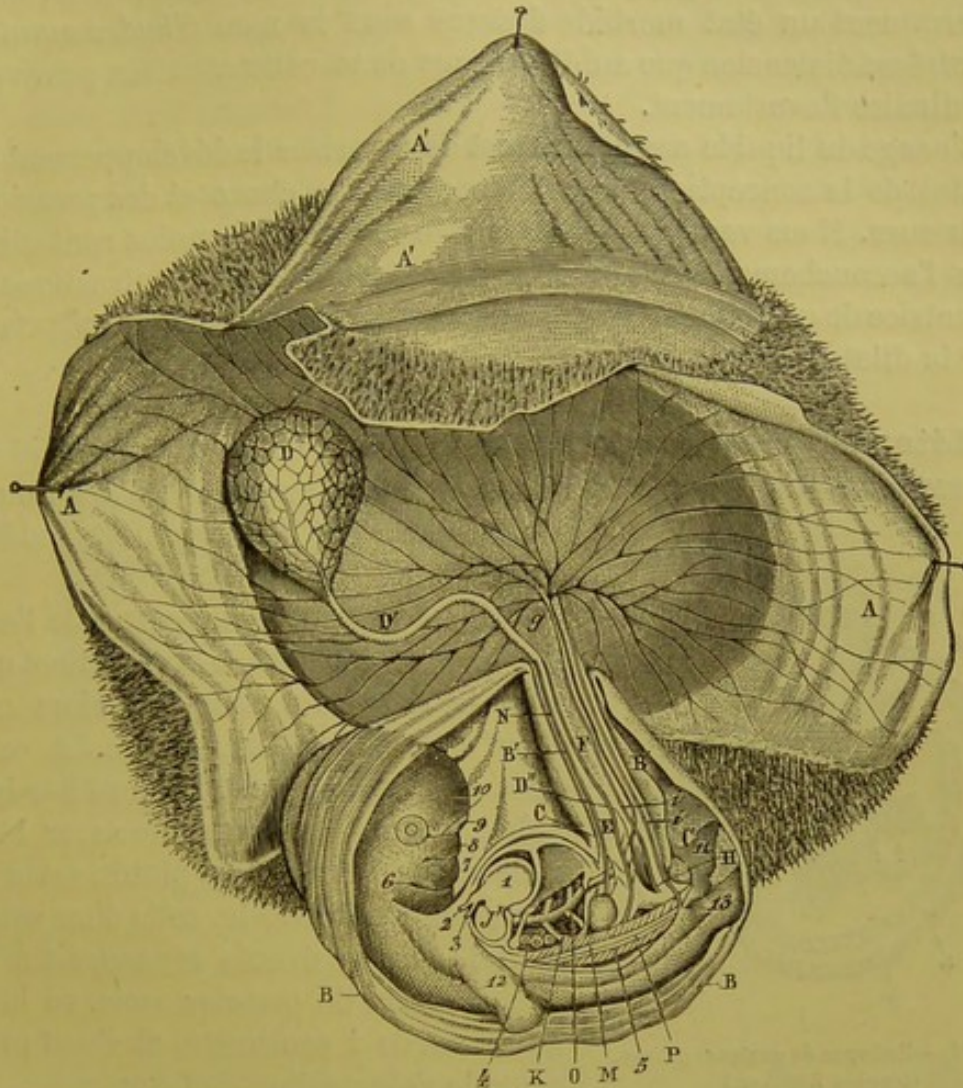


FIG. 170. — Œuf humain de trente à cinquante-six jours environ et préparé de manière à laisser voir les principales relations qui existent entre l'embryon et ses annexes. Les parois de l'abdomen et de la poitrine ont été coupées pour mettre les viscères à nu.

AA. Chorion. — A'A'. Membrane vitelline. — BB. Amnios ouvert, formant une gaine B'B', au cordon ombilical CC'. — D. Vésicule ombilicale. — D' Pédicule de la vésicule ombilicale. — D''. Point de communication de ce pédicule avec l'intestin. — E. Ouraque. — F. anse de l'intestin. — i, i. Artères ombilicales. — j'. Oreillette droite d'où émane la veine ombilicale. — K. Veine cavé inférieure. — M. Face inférieure du foie. — N, O. Veine omphalo-mésentérique. — 1. Cœur. — 2. Crosse de l'aorte. — 3. Artère pulmonaire. — 4. Poumon droit. — 5. Corps de Wolff. — 6. Oreille. — 7. Mâchoire inférieure. — 8. Mandibule supérieure du côté droit. — 9. Narine droite. — 10. Canal nasal. — 11. Extrémité caudale. — 12. Membre supérieur. — 13. Membre inférieur.

de liquide, au moment de l'accouchement, est donc l'indice d'un enfant vigoureux.

Parfois les eaux de l'amnios font à peu près défaut, et l'on dit alors que l'accouchement est sec. Quand, au contraire, elles sont abondantes et vont jusqu'à deux, trois litres et même plus, elles déterminent un état morbide désigné sous le nom d'*hydro-amnios*. L'extrême distension que subit l'utérus dans cette affection provoque d'ordinaire l'avortement.

L'usage du liquide amniotique est de favoriser le développement du produit de la conception, en le préservant des chocs et des pressions extérieurs. Nous verrons bientôt que les eaux de l'amnios sont utiles dans l'accouchement : d'une part, pour empêcher les contractions de la matrice de comprimer directement le fœtus ; d'autre part, pour faciliter la dilatation du col et humecter le vagin.

Métamorphoses de l'embryon. — Après avoir étudié les diverses évolutions des membranes de l'œuf, il nous reste à examiner celles que subit l'embryon en se développant.

PREMIER MOIS. — Le corps de l'embryon ne commence à être distinct que vers la troisième semaine, alors que l'œuf a le volume d'une cerise. A cette époque, l'embryon est incurvé sur lui-même et sa forme rappelle assez bien celle d'une nacelle ou plutôt, selon la comparaison de Coste, celle d'un sabot dont la partie évasée répondrait à la tête. A la fin du premier mois, sa longueur est de 1 centimètre et l'œuf présente le volume d'un œuf de pigeon.

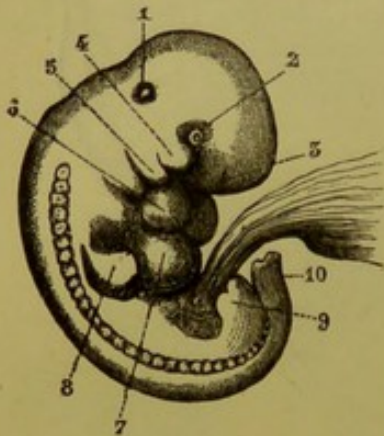


FIG. 171.— Embryon de quatre semaines.
(D'après Kölliker.)

1. Vésicule auditive. — 2. Vésicule oculaire. — 3. Fossette olfactive. — 4. Bourgeon maxillaire supérieur. — 5. Bourgeon maxillaire inférieur. — 6. Oreillette droite. — 7. Foie. — 8. Membre supérieur. — 9. Membre inférieur. — 10. Extrémité caudale. — 11. Allantoïde.

Dans les premières semaines, il est absolument impossible de distinguer l'embryon humain de celui des oiseaux, des reptiles ou des autres mammifères. Ainsi, l'embryon d'un enfant à la quatrième semaine (fig. 171) et celui d'un chien ou d'une tortue du même âge, ou

encore d'une poule de quatre jours, se ressemblent à s'y méprendre.

DEUXIÈME MOIS. — A la fin du deuxième mois, l'œuf est gros comme celui d'une poule ; l'embryon mesure 3 centimètres et pèse 15 grammes. Les membres supérieurs et inférieurs sont à l'état de moignons. La clavicule et la mâchoire inférieure commencent à s'ossifier. Le cordon

a l'épaisseur d'un fil et il se fixe à la partie inférieure du ventre qui est fermé. Les oreilles, les narines, les yeux deviennent apparents. La bouche est indiquée par une fente transversale. La lèvre supérieure est formée de trois bourgeons qui se soudent vers le quarantième jour (fig. 172). Qu'un arrêt de développement empêche leur soudure de s'effectuer, il en résultera un *bec-de-lièvre*, c'est-à-dire une division simple ou double de la lèvre supérieure. Ce vice de conformation se produit ordinairement sur le côté gauche de la lèvre supérieure (fig. 173).

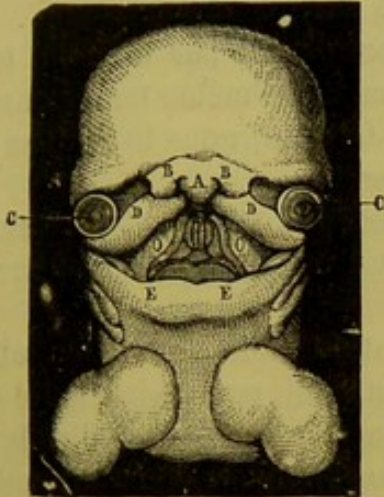


FIG. 172. — Face d'un embryon humain de quarante jours.

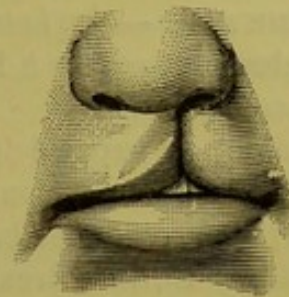


FIG. 173. — Bec-de-lièvre simple limité à la fente de la lèvre supérieure.

A. Bourgeon frontal ou incisif. — D, D. Bourgeons maxillaires supérieurs. — E, E. Maxillaire inférieur. — O, O. Cavité bucco-pharyngienne. — C, C. Globes oculaires.

La Sacrée Pénitencerie du Saint-Siège a fixé autrefois à quarante jours l'âge précis auquel l'âme prend possession du fœtus.

TROISIÈME MOIS. — L'embryon mesure 10 centimètres et pèse 75 grammes. A partir de cette époque, le sexe, qui était *indifférent* (fig. 5), se caractérise. Jusque-là les organes génitaux ne pouvaient être distingués; ils se composaient d'un tubercule, dit *tubercule génital*, qui apparaît vers la sixième semaine en avant d'une fente appelée *sillon génital*, dont les lèvres se soudent à la fin du troisième mois. Si, comme nous l'avons dit, cette soudure vient à manquer, le sujet présente toutes les apparences extérieures de l'hermaphrodisme (fig. 55). Le défaut de soudure de la partie antérieure du sillon génital, chez l'embryon mâle, produit encore les vices de conformation que nous avons décrits sous les noms d'*hypospadias* et d'*épispadias*.

QUATRIÈME MOIS. — L'embryon prend à cette période de la grossesse, le nom de *fœtus* ; il a 18 centimètres de long et pèse 200 grammes. Les cheveux commencent à apparaître et les ongles sont représentés par des plaques membraneuses très minces.

CINQUIÈME MOIS. — La longueur du fœtus est de 25 centimètres et son poids de 400 grammes. Sa peau est rougeâtre et recouverte d'un léger duvet. C'est ordinairement vers quatre mois et demi que, pour la première fois, la mère perçoit les mouvements du fœtus. Quelques personnes assurent les ressentir plus tôt, mais souvent elles les confondent avec les contractions intestinales. Cette méprise peut même faire croire à une grossesse qui n'existe pas.

Dès que les mouvements du fœtus sont perçus par la mère, le médecin peut les constater par la palpation, et en même temps entendre à l'auscultation les bruits de son cœur. Ce sont, nous le verrons bientôt, les seuls signes certains de la grossesse.

SIXIÈME MOIS. — Le fœtus a 30 centimètres, il pèse 700 grammes. Les ongles sont cornés à la base. C'est à cette époque qu'apparaît la membrane hymen.

Si l'enfant est expulsé dans le courant du mois, il est incapable de vivre plus de quelques jours. Cependant la loi, pour éviter toute cause d'erreur, lui accorde les bénéfices de la viabilité c'est-à-dire le droit à l'héritage. Entre autres exemples exceptionnels de naissance précoce, on cite celui de Fortunio Liceti, dont la mère accoucha à six mois, pendant la traversée de Reco à Rapallo. « Il était, dit Van Swieten, aussi petit que la main et son père eut recours à la chaleur du four pour l'élever ; il vécut cependant jusqu'à soixante-dix-neuf ans. » Le nain Nicolas Ferry, plus connu sous le sobriquet de Bébé, vint au monde dans les mêmes conditions, mais il mourut à vingt-cinq ans.

SEPTIÈME MOIS. — C'est l'âge de la viabilité réelle. La taille du fœtus est de 35 à 40 centimètres, son poids de 1,250 grammes. Sa peau est blanche et se recouvre, au niveau des aisselles et dans le pli des aines, d'un enduit sébacé blanchâtre et onctueux plus ou moins épais. Les ongles sont cornés dans toute leur étendue. Les paupières peuvent s'entr'ouvrir, et si le fœtus naît à cette époque, ses yeux percevront déjà les objets qui l'entourent ; chez les petits chiens, au contraire, même à terme, les paupières restent closes pendant quelques jours.

HUITIÈME MOIS. — Le fœtus a une longueur de 40 à 45 centimètres et pèse 2,250 grammes. Contrairement à l'idée répandue, les enfants qui naissent à cet âge sont mieux conformés et offrent plus de chances de vie que s'ils étaient nés à sept mois.

NEUVIÈME MOIS. — A la fin du neuvième mois, le fœtus est dit à terme et présente les caractères que nous allons étudier.

Fœtus à terme, poids et longueur. — Le poids ordinaire d'un fœtus à terme et bien conformé est de sept livres, et sa longueur de 45 à 50 centimètres. Madame Lachapelle a vu un nouveau-né qui pesait quatorze livres, et Cazeaux en a observé un autre qui mesurait 64 centimètres et pesait dix-huit livres. Mais ces cas sont exceptionnels, et il faudra se mettre en garde contre les poids exagérés que l'on se plaît à attribuer aux nouveau-nés.

Conformation extérieure du fœtus. — La peau est blanche et duveteée ; elle est recouverte, dans toutes ses parties, d'un enduit sébacé qui facilite le glissement du fœtus à travers le canal vaginal. Au moment de la naissance, le cordon ombilical a, nous le savons, la même longueur que le fœtus, et il s'insère à un ou deux centimètres au-dessous du milieu du corps. Les ongles sont cornés dans toute leur étendue et dépassent l'extrémité des doigts.

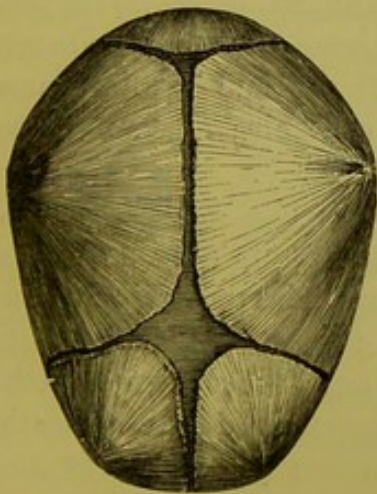


FIG. 174. — Crâne du fœtus vu d'en haut.

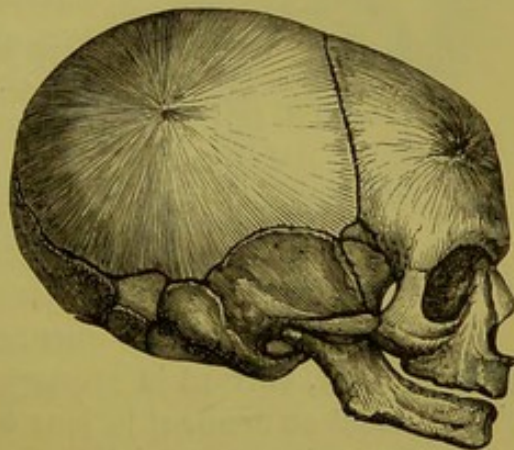


FIG. 175. — Crâne vu de profil.

Les os du crâne chez le fœtus jouissent d'une grande mobilité ; leurs bords chevauchent les uns sur les autres dans une certaine étendue et permettent à la tête une réductibilité assez considérable, au moment de l'accouchement. Cette particularité est due à la présence des membranes ou *sutures* (fig. 174), qui unissent les os du crâne entre eux. Ces membranes forment, à la rencontre de plusieurs sutures, des espaces plus étendus, auxquels on a donné le nom de

fontaines ou *fontanelles*. Les sutures et les fontanelles servent de point de repère à l'accoucheur pour apprécier, à l'aide du toucher, la direction de la tête et par suite celle du fœtus.

De toutes les parties du corps, la tête est celle qui présente le plus grand volume et qui, par conséquent, éprouve le plus de difficulté à franchir les ouvertures du bassin. Ainsi tandis que la largeur des hanches est d'environ 11 centimètres et celle des épaules de 12, la tête mesure dans son diamètre droit ou occipito-frontal, c'est-à-dire de la racine du nez au point le plus saillant de l'occipital, 11 centimètres, et dans son diamètre oblique ou *mento-occipital*, c'est-à-dire de la pointe du menton à la fontanelle postérieure, 13 centimètres et

deuxièmes. De là vient la difficulté avec laquelle la tête fœtale traverse le canal pelvien, dont le plus grand diamètre, le *diamètre droit*, qui s'étend du milieu de la concavité du sacrum au milieu de la symphyse pubienne, est de 12 centimètres, en supposant le bassin dépourvu de ses parties molles; mais, chez la femme qui accouche, la cavité du petit bassin est obstruée par la vessie, le rectum et surtout par une certaine quantité de tissu cellulaire plus ou moins chargé de graisse.

En général, la tête des garçons est plus volumineuse que celle des filles, et l'accouchement des premiers est plus laborieux. En effet, les enfants qui meurent pendant l'accouchement sont,

le plus souvent, suivant la remarque de Simpson, du sexe masculin et c'est surtout en donnant le jour à des garçons que les mères succombent aux suites du travail.

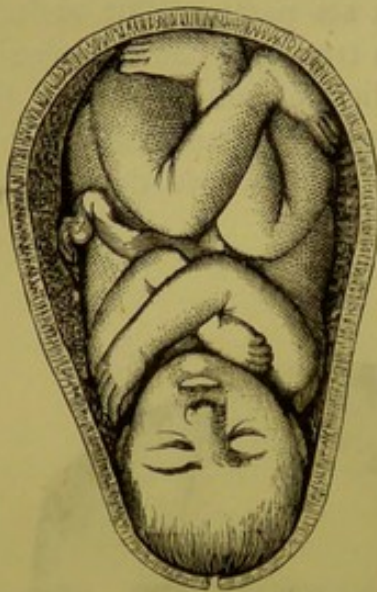


FIG. 176. — Pelotonnement du fœtus.

Attitude et position du fœtus. — Dans l'utérus, le fœtus prend l'attitude qui exige le moins d'espace possible. Le tronc est courbé en avant (fig. 176), la tête inclinée sur la poitrine, les avant-bras croisés sur le thorax, les cuisses appliquées sur l'abdomen et les jambes fléchies sur les cuisses. Le fœtus représente alors un ovoïde de 0,30 de grand diamètre. Le plus souvent, vingt fois pour une environ, sa position dans l'utérus est telle que la tête est placée en bas (fig. 177), le dos dirigé à gauche et le siège dans la région épigas-

trique. Aussi, dans les derniers mois de la grossesse, les mouvements de l'enfant sont-ils surtout accusés vers la partie supérieure de l'abdomen et du côté droit, où il sont déterminés par les secousses énergiques des pieds.

La position renversée du fœtus est la plus favorable à l'accouchement, et c'est pour la conserver que, d'après Aristote, la nature a donné à la tête fœtale un poids relativement considérable. Mais P. Dubois a démontré que l'influence de la pesanteur était nulle, puisqu'en plongeant un fœtus mort dans une baignoire, remplie d'eau,

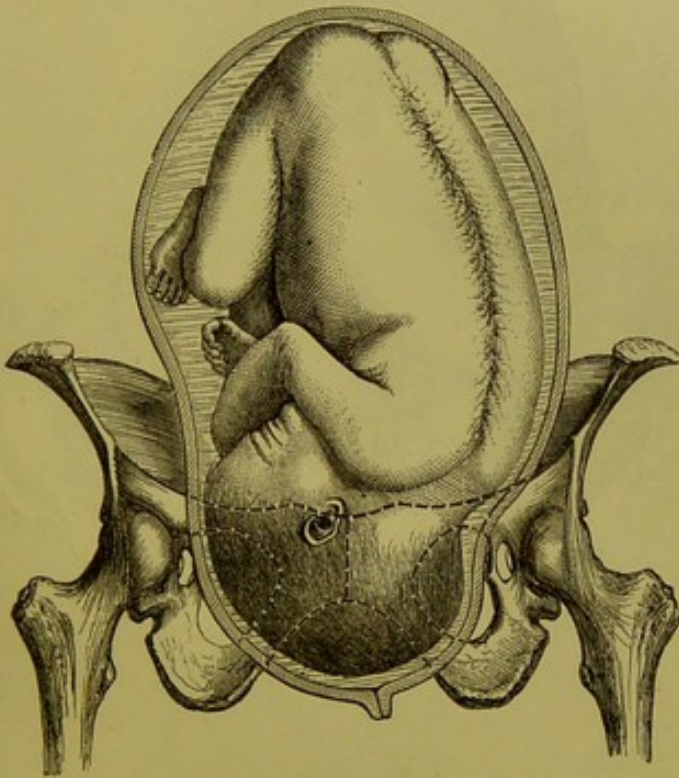


FIG. 177. — Disposition normale du fœtus dans l'utérus.

toutes ses parties gagnaient le fond en même temps. On admet généralement, avec le professeur Pajot, que la disposition du fœtus dans la cavité utérine dérive du principe suivant : *Quand un corps solide est contenu dans un autre, si le contenant est le siège d'alternatives de mouvements et de repos, si les surfaces sont glissantes, le contenu tendra sans cesse à accommoder sa forme et ses dimensions aux formes et à la capacité du contenant.* Placez un œuf transversalement sur un coquetier et imprimez à celui-ci de petites secousses : en vertu de la loi précédente, l'œuf changera de position jusqu'à ce que ses parois

se mettent en contact avec celles du vase ; il en est de même de l'œuf humain dans le bassin de la femme.

Les anciens croyaient que, pendant les six premiers mois de la grossesse, le fœtus restait assis sur l'angle sacro-vertébral et, qu'à la fin de cette époque, il opérait une sorte de culbute pour diriger sa tête en bas. Les recherches de M. Pinard semblent, au moins quant au fond, confirmer la justesse de cette théorie : ce savant accoucheur



FIG. 178. — Présentation du siège.

a, en effet, trouvé que la tête était, le plus souvent, dirigée en haut dans la première moitié de la grossesse et, en bas, dans la seconde. Mais le fœtus n'exécute pas toujours cette inversion et, dans ce cas, il conserve jusqu'à l'accouchement la tête en haut et le siège en bas (fig. 178), comme il advint pour le Roi de Rome. Parfois il n'opère qu'à moitié son mouvement de bascule : la tête se trouve, alors, dans l'un des flancs et le siège dans l'autre (fig. 179).

S'il s'agit d'une grossesse gémellaire, les jumeaux ont chacun la tête dirigée en bas, ou sont placés tête bêche (fig. 180, 181). Viardel a prétendu que lorsque les jumeaux sont du même sexe, ils sont contenus dans une poche amniotique unique, et que celle-ci est double, quand ils sont de sexe différent, « afin, dit-il, d'inspirer aux hommes, dès le premier moment de leur formation, des lois et des règles pour la chasteté ». Mais il est au contraire reconnu que les jumeaux ont, le

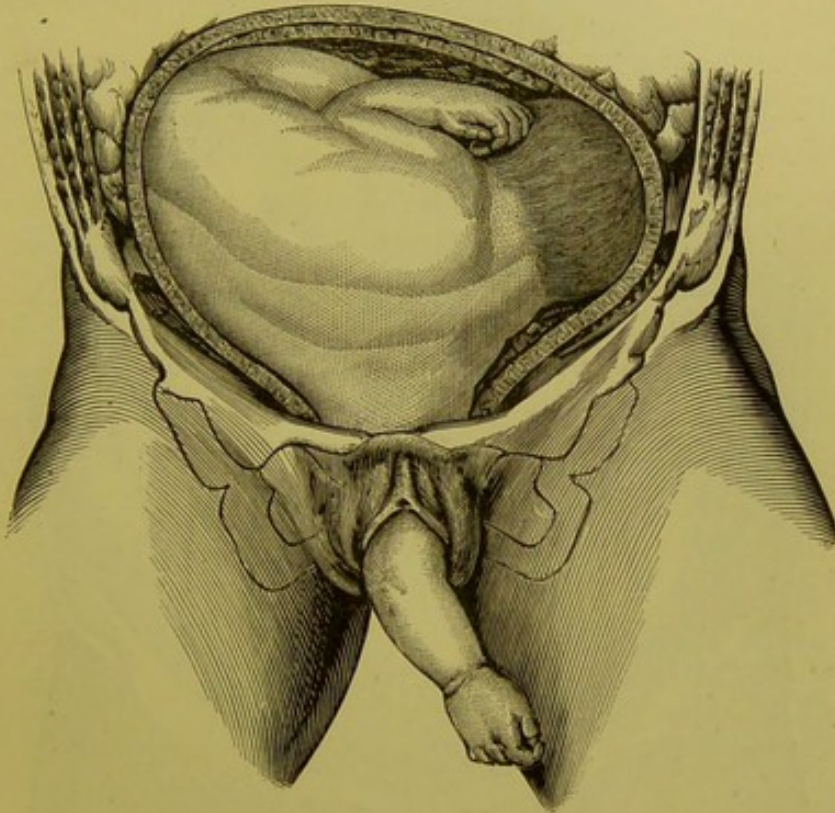


FIG. 179. — Présentation de l'épaule.

plus souvent, le même sexe et qu'ils sont isolés dans une cavité distincte.

L'énorme distension que donnent à l'utérus les grossesses multiples est la cause qui les fait généralement terminer avant terme.

Conformation intérieure du fœtus. — Vers la fin de la grossesse, un point d'ossification apparaît à l'extrémité inférieure du *fémur* de l'enfant (fig. 182). La recherche de ce point osseux sur le cadavre d'un fœtus permet au médecin légiste de dire s'il est né à terme ou non. Cependant, ce signe ne saurait être considéré comme

un caractère absolu de maturité du fœtus, car il manque quelquefois.

Avant la naissance, les poumons fœtaux ont une couleur brune foncée ou rouge lie de vin et vont au fond de l'eau ; quand l'enfant a respiré, leur couleur devient rose et ils surnagent. Ces signes sont de précieux indices, dans le cas d'infanticide, pour reconnaître si un enfant est mort-né, ou s'il était vivant au moment du crime.

Fonctions principales du fœtus. Circulation. — La fonction respiratoire n'étant pas encore établie chez le fœtus, le pla-

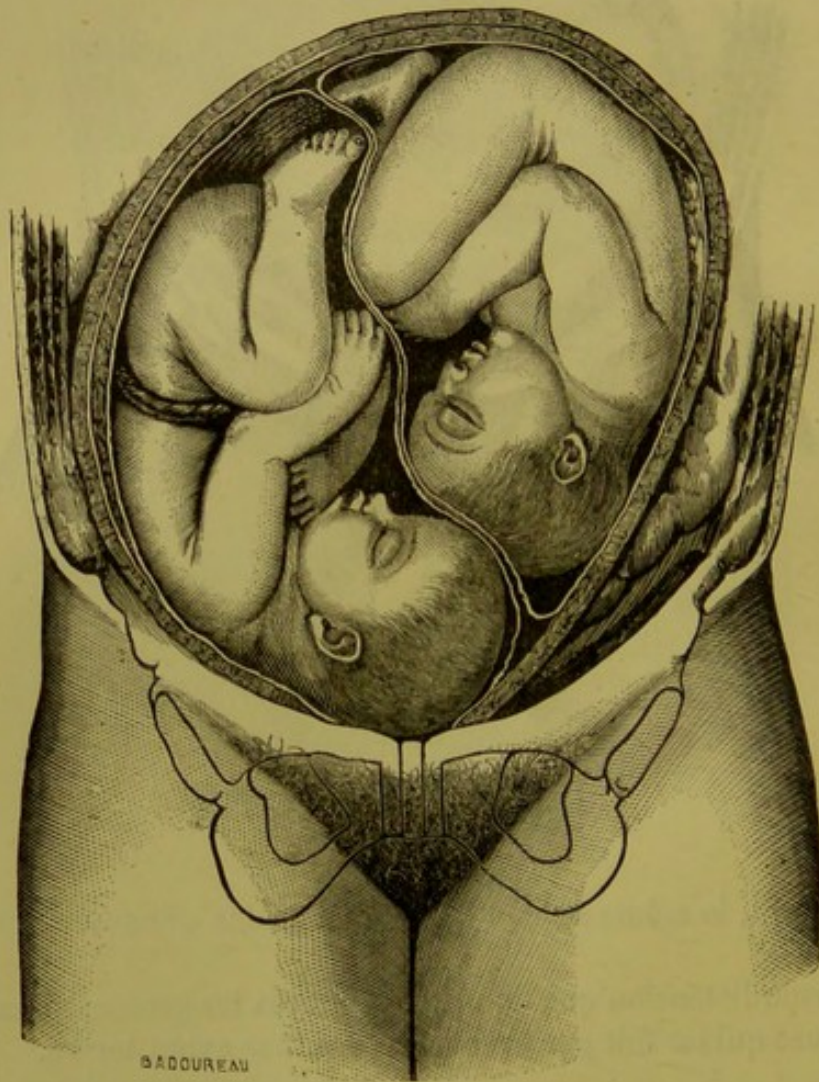


FIG. 180. — Grossesse gémellaire. Les deux fœtus se présentent par la tête.

centa remplit le rôle des poumons et préside au phénomène de l'hématose, c'est-à-dire à la transformation du sang veineux en artériel. C'est par un échange endosmotique, et non par communication directe

des vaisseaux du placenta avec ceux de l'utérus, que le sang du fœtus emprunte à celui de la mère les matériaux nécessaires à sa nutrition. Le sang ne passe donc pas directement de la mère au fœtus, comme on le croyait autrefois. Les preuves physiologiques et pathologiques abondent pour démontrer que les circulations fœtale et maternelle



FIG. 181. — L'un des fœtus se présente par la tête et l'autre par le siège.

sont indépendantes l'une de l'autre. Nous n'en citerons que quelques-unes : le rythme différent des battements du cœur, facilement appréciables à l'auscultation ; le volume plus considérable des globules sanguins de l'embryon et du fœtus ; la possibilité à une femme exsangue de mettre au monde un enfant très vigoureux ; enfin l'existence d'une maladie éruptive contractée par le fœtus, tandis que la mère est

réfractaire à l'épidémie. Ainsi, Mauriceau raconte qu'il fut lui-même affecté de variole pendant la vie intra-utérine, alors que sa mère n'en fut jamais atteinte : il avait contracté cette maladie de son frère qui en mourut.

On a aussi constaté que, dans l'empoisonnement par l'oxyde de carbone, le fœtus meurt après la mère. Mais, malgré les exemples de survie de l'enfant, quand une femme enceinte succombe accidentellement et que, pour fixer l'ordre de transmission des héritages, il est nécessaire d'établir lequel des deux, de la mère ou de l'enfant, est mort le dernier, la loi tranche toujours la difficulté en faveur de la mère.

Cependant le D^r Porak a démontré, dans un travail récent, que tous les médicaments donnés à la mère peuvent passer dans la circulation foetale : le placenta ne constituerait donc pas pour eux un filtre imperméable. Ce fait peut expliquer la fréquence des avortements dans un certain nombre de métiers insalubres.

L'appareil circulatoire du fœtus diffère de celui de l'adulte non seulement par le placenta mais aussi par certains organes supplémentaires qui disparaissent et s'atrophient dès que

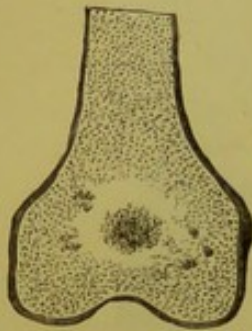


FIG. 182. — Point d'ossification de l'extrémité inférieure du fémur.

les poumons entrent en fonctions, c'est-à-dire aussitôt après la naissance. Ces organes sont : 1° les vaisseaux du cordon, comprenant la *veine ombilicale* qui charrie le sang rouge de la mère au fœtus et les deux *artères ombilicales* qui rapportent le sang noir du fœtus à la mère ; 2° le *canal veineux* (K, fig. 183) qui est formé par la bifurcation de la veine ombilicale (J), à son passage dans le foie, et débouche dans la veine cave inférieure (A), laquelle remonte jusqu'à l'oreillette droite du cœur (L) ; 3° le *trou de Botal* (O) qui

est percé dans la cloison des oreillettes et établit, par l'intermédiaire d'une gouttière membraneuse, une communication directe entre la veine cave inférieure et l'oreillette gauche ; 4° le *canal artériel* (E) qui s'étend de l'artère pulmonaire (D) à l'aorte (B), avec laquelle il s'abouche en un point postérieur à l'origine des vaisseaux artériels de la tête et des bras.

Voici maintenant par quel mécanisme s'opère la circulation foetale : le sang rouge, chargé des éléments nutritifs, part du placenta (M) ; il suit successivement la veine ombilicale (J), le canal veineux (K), remonte la veine cave inférieure (A), passe par le trou de Botal (O), arrive dans l'oreillette gauche (T), tombe dans le ventricule du même côté (V) et de là est lancé dans toutes les parties du corps par l'aorte

(B); puis il retourne au placenta par les artères ombilicales (P) pour se régénérer. De plus, le sang noir, qui revient de la tête et des membres supérieurs par la veine cave supérieure (C), est déversé dans l'oreillette droite (L), passe dans le ventricule correspondant (N), s'engage dans l'artère pulmonaire (D), traverse le canal artériel (E) et

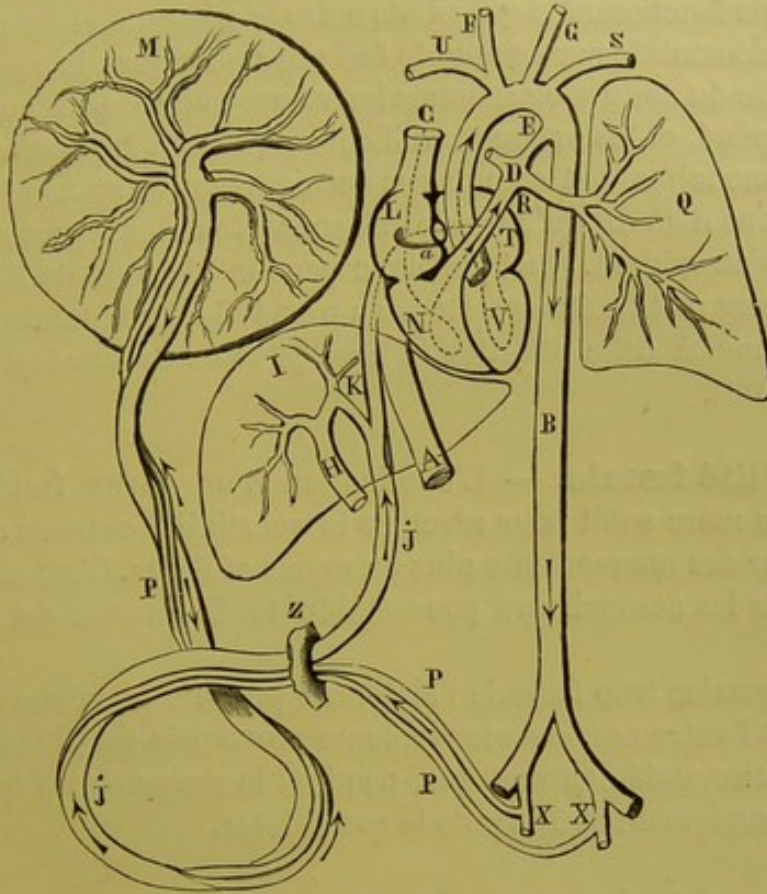


FIG. 183. — Figure schématique montrant le système circulatoire du fœtus.

A. Veine cave inférieure. — B. Artère aorte. — C. Veine cave supérieure. — D. Artère pulmonaire. — E. Canal artériel. — F. Carotide droite. — G. Carotide gauche. — H. Veine porte. — I. Foie. — J. Veine ombilicale. — K. Canal veineux. — L. Oreillette droite. — M. Placenta. — N. Ventricule droit. — O. Trou de Botal. — P. Artères ombilicales. — Q. Poumon gauche. — R. Artère pulmonaire. — S. Artère sous-clavière gauche. — T. Oreillette gauche. — U. Artère sous-clavière droite. — V. Ventricule gauche. — X. Artères hypogastriques. — Z. NombriL. — A. Gouttière conduisant le sang de la veine cave inférieure A, dans l'oreillette T, en passant par le trou de Botal O.

vient ensuite se mélanger au sang que l'aorte distribue au tronc et aux membres inférieurs : de telle sorte que ce vaisseau fournit à la tête et aux membres supérieurs du sang rouge, et au reste du corps du sang mélangé ; c'est ce qui explique le plus grand développement

de la tête et des bras par rapport au tronc et aux membres inférieurs. Comme l'embouchure du canal artériel (E) est peu éloignée de celle de l'artère sous-clavière gauche (S), qui se rend au bras du même côté, il s'opère à ce niveau un léger mélange des deux sangs, tandis que l'autre artère sous-clavière (U), qui préside à la nutrition du bras droit, ne charrie que du sang rouge. On a expliqué par cette particularité la supériorité du bras droit sur le bras gauche.

L'analogie fonctionnelle qui existe entre le placenta et les poumons est encore démontrée par ce double fait physiologique : la veine ombilicale charrie du sang rouge comme les veines pulmonaires auxquelles elle correspond, et les artères ombilicales, qui sont les analogues des artères pulmonaires, ont comme ces dernières du sang noir.

Nous avons déjà dit qu'après la naissance, tous les organes supplémentaires s'atrophient. Quelquefois, cependant, le trou de Botal persiste et le sang reste mélangé. La peau prend alors une teinte violacée qui fait donner à cette affection le nom de *maladie bleue* ou *cyanose* (de *χάζνος*, bleu).

Sensibilité fœtale. — L'application d'un corps froid sur le ventre de la mère suffit pour réveiller la sensibilité cutanée du fœtus et provoquer des mouvements plus ou moins violents. C'est un moyen conseillé par les accoucheurs pour établir le diagnostic de la grossesse.

La compression trop forte de l'abdomen produit le même résultat. Dans l'un et l'autre cas, ces mouvements provoqués sont l'indice d'un certain malaise et démontrent que, pendant la grossesse, il faut tenir le ventre chaudement et éviter de le comprimer.

Sécrétions du fœtus. — Les produits de sécrétion du fœtus sont peu abondants, par suite de l'inaction de ses fonctions digestives. Vers la fin de la grossesse, l'intestin se remplit d'une matière épaisse d'un noir verdâtre, formée d'un mélange de bile et de mucus intestinal. L'analogie de couleur et de consistance que cette matière offre avec le suc de pavot lui a fait donner le nom de *méconium* (de *μηκων*, pavot). Elle n'est expulsée que dans les premiers jours de la naissance et les nourrices disent que l'enfant « se vide ». Sa présence dans les eaux de l'amnios, au moment de l'accouchement, indique la mort ou, au moins, la souffrance de l'enfant.

L'urine est aussi sécrétée par le fœtus, mais en faible quantité, et elle se répand dans le liquide amniotique, avec lequel elle se mélange. La miction du fœtus est généralement contestée ; ceux qui l'admettent

s'appuient sur l'existence de l'urée dans les eaux de l'amnios et sur les cas de rupture de la vessie, quand l'urètre imperforé laisse accumuler l'urine à l'intérieur de ce réservoir. Suivant le D^r Porak, on rencontre peu de matières extractives dans l'urine du fœtus dont le placenta est le véritable rein. La sécrétion urinaire est peu abondante: et on ne peut arguer, des cas de rétention d'urine qui sont des cas pathologiques, aux cas normaux et physiologiques. Même dans la rétention, l'urine ne dépasse pas un litre, ce qui est peu pour les neuf mois de la vie intra-utérine.

L'enduit sébacé ou vernis caséux, dont se couvre la surface du corps, est une sécrétion qui provient des glandes sébacées de la peau. Elle protège le fœtus contre la macération et facilite son passage au moment de l'accouchement.

Anomalies du développement de l'œuf. Monstruosité.

— Sous l'influence d'un état morbide particulier de l'œuf, ou, d'après



FIG. 184. — Coloboma de l'iris.

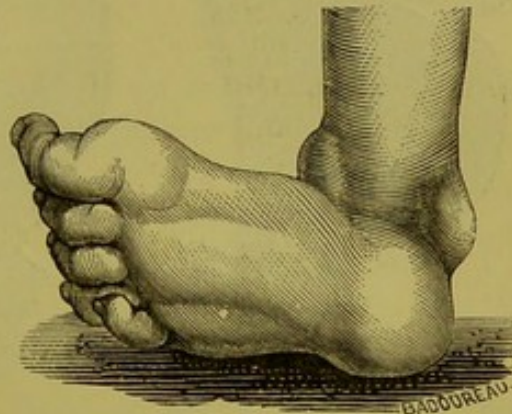


FIG. 185. — Pied bot varus.

quelques auteurs, à la suite d'une vive impression morale ressentie par la mère au début de la grossesse, le produit de la conception peut subir un arrêt de développement de telle ou telle partie du corps et vient au monde avec un vice de conformation indélébile, comme le bec-de-lièvre (fig. 173); le coloboma de l'iris (fig. 184); les pieds bots (fig. 185); l'hydrocéphalie (fig. 187); le spina-bifida (fig. 186); les doigts palmés (fig. 189); bifurqués (fig. 188), surnuméraires; l'hermaphrodisme (fig. 56); l'inversion de tous les organes splanchniques, qui donne alors raison à Sganarelle plaçant le foie à gauche et la rate

à droite (1); l'avortement d'un ou de plusieurs membres, comme le peintre Louis Ducornet qui, privé de ses bras, tenait son pinceau avec les pieds.

Le même œuf peut encore contenir deux germes qui se fusionnent ou s'accolent par un point quelconque du corps : de là, ces monstres à une tête sur deux troncs (fig. 190); à deux têtes sur un seul tronc (fig. 191); ces foetus réunis, soit par le front, soit par le thorax, comme l'étaient les frères siamois Chang et Eng; soit par les reins à

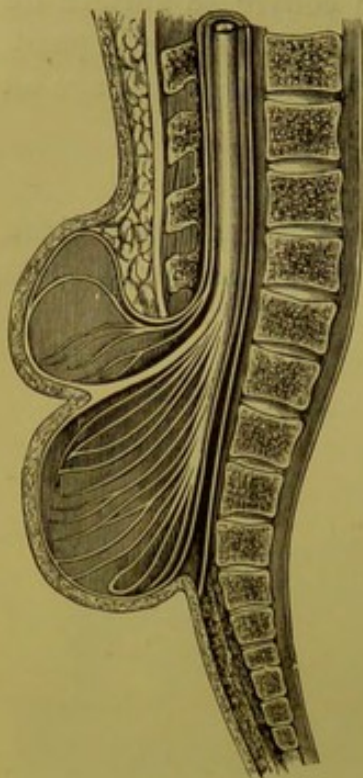


FIG. 186. — Hydro-rachis.

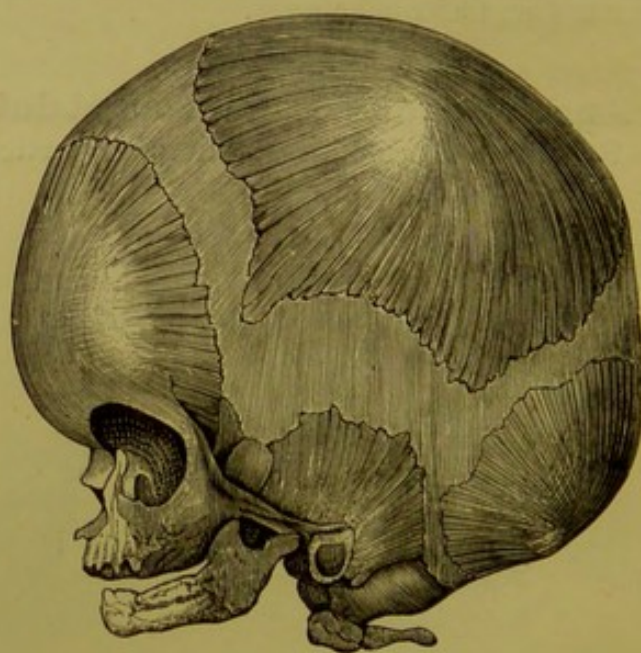


FIG. 187. — Hydrocéphale.

l'exemple de Millie et Christine (fig. 193); soit encore par les fesses, à la façon des sœurs hongroises Hélène et Judith.

A côté de ces monstruosité, se placent naturellement les cas où l'un des jumeaux, incomplètement développé, s'insère sur le ventre

(1) Un invalide qui présentait cette anomalie inspira à Leibnitz le quatrain suivant :

La nature peu sage, et sans doute en débauche,
Plaçà le foie au côté gauche,
Et de même, *vice-versa*,
Le cœur à la droite plaça.

de l'autre (fig. 192, 193), ou reste inclus dans une partie de son corps. C'est ainsi que s'explique l'anomalie suivante observée à Verneuil,



FIG. 188. — Pouce bifurqué.



FIG. 189. — Doigts palmés.

dans le département de l'Eure. En 1804, un enfant nommé Bissieu portait dans le flanc gauche, dès les premiers temps de son existence,



FIG. 190. — Monstre à une tête sur deux troncs.

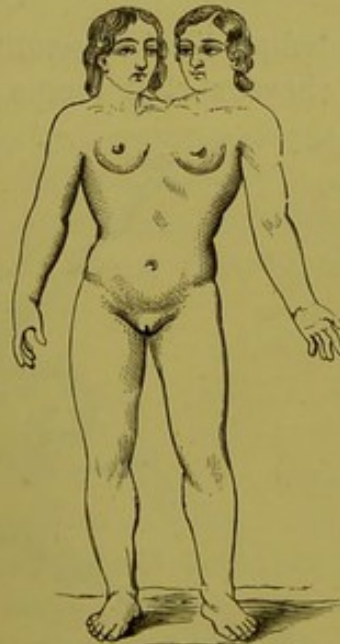


FIG. 191. — Monstre à deux têtes sur un seul tronc.

une petite tumeur qui, vers l'âge de treize ans, augmenta subitement de volume en déterminant des accidents fébriles très intenses. En



FIG. 192. — Homme portant sur le ventre l'insertion d'une portion d'enfant. (Figure tirée des œuvres d'A. Paré.)



FIG. 193. — Tirée de Geoffroy Saint-Hilaire, Anomalies; atlas, planche 18.

même temps, l'enfant rendit par les selles des matières putrides, de longs cheveux et il tomba dans un état de consommation qui le fit

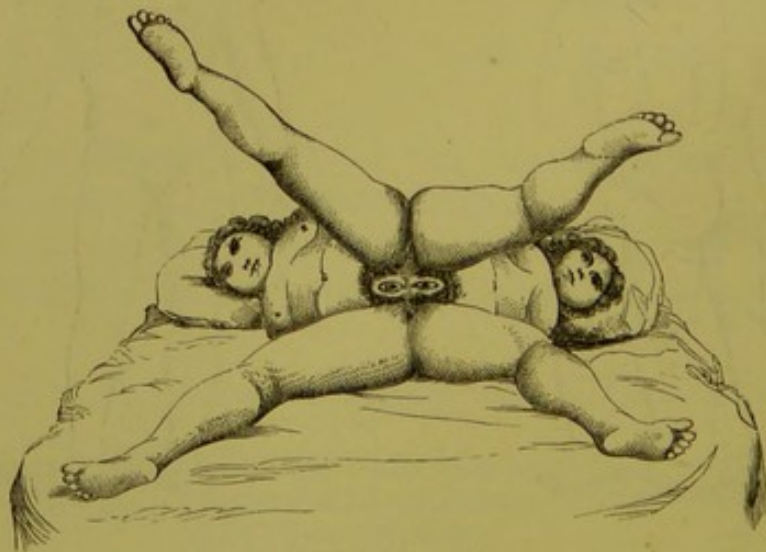


FIG. 194. — Millie-Christine dont la vulve est double et l'anus unique.

succomber un an après. A l'autopsie, on trouva dans son ventre une poche renfermant les débris d'un autre enfant, tels que des portions d'os, des cheveux, des ongles et des dents.

Les embryologistes donnent à ces productions singulières les noms de *kystes fœtaux* ou *pileux*. Il en est dans lesquels on a trouvé plus de

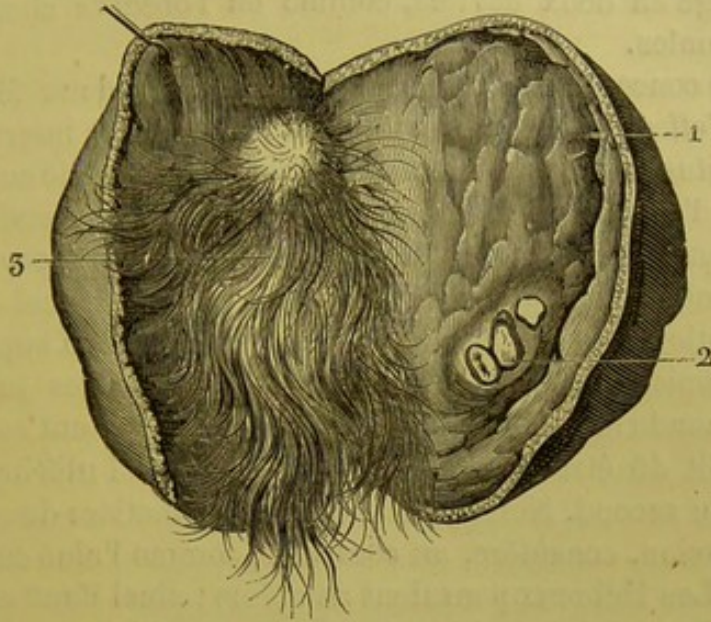


FIG. 195. — Kyste pileux de l'ovaire.

1. Paroi incisée. — 2. Trois dents. — 3. Une touffe de cheveux émanant d'un tubercule. — Les dents et le tubercule chevelu sont implantés sur la paroi du kyste.

trois cents dents. Ces kystes se rencontrent encore dans la queue du sourcil, dans le scrotum ; chez la femme, ils se développent principalement au voisinage de l'ovaire (fig. 195). La naissance de Minerve, qui sortit tout armée de la cuisse de Jupiter, semble faire allusion à ces cas de duplicité monstrueuse par inclusion.

De la superfétation. — On entend par superfétation la fécondation d'un second germe dans le cours d'une grossesse ; mais ce phénomène n'est généralement pas admis et les exemples que l'on cite en sa faveur, sont l'objet de vives contestations. Planque dit avoir accouché une femme successivement de cinq enfants dans l'espace de quinze jours. Sédillot rapporte le cas de Benoîte Franquet qui accoucha le 20 janvier 1780 d'une fille de sept mois, et mit au monde, cinq mois après, une seconde fille à terme.

D'après Robin, la plupart des cas de superconception peuvent se

rappporter à l'un de ces quatre ordres de faits : 1° grossesses doubles, dans lesquelles l'un des fœtus, mort longtemps avant terme, s'est conservé dans les membranes, jusqu'à la naissance de celui qui avait continué de vivre ; 2° grossesses de jumeaux inégalement développés et nés à des termes différents ; 3° grossesses extra-utérines qui n'ont pas empêché la gestation naturelle ; 4° cas d'utérus bicorne, c'est-à-dire partagé en deux cavités, comme on l'observe chez certaines espèces animales.

La double conception n'est possible que si les deux fécondations différentes s'effectuent le même jour, ou à un court intervalle. C'est ce qui constitue la *superfécondation*. Ainsi s'explique le cas, rapporté par Buffon, d'une femme de Charlestown qui mit au monde, en 1714, deux jumeaux, de couleur différente, à la suite de rapports avec son domestique nègre, peu après la mort de son mari, lequel était blanc.

La législation romaine admettait la possibilité de la superfétation ; aussi reconnaissait-elle la qualité d'aîné à celui des jumeaux qui venait au monde le dernier, parce que, disait-on, étant conçu le premier, il avait dû être refoulé au fond de la cavité utérine lors de la conception du second. Notre jurisprudence, en matière de recrutement ou de succession, considère, au contraire, comme l'aîné celui qui naît le premier. Les Hébreux pensaient de même ; ainsi Esau avait le droit d'aînesse à l'égard de son frère Jacob, parce qu'il fut le premier à qui Rébecca donna le jour. Mais, scientifiquement, il n'y a pas lieu d'établir une différence d'âge entre les jumeaux, puisqu'ils sont conçus au même moment.

§ II. — *Phénomènes observés chez la femme.*

Pendant la grossesse, les femmes éprouvent de si nombreuses incommodités, qu'on a appelé cette époque une maladie de neuf mois. « Ce n'est pas, écrit Rousseau, quand on est condamné à être malade au moins douze fois par an, et quand le remède à cette maladie est une autre maladie de neuf mois, qu'il convient de prendre des airs de souveraineté et d'aspirer à soumettre les hommes. » Mauriceau a comparé la grossesse à une mer orageuse sur laquelle voguent l'enfant et la mère durant neuf mois.

Les modifications qui surviennent dans l'organisation maternelle, par le fait du développement de l'œuf, sont de deux sortes ; elles se produisent : soit dans l'appareil générateur et ses annexes (utérus, vagin, mamelles) ; soit dans les fonctions principales de l'économie,

telles que la digestion, les sécrétions, la circulation, la respiration et l'innervation.

Modifications du vagin pendant la grossesse. — La muqueuse vulvo-vaginale prend, dès le premier mois de la grossesse, et surtout chez les brunes, une coloration ardoisée caractéristique; elle sécrète, vers la fin de cette période, des glaires abondants, destinés à lubrifier et à assouplir les parois du vagin pour faciliter le glissement de l'enfant.

Modifications des mamelles. — Les seins se gonflent au début de la gestation, et des picotements douloureux se manifestent dans ces organes. Vers le quatrième mois, l'aréole et le mamelon

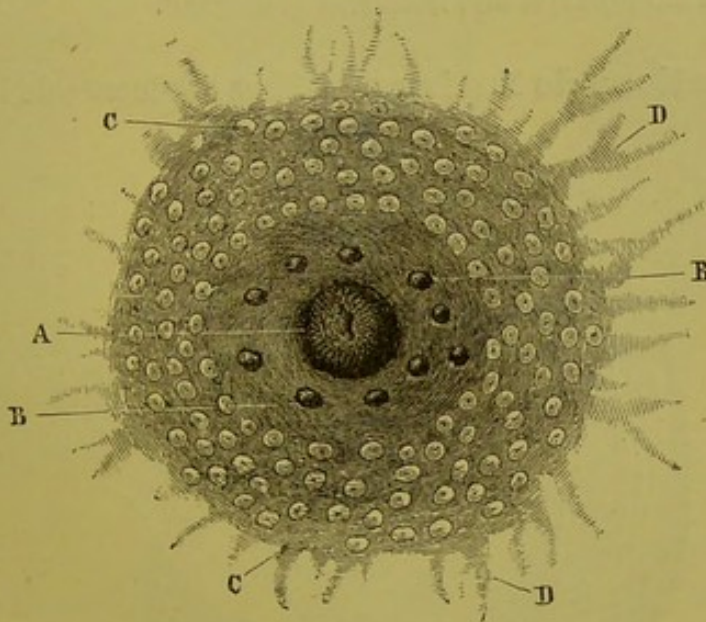


FIG. 196. — Modifications de la mamelle pendant la grossesse.

A. Mamelon. — B. Tubercules de Montgomery. — C. Taches de l'aréole mouchetée avec point noir au centre, représentant l'orifice d'une glande sébacée. — D. Vergetures.

prennent une coloration brune d'autant plus prononcée que le teint de la femme est plus foncé. En même temps, de petites saillies arrondies, les *tubercules papillaires* (fig. 196), apparaissent sur l'aréole. Plus tard, se dessine une autre aréole, excentrique à la première et dite *mouchetée*, parce qu'elle est parsemée de petites taches blanches.

Ces modifications de l'aréole ont une grande importance; pour preuve, nous rapporterons, avec Tarnier et Chantreuil, le fait sui-

vant: Un jour qu'on apportait à l'amphithéâtre un cadavre de femme, Hunter fut frappé de la coloration des aréoles et annonça que ce cadavre contenait un fœtus; l'interne lui fit observer que la membrane hymen existait encore, et malgré cela il ne changea pas d'opinion. L'ouverture du cadavre vint confirmer l'assertion du professeur et démontra, en effet, la présence dans l'utérus d'un enfant de cinq mois.

Dans les derniers mois de la grossesse, on peut exprimer des seins un liquide jaunâtre, nommé *colostrum*, qui ne disparaît que quelques jours après l'accouchement. Ce liquide purge l'enfant et l'aide à se débarrasser de son méconium; mais il altère le lait d'une nourrice enceinte et oblige de suspendre l'allaitement. Quand l'examen microscopique permettra de découvrir des globules de colostrum dans le lait d'une nourrice accouchée depuis plusieurs semaines, on pourra donc conclure à l'existence d'une nouvelle grossesse.

Modifications de l'utérus. — Sous l'influence de la gestation,

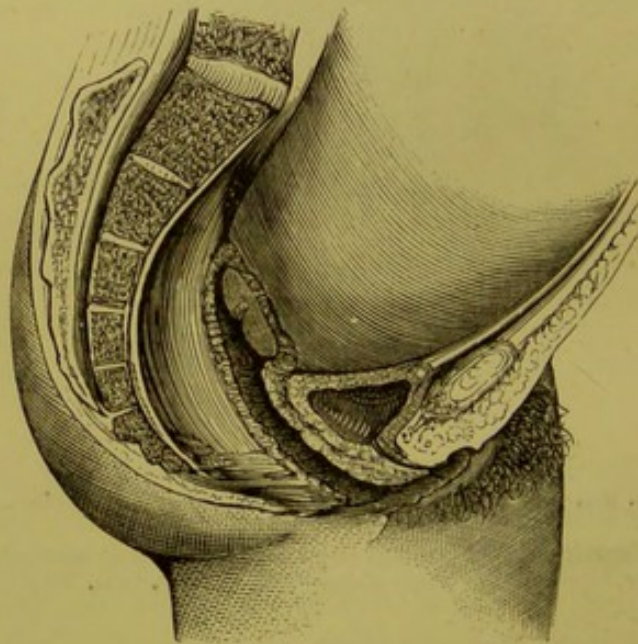


FIG. 197. — Déviation du col utérin en haut et en arrière dans les derniers mois de la grossesse.

le col et le corps de l'utérus subissent d'importantes modifications dans leur situation, leur forme, leur consistance et leur volume.

I. MODIFICATIONS DU COL. — Dans les trois premiers mois de la grossesse, le col s'abaisse et devient plus accessible au toucher; mais

dans les trois derniers mois, il est tellement élevé et refoulé en arrière (fig. 197) qu'il devient très difficile à atteindre: aussi les praticiens inexpérimentés croient-ils souvent à une dilatation complète et à un engagement de la tête recouverte de ses membranes, alors que leur index a rencontré au fond du vagin la paroi antérieure du segment inférieur de l'utérus. Cette erreur a été commise, à Paris, par un ancien interne des hôpitaux qui appliqua le forceps sur la matrice elle-même dont il fit l'extirpation complète.

Le col d'une vierge, nous l'avons vu, est de forme conique; il présente un orifice externe très étroit et offre, au toucher, une consistance analogue à celle qu'éprouve le doigt appliqué sur le bout du nez. Or,

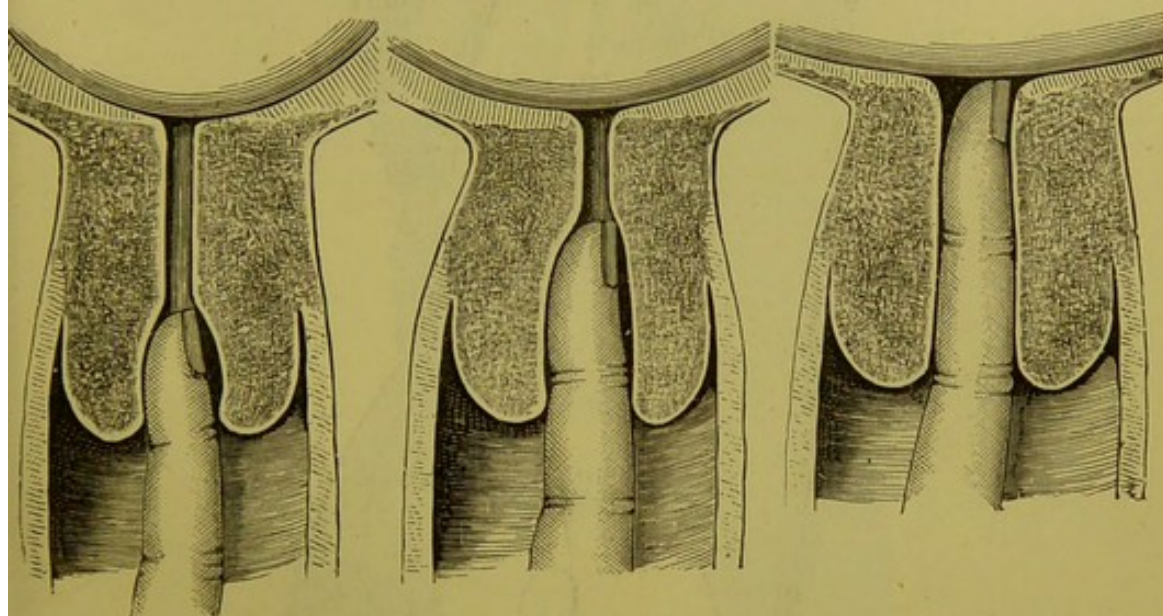


FIG. 198.

FIG. 199.

FIG. 200.

Figures indiquant la perméabilité graduelle du col chez les multipares au début, au milieu et à la fin de la grossesse.

la grossesse modifie ces différents caractères. Dès le premier mois, l'extrémité inférieure du col se ramollit, et la sensation éprouvée à ce moment a été comparée à celle que donne une table recouverte d'une bande de caoutchouc que l'on presse du doigt; plus tard, le ramollissement envahit tout le col et la sensation de mollesse qu'il procure au toucher rappelle celle des lèvres. Dans les quinze derniers jours de la grossesse, lorsque le corps de l'utérus a atteint son maximum de développement, le col diminue insensiblement de longueur jusqu'à ce qu'il s'efface complètement.

Pendant toute la durée de la gestation, l'orifice externe du col utérin

reste fermé chez les primipares ; mais chez les multipares, il s'entr'ouvre de plus en plus et permet au doigt, dans la dernière quinzaine, d'atteindre les membranes de l'œuf (fig. 200). Aussi Cazeaux et Pajot

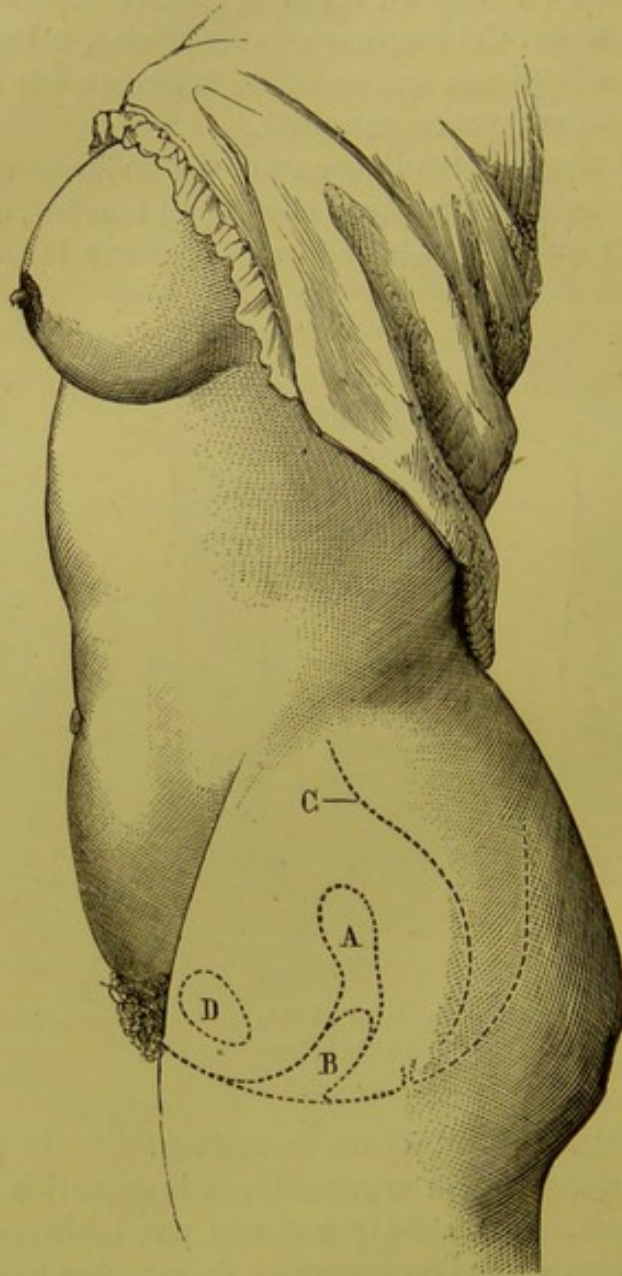


FIG. 201. — Paroi abdominale en dehors de la grossesse.

A. Utérus. — B. Vagin. — C. Sacrum. — D. Pubis.

ont-ils comparé le col des multipares, pendant la grossesse, l'un à un entonnoir, l'autre à un éteignoir.

II. MODIFICATIONS DU CORPS. — Les modifications du corps utérin consistent dans des changements de direction et dans l'augmentation de poids et de volume. Au début de la grossesse, le corps de l'utérus

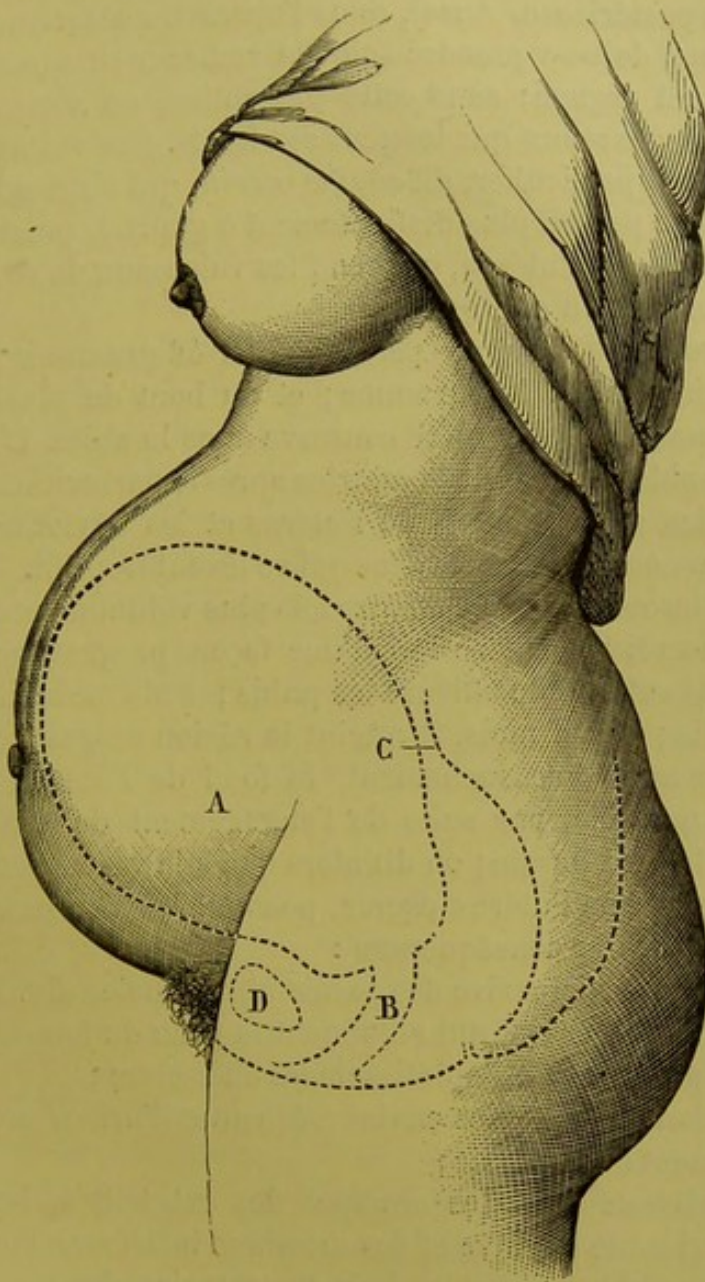


FIG. 202. — Paroi abdominale distendue par le fait de la grossesse.

A. Utérus gravide. — B. Vagin. — C. Sacrum. — D. Pubis.

subit un abaissement très sensible qui, nous l'avons dit, rend son col plus accessible au toucher et détermine un certain aplatissement de l'abdomen. De là le dicton « à ventre plat, enfant il y a ». En se déve-

loppant, le fond de l'utérus s'incline à droite et le col à gauche; cette déviation latérale semble produite par l'habitude de se coucher sur le côté droit. Outre cette inclinaison, l'utérus subit sur son axe un mouvement de rotation, qui fait regarder à droite sa face antérieure et à gauche sa face postérieure. Aussi, dans l'opération césarienne, avant d'ouvrir l'utérus, doit-on prendre soin de ramener en avant la face antérieure de cet organe; sans cette précaution, on s'exposerait à blesser les gros vaisseaux qui longent ses bords. Ces vaisseaux sont le siège d'un bruit particulier, dit *souffle utérin*, qui s'entend pendant la grossesse. Il se perçoit plus distinctement à gauche, précisément à cause de la torsion de l'utérus, qui rend les vaisseaux de ce côté plus superficiels que ceux du côté opposé.

Avant la grossesse, l'utérus pèse environ 42 grammes; aussitôt après l'accouchement, 1 kilogramme; et au bout de plusieurs semaines, 55 grammes, poids qu'il conserve dans la suite. L'augmentation considérable du poids de la matrice après la parturition explique la fréquence des engorgements de l'utérus et les déviations de cet organe chez les nouvelles accouchées qui se lèvent trop tôt.

Un utérus à terme est onze ou douze fois plus volumineux qu'à l'état normal, son accroissement se fait d'une façon progressive: à trois mois, le fond de cet organe affleure les pubis; à six mois, il dépasse un peu l'ombilic; à neuf mois, il atteint la région épigastrique. Huit ou quinze jours avant l'accouchement, le fond de l'utérus s'abaisse d'une certaine quantité, par suite de l'engagement de son segment inférieur dans le petit bassin; on dit alors que « le ventre est tombé ».

La compression que l'utérus exerce, pendant la grossesse, sur les organes voisins a pour conséquences :

1° La distension progressive des parois abdominales (fig. 202) et la formation des vergetures (1) qui sillonnent la peau du bas-ventre;

2° La constipation due à l'aplatissement du rectum;

3° La rétention d'urine et les envies fréquentes d'uriner provoquées par le refoulement de la vessie;

4° L'engourdissement et les crampes des extrémités, les hémorroïdes, les varices de la vulve et des membres inférieurs, l'œdème ou infiltration des jambes, par suite de la compression des nerfs ou des vaisseaux situés dans le bassin. Ces nombreuses complications disparaissent le plus souvent après l'accouchement, à l'exception des vergetures qui sont indélébiles. Quelquefois, la peau de l'abdomen perd

(1) Pajot désigne sous le nom de « ventre en persienne » le cas où la peau est considérablement altérée par de nombreuses vergetures.

son élasticité, au point de former des replis multiples et persistants qui caractérisent le ventre dit « en besace ».

Modifications de la digestion. — C'est sur les fonctions digestives que la grossesse exerce sa principale influence : ou elle les affaiblit, ou elle les exagère, ou bien encore elle les pervertit. Ainsi, pendant la gestation, l'appétit peut cesser (*anorexie*), s'exagérer (*boulimie*) ou se pervertir (*pica, malacia*). Dans certains cas, le goût subit une dépravation telle qu'il fait rechercher des substances non comestibles et repoussantes comme la craie, le charbon, la terre, les poux, les araignées, les matières fécales, des croûtes arrachées à des varioleux, etc. Baudelocque parlait, dans ses cours, d'une femme enceinte qui mangeait avec plaisir des poissons crus volés, et d'une autre qui dévorait du foin dérobé à une voiture.

Le plus souvent, les troubles digestifs se bornent à de simples nausées ou à des vomissements qui ont lieu surtout dans la matinée. Quelques femmes sont assez heureuses pour atteindre le terme de leur grossesse sans éprouver le moindre dérangement dans les fonctions digestives. Néanmoins, quand ces troubles existent, ils disparaissent généralement vers le quatrième mois ; à cette époque, l'économie finit par se prêter au développement de l'utérus. Parfois, les vomissements ont une fréquence et une gravité telles qu'ils mettent en danger les jours de la femme et obligent le médecin de recourir à l'avortement ou à l'accouchement prématuré.

Modifications des sécrétions. — La SALIVE est sécrétée, en grande abondance, pendant les premiers mois de la grossesse et donne lieu au *ptyalisme* (de πτυαλον, salive), qui occasionne des crachotements incessants. Cette sécrétion est quelquefois excessive : ainsi Dubois a observé une dame qui avait imbibé de salive mille quatre-vingts mouchoirs dans l'espace d'un mois.

L'URINE d'une femme grosse se reconnaît à la pellicule irisée, dite *kyestéine* (de κύησις, grossesse), qui recouvre sa surface lorsque ce liquide a séjourné deux ou trois jours dans un vase. Cette pellicule est parsemée de petits points brillants et son aspect rappelle celui de la couche blanchâtre du bouillon refroidi. La présence de l'albumine dans l'urine d'une femme enceinte est une complication sérieuse qui doit faire craindre les convulsions de l'*éclampsie* (de ἐκλάμπειν, faire explosion).

LES CELLULES PIGMENTAIRES, qui donnent à la peau sa coloration foncée, s'accumulent sur différentes parties du corps pour y former

des taches brunes caractéristiques. Indépendamment de la coloration foncée des seins, que nous avons déjà signalée, on remarque sur l'abdomen la *ligne brune ventrale*, qui s'étend du nombril au mont de Vénus, et les *vergetures* bleuâtres du bas-ventre, qui se propagent, assez souvent, jusqu'à la partie supérieure des cuisses. Le visage peut aussi se recouvrir de taches de rousseur, ou *éphélides*, qui forment le *masque* des femmes enceintes. Ces taches pigmentaires disparaissent ordinairement avec le retour de la menstruation ; et ce qui semble prouver l'influence de cette fonction sur leur production, c'est qu'elles se rencontrent encore chez des personnes mal réglées et qui n'ont jamais conçu.

Modifications de la circulation. — Pendant la grossesse, la composition du sang éprouve des changements notables : les globules rouges, le fer et l'albumine diminuent, tandis que l'eau augmente. Cet appauvrissement du sang est accompagné d'une série de malaises, maux de têtes, vertiges, palpitations, et même syncopes, qui autrefois étaient attribués à un état congestif dû à l'accumulation du sang des règles dans l'économie. De là cette funeste habitude qu'avaient les femmes de se faire saigner plusieurs fois dans le cours de leur grossesse.

On a, de plus, remarqué que la proportion de fibrine augmente pendant les derniers mois, et rend le sang plus coagulable. Cette particularité, d'après Tarnier, concourt avantageusement à modérer l'hémorragie qui accompagne toujours la délivrance.

Indépendamment des modifications que la grossesse fait subir aux parties constitutives du sang, il en est d'autres qui atteignent l'appareil circulatoire lui-même. Nous avons déjà signalé les hémorroïdes, les varices et l'enflure des jambes qui sont produites par la compression des troncs veineux du bassin. Les parois du cœur augmentent aussi d'épaisseur et donnent lieu à une véritable hypertrophie cardiaque qui, selon Larcher, imprime à la circulation une énergie plus considérable et permet à l'organisme de pourvoir à l'existence de deux êtres. Mais la fréquence de cette hypertrophie a été contestée (1).

Modifications de la respiration. — L'essoufflement qui incommodé la femme enceinte, surtout dans la seconde moitié de la grossesse, dépend en grande partie de la gêne du diaphragme qui se trouve refoulé par l'utérus.

(1) Porak. *Influence réciproque des maladies du cœur et de la grossesse*, 1880.

Vers la fin de la grossesse, la respiration devient plus libre, par suite de l'abaissement de la matrice, qui commence à s'engager dans le petit bassin.

Modifications du système nerveux. Des envies. — Les principales modifications fonctionnelles que subit le système nerveux pendant la grossesse sont : les névralgies dentaires indépendantes de la carie, les dépravations du goût, l'intolérance de l'odorat, le changement profond du caractère et les antipathies inexplicables pour des personnes ou pour des choses qui, auparavant, étaient indifférentes ou même sympathiques. Les facultés intellectuelles sont souvent atteintes ; quelquefois, au contraire, elles subissent d'heureux changements : Goubelly et Tarnier ont connu des folles qui n'avaient le jugement sain que pendant leur grossesse ; mais, en général, la raison est pervertie et fait naître des idées bizarres, comme celle de voler ou même de tuer.

Marc a rapporté l'histoire d'une dame enceinte qui ne put résister au désir de prendre une volaille à l'étalage d'un rôtisseur. Gustave Lebon cite une femme de la Haute-Marne, mère de neuf enfants, qui, à chaque grossesse, avait un désir irrésistible de tuer son mari, bien qu'elle l'aimât beaucoup. Goulard assure que, dans un village voisin d'Andernac, sur les bords du Rhin, une paysanne enceinte eut la fantaisie de manger son mari ; elle le tua, en dévora une partie et sala le reste.

Quant aux *envies des femmes grosses*, elles consistent dans la recherche de certains mets, d'objets de toilette, de bijoux, ou encore de distractions de toute sorte. C'est à la suite d'un caprice semblable qu'une femme de province, venue à Paris pour visiter l'Exposition de 1878, voulut monter dans la nacelle du ballon captif des Tuileries et y accoucha. On cite encore le fait suivant : la femme du docteur Hamberger étant enceinte, et revenant un jour du marché avec des œufs, entra dans le cabinet de son mari en soupirant ; le médecin attendri lui demande quelle est sa peine : elle avoue, en lui montrant les œufs, qu'elle est tourmentée du désir irrésistible de les lui casser l'un après l'autre sur la face. Le docteur aimait sa femme, et craignant les suites d'un refus, il s'enveloppa le visage et la laissa faire.

Bien que l'état de grossesse puisse réellement apporter dans les facultés affectives et intellectuelles de la femme des troubles plus ou moins sensibles, ces perturbations psychiques sont beaucoup plus rares qu'on ne le croit communément.

L'idée, fort accréditée, qu'il ne faut pas contrarier les désirs d'une

femme enceinte, contribue pour beaucoup à les faire naître. Il est fréquent de voir des personnes profiter de cette croyance populaire pour remonter leur garde-robe, satisfaire leurs goûts luxueux et même commettre des vols. Mais, en présence de ce dernier délit, les magistrats n'admettent que bien rarement l'état de grossesse comme une circonstance atténuante. Capuron va plus loin et n'ajoute aucune foi à ces prétendues aberrations de la femme grosse : « On ne croira pas facilement, dit-il dans sa *Médecine légale relative aux accouchements*, que la grossesse altère ou déränge la raison, au point de faire méconnaître à la femme les lois les plus sacrées de la nature, les lois fondamentales de toute civilisation, l'humanité, la justice, la propriété... En vain on objectera les envies extraordinaires des femmes enceintes, leurs appétits désordonnés, bizarres, dépravés... Qu'une femme enceinte ait envie de manger des fruits verts, du poivre, du sel, du plâtre ; qu'elle boive plus qu'à l'ordinaire du vin pur, de l'eau-de-vie, du café ; qu'elle dérobe des friandises : il y a loin de là jusqu'au désir de voler, de mordre un jeune homme au cou, comme Languis en rapporte un exemple, ou de tuer son mari. »

Les aliénistes sont moins exclusifs sur la question des désirs irrésistibles des femmes grosses ; ainsi, Legrand du Saulle pense qu'en présence d'un acte en complet désaccord avec la moralité antérieure, les habitudes ordinaires et la position sociale de l'accusée, il y a lieu de s'assurer si l'état mental n'a point été réellement atteint. L'examen médico-légal est très difficile, et l'expert doit formuler ses conclusions avec circonspection.

Influence de l'imagination maternelle sur le fœtus.

— On croit généralement que de vives émotions morales peuvent exercer sur le produit de la conception des modifications organiques plus ou moins importantes. C'est ainsi que l'on explique la production des *signes* et des taches sur le corps du fœtus. « Ces taches, dit Bonnet, sont comme les nues ; on y trouve tout ce qu'on y cherche. »

La coloration et la forme de ces stigmates indélébiles rappelleraient, suivant ce préjugé, tantôt une envie, c'est-à-dire un objet vivement convoité par la mère : comme du café ou des lentilles, pour les taches brunes ; du vin, pour les taches violettes ; des cerises, des mûres, des groseilles ou des framboises, pour les taches rouges ; tantôt un spectacle émouvant comme un incendie, une plaie saignante dans les cas de taches rutilantes ; tantôt un animal repoussant comme une chenille, un crapaud, une vipère, dont on retrouverait la silhouette dans la conformation de ces anomalies cutanées. Mais une grande complai-

sance est nécessaire pour constater ces prétendues ressemblances et, dans cette voie, l'imagination peut conduire aux appréciations les plus inattendues. Ainsi, le *Journal des savants* de février 1677 a publié la description très détaillée d'un navet qui offrait une ressemblance parfaite avec « une femme nue assise sur ses pieds et ayant les bras croisés au-dessous de la poitrine. » On montre à Constantinople un bloc de marbre brut qui représenterait saint Jean-Baptiste recouvert d'une peau de bête.

De même, on a voulu établir entre certaines monstruosité humaines et divers animaux une comparaison que rien ne justifie : Pline raconte qu'une dame romaine, nommée Alcippe, mit au monde un éléphant ; Julius Obsequens cite deux italiennes qui accouchèrent, en 1471, l'une d'un chien, l'autre d'un chat ; Bayle assure qu'une femme fit un chat noir et qu'il fut brûlé par ordre du Saint-Office parce que le Diable devait en être le père ; A. Paré parle d'un cochon napolitain qui portait une tête d'homme sur le corps. Le chirurgien Saint-André s'en était laissé imposer par une nommée Godalmine, qui disait avoir mis au monde un lapin, mais cette femme fut prise en flagrant délit d'imposture par Sarah Stone, accoucheuse de Londres.

Ce qui prouve que l'imagination de la mère n'est pour rien dans la production des difformités fœtales et dans celle des taches de la peau, c'est que, d'une part, on observe des anomalies analogues chez les plantes et chez les animaux, veaux à deux têtes, moutons à cinq pattes, becs-de-lièvre, et que, d'autre part, le nombre des enfants qui naissent avec des *signes* ou des vices de conformation est relativement très restreint par rapport à celui des femmes qui, pendant leur grossesse, ont eu des peurs, des *envies* ou des *regards*. En outre, il est des femmes qui donnent le jour à des monstres sans avoir éprouvé aucune impression fâcheuse, et d'autres qui accouchent d'un enfant bien conformé, après avoir été bouleversées par une forte émotion.

Enfin, si les désirs avaient une influence certaine sur le produit de la conception, les femmes pourraient à leur gré engendrer des garçons ou des filles, et la laideur ainsi que la bêtise disparaîtraient de ce monde.

Les partisans de l'influence morale de la mère sur le développement des difformités fœtales citent plusieurs exemples qui semblent plaider en faveur de leur opinion. On connaît l'histoire des troupeaux de Jacob. La Genèse nous apprend qu'il existait entre Laban et Jacob une convention par laquelle le premier aurait tous les agneaux nés d'une seule couleur et le dernier, ceux qui naîtraient tachetés. Jacob plaça au fond des vases, où les brebis en rut allaient boire, des petits

bâtons dépouillés par endroits de leur écorce. Il n'y a pas encore bien longtemps qu'une société savante a conseillé de teindre en blanc ou en noir la toison des béliers, avant de les faire saillir, pour obtenir des chevreaux de l'une ou de l'autre couleur. Galien parle d'un petit homme laid et bossu qui, craignant d'avoir une postérité contrefaite, plaça, près de son lit, le dessin d'un enfant bien conformé que sa femme devait fixer dans certaines circonstances. Le procédé réussit et cette dame accoucha d'un enfant qui ressemblait au portrait qu'elle avait eu devant les yeux. Il paraît que Denys, tyran de Syracuse, fit mettre le portrait de Jason devant le lit de sa femme, pour que son enfant eût la beauté du chef des Argonautes. Les Grecs ornaient le gynécée de gracieuses statues que leurs femmes devaient contempler, comme le dit l'auteur des *Ternaires* :

De beaux marbres mirant leur front dans un bassin
Épurent, en passant, les yeux des jeunes mères
Qui moulent le fruit de leur sein
Sur ces merveilleux exemplaires.

Montaigne rapporte, dans ses *Essais*, l'histoire d'une jeune fille présentée à un roi de Bohême « toute velue et hérissée, que sa mère disoit avoir esté ainsi conçue à cause d'une image de saint Jean-Baptiste pendue à son lit ». Albrecht a parlé d'une femme qui, étant enceinte, fut ensevelie sous les décombres d'une maison incendiée, puis accoucha à terme d'un enfant noir comme du charbon. On a attribué la mémoire du cardinal du Perron à l'envie que sa mère avait eue d'une bibliothèque pendant sa grossesse. Sterne explique le caractère distrait de Tristram Shandy par cette circonstance que, lorsqu'il fut conçu, sa mère interrompit l'auteur de ses jours par cette exclamation : *Je crois, mon ami, que tu as oublié de remonter la pendule.* Pline attribuait les dissemblances des enfants d'une même mère à la mobilité d'esprit de la femme, et la ressemblance physique et morale des jumeaux, à ce qu'ils sont conçus sous l'influence des mêmes perceptions. Van Swieten raconte qu'il reçut un jour la visite d'une jeune fille, dont le cou portait l'empreinte d'une chenille si bien faite qu'il s'apprêtait à la retirer : ce signe provenait, au dire de cette personne, de la peur qu'éprouva sa mère, pendant sa grossesse, en sentant une chenille sur son cou. « J'examinai ce stigmaté, dit cet auteur, et je reconnus, à ne pouvoir m'y méprendre, les poils droits et les couleurs de l'insecte, et je puis dire que la ressemblance d'un œuf à un œuf n'était pas plus parfaite. Il y a des gens qui riront de ma crédulité ;

mais je voudrais bien que ces messieurs me disent s'ils se croient en état de rendre raison de tant d'autres phénomènes que nous savons avoir lieu dans l'œuvre de la génération. »

Malebranche fait mention d'une femme qui, ayant assisté au supplice de la roue, fut tellement affectée de ce spectacle, qu'elle mit au monde un enfant, dont les membres étaient rompus à l'endroit où le bourreau avait frappé le condamné. Chaussier a aussi constaté sur le corps d'un nouveau-né jusqu'à cent treize fractures, et cependant la mère de cet enfant n'avait vu rompre les membres d'aucun criminel. Collin de Plancy raconte qu'une femme enceinte, jouant aux cartes, s'aperçoit que, pour faire un grand coup, il lui manque l'as de pique; comme la dernière carte qu'elle reçoit est justement celle qu'elle désire, une joie immodérée s'empare de son esprit et l'enfant qu'elle mit au monde eut une prunelle présentant la forme de l'as désiré. Mais cette anomalie résultait tout simplement d'un arrêt de développement de l'iris, appelé *coloboma* (fig. 184), qui donne, en effet, à la pupille une certaine ressemblance avec l'as de pique.

Nous avons vu à Ermont, près de Paris, un enfant qui naquit avec un bec-de-lièvre et une oreille toute recroquillée. Sa mère attribuait ces difformités à la vive impression qu'elle ressentit, vers le quatrième mois de sa grossesse, à la vue d'un de ses jeunes lapins dont un chat avait dévoré une oreille; or, comme nous l'avons déjà expliqué, le bec-de-lièvre ne peut se former que dans les trois premières semaines de la vie intra-utérine.

Haller assure que la femme d'un Éthiopien accoucha de plusieurs enfants blancs, parce qu'elle avait chez elle une statue de marbre blanc. Par contre, Hippocrate a sauvé du supplice une femme, accusée d'adultère, dont l'enfant était noir, bien qu'elle et son mari fussent de race blanche; il attribuait cette anomalie à un portrait d'Éthiopien pendu près du lit des époux. La possibilité d'une faute conjugale, dans les deux cas, serait, il nous semble, une explication plus rationnelle.

Is. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte, dans son étude sur les monstres, plusieurs observations qui semblent démontrer l'influence des émotions morales sur l'origine de quelques malformations congénitales. Il cite trois exemples d'*acéphalie* (de α privatif, et κεφαλή, tête) : il attribue le premier à l'évanouissement qu'eut une femme enceinte, à la nouvelle de la mort de son mari dans un incendie; le second, à la frayeur qu'éprouva la femme, pendant sa grossesse, à la vue d'un crapaud; le troisième est celui d'une fille qui, violée par un Juif, fut, à partir de ce moment, tourmentée par des esprits infernaux.

On a vu, dit Bouchut (1), en l'an III de la République, à Valenciennes, une femme accoucher d'un enfant ayant un bonnet phrygien au sein gauche ; c'était une patriote exaltée. Cette curieuse anomalie valut à cette femme une pension de 400 francs de la part du gouvernement. Une femme accouchée par le D^r Trepant, de Nesle, le 10 juillet 1879, mit au monde un enfant mâle auquel il manquait l'avant-bras gauche ; or, étant enceinte de deux mois, elle fut fort épouvantée d'un accident arrivé, en sa présence, à un jeune homme qui subit l'amputation de l'avant-bras. De même, une princesse, citée par Gabarliep, accoucha d'un manchot parce qu'elle fut saisie d'effroi en voyant abattre, d'un coup de sabre, la main d'un homme.

Nous trouvons, dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, d'autres observations que peuvent encore invoquer les partisans de l'influence morale de la mère sur le fœtus. Une femme de vingt-quatre ans, mère de deux enfants bien conformés, voit avec terreur un chat hydrocéphale et accouche, huit mois après, d'un enfant présentant la même difformité. Une femme, enceinte de deux mois, voit passer un condamné à mort, la tête inclinée à droite, et accouche à terme d'une fille qui naît avec une inclinaison semblable. Enfin, une mère de quatre enfants bien constitués, au troisième mois d'une cinquième grossesse, désire des moules ; une fille vient à terme avec une tache violacée sur la jambe, ayant l'étendue et l'aspect d'une moule.

On a dit aussi que les émotions morales de la mère, au moment de la conception ou pendant la grossesse, influaient sur le caractère de l'enfant. La frayeur que, toute sa vie, Jacques I^{er} (2), roi d'Angleterre, ressentait à la vue d'une épée était attribuée à la crainte qu'éprouva Marie Stuart, sa mère, lorsqu'étant enceinte de ce prince, elle vit assassiner David Rizzio devant elle. Saint-Simon raconte qu'un fils de madame de Montespan, « conçu dans une crise de larmes et de remords, provoquée par les cérémonies religieuses du jubilé, garda toute sa vie un caractère de tristesse qui le fit nommer *l'enfant du jubilé* ». Hésiode conseillait de ne point engendrer d'enfant un jour de funérailles, mais après avoir assisté à des comédies joyeuses.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples de ce genre ; mais quel que soit leur nombre, nous devons les considérer comme autant de coïncidences curieuses, dont le véritable caractère a été méconnu.

(1) *Hygiène de la première enfance.*

(2) Les caricatures du temps le représentent souvent avec un fourreau sans épée.

Signes de la grossesse. — Il a existé de tout temps des moyens empiriques et des recettes puériles pour reconnaître la grossesse. « On ne se contente pas, dit Venette dans le *Tableau de l'amour conjugal*, d'avoir des signes communs, on fait encore quantité d'expériences, à l'imitation de l'antiquité, pour découvrir la grossesse d'une femme. Les uns frottent au rouge les yeux de celle que l'on soupçonne grosse; et, si la chaleur pénètre la paupière, on ne doute plus après cela que cette femme ne soit enceinte. — Les autres tirent de son corps quelques gouttes de sang, et, après les avoir laissées tomber dans l'eau; ils conjecturent qu'elle est grosse si le sang va au fond. — Quelques-uns, après avoir mis dans ses parties naturelles une gousse d'ail, ou fait brûler de la myrrhe, de l'encens, ou quelque autre chose aromatique, pour lui en faire recevoir la vapeur par le bas, croient qu'elle est grosse, si elle ne ressent point quelque temps après à la bouche ou au nez l'odeur de l'ail ou des choses aromatiques. — Il y en a encore qui font diverses expériences sur l'urine. Ils considèrent cette liqueur dès qu'on la rend, et après l'avoir trouvée troublée et de couleur de l'écorce de citron mûr, avec de petits atomes qui s'y élèvent et qui y descendent, ils disent qu'elle a conçu. — D'autres laissent l'urine pendant la nuit dans un bassin de cuivre, où l'on a mis une aiguille fine; et, s'ils observent le matin quelques points rouges sur l'aiguille, ils ne doutent plus de la grossesse. — Quelques autres prennent parties égales d'urine et de vin blanc : si l'urine, après avoir été agitée, paraît semblable à du bouillon de fèves, ils assurent que la femme est grosse. — Les autres laissent pendant trois jours reposer à l'ombre, dans un vaisseau de verre bien bouché, l'urine d'une femme; et, après l'avoir coulée par un taffetas clair, s'ils rencontrent de petits animaux sur le taffetas, ils ne font pas difficulté d'affirmer que la femme est grosse. »

Les signes positifs de la grossesse sont très nombreux, mais ils n'ont pas tous une égale valeur : les uns manquent quelquefois ou peuvent être produits par quelque cause étrangère à la grossesse, ce sont les signes de *probabilité*; les autres, en très petit nombre, révèlent la présence du fœtus dans l'utérus : ils sont appelés les signes de *certitude*.

Les signes de probabilité comprennent les changements qui surviennent dans l'organisation de la mère pendant la gestation. Nous les avons tous indiqués précédemment. Le plus important est la suppression des règles. Bien que ce symptôme puisse s'observer dans certains états morbides, comme la chlorose et la phtisie pulmonaire, c'est lui qui, le premier, attire l'attention de la femme et lui donne

l'idée de la grossesse, tant il est rare de le voir manquer pendant cette période. De là ce précepte obstétrical : « Quand une femme, dit Pajot, qui se prétend enceinte et près de son terme a ses règles égales en quantité, qualité et régularité, à ce qu'elles sont ordinairement, la première pensée de l'accoucheur doit être que la grossesse n'existe pas ».

Le Dr Porak vient de découvrir un nouveau signe de probabilité de la grossesse : lorsque, chez une femme enceinte, on gratte avec l'ongle certaines régions de la peau, en particulier les cuisses et le bas-ventre, on détermine une anémie locale par l'excitation des nerfs vasomoteurs qui contractent les vaisseaux capillaires; il se produit alors, dans toute la région excitée, une raie blanche plus ou moins persistante. Ce phénomène peut s'observer dans certains états fébriles comme dans la fièvre typhoïde; mais il est rare chez les personnes bien portantes, en dehors de la grossesse.

Les signes de certitude sont au nombre de trois : 1° le ballotement; 2° les mouvements actifs de l'enfant; 3° les bruits du cœur fœtal.

On constate le ballotement en communiquant une impulsion légère au col utérin, à l'aide de l'indicateur introduit dans le vagin. Aussitôt, on sent un corps mobile qui se déplace et retombe peu après à son point de départ. Le choc en retour, que la pulpe digitale perçoit alors, a été comparé à celui que l'on éprouve en refoulant du doigt un morceau de glace plongé dans un verre d'eau. Le ballotement n'est considéré, par la grande majorité des accoucheurs, que comme un signe de demi-certitude.

Pour constater les mouvements actifs du fœtus, il suffit d'appliquer les deux mains sur le ventre de la femme. S'ils tardent à se produire, on peut les provoquer en mettant un corps froid en contact avec la paroi abdominale. Ces mouvements ne sont généralement perçus qu'à quatre mois et demi, au milieu de la grossesse.

Ce n'est aussi que vers la même époque qu'une oreille exercée peut entendre distinctement les bruits du cœur fœtal; le *stéthoscope* (fig. 203) en facilite la recherche. Le Dr Routh prétend les percevoir dès les premières semaines de la grossesse, à l'aide de son instrument le *vaginoscope*, qu'il applique immédiatement sur le col de l'utérus.

Les pulsations cardiaques du fœtus se reproduisent, en moyenne, 140 fois par minute, tandis que le pouls de la mère ne bat que 72 fois dans le même temps. On les a comparés au tic-tac d'une pendule qui ne serait pas d'aplomb ou à celui d'une montre enveloppée de linge. Le siège de ces bruits varie avec la position du fœtus : dans la pré-

sentation ordinaire du sommet, on entend leur summum d'intensité au-dessous de l'ombilic et à gauche; dans le cas de présentation du siège, leur maximum se localise au-dessus de l'ombilic.

Si la grossesse est gémellaire, il va sans dire que l'on percevra autant de bruits cardiaques qu'il existera de fœtus; mais cette recherche n'est pas toujours facile.

Bien que la constatation des bruits du cœur soit un signe certain que la femme est enceinte, leur absence ne permet pas de nier la grossesse, ni même la vie de l'enfant.

Il n'y a donc que deux signes de certitude absolue de la grossesse : les bruits du cœur fœtal et les mouvements actifs de l'enfant perçus par l'accoucheur, et ces signes ne peuvent être nettement distingués que vers le milieu de la gestation. En général, ces signes sont faciles à constater, mais, dans quelques cas, la difficulté du diagnostic de la grossesse est telle, qu'elle a fait commettre de graves erreurs aux praticiens les plus expérimentés. « J'ai vu, dit le professeur



FIG. 203. — Stéthoscope.

Pajot, une grossesse de quatre mois prise pour un abcès et ouverte avec le bistouri introduit dans le vagin par un de mes anciens maîtres, des plus instruits et des plus vénérés. Tout le monde sait l'histoire d'un utérus gravide de huit mois ponctionné dans un grand hôpital. »

Hygiène de la grossesse. — Certains préceptes hygiéniques doivent être observés par la femme enceinte pour prévenir l'avortement, ménager sa santé et améliorer la constitution de l'enfant. « Dans la nature, a dit Hippocrate, l'enfant s'identifie tellement avec la vie de sa mère que la santé de l'une fait la santé de l'autre. »

Régime alimentaire. — Le régime alimentaire mérite une attention toute spéciale, parce qu'il exerce sur le produit de la conception une action des plus manifestes. Ainsi, dans les cas de rétrécissement du bassin, on parvient à diminuer le volume de l'enfant et par suite à rendre son passage plus facile au moment de l'accouchement, en soumettant la mère, durant toute la grossesse, à une diète très sévère. Hoffman a signalé une épidémie d'avortements pendant le siège de Leyde, et Nœgelé a fait la même observation lors de la famine de 1816. Le siège de Paris, en 1870, a produit les mêmes résultats.

L'Église, connaissant les fâcheux effets de l'abstinence sur la grossesse, dispense la femme enceinte du jeûne, comme les malades.

Rien ne doit être changé dans le régime de la femme enceinte. Seules les substances indigestes ou nuisibles et les mets pour lesquels elle éprouve de la répugnance devront être éloignés. Il faut, d'après le conseil d'Hippocrate, laisser les femmes prendre ce qu'il leur convient, *quod sapit nutrit* (ce qui plaît, nourrit).

Une grande sobriété est de rigueur, surtout au début de la grossesse, contrairement à la croyance qu'une femme enceinte doit manger pour deux.

Air. — L'air pur, le *pabulum vitæ* (l'aliment de la vie) comme l'appelaient les anciens, est indispensable à tout le monde et en particulier aux femmes grosses. Elles devront surtout éviter, dans la crainte de syncope et même d'avortement, les lieux où l'air est vicié soit par une trop grande agglomération d'individus, comme les bals et les théâtres (1) ; soit par des émanations délétères, telles que les gaz qui se dégagent du charbon incandescent. Mauriceau cite le cas d'une blanchisseuse qui fit un avortement parce qu'elle avait conservé dans sa chambre un réchaud allumé. Les professions qui exposent aux poussières des composés de plomb ou aux vapeurs du sulfure de carbone devront être abandonnées.

La respiration d'un air pur n'est pas moins utile à l'enfant ; aussi la suspension momentanée de cette importante fonction provoque-t-elle, chez le fœtus, les mouvements désordonnés qui sont l'indice d'un certain malaise. C'est même un moyen proposé par Jacquemier pour solliciter les mouvements fœtaux qui tardent à se produire. « Les plus beaux enfants naissent au sein des campagnes, dit Munaret, par la même raison que les arbres en plein vent produisent des fruits moins hâtifs, mais plus gros, plus colorés que ceux qui languissent sous les vitres d'une serre énervante. » De toutes les fleurs, a écrit d'autre part Michelet, la fleur humaine est celle qui a le plus besoin de soleil.

Exercice. — L'exercice, surtout au grand air, est très utile à la femme enceinte. Celle-ci devra éviter avec soin tout choc ou mouvement violent qui communique au corps un ébranlement trop considé-

(1) L'homme, a dit J.-J. Rousseau, est, de tous les animaux, le moins propre à vivre en troupeaux. Des hommes entassés comme des moutons périraient tous en très peu de temps. L'haleine de l'homme est mortelle à ses semblables.

nable, tels que l'équitation, la danse, la course, les promenades dans une voiture mal suspendue ou sur des routes inégales. Il ne faudrait donc pas imiter Jeanne d'Albret qui, vers la fin de son neuvième mois, entreprit un voyage de quinze jours, pour venir de Compiègne à Pau accoucher de Henri IV. De même, la reine de Pologne, vers la fin de sa grossesse, accompagnait dans les camps, son mari, le roi Sobieski.

Rien n'est, en effet, plus fatal que le préjugé qui recommande aux femmes, dans les derniers mois de leur grossesse, un surcroît d'exercice pour faciliter leurs couches; Liebaut allait même jusqu'à conseiller un voyage en coche ou une promenade sur un cheval de trot. Il est vrai que la grossesse peut suivre son cours régulier malgré les secousses les plus violentes. Ainsi, Cazeaux cite une femme qui se jeta d'un troisième étage et accoucha à terme d'un enfant vivant. On connaît le procès de madame Lemoine qui, pour faire avorter sa fille, enceinte de son cocher, Jean Fétis, lui fit faire des chutes assez élevées sans y parvenir et brûla l'enfant venu à terme. Un médecin de nos amis a accouché une jeune fille, qui avait réussi à tromper sur sa grossesse ses parents et l'un des homœopathes les plus achalandés de Paris. Celui-ci avait attribué la suppression des règles, le développement du ventre et des mamelles à la chloro-anémie et conseillé pour tout traitement l'équitation. La jeune fille fit un véritable abus de cet exercice dans l'espoir de se faire avorter; mais, contrairement à ses vœux et malgré les secousses de l'équitation, la grossesse arriva à terme.

Chez certaines femmes, au contraire, la plus faible commotion morale ou physique est souvent cause d'avortement; aussi ne doit-on faire subir à une femme grosse aucune opération, fut-ce même l'extraction d'une dent, à moins d'urgence extrême. Baudelocque nous apprend, dans l'*Art des accouchements*, qu'après l'explosion de la poudrière de Grenelle, il fut appelé auprès de soixante-deux femmes en péril et en état d'avorter.

On est quelquefois obligé de condamner à un repos absolu la femme enceinte qui a déjà fait une fausse couche. Mais, à part ce cas exceptionnel, une vie trop sédentaire n'est pas moins préjudiciable, pendant la grossesse, que l'exercice prolongé jusqu'à la fatigue. C'est à cette dernière influence et non à celle de l'air trop vif, comme le veut Saucerotte, qu'il faut attribuer la fréquence de l'avortement chez les femmes du sommet des Vosges.

Il est encore fort nuisible pour la femme enceinte de se mettre à genoux, car, dans cette position, l'œuf subit une compression latérale,

plus ou moins énergique, résultant de la tension exagérée des muscles psoas-iliaques (fig. 11).

Vêtements. — Les vêtements ne doivent pas entraver le libre développement du ventre et des mamelles. C'est dire que les femmes enceintes laisseront de côté les robes fourreaux et les corsages cuirasses, si en faveur à notre époque. « Elles fermeront l'oreille, dit Prudhon, aux réclamations tyranniques de cette mijaurée qu'on appelle la Mode. » Une jeune fille, citée par Baudelocque, eut une hémorrhagie utérine foudroyante en se serrant la taille outre mesure pour dissimuler sa grossesse. Un corset trop étroit refoule, en effet, le foie sur les intestins et s'oppose à l'ampliation de la matrice ; il a en outre l'inconvénient de comprimer les mamelons, ce qui peut être, plus tard, un obstacle à l'allaitement. De plus, en serrant fortement la taille, le corset refoule l'estomac et gêne la digestion. Scemmering a vu un estomac partagé en deux loges par l'usage abusif de cet objet de toilette.

Les anciens observaient mieux que nous, sur ce point, les lois de l'hygiène ; ainsi, le mot *enceinte*, qui signifie en latin *sans ceinture*, vient de l'habitude qu'avaient les Romaines de quitter, dès le début de leur grossesse, le *fascia mamillaris*, sorte de bandelette en laine dont elles se serraient la taille au-dessous des seins, comme du temps du Directoire. Lycurgue obligeait aussi les femmes enceintes à porter des vêtements larges. C'est le conseil que donne Sacombe :

Je voudrais qu'une femme enceinte eût de tout temps
Des vêtements légers, autour du corps flottants,
Tels que chez les Hébreux en portaient les Lévites.

Elles pourraient encore suivre l'exemple de madame de Montespan qui, pour dissimuler ses grossesses, adopta ces robes drapées sur les hanches d'où est venue plus tard l'idée des paniers.

Sans aller aussi loin que Joseph II d'Autriche, qui proscrivit l'usage du corset dans ses états, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la femme enceinte porte un demi-corset peu serré ou des bretelles qui soulageront les hanches et feront supporter aux épaules le poids des jupes. Comme la proéminence de ces dernières expose les parties inférieures du corps à l'impression du froid, on remédiera à cet inconvénient avec un caleçon de toile ou de laine, suivant la saison.

Vers la fin de la grossesse, on pourra soutenir le ventre au moyen d'une *ceinture abdominale* élastique.

Enfin, on devra rejeter l'usage de jarrettières trop serrées qui gênent la circulation de retour, ainsi que celui des chaussures à hauts talons qui exposent aux faux pas et, par suite, à des ébralements plus ou moins considérables de l'œuf. Déjà Mauriceau critiquait, de son temps, l'emploi des talons élevés : « les femmes grosses, disait-il, doivent porter des talons bas et larges d'assiette. » C'est à propos de cette mode dangereuse que l'on fit le quatrain suivant :

Nos mignonnes sont si très hautes,
Que pour sembler grandes et belles,
Elles portent pantoufles hautes
A vingt et quatre semelles.

Bains. — Les bains de propreté peuvent être pris sans inconvénient pendant la grossesse, pourvu toutefois qu'il ne soient ni trop froids, ni trop chauds (33° environ), ni trop prolongés (vingt minutes de durée). Cependant il sera plus prudent de s'en abstenir durant les deux ou trois premiers mois, surtout si la femme est sujette aux avortements.

Les bains de mer sont aussi très favorables, à condition de ne pas se livrer aux exercices de la natation. L'hydrothérapie ne présente pas non plus d'inconvénients. Mais les injections vaginales, les bains de siège et les pédiluves chauds doivent être proscrits. Et pourtant, combien de jeunes filles coupables, dans l'espoir de cacher leur faute, ont eu recours à ce dernier moyen, mais sans succès.

Quant aux lavements, on peut en faire un usage journalier. Ils sont même très avantageux dans la grossesse, si l'on en croit l'auteur de la *Luciniade* :

Les lavements sont sains, je consens qu'on les donne
A toute femme enceinte, Albinus les ordonne
Contre ces fils d'Éole, abhorrés en tout temps,
Et d'un impur séjour importuns habitans,
Qu'à grands coups de piston, il faut chasser sans cesse,
Comme ennemis jurés de l'état de grossesse.

Rapports sexuels. — Les secousses qu'un coït trop impétueux ou trop répété communique à l'utérus, chargé du produit de la conception, déterminent souvent l'avortement. Telle est la cause la plus

fréquente des fausses couches chez les nouvelles mariées et les filles publiques.

Chez les animaux, la femelle fuit instinctivement les approches du mâle pendant toute la durée de la gestation. « Les bestes sus leurs ventrées, dit Rabelais, n'endurent jamais le masle masculant. » Mais il n'en est pas de même dans l'espèce humaine. « Une femme, écrit Joubert, est toujours de bon appointement, et se trouve en tout temps, preste de bien faire, voire fust-elle grosse jusques à la gorge. » Ainsi lorsqu'on demandait à Julie, fille d'Auguste, pourquoi ses enfants ressemblaient à Agrippa, malgré les nombreuses infidélités qu'elle lui faisait, elle répondait *qu'elle n'admettait de passer dans sa barque que quand elle était pleine.*

Quoi qu'en dise Dionis, qui eut vingt enfants et se vantait de n'avoir pas négligé un seul instant ses devoirs conjugaux, il ne faudra se livrer au coït, pendant la grossesse, qu'avec la plus grande modération ; le poète l'a dit :

Épouses, je vous dois un conseil salutaire,
Quand vous aurez conçu n'allez pas à Cythère.
Pour conserver le fruit de vos chastes plaisirs,
Réprimez désormais vos amoureux désirs ;
Au feu qui vit en vous un autre feu peut nuire,
Et ce qu'amour a fait, amour peut le détruire.
La nacelle à Vénus, sur les flots amoureux,
Peut souvent rencontrer des écueils dangereux.

Les Pères de l'Église recommandaient la continence au début et à la fin de la grossesse. Et ils avaient raison, « car, dit Galien, le fruit se détache d'autant plus facilement qu'il est plus tendre et plus mûr. » Mais les rapports sexuels sont principalement dangereux pendant les deux ou trois premiers mois de la grossesse. « C'est, d'après la comparaison de Raulin, remuer la terre quand elle est ensemencée et que le blé commence à germer. »

La continence, pendant toute la durée de la grossesse, est de rigueur chez la femme qui est exposée aux fausses couches.

Préparation des seins. — Si les femmes qui veulent nourrir ont un mamelon trop petit ou trop enfoncé, il sera utile de le façonner dans le dernier mois de la grossesse par des succions journalières, à l'aide de divers appareils (fig. 204, 205) destinés à cet usage. Dans tous les cas, on fera des lotions fréquentes sur les mamelons avec du vin

pur ou de l'eau-de-vie, afin de prévenir les gerçures produites par l'allaitement.

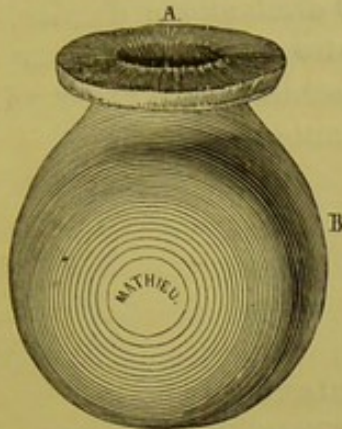


FIG. 204. — Tire-mamelon en caoutchouc de Mathieu.

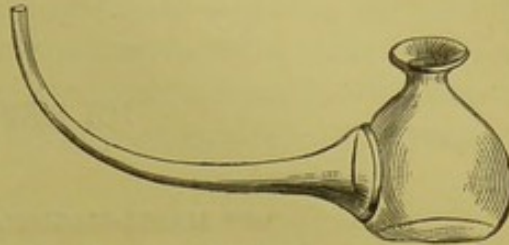


FIG. 205. — Pipe de verre ou tétine d'Ambroise Paré.

ARTICLE II

DE LA GROSSESSE ANORMALE

Il peut arriver qu'exceptionnellement, l'œuf fécondé se développe en dehors de la matrice et donne lieu à une grossesse ectopique ou *extra-utérine*. Il s'arrête alors dans la trompe (fig. 64), ou tombe au fond de l'abdomen. Dans le premier cas, la grossesse est dite *tubaire* et dans l'autre, *abdominale*. On a même décrit une grossesse *ovarique*, mais elle n'est pas admise par tous les auteurs.

Si la grossesse est tubaire, l'œuf ne se développe généralement pas au delà du troisième mois : à cette époque, ses enveloppes se rompent spontanément et provoquent une péritonite mortelle.

Le pronostic de la grossesse extra-utérine abdominale est bien moins grave. Ordinairement, elle atteint le terme normal, puis à ce moment un véritable travail s'établit durant trois ou quatre jours et se reproduit à plusieurs reprises. Le fœtus cesse alors de vivre, il se momifie, s'enkyste et peut séjourner dans la cavité abdominale, vingt, trente ans et plus, sans déterminer d'accidents. Quelquefois, la menstruation persiste et il n'est pas rare de voir survenir une nouvelle grossesse qui se termine normalement ; mais, le plus souvent, les règles cessent,

l'écoulement du lait s'établit en permanence, et tous les neuf mois la femme éprouve, pendant quelques jours, un véritable travail d'enfantement qui n'aboutit qu'à de stériles douleurs. Nicolas Blegny a publié en 1679 un opuscule intitulé : *Histoire anatomique d'un enfant qui a demeuré vingt-cinq ans dans le ventre de sa mère, avec des réflexions qui en expliquent tous les phénomènes*. Nous avons relevé également au Père-Lachaise l'épithaphe suivante :

ICI REPOSE

M^{me} MARIE-MAGDELEINE MILCENT
ÉPOUSE DE M^r ÉTIENNE FOURNIER,
DÉCÉDÉE LE 10 MARS 1824,
AGÉE DE TRENTE-HUIT ANS.

ELLE FUT LE MODÈLE DES ÉPOUSES
ET LA PLUS SINCÈRE DES AMIES.
SA MORT FUT ACCÉLÉRÉE PAR DE LONGUES SOUFFRANCES
QU'ELLE SUPPORTA AVEC COURAGE.
SA DOUCEUR ET SA BONTÉ L'AVAIENT RENDU CHÈRE
A TOUS LES MALHEUREUX.

ELLE A PORTÉ DANS SON SEIN
UN ENFANT DOUZE MOIS VIVANT ET SEPT ANS MORT,
AINSI QUE L'ONT CONSTATÉ, APRÈS SON DÉCÈS,
LES DOCTEURS DUBOIS ET BÉLIVIER,
SES MÉDECINS, QUI ONT RETIRÉ CET ENFANT
BIEN CONFORMÉ ET PARFAITEMENT CONSERVÉ.

REPOSE EN PAIX, OMBRE CHÉRIE,
LES LARMES DE TON ÉPOUX ET CELLES DE TA FAMILLE
COULERONT SUR TA TOMBE JUSQU'AU MOMENT
OU ILS VIENDRONT TE REJOINDRE.

D'autres fois, le produit de la conception détermine la formation d'un abcès qui se vide, soit à travers la paroi abdominale, soit par le gros intestin ou encore par le vagin. Le fœtus momifié entre alors en contact avec l'air, il se putréfie et est éliminé par lambeaux.

Vers le neuvième mois, quand l'enfant est encore vivant, on peut tenter l'extraction par la *gastrotomie* (de γαστήρ, abdomen et τομή, section), c'est-à-dire en ouvrant le ventre de la mère ; mais, s'il ne donne

aucun signe de vie, le mieux est d'abandonner l'expulsion à la nature.

Les causes de la grossesse extra-utérine comprennent toutes celles qui s'opposent à la migration de l'œuf vers la cavité utérine.

On a encore signalé comme cause des grossesses extra-utérines une violente émotion ressentie au moment du coït. Bellivier en cite un exemple chez une femme qui fut effrayée par une pierre lancée dans sa chambre, pendant l'acte vénérien. Baudelocque parle d'un autre cas semblable chez une femme qui avait été surprise par son mari avec son amant. Mais on ne peut admettre cette influence morale, attendu que la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde n'a lieu qu'une dizaine de jours après le coït; il s'agit donc, dans ces exemples, de simples coïncidences.

ARTICLE III

DES FAUSSES GROSSESSES

De nombreuses maladies peuvent être confondues avec la grossesse. Telles sont : la rétention des règles par suite de l'imperforation du col utérin ou de l'hymen, les polypes et les tumeurs fibreuses de la matrice (fig. 122), les kystes de l'ovaire (fig. 127), l'hypertrophie de l'utérus, les môles qui résultent de l'altération du germe, la tympanite abdominale sous l'influence de la chlorose ou de l'hystérie, enfin la physométrie (de *φύσα*, vent et *μήτρα*, matrice) ou distension de l'utérus par des gaz provenant, le plus souvent, de la décomposition de quelques caillots menstruels : « Il y a des femmes, dit Mauriceau, qui rendent des vents de la matrice avec aussi grand bruit que si c'était de l'anus, ce qui toutefois ne leur cause aucune autre incommodité que l'indécence de ce bruit extraordinaire.

Dans la plupart de ces maladies, les femmes se croient souvent enceintes; elles prennent, comme nous l'avons déjà dit, les contractions spasmodiques des intestins ou des muscles abdominaux pour les mouvements du fœtus.

Ces grossesses imaginaires, qui s'observent aussi chez les animaux, se terminent quelquefois par un faux travail très pénible. Tardieu a publié l'observation d'une femme qui, à la suite d'une erreur semblable, prenait les borborygmes de l'intestin pour les vagisse-

ments de son enfant ; tous les neuf mois, il lui semblait ressentir les douleurs de l'enfantement. Russel cite une femme chez qui les principaux symptômes de la grossesse (suppression des règles, développement du ventre, seins gorgés de lait, mouvements du fœtus) disparaissaient, en produisant une perte, tous les neuf mois pendant vingt ans. On sait que la reine Marie d'Angleterre eut aussi une grossesse illusoire et qu'elle croyait percevoir les mouvements du fœtus.

Enfin, la grossesse a été simulée à l'aide d'un ventre postiche, soit par des mendiants pour inspirer plus de compassion, soit sous l'influence de l'aliénation mentale, soit par l'instinct du mensonge « qui, d'après Tardieu, est propre à tant d'individus du sexe féminin ». Dans ces supercheres, les mouvements fœtaux sont imités par les contractions volontaires des muscles abdominaux. C'est en contractant ces muscles que « cette grosse garce de Normandie », dont parle A. Paré, faisait sentir aux dames et damoiselles, à qui elle demandait l'aumône, le mouvement d'un serpent qu'elle feignait d'avoir dans le ventre « qui la rongeoit et tourmentoit iour et nuict ».

Des femmes vont quelquefois jusqu'à feindre le travail de l'enfantement. Ainsi Velpeau a publié l'observation d'une fille qui parvint, en se bourrant le vagin de chiffons, à simuler un accouchement complet, après s'être dite enceinte pendant près de trois ans. Ambroise Paré cite, comme exemple d'illusion diabolique, une jeune fille qui « publioit partout que le diable une nuit l'avoit engrossie » ; elle eut, en effet, les douleurs de l'enfantement, pendant lesquelles il sortit « du corps d'icelle fille, des clous de fer, des petits tronçons de bois, de verre, des os, pierres et cheveux, des estoupes et plusieurs autres choses fantastiques et estranges ».

Ce genre de supercherie n'était pas inconnu des anciens ; dans le *Truculentus*, Plaute met en scène la courtisane Phrenésie qui simule un accouchement pour s'attacher le guerrier Stratophane.

CHAPITRE V

DE L'ACCOUCHEMENT

L'expulsion du fœtus et de ses annexes au terme de la grossesse constitue la *parturition* (de *parturire*, enfanter) ou l'*accouchement* (de *accubare*, se mettre au lit).

On dit que l'accouchement est *normal*, quand il s'effectue spontanément, et *vicieux*, s'il est accompagné d'accidents qui compromettent la vie de la mère ou celle de l'enfant.

Mais il peut arriver qu'accidentellement l'œuf soit expulsé avant sa maturité complète. Si l'expulsion a lieu dans les six premiers mois de la grossesse, c'est un *avortement* (de *aboriri*, naître avant le temps) et le produit de la conception n'est pas viable ; si elle s'effectue dans les trois derniers mois, on dit que l'accouchement est *prématuré*.

ARTICLE PREMIER

DE L'AVORTEMENT

Signes de l'avortement. — Les symptômes précurseurs de l'avortement sont le plus souvent : le gonflement des seins avec écoulement du lait ; une lassitude dans tous les membres et principalement dans le haut des cuisses ; une sensation de pesanteur au bas-ventre accompagnée de fréquentes envies d'uriner ; une hémorrhagie utérine plus ou moins abondante ; enfin des douleurs intenses qui persistent jusqu'à la sortie du produit de la conception.

Dans les trois premiers mois de la grossesse, l'expulsion de l'œuf et celle de ses annexes se font en bloc. Souvent, on les retrouve dans les linges au milieu des caillots de sang ; souvent aussi ils passent inaperçus en raison de leur faible volume et, dans ce cas, les phénomènes

observés sont attribués à une simple « perte » ; cette méprise est même très fréquente.

A partir du troisième mois, la fausse couche se fait ordinairement en deux temps : d'abord l'élimination du fœtus, puis celle du placenta qui est toujours plus laborieuse que la première : La femme qui avorte, a dit avec raison madame Boivin, n'accouche que d'un placenta. » Le contraire est la règle dans l'accouchement.

Causes de l'avortement. — L'avortement est *spontané* ou *provoqué*. Les causes de l'avortement *spontané* proviennent du père, de la mère ou du produit de la conception. Du côté du père nous trouvons la syphilis et l'alcoolisme ; du côté de la mère, les maladies fébriles, le choléra, la syphilis, les affections utérines, les chutes ou coups sur l'abdomen, l'anémie, les commotions morales et physiques, les abus du coït et une sorte de prédisposition individuelle : ainsi, Schultz a rapporté le cas d'une dame qui avorta vingt-deux fois en trois mois. Enfin, parmi les causes tenant à l'œuf, nous signalerons l'apoplexie du placenta, la dégénérescence de cet organe, l'hydropisie de l'amnios, la mort du fœtus résultant de violences directes, de malformations incompatibles avec la vie ou encore d'une maladie communiquée par la mère telle que la syphilis et la variole.

La mort du fœtus n'entraîne pas nécessairement l'avortement immédiat et, contrairement à un préjugé fort répandu, le produit de la conception, qui a cessé de vivre, peut séjourner un certain temps dans la matrice, sans y déterminer d'accident.

L'avortement peut être *provoqué* par un médecin, soit pour soustraire la femme à un danger imminent, dans les cas de vomissements incoercibles ou d'hémorrhagies rebelles ; soit pour l'empêcher de courir les risques de l'embryotomie ou de l'opération césarienne, au terme de la grossesse, par suite d'un rétrécissement excessif du bassin. Il se pratique, comme l'accouchement prématuré artificiel, par des procédés que nous décrirons plus loin.

La *Sacrée Pénitencerie* du saint-siège, n'admet dans aucun cas, l'avortement provoqué ; elle tolère l'accouchement prématuré artificiel, mais seulement en faveur d'un enfant viable.

Assez souvent, l'avortement est provoqué dans un but criminel et tombe sous l'application de l'article 317 du Code pénal ainsi conçu : « Quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, violences, ou par tout autre moyen, aura procuré l'avortement d'une femme enceinte, soit qu'elle y ait consenti ou non, sera puni de la réclusion. — La même peine sera prononcée contre la femme qui se sera procuré

l'avortement à elle-même ou qui aura consenti à faire usage des moyens à elle indiqués ou administrés à cet effet, si l'avortement s'en est suivi. — Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens qui auront indiqué ou administré ces moyens, seront condamnés à la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où l'avortement aurait eu lieu. »

Autrefois l'avortement n'entraînait aucune pénalité. Aristote, dans sa *Politique*, le considère même comme permis. Il paraît d'ailleurs que les dames romaines avaient l'habitude de se faire avorter afin, dit Montesquieu, que leur grossesse ne les rendît pas désagréables à leurs maris. C'est ce que prétend Ovide dans le poème intitulé *Nux*, le noyer :

Nunc uterum vitiat, quæ vult formosa videri :
Raraque in hoc ævo est, quæ velit esse parens (1).

Juvénal fait allusion à cette odieuse coutume dans les vers suivants traduits par M. Constant Dubos :

Quand de ses flancs brisés par tant d'avortements,
Julia rejetait les fruits de ses débauches,
Images de son oncle, effroyables ébauches.

De nos jours, l'avortement est pratiqué publiquement en Amérique et en Angleterre, par des médecins attachés à des maisons spéciales. En France, la pratique de l'avortement pour être clandestine n'en est pas moins fréquente. D'après le professeur Pajot, les avortements seraient même plus nombreux que les accouchements ; mais il est difficile d'établir une statistique certaine, attendu que les coupables sont intéressés à se taire. On ne connaît guère que les avortements révélés par des dénonciations ou par des accidents plus ou moins graves ; or, ils ne fournissent, par an, que vingt à vingt-cinq condamnations.

C'est habituellement du troisième au sixième mois que se font les avortements criminels. « Nous en connaissons, dit Tardieu, les préliminaires. D'abord la femme doute encore de sa grossesse ; puis elle espère, à l'aide de violents exercices ou de marches forcées, déterminer un avortement clandestin ; puis des signes certains se manifestent : elle va trouver la sage-femme ou l'homme de l'art, indigne de ce titre, qui doit la « débarrasser ». Quelquefois son parti est pris, et un marché

(1) Aujourd'hui elle s'abîme l'utérus, la femme qui veut rester belle, et elle est bien rare, dans notre siècle, celle qui veut être mère.

est conclu : elle sait, ou à peu près, ce qui doit se passer. Mais le plus souvent on ne s'explique qu'en termes vagues : on lui promet de « décrocher » ou de « faire couler » son enfant. S'étant déjà plusieurs fois soumise au toucher, elle peut croire qu'il ne s'agit encore que de la « toucher », lorsque le doigt, introduit dans ses parties sexuelles, y dirige l'instrument et accomplit le crime. Souvent, en effet, l'opération est réduite à cette extrême simplicité : la femme reste debout comme dans une exploration ordinaire, et elle peut être de bonne foi quand elle soutient que la sage-femme s'est bornée à introduire son doigt dans la matrice, et que cette introduction n'a différé des précédentes que par les suites. De là aussi la question posée quelquefois à l'expert : l'avortement peut-il être pratiqué avec la main seule ? La réponse à cette question est que, dans les conditions ordinaires, le doigt ne peut être introduit dans la matrice et atteindre l'œuf ; mais qu'il peut arriver cependant que, l'utérus étant fortement abaissé et son col étant mou et entr'ouvert, le doigt atteigne les membranes, les décolle ou les déchire, et suffise ainsi à provoquer l'avortement : ce serait toutefois un cas exceptionnel. Le plus ordinairement l'opération exige un instrument ; mais qu'on ne croie pas que ceux qui pratiquent l'avortement emploient des instruments spéciaux, tels que des stylets, des sondes à dard : de semblables instruments trouvés en leur possession seraient trop compromettants ; ils se servent au contraire des instruments les plus simples, d'une aiguille à tricoter de bois ou de fer, d'une plume à écrire, d'une petite baguette ; une sage-femme se servait de la tringle d'un rideau qu'elle se hâtait ensuite de remettre en place. Quelquefois cependant le procédé est plus chirurgical : le spéculum a éclairé la voie et frayé le passage à un stylet ou à une sonde ; ou bien on a eu la précaution de faire une injection dans l'utérus ou de dilater le col en y plaçant une éponge préparée. Mais alors on a affaire à des individus plus éclairés, qui ne manqueraient pas de donner à leurs manœuvres quelques faux prétextes et de fournir des explications empruntées aux préceptes de l'art. »

Les substances *emménagogues* qui passent pour provoquer les règles, comme l'armoise, l'absinthe, le safran, l'ergot de seigle, la sabbine et la rue, sont souvent employées pour provoquer l'avortement. Mais ces plantes n'ont jamais produit l'effet attendu, à moins d'être absorbées à dose toxique et, dans ce cas, elles agissent à la façon des poisons. « Encore, dit Gubler, des doses considérables et longtemps répétées sont-elles parfois demeurées sans résultats. Fodéré parle d'une femme qui, pour se faire avorter, prit chaque matin, pendant vingt jours, une centaine de gouttes d'huile volatile de sabbine, et accoucha

à terme d'un enfant vivant. » Marion Delorme, d'après un de ses biographes, mourut à trente-neuf ans après avoir pris une trop forte dose d'antimoine pour se faire avorter.

ARTICLE II

DE L'ACCOUCHEMENT PRÉMATURÉ

Signes et causes de l'accouchement prématuré. — L'accouchement prématuré se distingue de l'avortement par plusieurs caractères : d'abord, il s'effectue dans les trois derniers mois de la grossesse et le fœtus naît viable; ensuite, l'expulsion du fœtus est plus laborieuse que celle du placenta et l'hémorrhagie, tout en étant relativement moins abondante, termine le travail au lieu de le précéder. Quant aux autres symptômes, ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'accouchement normal.

L'accouchement prématuré peut, comme l'avortement, être *spontané* ou *provoqué*. A part la distension exagérée de l'utérus, qui détermine prématurément la rupture des membranes et explique pourquoi les grossesses gémellaires arrivent rarement à terme, toutes les

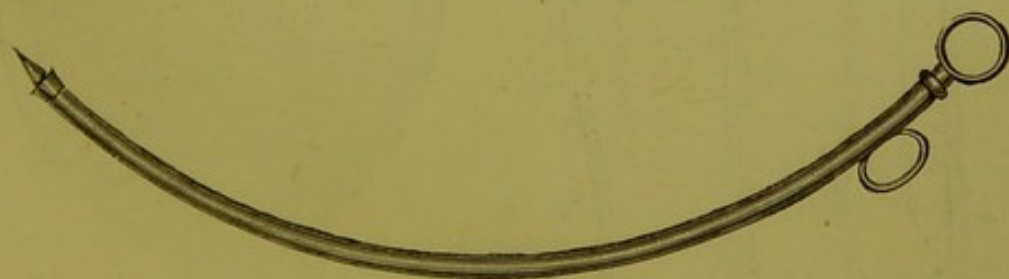


FIG. 206. — Trocart à ponction de l'œuf.

autres causes de l'accouchement prématuré, qu'il soit accidentel ou volontaire, sont celles de l'avortement.

Moyens de provoquer l'accouchement. — Les procédés les plus usités par les hommes de l'art pour provoquer les contractions utérines de l'accouchement sont :

- 1° La ponction de l'œuf avec un trocart courbe (fig. 206) ;
- 2° Le tamponnement du vagin à l'aide de bourdonnets de charpie qui excitent le col et, par suite, font contracter le corps de l'utérus ;
- 3° Les douches d'eau chaude dirigées sur le museau de tanche et pratiquées avec un irrigateur Éguisier, de grande dimension ;



FIG. 207. — Cône d'éponge préparée.

- 4° La dilatation mécanique du col obtenue par l'introduction dans sa cavité d'un cône d'éponge préparée (fig. 207) qui, sous l'influence de l'humidité ambiante, augmente considérablement de volume ;

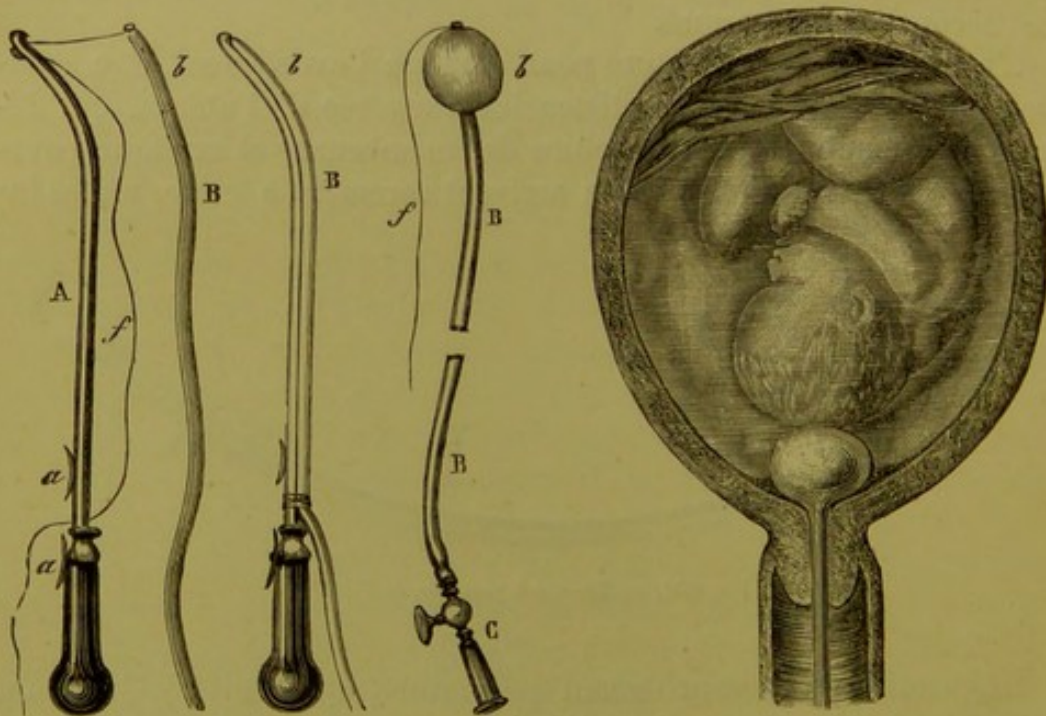


FIG. 208.

FIG. 209.

FIG. 210.

FIG. 211.

Dilatateur intra-utérin de Tarnier.

A. Conducteur. — B. Tube en caoutchouc. — C. Douille à robinet destinée à recevoir la canule d'une seringue à injections. — a, a. Ressorts servant à arrêter le fil. — b. Extrémité dilatable du tube en caoutchouc. — f. Fil destiné à fixer le tube sur le conducteur.

5° Le décollement de la partie inférieure de l'œuf au moyen d'une sonde élastique, ou mieux à l'aide du *dilatateur utérin* de Tarnier (fig. 208). Cet appareil se compose d'un tube en caoutchouc fermé à l'une de ses extrémités, que l'on dirige avec un conducteur dans la cavité utérine. En injectant de l'eau tiède par l'extrémité libre de ce tube, la partie engagée dans le col se dilate (fig. 211) et décolle peu à peu les membranes du segment inférieur de l'œuf.

ARTICLE III

DE L'ACCOUCHEMENT NORMAL

Époque de l'accouchement. — L'expulsion du fœtus s'effectue ordinairement vers la fin du neuvième mois ; mais elle peut, suivant certaines circonstances, s'accomplir avant ou après cette époque : l'accouchement est dit, dans le premier cas, *prématuré* et, dans le second, *tardif*.

Nous savons que pour éviter toute cause d'erreur, la loi a établi la limite des naissances tardives au trois centième jour ou dixième mois, et celle des naissances précoces au cent-quatre-vingtième jour ou sixième mois.

Voici les termes de l'article 312 du Code civil, relatif à ce sujet :

« L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. — Néanmoins, celui-ci pourra désavouer l'enfant, s'il prouve que pendant le temps qui a couru depuis le trois centième jusqu'au cent-quatre-vingtième jour avant la naissance de cet enfant, il était, soit pour cause d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique de cohabiter avec sa femme. »

Causes de l'accouchement. — De tout temps on a cherché à expliquer les causes qui sollicitent l'expulsion du fœtus à une époque déterminée. Pythagore a invoqué la puissance des nombres impairs sur la destinée humaine ; Hippocrate a fait intervenir la volonté du fœtus qui, pressé par l'insuffisance d'aliments, déchirait lui-même ses enveloppes, comme le poulet sa coquille, et sortait de son étroite prison en s'arc-boutant avec les pieds sur le fond de la matrice ; Buffon pensait qu'au bout de neuf mois, le placenta se séparait de l'utérus à la

manière d'un fruit, arrivé à maturité, se détachant de l'arbre qui le porte.

Bien d'autres explications ont été données, mais aucune ne nous paraît justifiée. Les véritables causes déterminantes de l'accouchement nous échappent encore, et il est très probable que longtemps encore il faudra dire avec Avicenne : « Au temps fixé, l'accouchement se fait par la grâce de Dieu. »

Des douleurs de l'enfantement. — De toutes les fonctions de l'économie, l'accouchement est la seule qui soit douloureuse. Cette exception, si l'on en croit Moïse, serait la conséquence du péché originel : « Je multiplierai tes misères et tes conceptions, dit *la Genèse*, tu enfanteras avec douleur et tu seras sous la puissance de l'homme, et il aura domination sur toi. » Cependant, les douleurs de l'accouchement ne sont pas propres à l'espèce humaine ; les femelles d'animaux y sont aussi sujettes.

Pour tous les êtres animés, le prélude de la génération, le coït, s'accompagne donc de sensations agréables, tandis que son dernier acte, l'accouchement, s'accomplit au milieu des plus vives douleurs. C'est à cette curieuse particularité que fait allusion ce passage de *l'Étourdi* de Molière :

Les dettes aujourd'hui, quelque soin qu'on emploie,
Sont comme les enfants, que l'on conçoit en joie,
Et dont avecque peine on fait l'accouchement.
L'argent dans notre bourse entre agréablement ;
Mais le terme venu que nous devons le rendre,
C'est lorsque les douleurs commencent à nous prendre.

Causes des douleurs. — Les douleurs de l'enfantement sont dues aux contractions musculaires de l'utérus, et l'on peut s'en convaincre facilement par l'application des mains sur le ventre d'une femme en travail ; on remarque alors que, pendant toute la durée de la douleur, et même une vingtaine de secondes au delà, les parois utérines se durcissent et présentent au toucher une résistance analogue à celle du biceps qui se contracte. Ces douleurs sont intermittentes comme les contractions de la matrice qui les provoquent, et les intervalles sont d'autant plus rapprochés que l'accouchement touche à sa fin. Ainsi, les premières douleurs se succèdent de quart d'heure en quart d'heure, et les dernières se reproduisent d'une minute à l'autre.

Durée et intensité des douleurs. — La durée de chaque douleur est, en moyenne, de quarante secondes, et son intensité augmente avec les progrès du travail. Les termes que les accoucheurs ont l'habitude de leur appliquer peignent assez bien le caractère de ces souffrances : ce sont, par ordre de succession, d'abord les *mouches*, puis les douleurs *préparantes*, ensuite les douleurs *expulsives* et, dans la période ultime, les douleurs *conquassantes* (de *cum*, avec, et *quassare*, ébranler). Communément, on les désigne sous les noms de *maux de reins*, *coliques*, *tranchées* ou *bouffées*. Les douleurs qui se font sentir dans les lombes sont plus pénibles que celles de l'abdomen ; on dit alors que la femme accouche « par les reins ».

En général, les douleurs de l'enfantement sont très vives, et leur acuité est telle que, le plus souvent, elles font naître l'idée de la mort ; mais une fois l'accouchement terminé, les souffrances endurées s'oublient vite ; de là le dicton populaire : *C'est le mal joli, sitôt fini, on en rit*. Et il est heureux qu'il en soit ainsi, sans quoi les femmes qui ont subi une première épreuve se refuseraient à en tenter une seconde : ce qui n'est pas, on le sait, le cas ordinaire. Ces souffrances, au dire de Jacques Duval, « pourroient estre plus cruelles trois et quatre fois, que les Dames et Damoysselles ne s'en garderoient ce nonobstant, tant elles se trouvent friandes et réjouies du déduit par lequel on y parvient. »

Les douleurs varient d'intensité suivant les femmes. Il en est qui ne font entendre aucune plainte et « mangent leurs douleurs » ; d'autres accouchent pendant le sommeil ou en marchant. Une femme, originaire du Canada, citée par Tarnier, disait avoir l'habitude de *semer* ses enfants sans s'en apercevoir. Quelques personnes, d'après le Dr Lory, éprouvent en accouchant un certain plaisir. On sait que Henri d'Albret fit chanter à sa fille, lorsqu'elle accoucha du « meilleur des rois », le cantique béarnais de *Notre-Dame du bout du Pont*, afin que son rejeton ne fût « ni pleureur, ni rechigné ». Assez fréquemment, les femmes n'éprouvent d'autre sensation qu'un pressant besoin d'aller à la garde-robe. Cette méprise est souvent invoquée comme excuse par les criminelles qui ont volontairement jeté leur enfant dans les fosses d'aisances ; mais l'examen de la tête du nouveau-né indique, par l'absence ou la présence d'une bosse sanguine sur la partie engagée la première, si l'accouchement a été rapide ou laborieux et, par suite, si la mort de l'enfant peut être attribuée à une erreur de sensation ou à un infanticide.

Dans certains cas, les douleurs sont assez aiguës pour déterminer une sorte de folie momentanée qui porte les accouchées à injurier ceux

qui les entourent, à dire des mots obscènes (1), ou à se livrer à des actes extravagants et même violents. La mère de Charles-Quint devint folle à l'une de ses couches, d'où son nom de Jeanne la Folle. Le Dr Jërg raconte qu'une négresse, saisie de délire pendant un travail très laborieux, s'ouvrit le ventre, en retira son enfant, et finit par guérir. Cazeaux cite une jeune dame qui se mit à chanter à pleine voix le grand air de *Lucie*. Cependant, Stoltz n'admet pas que l'excitation nerveuse qui résulte d'un accouchement pénible soit assez vive pour déterminer un accès, même passager, de délire ou de folie. Tardieu est du même avis : « Sur trois cents cas d'infanticide, dit ce médecin légiste, je n'en ai pas vu un seul où une femme eût été prise d'une fureur homicide et transitoire et eût tué son enfant. » Le fait suivant observé par Esquirol et rapporté par le Dr Marcé dans son *Traité de la folie des femmes enceintes* est en contradiction avec l'opinion des deux savants dont nous venons de parler. Une fille, écrit cet auteur, n'avait point caché sa grossesse et fit faire une layette. La veille de son accouchement, elle se montra à tout le monde. Elle accoucha pendant la nuit, et le lendemain le corps de l'enfant fut trouvé dans les latrines, mutilé de coups de ciseaux. Cette fille avoua son crime et n'en témoigna aucun regret : « *Je n'ai pas fait de mal, répétait-elle, ils ne peuvent rien me faire, n'est-ce pas ?* » Cette fille n'avait-elle pas eu un accès de délire ? » D'après Bodin, une femme de Milan, au XVI^e siècle, fut condamnée à la roue pour avoir mangé son enfant *sous l'instigation du démon*, disait-elle.

Circonstances modificatrices des douleurs. — Plusieurs circonstances modifient l'intensité des douleurs. On calme celle des reins en soulevant cette région à l'aide d'une serviette fortement tendue par deux aides. Les frictions sur le ventre soulagent quelque peu les douleurs abdominales, ou tout au moins font prendre patience à l'accouchée. Nous signalerons bientôt l'effet des émotions morales sur la durée du travail, et par suite sur celle des douleurs. Les prières, les reliques, agissent souvent sur l'imagination des personnes pieuses et peuvent avoir une influence favorable sur le travail. En 1878, à l'accouchement de S. M. la reine d'Espagne, suivant *la Epoca*, on avait exposé, auprès de la royale alitée, un os de saint Jean-Baptiste,

(1) Nous avons accouché une femme de bonne famille qui ne cessait de répéter, pendant toute la durée du travail, cette bizarre prière : *O mon bon saint André, faites qu'il ne me fasse pas plus de mal pour sortir qu'il ne m'en a fait pour entrer !*

le peigne de la Vierge Marie avec trois de ses cheveux et une chemisette de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De même aux couches de Marie de Médicis, raconte la sage-femme Louise Bourgeois, « les reliques de madame Sainte Marguerite estoient sur une table dans la chambre, et deux religieux de Saint-Germain-des-Prez qui prioient Dieu sans cesser..., le mal dura vingt-deux heures. » On sait que l'impératrice Eugénie, pendant toute la durée de l'accouchement du prince impérial, en 1856, tenait dans sa main un précieux reliquaire prêté par Pie IX; ce qui n'empêcha pas l'application du forceps.

Chez les anciens, certaines substances passaient pour faciliter l'accouchement, par exemple le dyctame, dont on couronnait Lucine. Au dix-septième siècle, la « poudre de la Roynie (1) » était très employée « tant pour garantir des douleurs restées après un travail violent, que mesmes pour rendre le futur accouchement tranquille et moins douloureux. » On pensait aussi obtenir le même résultat en appliquant sur le ventre de l'accouchée le placenta et ses annexes, aussitôt après la délivrance, ou encore en écorchant tout vif un mouton noir « en la chambre de la malade, pour de la peau toute chaude, parsemée de poudre de roses et de myrtilles, luy envelopper les reins et le bas-ventre ». Une pierre d'aimant fixée près de l'aîne, la dépouille d'un serpent maintenue autour de l'abdomen, une ceinture faite en peau d'élan et mise autour de la cuisse passaient pour avoir la propriété d'accélérer l'accouchement. Tous ces remèdes empiriques et bien d'autres encore eurent leur moment de vogue. Mais les seuls agents réellement efficaces pour diminuer et même supprimer les douleurs sont les anesthésiques, comme le chloroforme et l'éther.

Emploi des anesthésiques dans les accouchements. —

« Grâce à cette merveilleuse découverte de l'anesthésie, s'écrie Forbes avec admiration, les mères des générations futures n'enfanteront plus dans les tortures du travail sur une couche où elles ne donnent souvent la vie qu'au péril de la leur, mais au milieu des songes élyséens, sur un lit d'asphodèle ! » L'auteur de la *Némésis médicale* chante, avec non moins d'enthousiasme, les vertus des anesthésiques :

Là c'est le doux repos, l'extase, le plaisir,
Le spasme de l'amour. Quand l'éther hallucine
La jeune femme en proie aux tourments de Lucine,

(1) Cette poudre était un composé de racine de grande consoude, de noyaux de pêche, de noix muscades, d'ambre jaune et gris.

Oh ! d'un double mystère ineffable pouvoir,
 Au moment qu'elle enfante, elle croit concevoir !

Toutefois, les accoucheurs n'ont recours aux anesthésiques que dans les cas exceptionnels (agitation excessive, opérations douloureuses et de longue durée), parce que leur emploi n'est pas exempt de dangers. Ces substances ont un autre inconvénient : elles donnent lieu, comme nous l'avons déjà fait remarquer, à des rêves érotiques et peuvent provoquer des indiscretions fâcheuses. « Effectivement, dit le D^r Pinard, chez quelques parturientes, dès que le chloroforme commence à atteindre l'intelligence, une loquacité extraordinaire se montre, et souvent, probablement parce que c'est là leur idée fixe, elles font aux personnes qui les entourent les confidences les plus intimes et les plus inattendues. Quelques pauvres filles que nous observions lançaient à haute voix le nom du père de l'enfant, racontaient la durée et la nature de leurs relations. »

On a l'habitude aujourd'hui, dans le grand monde, d'administrer le chloroforme par le procédé dit à la *reine* parce qu'il a été employé, pour la première fois, le 7 avril 1853, sur la reine Victoria (1). Ce procédé consiste à faire respirer le chloroforme pendant toute la durée du travail, mais seulement au moment des contractions utérines. Les accoucheurs qui l'emploient de la sorte prétendent obtenir une *demi-anesthésie*, suffisante, disent-ils, pour diminuer l'intensité des douleurs et les rendre très supportables. Mais les physiologistes assurent que le chloroforme n'agit comme anesthésique qu'à la condition d'être administré d'une façon continue et à dose massive ; il est donc probable que son action, dans le procédé à la reine, s'exerce principalement sur le moral de la femme, ainsi que le pense le professeur Pajot. « La prétendue demi-anesthésie, dit ce célèbre accoucheur, le chloroforme à la reine, comme l'appellent ironiquement les grands praticiens anglais, est une pratique aussi inutile qu'inoffensive ; elle n'a rien de sérieux ni de scientifique. Elle pourra prendre place à côté des moyens dilatoires propres à agir sur l'imagination des femmes et faire gagner du temps, quand, dans un accouchement naturel, il n'est pas besoin d'autre chose. Le chloroforme à la reine, à la mode aujourd'hui, est destiné à supplanter la potion des anciens (sa confection demandait plusieurs heures), les médailles, les neuvaines, les eaux

(1) La reine d'Angleterre, dit V. Hugo dans les *Travailleurs de la Mer*, a été blâmée de violer la Bible en accouchant par le chloroforme.

miraculeuses, la plume d'aigle à la cuisse et la graisse de vipère sur le ventre. »

Mécanisme de l'accouchement. — L'accouchement comprend quatre périodes distinctes : 1° la période de préparation ; 2° la période de dilatation du col ; 3° la période d'expulsion du fœtus ; 4° la période d'expulsion des annexes. La seconde et la troisième périodes constituent le *travail* de l'accouchement et la dernière période a reçu le nom de *délivrance*.

Période de préparation. — Les symptômes précurseurs de l'accouchement sont : l'*abaissement de la matrice* qui rend la respiration plus libre, mais gêne davantage la marche et provoque de fréquentes envies d'uriner ; une *sécrétion abondante de glaires*, dont la source principale est l'appareil glandulaire du col et qui servent à lubrifier les voies génitales ; de *légères douleurs de reins* qui se manifestent surtout la nuit et semblent tenir à l'effacement du col.

Ces symptômes sont plus ou moins appréciables suivant que la femme est *primipare* ou *multipare*, c'est-à-dire selon qu'elle est ou non à sa première grossesse. Ainsi, l'abaissement de la matrice qui fait dire à la femme que « son ventre est tombé » s'observe principalement chez la primipare, tandis que les douleurs nocturnes, rares chez celle-ci, sont fréquentes chez la multipare.

Période de dilatation. — Le début du travail s'annonce par l'écoulement de glaires sanguinolentes qui tachent le linge ; on dit alors que la femme « marque ». En même temps, elle éprouve des douleurs franchement intermittentes qui, d'abord sourdes et éloignées, deviennent bientôt vives et fréquentes. Ces douleurs, dites *préparantes* ou *mouches*, résultent, nous le savons, de la contraction des parois utérines qui pressent sur le fœtus et le poussent vers l'orifice du col. Celui-ci se dilate peu à peu et permet aux membranes de l'œuf de s'engager dans son orifice et de bomber à l'intérieur du vagin, en faisant une saillie plus ou moins prononcée, que l'on désigne sous le nom de *poche des eaux* (fig. 212). Cette poche est très proéminente toutes les fois que la partie fœtale non engagée n'oblitére pas le détroit supérieur (présentations du siège et du tronc, rétrécissements du bassin, etc.), dans ces cas, elle revêt la forme dite *en boudin*, mais elle est peu saillante dans la présentation du sommet de la tête qui, nous le verrons bientôt, est la plus fréquente et aussi la plus favorable de toutes ; c'est

ce qui faisait dire à madame Lachapelle « qu'elle ne craignait pas les eaux plates ».

Quand la dilatation du col est suffisante pour le passage de l'enfant, c'est-à-dire, au bout de six à huit heures pour les primipares et de quatre à six heures pour les multipares, la poche se rompt d'ordinaire spontanément et laisse échapper un flot de liquide amniotique : la femme, dit-on communément « perd les eaux ». Quelquefois, le liquide s'écoule dès le début de la période de dilatation, ou bien il est en trop faible quantité pour rendre sensible extérieurement la rupture de la poche des eaux ; dans l'un et l'autre cas, le travail est plus laborieux et l'accouchement est dit « sec ».

Il peut arriver aussi, mais plus rarement, que la poche ne se rompe qu'à la sortie de l'enfant, et si, par exemple, c'est la tête, qui se pré-

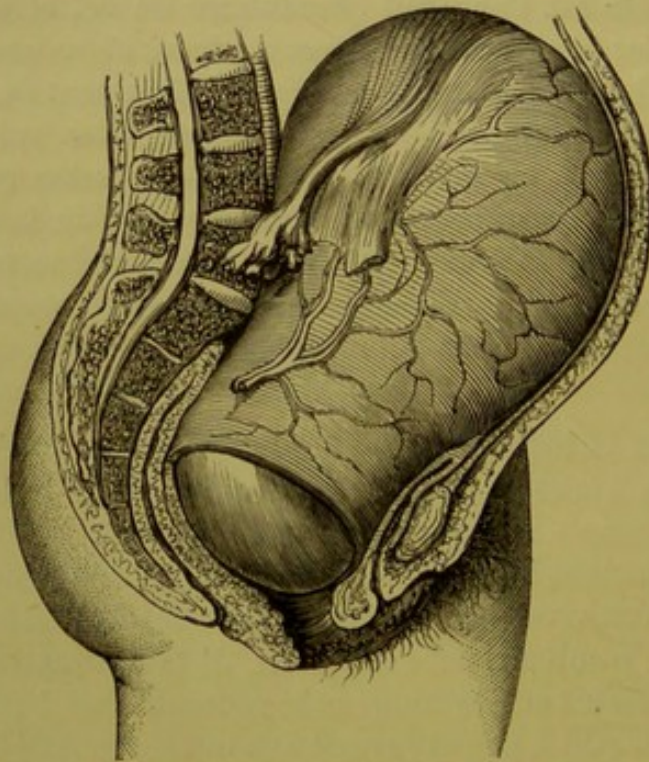


FIG. 212. — Forme de la poche des eaux, lorsque la dilatation du col de la matrice est complète.

sente, celle-ci apparaît à la vulve recouverte des membranes de l'œuf, et l'on a coutume de dire que l'enfant « naît coiffé ». On croit généralement que cette particularité est d'un bon augure pour l'avenir de l'enfant : *Ça porte bonheur*, dit-on. Ce préjugé est si peu fondé que, si l'accoucheur ne se hâte de rompre les membranes, le placenta peut

se décoller prématurément et causer de sérieux accidents pour la mère. Ainsi dans certaines régions de la France, en Bretagne, on conserve comme un talisman cette coiffe membraneuse, dite « coiffe de bonheur », et les jeunes gens qui la possèdent n'oublient pas de s'en munir le jour du tirage au sort. Inutile d'ajouter que cette amulette n'exerce pas plus d'influence sur le sort, que la corde de pendu, ou les sachets contenant des excréments du Grand-Lama que celui-ci envoyait aux potentats d'Asie, pour enchaîner la fortune. *Ælius Lampridius* assure que, chez les Romains, les avocats recherchaient cette membrane pour gagner leur cause. On raconte que l'impératrice *Cesonia Celsa* donna à l'empereur *Macrin* un fils qui naquit « coiffé ». Les grands dignitaires, voyant dans ce fait le présage d'une haute destinée, nommèrent le jeune prince *Diadematus*. Or il arriva qu'il fut proscrit et assassiné après la mort de son père.

Période d'expulsion. — Aussitôt après la rupture de la poche des eaux, le travail est momentanément suspendu; puis la matrice, « revenue de son étonnement », selon l'expression de *Velpeau*, se contracte bientôt avec une énergie croissante pour favoriser l'expulsion de l'enfant.

On divise cette période de l'accouchement en six temps, qui se succèdent dans l'ordre suivant (1) :

1^{er} temps, *Flexion de la tête* sur la poitrine, position qui a l'avantage d'offrir au passage le plus petit diamètre du crâne et d'immobiliser la tête sur le tronc, afin de rendre les efforts de la matrice plus efficaces ;

2^e temps, *Engagement et descente de la tête* dans le vagin jusqu'au périnée ;

3^e temps, *Rotation de l'occiput* sous la symphyse pubienne, de telle sorte que le plus grand diamètre de la tête corresponde au plus grand diamètre du détroit inférieur ;

4^e temps, *Dégagement de la tête* par extension progressive (fig. 213), la nuque s'arc-boutant contre la symphyse pubienne ;

5^e temps, *Rotation extérieure de la tête et intérieure des épaules* qui dirige l'occiput vers la cuisse gauche de la femme, et l'épaule droite sous la symphyse pubienne, de manière que le grand diamètre du tronc s'adapte, à son tour, à celui du détroit inférieur ;

(1) Nous supposerons la présentation la plus commune, c'est-à-dire celle de la tête, l'occiput étant tourné vers le flanc gauche.

6° temps, *Dégagement du tronc et du reste du fœtus*, en commençant par l'épaule gauche qui est située en arrière.

Pendant la période expulsive, les douleurs deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus vives ; elles sont accompagnées d'efforts considérables qui sollicitent la femme à « pousser » malgré elle et lui arrachent des cris perçants, que l'on a comparés à ceux du geindre. Quant aux douleurs ultimes qu'occasionne le passage du fœtus à travers l'orifice vulvaire, nous avons dit que, pour exprimer leur acuité, les accoucheurs les ont désignées sous le terme significatif de *conquassantes*. « C'est, dit Michelet, un cri inouï qui n'est pas de ce monde-ci, qui n'est pas de notre espèce, ce semble, cri aigre et aigu, sauvage, qui nous perce l'oreille. »

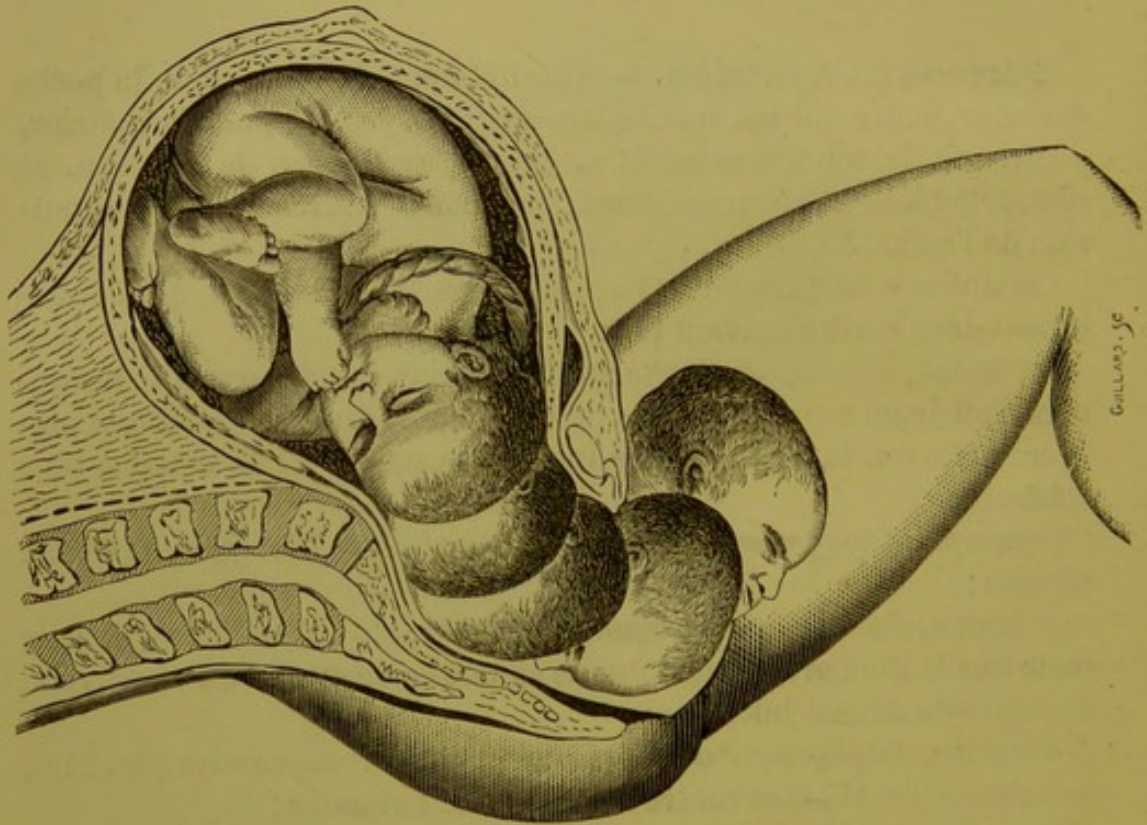


FIG. 213. — Elle montre l'engagement, la rotation et le dégagement de la tête dans une présentation du sommet en occipito-iliaque gauche antérieure.

La période expulsive s'accompagne, en outre, de ténésme anal et vésical, ainsi que de crampes dans les membres inférieurs. Ces différents symptômes résultent de la compression du rectum, de la vessie et des nerfs qui occupent l'excavation du bassin. De plus, les matières

fécales peuvent sortir involontairement, si l'on n'a pas eu le soin de vider le rectum dès le début du travail.

Ligature et section du cordon. — L'enfant une fois expulsé doit être séparé de sa mère ; pour cela, l'on fait une première ligature sur le cordon à deux ou trois centimètres de l'ombilic et une seconde, cinq ou six centimètres plus loin, puis on le divise dans l'intervalle. En France, on se sert à cet effet de ciseaux. Les Japonais attribuent une influence pernicieuse aux sections pratiquées avec les instruments en fer et fabriquent des couteaux en os spécialement destinés à la division du cordon. En Nouvelle-Zélande, on emploie, dans le même but, une valve de mollusque.

Si l'accouchement est terminé avant l'arrivée du médecin, il ne faut pas se hâter de couper le cordon, comme on le fait trop souvent. Cette opération n'est pas urgente, et son retard ne présente aucun inconvénient ni pour la mère ni pour l'enfant. Bien au contraire, la ligature tardive est plutôt favorable à ce dernier, puisque le D^r Budin, après Stoltz, a démontré qu'elle faisait gagner au nouveau-né 90 à 95 grammes de sang ; aussi a-t-il conseillé de ne lier le cordon que deux minutes après la cessation des battements du cordon ombilical. La quantité de sang qui entre ainsi dans le corps de l'enfant est d'autant plus utile que celui-ci ne possède que de 180 à 200 grammes de sang.

On sait qu'à la naissance du duc de Bordeaux, devenu depuis le comte de Chambord, sa mère la duchesse de Berry voulut que la section du cordon fût faite devant plusieurs témoins, entre autres deux soldats de la garde des Tuileries, afin qu'ils pussent *de visu* constater qu'il n'y avait pas substitution d'enfant, comme on ne tarda pas à en répandre le bruit (1). Or, ces constatations officielles durèrent près de trois quarts d'heure et ce ne fut qu'au bout de ce temps qu'on pratiqua la ligature, malgré les instances de l'accoucheur.

Cicatrice ombilicale. — Au bout de cinq à six jours, le cordon de l'enfant est momifié et tombe spontanément, en laissant à son point d'attache une cicatrice particulière qui constitue l'ombilic, appelé par Ingres « l'œil du torse ». Cette région est regardée par les fakirs de l'Inde comme la partie la plus noble du corps, car, d'après leur croyance, l'ombilic du premier homme représente le point par

(1) En 1831, raconte Deneux dans ses *Mémoires*, M. de Bricqueville dit en pleine Chambre, en parlant du duc de Bordeaux : *Cet enfant suspect auquel on a donné le nom d'Henri V.*

lequel l'homme touche à la divinité. On sait qu'ils ont constamment les yeux fixés sur leur nombril et qu'ils éprouvent des effets cataleptiques d'insensibilité et d'extase, dus à une sorte d'hypnotisme, qui les fait considérer par le peuple comme des êtres surnaturels.

Variétés de la période d'expulsion. — Nous venons de décrire les diverses phases de la période d'expulsion dans le cas de présentation du sommet de la tête, ce qui s'observe dix-neuf fois sur vingt. Mais l'enfant peut encore se présenter par la *face* (fig. 214), par

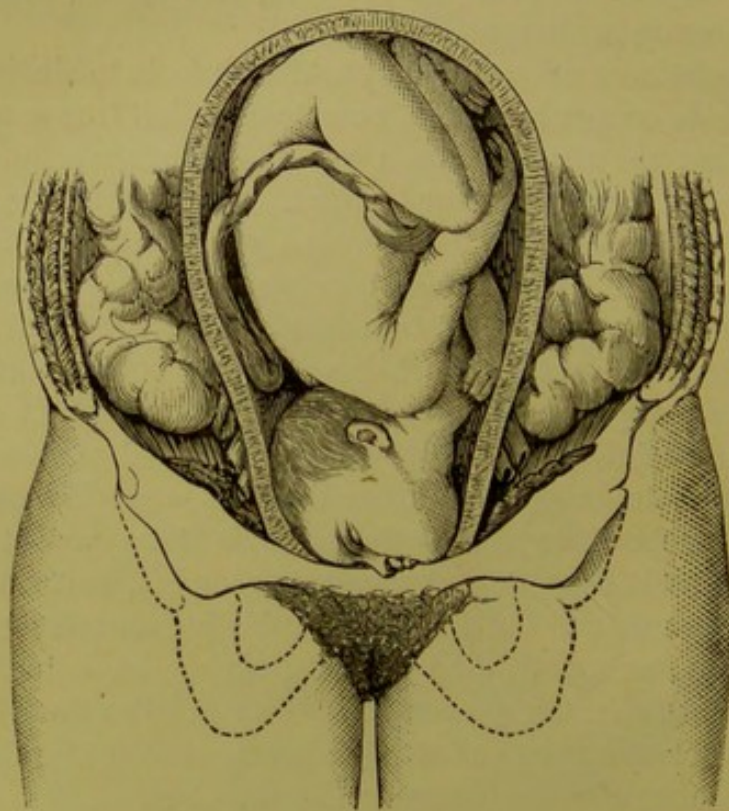


FIG. 214. — Présentation de la face.

le *siège* (fig. 215) ou par le *tronc* (fig. 179), et son évolution dans chacune de ces directions s'opère suivant un mécanisme analogue ; seul le pronostic diffère avec la présentation. Ainsi, d'après les statistiques, la présentation du sommet donne une mortalité d'un enfant sur cinquante ; celle de la face d'un sur vingt, par suite de la lenteur du travail et de la compression du cou ; celle du siège d'un sur dix, à cause de l'asphyxie qui résulte de la compression du cordon ; enfin, la présentation du tronc est, de toutes, la plus funeste à la mère et à l'enfant,

parce qu'elle réclame l'intervention du chirurgien qui, ne pouvant compter que sur l'évolution spontanée, est obligé d'extraire le fœtus par les pieds, en pratiquant la *version* (de *vertere*, tourner) c'est-à-dire en transformant la présentation du tronc en celle du siège (fig. 217).

Période de délivrance. — Quelques instants après l'expulsion de l'enfant, la mère éprouve de nouvelles douleurs, mais beaucoup moins vives que celles du travail. Elles résultent des efforts faits par

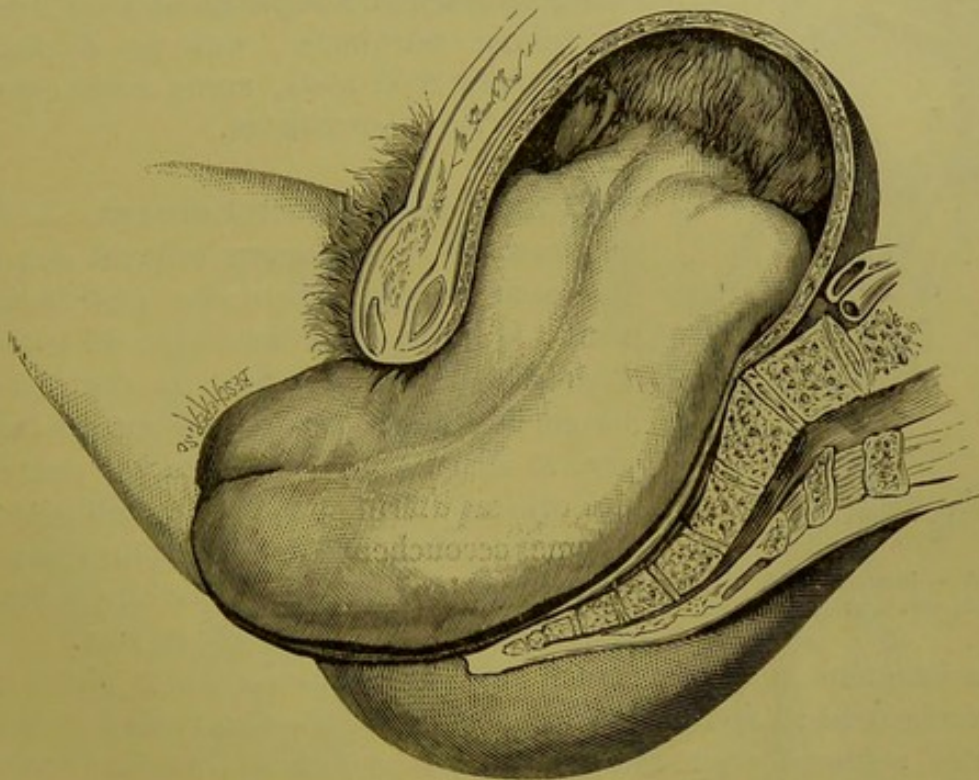


FIG. 215. — Présentation du siège.

l'utérus pour se débarrasser du placenta et des enveloppes, qui, désormais inutiles, sont chassés de la cavité utérine dans le vagin, d'où il est facile de les extraire en opérant de légères tractions sur le cordon (fig. 219). Cet accouchement secondaire, constitue la *délivrance*, et l'on donne aux annexes fœtales les noms de *délivre*, de *secondine* ou encore d'*arrière-faix*.

Quelquefois, la délivrance ne peut se faire qu'à la condition d'introduire directement la main à l'intérieur de l'utérus, par exemple quand le placenta est *enchâtonné* dans cet organe, ou qu'il contracte des adhérences avec ses parois (fig. 220).

Un préjugé absurde attribue, dans certains pays, aux placentas encore chauds et saignants des accouchées la singulière propriété de guérir les *nævi materni*, c'est-à-dire « les envies ». Dans une observation rapportée par le D^r Brière, cette pratique a failli causer la perte de la vue chez une petite fille de cinq mois, qui présentait sous le sourcil gauche une tache de cette nature, de la grosseur d'une lentille. La mère de cette enfant appliqua, d'après les conseils d'une sage-femme, sur la paupière atteinte de nævus, un fragment de délivre qui provenait d'une femme de mau-

vaises mœurs, et il se produisit bientôt une ophthalmie purulente, qui ne disparut qu'au bout d'un mois, après avoir causé les plus vives inquiétudes.



FIG. 216. — Dégagement de la tête dans la présentation du siège.

Durée de l'accouchement. — De nombreuses circonstances influent sur la durée de l'accouchement; les principales sont : le mode de présentation du fœtus, l'hérédité, le tempérament, le degré d'énergie de l'utérus, la conformation du bassin, la résistance plus ou moins grande des orifices utérin et vulvaire. Les petites femmes accouchent d'ordinaire plus vite que les autres, leur bassin ayant moins de hauteur. Quant à l'âge, il n'agit en rien.

Les émotions morales exercent aussi une influence sur la durée de l'accouchement : l'arrivée de l'accoucheur, la présence d'une personne détestée suffisent pour retarder ou suspendre le travail. Tarnier raconte que P. Dubois réussissait parfois, dans son service de la Clinique, à faire disparaître et renaître alternativement les contractions chez une femme en travail, suivant qu'il conduisait les élèves à la salle d'accouchements ou les en éloignait.

Chez les sauvages et dans les campagnes, l'accouchement passe pour être moins long, que dans les villes; ce qui a fait dire à M. Chailly que « la facilité de l'accouchement est en raison inverse du degré de la civilisation ». Pourtant, dans notre clientèle composée de Parisiennes en villégiature et de femmes de cultivateurs, nous n'avons jamais remarqué de différence sensible. Tout récemment encore, une de nos clientes, Madame de B..., étant à terme de son second enfant, ressentit au périnée, vers le milieu de la nuit, une pesanteur douloureuse qu'elle attribuait à la sortie d'une hémorroïde; pour faire dispa-

raître cette incommodité, elle se fait préparer un bain de siège et à peine installée, elle est tout étonnée de sentir la tête de l'enfant au passage : à notre arrivée, l'accouchement était terminé. Pareil fait arriva à la naissance du duc de Bordeaux : la duchesse de Berry accoucha en deux douleurs, pendant qu'elle se levait pour prendre le vase de nuit. Le D^r Deneux, qui logeait au palais, ne put être prévenu qu'après la sortie de l'enfant. Nous pourrions indiquer plusieurs cas analogues.

La durée moyenne de l'accouchement est de dix à douze heures pour la primipare et de moitié moins pour la multipare. Certaines femmes restent 24, 48 et même 72 heures dans les douleurs de l'enfantement ;

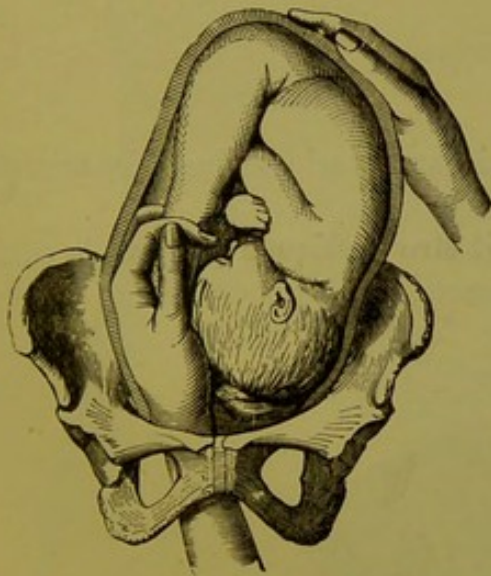


FIG. 217.

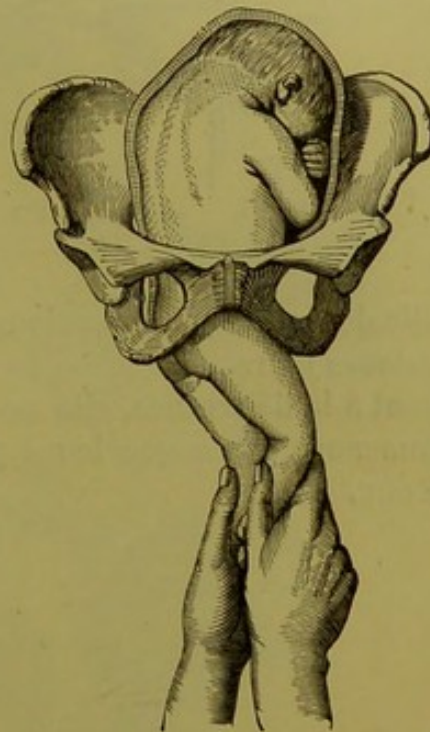


FIG. 218.

Divers temps de la version dans la présentation de l'épaule.

d'après la fable, la naissance d'Hercule valut sept jours et sept nuits de douleurs atroces à sa mère Alcmène. D'autres ne souffrent que pendant deux ou trois heures ; il en est même qui accouchent presque subitement, elles sont surprises par l'expulsion de l'enfant qui glisse entre leurs jambes et tombe sur le sol : c'est le *temps secret* de Millot. Nous en avons déjà cité plusieurs exemples.

Accouchement gémellaire. — L'accouchement gémellaire

a souvent lieu avant terme, à cause de l'excessive distension de l'utérus.

La présentation la plus fréquente des jumeaux est celle du sommet ; quelquefois, ils viennent l'un par la tête et l'autre par le siège. L'expulsion du second est toujours plus rapide que celle du premier et l'in-

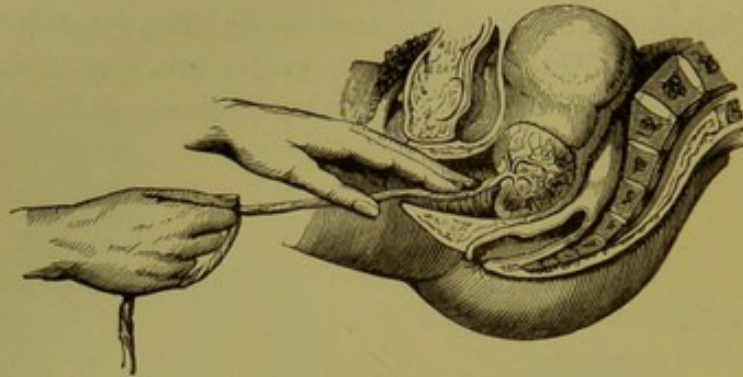


FIG. 219. — Délivrance.

tervalle de temps qui sépare leur naissance varie de quelques minutes à plusieurs jours.

Quant à la délivrance, elle ne doit être pratiquée qu'après la sortie des jumeaux, parce que leurs placentas sont généralement accolés entre eux.

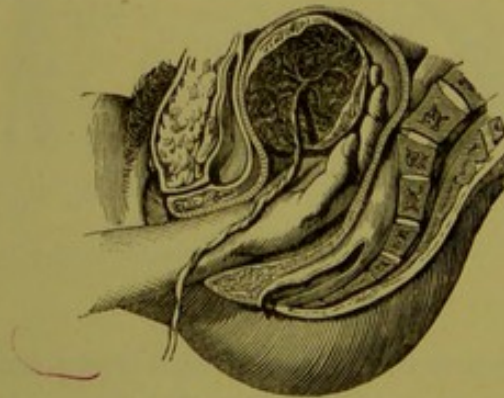


FIG. 220. — Décollement artificiel du placenta.

Hygiène de l'accouchement. — Il est préférable de faire ses couches à la campagne pour éviter la fièvre puerpérale, si fréquente dans les grands centres. L'enfant bénéficiera aussi de ce déplacement, « car, dit Teyssède, nourrir les enfants dans une ville populeuse,

c'est comme si l'on plaçait les poissons dans une mare bourbeuse ».

Un ou deux mois avant le terme de la grossesse, la femme enceinte devrait consulter son accoucheur sur la présentation du fœtus, parce qu'il est alors facile de la modifier si elle est vicieuse. Ainsi, une présentation de l'épaule ou du siège pourra être transformée en présentation de la tête, à l'aide de certaines manœuvres qui constituent la *version externe* (fig. 221). Pour maintenir l'enfant dans sa nouvelle

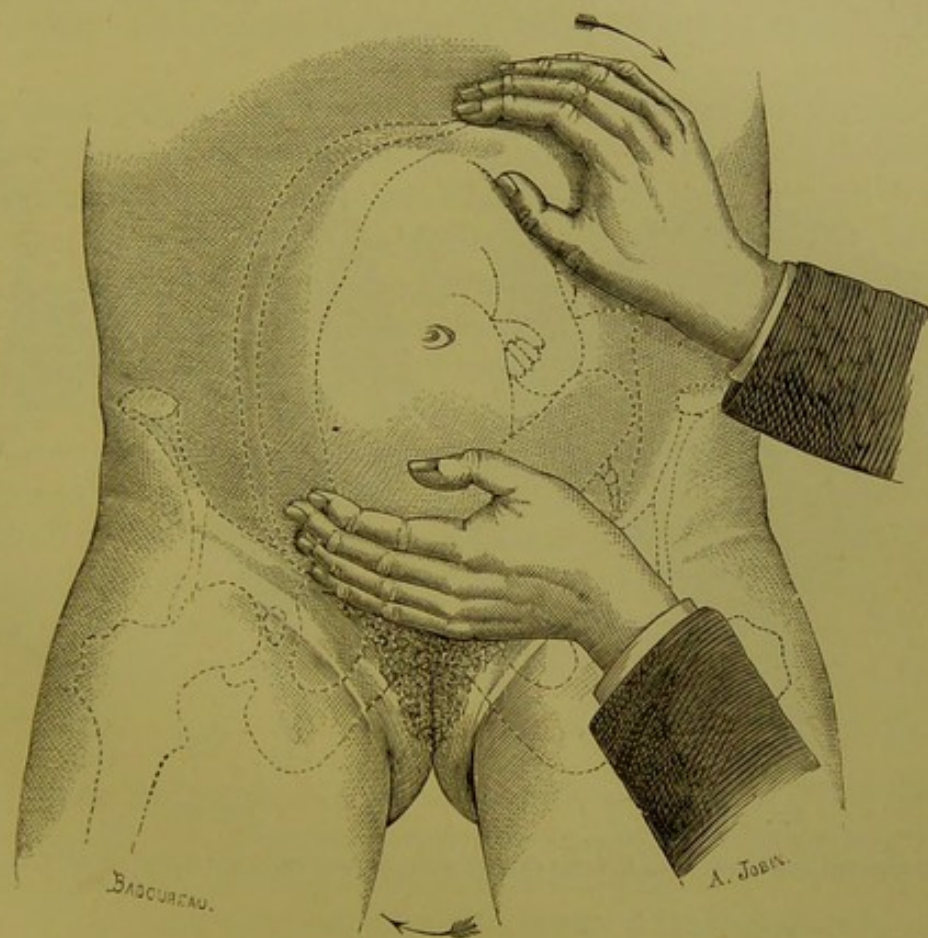


FIG. 221. — Position des mains et direction des pressions pour transformer, par la version externe, une présentation du siège en présentation de la tête.

position, le Dr Pinard a conseillé l'usage d'une ceinture spéciale (fig. 222) jusqu'au moment de l'accouchement. Cet examen préliminaire aurait, en outre, l'avantage de faire découvrir des conformations vicieuses méconnues jusque-là et de permettre d'y remédier, alors qu'il en est encore temps. Mais nous craignons fort que, par négligence ou par un sentiment de pudeur exagérée, notre conseil ne soit

rarement suivi. « La pudeur, a dit Trousseau, tue plus de femmes qu'elle n'en sauve. »

Il faut cependant reconnaître que, sur ce point, la femme a fait de sérieuses concessions aux idées modernes, et la crainte que lui inspirait autrefois l'intervention de l'homme de l'art tend chaque jour à disparaître. Nous sommes loin du temps où Hecquet faisait un livre sur « l'indécence qu'il y a aux hommes d'accoucher les femmes ». Et Michelet n'a pas été mieux inspiré en recommandant aux femmes de ne pas prendre pour les accoucher un médecin « qui, écrit-il, est un

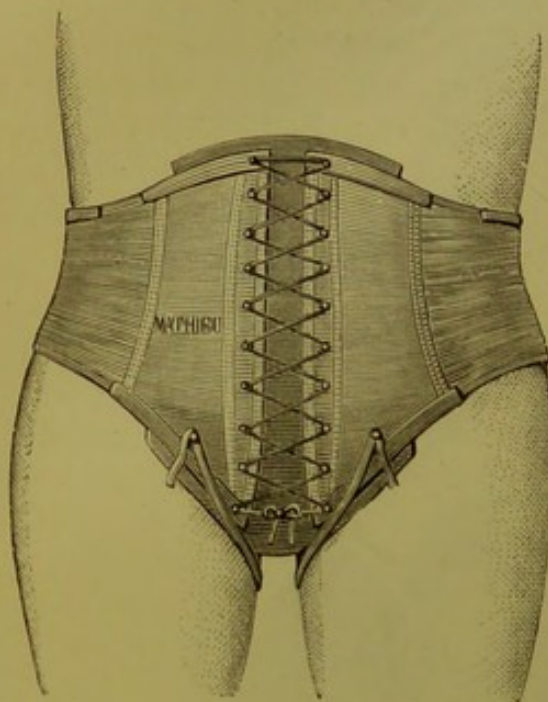


FIG. 222.

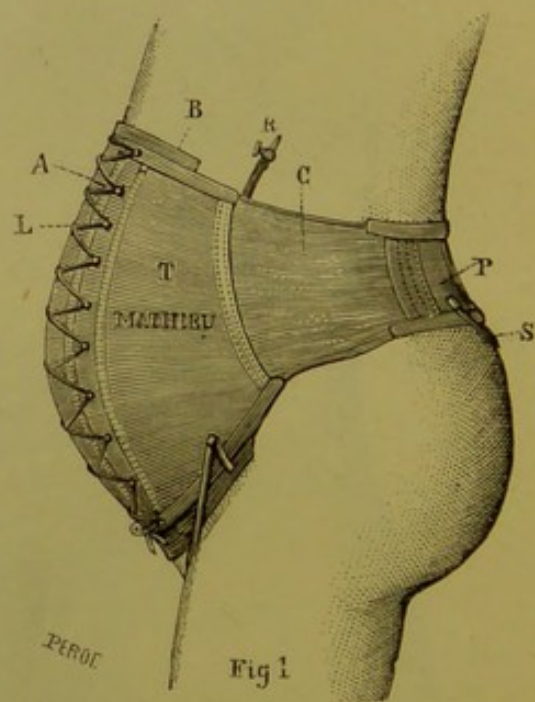


FIG. 223.

Ceinture destinée à maintenir le fœtus dans sa nouvelle position, après la version externe.

homme quelconque ». Ce conseil était bon à l'époque où les accoucheurs manquaient d'instruction et qu'il était permis de généraliser la critique adressée par Baudelocque à certains confrères de son temps, qu'il appelait « des sages-femmes en culottes ».

Les lois grecques défendaient aux femmes l'étude de la médecine et les accouchements étaient toujours faits par des hommes. Cette coutume subsista jusqu'au jour où une jeune Athénienne, Agnodice, revêtit des habits masculins pour étudier l'art de guérir à l'école d'Hérophile; elle devint très habile, surtout dans les accouchements. Dès lors, les dames grecques n'eurent plus recours qu'à elle seule, et

les médecins, jaloux de la réputation de leur jeune confrère, le traduisirent devant l'aréopage: ils l'accusèrent d'exercer la médecine uniquement pour séduire plus facilement les femmes qui lui donnaient leur confiance. Les juges allaient condamner Agnodice, quand elle confondit ses accusateurs, en révélant son sexe. A partir de cette époque, les femmes furent autorisées à pratiquer la médecine, et jusqu'au XVII^e siècle, les accouchements leur furent exclusivement réservés.

Les préceptes hygiéniques qui suivent sont ceux que la femme devra plus spécialement observer avant, pendant et après le travail.

1^o Avant le travail. — Il convient, dès les premières douleurs, de prendre un bain de propreté qui a, en même temps, l'avantage de ramollir et de lubrifier la vulve. Puis, on aura soin de vider la vessie et le rectum pour faciliter la sortie de l'enfant qui passe entre ces deux réservoirs; car, ainsi que l'a dit Voltaire: « L'homme avec tout son orgueil naît entre la matière fécale et l'urine ».

On fera bien de natter les cheveux de l'accouchée, afin de ne pas avoir trop de difficulté à les démêler plus tard. Malgré ces précautions, les cheveux tombent souvent après les couches. C'est ce qui arriva à Marie-Antoinette. « Fatiguée de réparer les vides qui se faisaient continuellement sur sa tête, raconte Louis Loire, elle inventa un chignon plat, terminé par une boucle en boudin, comme une perruque d'abbé. Toutes les femmes de la cour, empressées d'imiter leur souveraine, sacrifièrent leur superbe chevelure. Cela s'appelait « coiffure à l'enfant ».

2^o Pendant le travail. — Le rôle du médecin, suivant Stoltz, doit se borner à *observer, conseiller, soulager et protéger*, attendu que 95 fois sur 100, l'accouchement s'effectue sans accident.

On a l'habitude, pour donner des forces à la parturiente, de lui faire prendre du vin ou de l'eau-de-vie; mais cette pratique est détestable parce qu'elle provoque, le plus souvent, des vomissements qui retardent le travail.

Quant à la posture que prend la femme pour accoucher, elle varie dans chaque pays. En France, l'accouchement a lieu sur un lit provisoire, dit *lit de douleur* ou *de misère*, et la femme est couchée sur le dos, les jambes pliées et écartées (fig. 224). C'est d'ailleurs la position la plus naturelle et la plus commode. Dans quelques contrées du midi, les femmes se tiennent, à la façon des Roumaines, sur les genoux et les mains; dans d'autres régions, comme en Bretagne, elles

accouchent debout, les jambes écartées, le tronc fléchi en avant et les coudes appuyés sur le rebord du lit ; enfin, sur la frontière du nord-est, on fait usage, comme en Allemagne, en Hollande et en Suisse, d'un siège qui présente une échancrure. Déjà les anciens avaient coutume de placer les femmes sur un escabeau élevé. Corneille le Bruyn, dans la narration de ses voyages, raconte qu'il vit, chez le grand-duc de Toscane, une chaise garnie de pierreries destinée aux accouchements.

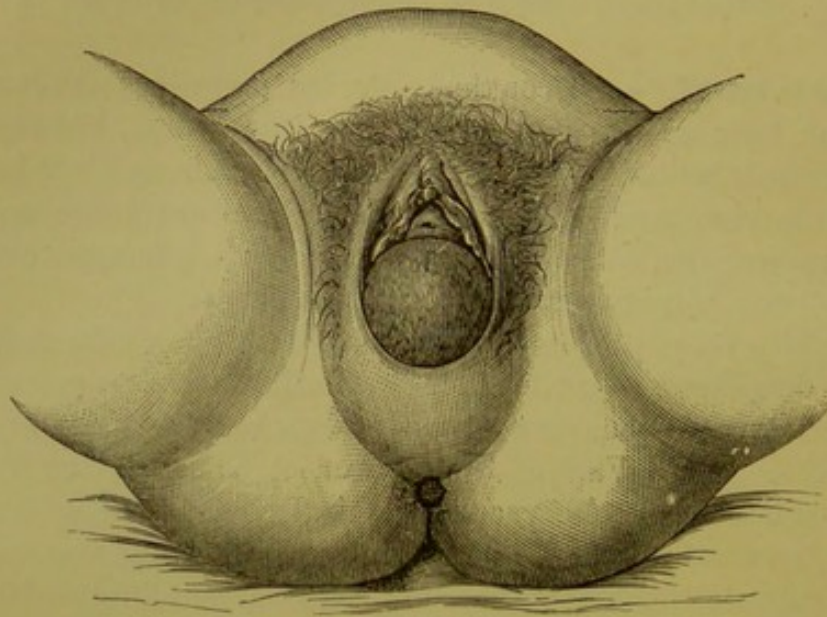


FIG. 224. — Position de la femme qui accouche en France.

En Angleterre, la femme tourne le dos à l'accoucheur ; elle se place sur le côté gauche, près du bord du lit, les jambes ainsi que les cuisses fléchies et les genoux écartés par un coussin (fig. 225). De plus, l'entrée de la chambre est interdite au mari pendant toute la durée du travail. « J'avoue, dit M. Depaul, que je ne comprends pas, au point de vue de l'accouchement, les avantages d'une pareille posture, elle m'a toujours paru incommode et moins propre à favoriser les efforts. Je suppose qu'elle est la conséquence de certaines habitudes anglaises et l'exagération d'un sentiment de pudeur que les femmes de ce pays portent si loin en toutes choses ». Cependant on a remarqué que le décubitus latéral expose moins que les autres positions aux déchirures du périnée.

Quand le travail marche lentement, il est alors utile de faire promener la femme de long en large dans la chambre, mais il ne faut

cependant pas pousser cet exercice jusqu'à la fatigue, car les forces de la parturiente s'épuisent en pure perte, ce qui ne lui permet plus de *faire valoir ses douleurs sur la fin*, suivant l'expression de Mauriceau.

On éloignera toute espèce de bruit de la chambre de l'accouchée et on épargnera à celle-ci toute émotion qui pourrait lui devenir préjudiciable: les visites importunes seront interdites, ainsi que les discussions et les conversations à haute voix. Les Romains suspendaient une couronne à la porte de l'accouchée pour qu'on respectât son asile.

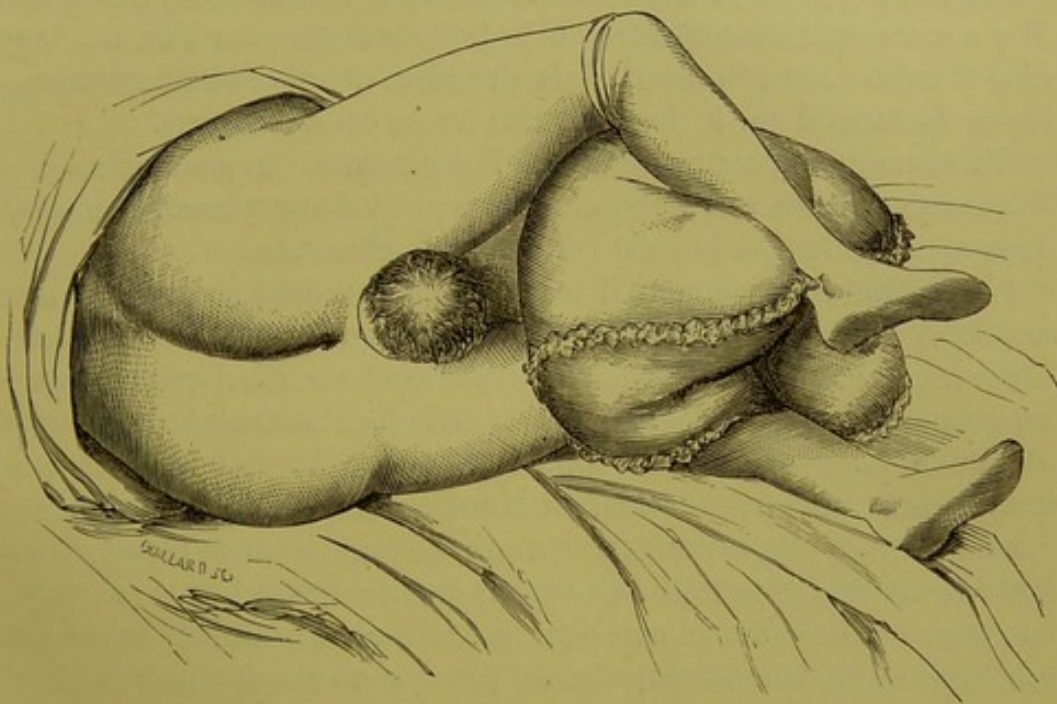


FIG. 225. — Position de la femme qui accouche en Angleterre.

Munæret raconte que, dans la ville de Harlem, l'entrée d'une semblable maison était défendue aux créanciers. A Athènes, suivant Prudhon, on épargnait le meurtrier qui était allé prendre refuge dans la maison d'une femme enceinte.

3° Après le travail. Soins à donner à la mère. — L'accouchement terminé, on s'oppose ordinairement à ce que la nouvelle accouchée se livre au sommeil; autrefois, les lectrices des reines de France étaient chargées de ce soin auprès de leurs royales alitées. Mais c'est un tort et, comme le fait justement remarquer le D^r Payelle, il n'est pas plus rationnel d'interdire à une pauvre accouchée, dont le

travail de l'enfantement a épuisé les forces, de prendre un instant de repos, que d'empêcher un travailleur de se remettre de ses fatigues, dans la crainte qu'il ne tombe en léthargie. On laissera donc dormir la femme aussitôt après la délivrance, si elle en éprouve le besoin ; il suffira de la surveiller attentivement en cas d'hémorrhagie. La princesse Charlotte d'Angleterre succomba, en 1818, quelques heures après sa délivrance à une syncope due à cet accident.

Un autre préjugé, non moins répandu que le précédent, veut que la femme reste couchée sur le dos pendant la première semaine. Mais c'est un véritable supplice, plus nuisible qu'utile, parce qu'il est une cause de fatigue et qu'il est loin de favoriser l'écoulement des lochies. Il y a avantage, au contraire, à la laisser mettre sur l'un ou l'autre côté et même sur son séant. A la première menace d'hémorrhagie, le repos horizontal sur le dos et la tête basse est de rigueur.

On devra aussi, contrairement à l'idée admise, ne pas condamner la femme en couches aux boissons tièdes ; celles-ci pourront être prises, sans inconvénient, à la température de la chambre.

Les femmes qui viennent d'accoucher demandent qu'on leur sangle le ventre avec une serviette pour conserver la finesse de leur taille. Cette constriction a, en effet, son utilité, mais surtout pour suppléer au défaut d'élasticité de la peau et à l'affaiblissement des muscles abdominaux. Quoi qu'il en soit, ce bandage ne doit être serré que modérément. « Il ne faut pas, dit Mauriceau, suivre la mauvaise coutume qu'ont la plupart des gardes qui, croyant mieux et plus promptement racommoder la taille du ventre de leur accouchée, le serrent si fort pour en diminuer la grosseur que la matrice, au lieu de se rétablir dans sa situation naturelle, est poussée en bas par la trop grande compression de ce bandage, ce qui est souvent cause que la femme en reste longtemps fort incommodée d'une grande pesanteur de matrice, et que son ventre, au lieu de diminuer, en est rendu encore plus gros, à cause de la fluxion que ce douloureux sentiment de pesanteur entretient en cette partie et dans toutes celles qui lui sont voisines. » Quelques médecins remplacent la serviette, par un drap plié que la nouvelle accouchée doit maintenir sur son ventre.

Nous savons que l'utérus ne reprend son volume primitif que six semaines environ après l'accouchement ; c'est aussi l'époque à laquelle apparaît la menstruation ou le *retour de couches*. Logiquement, la femme qui vient d'accoucher ne devrait donc se livrer à ses occupations qu'au bout de ce temps, comme le voulait la religion juive en fixant les relevailles, ou la *purification*, au quarantième jour de l'accouchement. Mais dans la classe aisée, on se contente ordinairement

de vingt et un jours de repos, et, dans la classe laborieuse, seulement des neuf jours traditionnels; de là, sans doute, le nombre toujours croissant des affections utérines. Ce qui a fait dire à Michelet que le XIX^e siècle sera nommé celui des maladies de la matrice. Pourtant ces affections eussent été beaucoup plus communes, si l'on avait suivi partout les anciennes habitudes de la Corse: Diodore de Sicile raconte que dans ce pays, aussitôt après l'accouchement, le mari gardait le lit tandis que la femme vaquait aux soins du ménage. Sacombe prétend d'ailleurs, dans sa *Luciniade*, que de son temps

En France même encor, chez le Béarnien,
Au pays navarrois, lorsqu'une femme accouche,
L'épouse sort du lit et le mari se couche.

Soins à donner au nouveau-né. — Bien que certains accoucheurs contestent l'utilité de lier le cordon ombilical, nous pensons qu'il est prudent d'apporter le plus grand soin à cette petite opération, dans la crainte d'hémorrhagie. On a publié plusieurs observations où la ligature mal faite provoqua cet accident qui fut suivi de syncope mortelle. Nous avons été appelé, un jour, à constater le décès d'un nouveau-né mort victime d'une pareille négligence. Les ennemis de la ligature font valoir pour argument que les femelles des animaux s'en passent; mais celles-ci divisent le cordon de leurs petits en le mâchonnant et empêchent, de la sorte, toute hémorrhagie consécutive.

Quand l'enfant est resté trop longtemps au passage, il est souvent bleuâtre et sans mouvements; il convient alors de laisser saigner quelques instants le cordon après l'avoir sectionné. C'est dans cet état que naquit Louis XIII, après un travail de vingt-deux heures. Comme la roi s'en effrayait: — *Sire*, lui dit la célèbre accoucheuse Louise Boursier, *si c'était un autre enfant, je lui mettrais du vin dans la bouche et lui en donnerais de peur que la faiblesse ne dure trop.* — *Faites comme si c'était un autre enfant*, répondit Henri IV (1). De même, pendant le laborieux accouchement de Marie-Louise, l'empereur, croyant remarquer l'hésitation du Dr Dubois, lui dit, pour le rassurer: *Faites comme s'il s'agissait d'une marchande de la rue Saint-Denis.*

Chaque fois qu'un enfant viendra en état de mort apparente, on

(1) On sait qu'à sa naissance, on frota les lèvres de ce prince avec une gousse d'ail et qu'on lui fit boire du vin de Jurançon. Pareille pratique eut lieu quand le comte de Chambord vint au monde.

devra chercher à le ranimer en le plongeant dans de l'eau très chaude ou bien en établissant la respiration artificielle, soit par l'insufflation directe de bouche à bouche, ou à l'aide d'un tube laryngien, soit par des pressions régulières et intermittentes exercées sur la base de la poitrine. On a pu, de la sorte, ramener des enfants à la vie une heure et plus après leur naissance. Les *Mémoires de l'Académie de médecine* de 1864 relatent le fait d'un nouveau-né inhumé par sa mère pendant quatre heures et qui a pu survivre quatre jours à son exhumation. D'après la *Gazette des Hôpitaux*, deux personnages célèbres, Voltaire et Madame de Genlis, furent laissés pour morts au moment de leur naissance. Voltaire avait été jeté sur un fauteuil ; son grand-père qui ne voit pas le paquet s'y assied dessus, et l'enfant produit le bruit d'un soufflet qu'on écrase. Il dut à cette circonstance les soins qui le rappelèrent à la vie.

L'enfant est séparé de sa mère, nettoyé, son cordon est fixé, à l'aide d'une bande, du côté gauche pour ne pas comprimer le foie, et enfin on le met dans un maillot qui, en France, se compose ordinairement des pièces suivantes : trois petits bonnets, le premier en toile, le second en flanelle et l'autre en coton piqué ; une chemisette en toile ; une brassière en laine ; une couche de toile et un lange de coton ou de laine, suivant la saison. Il n'entrave pas, comme l'ancien maillot, le développement des membres et il permet de soutenir facilement l'enfant. En Angleterre, où l'on a l'habitude de porter le nouveau-né sur un oreiller, la couche de toile est disposée en culotte triangulaire et le lange extérieur ainsi que la brassière sont remplacés par une longue robe en flanelle. Les pieds sont protégés par des chaussons tricotés et la tête est nue ou recouverte d'un léger bonnet. Ce vêtement préserve suffisamment le corps contre les influences atmosphériques et il a, sur le maillot français, l'avantage de donner encore plus de liberté aux mouvements des membres et de permettre de changer l'enfant aussitôt qu'il se salit.

Pour assujettir les diverses pièces du maillot, on ne se servira que d'anneaux de caoutchouc, de rubans ou d'épingles, dites à broches, et on évitera surtout l'emploi d'épingles ordinaires dont les piqûres provoquent souvent des convulsions. Quand le maillot est trop serré, comme naguère, il gêne toutes les fonctions de l'enfant et devient pour lui un véritable appareil de torture. C'est alors que sont justifiés les reproches de J.-J. Rousseau. « De peur, dit-il, que les corps ne se déforment par des mouvements libres, on se hâte de les déformer en les mettant en presse. On les rendrait volontiers perclus pour les empêcher de s'estropier... Leurs premières voix, dites-vous, sont des

pleurs ? Je le crois bien : vous les contrariez dès leur naissance ; les premiers dons qu'ils reçoivent de vous sont des chaînes ; les premiers traitements qu'ils éprouvent sont des tourments. N'ayant rien de libre que la voix, comment ne s'en serviraient-ils pas pour se plaindre ? ils crient du mal que vous leur faites : ainsi garrottés, vous crieriez plus fort qu'eux... Nous ne nous sommes pas avisés de mettre au maillot les petits des chiens ni des chats ; voit-on qu'il résulte pour eux quelque inconvénient de cette négligence ? Les enfants sont plus lourds ; d'accord : mais à proportion ils sont aussi plus faibles. A peine peuvent-ils se mouvoir ; comment s'estropieraient-ils ? Si on les étendait sur le dos, ils mourraient dans cette situation, comme la tortue, sans pouvoir jamais se retourner ».

On se gardera bien de pétrir la tête, généralement pointue, du nouveau-né (fig. 227), pour lui donner une forme plus convenable, cette



FIG. 226. — Tête normale, telle qu'on l'observe quand le fœtus a été extrait par l'opération césarienne.



FIG. 227. — Déformation de la tête dans l'accouchement par le sommet.

modification s'opère d'elle-même en peu de jours. De pareilles manœuvres sont d'ailleurs très nuisibles, parce qu'elles peuvent déterminer, comme l'a prouvé Broca, un travail pathologique du cerveau et de ses membranes, et disposer à la folie ou à l'épilepsie. Ainsi, aux environs de Toulouse, les habitants avaient coutume, il y a peu de temps encore, de déformer la tête de leurs enfants au moyen d'une coiffure assez singulière qui leur allongeait le crâne en forme de boudin. Or, les asiles d'aliénés de la localité contenaient une proportion considérable de déformés. On sait que certaines peuplades indiennes ont aussi l'habitude d'exagérer la déformation du crâne des enfants en lui donnant, à l'aide de bandelettes, la forme d'un pain de sucre.

Le lit de l'enfant se composera d'un oreiller de crin et d'un paillasson de balle d'avoine ou de fougère sur lequel on étendra un feutre absorbant, qui n'entretient pas l'humidité comme les tissus imperméables. Le D^r Rengade, dans la *Vie normale*, conseille de rendre les rideaux du berceau non inflammables, en les plongeant dans une solution de sulfate d'ammoniaque; 20 gr. par litre d'eau.

Si l'enfant ne peut prendre l'habitude de s'endormir sans être bercé, il ne faudra imprimer à la couchette que de faibles oscillations pour ne pas ébranler le cerveau si délicat du nouveau-né, ni troubler sa digestion. Tous les hygiénistes recommandent, en outre, de placer le berceau de telle sorte que l'enfant reçoive le jour de face et non de côté pour, qu'en recherchant la lumière, les yeux du nouveau-né ne contractent pas de loucherie.

Afin d'habituer de bonne heure les enfants aux vicissitudes de l'atmosphère, il est d'usage de les faire sortir dès les premiers jours et par tous les temps; mais ainsi, on les expose aux affections des voies respiratoires et, en particulier, au coryza qui, pour un nouveau-né, offre plus de gravité qu'une fluxion de poitrine chez l'adulte, en raison de la difficulté qu'il éprouve à prendre le sein. Il sera donc plus sage d'attendre la deuxième ou la troisième semaine, selon que l'on sera en été ou en hiver.

L'action nuisible du froid est démontrée par l'excessive mortalité des enfants en hiver et celle des nouveau-nés envoyés en nourrice, qui est beaucoup plus grande le premier mois de la naissance qu'à toute autre époque, à cause des refroidissements contractés pendant le voyage. En Russie, le baptême pratiqué selon la coutume des premiers chrétiens, c'est-à-dire par une triple immersion dans l'eau froide, cause la mort d'un grand nombre d'enfants. On prend, à Paris, la précaution de baptiser avec de l'eau tiède et dans l'atmosphère plus chaude de la sacristie. Mais il serait encore préférable de suivre l'exemple de l'évêque de Wurtzbourg, qui autorisa les prêtres de son diocèse à administrer le baptême à domicile, comme l'extrême-onction.

C'est pour éviter les dangers de refroidissement auxquels expose la sortie prématurée de l'enfant que, depuis 1868, sur la proposition de l'Académie, la municipalité de Paris a confié à des médecins assermentés le soin de faire les constatations de naissance à domicile. Avant cette époque, les articles 55 et 56 du Code civil et 346 du Code pénal voulaient que cette formalité fût remplie dans les trois jours de l'accouchement devant l'officier de l'état civil et que l'enfant lui fût présenté, sous peine d'un emprisonnement de six jours à trois mois et

d'une amende de seize à trois cents francs. Cette pénalité vise surtout les femmes qui se rendent coupables des crimes prévus par l'article 345 du Code pénal : « Les coupables d'enlèvement, de recel ou suppression d'un enfant, de substitution d'un enfant à un autre ou de supposition d'un enfant à une femme qui ne sera pas accouchée, seront punis de la réclusion. La peine sera seulement de six jours à deux mois d'emprisonnement, s'il est établi que l'enfant n'a pas vécu, et d'un mois à cinq ans, au contraire, si cette preuve n'est pas faite. »

Tous ces actes criminels, ainsi que l'avortement, étaient dans les habitudes des Romains. Voici ce que Plaute fait dire, dans une de ses pièces, à Phronésie, qui veut simuler un accouchement : « Ma mère, voyant approcher le dixième mois, charge nos servantes de chercher un enfant, garçon ou fille, pour aider à la supposition. » Napoléon I^{er} aurait songé un instant à se donner un héritier par substitution ; mais son projet échoua devant les scrupules de Corvisart. « L'Empereur, raconte madame de Rémusat dans ses *Mémoires*, ayant renoncé pour le moment au divorce, mais toujours pressé du désir d'avoir un héritier, demanda un jour à sa femme si elle consentirait à en accepter un qui n'appartiendrait qu'à lui et à feindre une grossesse avec assez d'habileté pour que tout le monde y fût trompé... Elle était loin de se refuser à aucune de ses fantaisies à cet égard... Alors Bonaparte, faisant venir son premier médecin, Corvisart, en qui il avait une confiance étendue et méritée, lui confia son projet : « Si je parviens, lui dit-il, à m'assurer de la naissance d'un garçon qui sera mon fils à moi, je voudrais que, témoin du feint accouchement de l'impératrice, vous fissiez tout ce qui serait nécessaire pour donner à cette ruse toutes les apparences de la réalité. » Corvisart trouva que la délicatesse de sa probité était compromise par cette proposition ; il promit le secret le plus absolu, mais il refusa de se prêter à ce qu'on voulait exiger de lui. »

La naissance du prince de Galles, fils de Jacques II, a été regardée par bien des personnes comme supposée, et le D^r Ashton, qui l'avait mis au monde, ayant affirmé le fait, fut accusé de conspiration, arrêté et exécuté. Nous savons que pareil bruit a couru sur la naissance du comte de Chambord.

Comme conclusion des conseils hygiéniques que nous venons de donner, nous reproduisons les spirituels *Commandements de Lucine*, du D^r A. Bertherand :

Ton fils toi-même nourriras,
Afin qu'il vive longuement!

Autour de lui ménageras
D'air frais et pur un bon courant !

Avec grand soin éviteras
Tout bruit dans son appartement !

De flanelle le couvriras
Et le tiendra bien chaudement !

Dans le maillot tu serreras
Son petit corps modérément !

Dix fois par jour le laveras,
Afin qu'il vienne proprement !

S'il s'échauffe, toi, tu boiras
Deux ou trois tasses de chiendent !

S'il a le flux, lui pousseras
D'amidon, vite, un lavement !

Poudre de riz tu lui mettras
Pour le garer du frottement !

Force éponges prépareras,
Pour tous les cas... et accidents !

ARTICLE IV

DES ACCOUCHEMENTS VICIEUX

Les accouchements vicieux réclament, le plus souvent, l'intervention de l'art. Ils résultent d'anomalies venant, soit de la mère, soit de l'enfant; nous n'indiquerons que les plus importantes et nous décrivons rapidement les manœuvres opératoires qu'elles nécessitent.

Mais d'abord nous dirons quelques mots du baptême intra-utérin.

Le baptême intra-utérin. — D'après la décision de Benoît XIV, les théologiens veulent que l'enfant soit baptisé dans le sein de sa mère au début des manœuvres tentées pour son extraction, dans les accouchements laborieux ou impossibles. Pour cela « on introduit de l'eau tiède avec la main, une seringue ou un siphon, de manière qu'elle touche l'enfant ou au moins son enveloppe, n'importe en quel

endroit, et l'on prononce en même temps les paroles de la forme. Si l'enfant vient à naître vivant, on doit le rebaptiser sous condition ».

On fera bien tout d'abord de s'informer de la religion de la mère, afin de ne pas s'exposer à la mésaventure qui arriva au tocologue D... à l'hôpital Saint-Louis : Après avoir pratiqué la crâniotomie sur l'enfant d'une femme atteinte de rétrécissement du bassin, il lui dit : — *Nous avons été obligé de sacrifier votre enfant, mais vous pouvez être tranquille, nous l'avons baptisé, son âme est sauvée.* — *Qu'est-ce que ça me fait,* répond la mère, *je suis juive.*

Quant aux monstres, « quelque ressemblance qu'ils puissent avoir avec les brutes », dit le cardinal Gousset, dans sa *Théologie morale*, il faut aussi les baptiser. « Dans le doute, professe le R. P. Vauverts à l'Université catholique de Lille, si un monstre est composé d'une ou plusieurs personnes, on doit s'attacher à ces paroles du Rituel : Peut-on discerner si le monstre a une ou plusieurs têtes, une ou plusieurs poitrines, il y aura alors autant de cœurs, d'âmes et d'individualités distincts, et dans ce cas chacun des êtres devra être baptisé. S'il y a péril de mort et que le temps manque pour que chaque être soit baptisé séparément, on pourra, en versant l'eau sur chacune des têtes les baptiser en même temps en disant : *Ego vos baptizo.* Quand il n'est pas bien certain que deux personnes soient réunies dans le même monstre, il faut en baptiser une d'abord absolument, et l'autre ensuite sous condition, de cette manière : *si non es baptizatus*, si tu n'es pas baptisé. »

Bien qu'un simple irrigateur suffise pour administrer le baptême intra-utérin, le Dr Verrier s'est appliqué à inventer un instrument spécial, qu'un chirurgien de l'hôpital de la Charité de Lyon a cru devoir perfectionner. Mais ces ingénieux novateurs ont depuis longtemps des prédécesseurs, et Sterne Lawrence, que Voltaire appelle « le Rabelais de l'Angleterre », se moque agréablement, dans *Tristram Shandy*, de ces divers appareils distributeurs du sacrement du baptême.

Indiquons maintenant les moyens auxquels l'art a recours dans les accouchements vicieux.

Anomalies provenant de l'enfant. — PRÉSENTATION DE L'ÉPAULE. — On y remédie en pratiquant la version, c'est-à-dire en extrayant l'enfant par les pieds.

PROCIDENCE DU CORDON. — Cette complication (fig. 228) expose l'enfant à une asphyxie rapide; aussi faut-il se hâter de rentrer le cordon dans la matrice. En cas d'échec, on aura recours à la version, si l'en-

fant se présente par l'épaule, et au forceps (fig. 230), s'il se présente par la tête.

ENGAGEMENT DES BRAS OU DES PIEDS AVEC LA TÊTE. — Il faut, comme pour la procidence du cordon, tenter la réduction du membre engagé

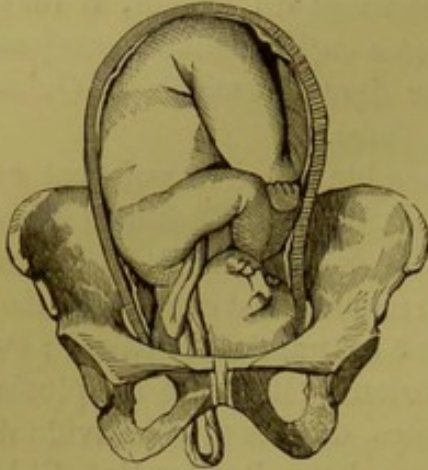


FIG. 228. — Procidence du cordon.

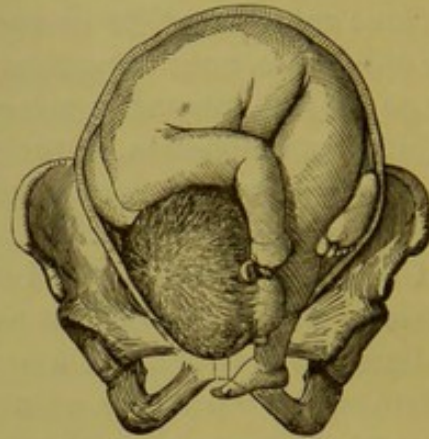


FIG. 229. — Procidence d'un pied avec la face.

(fig. 229) et, si l'on échoue, terminer rapidement l'accouchement par la version ou le forceps, suivant la présentation.

MALADIES QUI AUGMENTENT LE VOLUME DU FŒTUS. — Parmi ces maladies, nous signalerons : l'*hydrocéphalie* (fig. 187) ; l'*ascite* ou hydropisie du ventre ; le *spina-bifida* (fig. 186), ou hydropisie des enve-

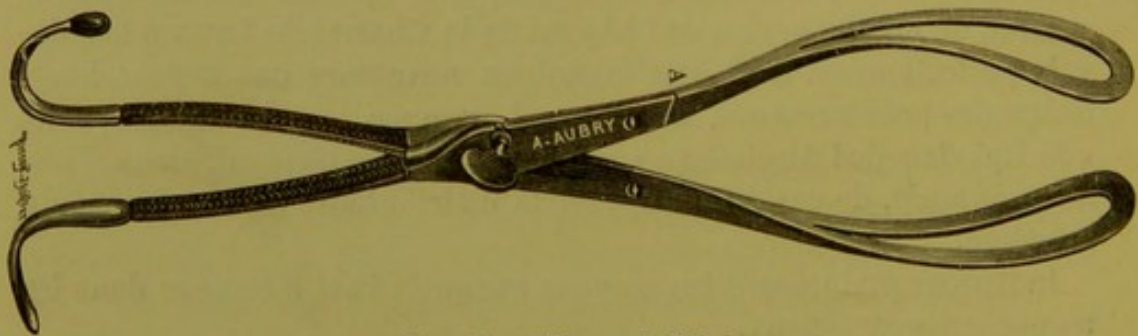


FIG. 230. — Forceps de Dubois.

loppes de la moelle ; la rétention d'urine. Dans ces différents cas, on diminue le volume du fœtus à l'aide d'une ponction préalable.

ADHÉRENCE OU ENCHEVÊTREMENT DES JUMEAUX. — Si l'expulsion des jumeaux adhérents ou enchevêtrés ne s'effectue pas spontanément, il est nécessaire de recourir à l'*embryotomie*, c'est-à-dire à la section de

l'un des fœtus et quelquefois même des deux. Pajot conseille de prati-

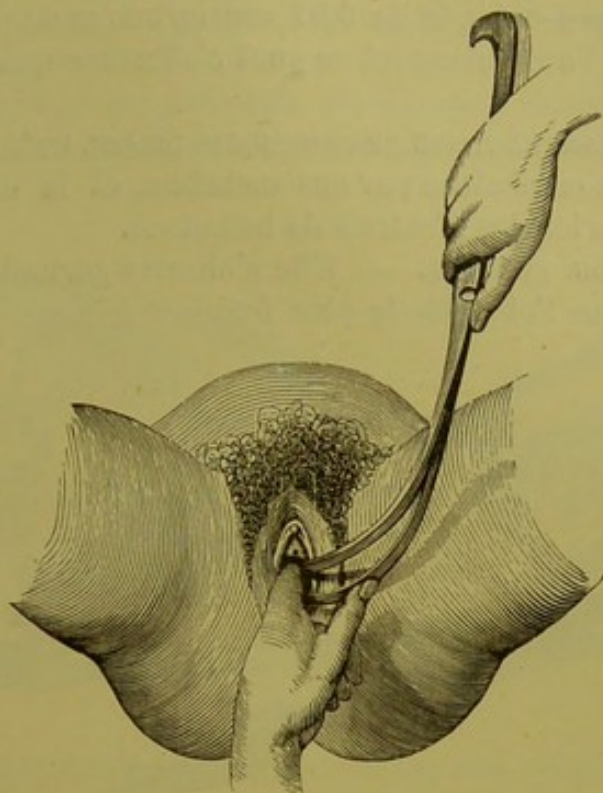


FIG. 231. — Introduction d'une branche du forceps.

quer cette opération avec une ficelle passée autour du corps de l'enfant, et à laquelle on imprime un mouvement de scie.

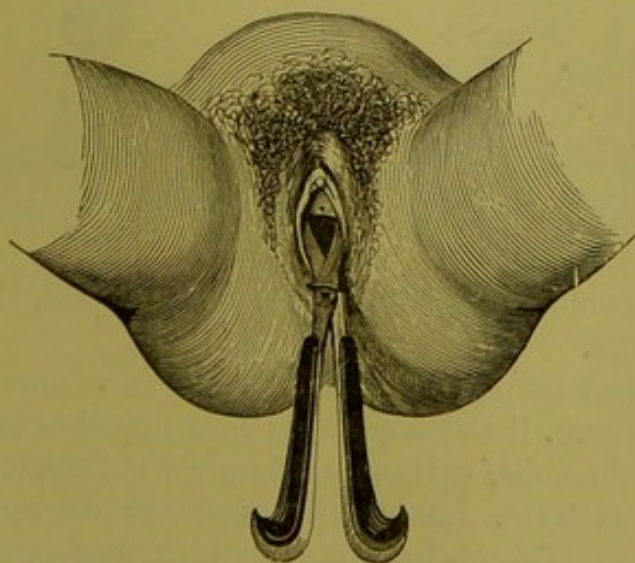


FIG. 232. — Forceps mis en place et articulé.

Anomalies provenant de la mère. — **INERTIE DE L'UTÉRUS.** — Pour remédier à cette anomalie fonctionnelle, on a conseillé de faire une injection sous-cutanée de 0,01 centigramme de pilocarpine. En cas d'insuccès, l'accouchement ne peut s'effectuer que par la version ou le forceps.

RIGIDITÉ ET CONTRACTURE SPASMODIQUE DU COL UTÉRIN. — La rigidité du col sera combattue par des incisions, et la contracture, par des applications locales d'extrait de belladone.

RÉSISTANCE DU PÉRINÉE. — Elle s'observe surtout chez les primipares et constitue l'obstacle le plus fréquent à la sortie de la tête fœ-

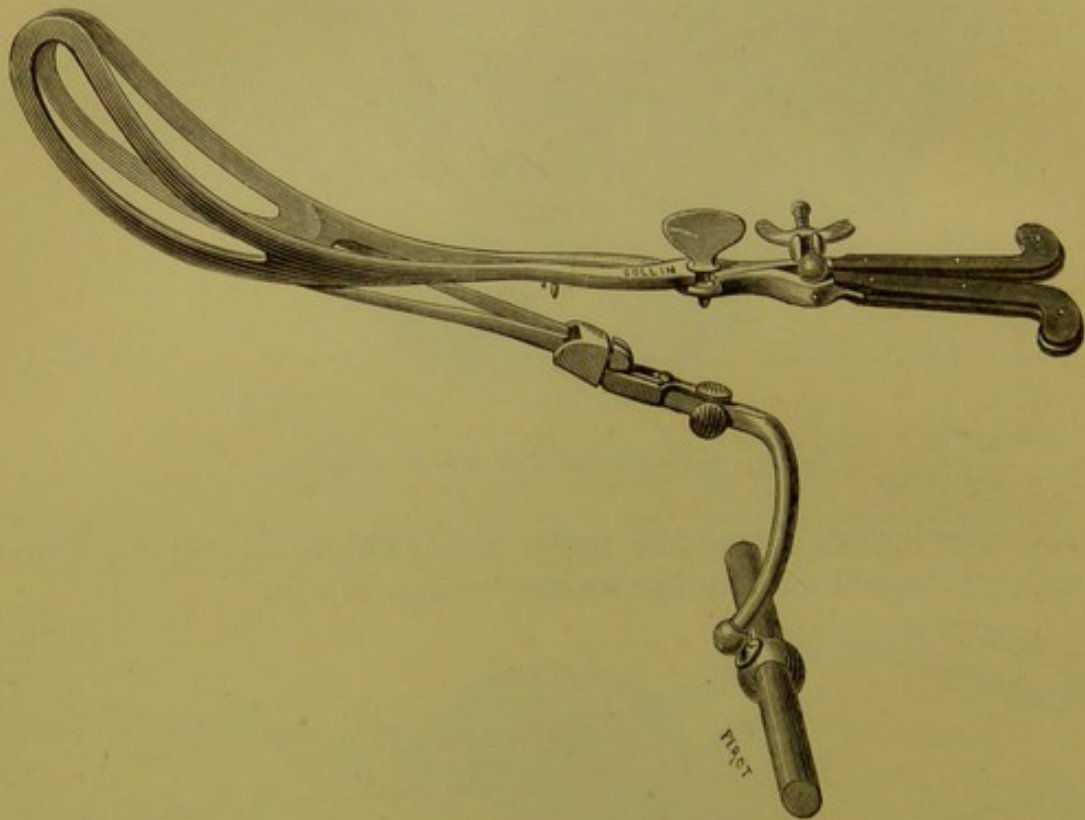


FIG. 233. — Forceps de Tarnier.

tale. C'est l'anomalie qui nécessite, le plus souvent, l'application du *forceps* (fig. 232).

Cet instrument est destiné à saisir la tête du fœtus sans la comprimer trop fortement. Il se compose de deux branches articulées, dont l'une, la branche *mâle*, est munie d'un pivot et l'autre, la branche *fé-*
melle, d'une mortaise. La première a encore été appelée *branche*
gauche, parce que l'accoucheur doit la tenir de la main gauche; et l'autre a reçu la dénomination de *branche droite*. Voici le moyen mné-

monique indiqué par Pajot pour se rappeler la manœuvre du forceps : on introduira la branche gauche la première, elle sera tenue de la main gauche et dirigée à gauche de la femme ; tout sera donc gauche... sauf l'accoucheur !

Le professeur Tarnier a inventé un nouveau forceps (fig. 233), qui se compose de deux branches de préhension et de deux tiges de trac-

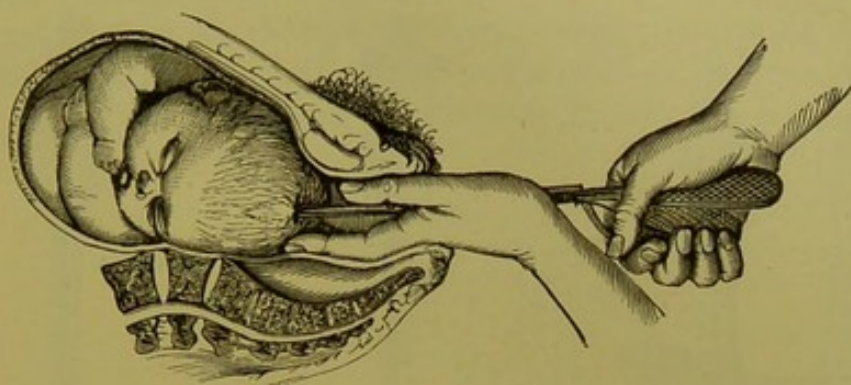


FIG. 234. — Craniotomie.

tion articulées entre elles et implantées sur une poignée transversale.

Avant d'appliquer le forceps quel qu'il soit, il faudra bien s'assurer de la présentation et ne pas prendre, comme on en a déjà vu des exemples, le siège pour la tête. « C'est, fait dire Sterne au docteur

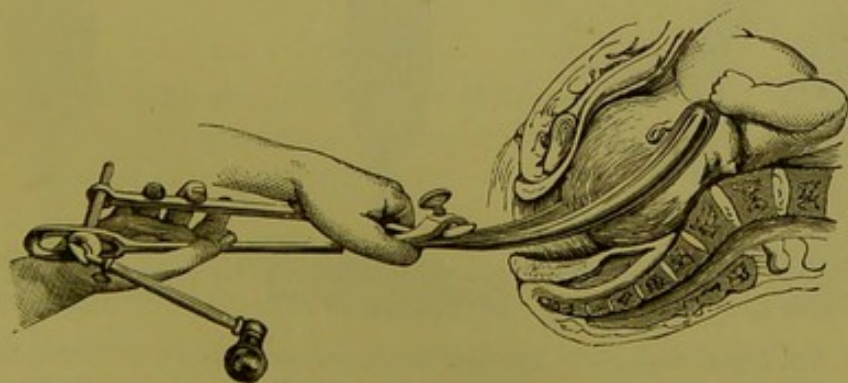


FIG. 235. — Application du céphalotribe.

Slop, dans *Tristram Shandy*, un point de la plus haute importance de connaître : car vous concevez que la méprise ici pourrait avoir des conséquences terribles. Si c'est la cuisse et qu'elle se présente d'un certain sens, il se peut, en la prenant pour la tête, que le forceps, au

cas que ce soit un garçon... (Le docteur chuchotta fort bas à Shandy, ce qui pourrait résulter de cette possibilité). On n'a point cela à craindre quand c'est une fille, ajouta-t-il, ni même lorsque c'est un garçon, pourvu que ce soit la tête qui paraisse. »

RÉTRÉCISSEMENTS DU BASSIN. — L'extraction artificielle du fœtus varie suivant le degré de rétrécissement du bassin. S'il est peu pro-



FIG. 236. — A, B. Céphalotome ouvert. — C, D. Céphalotome fermé.

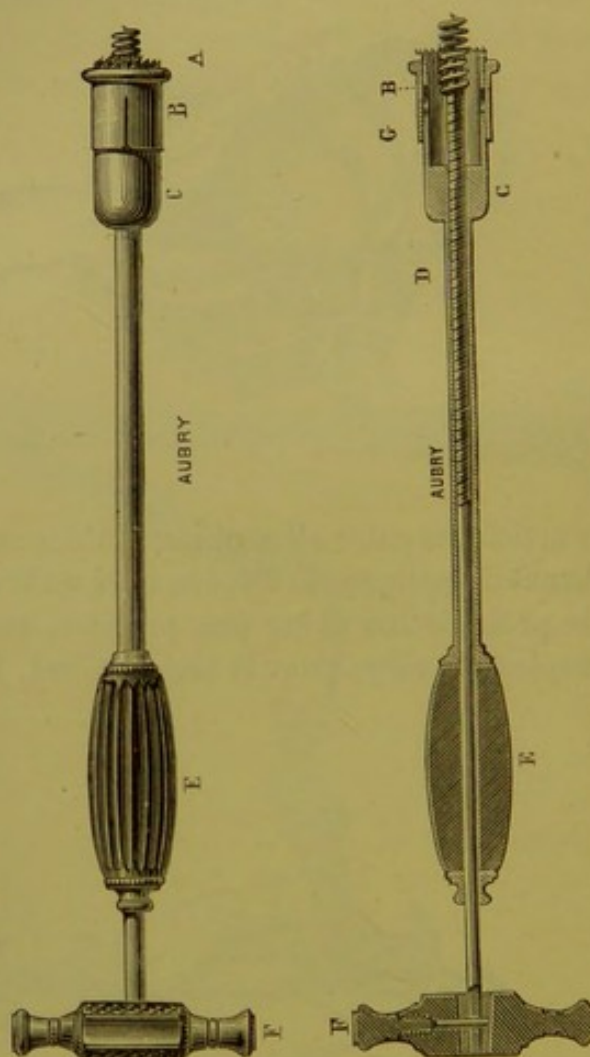


FIG. 237. — Crâniotome-trépan du Dr Witkowski. — A. Vis destinée à fixer la tête. — B. Curseur protégeant le vagin. — C. Couronne du trépan. — E. Poignée du trépan. — F. Manche de la vis.

noncé, le forceps et quelquefois la version suffiront; en cas contraire, il faut recourir à la perforation du crâne ou *crâniotomie* (fig. 234), suivie du broiement de la tête ou *céphalotripsie* (fig. 235). La perforation du crâne se pratique avec le *céphalotome* (fig. 236) qui est ter-

miné par un fer de lance formé de deux lames tranchantes. Mais l'application de cet instrument expose la mère à de sérieux dangers : d'abord la pointe peut glisser sur la tête mobile de l'enfant et blesser les organes profonds ; ensuite les bords irréguliers de la perforation déchirent assez souvent les parois du vagin au moment de l'extraction. Ces accidents sont évités avec les crâniotomes-trépan et, en particulier, avec celui que nous avons imaginé (fig. 237) et qui nous a déjà servi plusieurs fois avec succès.

En Angleterre et en Allemagne, pour broyer la tête on se sert principalement du *crânioclaste* de Braun (fig. 238) et, en France, pour le même objet, on a recours au *basiotribe* de Tarnier (fig. 239.)

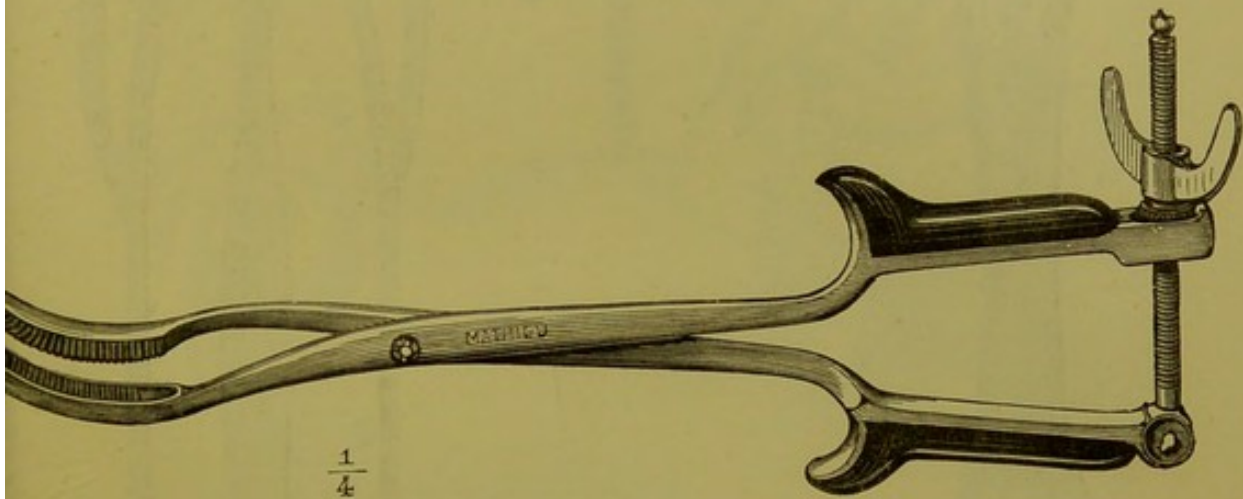


FIG. 238. — Crânioclaste de Braun.

Au-dessous de cinq centimètres, les rétrécissements du bassin nécessitent l'opération césarienne (de *cæsus*, coupé), ou *gastrotomie* (de *γαστήρ*, abdomen et *τομή*, section).

De l'opération césarienne. — La gastrotomie (fig. 240), consiste à ouvrir l'abdomen et la matrice de la mère, quand il n'est plus possible d'introduire par les voies naturelles les instruments nécessaires au morcellement du fœtus.

L'origine de cette opération est très ancienne. Bacchus fut retiré du ventre de sa mère Semélé par Mercure, et Apollon attendit la mort de Coronis pour tirer de son sein son fils Esculape. Les poètes de l'antiquité font souvent allusion à cette opération. Ainsi Virgile fait naître Lycus, un des héros de l'*Enéide*, par l'incision du ventre de sa mère. D'après Pline, ceux dont la naissance coûte la vie à leur

mère, paraissent sous de meilleurs auspices ; il cite le tribun Manilius, Scipion l'Africain et César dont le nom viendrait du mot latin *Cæsus*, coupé (1), parce que le premier membre de cette famille devrait le

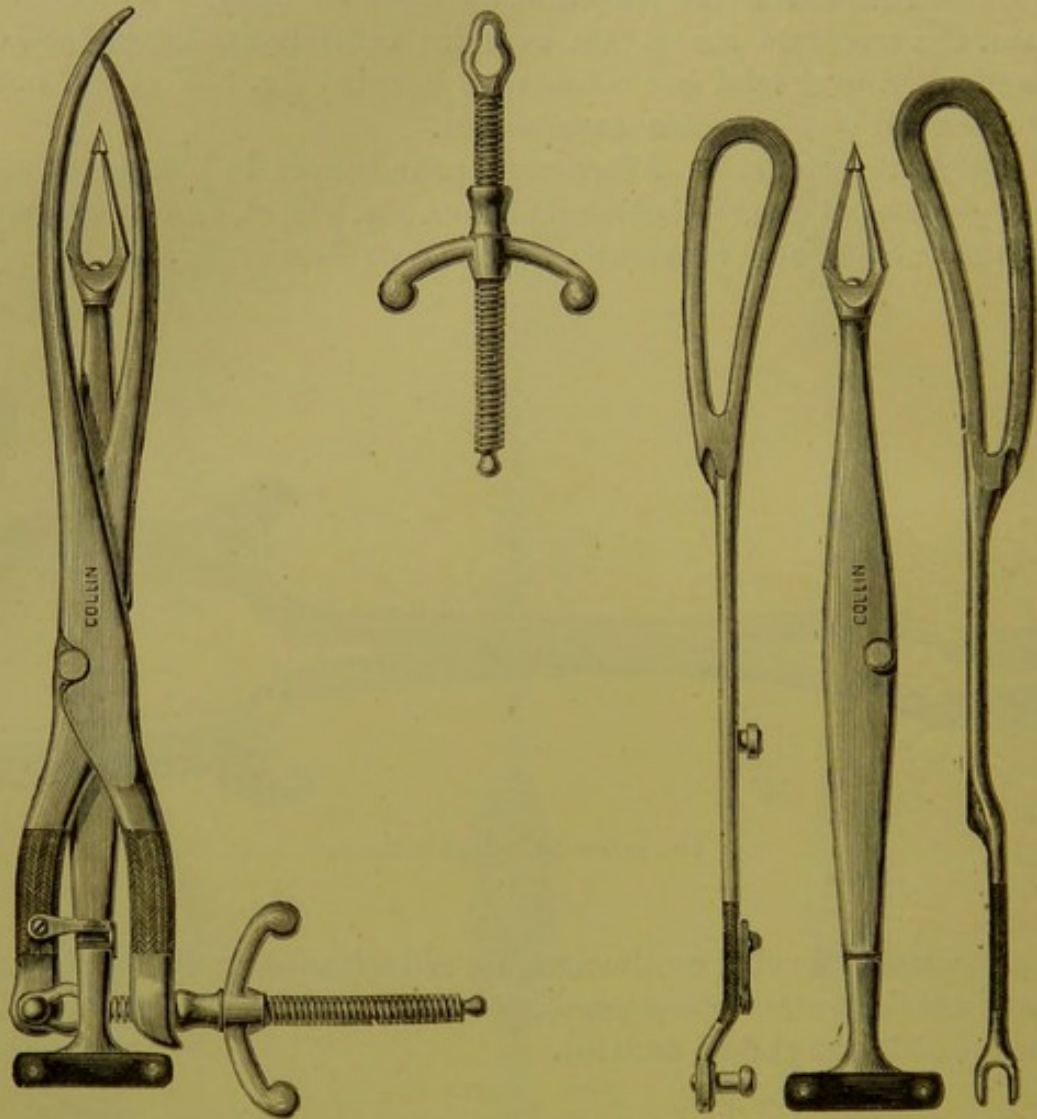


FIG. 239. — Basiotribe de Tarnier.

jour à la gastrotomie. Les Césos tiraient leur nom de la même origine.

Jusqu'au XVI^e siècle, l'opération césarienne n'était faite qu'après la mort de la femme. La *lex regia* de Numa Pompilius ordonnait aux médecins de la pratiquer sur toutes les femmes qui mouraient en-

(1) D'autres auteurs font dériver César de *Cesaries*, signifiant une belle chevelure.

ceintes « afin de conserver des citoyens à l'Etat ». Guillemeau rapporte une ancienne loi, d'après laquelle les jurisconsultes condamnent à mort « celui qui aura ensevely la femme grosse devant que de luy tirer son enfant, pour luy avoir osté (avec la mère) l'espérance de vivre ».

D'après plusieurs auteurs, la première opération césarienne sur une femme vivante fut faite, en 1537, par ordre de Henri VIII, sur Jeanne Seymour, lorsqu'elle donna le jour à Edouard VI ; mais c'est là une erreur ; ce prince est venu au monde naturellement ; sa mère était d'une santé délicate et mourut d'inanition.

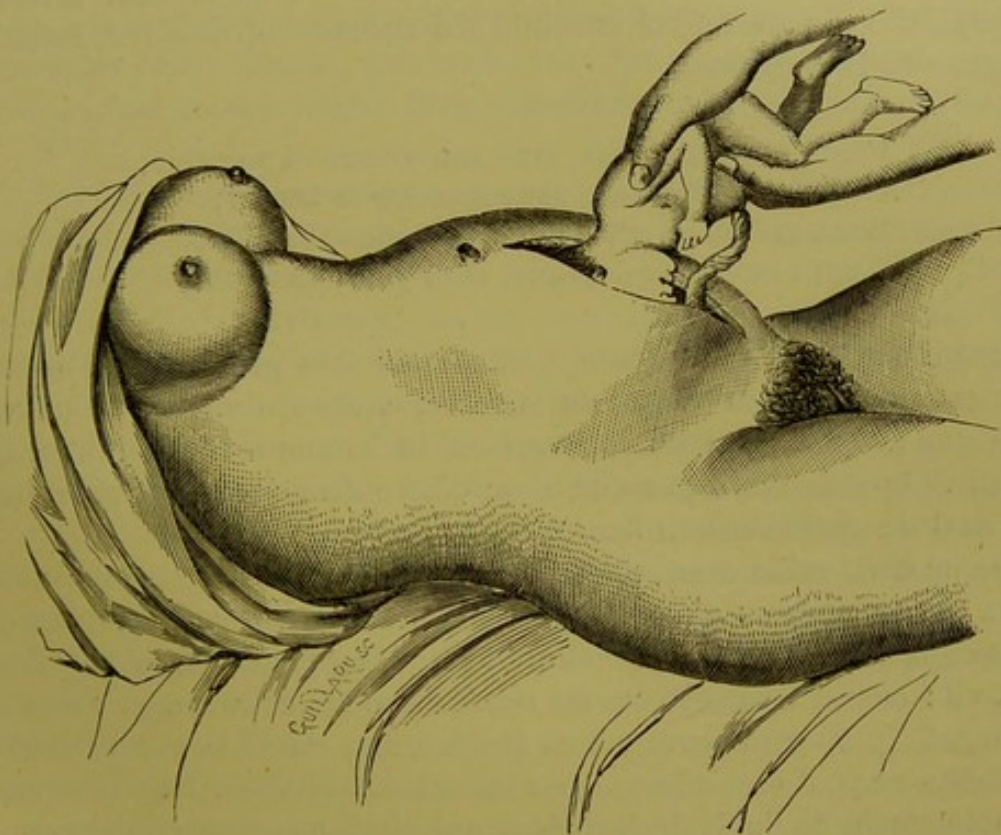


FIG. 240. — Extraction de l'enfant par l'opération césarienne.

L'opération césarienne expose la femme à une péritonite mortelle, surtout dans les grands centres, où l'on compte une mortalité de vingt-neuf sur trente opérées ; aussi le professeur Pajot ne craint-il pas de taxer d'assassinat avec préméditation, toute opération césarienne pratiquée à Paris sur la femme vivante (1). Sacombe l'avait déjà dit :

(1) Le Dr Porro, de Pavie, vient de faire subir à l'opération césarienne une modification importante, qui a donné de bons résultats : elle consiste à enlever l'utérus pour éviter les accidents dus à la suppuration de la plaie faite à cet organe.

Imitez Apollon et n'assassinez pas
 Pour ouvrir une femme, attendez son trépas.

A la campagne et dans les petites villes, les résultats sont moins défavorables : on sauve, en moyenne, une femme sur six. Rousset rapporte qu'une femme Godard, du Gâtinais, fut opérée sept fois et ne mourut qu'à la dernière ; une autre femme, de la Frenaye (Seine-Inférieure), fut opérée accidentellement par un coup de corne de taureau et se rétablit au bout de six semaines. Le chirurgien Desault rapporte un fait semblable arrivé à Saint-Sébastien pendant un combat de taureaux. L'amphithéâtre s'étant écroulé, un taureau furieux se précipite sur une femme enceinte et d'un seul coup de corne, raconte l'auteur de la *Luciniade*,

Perce ses vêtements, fend son ventre et son sein,
 Le fœtus sort vivant sans franchir le bassin ;
 Et sa mère... ô prodige ! après cette aventure,
 N'eut besoin que de vin et d'un point de suture.

Quant aux chances de l'enfant, elles sont très grandes, si l'opération est pratiquée du vivant de la mère, et elles diminuent d'autant plus que l'on s'éloigne du moment où la femme a rendu le dernier soupir. Cependant Millot a cité le cas d'un enfant qui fut extrait vivant au bout de quarante-huit heures.

On ne doit, selon nous, pratiquer l'opération césarienne que dans deux circonstances : d'abord, quand une femme enceinte de plus de sept mois vient à succomber et qu'il est à peu près certain que l'enfant vit : ensuite, dans le cas de rétrécissement extrême, si l'accouchement n'a pu être provoqué en temps utile, ou si le morcellement du fœtus ne peut être effectué par les voies naturelles. Nous sommes complètement de l'avis de Napoléon qui disait au célèbre Dubois pendant les couches laborieuses de Marie-Louise : « *Sacrifiez, s'il le faut, l'enfant à la mère.* »

Même lorsque la femme semble avoir rendu le dernier soupir, il faut l'opérer avec autant de soin que si elle était vivante, parce qu'elle pourrait être en syncope ou en léthargie. C'est dire que l'opération césarienne ne doit être faite que par un homme de l'art. Aussi ne saurions-nous trop nous élever contre la doctrine du P. Debreyne qui, pour baptiser un enfant, mort le plus souvent, engage le prêtre à ouvrir lui-même la femme aussitôt après son décès, dès qu'il la présume enceinte d'au moins quarante jours. « Qu'il s'arme du signe de la croix,

dit-il, qu'il fasse la section avec confiance et courage; sa charité lui attirera de Dieu une double récompense et pour avoir retiré l'enfant d'une étroite prison où il devait nécessairement mourir et surtout pour lui avoir conféré le baptême. Il en sera le père spirituel, parce qu'il l'aura régénéré en Jésus-Christ; il en sera en quelque sorte la mère, comme dit Cangiamila, parce qu'il l'aura véritablement mis au monde. Si l'enfant meurt quelque temps après avoir reçu le sacrement de baptême, ce qui est assez ordinaire, il aura sans délai dans le ciel un protecteur puissant qui intercédéra incessamment pour lui auprès de Dieu. Quel sujet donc de joie, de consolation et d'espérance pour vous, ô ministre et fidèle serviteur de Dieu, d'être certain d'avoir été l'instrument immédiat du salut éternel d'une âme qui, sans ce sublime et courageux dévouement, que la charité vous a inspiré, n'aurait jamais joui de voir et de posséder Dieu éternellement! » (*Mæchiologie sacrée*. — 1874.)

Voici le procédé opératoire conseillé par l'évêque Bouvier, dans un ouvrage à l'usage des confesseurs, intitulé : *Dissertatio in sextum decalogi præceptum et supplementum ad tractatum de matrimonio*. « Faire une incision de six ou sept pouces de long sur le côté le plus éminent... Il faut que l'incision soit faite en long et non en travers parce qu'on arrive plus directement à la situation de l'enfant et parce que, si par hasard la femme vivait encore, la plaie se fermerait plus facilement. Les chirurgiens ont des instruments propres à ces sortes d'opérations, *les autres personnes n'en ayant pas doivent se servir de celui qu'elles auront sous la main et qui leur paraîtra le plus propre à cet effet; c'est le rasoir qui convient le mieux.* »

Ces préceptes sont quelquefois appliqués par le clergé belge. Il y a plusieurs années, raconte l'*Art médical* d'Anvers, qui a trop souvent à enregistrer des faits semblables, dans la commune de Zoersel, une jeune fille succombait et était considérée par le curé comme enceinte.

Celui-ci prescrivit au père de la jeune fille qu'aussitôt après le dernier soupir, il eût à pratiquer l'opération césarienne, en lui donnant un canif. Le malheureux père, ne put se résigner à accomplir cet acte sur le corps de son enfant et appela une sage-femme, qui opéra à l'aide d'un rasoir. La jeune fille n'était pas enceinte; et la sage-femme interrogée par le juge d'instruction sur les signes qui avaient prouvé que la femme était morte, répondit qu'elle ne *savait pas*... Plus récemment un ecclésiastique, vicaire de Aertrycke, fut condamné par la Cour d'appel de Gand à un mois de prison, pour avoir pratiqué l'opération césarienne *post mortem*. Mais ce jugement fut cassé par la Cour de cassation, attendu que ce fait constituait la violation d'un

cadavre avant la sépulture, fait non prévu par la loi, et non pas la violation de la sépulture d'après la loi existante.

Les membres du clergé français sont plus circonspects. Cependant, en 1878, dans le département de la Loire, un boucher a ouvert, sur l'invitation du curé, une femme enceinte paraissant avoir rendu le dernier soupir et il fut seulement condamné, pour exercice illégal de la chirurgie, à une amende insignifiante.

CHAPITRE VI

DE L'ALLAITEMENT

L'allaitement est le complément de la grossesse. Il fournit au nouveau-né le lait, qui est une nourriture appropriée à la délicatesse de ses organes.

ARTICLE PREMIER

DU LAIT

Diverses espèces de lait. — Le lait est le produit de sécrétion des glandes mammaires. Il apparaît dans ces organes sous l'influence de la grossesse, mais il ne devient abondant qu'après l'accouchement. Quelquefois, cependant, on le trouve tout formé dans les mamelles d'enfants qui viennent de naître et de jeunes filles vierges. « L'an 1670, raconte Venette, madame La Perère fut obligée de quitter Saint-Christophe et de s'embarquer pour revenir en France. Elle avait une petite fille de deux mois à la mamelle de sa nourrice. Après qu'on eût mis à la voile, n'ayant point trouvé la nourrice qui s'était dérobée au dernier moment et était restée à terre volontairement, elle fut obligée de nourrir son enfant avec du biscuit, du sucre et de l'eau. Cette enfant ne pouvait se contenter de cet aliment. Elle incommodait par ses cris tous les passagers, et l'on conseilla à la mère de faire amuser son enfant au tétou d'une jeune négresse qui l'accompagnait : mais l'enfant ne l'eût pas plutôt tétée pendant deux jours, qu'elle lui fit venir suffisamment du lait pour se nourrir. »

Chez les femelles d'animaux, la lactation peut s'établir en dehors de la gestation ; aussi, les mamelles des chiennes se gorgent de lait au moment du rut.

On a encore rencontré du lait dans les mamelles de certains hommes et d'animaux mâles : le bouc de Lemnos, dit la légende, nourrit Aristote de son lait; la fille d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire fut élevée, paraît-il, de la même façon. Bartholin parle d'un homme dont les glandes mammaires fournissaient une si grande quantité de lait qu'on en fit un fromage. Le laboureur Lozano, d'après Humboldt, allaitait lui-même son fils. L'évêque de Cork a vu un paysan qui, venant de perdre sa femme, essaya de calmer les cris de son nouveau-né en lui donnant le sein; le lait apparut en telle abondance que cet enfant ne prit pas d'autre nourriture pendant plusieurs mois. Dunglison cite un homme de couleur, âgé de cinquante-cinq ans, qui servait depuis longtemps de nourrice et chez lequel on eut beaucoup de peine à faire passer le lait.

Après le lait de femme, qui n'est usité que dans le jeune âge, l'homme fait un usage fréquent du lait de vache, de brebis, d'ânesse et de jument. A leur défaut, on utilise le lait de chamelle en Afrique, celui de lama en Amérique et celui de renne en Laponie.

De tout le règne végétal, un seul arbre, qui croit en Amérique, le *galactodendron utile*, dit *arbre à la vache*, fournit un liquide blanc analogue au lait des mammifères.

En Allemagne, on fait usage du *lait artificiel* imaginé par Liebig. Ce produit est composé de lait de vache, de farine de malt, de farine de blé, d'eau et de bicarbonate de potasse; son inventeur le préconise comme succédané du lait de femme, pour les nourrissons, après l'avoir expérimenté avec succès sur deux de ses enfants. Mais l'Académie de médecine de Paris fut moins heureuse dans ses essais; elle nourrit exclusivement de ce produit trois nouveau-nés qui succombèrent; aussi repoussa-t-elle à l'unanimité l'usage du *lait artificiel* sur le rapport du D^r Depaul. Ricord qui présidait alors cette séance improvisa le quatrain suivant :

De son lait Liebig veut nourrir notre enfance,
Il prétend réussir chez ses jeunes Teutons;
Mais Depaul nous apprend que nos enfants de France
Se trouvent beaucoup mieux du bon lait de tetons.

Caractères physiques du lait. Couleur. — Le lait a une couleur blanche à reflets irisés. S'il est bleuâtre, c'est un indice presque certain que tout ou partie de sa crème a été enlevé et qu'il a été additionné d'une certaine quantité d'eau. Il présente exceptionnellement une teinte jaune ou bleue qui est due à la présence d'un

vibrion particulier. Quelquefois il est coloré en rouge par le sang qui s'échappe des mamelles, quand on pousse la traite trop loin ; chez la femme, cette hémorrhagie est attribuée à la déviation des règles. La coloration rosée du lait peut encore tenir à la présence d'un organisme microscopique.

Diverses plantes ont aussi la propriété de colorer le lait : la garance en rouge, le sainfoin en bleu, le safran et le *caltha palustris* en jaune.

Saveur et odeur. — La saveur du lait est sucrée. Nous verrons bientôt que ce sont les laits de jument et d'ânesse qui renferment la plus forte proportion de sucre ; puis viennent par ordre décroissant ceux de chèvre, de femme, de brebis et de vache.

L'odeur du lait est particulière à chaque espèce animale ; on sait combien elle est prononcée chez les chèvres, surtout chez celles qui ont le poil noir. Le principe odorant du lait se dégage principalement sous l'influence de la chaleur. Commaille et Millon ont pu l'isoler en agitant du lait de vache avec du sulfure de carbone ; et son odeur rappelle alors celle du fourrage.

Certaines substances ingérées modifient le goût et l'arome du lait. Les tourteaux de graine de lin et de colza lui communiquent une odeur et une saveur désagréables ; la varaire lui donne un goût de fumier ; la renoncule de l'âcreté ; l'absinthe de l'amertume, ainsi que les feuilles d'artichaut et les fanes de pommes de terre ; les choux, le thym, les poireaux, les oignons, l'ail, le navet, les asperges, les carottes et l'anis lui transmettent leur arome. C'est pour la même raison que les qualités sapides et odorantes du lait dépendent surtout de la nature des pâturages.

Action de l'ébullition. — Soumis à l'ébullition, le lait forme à sa surface une mince pellicule albumineuse, dite *frangipane*, tandis qu'une partie de l'albumine se coagule au fond du vase et s'attache à ses parois.

Bien que l'action de la chaleur ne semble pas modifier sensiblement la composition du lait, ce liquide est cependant d'une digestion plus difficile quand il est bouilli, sans doute à cause de la grande quantité d'air dont l'ébullition l'a privé. Aussi convient-il de ne donner aux enfants nouveau-nés que du lait fraîchement trait, dont on élève la température au bain-marie. De même le lait est plus indigeste chaud que refroidi.

Action de l'air. — Abandonné au contact de l'air, le lait, que

l'on a considéré comme un *sang blanc*, parce qu'il présente plus d'une analogie avec le sang rouge, se sépare comme ce dernier en deux couches distinctes : la couche supérieure est la *crème*, dont l'ascension commence après quelques instants de repos et devient complète au bout de vingt-quatre heures ; la couche inférieure se compose du *serum* ou *lait écrémé* ; c'est la partie qui le plus souvent est seule livrée à la consommation du public.

Densité du lait. — La densité du lait varie non seulement avec chaque espèce animale, mais d'un instant à l'autre chez le même in-



FIG. 241.

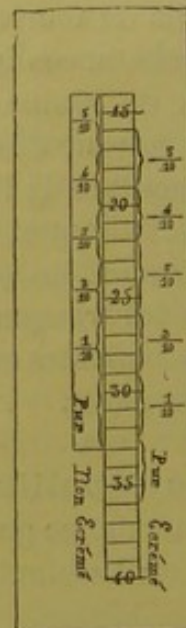


FIG. 242.

FIG. 241. — Lactodensimètre de MM. Bouchardat et Quévenne.

FIG. 242. — Graduation du lactodensimètre. La colonne médiane indique la densité, 15 est mis pour 1,015 ; 20 pour 1,020, etc. ; la colonne de gauche marque les proportions d'eau mélangée à un lait non écrémé ; celle de droite donne les mêmes indications pour le lait écrémé.

dividu. D'après les recherches de Quévenne, elle est en moyenne, pour la femme, de 1032, la densité de l'eau étant représentée par 1000, et chez la vache, elle est comprise entre 1029 et 1033. On peut donc

affirmer que tout lait qui marque une densité inférieure au minimum 1029 est adultéré.

Si l'on enlève la crème qui surnage à cause de sa légèreté, le lait augmente de densité; mais en la remplaçant par une certaine quantité d'eau, dont la densité est un peu inférieure à celle du lait, on obtient un mélange qui approche sensiblement de la densité du lait pur. C'est une substitution que ne manquent pas de faire les fraudeurs.

La densité du lait se mesure à l'aide d'un instrument appelé *lactodensimètre* (fig. 241); il indique aussi, mais approximativement, les proportions d'eau qui ont été mélangées au lait.

Caractères microscopiques du lait. — Examiné au microscope, le lait se présente sous l'aspect d'un liquide diaphane, tenant en suspension une multitude de globules graisseux, au nombre de

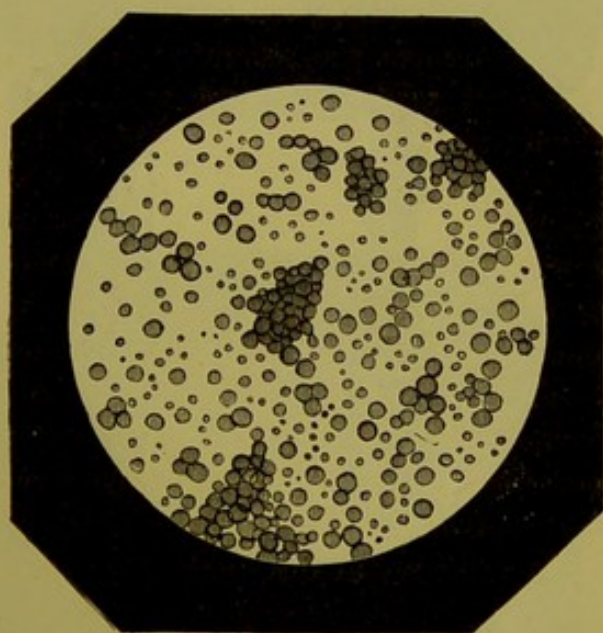


FIG. 243. — Lait vu au microscope.

plus d'un million par goutte de lait. Ce sont ces globules (fig. 243) qui donnent au lait sa couleur opalescente.

Comme leur densité est plus faible que celle du véhicule qui les contient, ces globules tendent sans cesse à gagner la surface et à former une couche plus ou moins épaisse de crème. Aussi recommande-t-on d'agiter préalablement le lait quand on se propose d'en rechercher le degré de pureté avec le lactodensimètre.

A l'état normal, les globules graisseux sont isolés les uns des autres ; mais, sous l'influence du battage, il s'agglutinent entre eux pour constituer le *beurre*.

La richesse du lait se mesure au nombre des globules graisseux qu'il renferme ; c'est ainsi que le microscope permet de juger la qualité d'une nourrice. On apprécie encore la richesse du lait en déterminant, à l'aide du *lactoscope* (fig. 244), la quantité de beurre qu'il peut donner. Cet instrument est fondé sur ce principe que le lait est d'autant plus opaque qu'il contient plus de globules graisseux. Pour

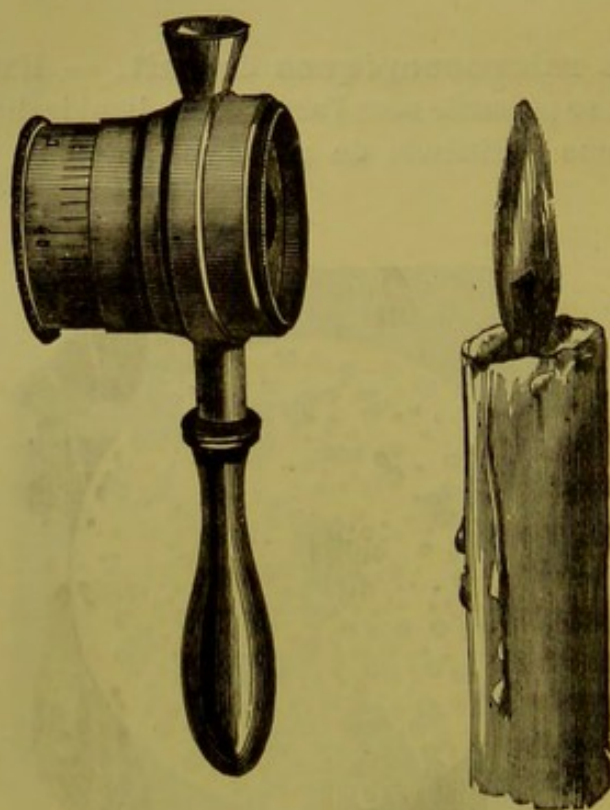


FIG. 244. — Lactoscope Donné.

faire l'essai d'un lait, il suffit d'en introduire une certaine quantité, entre deux lames de verre que l'on écarte l'une de l'autre jusqu'à ce qu'on n'aperçoive plus la flamme d'une bougie placée à un mètre de distance. Un tableau dressé par Bouchardat et Quévenne indique le rapport des degrés du lactoscope au poids du beurre. Ainsi, un lait de vache de bonne qualité renferme 35 grammes de beurre par litre et marque 30 degrés lactoscopiques. Le lait d'une excellente nourrice doit atteindre 25 degrés, ce qui correspond à 40 grammes de beurre par litre.

En examinant, dans les derniers mois de la grossesse, une goutte de lait au microscope, on voit qu'elle contient peu de globules gras-

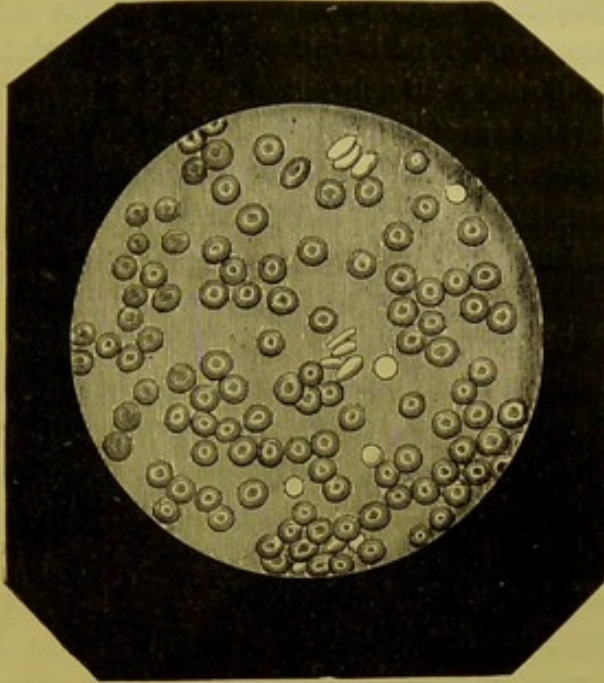


FIG. 245. — Globules de sang.

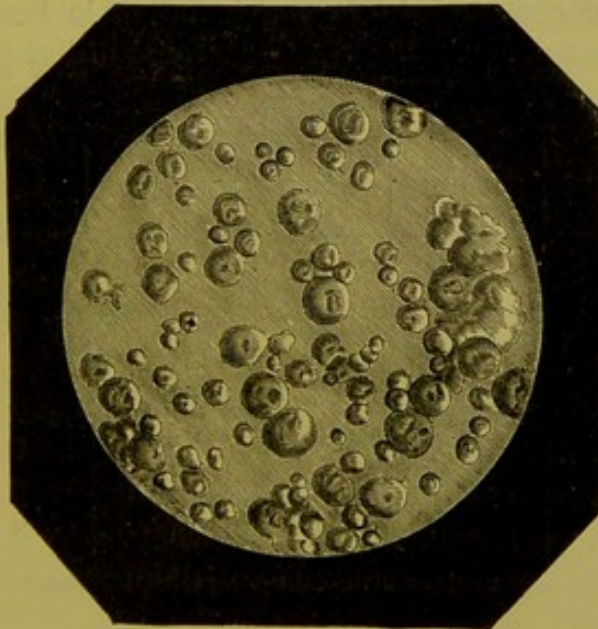


FIG. 246. — Globules de pus.

seux et un nombre considérable de *corpuscules du colostrum*. Ces corpuscules particuliers disparaissent généralement chez la femme

huit jours après l'accouchement, et chez la vache vingt jours seulement après le velage. Aussi, la présence du corpuscule de colostrum, dans le lait d'une nourrice est-elle l'indice d'une nouvelle grossesse.

Outre les globules de beurre et les corpuscules du colostrum, on peut encore rencontrer, dans le lait de femmes atteintes de crevasses du mamelon ou d'abcès du sein, une quantité plus ou moins abondante de globules de sang (fig. 245) et de pus (fig. 246). La constatation des globules purulents a son importance, car s'ils sont trop nombreux, ils deviennent nuisibles à l'enfant et nécessitent la suppression de l'allaitement du côté malade.

Caractères chimiques du lait. — La composition chimique du lait, sans distinction de provenance, n'est jamais identique et les proportions de ses éléments constituants varient, comme nous le verrons bientôt, suivant une foule de circonstances. Ainsi le lait est moins riche en globules laiteux au début de la traite qu'à la fin. C'est pourquoi les producteurs réservent cette dernière partie à la confection de la crème ou du beurre et destinent l'autre à la consommation.

L'analyse chimique démontre que le lait est un liquide alcalin, composé d'une grande quantité d'eau tenant en suspension des *globules de beurre* et en dissolution de la *caséine*, du *sucré de lait*, ou *lactose* et des *sels*. Voici dans quelles proportions moyennes ces différents principes concourent à former le lait de la femme et celui de quelques animaux domestiques dont le lait est utilisé par l'homme.

POUR 100 PARTIES	BEURRE	CASÉINE	SUCRE	SELS	EAU
Femme.....	4.5	2	5	0.2	88
Vache.....	4	3.6	5.5	0.4	86
Chèvre.....	4	3	4	0.6	85
Brebis.....	5	8	4	0.7	83
Anesse.....	1.5	2	6	0.5	90
Jument.....	2.5	3	5.5	0.5	88
Chienne.....	10	12	8	3	66

Ce tableau comparatif montre que c'est le lait d'ânesse qui se rapproche le plus du lait de femme. Mais comme il est difficile de se le procurer, on lui substitue le lait de vache ou de chèvre dans l'alimentation des nouveau-nés.

Beurre. — Le beurre est formé par l'agglomération des globules graisseux (fig. 243). On l'obtient en fouettant le lait ou plutôt la crème, dans des appareils spéciaux tels que barattes, sirènes, etc. Le *babeurre* est le liquide qui reste dans la baratte après la séparation du beurre; il est formé de sérum et de caséine. Ce composé est donc encore nourrissant, mais il est rapidement fermentescible; de là son action laxative sur l'organisme.

Dans la préparation du beurre, on emploie de préférence le lait recueilli à la fin de la traite parce que c'est la partie la plus riche en globules graisseux. Cette particularité justifie les critiques de MM. Deyeux et Parmentier sur la distribution du lait d'ânesse à domicile dans un but thérapeutique. « Supposons, disent ces savants, trois malades auxquels le médecin aura prescrit le lait d'ânesse pur, par exemple, à la dose de huit onces le matin, quantité que cette femelle peut fournir à chaque traite. On conduit l'ânesse chez le premier malade, et l'on tire la mesure de lait dont il a besoin; on va ensuite chez le second et enfin chez le troisième auxquels on donne, comme au premier, la dose de lait prescrite dans ce cas; il est aisé de voir que le premier malade aura le lait le plus séreux tandis que le dernier n'aura pour ainsi dire que la crème. »

La couleur du beurre de bonne qualité est jaune orange. Qu'on enlève le sérum et la caséine interposés entre les globules graisseux de la crème, il présente alors une teinte pâle que l'on a l'habitude de foncer avec des fleurs de souci, de safran ou de rocou.

La présence du sérum et de la caséine dans le beurre détermine l'altération rapide de ce produit; aussi, pour le conserver, est-il nécessaire de le débarrasser de ces substances en le faisant fondre au bain-marie; on peut également le pétrir avec du sel marin, que l'on dessèche préalablement au four, afin d'en augmenter le pouvoir hygrométrique et de retenir dans ses pores une plus forte proportion de sérum mélangé.

Le beurre est un aliment respiratoire au même titre que le sucre, la fécule, l'huile et l'alcool. Il n'a donc aucune valeur nutritive, et un animal nourri exclusivement de beurre ne tarde pas à mourir de faim.

Dans l'art culinaire, le beurre sert à relever le goût des viandes. En thérapeutique, Trousseau a conseillé d'y incorporer certains médicaments, comme l'iodure de potassium, le chlorure de sodium ou sel marin, pour le faire accepter par les enfants; on étend alors le beurre ainsi préparé sur une tartine de pain. Depuis longtemps, au Japon, les phtisiques prennent des boulettes de beurre, et en Angle-

terre, on emploie comme succédanée de l'huile de foie de morue, la crème vanillée mélangée à une certaine quantité de rhum ou de kirsch.

Sucre de lait. — Le sucre de lait ou *lactose* donne au lait son goût sucré. Ses proportions augmentent sous l'influence du régime féculent ; c'est pourquoi le lait des herbivores contient plus de sucre que celui des carnivores et des omnivores : ainsi le lait de la vache est plus sucré que celui de la femme.

Le lait, comme toutes les substances sucrées placées dans certaines conditions de température, subit la fermentation alcoolique, c'est-à-dire qu'il se dédouble en gaz acide carbonique et en alcool. C'est ainsi que les Lapons préparent le *pinna*, avec le lait de renne, et les Kalmoucks le *koumys*, avec le lait de jument. La distillation de cette dernière boisson fermentée produit le *rack*.

Avant de subir la fermentation alcoolique, le lactose se change en acide lactique. Cette transformation s'opère spontanément dans le lait au contact de l'air et sous l'influence d'un temps chaud ou orageux. Elle a pour conséquence de rendre acide la réaction de ce liquide et de le « cailler ». Pour empêcher cette altération, les fermiers ont le soin, pendant les chaleurs de l'été, de refroidir leur lait dès qu'il vient d'être tiré, en le maintenant dans de l'eau fraîche. Ils retardent aussi le développement de l'acide lactique, en ajoutant au lait qui doit voyager une certaine quantité de sel alcalin, dit « conservateur », tel que le carbonate de potasse ou le bicarbonate de soude.

C'est précisément la formation de l'acide lactique qui rend irritants les cataplasmes de mie de pain et de lait au bout de peu de temps. De même, beaucoup de médecins défendent les injections de lait à l'intérieur de l'oreille parce qu'une certaine quantité de ce liquide, séjournant dans le conduit auditif, y subit la fermentation lactique.

Le sucre de lait se prépare en Suisse. Il est utilisé par les pharmaciens comme excipient et les homœopathes l'emploient à la confection de leurs globules inertes.

Caséine. — Au contact prolongé de l'air, le lait, nous le savons, se sépare en deux couches : la crème et le sérum. Plus tard, celui-ci se divise, sous l'influence de l'acide lactique qui se développe ultérieurement, en une masse blanche gélatineuse, le *caillé* et en un liquide limpide, légèrement verdâtre, le *petit-lait* au sein duquel nage ce coagulum. On dit alors que le lait se caille.

Le **CAILLÉ** est essentiellement constitué par une substance azotée,

la *caséine* (de *caseum*, fromage) qui emprisonne comme dans un réseau, les globules de beurre.

Le fromage blanc, dit *à la pie*, n'est autre chose que le caillé provenant de la décomposition du lait non écrémé.

La caséine donne au lait ses qualités nutritives ; elle est beaucoup plus abondante dans le lait de vache que dans celui de femme : de là l'utilité de couper le premier avec de l'eau quand il doit servir à l'alimentation du nouveau-né. Cette substance azotée est maintenue en dissolution dans le lait, grâce à la présence de la soude qui le rend alcalin ; mais elle se précipite dès que ce sel est neutralisé par un acide. Ainsi, l'oseille fait tourner le lait par l'acide oxalique qu'elle contient. De même le suc gastrique doit, à sa réaction acide et aussi à la pepsine qui entre dans sa composition, la propriété de transformer dans l'estomac le lait en fromage. Plusieurs auteurs défendent l'usage du café au lait parce que, suivant eux, le mélange retarderait cette transformation.

Outre les acides, un grand nombre de substances ont la propriété de cailler le lait : par exemple l'alcool, le tannin, les coings, les fleurs d'artichaut et du chardon. La grassette ou *pinguicula vulgaris* possède, avec la propriété de précipiter la caséine, celle de rendre le lait si visqueux qu'il est possible de le tirer en fils. Les Danois font, paraît-il, un usage journalier de ce lait et le désignent sous le nom de *talmjolk*. Mais, de toutes les substances, la plus propre à cailler le lait est la *présure* que l'on extrait du quatrième estomac des ruminants, auquel on a précisément donné le nom de *caillette* à cause de cette particularité. C'est ce produit qui sert surtout à décomposer le lait dans la confection des fromages. La caséine est encore précipitée par les sels de chaux, de baryte et la plupart des sels métalliques avec lesquels elle forme des composés insolubles et par suite inoffensifs. De là l'emploi du lait pour neutraliser les effets toxiques de ces sels dans les empoisonnements qu'ils provoquent.

Au contraire, l'essence de térébenthine et l'acide salicylique empêchent la coagulation spontanée du lait.

Nous savons que les laitiers retardent la décomposition de ce liquide par l'addition d'un sel alcalin. L'ébullition produit aussi le même résultat ; c'est pourquoi les cuisinières prennent, pendant les chaleurs de l'été, la précaution de faire bouillir le lait qu'elles veulent conserver. M. Pasteur s'appuie sur cette action préservatrice de l'ébullition pour expliquer la coagulation du lait par le développement de végétaux microscopiques analogues à ceux de la levure de bière, et qu'une température élevée aurait la propriété de détruire.

Le PETIT-LAIT est un liquide verdâtre qui sert de boisson à un grand nombre de peuples ; c'est, d'après M. Husson, le *serum lactis* des Latins, le *buttermilch* des Allemands, le *whey* des Anglais, le *dogh* des Arabes, le *suero* des Espagnols, le *vassla* des Suédois. Le petit-lait est peu alimentaire et dans les fermes, une fois le fromage fait, on le donne aux cochons. Son usage a été préconisé dans le traitement des affections nerveuses et spécialement de la phtisie pulmonaire ; mais malgré la vogue et le nombre des stations répandues en France, en Suisse et en Allemagne, l'efficacité de cette cure est fort douteuse.

Sels du lait. — Le lait, nous l'avons dit, doit son alcalinité à la présence des sels de soude qui maintiennent la caséine en dissolution dans ce liquide. Il renferme, en outre, du chlorure de sodium ou sel marin qui se rencontre dans toutes les humeurs de l'économie, et du phosphate de chaux qui aide au développement du squelette. Comme ce sel se trouve en très forte proportion dans le lait de chienne, à cause de la grande quantité d'os absorbés par la race canine, on a proposé de donner une chienne pour nourrice aux enfants rachitiques. Il paraît d'ailleurs que ces animaux se laissent facilement teter par des nouveau-nés. Mais le procédé nous paraît peu pratique.

Eau du lait. Ses falsifications. — La proportion d'eau contenue dans le lait varie d'une traite à l'autre. Les laitiers profitent de cette particularité pour adultérer, avec de l'eau, le lait qu'ils livrent à la consommation. La principale et même l'unique falsification du lait consiste, en effet, dans la soustraction de la crème et l'addition d'une certaine quantité d'eau de fontaine. Quant aux autres substances étrangères qui passent pour servir à l'altération du lait, comme le plâtre, l'amidon, les cervelles de chevaux, etc., elles sont rarement employées à cause de la difficulté de leur incorporation et surtout de la facilité avec laquelle on décèle leur présence. Mais si les laitiers n'ont à leur disposition qu'une seule fraude, « le baptême du lait », il faut reconnaître que ces industriels en usent largement. Ainsi, certaines années, les falsifications du lait figurent parmi les délits soumis aux tribunaux dans la proportion de 79 pour 100. D'après M. Duquesnel, le lait qui arrive à Paris peut être dénaturé : 1° par le nourrisseur ; 2° par le ramasseur qui réunit le lait pour le porter au dépôt central ; 3° par le directeur de ce dépôt ; 4° par le récepteur à Paris ; 5° par le voiturier qui le distribue en ville ; 6° par le crémier qui le vend en détail.

Les fréquentes variations de la quantité d'eau dans le lait pur

obligent les ordonnances de police à accorder aux commerçants une tolérance de 10 %; on peut donc ajouter 1 litre d'eau par 10 litres de lait sans crainte d'être poursuivi. Cette proportion étant celle que l'on rencontre normalement chez certaines espèces de vaches laitières et, en particulier, celles de la Hollande, a été choisie comme maximum.

Les nombreuses condamnations pour la falsification du lait prouvent la facilité avec laquelle on peut découvrir cette fraude : en effet, le lactodensimètre donne la densité du lait, le lactoscope indique sa richesse en beurre et le saccharimètre la quantité de sucre qu'il renferme.

De la quantité du lait. — Une bonne vache laitière fournit environ 10 litres de lait, par jour, la chèvre un litre et demi et l'ânesse 3 litres au plus.

Entre toutes les influences qui modifient la quantité du lait, la plus sérieuse paraît être la variété de l'espèce. De bonnes vaches suisses rendent 22 litres de lait, et la race anglaise de Teeswater jusqu'à 30; les chèvres maltaises, dont les pis traînent à terre, donnent habituellement 10 litres.

Chez la femme, M. Lampierre a pu tirer toutes les deux heures de chaque sein, 50 à 60 grammes de lait, soit 1,200 à 1,400 grammes dans les vingt-quatre heures. Mais l'enfant a une puissance d'aspiration moins grande que la ventouse employée par cet expérimentateur et la quantité qu'il prend à chaque tétée est bien inférieure. M. Bouchaud a reconnu que chez les enfants qui tetaient de huit à dix fois par jour, le poids moyen de la tétée était de 60 à 80 grammes pendant les quatre premiers mois et de 100 à 130 grammes après le cinquième. La sécrétion mammaire de la femme qui allaite paraît donc varier, d'après ces données, entre 600 et 1,300 grammes par jour. Cette quantité est suffisante pour un seul enfant, tandis que deux nourrissons ne pourraient s'en contenter. Il faut donc se garder de confier deux enfants à la même nourrice.

Pour savoir si l'alimentation d'un enfant au sein s'opère dans de bonnes conditions il suffira de le peser avant et après une tétée. On devra constater une augmentation de poids en rapport avec les proportions que nous venons d'indiquer.

Estimation des qualités du lait. — De tous les moyens employés pour apprécier les qualités du lait, la pesée de l'enfant est celui qui donne les renseignements les plus exacts. En effet, un nouveau-né pèse environ sept livres; son poids diminue dans les deux

premiers jours à cause de l'évacuation du méconium et des urines, mais du troisième jour au cinquième mois, il augmente de 20 à 30 grammes en vingt-quatre heures, tandis que les sept mois suivants il ne gagne plus que 10 à 15 grammes dans le même temps. Si un enfant bien portant ne s'accroît pas dans les proportions que nous venons d'indiquer, on est donc en droit d'en conclure qu'il existe un vice dans son alimentation. C'est ainsi que la balance devient le *critérium* pour apprécier la valeur d'une nourrice. Le berceau pèse-bébés, imaginé par le Dr Groussin (fig. 247), est destiné à la même vérification. Tout récemment, le Dr Bouchut a fait construire, par Galante, un nouveau pèse-bébés dont la figure 248 montre la disposition générale au moment où l'appareil est en fonction.

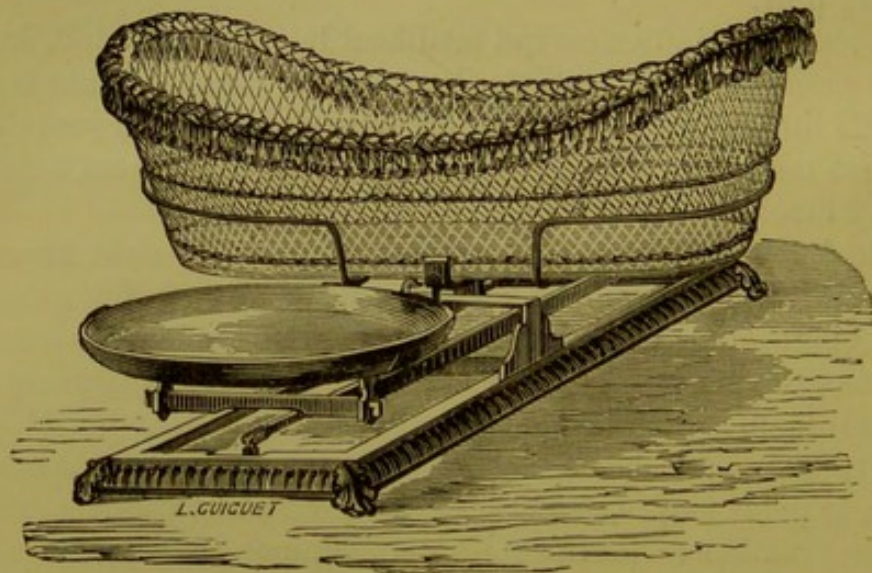


FIG. 247. — Berceau pèse-bébés du Dr Groussin.

Modification de la qualité et de la quantité du lait.
Influences physiques. — Toute excitation directe du mamelon, comme la succion, provoque et active la sécrétion du lait; mais celle-ci se tarit dès que la stimulation physique de la glande mammaire cesse. Aussi le procédé le plus efficace pour suspendre la lactation consiste-t-il tout simplement à éloigner l'enfant du sein; « si les nourrices, dit Rabelais, désistent allaiter leurs enfants, elles perdent leur lait ». Il est donc inutile pour faire « passer le lait » de recourir aux substances dites anti-laiteuses ou aux moyens empiriques équivalents, tels que le collier de liège, dont on entoure le cou des chattes privées de leurs petits; le tube de mercure que Van-

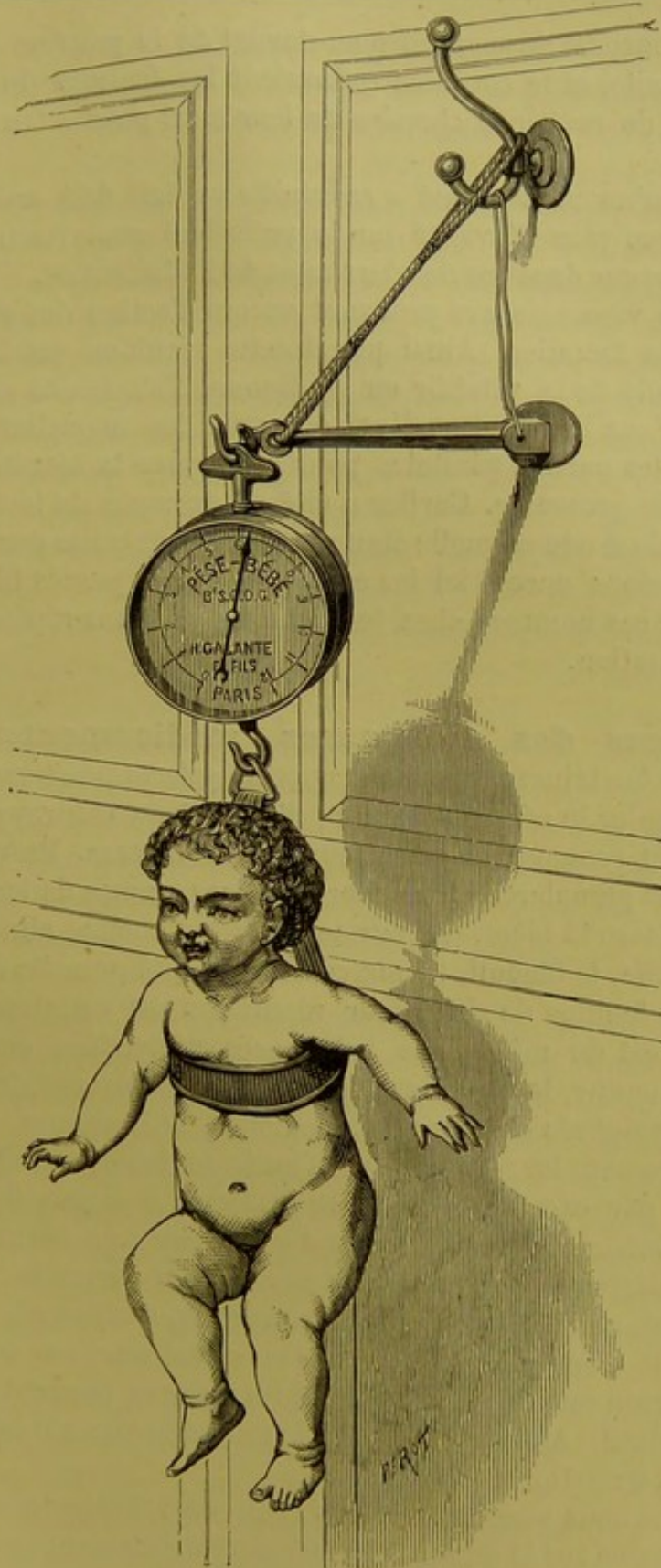


FIG. 248. — Pèse-bébés du Dr Bouchut.

Holsbeck conseille de suspendre au-devant de la poitrine de l'accouchée qui allaite, et la coutume qu'avaient les femmes du temps de Mauriceau, de revêtir la chemise de leur mari pour « faire évader le lait ».

On dit qu'un nouveau-né « rajeunit » un lait déjà ancien, parce qu'il tète avec plus d'avidité que le précédent nourrisson auquel on donne à manger dans les derniers mois de l'allaitement.

Plusieurs circonstances prouvent encore l'action des agents physiques sur la lactation. Ainsi quand cette sécrétion est tarie, il est souvent facile de la rétablir en appliquant l'électricité sur le sein. Aran dit qu'aux îles du Cap-Vert, on excite les mamelles en même temps que les parties génitales pour provoquer la sécrétion du lait, hors l'état de grossesse. Carlier a cité un exemple de lactation chez un mouton dont une mamelle était régulièrement traitée par un berger. Enfin, rappelons encore ici les exemples de ces jeunes filles vierges et même de ces hommes chez lesquels des succions répétées avaient établi la lactation.

Influences des substances médicamenteuses ou autres. — Certaines substances, appelée *galacto-poiétiques*, passent pour augmenter la sécrétion lactée ; d'autres, au contraire, les *antilaiteuses* sont renommées pour leur action inverse. Parmi les premières, nous signalerons les betteraves, les pommes de terre, les lentilles, ou encore la bière, qui agissent surtout comme aliment. Quant à la cascarille, le fenouil, la mercuriale, la pimprenelle et les cataplasmes de feuilles de ricin, leur réputation est certainement usurpée. Il en est de même des substances prétendues antilaiteuses, comme la menthe, la pervenche, la canne de Provence, le persil, les liniments camphrés et autres. M. Coutenot, de Besançon, a préconisé tout dernièrement les frictions avec l'huile de chènevis chaude comme antilaiteux par excellence ; mais ce praticien a si peu de confiance dans son remède qu'il recommande d'y associer « un révulsif intestinal ou une dérivation sudorale à la peau ». Les purgatifs et les sudorifiques sont, en effet, dans cette circonstance, d'utiles adjuvants ; ils favorisent le dégorgement des seins en détournant sur un autre organe la fluxion mammaire. L'iode et les iodures peuvent aussi agir comme résolutifs. Mais, répétons-le, le moyen le plus sûr de faire tarir le lait est la cessation des succions.

Si, comme nous venons de le voir, peu de substances ont une action appréciable sur la quantité du lait sécrété, beaucoup, au contraire, modifient sensiblement les qualités de ce liquide. Nous savons, par

exemple, que la matière colorante, l'amertume et l'arome de certaines plantes passent dans le lait. La gratiole lui communique des propriétés purgatives ; l'euphorbia helioscopia, si recherchée des chèvres, et l'épurga de mer le rendent toxique. Le D^r Mackay a observé, à Malte, sur l'équipage du *Marlborough* et de l'*Agamemnon*, plusieurs cas d'empoisonnement causés par cette dernière plante. On retrouve encore dans le lait un grand nombre de substances médicamenteuses absorbées, telles que le fer, l'iode, l'arsenic, le sulfate de quinine, le chlorate de potasse et le sel marin. Ainsi, M. Amédée Latour a institué un régime chloruro-lacté pour combattre le lymphatisme en administrant une certaine dose de sel aux vaches dont on utilisait le lait à cet effet. D'autre part, MM. Damoiseau, Labourdette et Bouyer ont institué des nourriceries médicales où ils livrent à la consommation des *laits médicamenteux* qu'ils obtiennent en mêlant des produits pharmaceutiques à la nourriture des vaches, des ânesses, des juments, des brebis et des chèvres élevées dans leurs établissements.

Un certain nombre de substances, les préparations mercurielles, par exemple, qui ne se retrouvent pas dans le lait, paraissent cependant exercer une influence manifeste sur les propriétés de ce liquide. C'est pourquoi M. Damoiseau mercurialisait des ânesses dont il destinait le lait aux enfants syphilitiques. De même, les aliments acides et les crudités semblent donner des coliques à l'enfant. Les libations trop copieuses produisent aussi des convulsions chez les nouveau-nés, bien que le lait ne présente aucune trace d'alcool.

Influences des conditions hygiéniques. — De toutes les conditions hygiéniques, l'alimentation est celle qui modifie le plus activement la sécrétion lactée. Celle-ci est surtout abondante après les repas, tandis qu'une nourriture insuffisante la diminue ; de là l'indication de la diète chez les personnes qui désirent faire passer leur lait. Une alimentation trop riche produit le même inconvénient par suite d'une production exagérée de graisse qui s'accumule dans la glande mammaire et gêne ses fonctions. Aussi une bonne vache laitière est-elle toujours maigre et n'engraisse-t-elle qu'au détriment de la quantité du lait.

Comme il est démontré que les herbivores donnent plus de lait que les carnivores, on pourrait croire que le régime végétal est plus favorable à l'allaitement que le régime animal ; mais il n'en est rien. Cette erreur a été commise par Rousseau qui, frappé de cette analogie trompeuse, voulait interdire aux nourrices l'usage de la viande.

Autant un exercice modéré est salubre à la femme qui allaite, au-

tant les fatigues excessives lui sont préjudiciables. Les fermiers n'ignorent pas que les vaches qui vont paître dans des pâturages éloignés fournissent un lait moins riche en beurre que celles qui restent à l'étable : « le lait se perd en route », disent-ils.

Influence de l'âge et de la constitution. — L'âge n'a pas d'influence sensible sur la composition du lait ; une nourrice âgée a quelquefois de plus beaux nourrissons qu'une plus jeune. Kennedy a cité une femme qui allaitait encore à soixante-treize ans. Lucas parle d'une négresse libre, Maria-Dolores Villanueva qui, après avoir allaité quatorze enfants de son maître, don Manuel Facunda de Aguerro conserva du lait jusqu'à cent vingt-quatre ans.

Le tempérament et la constitution ne semblent pas non plus exercer une action sérieuse sur la lactation. Chacun sait, dit Bouchut, que certaines femmes qui paraissent débiles, sont cependant d'excellentes nourrices, tandis que d'autres, très robustes, ont un lait peu abondant et indigeste. » Ainsi, M. Lampierre a observé une femme de tempérament lymphatique qui fournissait dans les vingt-quatre heures plus de 2 kilogrammes de lait, alors que la moyenne ordinaire varie entre 1,200 et 1,400 grammes.

Contrairement à l'idée admise, la beauté des dents et la couleur des cheveux n'ont aucun rapport avec les qualités lactifères. Et de même qu'on trouve de bonnes laitières parmi les vaches noires ou blanches, rouges ou couleur froment, de même on rencontre d'excellentes nourrices brunes, blondes ou rousses.

Influence de l'époque de la lactation. — Le lait que l'on tire des mamelles quelques heures après l'accouchement est, nous le savons un liquide visqueux, nommé *colostrum*, qui convient fort bien à l'alimentation du nouveau-né. De même la *mouille*, ou lait d'une vache récemment délivrée est impropre à la nourriture de l'homme, quoique très favorable au jeune veau ; aussi ne devrait-on employer le lait aux usages domestiques que vingt-cinq à trente jours après le velage ; mais les laitiers sont moins scrupuleux et ils le livrent dès le premier jour à la consommation, en le mêlant avec du lait de différentes provenances. On éprouve souvent des coliques qui n'ont pas d'autre origine.

Chez la femme, le *colostrum* ne disparaît du lait que vers la fin du premier mois. L'ordonnance de police du 17 décembre 1762 était donc trop rigoureuse en défendant aux nourrices de prendre un nourrisson dans les sept mois qui suivaient leurs couches.

Trop vieux, le lait se tarit en même temps qu'il cesse d'être approprié à l'alimentation du nouveau-né; mais il est difficile d'assigner une limite précise à la lactation. Michel Lévy, par exemple, la fixe à un an, tandis que Liégeois la recule jusqu'à la fin de la deuxième année; sa durée varie donc suivant les femmes. Ainsi il n'est pas rare de voir des nourrices allaiter deux ou trois enfants de suite. Désormeaux cite une femme chez laquelle la lactation dura sept années, et la personne dont nous avons parlé d'après Kennedy, et qui donnait encore le sein à soixante-treize ans, a allaité pendant quarante-sept ans consécutifs.

Suivant une erreur très répandue de nos jours, on accuse le vieux lait de prédisposer les enfants aux éruptions que l'on désigne communément sous les noms de *gourmes* ou de *croûtes de lait*.

Influences des fonctions génitales. Rapports conjugaux. Grossesse. Réapparition des règles. — Le seul danger des rapprochements sexuels pour les nourrices est la grossesse qui peut en résulter; autrement ils n'ont par eux-mêmes aucune conséquence fâcheuse sur les qualités du lait, à la condition toutefois qu'ils ne soient pas trop fréquents. « La femme de ce monde que je chery le plus, écrivait le professeur Joubert en 1570, ha nourri tous mes enfants, tant qu'elle ha eu du lait, et je n'ai pas laissé pour cela de coucher avec elle et lui faire l'amour comme un bon demi à sa bonne moitié, suivant la conjonction du mariage; et, Dieu mercy, nos enfants ont été bien nourris et bien avenus. Je ne donne point conseil aux autres que je ne prenne pour moy. »

Le lait, sous l'influence d'une nouvelle grossesse, s'altère rapidement et tend à repasser à l'état de colostrum. Il faut donc suspendre l'allaitement dès que la gestation est certaine, ou, en cas de doute, attendre le quatrième mois, époque à laquelle les mouvements fœtaux sont perçus par la mère. D'ailleurs, l'examen microscopique du lait dissipera toute incertitude, par la constatation des globules de colostrum. La législation ancienne défendait aux nourrices enceintes d'allaiter des enfants. Mais notre Code a moins de sollicitude pour les nouveau-nés et n'a pas même prévu ce cas.

Toutefois on peut citer de nombreux exemples de femmes qui ont allaité avec succès leur enfant jusqu'au terme d'une autre grossesse, mais ce sont des cas exceptionnels. Chez les animaux, le part ne modifie pas moins le lait que dans l'espèce humaine. Ainsi, quand une vache devient pleine le lait diminue d'autant plus qu'elle approche de l'époque du velage.

La réapparition des règles ou « retour de couches » a lieu, le plus souvent, six semaines après l'accouchement ; puis, si la femme nourrit, la menstruation cesse pour se rétablir définitivement vers le sixième mois de l'allaitement. Parfois même les règles réapparaissent beaucoup plus tôt, sans pour cela modifier la sécrétion lactée. Il ne faut donc accepter qu'avec réserve cette croyance, fort accréditée, que la menstruation prématurée est un motif suffisant pour cesser l'allaitement.

Les pesées fréquentes de l'enfant peuvent seules résoudre cette question d'une manière absolue.

Influences morbides. — Parmi les maladies aiguës, les unes modifient directement le lait, comme la jaunisse en y introduisant la matière colorante de la bile, les abcès mammaires en y mélangeant du pus, la cocotte des vaches en lui communiquant des propriétés pernicieuses ; les autres agissent par la fièvre qui les accompagne, et quand l'état fébrile se prolonge trop, on est obligé de suspendre la lactation.

Les maladies chroniques et les diathèses ne semblent exercer aucune action nocive sur la sécrétion lactée. Cependant MM. Peuch et Toussaint viennent de communiquer à l'Académie de médecine une série d'expériences qui les ont conduits à affirmer la possibilité de la transmission de la phtisie par le lait. Ils ont donné à des porcelets et à des lapins des barbotages faits avec du lait de vache tuberculeuse et, après un laps de temps variable, ils ont trouvé des granulations dans les poumons de ces animaux. On conçoit l'importance de cette question, qui n'est pas encore résolue pour l'espèce humaine, quand on pense que, dans les villes, la plupart des vaches sont phtisiques. Il est d'ailleurs possible d'éviter tout danger de transmission en ne prenant que du lait bouilli.

S'il est vrai que différents états morbides ont une influence notable sur la lactation, cette fonction peut, à son tour, déterminer plusieurs affections locales et générales telles que les crevasses du mamelon, les engorgements et les abcès mammaires, l'anémie, la manie puerpérale, la contracture des extrémités ou tétanie des nourrices et même la phtisie, chez les personnes prédisposées. On peut encore signaler la *galactorrhée* qui est caractérisée par un écoulement considérable du lait. Noël Gueneau de Mussy a observé une femme atteinte de cette anomalie fonctionnelle, qui avait la mamelle gauche atrophiée et dont la droite fournissait jusqu'à sept litres de lait par jour.

On donne le nom de « lait répandu », aux maladies qui survien-

ment pendant et même longtemps après l'allaitement et que l'on attribue à de prétendues migrations du lait dans l'organisme.

Influences morales. — Les impressions morales vives réagissent, le plus souvent, sur la lactation et, comme le fait remarquer Vogel, la glande mammaire offre en cela de la ressemblance avec la glande lacrymale qui joue un rôle dans presque toutes les grandes affections de l'âme.

Les émotions douces activent la sécrétion lactée. C'est ainsi que les cris ou la vue seule de l'enfant font éprouver à la mère qui allaite un tressaillement particulier, connu sous le nom de *montée du lait*. De même, la joie éprouvée par des nourrices à leur retour au pays a souvent pour résultat de faire sécréter en abondance le lait que l'ennui avait tari. « Ces influences morales, dit Liegeois, s'exercent aussi sur les animaux ; un grand nombre de femelles ne donnent du lait qu'à la vue de leur nourrisson, et Levaillant, dans ses *Voyages en Afrique*, assure même que lorsque le veau périt, on fait de sa peau un mannequin qui sert à tromper la vache. » On sait que les vaches donnent moins de lait quand elles sont traites par une main étrangère. La présence même d'un visiteur suffit quelquefois pour suspendre momentanément la lactation.

Les impressions tristes diminuent la quantité du lait et altèrent sa qualité. On cite un enfant qui fut pris de convulsions et mourut parce que sa mère lui donna le sein après un violent accès de colère ; une autre personne, frappée de terreur à la vue d'un incendie, perdit son enfant dans les mêmes conditions. Le Dr Hayn a publié l'observation d'une nouvelle accouchée qui, voyant entrer un agent de police dans sa chambre, fut si vivement impressionnée que son enfant mourut subitement au sein. Parmentier et Deyeux citent le cas, non moins curieux, d'une femme sujette aux attaques de nerfs chez laquelle le lait devenait après chaque crise, visqueux comme du blanc d'œuf. Enfin, tous les traités de physiologie font mention d'une dame d'un caractère irascible qui perdit successivement dix enfants et ne conserva la vie du onzième qu'en lui donnant une nourrice.

Chez les personnes impressionnables, une sensation désagréable suffit pour suspendre momentanément la lactation : Siebold a connu une femme chez laquelle l'odeur du camphre produisait cet effet. Ces divers exemples prouvent assez l'action des influences psychiques sur la sécrétion lactée ; il ne faut pas croire, cependant, comme on le fait communément, que la moindre contrariété trouble le lait. Un autre préjugé, non moins répandu, veut que le caractère de la nourrice, ses

penchants et ses goûts se transmettent par le lait au nourrisson ; or rien n'est moins exact. La chèvre a-t-elle donc la propriété de communiquer son humeur capricieuse et turbulente aux personnes qui font usage de son lait ? Les anciens partageaient cette erreur et ils attribuaient la férocité de Caligula, la cruauté de Néron, l'ivrognerie de Tibère et la tendance au vol de Rémus et de Romulus au lait de leur nourrice.

Usages du lait. — Le lait est un aliment complet, c'est-à-dire qu'il renferme tous les éléments propres à assurer l'alimentation et le développement des êtres animés : les éléments *plastiques* sont représentés par la caséine ; les éléments *respiratoires* par le beurre et la lactine ; et les éléments *minéraux*, par les phosphates, chlorures, carbonates, etc. Aussi les jeunes animaux et les enfants peuvent-ils se nourrir exclusivement de lait pendant les premiers temps de leur existence. Plusieurs exemples bien connus prouvent même qu'il peut suffire à l'alimentation des adultes et des vieillards, comme le Grec Cimon et cette mère, dont parle Valère Maxime, qui furent allaités par leur propre fille. Pline et d'autres auteurs anciens font mention de peuples qui ne vivaient que de lait ; les poètes en ont fait la principale nourriture de l'âge d'or. Les *clystères nutritifs* de lait que, depuis Abenzoard, on administre dans le cas où l'alimentation normale ne peut avoir lieu, et la *diète lactée* à laquelle on soumet certains malades, pendant plusieurs mois et même plusieurs années, démontrent aussi que le lait suffit à l'entretien de la vie.

Le lait est utilisé comme agent thérapeutique dans une foule de maladies ; mais il convient notamment dans les affections cancéreuses et ulcéreuses de l'estomac et de l'intestin ; dans la dysenterie, la dyspepsie acide. En outre, il a été préconisé contre l'hydropisie, mais n'est efficace que si elle est liée à l'albuminurie. Tel n'était sans doute pas le cas de l'hydropisie de Mazarin qui, d'après ces mots de Guy Patin, ne semblait pas éprouver de bons effets du régime lacté : « Nous le tenons enfin, écrivait ce médecin, il est hydropique, il boit du lait et ne guérit pas. »

Le lait est aussi employé avec avantage dans le lymphatisme et les affections des voies respiratoires, soit à l'état naturel, soit à l'état de petit lait, de koumys, de beurre salé ou de crème préparée que l'on substitue à l'huile de morue. On a coutume de l'administrer dans tous les empoisonnements ; mais à part certains poisons tels que le plomb, le sulfate de zinc et la noix vomique, dont il semble neutraliser les effets toxiques, son efficacité, comme antidote universel, est fort hypo-

thétique. En Amérique, on a essayé de remplacer la transfusion du sang par les injections intra-veineuses du lait ; mais ces tentatives ont toutes échoué.

Grâce à ses propriétés émollientes, le lait est souvent employé à l'usage externe, en lotions, collyres, gargarismes, cataplasmes, bains locaux et même généraux. Pour se procurer cette dernière fantaisie, Darius se faisait toujours suivre d'un troupeau d'ânesses. Les dames romaines prenaient aussi des bains de lait pour conserver la fraîcheur de la peau.

Le lait d'ânesse est recommandé aux gens affaiblis par l'âge ou les maladies. Il paraît que François I^{er} l'a pris avant tout le monde en France, comme agent thérapeutique, sur la recommandation d'un médecin juif qu'il fit venir de Constantinople, « alors qu'étant très faible et très incommodé, les médecins français ne trouvaient aucun moyen de le rétablir ». Ce remède, dit la chronique, améliora si rapidement la santé du monarque que tous les courtisans et les dames de la cour s'empressèrent de suivre le même régime, pour peu qu'ils crussent en avoir besoin.

Guy Patin était très enthousiaste du lait d'ânesse, il a cité des vieillards qui durent à son usage de vivre plus de quatre-vingt-dix ans.

Le lait d'ânesse est d'ailleurs, depuis longtemps, employé dans le traitement de la phtisie pulmonaire. « Je ne vois certes aucun inconvénient, dit Fonssagrives, à ce qu'on use du lait d'ânesse, à la condition de ne considérer ce moyen anodin que comme un élément très accessoire du traitement des maladies graves ; mais ce lait est cher, et quand je vois des poitrinaires pauvres s'imposer de lourds sacrifices d'argent pour payer leur tasse quotidienne de lait d'ânesse, je me dis que cet argent converti en biftecks ou en courses de fiacre aurait pour eux une utilité plus effective. »

Le lait de femme a été conseillé dans les mêmes cas que le lait d'ânesse. Baumes assure qu'un Anglais, arrivé au dernier degré de la phtisie, prit successivement deux nourrices et guérit en quatre mois et demi. D'autres médecins ont préconisé le lait de femme pour les hommes affaiblis. Mais, comme le fait remarquer Tissot, le vase n'exciterait-il pas des désirs que l'on cherche à amortir, et ne serait-on pas exposé à voir se renouveler l'aventure du prince dont Capiaccio nous a transmis l'histoire ? On lui donna deux nourrices ; le lait produisit un si bon effet, qu'il les mit en état de lui en fournir de plus frais au bout de neuf mois.

Aétius, pour combattre l'empoisonnement par les cantharides, recommandait le lait de femme, pris directement aux mamelles.

ARTICLE II

DE L'ALLAITEMENT

On distingue plusieurs espèces d'allaitements : 1° *l'allaitement maternel* ; 2° *l'allaitement étranger* ; 3° *l'allaitement artificiel*.

Allaitement maternel. — L'allaitement maternel est le plus conforme au vœu de la nature.

A quoi bon ce sein blanc sans cette bouche rose,

a dit le poète. « En remplissant de lait le sein des mères, écrit Plutarque, la nature montre qu'elles doivent nourrir elles-mêmes l'enfant qu'elles viennent de mettre au jour. » « La femme, dit encore Marc-Aurèle, cité par A. Paré, est moitié mère pour enfanter et moitié pour la nourriture de son fruit, de façon qu'elle se peut appeler *mère entière* lorsqu'elle a enfanté et nourri son enfant de ses propres mamelles. » Celle qui nourrit, dit même un adage latin, est plus mère que celle qui a mis au monde : *Quæ lactat, mater magis quam quæ genuit*. Et l'on comprend que le bâtard d'Alembert ait écrit : « Ma vraie mère est celle qui m'a nourri de son lait, je n'en connais pas d'autre. » Tite-Live raconte que Gracchus rentrant victorieux dans Rome, aperçoit sur les remparts sa mère et sa nourrice : c'est dans les bras de cette dernière qu'il se jette d'abord et lui donne en présent un riche collier d'or, tandis qu'il n'offre à sa mère qu'un simple anneau d'argent. En Orient, on reconnaît un degré de parenté aux enfants qui ont la même nourrice et, en France, on les considère comme des *frères* ou des *sœurs de lait*.

Allaiter l'enfant auquel on a donné le jour n'est-ce pas, en effet, le premier devoir de la maternité? Certes l'accomplissement de cette tâche n'est pas exempt de soucis : il entraîne de grandes fatigues et de nombreux sacrifices ; souvent même, quoi qu'en dise Rousseau, la santé peut être sérieusement compromise et plus d'une mère a pu s'écrier avec Andromaque :

O mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère!

mais il est une source féconde de joies ineffables, qui aident à supporter ces pénibles épreuves.

Laurent Joubert a fait une description à la fois naïve et charmante des joies que procure l'allaitement. « Y a-t-il, dit le médecin d'Henri III, printemps pareil à celui que donne un enfant qui mignarde et flatte sa nourrice en tétant ? Quand, d'une main il découvre l'autre sein, et de l'autre lui prend ses cheveux ou son colet en s'y iouant ; quand il rue coups de pieds à ceux qui le veulent détourner, et en un même instant iette, de ses yeux gracieux, mille petits ris et œillades à sa nourrice ? Quel plaisir est-ce de le voir parfois despitieux et fasché d'un rien ! Quel plaisir est-ce d'entendre les folies des petits enfants et de voir leurs badineries !... N'y a-t-il pas plaisir et passe-temps quand ils ne veulent quitter leur mère et leur nourrice et ne veulent aller à une aultre personne, quelque présent ou flaterie qu'on leur sçache faire ; quand ils ne veulent permettre que leur nourrice caresse, en leur présence, un aultre enfant ou luy donne à teter ? Cette grande amour, ioincte à jalousie, est si plaisante et agréable qu'elle ravit le cœur d'une nourrice si elle est de bon naturel, humaine et gracieuse, tellement qu'elle n'ayme pas davantage ses propres enfants que l'estranger qu'elle nourrit. Et que peut-il être quand la mère propre est sa nourrice ? Si vous prenez plaisir à ce qu'un aultre aura faict, comme à un livre, une peinture ou autre chose artificielle, combien plus à ce qui sera sorti de vostre esprit ? Sans doute, l'amour et le plaisir redoublent à l'endroit des mères qui nourrissent leurs enfants. Car, au contraire, Dieu permet bien souvent que les enfants aiment plus leur nourrice que leur mère. »

A part les satisfactions morales qu'il procure, l'allaitement maternel a, sur l'allaitement étranger, l'avantage de convenir davantage à la constitution de l'enfant. Andral a vu des nourrices donner des convulsions à tous leurs nourrissons, alors que leurs propres rejetons n'éprouvaient aucun malaise. En outre, la mère veillera mieux qu'une mercenaire aux soins de propreté et aux besoins de son enfant : « la sollicitude maternelle ne se supplée point », a dit avec raison J.-J. Rousseau.

Mais, il faut bien le reconnaître, trop de femmes cherchent à éluder toutes les charges du ménage ; « elles prendraient volontiers, dit Guépin, si cela se pouvait, une femme de peine pour mettre au monde leur enfant ». L'indifférence et l'égoïsme l'emportent sur toutes les raisons physiologiques et sociales qui militent en faveur de l'allaitement maternel, et les femmes préfèrent suivre les conseils de l'Armande des *Femmes savantes* :

Laissez aux gens grossiers, aux personnes vulgaires,
Les bas amusements de ces sortes d'affaires.

Les remarques de l'auteur d'*Emile* sur le même sujet sont encore justes à notre époque. « J'ai vu quelquefois, dit ce philosophe, le petit manège des jeunes femmes qui feignent de vouloir nourrir des enfants. On sait se faire presser de renoncer à cette fantaisie : on fait adroitement intervenir les époux, les médecins, surtout les mères. Un mari qui oserait consentir que sa femme nourrit son enfant serait un homme perdu ; l'on en ferait un assassin qui veut se défaire d'elle. Mari prudent, il faut immoler à la paix l'amour paternel. »

Un des plus beaux titres de gloire de Rousseau est peut-être d'avoir défendu avec ardeur l'allaitement maternel contre les préjugés de son temps. Franklin s'occupait aussi de cette question avec la plus grande sollicitude et, dans le testament de Fortuné Ricard, il a eu l'idée de disposer, par une clause spéciale, d'une somme de deux milliards pour primes à l'allaitement maternel. Mais que devons-nous penser de ces philosophes, tels que Van Helmont et Stahl, qui considèrent le lait comme un aliment tout à fait insuffisant et conseillent la bouillie dès les premiers jours de la naissance. Zimmerman lutta en vain contre ces funestes doctrines, ce qui lui faisait dire « qu'il serait plus aisé de transporter les Alpes dans les vastes plaines de l'Asie que de désabuser une femme écervelée ».

Chez les anciens, l'allaitement maternel semble avoir été plus en honneur que de nos jours (1) ; c'est qu'ils craignaient que leurs enfants ne prissent, avec le lait, les penchants d'une nourrice dont ils ignoraient les mœurs et le caractère. « Jamais, écrit Plutarque à propos de Caton le Censeur, l'affaire la plus pressée, à moins qu'elle ne regardât la république, ne l'empêchait d'être auprès de sa femme quand elle lavait et emmaillotait son enfant qu'elle nourrissait de son lait. »

Au moyen âge, la coutume de nourrir son enfant était encore très répandue, même dans les classes les plus élevées, ainsi que le prouve cette anecdote empruntée à Varillas : « La reine Blanche voulut être la nourrice de son fils, et, comme il est bien malaisé de s'exempter d'être jaloux de ce que l'on aime beaucoup, elle ne put souffrir que saint Louis prit d'autre lait que le sien. Un jour (1214) que la reine était dans la plus grande ardeur d'un accès de fièvre qui dura extraor-

(1) Cependant, cette coutume n'était pas générale, puisque César reprochait aux dames romaines de porter sous leurs bras des singes et des chiens, tandis qu'elles confiaient leurs enfants à des nourrices mercenaires.

dinairement, une dame de qualité qui, pour lui plaire ou l'imiter, nourrissait aussi son fils, voyant le petit Louis pleurer de soif, s'ingéra de lui donner la mamelle. La reine, au sortir de son accès, demanda son fils et lui présenta la sienne ; mais le petit Louis n'en voulut point, soit qu'il fut pleinement rassasié, soit qu'un lait brûlé le rebutât après en avoir pris autant de frais qu'il lui en fallait. Il n'était pas difficile d'en deviner la cause, et la reine la soupçonna d'abord. Elle feignit d'être en peine de remercier la personne à qui elle était redevable du bon office rendu à son fils durant son mal, et la dame, croyant faire sa cour, avoua que les larmes du petit Louis l'avaient si sensiblement touchée qu'elle n'avait pu s'empêcher d'y mettre remède. Mais la reine, au lieu de repartir, la regarda d'un air dédaigneux, et, entrant avec force son doigt dans la bouche de l'enfant, le contraignit de vomir le lait qu'il avait pris. Cette violence donna de l'étonnement à ceux qui la virent ; la reine pour le faire cesser dit : « Je ne puis endurer qu'une autre femme ait droit de me disputer la qualité de mère. »

Saint Louis fut d'ailleurs le seul roi de France qui n'eut pas de nourrice. On cite aussi Philippe, duc d'Orléans, régent de France, qui fut allaité par sa mère Charlotte-Elisabeth de Bavière. Actuellement madame la comtesse de Paris donne le bon exemple en nourrissant son dernier né, le petit prince Jacques.

Il est pourtant des circonstances où les femmes, bien que désirant remplir leur devoir de mère, sont obligées de renoncer à l'allaitement : par exemple, dans les cas de bec-de-lièvre de l'enfant, de vicieuse conformation du mamelon, d'abcès du sein, de maladie intercurrente ou de faiblesse constitutionnelle ; « et pour moi, dit Rousseau, je penserais bien aussi qu'il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère gâtée, s'il avait quelque mal à craindre du même sang dont il est formé. »

La précocité de l'éruption dentaire est encore un obstacle à l'allaitement au sein. Ainsi pour Louis XIV, qui vint au monde avec des dents, on fut obligé de changer plusieurs fois de nourrices à cause des morsures qu'il leur faisait, et non, comme le prétend Dionis, parce que ce prince avait un grand appétit.

Enfin, dans le cas où la mère aurait deux jumeaux, elle fera bien de n'en garder qu'un et de confier l'autre à une nourrice : en alternant tous les mois avec celle-ci, elle conservera une égale affection pour ses enfants.

Hygiène de l'allaitement. — C'est une mauvaise habitude, fort commune en Angleterre, de ne mettre l'enfant au sein qu'après la

fièvre de lait, laquelle, on le sait, arrive le troisième jour et ne dure que quelques heures, « semblable, dit Mauriceau, à un feu de paille qui s'éteint aussitôt allumé ». Le sein doit, au contraire, être présenté le plus tôt possible, quatre ou cinq heures après la délivrance, afin

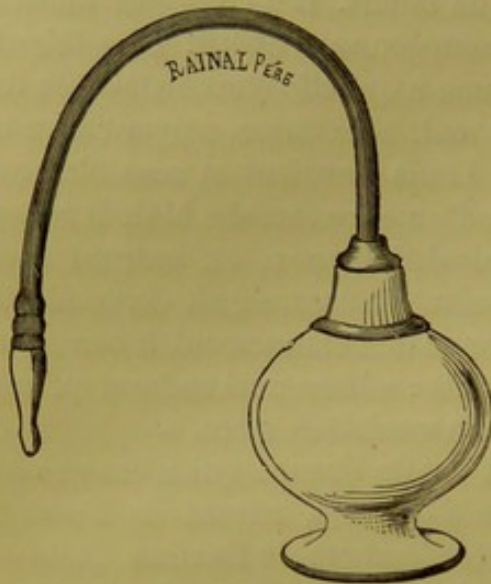


FIG. 249. — Tire-lait.

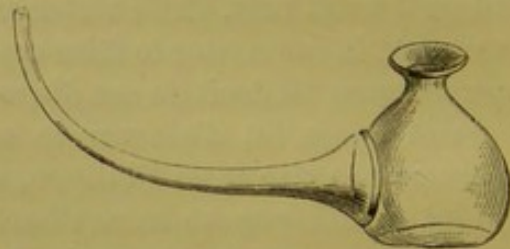


FIG. 250. — Pipette en verre.

de prévenir l'engorgement de cet organe et pour que le nouveau-né y puise le colostrum qui, par son action laxative, facilite l'expulsion des muquosités intestinales. Le colostrum possède, en outre, des propriétés nutritives dont il est utile de faire profiter l'enfant. Boerhaave

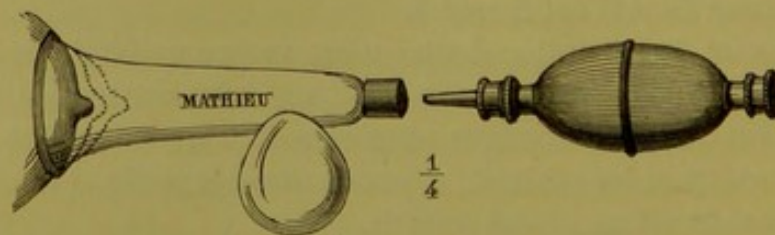


FIG. 251. — Tire-lait à aspiration vibratoire du Dr Matton.

va jusqu'à prétendre, après avoir expérimenté sur lui-même, que le colostrum contient des principes assimilables en assez grande quantité pour soutenir des hommes très robustes.

Nous avons déjà dit que si le mamelon se crevasse et provoque de

trop vives douleurs, il faut avoir recours aux *bouts de seins* artificiels terminés par un petit chapeau en caoutchouc, en liège, ou par une tétine de vache. Quand le mamelon est trop court et comme refoulé dans la glande mammaire, on le développera soit au moyen d'une pipette (fig. 249, 250) soit à l'aide d'une ventouse spéciale (fig. 251), ou d'une pompe teterelle. La gueule d'un jeune chien, la bouche d'un nouveau-né plus âgé ou celle d'une personne saine peuvent rendre le même service. Bouchut veut qu'on engage le mari à prendre la place de son enfant. « C'est, dit Vogel, une proposition que je n'ai jamais faite jusqu'à présent, et je doute qu'il se trouve en Allemagne, beaucoup de maris assez galants pour rendre à la femme un service de cette nature. » Il sera facile d'éviter ces inconvénients en suivant le conseil de Trousseau, qui recommandait aux jeunes mères de façonner le mamelon dès le septième mois de la grossesse.

Les divers moyens que nous venons d'indiquer peuvent servir aussi à tirer le lait des seins quand ils sont engorgés.

Le D^r A. Fournier a fait construire par M. Mathieu un bout de sein spécial (fig. 252) pour permettre aux nourrices syphilitiques d'al-

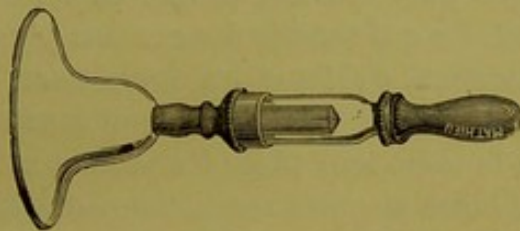


FIG. 252. — Bout de sein à soupape pour l'allaitement des nourrices syphilitiques du D^r A. Fournier.

laiter un enfant sain et réciproquement, sans crainte de contagion. Mais dans l'un ou l'autre cas, il sera plus sage de recourir à l'allaitement artificiel.

Pour le nouveau-né, comme pour l'adulte, la régularité des repas est la condition essentielle d'une bonne santé; les présentations du sein devront s'opérer à des intervalles réguliers et qui varieront avec l'âge de l'enfant. Dans les deux premiers mois de la naissance, on donnera à teter toutes les deux heures pendant le jour; plus tard, on le fera toutes les trois ou quatre heures. La nuit, le sein ne sera présenté qu'une ou deux fois, et la recommandation faite par Fonssagrives de suspendre l'allaitement de onze heures du soir à cinq heures du matin nous paraît impraticable.

Une habitude contre laquelle on ne saurait trop réagir est de mettre l'enfant au sein à tout instant, pour apaiser ses cris ; en agissant ainsi, on surcharge outre mesure son estomac et on l'expose à de fréquentes indigestions. Les repas donnés toutes les deux ou trois heures sont suffisants.

Quant aux régurgitations des nouveau-nés bien réglés, elles n'ont aucune gravité : de là ce dicton de nourrices, qu'il ne faut cependant pas trop généraliser, *enfant vomissant, enfant bien venant* (1). Que ces vomissements soient anodins ou qu'ils soient symptomatiques d'une affection intestinale, ils peuvent se manifester pendant le sommeil ; aussi recommande-t-on de ne jamais coucher les enfants sur le dos et la tête basse, dans la crainte que le lait caillé ne pénètre dans les voies respiratoires et ne détermine l'asphyxie. On devra le placer sur le côté droit et non sur le côté gauche. « Si, dit Vogel, l'on couche un nourrisson sur le côté gauche pendant qu'il tète ou peu de temps après, il devient ordinairement inquiet et finit par vomir : ce qui paraît dépendre du poids et des dimensions considérables du foie, ce dernier exerçant dans cette position une compression sur l'estomac. De là il résulte que les enfants prennent plus facilement le sein gauche, qu'on les y applique plus souvent et que ce sein renferme plus de lait que le sein droit. Ce qui semble donner une plus grande vraisemblance à cette explication, c'est que des nourrissons qui refusent opiniâtrement de prendre le sein droit l'acceptent souvent sans la moindre résistance dès que la mère leur place les jambes sous le bras droit de manière à les faire boire couchés sur le flanc droit. »

Plusieurs auteurs attribuent l'infériorité de force et d'activité, du membre supérieur gauche à l'habitude qu'auraient les nourrices de porter les enfants sur le côté droit. Cette attitude permettrait, en effet, au bras droit de l'enfant de se mouvoir librement tandis que le gauche serait gêné dans ses mouvements et son développement par la poitrine de la nourrice. Mais cette assertion repose sur une erreur d'observation, car les nourrices se servent plus volontiers du bras gauche que du droit, et, comme l'a fait observer Malgaigne, la préférence que nous accordons à la main droite est purement instinctive ; elle a sa cause dans l'organisation elle-même et non dans l'éducation de la première enfance.

En ce qui concerne l'hygiène de la mère qui nourrit, nous rappelle-

(1) « Car, dit Jacques Duval, ceux que Dieu a voulu favoriser d'une si forte nature, qu'elle les induit à rejeter par vomissement ce qu'on leur baille de trop et par excès, évitent l'oppression qu'on leur fait par inadvertance, et deviennent mieux. »

rons les indications précédemment détaillées : elle devra éviter les écarts de régime, les grandes fatigues, et toutes les affections morales vives qui peuvent troubler la lactation. Les bains chauds, ceux de rivière ou de mer seront pris sans inconvénient.

Quant aux rapports sexuels, certains médecins les interdisent aux nourrices, tandis que d'autres les permettent, à la condition cependant qu'elles n'en abusent pas. « Quelques-uns, dit l'auteur du *Traité des Hermaphrodites*, deffendent exactement aux nourrices de leurs enfants, d'approcher de leurs maris, craignans qu'elles ne troublent le laict, et qu'elles n'en deviennent trop échauffées. Ce que toutefois, il ne faut entendre à toute rigueur : car la nourrisse qui sera d'une bonne nature, joviale, gaillarde, ayant désir du couple avec son mari, si elle sent que cela luy soit totalement dénié, elle s'échauffe tellement en son harnois, que le laict se gaste, brusle et sent le bouquin, dont il est rendu beaucoup plus mauvais et pernitieux : mais quand elle a esté délactée de quelques médiocres embrassements, elle est rendue plus modeste, tranquille et tempérée. Le laict en est meilleur, plus doux, gratieux et convenable pour la santé de l'enfant. La conception en peut survenir : cela est vray, mais le cas advenant, il vaut mieux changer de nourrisse, que de faire teter à un enfant des arsureaux et laict sentant le bouquin, dont la vie et mœurs périlient, aussi bien comme de succer du laict d'une femme trop débidineuse, ou yvrognesse, qu'il faut changer incontinent qu'elle aura esté recognue telle. »

Pour les femmes qui veulent mener de front les devoirs maternels et les plaisirs mondains, et qui donnent, comme je l'ai déjà vu, le sein entre deux contredanses, il est préférable, dans l'intérêt de leur enfant et aussi de leur propre santé, qu'elles abandonnent à des étrangères une tâche dont elle s'acquittent si mal. « La bonne santé, dit Desessartz, la gaieté, les caresses du nourrisson, voilà les spectacles, les bals, les fêtes d'une bonne mère. »

Allaitement étranger. — Quand une mère ne peut ou ne veut pas nourrir son enfant, elle doit recourir à l'allaitement mercenaire, « deux mots, dit Donné, qui hurlent de se voir accouplés ». Les nourrices chargées de ce soin sont de deux sortes : les nourrices sur lieu et les nourrices de campagne. Les premières sont moins mauvaises que les autres parce qu'elles peuvent être plus facilement surveillées.

Quant aux enfants envoyés à la campagne, ils courent trop souvent risque de n'en pas revenir, car ils sont exposés aux plus grands dangers : d'abord, à la possibilité d'une substitution, et c'était pour éviter cette méprise que les Romains mettaient au cou des nouveau-nés un

collier appelé *crepundia* (jouets d'enfants) ; puis, aux maladies de l'appareil respiratoire, surtout pendant le voyage en troisième classe ; aux affections de la peau, par malpropreté, et aux hernies, en laissant crier les pauvres petits dans leur berceau ; enfin, aux inflammations de l'intestin, après l'usage abusif d'aliments grossiers et indigestes, substitués au lait de la nourrice qui le réserve à son propre enfant. Ainsi s'explique l'effrayante mortalité des nouveau-nés placés en nourrice à la campagne. Dans le canton de Nogent-le-Rotrou, en 1858 et 1859, il y eut 753 décès sur 1775 nourrissons envoyés des bureaux de Paris.

Pour remédier à ce véritable fléau, on a nommé, dans toutes les communes, en exécution de la *loi Roussel*, promulguée le 23 décembre 1874, des médecins et des personnes notables, chargés d'inspecter les enfants âgés de moins de deux ans qui ont été confiés à des nourrices. Mais ces précautions sont insuffisantes et n'ont donné jusqu'à présent que de médiocres résultats, car il est impossible d'exercer une surveillance sérieuse. Il serait bien préférable, ainsi que MM. Blache et Odier l'ont proposé, de faire peser l'enfant tous les huit jours à la mairie, en présence du médecin de la localité. En outre, on devrait infliger des amendes et certaines peines aux nourrices qui ne rempliraient pas leur devoir, et récompenser les autres.

Comme l'observe judicieusement le Dr Déclat, dans l'*Hygiène des enfants nouveau-nés*, au temps de Louis XIV, les enfants mis en nourrice étaient plus protégés que de nos jours. Ainsi, une ordonnance de janvier 1715 dit : « Le bien de l'État étant toujours intéressé à la conservation et à l'éducation des enfants, nous n'avons pas cru qu'il fût indigne de notre attention de pourvoir nous-même à une partie si importante de la police... Faisons défense aux nourrices d'avoir en même temps deux nourrissons, à peine de fouet contre la nourrice, et de 50 livres d'amende contre le mari, et d'être privés du salaire qui leur sera dû pour l'un et l'autre enfant. — Faisons défense, sous peine de punition corporelle, à toutes nourrices qui se trouveront grosses, de prendre des enfants pour les nourrir, et à peine de 50 livres d'amende pour les maris. — Enjoignons aux nourrices d'avoir soin des enfants qu'elles allaiteront ; et, en cas qu'il se trouvât qu'ils eussent péri par leur faute, voulons qu'elles soient punies suivant la rigueur de nos ordonnances. — Afin d'obvier à l'abus pratiqué par quelques nourrices, de mettre coucher leurs nourrissons dans leur lit dont plusieurs se sont trouvés étouffés et estropiés, leur enjoignons d'avoir chez elles un berceau pour y mettre l'enfant, et d'en faire apparoir à leur curé ; défendons aux dites nourrices de mettre dorénavant leurs

nourrissons à côté d'elles dans leur lit, ou de mettre plusieurs nourrissons ou autres enfants dans le même berceau, à peine de 50 livres d'amende, ou même de punition corporelle s'il y échoit. »

Aujourd'hui, tous ces abus sont pratiqués impunément au grand jour. Cependant il y a quelques années, la Cour de Paris a condamné à quinze jours de prison, pour homicide involontaire d'un enfant de quatre mois, la femme Faustin qui, devenue enceinte, avait cessé d'allaiter son nourrisson et lui avait donné du lait de chèvre sans avertir la mère. C'est malheureusement le seul jugement de cette nature que nous ayons à enregistrer, alors que les délits analogues sont si nombreux.

Choix d'une nourrice. — « Le choix d'une nourrice, dit Lorain, est chose délicate, et il n'existe pas de branche de l'industrie humaine où la tromperie soit plus fréquente. Les nourrices trompent sur leur âge, sur l'âge de leur lait, sur leur provenance ; elles doivent être surveillées avec soin, et suivies, pour ainsi dire, pas à pas. L'institution des bureaux de nourrices ne protège pas suffisamment le public et les médecins contre certaines fraudes. Ainsi, les nourrices à Paris font souvent usage de faux papiers ou de papiers empruntés qu'elles se prêtent les unes aux autres ; elles arrivent de la sorte à réaliser l'idéal de toutes ces femmes, qui est de se donner pour des nourrices de Bourgogne, mariées, accouchées depuis trois ou quatre mois ; fréquemment elles produisent et montrent comme leur, un enfant de belle mine qui ne leur appartient pas. Elles font souvent venir à Paris leur mari comme ouvrier terrassier ou homme de peine, et entretiennent en secret des relations avec lui, alors que la chasteté leur est imposée. »

Voici les qualités que doit posséder une bonne nourrice. De belles dents, les gencives roses, des cheveux bruns ou noirs ; « elle sera belle à voir », selon l'expression de Mnesithée de Cyzique. Elle aura de vingt-cinq à trente ans ; elle jouira d'une excellente santé et ne portera aucune trace d'antécédents syphilitiques ni scrofuleux ; elle sera d'une grande sobriété, d'une intelligence suffisamment développée, d'un caractère placide et enjoué. Ses règles ne devront pas reparaître avant le huitième mois. Elle aura déjà fait une nourriture et n'allaitera pas deux enfants à la fois. L'âge de son lait ne s'éloignera pas trop de celui du nourrisson, et elle sera accouchée au moins depuis deux mois, parce que les crevasses et abcès du sein apparaissent le plus souvent avant cette époque. Les seins volumineux et ronds ne sont pas toujours les meilleurs, la forme de poire est préférable, et le développement de veines bleuâtres à leur surface est, comme chez la

vache, d'un bon augure; on s'attachera surtout à choisir un mamelon saillant, bien formé et d'où le lait jaillira avec abondance à la moindre pression. La qualité du lait pourra être appréciée au lactoscope et sa quantité à l'aide de la balance, en pesant l'enfant avant et après une tétée; nous savons qu'il doit augmenter chaque fois de 60 à 100 grammes. Une femme mariée offre généralement plus de sécurité qu'une fille-mère, et l'on choisira une campagnarde de préférence à une citadine exigeante et coquette. Nous avons connu une nourrice parisienne qui ne voulait pas laisser l'enfant s'endormir au sein, sous prétexte qu'il lui déformait les mamelons. Enfin, il vaut mieux avoir une nourrice à domicile pour la surveiller et lui faire prendre ses repas à la table des maîtres, que de la tenir éloignée.

Tels sont les caractères traditionnels de la parfaite nourrice. Mais ce signalement est purement idéal, et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer toutes ces qualités réunies chez la même personne. Écoutons plutôt le D^r Bessières envoyant à un de ses amis la consultation humoristique suivante, sur le choix d'une nourrice :

Vous me dites, ami, pour ma femme il me faut
Une perle, un trésor, un être exempt de vice,
Qui va droit dans la vie et qui jamais ne *fault*,
Toujours digne, en un mot, du doux nom de nourrice.

Que vous connaissez peu ce sexe aimable et doux,
Qui fournit à foison l'espèce des nounous !
Croyez-moi... pour trouver une semblable fille,
Mieux vaudrait dans le foin rechercher une aiguille.
Désireux cependant de vous être agréable,
Je veux, dès aujourd'hui, compulsier mon dossier,
Et, de mes accouchées, vous présentant la table,
Vous donner à choisir dans tout le colombier.

Voici d'abord Toinon, à la rude encolure,
Elle a trogne rougeaude, et rousse chevelure;
Ses prodigieux appas, pesant sur l'ombilic,
Font rêver à ces monts, que décrit Copernic,
Sur l'astre de la nuit. Ah ! fuyez ce lipôme
Qui ne pourrait de lait fournir un seul atome.
Préférez-vous la femme à maître Jean-Romain,
Elle est alerte et vive, a le cœur sur la main;
Mais on me dit tout bas que sa dernière couche
Fut, pour son pauvre époux, un incident bien louche.

Aussi, dans son logis, entend-on résonner,
Du matin jusqu'au soir, du soir au déjeuner,
Les cris et les gros mots, les coups et la taloche,
Aussi bien que chez feu le marquis de Galoche.
— Et cette belle fille au teint frais et dodu ?
Faites-la s'approcher, c'est là mon dévolu.
— Arrêtez, mon ami, voyez... sous sa mâchoire,
La scrofule inflexible a creusé des sillons,
Que l'on croirait tracés avec une lardoire.
Puis j'ai là sous la main d'autres échantillons,
Mais l'une a le visage ainsi qu'une écumoire,
Et l'autre, à son bras gauche, avive un exutoire.
Cette blonde, là-bas, a de fort jolis yeux,
Mais ils sont, le matin, de plus en plus chassieux.
Et cette fille, enfin, qui vous semble parfaite,
Cache d'affreux chicots dans une bouche infecte.

Ah ! tenez, laissons là toutes ces mercenaires
Qui ne vendent leur lait que pour de gros salaires,
Et dites, de ma part, à votre aimable femme,
Que partout, de tous temps, en tous lieux, on proclame
La supériorité de la mère allaitant —
Ainsi que Dieu le veut — son trésor, son enfant.

Oh ! combien il est doux pour le cœur de l'épouse,
De presser sur son sein le fruit de son amour,
D'enlacer de ses bras, et la nuit et le jour,
L'image de l'époux dont elle est si jalouse !

Mais si je supposais que, pour ce grand devoir,
Sa modeste santé vous mît au désespoir...
Eh bien ! je chercherais et je serais heureux
De trouver cette perle, espoir de tous vos vœux.
Dussé-je, en essayant, me remettre aux lisières,
Tout dévoué je vous reste et signe :

BESSIÈRES.

Toutes les indications que nous avons données sur les qualités d'une nourrice ne sont que des signes de présomption, et il n'y a, répétons-le, qu'un moyen certain de distinguer un bon lait d'un mauvais, c'est la pesée fréquente de l'enfant. Si son poids n'augmente pas dans les proportions indiquées précédemment, l'alimentation laisse à désirer et la nourrice doit être changée.

Un préjugé, fort accrédité de nos jours, veut que le changement de nourrice ou encore le mélange de plusieurs laits soient préjudiciables à l'enfant ; mais il n'en est rien. On peut changer impunément de nourrice, le principal est de le faire à temps. Les anciens avaient déjà rejeté cette erreur. Ainsi, Platon voulait, dans sa république idéale, que les nourrices fussent en commun ; et les Romaines, d'après Aulu-Gelle, avaient plusieurs nourrices à la fois pour le même enfant. Henri IV, on le sait, fut difficile à élever ; il essaya huit nourrices différentes ; ce qui n'altéra en rien sa santé.

Il est bien rare que l'enfant repousse sa nouvelle nourrice, surtout quand, pour les premières fois, on prend la précaution de le mettre au sein à peine éveillé et dans l'obscurité, ou en dissimulant le visage de la nourrice qui gardera le silence. Parfois cependant, toutes les tentatives échouent : le comte de Paris, par exemple, ne voulut pas accepter une seconde nourrice.

Allaitement artificiel. — Quoique le lait d'ânesse présente la plus grande analogie avec le lait de femme, on se sert ordinairement,



FIG. 253. — Biberon Charrière. Flaçon en cristal, mamelon en ivoire flexible.



FIG. 254. — Biberon Charrière.

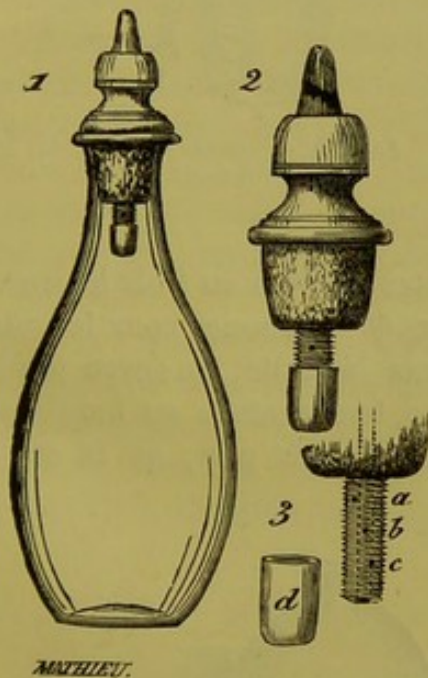


FIG. 255. — Biberon Leplanquais à goulot flexible.

pour l'allaitement artificiel, du lait de vache, parce qu'il est d'un prix peu élevé et se trouve partout. Les appareils employés pour ce mode d'alimentation sont le *biberon* (de *bibere*, boire), qui est une imitation grossière du sein de la nourrice, et le verre ou la cuiller, dont l'usage constitue l'allaitement dit *au petit pot*. Le biberon est préférable au petit pot parce qu'il reproduit mieux pour l'enfant les conditions de l'allaitement naturel.

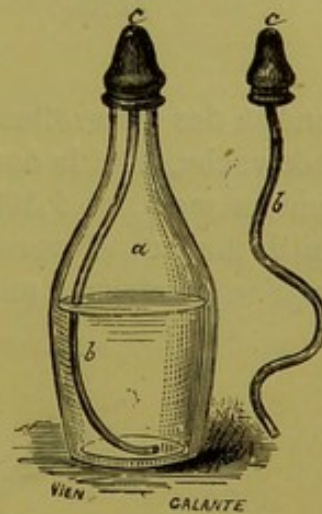
Il y a deux sortes de biberons : 1° ceux à ajutage fixe, que l'on est obligé de tenir pendant le repas du nourrisson, ce sont les biberons

Darbot, Breton, Leplanquais (fig. 255), Charrière (fig. 254), Mathieu (fig. 256), etc.; ceux à ajustage mobile, tels que les biberons de Thier (fig. 258), de Robert (fig. 259), etc., qui permettent à l'enfant de boire dans toutes les positions et sans le secours de personne. Bien que la Société d'hygiène proscrive absolument le biberon à long tube, sous prétexte qu'il rend les nourrices paresseuses, nous le préférons au biberon à main, parce qu'il réunit, selon nous, toutes les conditions voulues de propreté, de simplicité, de solidité et de bon marché. On a reproché aux ajustages en caoutchouc, tantôt de faire affluer le lait en trop grande abondance dans la bouche de l'enfant, tantôt, au contraire, de s'aplatir et de rendre les suctions plus pénibles; mais il sera facile



MATHIEU.

FIG. 256.



VIEN GALANTE

FIG. 257.

FIG. 256. — 1. Biberon Mathieu. — 2. Son mamelon, ayant la tige centrale munie d'un pas de vis et d'un chapeau à écrou destiné à boucher les trous *a*, *b*, *c*, représentés dans la figure 3, et qui servent à laisser passer plus ou moins de liquide. — *d*. Chapeau.

FIG. 257. — Biberon Galante. — *a*. Vase de verre. — *b*. Tube plongeur. — *c*. Tétine.

d'éviter ces inconvénients en introduisant à l'intérieur du bout renflé en mamelon un petit morceau d'éponge. En outre, le caoutchouc vulcanisé a été accusé de provoquer des empoisonnements par les traces d'arsenic ou de plomb qu'il renferme quelquefois; mais les faits cités à ce sujet sont fort discutables; d'ailleurs, on prévient ce danger en faisant usage de biberons munis d'un tube en gomme noire. Ces accu-

sations, peu justifiées, il est vrai, n'ont pas empêché M. Galante d'imaginer un sein artificiel (fig. 260) en caoutchouc, que l'on applique, rempli de lait, sur la poitrine de la nourrice sèche.

Pour que l'allaitement artificiel réussisse, il doit se rapprocher le plus possible de l'allaitement naturel. Aussi, les repas seront-ils



FIG. 258. — Biberon à tube pliant de Thier.

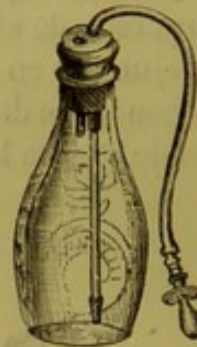


FIG. 259. — Biberon à soupape de Robert.

donnés à des intervalles réguliers, toutes les deux ou trois heures. Le lait de vache, dont la dose variera entre 600 grammes pour les quatre premiers mois, et 1,300 grammes dans la suite, ne devra pas être bouilli, mais on élèvera légèrement sa température au bain-marie. Jusqu'au quatrième mois, où le lait sera pris pur ; on le coupera



FIG. 260. — Sein artificiel de Galante.

d'abord par moitié, puis au tiers et au quart avec de l'eau filtrée qui n'aura pas été privée de son air par l'ébullition. On pourra la remplacer par de l'eau de riz si l'enfant est relâché, ou par de l'eau de gruau s'il est, au contraire, resserré.

La plus grande propreté est indispensable dans l'usage des biberons, sans quoi le lait qui reste sur les parois du flacon et à l'intérieur du mamelon aigrit et irrite les voies digestives de l'enfant. Pour les entretenir en bon état, le meilleur moyen est d'en avoir deux à sa dis-

position, ce qui permet d'en nettoyer un pendant qu'on se sert de l'autre.

L'allaitement au biberon est une pratique très ancienne : les Romains l'employaient déjà, et ils appelaient *assæ nutrices*, nourrices sèches, les femmes qui se chargeaient de ce soin. De nos jours, ce mode d'alimentation est encore fort répandu, et l'on vient d'installer à l'hospice des Enfants-Assistés une nourricerie modèle pour les nombreux enfants que l'Assistance publique recueille et que, faute d'un nombre suffisant de nourrices, elle doit faire allaiter au biberon avec du lait de chèvres. Un essai du même genre a été fait par le D^r Saint-Clair Monribot, qui a créé, près de Villiers-sur-Marne, un établissement appelé *la Pouponnière*, et destiné à l'allaitement artificiel.

Néanmoins, beaucoup de médecins se sont élevés contre la pratique du biberon. D'après Trousseau, sur quatre enfants allaités artificiellement, il en meurt au moins un, et les autres risquent d'être rachitiques. « La diarrhée verte et les coliques, dit Lorain, les vomissements, le choléra infantile, l'émaciation, le faciès sénile, l'entérite et le muguet; la mort enfin en sont trop souvent la conséquence. » Ce n'est donc pas sans raison que les cultivateurs appellent le biberon « la rente du médecin ».

S'il est vrai que, dans les grands centres, l'alimentation artificielle est à peu près impraticable, il faut pourtant reconnaître qu'elle donne à la campagne, où l'air est pur et le lait de bonne qualité, des résultats moins défavorables. Mais, quoi qu'il en soit, le biberon ne vaut pas une nourrice digne de ce nom, et nous pensons avec le poète que :

Le meilleur biberon, c'est le sein d'une mère.

Du sevrage. — On ne saurait assigner de terme absolu à l'allaitement; sa durée est subordonnée à certaines conditions individuelles comme l'état de santé de la mère et celui de l'enfant. Ce sera surtout le travail de la dentition qui devra déterminer cette époque et, comme l'a dit Trousseau, le sevrage n'est pas une question d'almanach, mais une question de dentiste. Galien avait déjà écrit : « *Puellus, quoad primores dentes emiserit, solo lacte alendus.* » L'enfant devra être nourri exclusivement de lait jusqu'à l'apparition des premières dents. Il est, en effet, nécessaire que l'enfant ait un certain nombre de dents, sinon toutes, pour prendre, sans inconvénient, les aliments solides qui doivent faire partie de son nouveau régime, et il sera sage d'attendre, par exemple, l'éruption des douze premières dents, qui est complète

du douzième au quinzième mois. M. Bouchut ne supprime l'allaitement qu'après la sortie des dents canines, c'est-à-dire vers le vingtième mois. Baumès va plus loin, et il est d'avis qu'il ne faut sevrer les enfants qu'après l'éruption totale des dents de lait, ce qui retarderait le sevrage jusqu'au delà de la deuxième année. Il est vrai que, chez les Israélites, la durée de l'allaitement était de trois ans, ainsi que le prouve ce passage de la Bible : « Mon fils, aie pitié de moi, qui t'ai porté neuf mois dans mon sein, qui t'ai allaité trois ans et qui t'ai nourri et élevé jusqu'à l'âge où tu es. » D'après Buffon, les sauvages du Canada allaitent leurs enfants pendant cinq ou six ans. Mais, sans tomber dans ces exagérations, le terme du sevrage peut être fixé, comme nous venons de le dire, entre le douzième et le quinzième mois.

« On sèvre trop tôt tous les enfants, dit J.-J. Rousseau. Le temps où l'on doit les sevrer est indiqué par l'éruption des dents, et cette éruption est communément pénible et douloureuse. Par un instinct machinal, l'enfant porte alors fréquemment à sa bouche tout ce qu'il tient pour le mâcher. On pense faciliter l'opération en lui donnant pour hochet quelque corps dur, comme l'ivoire ou la dent de loup. Je crois qu'on se trompe. Les corps durs, appliqués sur les gencives, loin de les ramollir, les rendent calleuses, les endurecissent, préparent un déchirement plus pénible et plus douloureux. Prenons toujours l'instinct pour exemple. On ne voit point les jeunes chiens exercer leurs dents naissantes sur des cailloux, sur du fer, sur des os, mais sur du bois, du cuir, des chiffons, des matières molles qui cèdent et où la dent s'imprime. » On calme les enfants en leur donnant un nouet qu'ils s'introduisent dans la bouche ; et, pour éviter la fermentation de son contenu, il sera bon de le renouveler fréquemment.

Le sevrage ne doit pas s'effectuer brusquement, mais graduellement. On débute, un mois avant l'époque fixée, par supprimer l'allaitement de la nuit, puis on arrive peu à peu à cesser celui du jour, en augmentant progressivement la dose des aliments, tels que bouillies de froment, panades de biscottes, potages au pain, au tapioca, au sagou, au racahou, farine lactée, ou glands doux, etc., auxquels l'enfant a dû être habitué dès le sixième ou septième mois.

L'été est une mauvaise saison pour le sevrage, parce que les affections abdominales, que peut amener la modification du régime, sont plus fréquentes à cette époque qu'à toute autre.

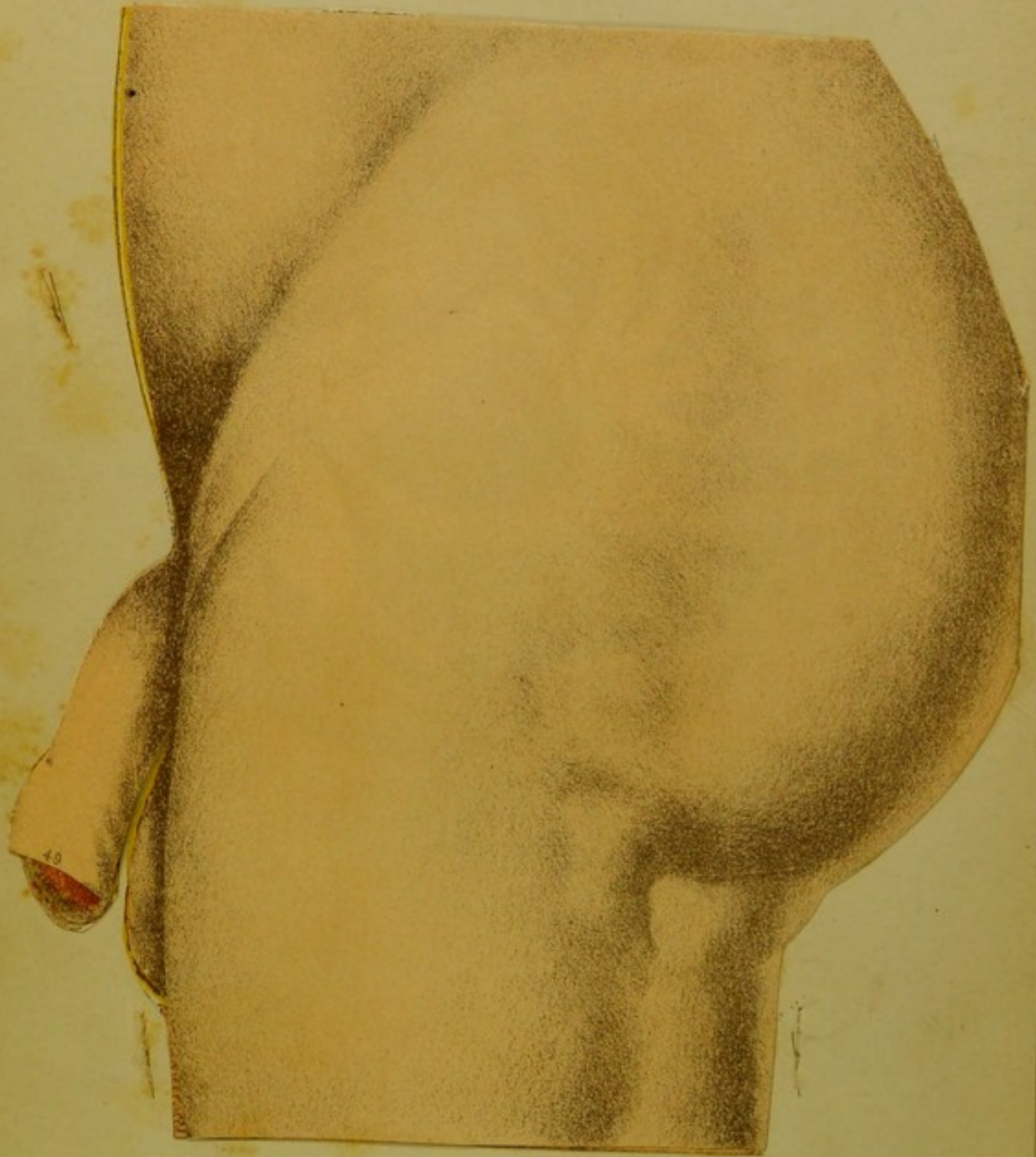
Si l'enfant fait quelque difficulté à se séparer du sein, on a coutume d'étendre sur le mamelon une solution d'aloès, de quinine, de coloquinte ou simplement de moutarde ; mais un moyen plus efficace est

l'éloignement de la nourrice pendant plusieurs jours. Parfois, tous ces artifices sont inutiles et l'enfant abandonne spontanément le sein, surtout quand l'allaitement s'est prolongé au delà du terme ordinaire. Ainsi, raconte Vogel, je donnais un jour des soins à une dame américaine qui continuait toujours d'allaiter son fils âgé de deux ans et demi, jusqu'à ce que ce dernier, enfant très éveillé et très avancé sous le rapport de l'intelligence, vint un jour à dire très gentiment à sa mère : *Merci, chère maman, cela m'ennuie de teter.*

FIN







LÉGENDE DES PLANCHES ⁽¹⁾

PLANCHE I

ORGANES GÉNITAUX DE L'HOMME

- | | |
|---|--|
| 1. Uretère gauche. | |
| 2. Canal de l'épididyme. | |
| 3. Veines spermatiques du cordon. | |
| 4. Canal déférent gauche. La flèche indique la direction du sperme. | |
| 5. Col de la vésicule séminale gauche, dans lequel s'abouche et se termine le canal déférent correspondant. | |
| 6. Glande bulbo-urétrale. | |
| 7. Ouraque partant du sommet de la vessie. | |
| 8. Conduit éjaculateur gauche, formé par la réunion du col de la vésicule, 5, et du canal déférent, 4. | |
| 9. Lobes et conduits séminifères du testicule gauche. | |
| 10. Lobe gauche de la prostate. | |
| 11. Moitié gauche des enveloppes du testicule et du cordon correspondant. | |
| 12. Portion membraneuse du canal de l'urètre. | |
| 13. Cavité du rectum. | |
| 14. Partie supérieure du rectum recouverte de péritoine. | |
| 15. Cul-de-sac recto-vésical du péritoine. | |
| 16. Partie inférieure du rectum dépourvue de péritoine. | |
| 17. S iliaque du côlon. | |
| 18. Moitié droite des enveloppes du testicule et du cordon correspondant. | |
| 19. Portion de la vessie dépourvue de péritoine. | |
| 20. Muscle ischio-caverneux embrassant la racine du corps caverneux gauche. | |
| 21. Portion supérieure de la vessie recouverte de péritoine. | |
| 22. Moitié gauche du muscle bulbo-caverneux recouvrant le bulbe de l'urètre. | |
| 23. Symphyse des pubis. | |
| 24. Enveloppes supérieures du cordon spermatique gauche. | |
| 25. Coupe du sacrum, du coccyx et du canal sacré. | |
| 26. Queue de cheval située dans le canal sacré. | |
| 27. Intestin grêle. | |
| 28. Moitié gauche du gland. | |
| 29. Corps caverneux gauche. | |
| 30. Moitié gauche du muscle releveur de l'anus. | |
| 31. Muscle ischio-coccygien. | |
| 32. Muscle pyramidal. | |
| 33. Muscle obturateur interne. | |
| 34. Petit ligament sacro-sciatique gauche. | |
| 35. Moitié gauche des enveloppes de la verge. | |
| 36. Cavité du sacrum formant la paroi postérieure du petit bassin. | |

(1) L'ordre de superposition des appliques est indiqué par les lettres alphabétiques.

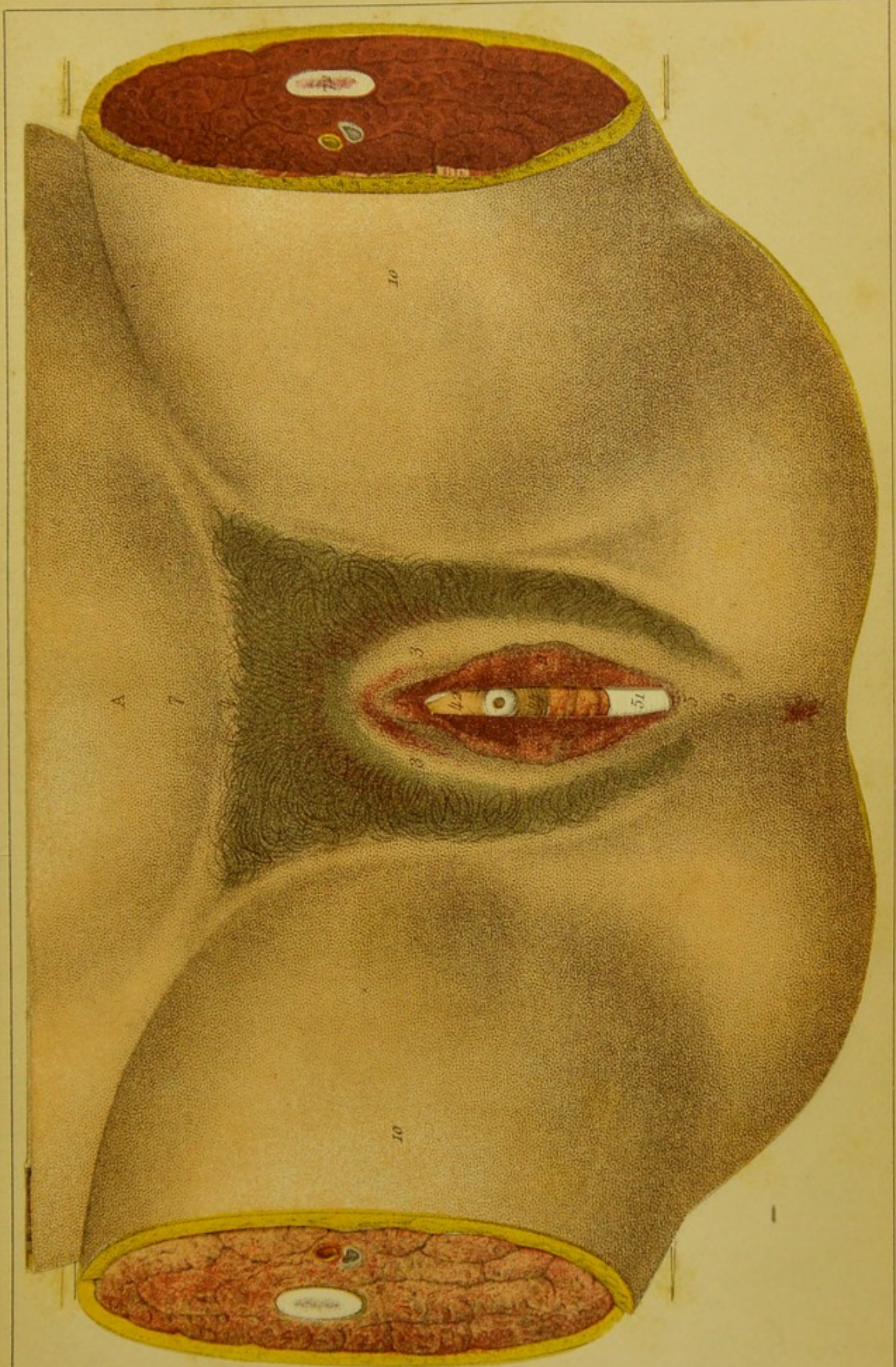
- | | |
|---|--|
| <p>37. Cavité abdominale.
 38. Plexus pampiniforme composé des veines spermaticques enlaçant l'artère spermaticque.
 39. Anneau inguinal profond dans lequel pénètrent le canal déférent, 4, l'artère et les veines spermaticques, 38.
 40. Artère iliaque primitive gauche.
 41. Tronc de l'artère hypogastrique.
 42. Artère et veine fessières.
 43. Artère et veine honteuses internes.
 44. Artère et veine obturatrices.
 45. Veine iliaque primitive.
 46. Artère et veine iliaques externes.
 47. Plexus sacré.
 48. Verge.
 49. Prépuce recouvrant le gland,
 50. Couronne du gland.
 51. Coupe de la moitié droite du gland.
 52. Face interne du testicule gauche.
 53. Épididyme.
 54. Terminaison du canal déférent droit.
 55. Tunique albuginée.
 56. Face externe du testicule gauche.
 57. Vésicule séminale gauche.</p> | <p>58. Muscle droit interne de la cuisse ; son attache au pubis et à sa branche ascendante.
 59. Muscle troisième adducteur.
 60. Muscle demi-tendineux.
 61. Portion spongieuse de l'urètre.
 62. Bulbe de l'urètre.
 63. Plexus veineux de Santorini.
 64. Portion antéro-supérieure de la prostate.
 65. Portion postéro-inférieure de la prostate traversée par le conduit éjaculateur.
 66. Moitié droite de la cavité vésicale.
 67. Moitié gauche de la cavité vésicale.
 68. Embouchure des uretères.
 69. Anus.
 70. Ligament suspenseur de la verge.
 71. Raphé fibreux des muscles du périnée.
 72. Cloison en peigne des corps caverneux.
 73. Racine du corps caverneux gauche.
 74. Sphincter externe de l'anus.
 75. Sphincter interne de l'anus.</p> |
|---|--|

PLANCHE II

ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME

- | | |
|---|--|
| <p>1. Capuchon du clitoris.
 2. Petites lèvres.
 3. Grandes lèvres.
 4. Mont de Vénus.
 5. Fourchette de la vulve.
 6. Périnée.
 7. Abdomen.
 8. Anus.
 9. Cavité abdominale.
 10. Cuisses.
 11. Muscle premier adducteur de la cuisse.
 12. 13. Muscle droit interne.
 14. Muscle troisième adducteur.
 15. Aponévrose superficielle du périnée.
 16. Muscle droit de l'abdomen.
 17. Canal inguinal.
 18. Ligament rond pénétrant dans le canal inguinal.
 19. Grand épiploon.
 20. Branche ascendante de l'ischion.
 21. Branche descendante du pubis.
 22. Ligament pubien.
 23. Ischion.
 24. Pubis.</p> | <p>25. Épine du pubis.
 26. Muscle pectiné.
 27. Muscle obturateur externe.
 28. Muscles de la cuisse.
 29. Corde fibreuse du releveur de l'anus.
 30. Vaisseaux obturateurs.
 31. Vestibule.
 32. Muscle constricteur de la vulve.
 33. Muscle transverse du périnée.
 34. Muscle ischio-clitoridien.
 35. Sphincter de l'anus.
 36. Clitoris.
 37. Racines du clitoris.
 38. Muscle obturateur interne.
 39. Muscle releveur de l'anus.
 40. Vessie recouverte du péritoine.
 41. Fibres musculaires de la vessie.
 42. Canal de l'urètre et méat urinaire.
 43. Bulbe du vagin.
 44. Tubercule antérieur du vagin.
 45. Paroi antérieure du vagin.
 46. Face postérieure de la vessie recouverte de péritoine.
 47. Uretères.
 48. Cul-de-sac antérieur du vagin.</p> |
|---|--|

PLATE I. ANATOMY OF THE VULVA. FROM THE COLLECTION OF THE MUSEUM OF COMPTON HOUSE, LONDON.



Dr Witkowski, inv.

ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME

Léveillé, del.

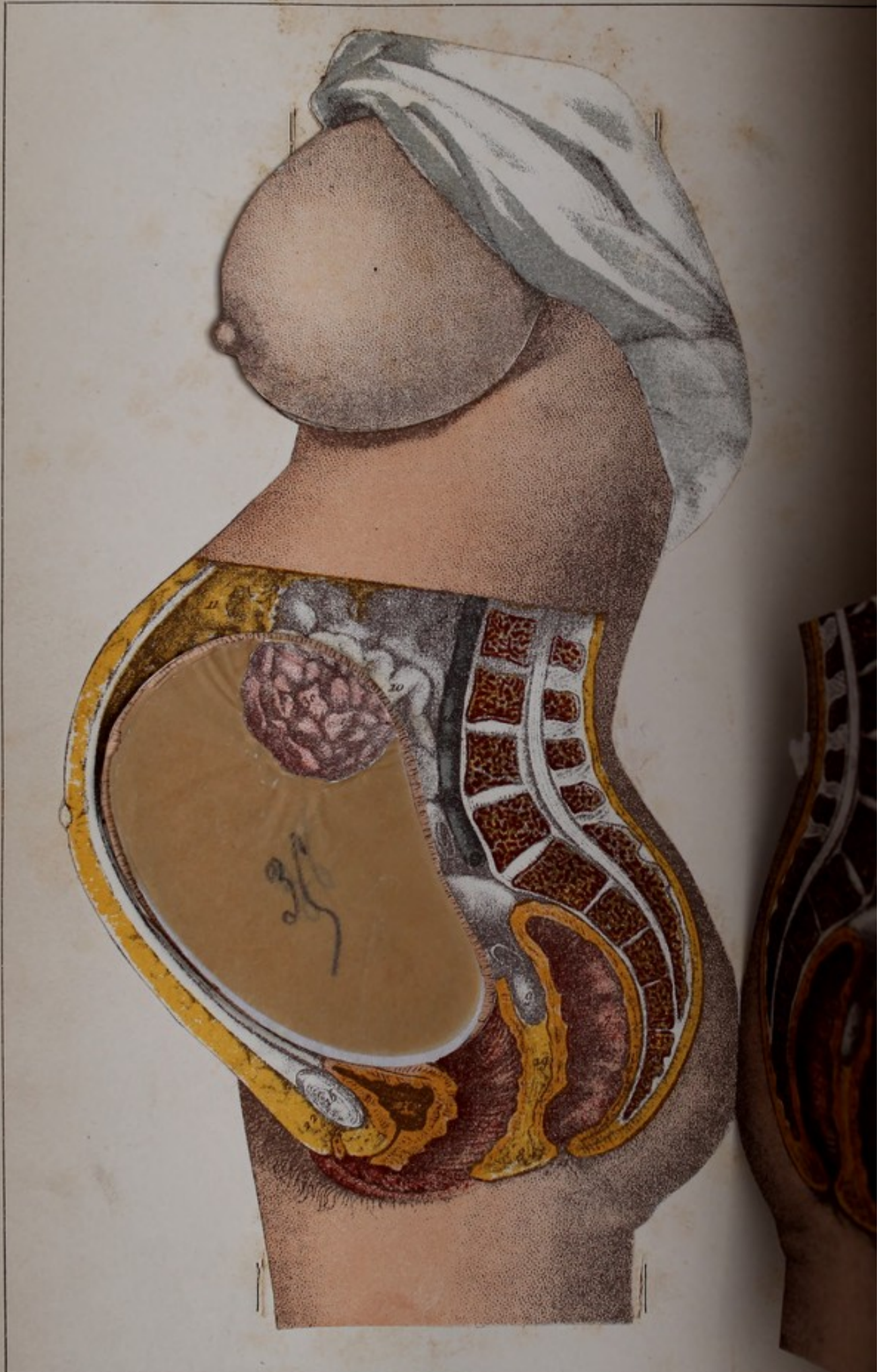




Léveillé, del.

ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME

Dr Witkowski, invt.







- | | |
|---|---|
| <p>49. Ligament large gauche montrant par transparence le ligament rond.
 50. Glande de Bartholin.
 51. Membrane hymen.
 52. Corps de l'utérus recouvert de péritoine.
 53. Col de l'utérus muni de son orifice.
 54. Portion sus-vaginale du col utérin.
 55. Trompes de Fallope.
 56. Pavillon de la trompe.
 57. Ovaire et son ligament.
 58. Paroi postérieure du vagin.
 59. Cavité utérine.
 60. Cavité cervicale ou arbre de vie.
 61. Face postérieure de l'utérus recouverte de péritoine.
 62. Cul-de-sac recto-vaginal du péritoine.
 62. Intestin grêle.
 63. Iléon s'abouchant dans le cœcum.
 64. Cœcum.
 65. Rectum
 66. Côlon descendant.</p> | <p>67. Côlon iliaque.
 68. Muscle couturier.
 69. Muscle droit antérieur.
 70. Epine iliaque antérieure et supérieure.
 71. Epine sciatique.
 72. Coupe du fémur.
 73. Muscle psoas iliaque.
 74. Sacrum.
 75. Veine cave inférieure.
 76. Aorte abdominale.
 77. Nerf sciatique.
 78. Muscle pyramidal.
 79. Petit ligament sacro-sciatique.
 80. Muscle ischio-coccygien.
 81. Grand ligament sacro-sciatique.
 82. Vaisseaux iliaques primitifs.
 83. Vaisseaux iliaques externes.
 84. Vaisseaux iliaques internes.
 85. Vaisseaux fémoraux.
 86. Muscle grand fessier.</p> |
|---|---|

PLANCHE III

GROSSESSE A TERME

- | | |
|---|---|
| <p>1. Seins.
 2. Omphalique.
 3. Glande mammaire et conduits galactophores venant s'ouvrir au mamelon.
 4. Cavité abdominale.
 5. Artère aorte.
 6. Côlon iliaque.
 7. Rectum.
 8. Périnée.
 9. Cul-de-sac recto-vaginal.
 10. Intestin grêle.
 11. Grand épiploon.
 12. Vessie et canal de l'urètre.
 13. Colonne vertébrale.
 14. Sacrum.
 15. Coccyx.
 16. Pubis.
 17. Vagin.
 18. Veine cave inférieure.
 19. Cloison recto-vaginale.</p> | <p>20. Vulve.
 21. Anus.
 22. Mont de Vénus.
 23. Corps de l'utérus recouvert de péritoine.
 24. Col de l'utérus séparé du corps par l'insertion du vagin.
 25. Ligaments ronds.
 26. Ovaires.
 27. Trompes de Fallope.
 28. Segment droit de l'utérus.
 29. Insertion du placenta.
 30. Face maternelle du placenta.
 31. Face fœtale du placenta.
 32. Cordon ombilical.
 33. Fœtus à terme dans la présentation du sommet.
 34. Surface interne de l'utérus.
 35. Membrane caduque.
 36. Chorion.
 37. Amnios.</p> |
|---|---|

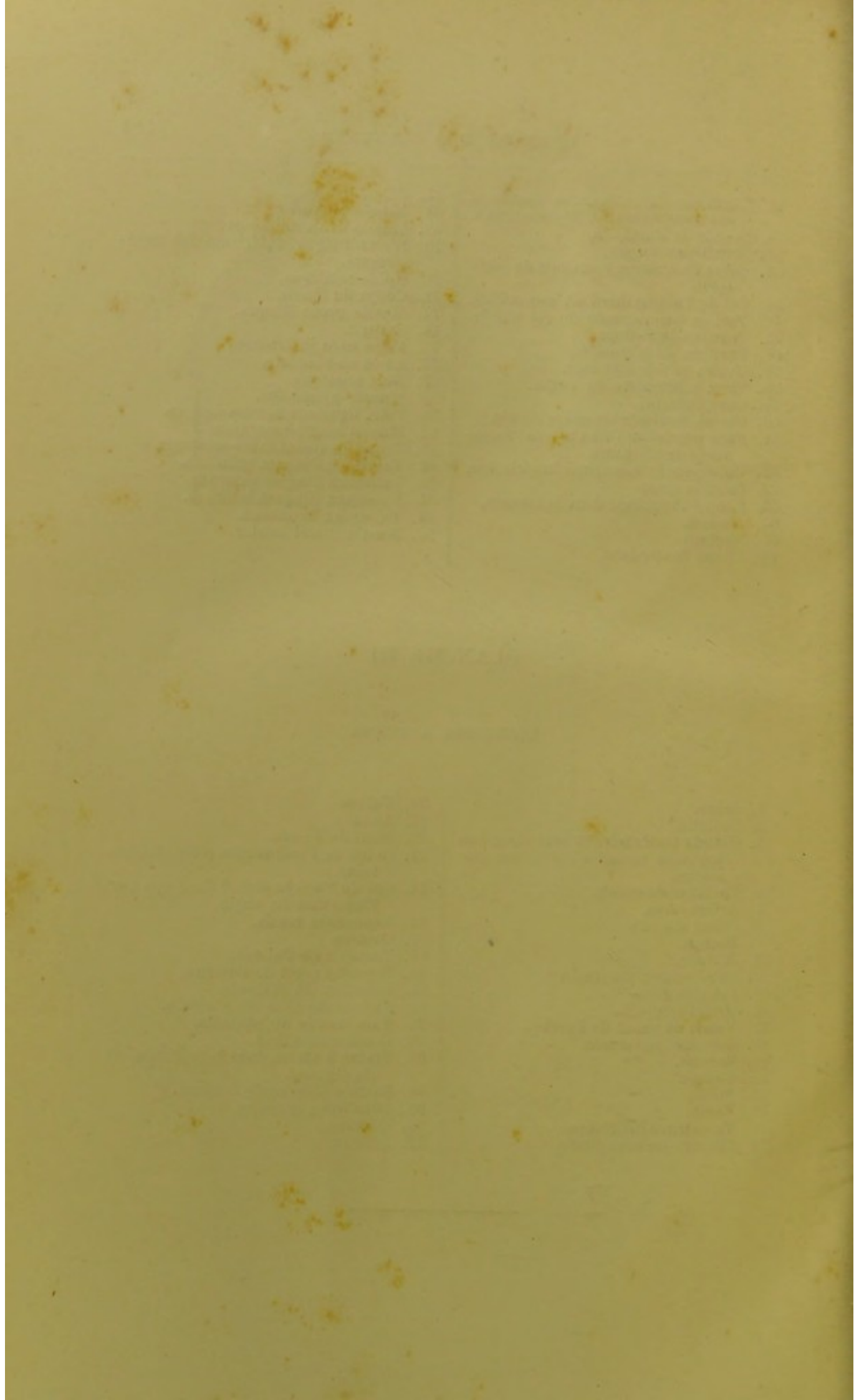


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.	1
INTRODUCTION.	3

LIVRE PREMIER

STRUCTURE DES ORGANES GÉNITAUX

CHAPITRE PREMIER. — ORGANES GÉNITAUX DE L'HOMME.	7
ART. I ^{er} . — <i>Organes sécréteurs du sperme.</i>	8
Enveloppes des testicules. Hydrocèle.	9
Testicules. Anorchidie. Castration. Eunuques. Inversion. Ectopie. Varicocèle	14
ART. II. — <i>Conduits destinés au cours du sperme.</i>	24
Epididyme. Orchite.	24
Canal déférent. Conduits éjaculateurs.	26
Canal de l'urètre. Cathétérisme. Lithotritie.	27
Prostate. Incontinence d'urine. Hypertrophie prostatique. Opération de la taille. Fistules urinaires. Rétrécissement de l'urètre.	30
Gland. Hypospadias. Balanite. Végétations.	34
Muqueuse de l'urètre. Blennorrhagie. Recette pour attraper la chaudepisse.	36
ART. III. — <i>Réservoirs du sperme</i>	40
Vésicules séminales.	40
ART. IV. — <i>Appareil de l'accouplement.</i>	42
De la verge. Corps caverneux. Os du pénis.	42
Enveloppes de la verge. Chancre et bubons. Prépuce. Herpès préputialis. Infibulation chez l'homme. Phimosis. Circoncision.	44

	Pages
ART. V. — <i>Périnée de l'homme</i>	50
ART. VI. — <i>Du sperme</i>	55
CHAPITRE. II. — ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME.	62
ART. I ^{er} . — <i>Organes génitaux externes</i>	62
Vulve. Vaginisme	62
Mont de Vénus. Pous du pubis	64
Grandes lèvres. Infibulation chez la femme. Ceintures de chasteté	64
Petites lèvres. Tablier des Hottentotes	67
Clitoris. Son hypertrophie. Hermaphrodisme	68
Méat urinaire. Prurit vulvaire. Dilatabilité excessive de l'urètre	75
Orifice vulvaire. Membrane hymen	78
ART. II. — <i>Organes génitaux internes</i>	83
Bassin. Ses vices de conformation	84
Vagin. Vaginite. Fistules vaginales. Cystocèle vaginale. Anomalies du vagin	94
Utérus. Hystérie. Déviation de l'utérus. Pessaires. Ceinture hypogastrique. Spéculums. Granulations et cancer du col. Seigle ergoté. Myome utérin. Métrite	102
Trompes utérines	122
Ovaires. Ovarite. Kystes de l'ovaire. Castration de la femme	124
De l'œuf humain. Ovulation. Menstruation. Puberté. Emménagogues. Ménopause ou âge critique	128
ART. III. — <i>Périnée de la femme</i>	140
Déchirure du périnée. Périnéorrhaphie	142
ART. IV. — <i>Des mamelles</i>	143
Usage. Consistance. Volume. Hypertrophie. Mamelles supplémentaires. Bouts de sein. Tumeurs adénoïdes et cancer du sein	143

LIVRE DEUXIÈME

FONCTION DES ORGANES GÉNITAUX

CHAPITRE PREMIER. — L'APPÉTIT VÉNÉRIEN	156
Frigidité	170
Satyriasis et nymphomanie	171

	Pages
Érotomanie	175
Abus contre nature. Onanisme. Pédérastie. Tribadie . . .	177
Aphrodisiaques : Electricité. Flagellation. Anesthésiques Cantharides. Phosphore. Hachisch. Safran. Truffes. Epices. Satyrion et hippomane	186
Anti-aphrodisiaques : Nénuphar. Tabac. Café. Camphre. Houblon. Bromure de potassium. Abstinence. Occupa- tions soutenues de l'esprit. Exercices du corps	196
CHAPITRE II. — LA COPULATION	201
ART. I ^{er} . — <i>L'érection</i>	201
Priapisme	203
ART. II. — <i>L'accouplement</i>	204
ART. III. — <i>L'éjaculation</i>	207
Pertes séminales	209
Fraudes génésiques. Condom	210
ART. IV. — <i>La sensation voluptueuse</i>	213
Différence de sensation dans les deux sexes	213
ART. V. — <i>Hygiène du coït</i>	216
Continence et célibat	229
Le mariage et ses détracteurs	231
ART. VI. — <i>De l'impuissance</i>	240
Nouveaux d'aiguillette	243
Du congrès	246
CHAPITRE III. — LA FÉCONDATION	248
Moment le plus favorable à la procréation	251
Procréation des sexes à volonté	251
Détermination du sexe du produit de la conception	254
De l'hérédité. Sélection. Innéité. Atavisme	255
Unions consanguines	262
La fécondité. Conceptions multiples	266
La stérilité. Fécondation artificielle	271
CHAPITRE IV. — LA GROSSESSE	282
ART. I ^{er} . — <i>Grossesse normale</i>	282
Développement de l'œuf fécondé. Placenta. Cordon om- bilical. Amnios. Métamorphoses de l'embryon. Bec- de-lièvre	283
Fœtus à terme. Attitude et position. Grossesse gémel- laire. Circulation fœtale	297

	Pages
Anomalies du développement de l'œuf. Monstruosités.	
Superfétation	307
Phénomènes observés chez la femme grosse. Masque des femmes enceintes. Envies	312
Influence de l'imagination maternelle sur le fœtus	322
Signes de la grossesse	327
Hygiène de la grossesse	329
ART. II. — <i>Grossesse anormale</i>	335
ART. III. — <i>Fausses grossesses</i>	337
CHAPITRE V. — L'ACCOUCHEMENT	339
ART. I ^{er} . — <i>Avortement</i>	339
ART. II. — <i>Accouchement prématuré</i>	343
Moyens de provoquer l'accouchement	343
ART. III. — <i>Accouchement normal</i>	345
Douleurs de l'enfantement. Emploi des anesthésiques dans les accouchements	346
Mécanisme de l'accouchement	351
Délivrance	357
Accouchement gémellaire	359
Hygiène de l'accouchement	360
ART. IV. — <i>Accouchement vicieux</i>	372
Baptême intra-utérin	372
Version. Application du forceps. Craniotomie. Céphalo- lotripsie	373
Opération césarienne	379
CHAPITRE VI. — L'ALLAITEMENT	385
ART. I ^{er} . — <i>Du lait</i>	385
Ses falsifications	396
Pèse-bébés	399
ART. II. — <i>Allaitement</i>	408
Allaitement maternel	408
Hygiène de l'allaitement	411
Allaitement étranger	415
Choix d'une nourrice	417
Allaitement artificiel	420
Du sevrage	423



ERRATA

Page 42. *Au lieu de* : CHAPITRE IV, *lire* : ARTICLE IV. — Appareil de l'accouplement.

Page 62. *Au lieu de* : ARTICLE PREMIER, *lire* : ARTICLE PREMIER. — Organes génitaux externes.

